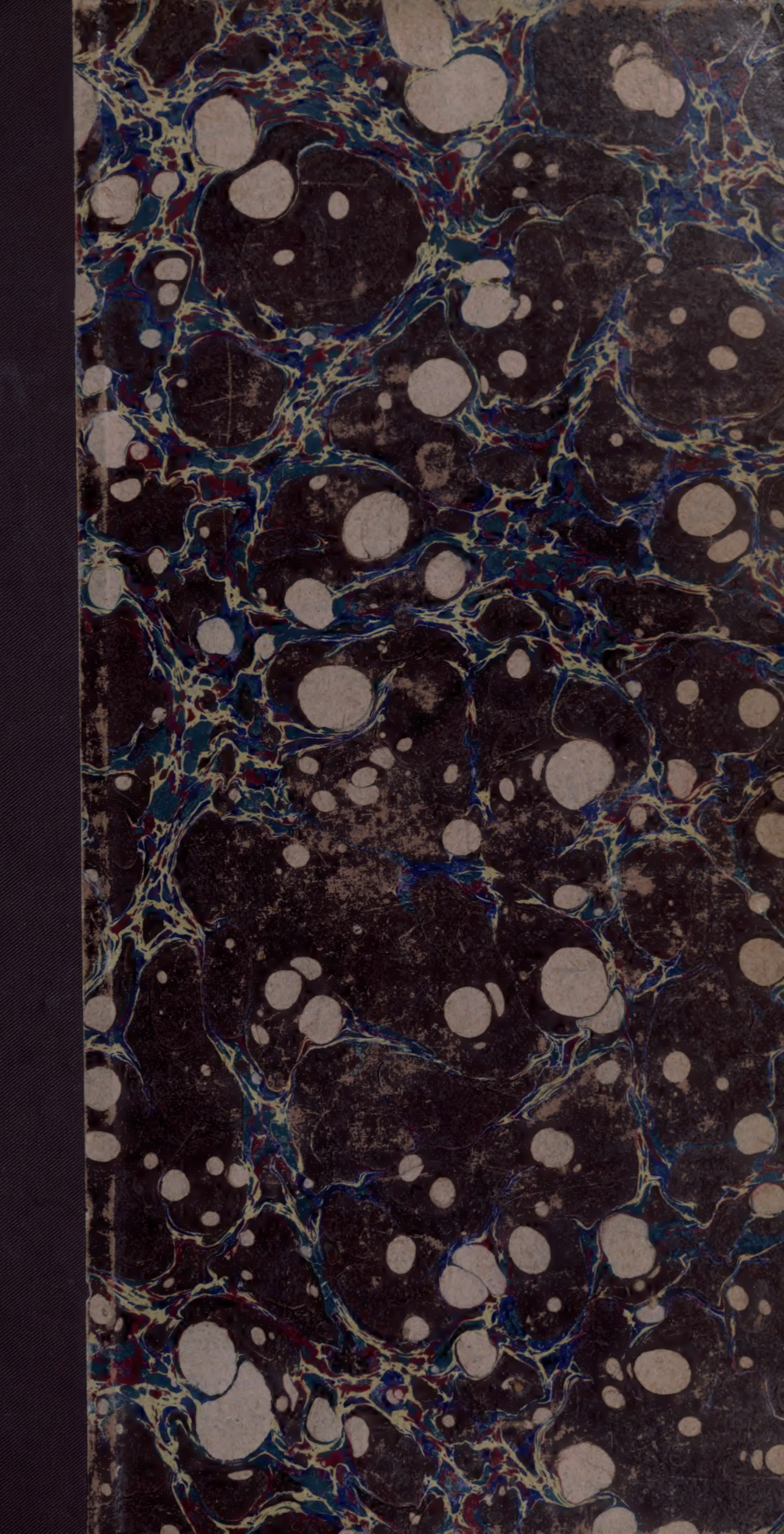


GRANDE CHRONIQUE

DE

MATTHIEU PARIS.

IMPRIMERIE DE SCHNEIDER ET LANGRAND,
Rue d'Erfurth, 1, près l'Abbaye.

GRANDE CHRONIQUE

DE

MATTHIEU PARIS

TRADUITE EN FRANÇAIS

PAR A. HUILLARD-BRÉHOLLES,

ACCOMPAGNÉE DE NOTES,

ET PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION

PAR M. LE DUC DE LUYNES,

Membre de l'Institut.

TOME DEUXIÈME.

PARIS,

PAULIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

33, RUE DE SEINE-SAINT-GERMAIN.

1840.

GRANDE CHRONIQUE

DE

MATTHIEU PARIS

(HISTORIA MAJOR ANGLORUM).

SUITE DE HENRI II.

Douleur de Henri II. — Il envoie des députés a Rome pour se justifier de la mort de Thomas. — Les meurtriers sont excommuniés. — Le roi d'Angleterre Henri était alors à Argentan, en Normandie, quand la funeste nouvelle lui fut apportée par quelques-uns des siens. Aussitôt il donna tous les signes de la plus violente douleur, arracha ses vêtements pour se vêtir d'un cilice, et souilla de cendre la majesté royale : « J'en atteste le Dieu tout-puissant, s'écriait-il, je « n'ai coopéré à cet attentat ni de volonté ni de con-

« science ; je n'en ai donné l'autorisation en aucune « façon, à moins que l'on ne regarde comme un « délit de ma part d'avoir paru aimer moins l'arche- « vêque. » Il s'en remit sur ce point à la décision de l'église et promit, chose fort sage, de se conformer humblement à tout ce qu'elle résoudrait sur son compte. Il envoya donc des députés au souverain pontife pour présenter sa justification et alléguer son innocence ; mais le seigneur pape ne voulut pas les voir, et ne daigna ni souffrir qu'ils se jetassent à ses pieds, ni les admettre au baiser. Cependant les députés qui furent envoyés pour la seconde fois furent accueillis par quelques cardinaux, mais de paroles seulement. La cinquième férie avant Pâques approchait, et c'est le jour où, d'après la coutume de l'église romaine, le pape prononce publiquement des sentences d'absolution ou d'excommunication. Les députés du roi apprirent par quelques-uns des silenciaires[1] du seigneur pape, que ledit pape avait résolu de lancer contre le roi d'Angleterre nominativement

[1] On appelait silenciaire parmi les esclaves des anciens Romains celui qui était chargé d'imposer silence à ses compagnons. Cette sorte d'office domestique fut transportée à la cour des empereurs byzantins, avec le titre de silenciaire du palais ou de ministre du repos. On désignait les silenciaires sous les noms de *clarissimi*, *spectabiles*, *devotissimi*, et en grec, de θαυμασιώτατοι. Il y avait trente silenciaires ordinaires, divisés en corps de dix chacun, avec un décurion. Ce corps est appelé, dans les Actes du concile de Chalcédoine : *Schola devotissimorum silentiariorum*. Saint Angilbert fut silenciaire de Charlemagne, secrétaire du cabinet, en termes modernes. Les silenciaires étaient aussi chargés d'ambassades et de négociations secrètes. On doit donc considérer les silen-

ainsi que sur tous ses hommes une sentence d'interdit, d'après l'avis unanime des frères cardinaux, et qu'il voulait de plus confirmer celle qui avait été prononcée contre l'archevêque d'York et contre les autres évêques d'Angleterre. Les députés du roi étaient dans un grand embarras; mais quelques cardinaux insinuèrent au seigneur pape que les députés avaient reçu mission du roi d'Angleterre pour jurer, au nom de leur maître, qu'il s'en remettrait au jugement du pape et des cardinaux et leur obéirait en tout. En effet, les députés du roi demandèrent à prêter ce serment; ils le prêtèrent et évitèrent ainsi la sentence d'interdit. Les députés de l'archevêque d'York et des autres évêques en firent autant. Ce jour-là, le pape excommunia les infâmes meurtriers du bienheureux Thomas, archevêque de Cantorbéry et martyr, et tous ceux qui leur avaient donné conseil, aide ou assentiment, ainsi que tous ceux qui les recevraient dans leurs terres ou leur accorderaient faveur. Ces assassins se retirèrent pendant un an à Knaresborough dans un château du roi.

MIRACLES OPÉRÉS SUR LA TOMBE DE BECKET. — MORT DE L'ÉVÊQUE DE WINCHESTER. — Cette même année, vers la solennité de Pâques, notre seigneur Jésus-Christ qui est en tout et partout admirable dans ses actes saints, consacra, par de fréquents et glorieux

ciaires des papes comme des secrétaires particuliers. (*Voyez* le *Dict.* de TRÉVOUX, art. *Silenciaire.*)

miracles, la vie exemplaire et incomparable de son très-glorieux martyr, Thomas, archevêque de Cantorbéry, ainsi que sa fermeté dans la mort, afin qu'il fût évident pour tous que celui qui durant tant d'années, avait souffert, en défendant la liberté de l'église attaquée, la proscription dont il était victime lui et les siens, avait enfin remporté un triomphe digne de ses mérites. Aussi, quiconque s'approchait du tombeau de ce glorieux martyr avec un cœur plein de foi ne se retirait jamais sans être guéri, de quelque infirmité qu'il fût atteint. Là, les boiteux recouvraient l'usage de leurs jambes ; les sourds, l'ouïe ; les aveugles, la vue ; les muets, la parole ; les lépreux, la santé ; les morts, la vie, et non-seulement les hommes et les femmes, mais encore les oiseaux et les animaux étaient ressuscités. Cette même année, le roi d'Angleterre, Henri, de retour en Angleterre le 8 des ides d'août, alla rendre visite à Henri, évêque de Winchester, qui était à l'extrémité. L'évêque adressa au roi des reproches fort durs sur la mort du glorieux martyr Thomas, et lui prédit qu'il serait en butte à une foule de malheurs. Le prélat expira ensuite plein de jours le 8 des ides d'août.

Henri II entre en Irlande. — Deuil de l'église de Cantorbéry. — Vers le même temps, le roi des Anglais, Henri, entra à main armée en Irlande, le quinzième jour avant les calendes de novembre ; les archevêques et les évêques du pays le reçurent pour seigneur et roi, et lui jurèrent fidélité. Le petit roi

de Limeleie [Limerik?], celui de Chore [Korke[1]?], et un autre roi du pays surnommé Monoculus [le Borgne], lui firent hommage. Mais Rodrik, roi de Comat, [Connaught?], qui occupait un pays inaccessible coupé par de grands marais, où les gués étaient dangereux, les communications difficiles et la navigation peu sûre, entreprit de résister au roi Henri. Cette même année, le jour de la fête de saint Nicolas, Roger, archevêque d'York, ayant prêté serment à Albemarle qu'il n'avait eu nullement connaissance des lettres de prohibition du seigneur pape avant le couronnement du jeune roi; qu'il ne s'était pas engagé envers le roi à observer les coutumes du royaume, et qu'il n'avait contribué sciemment à la mort du glorieux martyr Thomas, ni en paroles, ni en écrit, ni en action, fut rétabli pleinement dans son office.

Un an presque entier s'était écoulé depuis la mort du bienheureux martyr Thomas. Alors l'église de Cantorbéry cessa de célébrer les divins mystères; elle se condamna aux lamentations et aux larmes. Le temple fut dépavé, la sonnerie des cloches fut suspendue, les murailles furent dépouillées de leurs ornements, pour que ces signes de deuil s'associassent à la douleur du clergé, qui se revêtait de cilices et se couvrait de cendres en commémoration du meurtre. Enfin, le jour de la fête de saint Thomas,

[1] Ce qui rend cette interprétation probable, c'est que Henri II débarqua dans la province de Munster.

apôtre, sur les instances de leur mère l'église de Cantorbéry, les évêques suffragants se réunirent afin de rétablir dans son ancien état, d'après ce qu'ordonnerait le seigneur pape, cette église qui souffrait d'être si longtemps sans chef. Barthélemy, évêque d'Exeter, sur la demande du couvent, vint célébrer à Cantorbéry, une messe solennelle, et au moment de commencer le sermon devant le peuple, il prit pour texte : « Vos consolations réjouissent mon âme d'après la multitude des douleurs qui sont dans mon cœur. »

Tremblement de terre. — Le fils de Henri II excité a la révolte contre son père. — Henri II obtient son absolution des légats. — Faits divers. — L'an du Seigneur 1172, dans la nuit de Noël, on entendit des coups de tonnerre subits et effrayants gronder à la fois sur l'Angleterre, sur l'Irlande et sur la France ; ils semblaient ainsi en plusieurs lieux, inviter les hommes à admirer les nouveaux miracles du bienheureux martyr Thomas : afin que de même qu'il avait versé son sang pour toute l'église, de même sa passion fut honorée par les regrets de tous les pieux chrétiens. Vers le même temps, lorsque le roi d'Angleterre séjournait en Irlande, Hugues de Sainte-More[1] et Raoul de Faie, oncle de la reine Aliénor, par le conseil de ladite reine (à ce qu'on

[1] Adopté la variante : elle donne aussi *Ferne* pour *Faie*. Mais ne serait-ce pas de Haie? Voyez plus bas.

prétend) commencèrent à exciter le roi Henri le jeune contre son père : « Il est inconvenant, disaient-ils, « que vous ne soyez roi que pour la forme, et que vous « n'ayez pas dans le royaume le pouvoir qui vous est « dû. » Le roi Henri le père, avant de revenir d'Irlande, réunit un concile à Lissemor [1]. Tous ceux qui composaient l'assemblée accueillirent avec faveur l'établissement des lois anglaises et en garantirent l'observation en prêtant caution juratoire. Le roi mit des garnisons fidèles dans toutes les villes et châteaux qui reconnaissaient son pouvoir. Puis, comme il était appelé ailleurs par diverses affaires, il s'embarqua le soir [2] même du jour de Pâques, et le lendemain du même jour aborda dans le pays de Galles. De là, il se rendit à Dorchester, et après une heureuse navigation, il arriva en Normandie. Aussitôt il alla trouver Albert et Théodine, cardinaux envoyés par le pape, et après de longues négociations, il jura en présence desdits légats, qu'il n'avait ni ordonné, ni voulu la mort du glorieux martyr Thomas, et qu'il ne l'avait recherchée par aucun moyen. Cependant comme il était avéré que les méchants avaient recueilli des paroles imprudentes, prononcées par le roi dans l'emportement de la colère, et que ces hommes chargés de crimes qu'il entretenait auprès de lui pour amis et pour compagnons avaient pris de là prétexte de tuer le saint homme de Dieu, en disant qu'ils vengeaient

[1] M. Augustin Thierry dit Cashell.

[2] *Crepusculo*. C'est sans doute le soir, à cause de la solennité du jour.

le roi d'un traître, c'est-à-dire de l'archevêque, Henri demanda en toute humilité l'absolution, et l'obtint. Mais il promit, selon les conditions imposées par les légats, de donner sur ses biens assez d'argent pour subvenir pendant un an à l'entretien de deux cents chevaliers qui combattraient en Terre-Sainte; il promit de plus de consentir à ce que les appels eussent lieu librement, d'abroger et d'annuler les coutumes qui avaient été introduites par lui contre les libertés de l'église, et de restituer dans leur intégrité à l'église de Cantorbéry les possessions qui lui avaient été enlevées après le départ de l'archevêque. Il promit enfin de rendre sa faveur et tous leurs biens, avec permission de revenir sans être inquiétés, aux clercs ou laïques des deux sexes qui étaient sortis du royaume avec le bienheureux martyr. Les légats lui enjoignirent au nom du seigneur pape de promettre, de jurer et d'exécuter ces conditions, en rémission de tous ses péchés. Le jeune roi jura et promit aussi tout ce que le roi son père avait juré et promis. Ensuite le jeune roi, avec son épouse Marguerite, passa au mois d'août en Angleterre, et le douzième jour avant les calendes de septembre, à Winchester, Rotrou, archevêque de Rouen, assisté de quelques-uns des suffragants de Cantorbéry, sacra reine d'Angleterre ladite Marguerite. Cette même année, Gilbert, évêque de Londres, jura publiquement qu'il n'avait contribué sciemment à la mort du bienheureux martyr Thomas, ni en paroles, ni en action, ni en écrit, et fut rétabli dans son office.

MARIAGE DE JEAN-SANS-TERRE. — LE FILS DE HENRI II ABANDONNE SON PÈRE ET PASSE EN FRANCE. — ÉLECTIONS ECCLÉSIASTIQUES. — L'an du Seigneur 1173, le roi d'Angleterre Henri donna pour femme, à son fils Jean surnommé Sans-Terre, la fille aînée, à peine âgée de sept ans, de Hubert, comte de Maurienne, qui l'avait eue de l'épouse répudiée du duc de Saxe [1] Henri. Cette même année aussi, la veille des nones de mars, à Lamehith [2], en présence des suffragants de l'église de Cantorbéry, Robert, abbé du Bec, fut nommé à l'archiépiscopat de ladite église; mais il refusa absolument de consentir à son élection : on ne sait si ce fut par le sentiment de son impuissance, ou par un motif d'humilité religieuse.

Cette même année, le roi Henri le jeune, cédant aux sollicitations de conseillers impies, se sépara de son père, et se retira auprès du roi de France, son beau-père. A cette nouvelle, Richard, duc d'Aquitaine, et Geoffroi, comte de Bretagne, encouragés, dit-on, par leur propre mère, la reine Aliénor, embrassèrent la cause de leur frère, plutôt que celle de leur père. De là il advint des complots, des rapines, des incendies ; et ce fut (on doit le croire) pour venger le bienheureux martyr Thomas, que Dieu souleva contre le roi Henri ses propres enfants : car jusqu'à sa mort ils furent ses plus cruels ennemis,

[1] Adopté, pour cette phrase, l'addition et la variante.

[2] Probablement Lambeth, château de plaisance des archevêques de Cantorbéry, sur la Tamise, vis-à-vis de Westminster.

comme le montrera la suite de cette histoire. Cette même année, Raoul de Warneville, sacristain de Rouen et trésorier d'York, fut établi chancelier d'Angleterre. Vers le même temps, sur les vives sollicitations des cardinaux Albert et Théodine, le roi d'Angleterre Henri consentit à ce que les élections des églises vacantes fussent faites librement. En conséquence, Richard, archidiacre de Poitiers, fut élu à Winchester; Geoffroi, archidiacre de Cantorbéry, à Ély; Geoffroi, archidiacre de Lincoln, à Lincoln; Regnault, archidiacre de Salisbury, à Bath; Robert, archidiacre d'Oxford, à Hereford, et Jean, doyen de Chichester, à Chichester, avec l'assentiment du justicier du roi.

Richard élu archevêque de Cantorbéry. — Bref du pape touchant la célébration de la fête de Thomas, martyr. — Insurrection de Henry le jeune en Normandie. — Cette même année, la veille des nones de juillet, les suffragants de l'église de Cantorbéry et les plus âgés d'entre les frères du couvent du même lieu s'occupèrent d'élire un archevêque, et fixèrent leur choix sur Richard, prieur de Douvres. Aussitôt que l'élection eut été faite, le nouvel élu jura fidélité au roi, sauf sa dignité, sans s'engager en aucune façon à observer les coutumes de Clarendon. Ces choses furent faites à Westminster, dans la chapelle de Sainte-Catherine, avec l'assentiment du justicier. Ce fut aussi dans cette assemblée qu'en présence de tous les évêques et barons, on fit lecture d'un bref du seigneur

pape, qui contenait ceci, entre autres choses : « Nous vous avertissons tous tant que vous êtes, et vous enjoignons formellement, en vertu de l'autorité dont nous sommes investi, de célébrer solennellement la mémoire de Thomas, le glorieux martyr, jadis archevêque de Cantorbéry, chaque année, au jour de sa passion, afin qu'en lui adressant vos prières et vos vœux, vous obteniez le pardon de vos fautes, et que celui qui, vivant, a subi l'exil, et, mourant, a souffert avec une admirable constance le martyre, pour la cause du Christ, étant invoqué par les ardentes supplications des fidèles, intercède pour nous tous auprès de Dieu. » A peine la lecture de cette lettre était-elle achevée, que tous les assistants élevèrent ensemble la voix, et s'écrièrent : *Te Deum laudamus.* « Nous n'avons point eu, disaient les suffragants, le « respect que nous devions à notre père, ni dans son « exil, ni quand il revint d'exil, ni même après son « retour; plutôt que de le secourir, nous l'avons per- « sécuté obstinément. » Et afin de confesser leur erreur et leur iniquité, ils chargèrent l'un d'entre eux [1] de prononcer au nom de tous leur confession solennelle, et de dire : « Secourez-nous, Seigneur, et écou- « tez nos supplications, afin que nous, qui savons « être coupables dans notre iniquité, nous soyons

[1] Ce fut Gilbert Foliot, l'un de ceux qui, par leurs plaintes et par de faux récits, avaient excité si violemment la colère du roi contre le primat. Mais un serment effaça tout; l'église romaine fut satisfaite, et Foliot garda son évêché. (M. AUG. THIERRY, liv. X.)

« délivrés par l'intercession du bienheureux Tho« mas, votre pontife et votre martyr. » Cette même année, Marie, sœur dudit martyr, fut nommée, par ordre du roi, abbesse de Berking[1]. Vers le même temps, le roi Henri le jeune assiégea le château de Gournay, s'empara d'Hugues, qui y commandait, ainsi que de son fils et de vingt-quatre chevaliers, brûla le château et força les bourgeois à payer rançon. Vers le même temps, Robert, comte de Leicester, Guillaume de Tancarville, et une foule de comtes et de barons avec eux, abandonnèrent le parti du père et passèrent du côté du jeune roi. Cette même année, Guillaume, abbé de Reading, homme sage et pieux, fut choisi pour occuper l'archevêché de Bordeaux.

LE ROI DE FRANCE DÉVASTE LA NORMANDIE. — SA RETRAITE. — INACTION DE HENRI II. — Cette même année, le roi de France, Louis, réunit une innombrable armée pour ravager la Normandie de fond en comble. Étant entré brusquement en Normandie, il s'empara du château d'Aumale, et força à se rendre prisonniers Guillaume, qui y commandait, ainsi que le comte Simon et plusieurs autres. De là il prit le château de Driencourt, et y mit garnison. Puis il se

[1] Barking ou Berking, dans le comté d'Essex; mais Camden ne dit pas qu'il y eut un abbaye dans ce lieu. Moréry (Art. *Erkonwald*), d'après Béda et Baillet, dit que ce monastère de filles, à deux lieues de Londres, fut fondé, vers 669, par Erkonwald, fils d'Offa, pour y retirer sa sœur Éthelberge.

dirigea vers le château d'Arques, mais il perdit en route le comte de Boulogne; et alors le comte de Flandre, chagrin et consterné de la mort du comte son frère, regagna ses états.

Pendant que ces faits se passaient, le roi Henri le vieux restait tranquillement à Rouen et supportait tout ce qui arrivait avec patience, du moins en apparence. Il se livrait à la chasse plus vivement que de coutume et accueillait avec un visage plus gai et plus affable ceux qui venaient à lui. Pourtant il se voyait tour à tour abandonné par ceux qu'il avait nourris auprès de lui dès leurs jeunes années et qui se retiraient de lui, pensant que le pouvoir allait bientôt passer à son fils. Le roi de France, avec le roi fils du roi, étant venu mettre le siége devant Verneuil, Henri II envoya des députés au roi de France, pour lui enjoindre de quitter en toute hâte la Normandie; qu'autrement il irait lui rendre le jour même une visite à main armée. A ce message, le roi de France, qui savait que le roi d'Angleterre était très-puissant et très-emporté dans sa colère, aima mieux prendre le parti de la retraite que celui du combat; et, loin de se présenter en face du roi d'Angleterre, il rentra en France au plus tôt.

La ville de Leicester assiégée. — Asiles des Anglais vaincus. — Attaque des Écossais. — Leur retraite. — Cette même année, le cinquième jour avant les nones de juillet, la ville de Leicester fut assiégée par ordre du roi, parce que le comte qui en

était maître avait abandonné le parti du père pour le parti du fils. La plus grande partie de la ville ayant été brûlée, les habitants se virent obligés de capituler, en donnant au roi trois cents livres d'argent pour avoir la permission de se disperser où ils voudraient. Cette permission leur fut accordée, à condition qu'ils choisiraient leur habitation dans des villes ou châteaux qui tinssent pour le roi. Les principaux bourgeois se dispersèrent ; et, comme ils avaient offensé le roi en défendant longtemps leur ville, ils cherchèrent un asile où ils pussent être en sûreté contre les menaces et les vexations du roi. Les uns se rendirent sur les terres du monastère de Saint-Albans, premier martyr d'Angleterre ; les autres, au bourg de Saint-Edmond, roi et martyr, comme dans le sein d'un défenseur. En effet, à cette époque, telle était la vénération des peuples pour ces deux martyrs, que les bourgs qui leur étaient consacrés offraient aux transfuges un asile et une protection assurée contre toute tentative ennemie. A leur départ, les troupes royales enlevèrent les portes de la ville, démantelèrent les murailles, et accordèrent aux chevaliers enfermés dans le château une trêve qui devait se prolonger jusqu'à la Saint-Michel. Alors le siége fut levé, le cinquième jour avant les calendes d'août. Après cet événement, le roi d'Écosse, Guillaume, redemanda au roi la province de Northumberland, qui avait été cédée au roi David, son aïeul, et possédée longtemps par l'Écosse. Mais ayant éprouvé un refus, il rassembla une armée tant de Gallois que d'Écossais, tra-

versa sans trouver de résistance le territoire de l'évêque de Durham, porta l'incendie dans une foule de villages, massacra les femmes et les petits enfants, et fit un immense butin. Pour mettre un terme à ces dévastations, les seigneurs d'Angleterre marchèrent à sa rencontre et forcèrent le roi d'Écosse à rentrer dans ses états. De plus, ils le poursuivirent dans sa retraite et livrèrent aux flammes toute la province de Lothian. Tout ce qui se trouvait hors de l'enceinte des villes devenait la proie des Anglais. Enfin les barons d'Angleterre accordèrent aux instances du roi d'Écosse une trêve qui devait se prolonger jusqu'à la fête de saint Hilaire, et rentrèrent triomphants dans le royaume.

Le comte de Leicester passe en Angleterre pour se venger. — Il est fait prisonnier avec sa femme et ses partisans. — Robert, comte de Leicester, en apprenant le traitement qui avait été fait à sa ville, renferma dans son âme sa douleur et sa colère, et il passa en Flandre, afin de s'embarquer ensuite pour l'Angleterre avec sa femme. Après avoir réuni une nombreuse troupe de Normands et de Flamands, tant cavaliers que fantassins, il monta sur des vaisseaux, et voguant à pleines voiles, il aborda à Walton, dans le comté de Suffolk, le troisième jour avant les calendes d'octobre. Il débarqua aussitôt avec célérité, et mit le siége devant le château, mais ne réussit pas à s'en emparer. De là il s'avança dans le pays, et le 3 des ides d'octobre, il attaqua, prit et brûla le châ-

teau de Hagenet, après avoir mis à rançon trente chevaliers qui furent pris en le défendant. Puis, revenant sur ses pas, il arriva à Framlingham, où son séjour étant devenu onéreux à Hugues Bigod [son allié], maître du château, il se vit forcé de changer de plan et de diriger sa marche vers Leicester. Il se mit donc en route, mais il eut la précaution de tourner à gauche, du côté du bourg de Saint-Edmond, parce qu'il n'ignorait pas que l'armée du roi d'Angleterre était postée dans le canton pour le défendre. Malgré la nombreuse chevalerie qui accompagnait le comte de Leicester et qui paraissait disposée à bien combattre, il ne faisait pas grand fonds sur un corps de trois mille Flamands qu'il avait amenés avec lui. En effet, le combat s'étant engagé, après nombre de coups donnés et reçus, après avoir passé par toutes les chances d'une bataille, le comte, la comtesse et tous les seigneurs flamands, normands et français, qui étaient venus avec eux, furent pris et jetés dans les fers, le seizième jour avant les calendes de novembre. La comtesse, femme d'une intraitable fierté, avait au doigt un anneau rehaussé par une pierre d'un grand prix. Pleine de colère, elle le jeta dans un fleuve qui coulait près de là [1], ne voulant pas que les ennemis tirassent de leur capture une aussi bonne aubaine. La plus grande partie des soldats flamands fut tuée, beaucoup se noyèrent; le reste fut chargé de fers et mis en prison sous bonne garde.

[1] Probablement la Sture.

Henri II attaque a Dol les partisans de son fils. — Prise d'armes des seigneurs anglais contre Hugues Bigod. — Son issue. — Pendant le séjour du roi Henri le père à Rouen, il reçut la nouvelle que ses Brabançons et ses routiers[1] tenaient enfermée, dans la ville de Dol, une chevalerie d'élite qui tenait pour le roi son fils. Aussitôt il monta à cheval avec les siens, le matin du lendemain arriva devant Dol, et en quelques jours obligea à capituler les partisans de son fils, qui lui résistaient. Déjà, avant son arrivée, ses routiers lui avaient tué une grande partie de ses ennemis. Là, furent pris Ranulf, comte de Chester, qui dernièrement avait passé du côté de Henri le jeune et l'avait reconnu pour son seigneur et roi, ainsi que Raoul de Fougères, Guillaume Patrice, Raoul de la Haie, Asculf de Saint-Hilaire, et quatre-vingts chevaliers[2] avec eux. Vers le même temps, les seigneurs anglais, avec une nombreuse armée, marchèrent contre Hugues Bigod pour réprimer ses insolences; mais, au moment où tout le monde était persuadé qu'il allait être écrasé, l'argent apaisa la querelle : on conclut une trêve qui devait durer jusqu'à la Pentecôte. Bigod reçut pour lui, et pour

[1] L'étymologie du nom de ces terribles mercenaires ne peut être, comme le veulent quelques-uns, *rotura*, roturiers, venant de *rota*. Le mot *ruptarii* vient naturellement de *rumpere* (*ruptus*), qui forma en vieux français *roupte*, route, c'est-à-dire compagnie de gens de guerre, de *brise-tout*. On trouve à peu près dans le même sens les mots allemands *rot* et *reuter* ou *rutter*.

[2] Adopté la variante *quater viginti*.

quatorze mille Flamands mercenaires qui l'accompagnaient, un sauf-conduit signé par les barons eux-mêmes[1], avec lequel il pouvait traverser les provinces d'Essex et de Kent; et ils poussèrent la complaisance jusqu'à lui fournir, à Douvres, des vaisseaux pour passer le détroit. Cependant, depuis cette époque, le comte ne put recouvrer son ancienne puissance. Cette même année, le nouvel élu de Cantorbéry partit pour Rome, accompagné de l'évêque élu à Bath.

Révolte de Roger de Moubray. — Prise de Saintes par Henri II. — Prise de Norwich par les rebelles. — L'an du Seigneur 1174, Roger de Moubray renonça à la fidélité qu'il devait au vieux roi, et releva dans l'île d'Axiholm un ancien château détruit depuis longtemps. Alors les gens du pays de Lincoln[2] s'embarquèrent, vinrent assiéger le château, obligèrent à se rendre le constable[3] et tous les siens; puis

[1] Le texte donne *episcopi*. Nous adoptons la variante.

[2] Ils étaient commandés par l'évêque de Lincoln, Geoffroi, fils naturel de Henri II.

[3] Constable est pris ici dans le sens de châtelain, capitaine du château. Robert, fils de Gautier, dans le soulèvement de 1215, s'intitula constable de l'armée de Dieu. Mais bientôt ce titre de guerre prit un caractère tout pacifique. Dans les ordonnances de Henri III, sur l'organisation des gardes bourgeoises (*Voir* aux *Additam.*), nous trouvons le terme de *constable* employé pour désigner les officiers préposés au maintien de la paix publique. Quelques auteurs cependant prétendent que l'institution des constables, dans ce sens, ne remonte pas plus haut qu'à la treizième année du règne d'Édouard I[er]. En France, le mot *connétable* servait aussi à désigner des commandants de place (connétable de Saint-Malo, constable ou connétable de Bordeaux). Il y avait aussi des connétables ou

détruisirent le château. — Vers le même temps, la veille des calendes de mai, le roi Henri le vieux ayant appris que les partisans de son fils Richard s'étaient emparés de la ville de Saintes, prit les Poitevins avec lui et marcha pour délivrer la ville. Les soldats de Richard, sans respect pour Dieu ni pour la sainte église, étaient entrés dans l'église cathédrale qu'ils avaient transformée en citadelle, et qu'ils avaient remplie d'armes et de provisions [1]. Le roi, sachant que les ennemis s'étaient enfermés dans les trois forteresses, mit tous ses efforts à s'en emparer. Maître de deux de ces forteresses, il s'approcha de l'église cathédrale, qui était pleine de brigands et de gens armés, avec l'intention, non pas de forcer le temple de Dieu, mais d'en expulser ceux qui le souillaient. Tant dans l'église qu'en d'autres lieux, il y eut soixante chevaliers de pris et quatre cents arbalétriers. Après avoir rétabli la tranquillité de ce côté, le roi revint en Normandie, rappelé par la nécessité. En effet, Philippe, comte de Flandre, en présence du roi de France, Louis, et des seigneurs de son

chefs de connétablies (compagnies de gens de guerre). Matthieu de Montmorency, sous Philippe-Auguste, est le premier qui ait élevé l'office de connétable au premier rang des dignités militaires.

[1] Un des châteaux qui défendaient la ville portait le nom de Capitole (*Capitolium præsidium majus*), reste des souvenirs de l'ancienne Rome, conservés dans plusieurs cités de la Gaule méridionale. Outre son amphithéâtre, ses aqueducs, son arc de triomphe, Saintes avait un pont sur la Charente, dont on faisait remonter la fondation au temps de César.

royaume, avait juré, en étendant la main sur les saintes reliques, d'entrer en Angleterre avec une nombreuse armée, dans quinze jours après la fête de saint Jean, qui était proche, et de soumettre le royaume aux ordres de Henri le jeune. Celui-ci, décidé par cette promesse, se rendit au port de Wissant, la veille des ides de juillet[1], pour faire passer en Angleterre Raoul de la Haie avec une nombreuse chevalerie. Le comte de Flandre fit aussi prendre les devants à trois cent quatre-vingts chevaliers d'élite : ceux-ci ayant passé le détroit, abordèrent à Arewell, en Angleterre, le 18 avant les calendes de juillet, avec des troupes pour la plupart éprouvées, et s'adjoignirent aussitôt le comte Hugues Bigod. Tous ensemble allèrent assiéger Norwich, dont ils s'emparèrent, le 14 avant les calendes de juillet, y firent un immense butin et beaucoup de prisonniers, dont ils tirèrent de grosses rançons. En voyant cet état de choses, les justiciers du roi s'accordèrent unanimement à députer vers le roi, Richard, évêque élu à Winchester, pour qu'il lui racontât fidèlement les dangers qui menaçaient l'Angleterre. Richard ayant passé en Normandie avec célérité, exposa, sans aucun détour, les événements tels qu'ils se passaient en Angleterre.

Henri II passe en Angleterre. — Sa pénitence sur le tombeau de saint Thomas. — Le roi reçut le véné-

[1] Évidemment de juin, à cause de ce qui suit.

rable messager avec les égards qu'il lui devait, et se prépara à partir. Il emmena avec lui la reine Aliénor, la reine Marguerite, son fils et sa fille Jean et Jeanne, et fit conduire avant lui, à Barfleur, le comte et la comtesse de Leicester, ainsi que plusieurs autres prisonniers qu'il avait en son pouvoir. Dans cette ville, il rassembla des vaisseaux très-promptement et s'embarqua avec une nombreuse armée; mais, pendant la traversée, le vent étant devenu contraire, les matelots doutaient que le passage pût s'effectuer ce jour-là. Le roi, apprenant que la mer était orageuse, leva les yeux au ciel, et s'écria à haute voix, au milieu de tous les siens : « Si le dessein que j'ai en tête « doit rétablir la paix parmi les clercs et parmi les « laïques; si le roi des cieux a résolu que mon ar- « rivée soit le signal de la paix, que sa miséricorde « me conduise au port du salut. Si, au contraire, le « Seigneur est irrité, et qu'il ait décidé de châtier le « royaume d'Angleterre avec la verge de sa fureur, « qu'il ne m'accorde jamais d'aborder dans ce mal- « heureux pays. » Lorsqu'il eut terminé son invocation, la mer s'apaisa, et le jour même il aborda sain et sauf avec tous les siens à Southampton. Aussitôt il se mit à jeûner au pain et à l'eau, et s'abstint d'entrer dans les villes jusqu'à ce qu'il eût accompli les vœux d'expiation qu'il avait formés dans son cœur, en l'honneur du bienheureux Thomas, archevêque de Cantorbéry et glorieux martyr. En effet, dès qu'il approcha de Cantorbéry, il descendit de cheval, et, dépouillant toute fierté royale, il marcha

nu-pieds avec le visage d'un pèlerin contrit et pénitent. Le troisième jour avant les ides de juillet[1], sixième férie, il arriva à l'église cathédrale ; et là, gémissant, soupirant et versant d'abondantes larmes, ce nouvel Ezéchias se rendit au tombeau du glorieux martyr : il s'y prosterna la face contre terre et resta longtemps en oraisons, les mains étendues vers le ciel. Pendant ce temps, l'évêque de Londres, qu'il avait chargé de prononcer un sermon devant le peuple, déclara en son nom que le roi, invoquant pour le salut de son âme Dieu et le saint martyr, protestait devant l'assistance n'avoir ni ordonné, ni voulu, ni causé sciemment la mort du saint martyr. Mais comme les meurtriers du glorieux martyr s'étaient prévalus, pour tuer l'archevêque, de quelques paroles prononcées imprudemment par le roi, Henri demanda l'absolution aux évêques qui étaient présents, et soumit sa chair nue à la discipline des verges. Tous les ecclésiastiques, qui étaient venus en grand nombre, en déchargèrent chacun trois ou quatre coups sur les épaules du roi. Celui-ci, s'étant recouvert de ses habits, honora le martyr par des présents précieux, assigna de plus un revenu annuel de quarante livres, destiné à entretenir des cierges autour du tombeau de saint Thomas, et passa le reste du jour, ainsi que la nuit qui suivit, dans l'amertume du cœur : il se mortifia par les oraisons, les jeûnes et les veilles, et s'abstint de manger pendant trois jours. Alors, comme

[1] *Junii*, lisez *julii*.

il avait apaisé la colère du bienheureux martyr, Dieu voulut qu'en ce même jour de samedi, où il avait fait pénitence et demandé l'absolution, son ennemi Guillaume, roi d'Écosse, fût fait prisonnier et enfermé sous bonne garde au château de Richemont. Ce même jour de samedi, le roi son fils vit dispersés, et presque engloutis, les vaisseaux qu'il avait rassemblés pour passer en Angleterre et la subjuguer : ce qui le força de rentrer en France.

Le roi d'Écosse prisonnier. — Prophétie de Merlin. — Victoires de Henri II sur les révoltés. — Disons quelques mots de la prise du roi d'Écosse. Comme l'année précédente, il était entré dans le Northumberland pour soumettre cette province et la réunir à son royaume par la force des armes. Mais les seigneurs du pays s'y opposèrent, et lui ayant livré une bataille en plaine, ils s'en emparèrent et le jetèrent dans une étroite prison. On rapporte qu'il y eut un si grand massacre de ces fourmis écossaises, que le nombre des morts est incalculable. Le roi, ayant été enfermé dans le château de Richemont, cette circonstance fut regardée comme l'accomplissement d'une prophétie de Merlin, conçue en ces termes : « On lui mettra aux dents un mors forgé sur les rives « du golfe armoricain. » Le golfe armoricain doit s'entendre du château de Richemont, possédé de droit héréditaire et depuis un temps immémorial par des seigneurs de l'Armorique [1]. On doit à la vérité

[1] De grands espaces de pays, au nord d'York, furent le partage du

de mentionner les bienfaits dont Dieu combla le roi Henri, qui lui avait donné satisfaction, ainsi qu'au bienheureux martyr : cette faveur qu'il lui accorda à cette époque, par l'intercession du saint archevêque, nous fera comprendre ce qui suit. Le roi Henri ayant accompli ses vœux d'oraisons, fit son entrée à Londres, où il fut reçu avec respect. De là il marcha sur Hundington, dont il assiégea et prit le château, le quatorzième jour avant les calendes d'août. Bientôt les troupes du comte de Leicester, remirent au roi les châteaux de Grobi et de Montsorel, pour faire la paix à de meilleures conditions avec leur seigneur. Le onzième jour avant les calendes d'août, les seigneurs du Nord [1], conduits par l'évêque de Lincoln, fils [naturel] du roi, soumirent par la force le château de Malessart, qui appartenait à Roger de Moubray. De toutes parts, des troupes de gens de guerre venaient se joindre aux forces du roi Henri, qui ayant réuni une nombreuse armée au bourg de Saint-Edmond, résolut d'assiéger Bungey et Framlin-

Bas-Breton Allan, que les Normands appelaient Alain, et que ses compatriotes, dans leur langage celtique, surnommaient Fergan, c'est-à-dire le Roux. Cet Alain construisit un château fort et des ouvrages de défense auprès de son principal manoir, appelé Ghilling, sur une colline escarpée qu'entourait presque de toutes parts la rivière rapide de Swale... Comme la plupart des autres capitaines de l'armée conquérante, il baptisa d'un nom français le château qui devint sa demeure, et l'appela Riche-Mont, à cause de sa situation élevée, qui dominait le pays d'alentour. (M. AUG. THIERRY, livre IV, à l'année 1070.)

[1] Nous traduisons ainsi *norenses*, parce que, dans la suite de l'ouvrage, ce mot se trouve opposé à *australes*.

gham, châteaux occupés par Hugues Bigod. Le comte se voyant hors d'état de résister, fit sa paix avec le roi le huitième jour avant les calendes d'août, moyennant mille marcs, et en donnant des otages. En même temps, cette nuée de Flamands que le comte Philippe avait envoyée en Angleterre, comme nous l'avons dit, s'engagea par serment à ne plus rentrer à main armée sur le territoire d'Angleterre, et obtint du roi la permission de retourner en Flandre. L'armée d'Henri le jeune, commandée par Raoul de la Haie, se retira aussi sans être inquiétée. Robert, comte de Ferrières, et Roger de Moubray, dont les châteaux de Trec et de Stutesbéry étaient alors assiégés par le roi, lui envoyèrent des députés, et obtinrent la paix. Guillaume, comte de Glocester, et Richard, comte de Clare, vinrent trouver le roi et promirent de lui obéir en tout. Alors l'illustre roi, vainqueur de tous ses ennemis, par l'intercession du glorieux martyr, repassa en Normandie après avoir pacifié l'Angleterre, le sept avant les ides d'août, et emmena avec lui le roi d'Écosse, le comte de Leicester, et Hugues de Castillon (?) qu'il retenait dans les fers.

Siége de Rouen par le roi de France. — Affaires ecclésiastiques. — Le roi Henri, en débarquant le troisième jour avant les ides d'août, trouva la ville de Rouen assiégée. En effet, Louis, roi de France, le roi Henri le jeune et Philippe, comte de Flandre, étaient survenus avec une armée nombreuse en l'ab-

sence du roi d'Angleterre, et ne laisaient point de relâche aux habitants assiégés. Mais le roi de France, en apprenant l'arrivée du roi d'Angleterre, brûla ses machines et se retira, non sans faire tort à sa renommée; car il laissa dans sa retraite beaucoup d'armes et de munitions de guerre qui tombèrent au pouvoir des Anglais. Cette même année, l'archevêque de Cantorbéry, revint de Rome, rapportant le pallium et le titre de primat d'Angleterre. Arrivé à Londres, le troisième jour avant les calendes de septembre, il réunit les principaux personnages des églises vacantes qui s'étaient choisi des pasteurs, confirma les élections, et consacra en même temps ceux qui avaient été élus à Winchester, à Ely, à Hereford et à Chichester. Geoffroy, élu à Lincoln, dont l'élection n'était pas encore confirmée, passa le détroit en personne, avec l'intention d'aller lui-même à Rome, ou d'y envoyer des députés.

Réconciliation entre Henri le jeune et son père. — Concile de Westminster. — Arrivée d'un légat. — L'an du Seigneur 1175, le roi de France Louis et le comte de Flandre, fatigués des dépenses énormes qu'ils avaient faites inutilement pour le roi Henri le jeune, et considérant les pertes d'hommes et de biens qu'ils avaient subies, eux et les leurs, déclarèrent qu'ils étaient décidés à ne plus ravager la Normandie; et en même temps, comme ils savaient que les fils du roi d'Angleterre avaient encouru la malédiction paternelle, la haine du clergé et l'indignation

des peuples, ils firent tous leurs efforts pour les amener à rentrer en grâce auprès de leur père. Le roi d'Angleterre, sachant donc par des messagers envoyés de part et d'autre, que tous ses adversaires étaient venus à résipiscence, les invita à se rendre à une entrevue dans le Maine; et là, Geoffroy et Richard, ses fils, commencèrent par lui jurer hommage et fidélité. Quelques jours après, Henri le jeune se rendit à Bure, en Normandie, accompagné de l'archevêque de Rouen et de plusieurs évêques et barons; il se jeta aux pieds de son père en versant d'abondantes larmes, et se remit à sa merci. Mais le roi, semblable au bon père de famille quand il voit de retour l'enfant prodigue, fut saisi de compassion sur son fils qu'il aimait de toutes ses entrailles, et comprenant que c'était en lui le cœur qui parlait, il sentit tomber toute son indignation, et se borna à lui faire jurer hommage et prêter serment. Tout étant donc arrangé pour le mieux, et les baisers de paix ayant été échangés de bon cœur, le vieux roi délivra, sans rançon, neuf cent soixante-neuf chevaliers dont il s'était emparé pendant la guerre. Il n'en excepta que quelques-uns dont l'insigne méchanceté avait exaspéré ce roi, ordinairement si doux, et qui furent resserrés dans une rigoureuse captivité. Henri le jeune, de son côté, relâcha également sans rançon les chevaliers qu'il avait pris par le droit des armes, et dont le nombre s'élevait à plus de cent. Alors, le vieux roi envoya, dans toutes les terres de sa domination, des lettres qui donnaient avis de cette pacifica-

tion, afin que tous ceux qui avaient eu à souffrir des chances de cette guerre, pussent partager la joie commune. Les lettres contenaient, de plus, l'ordre de remettre tous les châteaux qui avaient été fortifiés contre lui pendant les hostilités, dans l'état où ils se trouvaient au commencement de la guerre. Cette même année, un concile général fut tenu à Westminster, le quinzième jour avant les calendes de juillet, sous la présidence de Richard, archevêque de Cantorbéry et légat du saint-siége apostolique. Roger, archevêque d'York, refusa d'assister à ce concile. Regnault, comte de Cornouailles, mourut à cette époque. Hugues Pierre de Léon, cardinal diacre, étant venu en Angleterre avec le titre de légat, décida en faveur du roi, qu'il aurait l'autorisation de citer les clercs devant la justice séculière, quand il s'agirait de forfaiture pour les forêts et pour les fiefs laïques [1].

MISE EN LIBERTÉ DU ROI D'ÉCOSSE. — A QUELLES CONDITIONS. — Cette même année, Guillaume, roi d'Écosse, détenu à Falaise, fit sa paix avec le roi d'Angleterre, à ces conditions, le sixième jour avant les ides de décembre. Le roi d'Écosse, devenait l'homme lige du roi d'Angleterre, pour le royaume d'Écosse, et pour toutes les terres de sa dépendance ; il devait se

[1] C'était rétablir de fait une partie des articles de Clarendon, dont le pape avait exigé l'annulation. La clause des forêts surtout ouvrait une large voie aux exigences et aux chicanes des officiers royaux.

déclarer son homme, et lui promettre allégeance comme à son seigneur spécial, ainsi qu'à Henri son fils, sauf la foi que ce dernier devait à son père. Et semblablement tous les évêques, comtes et barons du royaume d'Écosse, durent prêter serment d'hommage et de fidélité au roi d'Angleterre. De plus, Guillaume s'engagea pour lui et ses successeurs, à l'égard de Henri et de ses successeurs, à perpétuité et sans mal engin. Telle est la vraie teneur de la charte conservée au trésor, et à laquelle sont apposés les sceaux des évêques et barons d'Écosse. « Le roi d'Écosse, en outre, et tous ses hommes ne recevront en Écosse, ni sur aucune autre terre, aucun transfuge venu du royaume d'Angleterre; mais le roi d'Écosse et ses hommes le prendront et le livreront au roi des Anglais ou à ses justiciers. » En gage de l'observation de ces conditions et de ce traité, le roi d'Écosse donna au roi d'Angleterre et à ses successeurs, en perpétuité, les châteaux de Berwick et de Rocksburg. Si dans la suite des temps le roi d'Écosse cherchait à enfreindre ces conventions, les évêques d'Écosse avec les comtes et barons, devaient se lever contre lui, et les évêques lancer l'interdit sur sa terre, jusqu'à ce qu'il fut rentré sous l'obéissance du roi d'Angleterre. Alors le roi d'Écosse, après avoir donné des otages, revint en Angleterre, où il fut placé sous garde libre, jusqu'à ce que les châteaux qu'il avait promis au roi, eussent opéré leur soumission. Quant à tous les châteaux qui avaient été construits sur plusieurs points d'Angleterre et de Normandie,

pendant la querelle du père et du fils, ils furent démolis par l'ordre du roi et sans que son fils s'y opposât.

Henri II et Henri le jeune en Angleterre. — Oppression des Gallois. — Faits divers. — Institution des justiciers en tournée. — L'an du Seigneur 1176, les deux rois d'Angleterre, le père et le fils arrivèrent en Angleterre. Chaque jour ils mangèrent à la même table, et ils goûtèrent dans le même lit le repos tranquille de la nuit. Ils se rendirent ensuite au tombeau du bienheureux martyr, le glorieux Thomas, et y accomplirent leurs vœux, en priant avec humilité et avec componction. De là ils parcoururent ensemble l'Angleterre, établissant la paix partout, promettant justice, tant aux clercs qu'aux laïques, et rendant en effet à chacun son dû. Cette même année, Guillaume de Brause réunit par ruse une foule de Gallois dans le château d'Abergavenni[1], et défendit à tout passant de porter l'arc ou l'épée. Mais comme ils s'opposaient à ce décret tyrannique, il porta contre eux tous une sentence de mort. Qu'on sache au moins que cette rigoureuse fidélité au roi était un prétexte pour pallier l'infamie de sa trahison. Le vrai motif, c'est qu'il voulait venger son oncle Henri de Hereford, que ces mêmes Gallois avaient tué précédemment, le saint samedi de Pâ-

[1] *Bergamini*, texte *hic*. Nous proposons Abergavenni, sur la frontière du pays de Galles.

ques. — Cette même année, Richard, archevêque de Cantorbéry, créa dans son diocèse trois archidiacres, Savaric, Nicolas et Herebert. C'était une mesure toute nouvelle, puisque de temps immémorial un seul archidiacre avait suffi. — Cette même année, Jean, doyen de Salisbury, fut consacré évêque de Norwich. Peu après, le roi d'Angleterre fit raser les châteaux de Leicester, de Hundington, de Walton, de Grobi, de Stutesbery, de Hay, de Trec, et une foule d'autres; en ressentiment des outrages qu'il avait subis de la part des maîtres de ces châteaux. Le roi, ensuite, par le conseil de son fils et des évêques, institua des justiciers dans le royaume; il y eut à cet effet six grandes divisions et trois justiciers par chaque division. Ils jurèrent de maintenir intact le droit de chacun.

Le légat du pape obtient du roi quatre articles qui deviennent loi anglaise. — Faits divers. — Vers le même temps, Pierre de Léon, légat du saint-siége apostolique, étant venu en Angleterre, le roi lui accorda les quatre articles suivants, qui devaient être observés dans le royaume d'Angleterre : 1° Qu'à l'avenir aucun clerc ne soit traduit personnellement devant un juge séculier, pour crime ou excès de quelque nature que ce soit, sauf le délit de forêts et de fiefs laïques, pour lesquels on doit servage laïque au roi ou à tout autre seigneur séculier; 2° que les archevêchés, évêchés ou abbayes ne restent pas dans la main du roi passé un an, à moins de motif évi-

dent ou de nécessité urgente ; 3° il accorda que les meurtriers des clercs étant convaincus ou ayant avoué seraient punis au tribunal du justicier royal, en présence de l'évêque ; 4° que les clercs ne seraient point forcés de fournir preuve par duel. — Cette même année, Jeanne, fille du roi, promise au roi de Sicile, fut remise entre les mains de son époux, à Saint-Gilles, en présence d'hommes illustres, le cinq avant les ides de novembre. A cette époque, tous les châteaux d'Angleterre reçurent des garnisons de la main du roi. Vers le même temps, Guillaume, comte de Glocester, n'ayant pas de fils, et supportant avec peine de voir son héritage partagé entre ses filles, nomma pour lui succéder Jean-sans-Terre, fils du roi. Hugues, Pierre de Léon, ayant accompli sa tournée comme légat, passa la mer. Le roi Henri donna sa fille cadette au roi d'Apulie, et traversa le détroit, le sixième jour avant les calendes de septembre. — Mort de Richard, comte de Strigoil (?) [1]. Le comte Guillaume d'Arondel mourut aussi le quatrième jour avant les ides d'octobre, à Waverley, et fut enterré à Wimund, chapelle dépendante de Saint-Albans, et dont il avait été le patron. Gaultier, prieur de Winchester, fut nommé abbé de Westminster.

[1] Il s'agit ici de Richard, comte de Pembroke. Quoique *Strigoil* ne se retrouve pas sur les cartes, on est autorisé, par un autre passage de Matthieu Pâris, que nous annoterons à l'année 1245, à penser qu'il faut placer ce lieu en Irlande, dans le comté de Wexford.

Henri II arbitre entre son gendre le roi de Castille et Sanche, roi de Navarre.—Sagesse du roi.— Vers le même temps, Alphonse, roi de Castille, gendre du roi d'Angleterre, et Sanche, roi de Navarre, son oncle, envoyèrent au roi d'Angleterre des députés, promettant de s'en remettre à son arbitrage sur un différend qui s'était élevé entre eux. Les députés furent introduits à Westminster, en présence du roi des évêques, des comtes et des barons. Ceux qui plaidaient la cause du roi Alphonse, prétendirent que Sanche, roi de Navarre, profitant de la position où se trouvait ledit roi de Castille, alors orphelin et encore en tutelle, lui avait pris des châteaux et des terres dans le royaume de Léon, entre autres Navarrette, Anthlena, Aptol et Agesen (?), avec leurs dépendances : que c'était par injustice et violence puisque le père d'Alphonse en était possesseur au jour de sa mort, et que lui-même en avait été le paisible détenteur plusieurs années après. Aussi ils en demandaient la restitution au nom de leur maître. Ceux qui étaient chargés de parler pour le roi Sanche, ne contredirent rien de ce qu'avaient avancé leurs adversaires; mais ils affirmèrent que ledit Alphonse avait enlevé audit Sanche, par guerre et par injustice, les châteaux de Lerin, de Portel, et celui qu'on nomme Godin[1]. Et comme la partie adverse ne disait pas

[1] Peut-être faut-il voir dans *Portel* Saint-Jean-Pied-de-Port, et dans *Castellum quod tenet Godin*, Saint-Gaudens. L'orthographe de la plupart de ces noms est fautive.

non plus le contraire, ils demandèrent avec les mêmes instances que restitution fût faite à leur maître. Les députés déclarèrent en outre devant l'assemblée, que lesdits rois avaient conclu et confirmé par serment une trêve pour sept ans. Alors le roi d'Angleterre prit l'avis des évêques, comtes et barons, sur les plaintes mises en avant, et sur les terres enlevées de part et d'autre, par violence et injustice. Comme ni l'une ni l'autre des parties n'avait repoussé l'allégation de violence présentée par chacune d'elles, et qu'il n'y avait aucun motif qui pût empêcher les restitutions mutuelles demandées par les ambassadeurs, le roi prononça pour les deux parties la restitution pleine et entière qu'elles sollicitaient par voie de droit. Il ajouta que la trêve conclue et jurée par les deux prétendants devait être inviolablement maintenue jusqu'au terme fixé. Il décida aussi que pour le bien de la paix, le roi Alphonse paierait libéralement au roi Sanche une somme de trois mille marabotins, d'année en année, jusqu'à dix ans, et les engagea à conclure mutuellement la paix et à s'unir par les liens d'une perpétuelle amitié. Vers le même temps, les ambassadeurs de Manuel, empereur de Constantinople, ceux de Frédéric, empereur des Romains, ceux de Guillaume, archevêque de Trêves, ceux du duc de Saxe, ceux du comte de Flandre, Philippe, qui tous avaient diverses affaires à démêler, se rendirent ensemble comme s'ils s'étaient donné rendez-vous à Westminster, dans la cour du roi des Anglais, la veille des ides de novembre. Nous

mentionnons ces faits, afin que l'on sache quelle était la réputation de sagesse et de grandeur du roi Henri, puisque de presque tous les points du globe on se rendait à son audience, et qu'une foule de princes s'en remettaient à sa décision pour la solution de questions délicates.

FAITS DIVERS. — RÉCONCILIATION ENTRE L'EMPEREUR FRÉDÉRIC ET LE PAPE. — TENEUR DU TRAITÉ ENTRE LE ROI D'ANGLETERRE ET LE ROI DE FRANCE. — L'an du Seigneur 1177, on remplaça les chanoines appelés séculiers de l'église de Waltham par des chanoines réguliers, la veille de la Pentecôte, sur l'ordre du souverain pontife, par les soins et en présence du roi Henri. Le même jour, Raoul, chanoine de Chester, fut investi par l'évêque de Londres de la cure de ladite église de Waltham, et il s'engagea par des paroles expresses à observer soumission envers lui comme envers son diocésain canonique. Les frères chanoines furent mis en possession de l'église, et Raoul reçut du même évêque le titre de prieur, et fut installé solennellement.

Cette même année, Philippe, comte de Flandre, et Guillaume de Mandeville partirent pour Jérusalem. — L'empereur Frédéric vint se jeter aux pieds du pape Alexandre, sur la connaissance qu'il eut d'un prodige, qui lui fut certifié par le pape lui-même. C'est qu'à l'époque où il persécutait ledit pape, celui-ci, redoutant le passage sur terre, avait été obligé de se

confier à la mer. Une tempête s'était élevée, et alors, se revêtant de tous ses ornements pontificaux comme s'il allait célébrer les mystères, debout sur le navire, il avait commandé aux flots et aux vents, au nom de Jésus-Christ, dont il était le vicaire : aussitôt une tranquillité parfaite avait régné sur les eaux. En apprenant ce prodige, l'empereur stupéfait s'humilia; et comme il craignait Dieu plus que les hommes, il résolut de donner satisfaction au pape sur tous les points. Ainsi cessa le schisme. Vers le même temps, le roi d'Angleterre ayant tout disposé dans le royaume au gré de sa volonté royale, repassa en Normandie le quinzième jour avant les calendes de septembre. Aussitôt le roi de France et lui se réunirent dans une entrevue, et firent un traité en ces termes. « Nous, Louis, roi de France, et nous, Henri, roi d'Angleterre, voulons qu'il vienne à la connaissance de tous que, par l'inspiration de Dieu, nous avons promis et juré par serment de partir ensemble pour le service de celui qui a été crucifié, et de prendre le signe de la sainte croix pour nous rendre à Jérusalem. Nous voulons désormais être mutuellement amis ; en sorte que chacun de nous conserve à l'autre la vie, les membres et l'honneur de sa terre contre tous hommes. Et si quelqu'un, qui que ce soit, essaie de faire tort à l'un de nous, moi, Henri, j'aiderai Louis, roi de France, mon seigneur, contre tous hommes ; et moi, Louis, j'aiderai Henri, roi d'Angleterre, contre tous hommes, sauf la foi que nous devons à

nos hommes, tant qu'ils nous garderont la leur. »
Ce traité fut fait à Minantcourt[1], le 7 des calendes d'octobre.

ÉGLISE BATIE EN L'HONNEUR DE THOMAS. — HIVER REMARQUABLE. — ÉCLIPSE DE SOLEIL. — VISION MIRACULEUSE. — MIRACLES DE SAINT AMPHIBALE. — DÉTAILS SUR LA TRANSLATION DE SES OS A SAINT-ALBANS. — L'an du Seigneur 1178, le troisième jour avant les ides de juin, Richard de Luci, justicier d'Angleterre, dans un lieu qu'on appelle Westvood, sur le territoire de Rochester, jeta les fondements d'une église conventuelle, en l'honneur du bienheureux Thomas, martyr. Cette même année, le roi d'Angleterre, Henri, s'étant rendu maître de tous les châteaux forts, dans toutes les provinces qui reconnaissaient son autorité et qui étaient bornées par les possessions françaises, par la chaîne des Pyrénées et par l'Océan britannique, y disposa toutes choses selon son vouloir, et, aux ides de juin, revint visiter le tombeau du bienheureux martyr Thomas. Après avoir passé quelques jours à Cantorbéry, il se rendit à Woodstock, où il ceignit le baudrier militaire à son fils Geoffroi, le huitième jour avant les ides d'août. — Hiver remarquable par une neige épaisse et prolongée, par une congélation des eaux qui enferma les poissons; par une éclipse de soleil qui arriva le sixième jour avant les ides de janvier.

[1] Cette leçon est maintenue par le père Daniel. Peut-être faut-il lire *Nonancourt?*

Il y avait à cette époque un homme qui habitait le bourg du bienheureux martyr Albans. Il était né dans le pays, vivait en paix avec ses voisins, menait depuis son enfance une existence aussi honorable que le lui permettait la médiocrité de sa fortune, et assistait assidûment aux offices divins. Une nuit qu'il était étendu dans son lit, un homme au visage beau et gracieux, à la taille élevée, entra dans la chambre où il était couché, vers l'heure où le coq chante ; il était vêtu d'habits blancs, et portait dans sa main droite une baguette magnifique. A son entrée la maison s'illumina tout à coup, et une clarté aussi vive que celle du soleil brilla dans l'intérieur de la chambre. L'apparition, s'approchant du lit, adressa la parole à celui qui y était couché, et lui demanda d'une voix douce s'il dormait. A ces mots : « Dors-tu, Robert? » Robert fut saisi d'un vif effroi, et ne pouvant revenir de son étonnement, il lui dit : « Qui êtes-vous, sei-
« gneur ? — Je suis le martyr Albans, et je viens ici
« pour t'annoncer la volonté du Seigneur, touchant
« le saint religieux mon maître, celui de qui j'ai
« reçu la foi du Christ; les hommes parlent souvent
« de lui; les fidèles placent en lui leur espérance,
« parce qu'il doit être connu dans les temps à venir,
« quoique le lieu de sa sépulture soit ignoré de tous.
« Lève-toi donc aussitôt, revêts-toi de tes habits, et
« suis-moi : je te montrerai le tombeau où sont en-
« fermés ses précieux restes. » Robert se leva, se chaussa et s'habilla en toute hâte, et le suivit. Tous deux prirent par le grand chemin, du côté du nord,

et marchèrent jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à une plaine, depuis longtemps inculte, située près de la route royale. Ils causaient ensemble, comme peuvent causer deux amis en voyage : ils parlaient tantôt des murailles de la ville détruite, tantôt de la diminution du fleuve, tantôt de la voie commune qui aboutit à la ville, tantôt de l'arrivée du bienheureux Amphibale, maître de Saint-Albans, dans la ville, tantôt de leur séparation douloureuse, tantôt de leur martyre à tous deux; et à toutes les demandes de Robert le saint se plaisait à répondre aussitôt. En causant ils virent venir des marchands de Dunstable qui se rendaient, le matin, pour leurs affaires, au marché de Saint-Albans. Le martyr, prévoyant leur arrivée, dit : « Écartons-nous un peu jusqu'à ce que ces gens-« ci aient passé outre, de peur que par leurs questions « ils ne nous arrêtent en chemin : voici que le jour « commence à éclairer la route [1]. » Ainsi fut-il fait. Lorsqu'ils furent arrivés à peu près à la moitié du chemin, dans le milieu duquel deux arbres avaient été plantés, le martyr dit à Robert : « C'est ici que « j'ai conduit mon maître, le bienheureux Amphibale, « lorsque, sur le point de nous quitter, nous nous « entretenions en pleurant, et pour la dernière fois, « dans cette vie mondaine. » Si la splendeur qui rayonnait autour du saint n'eût ébloui les regards de Robert, et si la timidité naturelle aux âmes sim-

[1] Nous proposons et traduisons *iter ab eoo coruscavit*, au lieu de *iter ab eo*.

ples n'eût enchaîné sa langue, il se serait informé de beaucoup de choses, tant futures que passées. Ce lieu présentait l'aspect d'une plaine agréable : c'était une prairie coupée par des cours d'eau, et qui invitait au repos le voyageur fatigué de la route, non loin du village appelé Redburn, éloigné lui-même de Saint-Albans d'environ trois milles. Dans cette plaine s'élevaient deux petites collines, nommées les collines de Bannières, parce que les habitants du pays s'y réunissaient en foule, tous les ans, à l'époque où le peuple des fidèles, d'après une antique tradition, suivait avec une ferveur convenable la procession solennelle du clergé de Saint-Albans. Alors, saint Albans se détournant un peu de la route, saisit la main de Robert et le conduisit à l'une des collines qui renfermait le tombeau du bienheureux martyr ; puis, se tournant vers lui : « C'est ici, dit-il, que sont les restes de mon « maître : voici la terre qui couvre et protége ses « ossements. » A ces mots il promena sur le sol le pouce de Robert, en forme de croix : une petite portion de gazon se souleva, et le saint tira de l'ouverture une espèce de boîte qui jetait des rayons tellement vifs, que l'occident était illuminé, et qu'aussitôt cette clarté répandit une éclatante lumière sur tous les lieux d'alentour. Bientôt la cassette fut remise à sa place, l'ouverture comblée et le gazon replacé dans son ancien état. Robert, stupéfait, demanda au saint de lui apprendre ce qu'il fallait faire ; le bienheureux Albans lui répondit : « Remarque bien ce lieu, « afin que ta mémoire conserve fidèlement le mys-

« tère qui t'a été révélé en ce jour : car bientôt le « temps viendra où cette connaissance, que toi seul « possèdes, servira à l'utilité générale et contribuera « au salut de plusieurs. » Robert mesura du regard la plaine et les lieux environnants, rassembla des pierres qui se trouvaient près de là, et les disposa d'une certaine façon sur le lieu même, en disant : « Demain, à l'aide de cette marque, je reconnaîtrai « plus facilement ce saint lieu. » Le saint lui dit alors : « Lève-toi ; partons d'ici, et retournons au lieu « d'où nous sommes venus. » Ils s'en retournèrent en effet par le chemin qu'ils avaient déjà pris, et en arrivant à la porte de l'église (la maison de Robert était plus éloignée), le saint entra dans son église, et notre homme, de retour à sa maison, se recoucha dans son lit. Tout ceci, quoi qu'en disent quelques incrédules, n'est pas le résultat d'un rêve, mais est arrivé en vérité. Ce qui le prouve, c'est la suite de l'événement et le témoignage authentique d'un moine de Saint-Albans, frère Gilbert de Sisseverne, qui se fit souvent raconter l'aventure par Robert lui-même, qui a recherché intimement la vérité du fait avec le soin qui convenait à un homme sage et lettré, qui, enfin, l'a attesté sous peine du jugement redoutable.

Robert, en se réveillant dans la matinée, se trouva dans une grande perplexité, ne sachant s'il devait taire ou révéler aux autres sans hésiter ce qu'il avait non-seulement vu, mais fait avec ses propres membres. En se taisant, il craignait de déplaire à Dieu ; en publiant la chose, il redoutait les plaisanteries

des hommes. Après un long débat avec lui-même, la crainte de Dieu l'emporta sur le respect humain, et il communiqua son secret à ses serviteurs et à ses amis, quoique ce fût une chose qui dépassât ces intelligences grossières. Ceux-ci allèrent répéter au grand jour ce qui leur avait été dit dans l'ombre, et ce qui leur avait été confié dans le creux de l'oreille, ils le crièrent sur les toits. Il en advint que cette année même le secret se trouva répandu dans toute la province, et qu'à force d'être répété de bouche en bouche, il pénétra dans le monastère du bienheureux martyr Albans. La nouvelle désirée parvint bientôt aux oreilles de l'abbé Simon, à qui, après Dieu, revenait spécialement le soin de toute cette affaire. Aussitôt celui-ci rendit des actions de grâces à Dieu, et sur l'avis de son conseil, choisit quelques frères du couvent qu'il envoya, guidés par Robert, à l'endroit que celui-ci devait leur désigner. Les moines restés au couvent se mirent à prier avec ferveur, et ceux qui suivaient Robert désiraient ardemment voir les restes des saints martyrs. Lorsqu'ils furent arrivés, ils trouvèrent sur la colline une multitude de fidèles, venus de diverses provinces, à qui l'Esprit saint avait révélé d'avance l'heureux événement, et qui étaient accourus avec la même pensée, celle d'assister à la découverte des restes du martyr. Robert, dont nous avons souvent parlé, marchait devant, montrant aux frères, au milieu de ceux qui attendaient l'événement avec impatience, la plaine où étaient ensevelis les corps des saints. Ces faits se passèrent

la sixième férie avant la solennité de Saint-Albans, jour où l'on célèbre aussi sa passion. Depuis ce jour jusqu'à celui où les reliques furent tirées de terre, le lieu consacré fut soigneusement gardé, les moines et les laïques se succédant sans relâche. Pendant ce temps le couvent se soumit à un régime plus austère, fit des processions, et recommanda au peuple de se mettre en prières et d'observer un jeûne solennel. Déjà le lieu où devait se faire la précieuse découverte présentait l'aspect d'une foire, et quand ceux qu'une dévotion fervente y avait amenés se retiraient, d'autres leur succédaient journellement.

Déjà cependant plusieurs miracles, opérés par les saints martyrs cachés encore dans les entrailles de la terre, faisaient bien augurer du succès de l'entreprise; ce sont choses que le témoignage de plusieurs pourra confirmer. Une femme de Catesden était atteinte depuis dix ans d'une infirmité dans le dos et dans les reins[1]. Cette maladie avait fini par dégoûter son mari qui la négligeait. Elle quitta son pays, passa par Redburn, s'approcha de la sépulture des saints martyrs, se coucha sur le sol et ne se releva qu'en se sentant parfaitement guérie. Une autre femme de Dunstable, nommée Cécile, affligée depuis seize ans d'une hydropisie au ventre, paraissait être constamment enceinte[2]. Comme elle désirait

[1] A cause du mot *turpi udinem* et de la phrase suivante, je soupçonnerais que le sens est ici : *une faiblesse dans les voies urinaires.*

[2] Nous lisons *infantis* au lieu d'*habentis*.

ardemment être guérie, elle se rendit au même lieu, et y recouvra sur-le-champ la santé qu'elle souhaitait depuis si longtemps. De même une jeune fille, âgée de quinze ans, qui depuis sa naissance n'avait pu faire usage de ses pieds pour marcher, et qui avait toujours été portée sur les bras de ses parents, fut placée près du lieu consacré où elle s'endormit quelque temps, et en se réveillant, elle put marcher et sauter, ce qui changea en joie la douleur de ses parents.

Cependant se lève le jour de la commémoration solennelle du bienheureux martyr Albans, jour illustre en lui-même, mais que la publication de tous ces miracles rendait plus illustre encore. On engage les fidèles à répandre des aumônes plus abondantes. Chacun doit restreindre encore la portion de ses aliments, et une nouvelle procession est ordonnée aussi pour le lendemain. Mais les jours qui s'écoulèrent depuis la solennité jusqu'à la découverte ne se passèrent pas dans un inutile repos; au contraire, jusqu'à l'heure où on les découvrit, les saintes reliques opérèrent des miracles évidents. Un homme de Kyngesbery tournant en dérision les recherches de ceux qui fouillaient la terre, se rendit pendant la nuit à la colline avec les autres; il était venu par la même route, mais avec une intention bien différente. Aussitôt il fut possédé par le démon, se livra à toutes les contorsions d'un homme furieux, déchira ses vêtements, les jeta loin de lui; et cet homme qui était venu pour se moquer du spectacle des travailleurs,

fut livré lui-même en spectacle à tous. Enfin, après qu'il eut été longtemps tourmenté aux yeux de la foule, Dieu retira de lui sa main qui le frappait, et se contentant de ce châtiment, lui permit de retourner chez lui sain et sauf. Un autre homme qui poursuivait de ses railleries les travailleurs occupés à la recherche des reliques fut aussitôt puni par la vengeance divine. Un mal terrible lui coupa la parole, et il rendit bientôt le dernier soupir avec cette bouche qui avait blasphémé. Un certain Algar, de Dunstable, était venu aussi au milieu de la foule, apportant sur un chariot un tonneau plein de cervoise qu'il voulait débiter. Un pauvre homme malade l'aborda, et, dans la simplicité de son cœur, lui demanda, pour l'amour du martyr dont le peuple attendait la découverte, de lui donner un peu à boire afin d'apaiser la soif dont il était dévoré. A ces paroles du malade, Algar se mit fort en colère disant qu'il s'inquiétait peu du martyr, qu'il n'était pas venu pour lui, mais pour tirer parti de sa marchandise. Mais au moment où il repoussait outrageusement le pauvre, voici que le tonneau creva brusquement à chaque fond, la cervoise se répandit à terre, et il arriva que cet homme, qui par mépris pour le nom du martyr en avait refusé une petite partie, fut puni par ce même martyr, et vit, sans pouvoir s'y opposer, non-seulement le pauvre, mais beaucoup d'autres encore, se mettre à genoux et se désaltérer à longs traits. Mais si, par l'intercession du martyr, la méchanceté des pervers fut réprimée, la dévotion des

fidèles reçut le prix qu'elle méritait. En effet, pendant trois jours qui s'écoulèrent encore, dix individus des deux sexes furent guéris de diverses infirmités, et recouvrèrent leur ancienne santé à la gloire de Dieu et du bienheureux martyr.

Le matin du jour où la précieuse découverte devait se faire, le vénérable père, l'abbé Simon, se rendit au saint lieu, et après avoir célébré dans la chapelle de Saint-Jacques, tout près de là, les mystères de notre rédemption, en l'honneur du bienheureux martyr Albans, il ordonna aux moines qui étaient présents, de faire pousser les fouilles, et d'y employer plusieurs travailleurs. Cette chapelle avait été élevée dans les temps anciens, en l'honneur du martyr, à cause des rayons d'une lumière céleste qui avaient apparu fréquemment, dans ce lieu même, aux pasteurs occupés pendant la nuit à veiller sur leurs troupeaux. Après sa construction, on l'avait mise sous l'invocation de saint Jacques spécialement, et des autres saints, en l'honneur de qui la lueur céleste avait apparu. Aussi, ledit abbé, en célébrant les divins sacrements, dans ce lieu même, implora l'aide du bienheureux martyr pour la réussite de l'entreprise. L'abbé étant ensuite de retour au couvent, et s'étant assis pour dîner avec les frères, on fit lecture de la passion du saint que l'on cherchait et de celle de ses compagnons; passion qui les délivra de la prison du corps, pour leur faire acquérir la gloire éternelle. Au moment où la sentence cruelle du juge, la barbarie des bourreaux et la mort des

martyrs racontées avec détail, affligeaient ces âmes pieuses, tiraient des larmes de tous les yeux et des soupirs de toutes les poitrines, quelqu'un vint annoncer, en courant, que le bienheureux Amphibale avait été découvert avec ses trois compagnons. Que dirai-je? Les soupirs sont changés en actions de grâces : à la tristesse succède la joie la plus vive. Toute la congrégation se lève de table, se rend en hâte à l'église, et annonce, en chantant des hymnes de reconnaissance, la joie qui la transporte. Le corps du bienheureux martyr Amphibale fut trouvé au milieu de ses deux compagnons, et côte à côte avec eux. Un troisième compagnon était enterré tout seul, à l'opposite, et dans une situation transversale. Non loin de là, on découvrit les corps de six martyrs qui avaient partagé le sort des martyrs précédents, en sorte que le bienheureux martyr Amphibale paraissait être le dixième. A la vue des restes de l'athlète du Christ, Amphibale, on aperçut deux grands couteaux; l'un était enfoncé dans la tête et l'autre dans le cœur, comme en fait foi un traité sur la passion du martyr, écrit depuis fort longtemps, et conservé à Saint-Albans. Le texte de ce livre dit aussi que les compagnons d'Amphibale furent massacrés à coups d'épée; mais que, pour lui, on lui ouvrit d'abord le ventre, on lui arracha les intestins, on le perça ensuite de lances et de couteaux; enfin on l'écrasa sous une masse de pierres. En effet, dans le squelette, aucun des os n'était entier, tandis que ceux de ses compagnons étaient parfaitement conservés.

En apprenant l'heureuse nouvelle, l'abbé dont nous avons parlé s'adjoignit le prieur avec quelques frères du couvent, se rendit en hâte à la sépulture des saints, et soulevant avec respect les reliques, les posa sur des linges apportés exprès. Comme il craignait quelque larcin ou quelque violence de la part de la foule, qui se ruait de tous côtés, et qu'on ne pouvait empêcher de porter la main au précieux trésor, il se détermina à transférer les saints martyrs dans la basilique du bienheureux Albans, où la garde pourrait être faite avec plus d'exactitude et de sécurité. Comment raconter dignement ce qui suit? L'abbé et les frères reviennent d'un côté, en portant processionnellement les reliques des saints. De l'autre, les frères restés au couvent s'avancent aussi en procession à la rencontre des martyrs, amenant avec eux le corps du bienheureux Albans; et la châsse qui le contenait, ordinairement assez lourde, au dire des porteurs, sembla en ce moment si légère, qu'elle paraissait voler plutôt que reposer sur les épaules de ceux qui la soutenaient; ainsi donc le martyr alla au-devant des martyrs : le disciple retrouva son maître, et l'accueillit à son retour public, lui dont jadis en secret il avait reçu les pieux enseignements dans une humble chaumière. Nous ne devons pas non plus passer sous silence le miracle que Dieu fit éclater dans la nature, au moment où les reliques se rencontrèrent et se réunirent. La sécheresse se prolongeait depuis longtemps; les plantes et les fruits étaient brûlés : les gens de la campagne se désespéraient. Au

même instant, sans que le plus petit nuage parût au ciel, des torrents de pluie tombèrent en si grande abondance, que la terre, profondément arrosée, reverdit aussitôt, et que les laboureurs désolés purent concevoir l'espérance d'une riche récolte. Les restes précieux du martyr Amphibale et de ses compagnons furent découverts et portés solennellement au milieu des cantiques et des hymnes d'actions de grâces dans l'église de Saint-Albans, 886 ans[1], après leur passion, l'an de l'incarnation du Seigneur 1177, le septième jour avant les calendes de juillet, un samedi. En s'approchant de ces saintes reliques, et même du lieu où elles avaient été d'abord ensevelies, les malades sont guéris de leurs diverses infirmités à la gloire de Dieu, et en l'honneur du martyr : les paralytiques reprennent l'usage de leurs membres; les muets recouvrent la parole, les aveugles la vue, les sourds l'ouïe; la marche des boiteux est redressée; et ce qui est plus admirable encore, ceux qui sont possédés du démon sont délivrés, les épileptiques sont guéris, les lépreux rendus à la santé, et les morts rappelés à la vie. Si quelqu'un désire prendre connaissance des miracles que la clémence divine opère par le moyen des saints, qu'il lise le livre célèbre où sont consignés les prodiges et les vertus de celui-ci. Pour nous, nous demandons au lecteur la permission de passer à autre chose.

HENRI LE JEUNE SE DISTINGUE EN FRANCE DANS LES

[1] Adopté la variante pour cette date.

TOURNOIS. — LE ROI DE FRANCE VIENT EN ANGLETERRE. — L'an du Seigneur 1179, Henri le jeune, roi d'Angleterre, traversa la mer, et passa trois ans dans les joûtes guerrières de France, y dépensant des sommes énormes. Là, il laissa de côté la majesté royale, de roi se transforma totalement en chevalier, fit caracoler son cheval dans l'arène, remporta le prix dans diverses passes d'armes, et s'acquit un grand renom partout où il séjourna. Alors, comme rien ne manquait à sa gloire, il revint vers son père, et fut reçu par lui avec honneur. Cette même année, Louis, roi de France, résolut d'aller prier sur le tombeau du bienheureux martyr Thomas, et de passer en Angleterre, où, ni lui ni aucun de ses prédécesseurs n'était entré en aucun temps. Le roi d'Angleterre alla à la rencontre du roi de France, et le reçut quand il débarqua à Douvres, le onzième jour avant les calendes de septembre. La réception qui lui fut faite, à lui et aux seigneurs qui l'accompagnaient, fut la plus brillante qu'on puisse imaginer et faire. Pour célébrer solennellement l'arrivée d'un si grand prince, l'église cathédrale de Cantorbéry vit réunis dans son enceinte l'archevêque avec les évêques ses suffragants, les comtes, les barons, le clergé et le peuple. Tout le monde sait, mais personne ne peut dire, combien d'or et d'argent fut donné par le roi Henri à la noblesse française, de combien de présents en pierreries et en objets précieux il combla tous ces seigneurs. De son côté, le roi de France, changea la destination d'un présent annuel et perpétuel de cent

muids de vin qui devait être fourni par la ville de Paris, et l'attribua au collége de Cantorbéry en l'honneur du glorieux martyr. Le roi Henri montra au roi de France et aux seigneurs français toutes les richesses de son royaume, et tous les trésors amassés par lui-même et par ses prédécesseurs. Mais les Français, pour ne pas paraître être venus avec une autre intention que celle de visiter le tombeau du martyr, se défendirent de rien accepter : peut-être aussi préféraient-ils à tous les présents la vue du saint tombeau. Le roi de France, après avoir passé trois jours à Cantorbéry, veillant, jeûnant et priant, accepta quelques petits présents du roi d'Angleterre, en signe de bonne amitié, et repassa en France le septième jour avant les calendes de septembre. Cette même année, Roger, évêque de Worcester, mourut le 5 avant les ides d'août. Mort de Richard de Luci, évêque de Winchester. Martyre d'un enfant à Woodstock.

Concile de Latran. — Son objet exprimé en vingt-huit articles. — Cette même année fut tenu un concile général, composé de trois cent dix évêques, le quatorzième jour avant les calendes d'avril, dans l'église patriarcale de Latran, et sous la présidence du seigneur pape Alexandre III. Les statuts de ce concile, dignes d'éloges à tous égards, sont compris dans les vingt-huit articles qui suivent : 1. relativement à l'élection du souverain pontife; 2. relativement aux Albigeois hérétiques, et autres de différentes dénominations; 3. relativement aux routiers et brigands Bra-

bançons qui persécutent les fidèles; 4. que personne ne soit élu évêque, ou ne soit nommé à quelque dignité ecclésiastique que ce soit, s'il n'a l'âge voulu par les canons et s'il n'est né en légitime mariage; 5. que [1] les bénéfices ne soient pas conférés pendant la vie du titulaire; qu'ils ne restent pas vacants plus de six mois; 6. relativement aux appels; 7. défense à tous ceux qui font partie des ordres sacrés, ou qui sont entretenus par des revenus ecclésiastiques, de se mêler d'affaires séculières; 8. relativement à l'institution des trêves et au temps que doivent durer les trêves; 9. les clercs ne peuvent avoir qu'une seule église, et si l'évêque a ordonné quelqu'un sans lui assigner un bénéfice assuré, il pourvoira à son nécessaire jusqu'à ce qu'il lui ait fixé un revenu sur un bénéfice quelconque; 10. défense aux patrons, comme à tous laïques, d'opprimer les églises ou les personnes ecclésiastiques; 11. défense aux Juifs et aux Sarrasins d'avoir chez eux des esclaves chrétiens; mais si les Juifs et les Sarrasins veulent se convertir à la foi du Christ, qu'ils ne soient aucunement privés de ce qu'ils possèdent [2]; 12. si les lépreux sont exclus de la cohabitation des autres hommes, qu'ils aient au moins une chapelle et un prêtre particuliers; 13. qu'on ne détourne pas pour d'autres usages les revenus ec-

[1] *De viventibus personis*, lisez *ne viventibus*.

[2] *Possessoribus suis*, sans doute *possessionibus*. Cet article était alors applicable surtout au midi de l'Italie. *Voyez*, sur le sort des esclaves au moyen âge (*mancipia*, dit le texte), les excellentes remarques de M. Libri, tome II de l'*Hist. des mathématiques*.

clésiastiques, et que les évêques n'établissent pas, au prix d'une certaine quantité d'argent, des doyens chargés d'exercer pour eux la juridiction; 14. dans les élections ou ordinations ecclésiastiques, on suivra la décision de la plus grande et plus saine partie du chapitre; 15. que les usuriers reconnus ne soient pas admis à la communion de l'autel, et qu'ils n'aient pas une sépulture chrétienne; 16. que les laboureurs et voyageurs, et tout ce qui est à eux, jouissent partout de pleine paix et sécurité; 17. les ordinations faites par des schismatiques sont déclarées nulles et de nul effet, et les bénéfices conférés par eux sont révoqués; 18. défense de rien exiger pour l'installation des personnes ecclésiastiques, pour la sépulture des morts, pour la bénédiction donnée aux époux, et pour les autres sacrements de l'église; 19. défense aux religieux ou à tous autres de recevoir des églises ou des dîmes de la main des laïques, sans la permission des évêques; défense aux templiers et hospitaliers d'ouvrir une fois l'an les églises mises en interdit, et de prendre sur eux d'ensevelir leurs morts; 20. que personne ne reçoive l'habit de religieux pour de l'argent; défense aux convers d'avoir un pécule; que les prélats ne soient dégradés que pour dilapidation ou incontinence; 21. défense aux chrétiens de vendre des armes aux Sarrasins; défense de dépouiller ceux qui ont éprouvé un naufrage; 22. que les clercs faisant partie des ordres sacrés vivent dans la continence, et, s'ils sont surpris se souillant du péché contre nature, qu'ils soient excommuniés et chassés du clergé;

23. que les archevêques, en visitant les églises ou paroisses, se contentent de quarante ou cinquante chevaux, les évêques de vingt ou trente, les légats de vingt-cinq, les archidiacres de cinq ou sept, les doyens de deux au plus ; 24. que personne n'ose figurer dans les tournois, et que les chrétiens morts dans les tournois soient privés de sépulture ; 25. afin de pourvoir à l'instruction des pauvres écoliers et autres, il y aura dans chaque église cathédrale un maître qui ne pourra exiger aucun salaire pour prix de son enseignement ; 26. les prélats ne pourront gouverner qu'un seul diocèse, et les patrons ne pourront imposer aucune exaction aux églises établies sur leur fonds ; 27. les évêques, ou autres gens d'église, ne seront point forcés de comparaître en jugement devant les laïques ; des laïques ne devront pas prendre sur eux de conférer des dîmes à d'autres laïques ; 28. si un créancier a reçu en gage des possessions d'un autre pour de l'argent prêté, qu'il rende le gage au débiteur, lorsque, tous frais déduits, le produit de l'usufruit aura couvert la somme.

Hérésie de Pierre Lombard. — Lettre du pape. — Réfutation de Pierre Lombard. — Condamnation de Joachim. — Le fils du roi de France sacré du vivant de son père. — Meurtre d'un chef gallois. — On rapporta, à la chancellerie du même pape, que maître Pierre Lombard s'était un peu écarté des articles de la foi dans quelques-uns de ses écrits ; alors il adressa une lettre en ces termes à Guillaume, archevêque de

Sens : « Alexandre, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Guillaume, archevêque de Sens, salut. Lorsque vous vous êtes trouvé dernièrement en notre présence, nous vous avons enjoint de vive voix de faire tous vos efforts, et d'employer un zèle efficace auprès des Parisiens, qui vous sont soumis comme vos suffragants, pour redresser la fausse doctrine de Pierre, jadis évêque de Paris, par laquelle il est dit : « Le Christ, en tant qu'homme, n'est rien. » C'est pourquoi, aujourd'hui, nous recommandons à votre fraternité, par cet écrit apostolique, ainsi que nous l'avons déjà fait quand vous étiez en notre présence, de convoquer les Parisiens vos suffragants, et, dans cette assemblée, avec l'aide d'autres gens religieux et sages, de mettre vos soins à ce que ladite doctrine soit complétement anéantie, afin que désormais les maîtres de l'Université à Paris enseignent à leurs écoliers, étudiant la théologie, que le Christ a été aussi complétement homme qu'il est complétement Dieu, et qu'il a été véritablement homme, composé de chair et d'âme ; et vous devez leur enjoindre sérieusement et formellement à tous de ne plus se permettre d'enseigner, à l'avenir, la doctrine de Pierre sur le Christ, mais, au contraire, d'en avoir profondément horreur. »

Vers le même temps, Joachim, abbé du monastère de Flore, écrivit un livre contre ce même Pierre Lombard, le traitant d'hérétique et de fou. Dans le livre des sentences qu'il avait composé, Pierre Lombard avait ainsi parlé de l'unité, ou de l'essence de la Trinité : « Il y a une chose souveraine, le Père, le

« Fils et le Saint-Esprit : et cette chose ni n'engendre, « ni n'est engendrée, ni ne procède. » Joachim [1] soutenait que c'était là admettre une quaternité plutôt qu'une trinité, savoir, les trois personnes et cette essence commune ; ce qui formait évidemment quaternité. Il disait qu'il n'y a rien, ni en essence, ni en substance, ni en nature, qui soit Père, et Fils et Saint-Esprit, quoiqu'il accordât que le Père, et le Fils et le Saint-Esprit sont d'une seule essence, d'une seule substance et d'une seule nature. Et Joachim appuyait son assertion par les autorités suivantes : « Il y en a trois qui donnent témoignage dans le ciel : « le Père, le Verbe et l'Esprit saint, et ces trois ne « sont qu'un. » Et puis : « Il y en a trois qui donnent « témoignage sur la terre : l'esprit, l'eau et le sang,

[1] Joachim, né au bourg de Célico, près de Cosenza, voyagea dans la Terre-Sainte. De retour en Calabre, il prit l'habit de Cîteaux dans le monastère de Corazzo, dont il fut prieur et abbé. Il quitta ensuite son abbaye avec la permission du pape Lucius III, en 1185, et alla fonder l'abbaye de Flore. Il mourut en 1202, laissant une réputation de piété et de bonnes mœurs, mais surtout admiré par les gens crédules, qui lui attribuaient le don de prophétie. C'est là probablement ce qui attira auprès de lui Richard Cœur-de-Lion, pendant son séjour en Sicile. Il donna naissance à une secte de rêveurs enthousiastes, qui disaient que la loi de Jésus-Christ était imparfaite, et qu'elle serait suivie d'une loi meilleure, d'un évangile éternel. Sa polémique contre Pierre Lombard n'empêcha pas *le maître des sentences* de jouir au moyen âge d'une réputation méritée ; et, malgré quelques propositions ou singulières ou erronées, le livre de l'évêque de Paris continua à être regardé comme le manuel le plus complet de la théologie. Pierre Lombard (né à Novarre, mort en 1164) s'était attaché à recueillir et à concilier les opinions des Pères, en s'abstenant des interprétations arbitraires si fréquentes parmi ses contemporains.

« et ces trois ne sont qu'un. » Et cet autre passage : « Je veux, mon père, qu'ils soient un en nous, comme « nous sommes un. » D'où il paraît que ledit Joachim regardait l'union des personnes, non pas comme propre et réelle, mais seulement comme collective et similitudinaire ; comme quand on dit que beaucoup d'hommes font un seul peuple, et beaucoup de fidèles une seule église.

Cette discussion resta plusieurs années sans solution, depuis l'époque du pape Alexandre jusqu'à l'époque du pape Innocent ; intervalle rempli par quatre pontifes, Lucius, Grégoire, Clément et Célestin qui se succédèrent dans la chaire romaine. Enfin, l'an du Seigneur 1215, Innocent III tint un concile général à Rome, et y condamna en ces termes le livre que l'abbé Joachim avait écrit contre la proposition de Pierre. « Pour nous, avec l'approbation du concile sacré et universel, nous croyons et confessons avec Pierre Lombard qu'il y a une chose souveraine, incompréhensible sans doute, et ineffable, mais qui véritablement est le Père et le Fils et le Saint-Esprit, trois personnes ensemble et distinctes chacune. Aussi il n'y a en Dieu qu'une trinité, et nullement une quaternité, parce que chacune des trois personnes est cette chose, c'est-à-dire la substance, l'essence ou la nature divine, qui seule est le principe de tout, et au delà de laquelle on ne peut remonter. Et cette chose, ni n'engendre, ni n'est engendrée, ni ne procède ; mais c'est le Père qui engendre, le Fils qui est engendré, et l'Esprit saint

qui procède; en sorte qu'il y a distinction dans les personnes, et unité dans la nature. Quoique le Père soit autre, que le Fils soit autre, que l'Esprit saint soit autre, ils ne sont pas cependant d'autre nature; car le Père en engendrant le Fils de toute éternité, lui a donné sa substance, ainsi que le Fils l'atteste lui-même : « Ce que mon Père m'a « donné, est plus grand que toute chose. » Et l'on ne peut dire qu'il lui ait donné une partie de sa substance, et qu'il ait gardé l'autre partie pour lui; puisque la substance du Père est indivisible, par cela qu'elle est absolument simple. On ne peut pas dire non plus que le Père ait transféré sa substance dans le Fils, en l'engendrant, comme s'il l'avait donnée au Fils sans la garder en lui : car alors il aurait cessé d'être. Le Fils a reçu en naissant la substance entière du Père, et ainsi le Père et le Fils ont eu la même substance, et le Père et le Fils sont la même chose, de même que l'Esprit saint qui procède de l'un et de l'autre, et qui demeure dans l'un et dans l'autre. Les fidèles du Christ ne sont pas un (comme dit l'abbé Joachim), c'est-à-dire une seule chose qui soit commune à tous, mais ils sont un dans l'union de la charité et de la grâce; tandis qu'on doit faire attention que pour les personnes divines l'unité d'identité est dans leur nature. Nous condamnons donc et réprouvons le livre ou la doctrine de Joachim; en sorte que si quelqu'un a la présomption de défendre ou d'approuver son opinion sur ce sujet, il soit regardé par tous comme

hérétique. » Nous nous étendrons avec plus de détails, quand ce sera le lieu, sur le pape Innocent et sur ce dit concile de Rome.

Cette même année, Philippe, fils du roi de France Louis, fut sacré roi par Guillaume, archevêque de Reims, à Reims, le jour de la Toussaint, du vivant de son père, qui pourvut à tous les frais nécessités par cette cérémonie solennelle. Vers le même temps, Caldwallan, chef gallois, fut mis en cause devant le roi d'Angleterre, pour répondre à une foule de plaintes formées contre lui. Tandis qu'il revenait avec un sauf-conduit du roi, il tomba en route dans une embuscade dressée par ses ennemis, et y fut tué, le dixième jour avant les calendes d'octobre. Le scandale de cet attentat retomba en grande partie sur le roi, quoiqu'il en fût tout à fait innocent : aussi fit-il punir sévèrement les auteurs de ce meurtre.

Alliance entre le roi de France et le roi d'Angleterre. — Mort de Louis VII. — Siége de Taillebourg. — L'an du Seigneur 1180, Philippe, roi de France, nouvellement couronné, et le roi d'Angleterre, Henri, se réunirent dans une entrevue entre Gisors et Trie. Voici ce qui fut convenu entre eux : « Nous, Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France, et nous, Henri, par la même grâce, roi d'Angleterre, voulons qu'il vienne à la connaissance de tous que nous avons conclu de bonne foi, et en prêtant serment, alliance et amitié. Afin de faire disparaître aujourd'hui entre

nous toute cause de discorde, nous convenons mutuellement que l'un de nous ne réclamera contre l'autre aucune des terres, possessions, ou autres choses que chacun de nous a maintenant en sa puissance ; excepté l'Auvergne sur laquelle il y a contestation entre nous ; excepté le fief de Château-Roux ; excepté quelques autres menus fiefs, épars dans la province de Berry. Si nous ne pouvons par nous-mêmes nous mettre d'accord sur les terres, au sujet desquelles nous faisons ces exceptions, moi, Philippe, je choisirai trois évêques et barons, et moi, Henri, j'en choisirai autant, qui prononceront entre nous, et nous nous rapporterons à leur jugement invariablement et de bonne foi. » Cette même année, Louis, roi de France, expira à Paris, le quatorzième jour avant les calendes d'octobre : il fut enterré dans une abbaye de l'ordre de Cîteaux, appelée l'abbaye de Barbeaux, qu'il avait fondée à ses frais, et qu'il avait honorablement achevée.

Vers le même temps, Richard, duc d'Aquitaine et fils du roi Henri, réunit de toutes parts des chevaliers, afin de se venger des injures de l'orgueilleux Geoffroi de Rancon, et vint mettre le siége devant Taillebourg, place qui appartenait audit Geoffroi. C'était une entreprise fort périlleuse, et qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait osé tenter ; car avant cette époque ce château avait échappé à toutes les attaques. Il était entouré d'un triple fossé et d'une triple enceinte de murs. Les portes étaient garnies de serrures, de barres de fer, et d'autres moyens de résistance ;

de fortes tours s'élevaient de distance en distance. On avait amassé sur le rempart des tas de pierres. Les vivres y étaient renfermés en abondance. Enfin, défendu par des chevaliers et par mille braves gens de guerre, le château ne redoutait pas l'arrivée de Richard. Mais lorsque le duc, plus audacieux que les lions, fut entré à main armée dans le pays, il enleva les provisions des métairies, coupa les vignes, brûla les villages, démolit et abattit toute construction, et enfin vint camper près du château, établit ses machines pour battre les murailles, et attaqua vigoureusement les assiégés, qui ne s'attendaient à rien de pareil. Cependant (comme c'était une chose qui paraissait fort ignominieuse pour des chevaliers d'un grand cœur et d'une valeur éprouvée que de se laisser enfermer dans une enceinte de murs, sans chercher à y mettre obstacle) la garnison résolut unanimement de faire une sortie et de tomber à l'improviste sur l'armée du duc. En effet ils l'assaillirent avec ardeur; mais le duc, se précipitant sur ses armes, montre l'exemple aux siens, et force les assiégés à tourner bride; comme il les poursuit dans leur retraite, un furieux combat s'engage des deux côtés à l'entrée des portes. Là, les combattants éprouvent ce que peuvent le cheval, la lance, l'épée, l'arc, l'arbalète, le bouclier, la cuirasse, l'épieu, la masse d'armes. Enfin les assiégés ne pouvant résister plus longtemps aux charges impétueuses du duc, songent à rentrer dans leurs murs; mais l'intrépide Richard se précipite dans la ville, pêle-mêle avec les ennemis,

qui ne peuvent trouver d'asile nulle part : les soldats du duc courent çà et là sur les places, livrant tout au pillage et à l'incendie. Ceux des assiégés à qui un sort plus heureux a permis d'échapper à la mort se réfugient dans la principale citadelle ; mais bientôt le chef de la citadelle est lui-même forcé de se rendre, et les magnifiques murailles de Taillebourg sont rasées. Les autres châteaux du pays qui favorisaient la rébellion éprouvèrent dans le mois la même destinée. Richard, après avoir tout soumis au gré de ses vœux, passa en Angleterre, où son père le reçut avec de grands honneurs. Une monnaie neuve est frappée en Angleterre. — Mort de Jean, évêque de Chicester.

Le roi de France remet son royaume a la disposition du roi d'Angleterre. — Mort de Roger, archevêque d'York. — Particularités sur ce personnage.— L'an du Seigneur 1181, les amis du roi de France Philippe, attirèrent son attention sur la puissance du roi d'Angleterre qui, à la tête d'un royaume si étendu, attaqué par des nations barbares telles que les Écossais et les Gallois, savait cependant le maintenir en paix. Alors, sur l'avis commun de ses conseillers intimes, Philippe se remit lui-même et tout son royaume à la disposition du roi [1]. Déterminé par

[1] On s'explique aisément ce fait curieux, en réfléchissant que Philippe II, roi à quinze ans, avait à lutter contre la jalousie de sa mère et de ses oncles, qui voulaient l'empêcher d'épouser la fille du comte de Hainaut, nièce du comte de Flandre, avec la Picardie en dot. Le jeune

cet exemple, le roi d'Angleterre remit à la disposition de son fils, le roi Henri, le duché de Normandie, et repassa en Angleterre le huitième jour avant les calendes d'août, avec l'intention de se mettre en prières sur le tombeau du bienheureux martyr Thomas. Cette même année, Roger, archevêque d'York, expira le douzième jour avant les calendes de décembre ; il avait obtenu de son vivant ce privilége du pape Alexandre : « Si quelqu'un des clercs placé sous la juridiction de l'archevêque se trouve à l'extrémité et fait un testament, mais sans distribuer ses biens de ses propres mains, au moment de mourir, l'archevêque aura le droit de mettre la main sur les biens du défunt. » Ce droit que Roger avait invoqué contre les autres, lui fut appliqué après sa mort ; et toutes les richesses qui furent trouvées dans les trésors de l'archevêque, furent confisquées par juste jugement de Dieu. Ces richesses se composaient d'une somme de onze mille livres d'argent et de trois cents livres d'or, d'une coupe d'or, de sept coupes d'argent, de neuf tasses d'argent, de trois salières d'argent, de trois coupes de myrre[1], de quarante cullières, de huit

roi avait besoin de la neutralité et de la bienveillance de Henri II pour obtenir cette province importante, qui, séparant la Flandre de la Normandie, rompait le cercle des grands fiefs dont la royauté capétienne était entourée. Au reste, la démarche de Philippe était simplement un acte de déférence qui ne détruisait pas le lien féodal du vasselage auquel le roi d'Angleterre était tenu envers le roi de France, puisque nous voyons Henri II envoyer, en cette occasion, une troupe de chevaliers à Philippe, *en signe de vasselage*.

[1] *Murtinæ*. Probablement *murrinæ*.

soucoupes d'argent, d'une pelle d'argent, et d'un grand plat d'argent.

LETTRE DU PAPE AU PRÊTRE-JEAN, ROI DES INDES. — Environ vers la même époque, le pape Alexandre écrivit en ces termes au roi des Indes Prêtre-Jean[1]. « Alexandre, évêque, à son très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique. Nous savions depuis longtemps, sur le rapport de plusieurs, que vous faisiez profession de la religion chrétienne, et que vous désiriez ardemment vous livrer aux œuvres pieuses. Mais nous en avons été informé surtout par le récit fidèle que nous a fait en homme sage notre cher fils, le médecin Philippe, à qui,

[1] Le nom de Prêtre-Jean, selon Ducange, viendrait d'un *Johannes-Presbyter*, nestorien, lequel, en 1145, aurait tué un puissant roi indien et lui aurait succédé. D'autres assurent que le Prêtre-Jean ou Preste-Jean était un roi de Tartarie (khan des Kéraïtes), et que les gens du pays l'appelaient d'un nom commun à tous les princes de cet empire, Juhanna. D'autres encore font venir ce nom du persan, Prester-Chan, prince des adorateurs, ou Prescheth-Gian, ange du monde. Les voyages du Juif Benjamin de Tudéla (1160-1173) dans la haute Asie et dans l'Inde contribuèrent à rendre célèbre dans l'église latine le nom de ce roi étranger, sur la demeure et l'existence duquel on n'eut jamais que des notions fort incertaines. On prétend que le pape Innocent IV, en envoyant, vers 1246, une ambassade au petit-fils de Gengis-Kan, le pria de ne pas tremper ses mains dans le sang des chrétiens, sujets du Prêtre-Jean. Beaucoup plus tard, à l'époque de la découverte des Indes par les Portugais, le roi Juan II, apprenant qu'il existait, à deux cent cinquante milles à l'est du royaume de Benin, un roi puissant qui professait la religion chrétienne et qui faisait porter une croix devant lui, envoya Pierre de Covilhanna et Alphonse de Paira à la recherche de ce personnage mystérieux. Mais on finit par reconnaître que le Prêtre-Jean, indien ou tartare, si fameux dans les relations fabuleuses du moyen âge, n'était nullement le Négus d'Abyssinie.

dans vos états, des hommes illustres et honorables de votre royaume ont communiqué vos intentions et votre projet. Il nous a dit tenir de leur bouche votre désir et votre dessein d'être instruit dans la science catholique et apostolique ; et il assure que vous souhaitez de tous vos vœux pour vous et pour le peuple confié à votre sublimité, une foi telle que rien ne s'écarte en elle de la doctrine du saint-siége apostolique. Mais ce qui vient s'ajouter encore au mérite de votre intention déjà fort louable, c'est que, comme ledit Philippe affirme l'avoir appris de vos serviteurs, vous désirez ardemment établir dans votre capitale une église et un sanctuaire qui vous serve de Jérusalem, où puissent demeurer et s'instruire plus pleinement dans la discipline apostolique, des hommes sages et religieux, dont les enseignements vous aideraient bientôt, vous et vos hommes, à comprendre et à conserver dans vos âmes la saine doctrine. Aussi voulant redresser votre opinion sur les points dans lesquels vous vous écartez de la foi chrétienne et catholique, nous envoyons vers votre grandeur ledit Philippe : il vous instruira au plus tôt, par la grâce de la foi, sur les articles de la religion chrétienne que vous n'envisagez pas de la même manière que nous ; et alors vous ne pourrez plus craindre que de fausses opinions nuisent à votre salut ou à celui des vôtres, et que le nom chrétien ne brille pas en vous de toute sa pureté. »

MORT D'ALEXANDRE III. — MARIAGE DE PHILIPPE-AU-

GUSTE. — FAITS DIVERS. — Cette même année mourut le pape Alexandre après avoir siégé douze ans [1] dans la chaire romaine. Il eut pour successeur Humbault, évêque d'Ostie, qui occupa quatre ans la dignité pontificale, sous le nom de Lucius III. Vers le même temps, Philippe, roi de France, épousa Marguerite, fille de Baudouin, comte de Hainaut, qui l'avait eue de Marguerite, sœur du comte de Flandre Philippe.

Cette même année, la vieille monnaie n'eut plus cours en Angleterre, et la nouvelle fut mise en circulation à la fête de saint Martin. Cette même année, Baudouin, abbé de Forden, monastère de l'ordre de Cîteaux, succéda à l'évêque Roger dans l'église de Worcester.

DÉMISSION DE L'ÉVÊQUE DE LINCOLN. — FAITS DIVERS. — L'an du Seigneur 1182, le fils [naturel] du roi d'Angleterre, Geoffroy, élu évêque à Lincoln, et dont l'élection avait été confirmée par le seigneur pape, après avoir gouverné tranquillement son église pendant sept ans, se démit de sa dignité à Marleborough, le jour de l'Épiphanie du Seigneur, en présence du roi et des évêques du royaume, sans que personne l'eût obligé à prendre cette détermination. Vers le même temps, le roi Henri à Waltham, en présence des grands du royaume, assigna libérale-

[1] Vingt-deux ans, de 1159 à 1181, si l'on compte à partir de la mort d'Adrien IV, sans s'arrêter au schisme. En tout cas, le nombre douze est inexact.

ment une somme de quarante-deux mille marcs d'argent et de cinq cents marcs d'or pour subvenir aux besoins de la Terre-Sainte, et ensuite il repassa en Normandie. Vers la même époque, Henri, duc de Saxe, et gendre du roi, ayant été banni et exilé par l'empereur, se réfugia en Normandie auprès du roi, amenant avec lui la duchesse sa femme et ses deux fils, Henri et Othon. Pendant trois années la munificence royale pourvut abondamment à tous ses besoins. Cette même année, Gaultier de Coutances, archidiacre d'Oxford, fut sacré évêque de Lincoln par Richard, archevêque de Cantorbéry, à Angers, dans l'église de Saint-Lô. Cette même année mourut Gaultier, évêque de Rochester.

GUARIN, ABBÉ DE SAINT-ALBANS. — SOULÈVEMENT DE RICHARD. — MORT DE HENRI-LE-JEUNE. — ÉVÊCHÉS. — L'an du Seigneur 1183, Simon, abbé de Saint-Albans, étant mort, eut pour successeur Guarin, prieur de cette même église, qui reçut la bénédiction comme abbé le jour de la nativité de la mère de Dieu.

Vers la même époque, le roi Henri exigea vivement de ses fils Geoffroy et Richard qu'ils fissent hommage à leur frère aîné, le roi Henri, l'un pour la Bretagne, l'autre pour le duché d'Aquitaine. Geoffroy consentit volontiers pour le comté de Bretagne à ce que son père demandait. Richard, sommé par son père d'en faire autant, entra dans une violente colère : « Ne tirons-nous pas origine, disait-il, du « même père et de la même mère? N'est-il pas in-

« convenant que du vivant de notre père nous soyons « forcés de nous soumettre à notre frère aîné et de « le reconnaître pour notre supérieur? Et d'ailleurs « si les biens du côté paternel reviennent à l'aîné, « je réclame ma légitime sur les biens de ma mère. » En apprenant ce refus, le vieux roi fut saisi d'indignation et résolut de ne pas épargner Richard. Aussi excita-t-il vivement son fils Henri-le-Jeune à réunir toutes ses forces, pour faire plier l'orgueil de son frère. Après plusieurs entrevues qui n'amenèrent aucun résultat pacifique, Henri-le-Jeune avait rassemblé de toutes parts une nombreuse armée [1], et se préparait à en venir aux mains avec son frère, lorsque le fil de sa vie fut coupé comme par le ciseau du tisserand; ce qui trompa les espérances de plusieurs. En effet, Henri-le-Jeune dans la fleur de sa jeunesse, à l'âge de vingt-huit ans, fut retiré du milieu du

[1] En général, Matt. Pâris retrace avec négligence la lutte des fils contre le père, ou des fils entre eux. Mais ici il laisse une lacune, qu'il est nécessaire de combler. Henri-le-Jeune et Geoffroy entrent en Aquitaine, sur les terres de Richard, pour le punir du refus d'hommage. Effrayé du soulèvement du pays et des intrigues du roi de France, Henri II se joint à Richard. Henri-le-Jeune abandonne les insurgés poitevins. Geoffroi seul continue la guerre contre Richard. L'inutile entrevue de Limoges, où le vieux roi manque d'être blessé par les insurgés, est suivie d'une nouvelle désertion de Henri-le-Jeune, qui se rend au camp des révoltés, puis revient avec son inconstance ordinaire auprès de Henri II, en s'engageant à lui faire ouvrir les portes de Limoges. Mais les députés sont mis à mort par les Aquitains, et bientôt Henri-le-Jeune, dangereusement malade, est privé de la présence de son père, qui redoute « la scélératesse des conspirateurs. » Il meurt sur un lit de cendres, en donnant de grandes marques de contrition et de repentir.

monde. Il mourut en Gascogne, dans cette partie de la province appelée la vicomté de Turenne, à Château-Martel, le jour de la fête de saint Barnabé, apôtre. Son corps fut enveloppé comme il convenait à un roi, dans les vêtements de lin qu'il avait portés le jour de son couronnement quand il fut oint du saint chrême, puis transporté à Rouen où il fut enseveli dans la cathédrale près du maître-autel avec tous les honneurs dus à un si grand prince. Cette même année, Girard, surnommé Puelle [1], fut consacré évêque de Coventry; mais il paya tribut à la mort au bout de dix semaines. Vers le même temps, Gaultier de Coutances, évêque de Lincoln, étant venu en Angleterre, fut installé solennellement dans son siége.

Baudouin, archevêque de Cantorbéry. — Arrivée de l'archevêque de Cologne et du comte de Flandre en Angleterre. — L'an du Seigneur 1184, Richard, archevêque de Cantorbéry, expira à Haling, bourg dépendant de l'évêque de Rochester. Cette même année, le roi Henri conduisit en Angleterre le duc de Saxe et sa famille. Peu de jours après, la duchesse accoucha à Winchester d'un fils qu'elle appela Guillaume. Cette même année, Baudouin, évêque de Worcester, fut élu archevêque de Cantorbéry, et Gaultier, évêque de Lincoln, archevêque de Rouen.

[1] *Puella*, dans le sens de vierge au masculin : terme d'honneur qui exprimait la chasteté. *Voyez* Ducange, à ce mot.

Tous deux ayant reçu le Pallium, furent installés solennellement dans leurs siéges. Vers le même temps, Philippe, archevêque de Cologne, et Philippe, comte de Flandre, se rendirent en Angleterre pour accomplir leurs vœux d'oraisons sur le tombeau du bienheureux martyr Thomas. Le roi d'Angleterre alla à leur rencontre et les pria de se rendre à Londres pour visiter la cité royale. A leur arrivée, la ville se couronna pompeusement de fleurs (ce qui ne s'était pas encore vu). Toutes les rues retentirent [1] de la joie et du bruyant enthousiasme du peuple. L'archevêque de Cologne et le comte de Flandre furent reçus dans l'église de Saint-Paul par une procession solennelle. On leur rendit ce grand honneur le même jour, et pendant cinq jours consécutifs ils furent hébergés dans le palais du roi avec la plus fastueuse prodigalité. Il est fort inutile sans doute de demander s'ils se retirèrent comblés de magnifiques présents. Cette même année mourut Jocelin, évêque de Salisbury.

Siége de Santarem et de Lisbonne. — Défaite des Sarrasins. — A cette époque environ, vers la fête du bienheureux Jean-Baptiste, le roi des Sarrasins d'Espagne, nommé Gamie, guida dans le territoire chrétien le roi des rois Sarrasins, nommé Macemunt, accompagné de trente-sept émirs. Ils s'attachèrent au siége de Santarem, donnèrent l'assaut pendant trois jours et trois nuits et entrèrent par la brèche. Les

[1] Adopté *intonuit*, au lieu d'*introivit*.

soldats de l'intérieur qui défendaient les remparts, se retirèrent dans la citadelle pour tenir tête aux ennemis. La nuit suivante l'évêque de Porto arriva avec le fils du roi et ils tuèrent aux Sarrasins quinze mille hommes avec leur roi Gamie. Ils se servirent des corps morts pour combler le trou fait à la muraille, et ils placèrent ces cadavres comme un rempart. Le lendemain, jour de saint Jean et de saint Paul, l'archevêque de Saint-Jacques amena vingt mille soldats, et au point du jour tua trente mille Sarrasins. Peu après, le jour de Sainte-Marguerite, les Sarrasins massacrèrent des femmes et des enfants au nombre de dix mille, près d'Alcubaz; mais les défenseurs du château d'Alcubaz ayant fait une sortie, tuèrent trois émirs avec toute leur armée. Bientôt, la veille de la fête du bienheureux saint Jacques, le roi Macemunt apprit que le roi de Galice arrivait pour combattre seul à seul avec lui. Au moment où tout armé pour le combat, il montait à cheval, l'animal le renversa jusqu'à trois fois, et il mourut de cette chute. Le chef mort, toute l'armée prit la fuite abandonnant ses richesses. Le roi de Portugal donna à des maçons les captifs sarrasins pour qu'ils les employassent à réparer les églises, et avec l'argent il fit faire une châsse d'or à saint Vincent. Peu après, une multitude de galères sarrasines vint assiéger Lisbonne; parmi elles se trouvaient le dromant sur lequel était disposé une machine telle que les Sarrasins pouvaient aller et revenir tout armés par-dessus les murailles; mais par la protection de Dieu, un plon-

geur réussit à s'attacher au dromant et à y faire un grand trou ; l'eau s'y précipita et le vaisseau coula à fond. Les Sarrasins se voyant joués, prirent le parti de la retraite et abandonnèrent toutes leurs richesses.

MALADIE DU ROI DE JÉRUSALEM.—INVASION DE SALADIN. — AVÉNEMENT DE BAUDOUIN IV. — DÉTRESSE DES CHRÉTIENS D'ORIENT. — A cette époque, régnait à Jérusalem, Baudouin le fils de l'ancien roi Amaury. Ce prince était rongé de la lèpre depuis le commencement de son règne : déjà il avait perdu la vue, et comme le mal dévorait surtout les extrémités des membres, il ne pouvait se servir ni de ses pieds ni de ses mains. Tout infirme qu'il était, il conservait la vigueur de son esprit, et s'appliquait (chose au-dessus de ses forces) à accomplir ses devoirs de roi. C'est pourquoi il convoqua les seigneurs de l'état, et en présence de sa mère, ainsi que du patriarche, il constitua gouverneur du royaume Guy de Lusignan, comte de Joppé et d'Ascalon. Ce même Guy avait épousé la sœur du roi, appelée Sybille, qui avait été d'abord mariée au marquis de Montferrat, et qui en avait eu un fils, nommé Baudouin. Quelque temps après, comme l'administration de Guy de Lusignan ne faisait point fleurir le royaume de Jérusalem, le roi lui retira le pouvoir, et le confia à Raymond, comte de Tripoli.

Il arriva à cette époque, que Saladin, sultan de Damas, ayant soumis tous les rois sarrasins de l'o-

rient, se fit obéir par toutes les nations infidèles, et mérita le titre de roi des rois et de seigneur des seigneurs. Il voulut joindre à sa puissance tous les états chrétiens d'Asie, et au commencement du mois de juillet, traversa le Jourdain, dévasta le territoire autour du château de Crach, nommé anciennement Petra du désert, et se pourvut abondamment de vivres. De là, il traversa Naplouse, qu'il pilla d'abord, et qu'ensuite il brûla ; puis il marcha sur Sébaste : mais l'évêque racheta sa ville et son église, en livrant quatre-vingts prisonniers. Saladin entra ensuite dans l'Arabie qu'il dévasta, emmenant les hommes et les femmes en captivité. De là il se dirigea vers le grand Gerin, détruisit le château, fit quelques prisonniers, massacra les femmes et les petits enfants. Puis il dévasta le petit Gerin (?), village dépendant des Templiers. Dans sa retraite, il s'empara d'un château, nommé Belver[1], qui appartenait aux hospitaliers, et fit prisonniers ou tua ceux qui s'y trouvèrent.

Pendant ce temps, Baudouin le lépreux, roi de Jérusalem mourut, et eut pour successeur, son neveu, Baudouin, enfant de cinq ans, fils de sa sœur Sybille et de Guillaume, marquis de Montferrat. Il fut aussitôt couronné roi, et la tutelle fut déférée à Raymond, comte de Tripoli. Mais le clergé et le peuple voyant bien que le royaume en était venu au point qu'il ne pouvait subsister longtemps en cet état, avisèrent au moyen de sortir de danger. La paix avec

[1] Probablement Belvoir. (Carte de MICHAUD.)

Saladin n'offrait pas grande garantie : ils ne pouvaient attendre aucune défense d'un roi enfant. Aussi se rangèrent-ils unanimement à l'avis, d'envoyer des ambassadeurs à Henri, roi d'Angleterre, avec mission de lui offrir solennellement, au nom de tous les fidèles du royaume, la couronne de Jérusalem et les clefs de la ville sainte, avec celles du tombeau de Jésus-Christ et de l'église de la résurrection. Le patriarche Héraclius, qui en fut prié, se chargea de conduire l'ambassade, dont faisaient partie le grand maître des hospitaliers, et quelques autres. Ils traversèrent la mer méditerranée, et se rendirent à Rome, où le pape Lucius leur donna, pour le roi d'Angleterre, des lettres fort pressantes.

Arrivée du patriarche et du grand maître des hospitaliers en Angleterre. — Lettre du pape Lucius III. — L'an du Seigneur 1185, Héraclius, patriarche de l'église de la résurrection, et le seigneur Roger, grand maître des hospitaliers de Jérusalem, se rendirent à Reading, auprès du roi d'Angleterre Henri. Ils lui exposèrent les causes de leur voyage, lui remirent les lettres apostoliques, lui peignirent avec détail la désolation de la sainte ville de Jérusalem et de la terre de promission. Ce récit arracha des larmes et des soupirs au roi et à tous ceux qui l'entouraient. A l'appui de leur demande, ils apportaient au roi les clefs de l'église de la nativité du Christ, celles de l'église de la passion, celles de l'église de la résurrection, celles de la tour de David, celles du saint-sépul-

cre, et l'étendard du royaume. Le roi reçut ces gages vénérables, avec le plus grand respect. La lettre du seigneur pape, contenait entre autres choses, ces paroles :

« Lucius, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, etc. ...; comme tous les princes tes prédécesseurs ont, plus que tous les autres rois de la terre, répandu au loin la réputation de leur gloire militaire et de la magnanimité de leur cœur, c'est avec raison, et avec une confiance bien placée, qu'on a recours à toi, qui as hérité non-seulement du royaume, mais encore des vertus de tes pères; aujourd'hui que le peuple chrétien est menacé d'un grand péril, ou plutôt d'une extermination totale, c'est le bras de ta grandeur royale qui doit garantir les membres de celui dont la sainteté t'a permis de parvenir à ce comble de gloire, et qui t'a placé lui-même comme un mur inébranlable, au-devant des ennemis implacables de son saint nom. Or, que ta sérénité sache que ce Saladin, cruel persécuteur du nom chrétien, a déjà, dans l'esprit de fureur qui l'anime, tellement prévalu contre les fidèles chrétiens de la terre sainte, que, si les élans de sa cruauté ne sont réprimés par de solides barrières, il se flatte de s'abreuver bientôt aux eaux du Jourdain. »

Assemblée de Clerkenwell. — Départ de Henri II pour la France. — Faits divers. — A ces nouvelles, le clergé et le peuple furent convoqués : le roi et toute la noblesse du royaume se réunirent à Londres,

à Clerkenwell [1], le dixième jour avant les calendes d'avril. Là, en présence du patriarche et du grand maître des hospitaliers, il fit prêter à tous ses fidèles le serment solennel de lui déclarer publiquement leur avis sur ce qu'il avait à faire, dans les circonstances présentes, pour le salut de son âme : et ledit roi affirma en outre qu'il était disposé à suivre, en tout point, le conseil qu'il recevrait d'eux. L'assemblée, après avoir délibéré à ce sujet, s'accorda à dire qu'il était meilleur et plus important, pour le salut de l'âme du roi, de gouverner son royaume avec la modération convenable, et de le défendre contre les invasions des barbares, que d'aller en personne pourvoir au salut des Orientaux. Le patriarche demanda alors un des fils du roi, puisque le roi refusait, pour lui-même, l'offre qui lui était faite : mais il parut peu régulier de rien statuer sur eux, en leur absence. Cette même année, Jean, fils du roi, reçut l'armure de chevalier des mains de son père, à Windsor, la veille des calendes d'avril, et passa ensuite en Irlande. — Le roi Henri, ayant traversé la mer avec le patriarche, célébra la fête de Pâques à Rouen. Le roi de France, ayant appris l'arrivée du roi d'Angleterre, se rendit en toute hâte au château de Vaudreuil. Les deux rois s'y entretinrent familièrement pendant trois jours, et, en leur présence, beaucoup de seigneurs prirent la croix. Pour eux, ils se bornèrent à répon-

[1] *Fons clericorum*. Je ne vois point d'autre traduction possible, d'autant plus que Clerkenwell était la maison des hospitaliers.

dre au patriarche qu'ils lui promettaient chacun, pour la Terre-Sainte, un prompt secours : en effet, ce n'était pas une petite affaire à leurs yeux, que de partir des extrémités de l'Occident pour une entreprise si difficile. Alors le patriarche, dont la négociation n'avait abouti à rien, retourna à Jérusalem, frustré dans son espoir. Cette même année, Hugues de Lacy, seigneur de la province que l'on appelle Meath, fut tué le huitième jour avant les calendes d'août. Vers le même temps, le comte d'Hundington étant mort sans enfants, le roi d'Angleterre donna son comté avec les dépendances au roi d'Écosse, Guillaume. Cette même année, Gilbert de Glanville, archidiacre de Lisieux, fut consacré évêque de Rochester, le troisième jour avant les calendes d'octobre. Vers le même temps, mourut le pape Lucius, qui eut pour successeur Urbain, au rapport d'un historien. A cette époque, Henri, duc de Saxe, obtint de l'empereur la permission de revenir dans ses états; mais il dut se contenter de son patrimoine.

Faits divers. — Mort de Geoffroi, fils de Henri II. — Avénement d'Urbain III. — Sa lettre a l'archevêque de Cantorbéry. — Mort de Mathilde, mère de Henri II. — L'an du Seigneur 1186, Baudouin, archevêque de Cantorbéry, reçut le pallium avec le titre de légat, dans la province qui lui était confiée. — Cette même année, Guillaume de Ver fut consacré évêque de Hereford, le jour de la fête du bienheureux Laurent. Cette même année, Geoffroi, comte de Bre-

tagne et fils du roi d'Angleterre, le quatorzième jour avant les calendes de septembre, expira [1] et fut enseveli à Paris, dans le chœur des chanoines, en l'église de Notre-Dame : il laissa deux filles de sa femme Constance, fille de Conan, comte de Bretagne. A la mort de son mari, cette princesse était enceinte, et elle accoucha peu après d'un fils qu'elle appela Arthur. Cette même année, Hugues, Bourguignon de nation, et prieur de l'ordre des chartreux en Angleterre, fut consacré évêque de Lincoln, le jour de la fête de saint Matthieu. Ce même jour, Guillaume de Norchale fut consacré évêque de Worcester. Cette même année, à l'époque où l'année se retire pour faire place à une autre, c'est-à-dire aux jours de la naissance du Seigneur, le pape Lucius étant mort, Urbain lui succéda [2]. Vers le même temps, Jean, précenteur d'Exester, fut consacré évêque de cette même église.

Vers le même temps, le pape Urbain écrivit en ces termes à Baudouin, archevêque de Cantorbéry : « En vertu de l'autorité que nous vous accordons par les

[1] Il avait demandé à son père le comté d'Anjou, pour le joindre à son duché de Bretagne. Sur le refus de Henri II, « il passa en France, où, « en attendant peut-être l'occasion de recommencer la guerre, il se livra « aux amusements de la cour. Renversé de cheval dans un tournoi, il « fut foulé sous les pieds des chevaux des autres combattants, et mourut « de ses blessures. » (M. AUG. THIERRY, liv. X.)

[2] Ceci peut expliquer la phrase singulière que l'on trouve à la fin du paragraphe précédent. Selon les uns, l'avénement d'Urbain III aurait eu lieu en 1185, selon d'autres, en 1186, au temps de Noël. Mais le *Dictionnaire historique* et MORÉRY s'accordent à dire qu'Urbain fut élu pape au mois de novembre 1185.

présentes, il vous est permis de bâtir une église en l'honneur des bienheureux martyrs Étienne et Thomas, et d'y installer les dignitaires convenables, auxquels vous devrez assigner canoniquement les bénéfices que vous aurez fixés pour leur entretien. De même, nous vous enjoignons de diviser en quatre parts les offrandes qui sont déposées sur le tombeau du bienheureux martyr Thomas. La première part sera consacrée aux besoins des moines; la seconde, à la construction de l'église; la troisième, au soulagement des pauvres; quant à la quatrième, vous en disposerez à votre gré, en l'employant aux bonnes œuvres. » Vers le même temps, mourut la plus illustre des femmes, la vénérable dame Mathilde, fille de Henri Ier, roi d'Angleterre, impératrice et femme de Henri, empereur des Romains, mère de Henri II, très-illustre roi d'Angleterre : c'est ce qui a donné lieu à cette épitaphe :

« Ci gît la fille d'un Henri, la femme d'un Henri, la mère d'un Henri ;
« illustre par son père, plus illustre par son époux, bien plus illustre en-
« core par son fils [1]. »

SYBILLE DONNE LA COURONNE DE JÉRUSALEM A SON MARI, GUY DE LUSIGNAN. — RUPTURE DE LA TRÊVE AVEC SALADIN. — FAITS DIVERS. — Vers la même époque, Bau-

[1] *Ortu magna, viro major, sed maxima partu,*
Hic jacet Henrici filia, sponsa, parens.

Ce distique, remarquable par sa précision et par sa netteté, est bien au-dessus des vers prétentieux et barbares ordinaires à cette époque.

douin, roi de Jérusalem, étant mort encore dans l'enfance, il n'y avait, pour lui succéder, personne autre que Sybille, épouse de Guy, comte de Joppé, qui était sœur du roi Baudouin le lépreux, et mère du feu roi Baudouin l'enfant. Le temps appochait où la trêve conclue entre Saladin et le peuple chrétien allait expirer, et la position critique de l'état exigeait qu'on pourvût au plus tôt à son gouvernement. Aussi, les barons et seigneurs du royaume s'étant assemblés, convinrent unanimement que Sybille, épouse de Guy, comme héritière légitime des rois défunts, serait couronnée reine, et qu'elle répudierait Guy, dont l'incapacité était notoire[1]. Sybille refusa le royaume qu'on lui offrait à cette condition, jusqu'à ce que tous les seigneurs du royaume eussent consenti, et se fussent engagés par serment, à reconnaître comme roi celui qu'elle choisirait pour époux. Cependant, Guy, son époux, la suppliait instamment de ne pas tarder plus longtemps, par égard pour lui. Sybille se décida enfin, en pleurant, à accepter le trône ; elle fut couronnée solennellement comme reine, et tous lui prêtèrent serment de fidélité. Guy, son époux, retourna dans son comté, sans femme et sans royaume. Cependant on annonce l'arrivée de Saladin et de son armée : ce

[1] Quand Geoffroy de Lusignan, dont la force et le courage étaient éprouvés, eut appris plus tard la nomination de son frère, il s'écria : « Ceux qui ont fait roi mon frère, m'auraient fait Dieu, s'ils m'eussent connu. » On accusait Sybille d'avoir empoisonné son fils pour faire régner son second mari. Toujours est-il qu'on ne sut jamais ni la maladie du jeune prince, ni le moment de sa mort.

qui n'était pas dénué de fondement. Aussitôt la reine convoque, par un édit royal, les dignitaires ecclésiastiques et séculiers, à l'effet d'élire un roi. Alors, mettant à profit la concession qui lui avait été faite, de choisir qui elle voudrait pour mari, Sybille, au milieu de l'attente universelle, s'adresse d'une voix ferme à Guy, qui était présent avec les autres barons, et lui dit : « Mon seigneur Guy, je vous choisis pour « mari : je vous appelle à gouverner avec moi, et je « vous proclame aujourd'hui publiquement roi. » A ces mots toute l'assemblée resta stupéfaite, s'étonnant que tant d'hommes sages fussent joués par une femme au cœur simple. Du reste, c'est un acte louable, et qui doit être approuvé par tous ceux qui aiment la pudeur et la prudence : car elle agit avec tant d'adresse, qu'elle garda son mari pour elle-même, et son royaume pour son mari. A cette époque eut lieu un grand et terrible tremblement de terre, qui se fit sentir dans presque tout l'univers, puisqu'en Angleterre, où ce phénomène arrive rarement, plusieurs édifices furent renversés. Il arriva, à cette époque, que la mère de Saladin se mit en route pour passer d'Égypte à Damas, avec un cortége brillant et de grandes richesses. Se fiant sur la foi de la trêve, elle s'engagea avec sécurité dans le pays qui est au delà du Jourdain ; mais Regnault de Châtillon s'étant jeté à l'improviste sur la caravane, en pilla toutes les richesses : la mère de Saladin échappa cependant par la fuite. Saladin, outré de colère, demanda, aux termes des conventions, qu'on lui restituât les objets enlevés, et qu'on lui donnât

satisfaction sur cet outrage. Sommé de se prêter à cette réparation, Regnault fit à Saladin une réponse brutale et insolente. Celui-ci, joyeux au delà de toute expression, que la trêve eût été rompue du côté des chrétiens, eut un motif de se venger, et se prépara au combat.—Une image de pierre, représentant l'enfant Jésus, ayant été brisée, le sang en coula.— Les rois de France et d'Angleterre prirent la croix le treizième jour avant les calendes de février. — L'église cathédrale de Chicester, et la ville elle-même, sont dévorées par un incendie, le quatorzième jour avant les calendes de novembre. — Hugues de Nunant est nommé évêque de Chester.

SIÉGE DE TIBÉRIADE. — VICTOIRE DE SALADIN DEVANT CETTE VILLE. — CONQUÊTE DE JÉRUSALEM ET DE PRESQUE TOUTE LA TERRE-SAINTE. — L'an du Seigneur 1187, Saladin, enflammé de colère contre les chrétiens, réunit les Parthes, les Bédouins, les Turcs, les Sarrasins, les Arabes, les Cordiniens [1], et joignant à ces peuples

[1] Matth. Pâris désigne sous ce nom les Kurdes, peuplade guerrière et indépendante, qui habitaient le pays montagneux situé au-delà du Tigre. Gibbon croit retrouver dans ces Kurdes les anciens Karduchiens qui défendirent leur liberté contre les efforts des successeurs de Cyrus, et qui inquiétèrent les dix mille dans leur retraite. Saladin (Salah-Eddin), comme son père Ayoub ou Job, comme son oncle Shiracouh, était un aventurier kurde, au service de Noureddin, soudan Atabek, de Damas. Son oncle renversa, en Égypte, la domination des Fatimites. A la mort de Shiracouh, Saladin fut nommé grand visir, malgré la jalousie de Noureddin, qui redoutait un vassal aussi entreprenant. Noureddin expira au moment même où la lutte allait s'engager, et l'heureux aventurier, possesseur tranquille de l'Égypte, recueillit rapidement le vaste héritage de son ancien maître.

les troupes égyptiennes, il entra sur le territoire des chrétiens, où il commit d'affreux ravages. Déjà, ne se contentant plus de quelques forteresses de Galilée, il résolut d'assiéger Calvarie[1]. En se dirigeant vers cette place avec toutes sortes de machines de guerre, il rencontra le grand-maître des Templiers, accompagné de soixante frères de l'ordre et d'une foule de chrétiens. Il les massacra et les envoya au ciel avec la palme du martyre. Joyeux de cette première victoire, il se dirigea en tout hâte vers Calvarie. Le roi de Jérusalem, apprenant que la ville était cernée et les habitants en grand danger de succomber, convoqua par un édit royal toutes les forces de son royaume, ne laissant à la garde des châteaux que les vieillards et les femmes, à qui l'âge ou le sexe ne permettait pas de porter les armes. Vingt mille chevaliers se réunirent à la fontaine de Séphouri, et de là, levant leur camp, se dirigèrent vers Tibériade, sous la conduite de Raymond, comte de Tripoli. Quelques jours avant la funeste journée, le chambrier du roi avait eu une vision terrible. C'était un aigle qui, volant au-dessus de l'armée chrétienne, et portant sept dards dans ses serres, avait crié d'une voix effrayante : « Malheur à toi, Jérusalem! Malheur à vous, qui habitez Jérusalem! » Il est suffisant de rappeler, pour expliquer cette vision, ce que l'Esprit Saint dit des réprouvés, par la bouche du prophète : « Le Seigneur a tendu

[1] C'est très-probablement la même ville que Tibériade. On sait que les historiens des croisades désignent fréquemment le même lieu sous plusieurs noms.

son arc, et il y a ajusté les flèches qui donnent la mort. »

Saladin, apprenant que le roi venait en personne au secours des assiégés, marcha intrépidement à sa rencontre, et sachant que les chrétiens étaient enfermés entre des rochers étroits et escarpés, près de Tibériade, dans un lieu appelé Mariscallie[1], il vint les attaquer avec confiance. Les chrétiens reçurent le choc avec autant de vigueur que le leur permettait le désavantage de leur position. On combattit avec acharnement de part et d'autre, et le champ de bataille était jonché de morts. Enfin Dieu, pour punir les péchés des chrétiens, donna la victoire aux infidèles. On prétend que le comte de Tripoli, général de l'armée, ayant abaissé traîtreusement en terre l'étendard royal, décida la déroute des chrétiens; mais où fuir, cernés qu'ils étaient par les ennemis? Le roi Guy et la sainte croix tombèrent entre les mains des infidèles; et une multitude de chrétiens furent faits prisonniers, ou passés au fil de l'épée. Ceux qui échappèrent à ce désastre furent le comte de Tripoli, grandement soupçonné de trahison; le seigneur Regnault, patron de Sidon, et le seigneur Balien, avec quelques frères de la milice du Temple. Cette malheureuse bataille fut livrée le 5 et le 4 avant les nones de juillet, après l'octave de saint Pierre et saint Paul, apôtres. Thierry, grand maître de la mi-

[1] Ce lieu n'est point dans M. Michaud, qui parle des hauteurs de Loubi.

lice du Temple, échappa aussi au massacre, mais en ce jour il eut à regretter deux cent trente frères de l'ordre. Le comte de Tripoli avait échappé, sans avoir perdu une goutte de sang : on tira parti de cette circonstance, pour l'accuser d'avoir agi traîtreusement envers son roi et envers le peuple de Dieu. Des deux porteurs de la sainte croix, l'évêque d'Acre et le précenteur du Saint-Sépulcre, l'un fut tué, l'autre fut fait prisonnier, et ils succombèrent avec leur précieux fardeau. Ainsi, pour les péchés des hommes, la sainte croix fut prise. Le gage qui nous avait délivrés du vieux joug de la servitude fut emmené en captivité pour nous, et souillé par les mains profanes des gentils.

Saladin, après cette victoire éclatante, revint dans Tibériade, et, maître du seul fort qui résistât encore, il fit transférer à Damas le roi et les autres prisonniers. De là, il envahit la Galilée, où il occupa facilement toutes les places ; il parut devant Ptolémaïs et s'en empara sans coup férir ; de là, il marcha sur Jérusalem, assiégea la ville, et disposa ses machines. Les habitants essayèrent quelques préparatifs de défense ; mais les arcs, les arbalètes, les pierriers n'étaient pas en état, et restèrent sans effet. Alors une populace tremblante vint se presser, en pleurant, autour du patriarche et de la reine, qui commandaient dans la ville, les suppliant de régler avec Saladin, les articles de la capitulation. Le traité fut conclu, traité plus douloureux que mémorable. Chacun racheta sa vie, les hommes en payant dix besants d'or, les

femmes cinq, les enfants un; ceux qui n'étaient point en état de donner la rançon restèrent pour toujours en esclavage. Il y avait alors dans la ville quatorze mille personnes des deux sexes qui, ne pouvant payer, furent réduites en servitude. Ainsi la sainte cité fut rendue aux ennemis du Christ. Le tombeau de Dieu tomba au pouvoir de ses persécuteurs, et la sainte croix fut possédée par ceux qui blasphèment le nom du crucifié. Saladin fit son entrée dans Jérusalem au son des tambourins et des trompettes, se rendit au temple, fit renverser la croix qui étincelait sur le dôme, et les autres croix, objets de la vénération des chrétiens; le temple, en dedans et en dehors, fut purifié avec de l'eau de rose, et les préceptes de l'idolâtrie furent proclamés à grands cris aux quatre coins du temple. Il imposa un tribut fixe à l'église de la Résurrection et au Saint-Sépulcre ainsi qu'à plusieurs autres lieux vénérés par les chrétiens de Syrie. Puis Saladin, s'avançant rapidement, soumit toutes les villes et toutes les forteresses d'alentour, excepté Ascalon, Tyr et la ville de Crach, autrement dite Montréal, au delà du Jourdain.

Lettre d'Urbain III a l'archevêque de Cantorbéry. — Richard de Poitiers prend la croix. — Faits divers. — Cette même année, le pape Urbain écrivit en ces termes à Baudouin, archevêque de Cantorbéry, relativement au couvent de son église : « Nos chers fils le prieur et les frères du couvent de l'église qui

vous est confiée nous ont envoyé des lettres et des députés pour nous remontrer que l'église dont vous avez commencé la construction peut causer préjudice à eux et à leur église, et que si l'on ne renonce aux travaux entrepris, ladite église souffrira misérablement préjudice dans sa dignité et dans son rang. Mais nous, qui voulons pourvoir avec soin, à ce qu'il ne s'élève entre vous et vos frères aucun sujet de dispute (car ceux qui sont en discussion ne peuvent vaquer convenablement aux offices divins), nous avertissons votre fraternité, d'après l'avis de nos frères les cardinaux, et vous enjoignons formellement de suspendre la construction de ladite église, sans recourir à aucun prétexte ou appel, jusqu'à ce que, pleinement informé, nous statuions sur ce qui doit être fait à cet égard, nonobstant toute autre lettre obtenue du saint-siége apostolique. » Cette même année, le pape Urbain étant mort, Grégoire lui succéda ; mais il n'occupa la chaire que deux mois, et après sa mort, Clément III fut élevé au saint-siége, le treizième jour avant les calendes de janvier. Cette même année ,Gilbert, évêque de Londres, paya tribut à la nature. Cette même année, Richard, comte de Poitiers, ayant appris les malheurs de la Terre-Sainte, et la captivité de la croix, reçut la croix, le premier des seigneurs d'outre-mer, des mains de l'archevêque de Tours, sans attendre les prédications de personne, et sans le conseil ou la volonté de son père. Cette même année, Hugues de Nunant, fut nommé évêque de Chester.

Prédication de la troisième croisade. — L'an du Seigneur 1188, Frédéric, empereur des Romains, décidé par les prédications de Henri, évêque d'Albano et légat du saint-siége apostolique, qui avait été envoyé par le pape Clément, prit la croix du Christ. Vers le même temps, le roi Philippe et le roi d'Angleterre Henri eurent une entrevue en Normandie, entre Trie et Gisors, relativement à la délivrance de la Terre-Sainte : après de longues négociations ils convinrent, en présence du comte de Flandre Philippe, de prendre la croix et de s'associer pour faire le voyage de Jérusalem. Le roi d'Angleterre reçut le premier la croix des mains de l'archevêque de Reims, et de Guillaume, archevêque de Tyr : ce dernier avait été envoyé en Occident par le seigneur pape, avec le titre de légat, pour y prêcher la croisade. Le roi de France prit ensuite la croix, puis Philippe, comte de Flandre, et leur exemple entraîna les autres. Aussi, tant dans l'empire que dans les deux royaumes de France et d'Angleterre, archevêques, évêques, ducs, marquis, comtes, barons, chevaliers, gens de moyenne classe, et même gens du peuple, reçurent la croix avec enthousiasme [1]. Il fut

[1] Des chansons composées en langue vulgaire ou en langue latine contribuaient à exciter cet enthousiasme. Une d'elles, attribuée à un clerc d'Orléans, fut répandue jusqu'en Angleterre. M. Aug. Thierry la traduit ainsi, sur le texte fourni par Roger de Hoveden :

« Le bois de la croix est la bannière de notre chef, celle que suit notre armée.

« Nous allons à Tyr ; c'est le rendez-vous des braves : c'est là que

convenu entre eux que les croix des Français seraient rouges, les croix des Anglais blanches, et celles des Flamands vertes. Il fut stipulé aussi que chaque croisé conserverait ses terres, ses biens, tant meubles qu'immeubles et toute autre chose sienne, dans l'état où ces biens se trouveraient au moment où il aurait pris la croix; et cela, tant pendant la durée du pèlerinage que pendant les quarante premiers jours qu'il séjournerait dans sa terre [après son retour].

Nouvelle guerre entre les deux rois de France et d'Angleterre. — Vers la même époque, Geoffroy de

doivent aller ceux qui font tant d'efforts pour acquérir, sans nul fruit, le renom de chevalerie.

« Le bois de la croix, etc.

« Mais, pour cette guerre, il faut des combattants robustes et non des hommes amollis; ceux qui soignent leurs corps à grands frais n'achètent point Dieu par des prières.

« Le bois de la croix, etc.

« Qui n'a point d'argent, s'il est fidèle, la foi sincère lui suffira; c'est assez du corps du Seigneur pour toute provision de voyage au soldat qui défend la croix.

« Le bois de la croix, etc.

« Le Christ, en se livrant au supplice, a fait un prêt au pécheur; pécheur, si tu ne veux pas mourir pour celui qui est mort pour toi, tu ne rends pas ce que Dieu t'a prêté.

« Le bois de la croix, etc.

« Écoute donc mon conseil; prends la croix, et dis, en faisant ton vœu : « Je me recommande à celui qui est mort pour moi, qui a donné pour moi son corps et sa vie. »

« Le bois de la croix est la bannière de notre chef, celle que suit notre armée. »

Lusignan tua en trahison un ami de Richard, comte de Poitiers. Pour tirer vengeance de cet attentat, le comte courut aux armes : mais se souvenant de son engagement à la croisade, il épargna tous les hommes de Geoffroi qui voulurent recevoir le signe de la croix. Quant aux autres, il les passa au fil de l'épée, et réduisit en sa puissance plusieurs châteaux ; mais Geoffroi, soutenu, dit-on, par l'argent et les secours du roi d'Angleterre, résista au comte Richard, qui se voyant arrêté dans ses succès, en conçut contre son père une vive animosité. Cependant Geoffroi finit par être écrasé, et Richard entra alors à main armée sur le territoire du comte de Toulouse dont il avait à se plaindre. En quelques jours il réduisit dix-sept châteaux. Le roi de France, Philippe, offensé de ce que le comte Richard était entré sans l'en avertir sur le territoire du comte de Toulouse [son vassal], surprit la ville de Châteauroux, et força tous ceux qu'il y trouva à lui jurer fidélité. Ce fait était d'autant plus déshonorant pour un si grand prince, que le roi d'Angleterre, au moment de repasser dans son royaume après avoir reçu la croix, avait confié au roi de France la garde de toutes ses terres du continent. Ensuite le roi de France entraîna dans son parti, tant par menaces que par promesses, plusieurs châtelains vassaux du roi d'Angleterre. Ainsi, par la malice du diable, ces deux rois qui s'étaient croisés contre les infidèles redevinrent ennemis, et portèrent l'un chez l'autre de mutuels ravages. En effet, le roi d'Angleterre étant entre

dans le royaume de France, désola tout le pays depuis Verneuil jusqu'à Mayenne. Cette même année Richard, évêque de Winchester, mourut le onzième jour avant les calendes de janvier, et fut enterré à Winchester.

Lettre de Frédéric Barberousse a Saladin. — Réponse de Saladin. — Cette même année, Frédéric, empereur des Romains, écrivit à Saladin, relativement à la Terre-Sainte, une lettre conçue en ces termes : « Frédéric, par la grâce de Dieu empereur des Romains, toujours auguste, et triomphateur illustre des ennemis de l'empire, à Saladin, chef des Sarrasins : que Jérusalem échappe à tes mains comme elle a échappé à celles de Pharaon. — Comme tu as profané dernièrement la Terre-Sainte, à laquelle nous commandons par le commandement du roi éternel, la dignité impériale et le soin de notre devoir nous ordonnent de punir avec une indignation bien méritée un attentat si audacieux et si criminel. C'est pourquoi, à moins que tu ne rendes la Terre-Sainte et tout ce que tu as pris, et que tu ne donnes pour des excès si odieux la satisfaction fixée par les constitutions sacrées (car nous voulons observer les formes qui doivent rendre notre attaque légitime), nous laisserons écouler l'espace d'une année, à partir des calendes de novembre, au bout de laquelle année nous te donnons rendez-vous dans la plaine de Thanis[1], pour y tenter la fortune des combats, en

[1] C'est sans doute la Thanis d'Égypte, non loin de Damiette.

vertu de la croix miraculeuse, et au nom du vrai Joseph [1]. Je ne puis croire que tu ignores ce qui est notoire, d'après les écrits des anciens et les histoires de notre temps. Serait-ce que tu ne veux pas paraître savoir que les deux Ethiopies, la Mauritanie, la Perse, la Syrie, la Parthie, la Judée, le pays de Samarie, l'Arabie maritime, la Chaldée, l'Egypte, l'Arménie et une foule d'autres provinces dépendent de notre empire [2]. Ceux-là le savent, qui se sont enivrés de leur propre sang versé par le glaive romain. Toi-même, si Dieu t'éclaire, tu comprendras ce que peuvent nos aigles victorieuses; ce que peuvent les armées de tant de nations; ce que peut la furie du Teuton, qui agite ses armes même dans la paix; l'indomptable valeur des peuples de la source du Rhin, dont la jeunesse ne sait pas fuir; et le Batave à la taille élevée; et le Suève rusé; et la sage Franconie; et la Saxe qui se fait un jeu des combats; et la Thuringe; et la Westphalie; et l'agile Brabançon; et le Lorrain qui souffre impatiemment la paix; et l'inquiet Bourguignon; et l'habitant des forêts Alpines; et la Frise au choc impétueux; et la Bohême qui sait mourir en riant; et la Pologne plus féroce que ses

[1] On sait la vénération des musulmans d'Égypte pour la mémoire du fils de Jacob. Frédéric leur reproche sans doute de ne point l'apprécier au point de vue chrétien; car je ne pense pas qu'on doive voir, dans ces paroles de l'empereur, une allusion au nom de Joseph, qui était le nom propre du fils d'Ayoub. Salah-Eddin (salut de la religion) n'était qu'un surnom.

[2] Si cette lettre est authentique, les prétentions de Frédéric Barberousse à la succession de Trajan et de Marc-Aurèle sont bien surannées.

bêtes féroces; et l'Autriche ; et la Stirie ; et le Brisgaw (?)[1]; et l'Illyrie ; et la Lombardie ; et la Toscane : et nos archegayes ; et nos vieux timoniers et les pilotes de nos pinasses[1]. Enfin ce jour plein de joie et de bonheur, fixé pour le triomphe du Christ, te montrera comment ce bras que tu accuses de vieillesse, sait encore manier une épée.

[Saladin] au roi son fidèle ami, le grand et l'illustre Frédéric, roi d'Allemagne, au nom du Dieu miséricordieux, par la grâce d'un seul Dieu, tout-puissant, souverain, vainqueur, éternel, et qui n'aura point de fin. Nous lui rendons des actions de grâces perpétuelles, à lui dont la grâce est sur le monde : nous le prions qu'il fasse descendre sa parole sur ses prophètes, et surtout sur notre législateur, son messager, le prophète Mahomet, qu'il a envoyé pour le redressement de la vraie loi qui doit un jour éclater au-dessus de toutes les autres lois. Nous te faisons savoir, sincère, puissant et illustre ami et aimable roi d'Allemagne, qu'il est venu vers nous un certain Henri, se disant ton ambassadeur, et qu'il nous a remis une lettre qu'il nous a dit être de toi. Nous nous sommes fait lire la lettre, et nous

[1] *Burgesia*, nous lisons *Brisgoia*, et *Lombardia*, au lieu de *Leonardia*.

[2] *Quid Archaritana, quid vetus Proretha, quid Spinacius nauclerus*. Ce membre de phrase nous semble inintelligible, si l'on y cherche des noms de lieux. Guidé approximativement par le glossaire de Charpentier, nous proposons de lire : *quid arcaragia, quid vetus proreta, quid spinachii nauclerus*. L'empereur termine son énumération par quelques mots sur ses armées et sur ses flottes.

avons écouté cet homme parler de vive voix : nous avons répondu aux paroles qu'il nous a dites de bouche, et c'est là le sujet de notre écrit. Tu comptes tous ceux qui doivent s'allier à toi et venir contre nous : tu les nommes et tu dis : le roi de telle province, le roi de telle autre, tels comtes, tels archevêques, tels marquis, tels chevaliers : et nous, si nous voulions comme toi faire le dénombrement de tous ceux qui reconnaissent notre pouvoir, qui sont prêts à obéir à nos ordres, à venir à notre appel, et qui sauront combattre sous nos yeux, la multitude en serait si grande, qu'elle ne pourrait être contenue dans cet écrit. Tu parles de tes chrétiens ; mais les Sarrasins sont beaucoup plus nombreux que les chrétiens. Entre vous et ceux que vous nommez chrétiens[1], il y a la mer; entre nous et les Sarrasins, dont le nombre est incalculable, il n'y a ni mer ni obstacle aucun qui les empêche de venir à nous. Nous avons pour nous les Bédouins qui, si nous les opposions seuls à nos ennemis, suffiraient pour les repousser. Nous avons les Turkomans ; si nous les répandions comme un torrent sur nos ennemis, nos ennemis seraient engloutis : nous avons des tribus de pasteurs qui combattraient avec valeur si nous l'ordonnions, contre les nations qui doivent envahir nos terres, et qui s'enrichiraient de leurs dépouilles et qui les extermineraient. Nous avons des soldats belliqueux, qui font que la terre nous est ouverte et

[1] Évidemment les chrétiens d'Asie.

acquise, et que nos adversaires sont abattus. Ceux-là et tous les rois musulmans ne tarderont pas dès que nous les aurons sommés et appelés. Quand tu auras rassemblé tes forces comme l'annonce ta lettre; quand tu auras amené ta multitude, comme nous en menace ton député, Dieu nous donnera la puissance, et nous marcherons contre toi : Dieu nous donnera la force, et nous obtiendrons la victoire et les terres. Car en venant contre nous, tu amèneras tout ce que tu pourras rassembler de forces, et toute ta nation sera épuisée. Nous savons qu'il ne restera personne dans tes états pour se défendre lui et sa terre; et quand Dieu nous aura donné la victoire dans sa force, rien ne nous empêchera plus de conquérir librement tes états, avec l'aide et la volonté de Dieu. Deux fois les chrétiens ont voulu nous imposer leur loi dans Babylone : une fois à Damiette, et l'autre fois à Alexandrie[1]. Et tu sais quel a été pour eux le résultat de chacune de ces expéditions. Dieu a réuni sous nos lois des pays plus nombreux que les tiens, et plus vastes en longueur comme en largeur. C'est la Babylonie avec ses dépendances, la terre de Da-

[1] Saladin fait allusion au siége de Damiette, que le roi Amaury avait entrepris, en 1169, après s'être emparé de Peluse et avoir menacé le Caire. La disette, la pluie, le feu grégeois forcèrent les assiégeants à se retirer et à évacuer l'Égypte. Mais, comme on persistait à considérer l'Égypte comme le point d'appui d'un établissement durable en Orient, les Latins revinrent de nouveau attaquer l'Égypte, en 1175, à l'avénement du jeune Baudouin IV. Saladin, en personne, leur fit lever le siége d'Alexandrie.

mas, les côtes de Judée, la terre de Gessure [1] et ses châteaux, le pays du Korasan (?) et ses dépendances, la région de l'Inde et tout ce qui s'y rattache. Par la grâce de Dieu, tout cela est dans nos mains : le reste des rois sarrasins est soumis à notre empire. En effet, si nous appelions à nous les très-illustres rois des Sarrasins, ils ne refuseraient pas de venir. Si nous nous adressions au calife de Bagdad (que Dieu sauve), il descendrait du haut de son trône élevé, et marcherait au secours de notre excellence. Quant à nous, par la protection de Dieu, nous avons conquis Jérusalem et son territoire; il ne reste aux mains des chrétiens que trois villes, Tyr, Tripoli, Antioche, et encore il n'y a plus qu'à les prendre. Si tu veux la guerre, si Dieu la veut aussi, et qu'il soit dans sa volonté que nous obtenions toute la terre des chrétiens, nous irons à ta rencontre, comme tu nous y provoques par ta lettre. Mais si tu veux traiter avec nous pour le bien de la paix, tu n'as qu'à mander aux gouverneurs des trois lieux nommés plus haut, de nous les remettre sans résistance, nous te rendrons la sainte croix; nous délivrerons tous les prisonniers chrétiens qui sont en notre pouvoir; nous permettrons qu'un prêtre veille à l'entretien du sépulcre; nous rétablirons les abbayes qui existaient au temps

[1] Ce pays est placé dans l'Iturée sur les cartes. Nous y voyons l'ancien royaume syrien de Gessur dont parlent les livres saints et l'historien Josèphe. — Quant à *Roasia*, que nous traduisons par Korasan, nous pensons que le pays de Hérat était alors, comme aujourd'hui, un avant-poste important vers les riches contrées de Lahore et de l'Inde.

de la première domination des Musulmans ; nous agirons bien avec vos religieux ; nous permettrons à vos pèlerins, tant que nous vivrons, de venir à Jérusalem, et nous maintiendrons la paix avec les chrétiens. Cette lettre a été écrite l'an 584 de l'arrivée de notre prophète Mahomet, par la grâce d'un seul Dieu. »

GUY DE LUSIGNAN SORT DE CAPTIVITÉ. — SIÉGE DE PTOLÉMAIS. — RETRAITE DE SALADIN. — NOUVEAUX DÉMÊLÉS QUI RETARDENT LE DÉPART DES CROISÉS. — Cette même année, Guy, roi de Jérusalem, après être resté une année dans les fers, à Damas, fut délivré par Saladin, à condition qu'il renoncerait à son royaume, se bannirait lui-même, et repasserait la mer. Le clergé du royaume décida que cette condition devait être annulée, et qu'on ne pouvait observer un pareil serment, lorsque la religion était en péril, que la terre de promission était abandonnée sans secours, sans chef et sans guide, et que les pèlerins à venir étaient exposés à ne trouver personne qui se mît à leur tête. Aussitôt que l'on apprit la délivrance du roi, une foule de pèlerins, nouvellement arrivés en Palestine, avec le peuple du pays, vinrent l'entourer, et lui formèrent une armée nombreuse. Cette multitude s'étant présentée devant Tyr, ne fut pas reçue [1] par le marquis, qui y commandait, quoique le gouvernement de la ville ne lui eût été confié qu'à condition de la remettre sur la réclamation du roi, ou des héritiers

[1] Nous adoptons la variante.

du royaume. Mais quelques jours après, ce même marquis étant mort, l'entrée de Tyr ne fut plus fermée aux pèlerins. Vers le même temps mourut Raymond, comte de Tripoli, à qui l'on attribuait tous les malheurs de la Terre-Sainte : on dit que se trouvant à l'extrémité, il fut saisi d'un tel délire, qu'il ne put recevoir le viatique comme un chrétien. Alors le roi ayant réuni l'armée des barons qui s'étaient joints à lui, les templiers et les hospitaliers, ainsi que les pèlerins vénitiens et génois nouvellement débarqués, se dirigea vers Ptolémaïs, autrement nommée Acre, et ses troupes, d'après un recensement exact, s'élevaient déjà à neuf mille combattants. Le roi de Jérusalem étant arrivé devant Ptolémaïs, fit gravir à son armée une colline voisine de la ville, et qui, présentant par sa hauteur et par sa forme ronde l'apparence d'une tour, est appelée vulgairement Turon. Cette montagne s'élève à l'orient de la ville, et de son sommet on découvre autour de soi une vaste perspective dans la plaine. Le troisième jour après leur arrivée, les chrétiens mirent le siége devant la ville, et ce siége ne fut pas interrompu depuis lors, jusqu'à l'époque où elle fut prise par les rois de France et d'Angleterre, Philippe et Richard. En effet, c'était le rendez-vous de tous ces pèlerins au cœur simple, de tous ces soldats au rang obscur, qui dans l'élan de leur enthousiasme, et sans attendre leurs rois ou leurs seigneurs, partaient des extrémités du monde pour venir défendre la cause de Dieu.

Le roi de Jérusalem se voyant donc entouré d'une

foule de pèlerins, les fit descendre de la colline de Turon, et vint poser son camp sous les murs de la ville, avec les pèlerins nouvellement arrivés. Peu de jours après, Saladin survint avec une armée nombreuse et se jeta impétueusement sur les chrétiens, pensant les écraser du premier choc ; mais les fidèles se formèrent en corps compacte, et résistèrent avec valeur, comme des gens qui vendent chèrement leur vie : alors Saladin les fit envelopper, jugeant impossible que de cette armée un seul homme échappât à la mort. Mais celui qui réprime les projets des réprouvés ne voulut pas qu'il en fût ainsi. En effet, au moment où les croisés, après avoir soutenu pendant trois jours les attaques des infidèles qui les pressaient de toutes parts, commençaient à se lasser et allaient peut-être céder, ils aperçurent une flotte montée par douze mille Danois et Frisons, qui entrait à pleines voiles dans le port, et qui, Dieu aidant, aborda avec le plus grand bonheur. Saladin, troublé par la vue de ce secours et d'autres renforts qui arrivaient sans cesse, redescendit couvert de confusion dans l'intérieur de son royaume.

Il arriva à cette époque une nouvelle querelle, qui arrêta l'expédition de la Terre-Sainte. Peu de temps après avoir pris la croix, le roi de France et Richard de Poitiers, d'une part ; Henri, roi d'Angleterre, de l'autre, recommencèrent la guerre, s'enlevant réciproquement les châteaux, commettant une foule de ravages et de meurtres. Ils se réunirent enfin, pour le bien de la paix, à une entrevue en Normandie :

mais le diable sema l'ivraie au milieu du bon grain, et les deux rois se retirèrent en mauvais accord.

Médiation du pape entre les rois de France et d'Angleterre. — Lettre du marquis de Montferrat a l'archevêque de Cantorbéry[1]. — Le roi Henri, qui demeurait dans ses provinces d'outre-mer, supportait avec douleur et indignation les ravages commis sur ses terres, par le roi de France Philippe et le comte de Poitiers Richard. Vers les fêtes de Noël, il se rendit à Saumur, dans l'Anjou, et là, tint une cour brillante, quoique plusieurs de ses comtes et barons se fussent retirés de lui, pour s'attacher à son fils Richard. Les trêves conclues entre les deux rois étant expirées à la fête de saint Hilaire, Philippe, roi de France, et le comte Richard, rassemblèrent leur chevalerie, et entrèrent sur le territoire du roi d'Angleterre, qu'ils se mirent à dévaster avec emportement. Les Bretons eux-mêmes, abandonnant Henri, se déclarèrent pour le comte Richard. Alors le pape Clément, s'étonnant que la paix n'eût pas encore été rétablie entre les deux rois, envoya le cardinal Jean d'Anagni, avec plein pouvoir pour apaiser leurs querelles. Celui-ci étant venu vers eux, et les ayant exhortés à la paix, tantôt par de dures, tantôt par de douces paroles, les deux rois finirent par donner caution, et par jurer qu'ils s'en remettraient au jugement des archevêques de Bourges, de Rouen et de

[1] Il faudrait ajouter, d'après la variante, *l'an de la nativité du Seigneur* 1189. — Date exacte.

Cantorbéry ; consentant à ce qu'ils promulgassent la sentence d'excommunication du seigneur pape contre celui d'entre eux qui, en s'y refusant, empêcherait l'établissement d'une paix solide, et retarderait le voyage de Jérusalem, parce que dès lors il ne serait plus qu'un destructeur de la sainte croix et un ennemi de tous les bons chrétiens. Aussitôt le cardinal lança la sentence, tant sur les clercs que sur les laïques dont l'influence maintenait l'animosité entre les deux rois, n'en exceptant que les personnes desdits rois. (Dans quelques histoires on trouve pour cette année une prophétie de Daniel de Constantinople, en ces termes : « L'année où l'annonciation du Seigneur arrivera le jour de Pâques, les Francs releveront la terre de promission ; ils feront paître leurs chevaux sous les palmiers de Bagdad ; ils placeront leurs tentes au delà de l'arbre sec, et ils sépareront l'ivraie du bon grain.[1] »)

Vers le même temps, l'archevêque de Cantorbéry reçut une lettre conçue en ces termes : « Conrad, fils du marquis de Montferrat, à Baudouin, archevêque de Cantorbéry, salut. Les éléments sont troublés et la foi catholique subit diminution, puisque le siége de Jérusalem est soustrait au saint-siége apostolique. Jérusalem a péri, et l'inertie des chrétiens est pour les Sarrasins un sujet de raillerie. Les infidèles souillent le tombeau du Sauveur, désolent le Calvaire, blasphèment la nativité du Christ, et renversent de fond

[1] Intercalation fournie par le manuscrit de Cotton.

en comble le tombeau de la bienheureuse Vierge. L'église de Constantinople ne reconnaît en aucune façon l'autorité de l'église romaine; et il est trop vrai que l'église d'Antioche est à l'extrémité : c'est la mollesse des chrétiens qui certainement a amené tous ces maux. Il faut pleurer sur la ville de Jérusalem, il faut se lamenter et se frapper la poitrine, car elle est veuve de ses prêtres; et dans les lieux où le Christ était adoré, où les heures du jour et les heures de la nuit étaient consacrées à prier Dieu et à chanter ses louanges, Mahomet aujourd'hui est invoqué à haute voix, et les Sarrasins profanent le temple par leurs superstitions. Je présente donc à votre grandeur des prières mêlées de larmes, afin que vous daigniez avoir compassion des malheurs de la Terre-Sainte afin que vous reconfortiez les rois, et que vous avertissiez les fidèles pour qu'ils viennent miséricordieusement à notre secours, en chassant ces chiens du patrimoine de Jésus-Christ, pour qu'ils brisent nos liens, qu'ils purifient les lieux profanés, et que la terre foulée par les pieds saints du Christ soit puissamment délivrée du joug des infidèles.

« Ce qui comble encore la mesure de l'iniquité, ce qui vient ajouter à l'opprobre et à la désolation de la chrétienté, c'est la familiarité qui s'est établie entre Saladin et l'empereur de Constantinople. Saladin lui a livré toutes les églises de la terre de promission pour qu'elles soient desservies selon le rite grec, et a envoyé son idole à Constantinople, avec le consentement de l'empereur, pour qu'elle y soit adorée publiquement Mais par la grâce de Dieu, elle a été prise

dans la traversée par les Génois, et conduite à Tyr, avec le vaisseau qui la portait. Tout récemment, les infidèles ont réuni une armée nombreuse pour assiéger Antioche, et ledit empereur a promis cent galères à Saladin. Saladin lui a donné toute la terre de promission, à condition qu'il en barrerait la route aux chrétiens, et surtout aux chrétiens français qui sont prêts à venir au secours de la Terre-Sainte. A Constantinople, personne ne prend la croix, qu'aussitôt il ne soit saisi et jeté en prison. Ce qui nous console, c'est que dernièrement, le frère et le fils de Saladin ont été pris devant Antioche, et mis sous bonne garde. »

Entrevue inutile a La Ferté-Bernard. — Menaces du légat. — Réponse de Philippe-Auguste. — Richard de Poitiers renonce a l'hommage de son père. — Cette même année, après la solennité de Pâques, une entrevue eut lieu entre les rois de France et d'Angleterre, à La Ferté-Bernard. L'entrevue se prolongea jusqu'à la fin de la semaine de la Pentecôte, et les négociations furent poussées activement. Le roi de France demandait que sa sœur Aliz, que le roi d'Angleterre avait eue en sa garde, fût donnée pour femme à Richard, comte de Poitiers, et que ce dernier reçût quelque assurance pour le royaume d'Angleterre, après la mort de son père. Il demandait aussi que Jean, fils de Henri, prît la croix et partît pour Jérusalem, assurant que Richard ne se mettrait pas en route, s'il n'était accompagné de son frère.

Mais comme le roi d'Angleterre ne voulut octroyer aucune de ces demandes, ils se séparèrent en mauvais accord.

Dans cette entrevue, le cardinal Jean déclara fermement que si le roi de France et le comte Richard ne faisaient pleine paix avec le roi d'Angleterre, il mettrait toutes leurs terres en interdit. « Je ne crains nullement « votre arrêt, répondit le roi de France, car il n'est pas « appuyé sur le bon droit. Il n'appartient pas à l'église « romaine de sévir contre aucun roi, ni surtout con- « tre le roi de France par sentence d'interdit, quand « le roi juge à propos de s'armer pour venger ses in- « jures contre des vassaux félons, indomptables et re- « belles à son pouvoir. D'ailleurs, je vois à votre dis- « cours, seigneur cardinal, que vous avez flairé les « précieux estrelins du roi d'Angleterre : leur bonne « odeur qui agit toujours sur les Romains, vous a « rendu partial plus qu'il n'est juste : aussi je vous « regarde comme un juge suspect. » Le comte Richard se contint à peine, et si les seigneurs qui l'entouraient ne l'eussent arrêté, il se serait jeté furieux, et l'épée nue, sur le cardinal lui-même. Celui-ci se retira tout tremblant, et se cacha en retenant sa langue orgueilleuse. De leur côté les archevêques et les autres seigneurs qui avaient arrêté la violence du comte, lui assurèrent que le cardinal n'avait dans l'esprit que la croisade et l'honneur de la chrétienté. Alors le comte remit son épée dans le fourreau, et sa colère s'apaisa. Cependant on conseillait au roi d'Angleterre d'acquiescer aux demandes de son fils :

« Il est convenable, lui disaient ses conseillers, que « votre fils, votre héritier légitime, qui est aussi un si « brave chevalier, obtienne quelque sûreté et joie sur « son héritage, s'il est dans les ordres de Dieu qu'il « vous survive. » Le roi répondit incontinent qu'il ne consentirait nullement à cela, parce qu'il semblerait avoir agi plutôt de force que de bon gré. En apprenant cette résolution, le comte Richard fut vivement courroucé ; et en présence de tous il fit hommage au roi de France, pour toutes les possessions de son père qui ressortaient de la suzeraineté dudit roi, sauf la tenure envers son père, tant que ce dernier vivrait, et sauf la foi qu'il devait à son père. Alors la conférence fut rompue, et les deux rois se séparèrent, ainsi que ceux qui les accompagnaient.

Succès du roi de france. — Déroute des Anglais au Mans. — Après avoir quitté la conférence avec le comte Richard, le roi de France, aidé par lui, s'empara de La Ferté-Bernard, de Montfort, de Balon[1], places appartenant au roi d'Angleterre. Il se reposa trois jours après ces conquêtes : puis feignant de marcher droit à Tours, il parut aux portes du Mans, le premier lundi qui suivit, au moment où le roi d'Angleterre, qui y était enfermé avec les siens, s'y croyait bien en sûreté. Aussitôt le roi de France rangea ses troupes en bataille, se préparant à donner l'assaut à la ville du Mans. A cette vue, Étienne de Turnham, sénéchal du roi d'Angle-

[1] Le texte dit *Baalver*. Nous adoptons la variante *Baalum*.

terre, fit mettre le feu à un des faubourgs de la ville; mais la flamme, passant par-dessus les murs, fit de grands ravages dans la ville, qu'elle réduisit presque en cendres. Les Français s'étant aperçus du désordre, s'engagèrent sur un pont de pierre, où Geoffroi de Burillon et plusieurs chevaliers avec lui qui tenaient pour le roi d'Angleterre, se présentèrent de leur côté avec l'intention de faire rompre ce pont. Alors s'engagea un combat acharné, où il y eut beaucoup de morts des deux côtés. Dans cette lutte sanglante, ledit Geoffroi, blessé grièvement à la tête, fut pris, ainsi que beaucoup d'autres. Le reste des Anglais se hâta de rentrer dans la ville; mais les Français s'y précipitèrent aussi pêle-mêle avec les fuyards. A cette vue, le roi d'Angleterre, désespérant de sa fortune, s'échappa en toute hâte, avec sept cents chevaliers. Le roi de France, et Richard, comte de Poitiers, se mirent aussitôt à sa poursuite, pendant trois milles; et s'ils n'eussent été arrêtés par un fleuve large et profond [1], que les Anglais traversèrent facilement, parce que leur guide en connaissait le gué, tous les chevaliers de la suite du roi d'Angleterre eussent été faits prisonniers. Dans cette déroute, une foule de Gallois furent tués. Le roi d'Angleterre, accompagné de peu de monde, arriva à Tours, où il s'enferma dans la forteresse. Ceux qui étaient restés au Mans se retirèrent dans le château, qui fut aussitôt assiégé par le roi de France. A l'aide de ses mineurs et de ses machines

[1] Probablement le Loir.

de siége, il obligea, au bout de trois jours, la citadelle à se rendre avec trente chevaliers et quarante sergents. Philippe, continuant sa marche, reçut la soumission de Montdoubleau. Il prit aussi les châteaux de Troë [1], de Roche-Corbon, de Montoire, ainsi que Chatel-Acher (?), Château-du-Loir, Chaumont, Amboise et Beaumont.

Des pèlerins anglais s'emparent de Silves en Portugal. — Massacre des Sarrasins. — Cette même année, plusieurs navires venus du Nord, et qui parcouraient l'Océan britannique, s'allièrent avec des pèlerins anglais ; ayant donc fait société, ils partirent de Portsmouth (?), le quinzième jour avant les calendes de juin, et les associés se confièrent aux flots, montés sur trente-sept vaisseaux de charge, qui après plusieurs chances diverses, abordèrent à Lisbonne. Le roi de Portugal, comprenant que les vaisseaux de ces étrangers étaient bien garnis en hommes et en armes, fit prier les nouveaux venus de le secourir et de l'aider à réduire une ville nommée Silves. Il promit de les seconder avec trente-sept galères et plusieurs autres vaisseaux : un traité fut conclu entre le roi et eux, sous la foi du serment, et il fut convenu qu'ils garderaient pour eux tout ce qu'ils pourraient prendre en or, en argent et en richesses de toute nature dans le pillage de la ville, le roi ne se réservant que la ville même. Ceux-ci quittèrent alors Lisbonne, et

[1] Troë ou Trou. Nous adoptons pour cette phrase la variante et l'addition.

après une courte et heureuse navigation, entrèrent dans le port de Silves. Ils jetèrent l'ancre sur le rivage, posèrent leurs tentes, et commencèrent les opérations du siége. Ces chrétiens étaient au nombre de trois mille cinq cents armés en guerre. Le troisième jour ils s'approchèrent des murs, donnèrent un assaut impétueux, s'emparèrent des faubourgs, et bouchèrent avec de la terre, du fumier et des pierres, une fontaine entourée d'un double mur, et protégée par une barbacane [1], flanquée de neuf tours. C'est à cette fontaine que les habitants avaient coutume de puiser de l'eau en abondance. Accablés par le manque d'eau, les Sarrasins perdirent courage; et le chef de la ville, nommé Alchad [2], traita avec le roi de Portugal, et lui rendit la ville à l'insu des chrétiens.

En effet, ces pèlerins de la croix, ayant forcé avec une valeur admirable l'entrée de la ville y trouvèrent plus de soixante mille païens, qui furent tous passés au fil de l'épée, excepté treize mille seulement des deux sexes. Ainsi, par la vertu du Tout-Puissant les chrétiens triomphèrent glorieusement des païens sans

[1] Ducange dit que c'est une défense extérieure d'une ville ou d'un château, qui sert à en fortifier les portes et les murs, et qu'il appelle, en latin, *barbacana* ou *barbicana*, *antemurale* et *promurale*. C'était autrefois un fort qui était à l'entrée d'un pont ou hors de la ville, et qui avait un double mur et des tours. Ce mot resta en usage plus tard, pour désigner soit un parapet de bois crénelé, soit une fente dans la muraille, qui permet de tirer à couvert sur les ennemis. On le trouve employé, dans le sens du texte, en italien et en espagnol. Spelmann le fait venir de l'arabe.

[2] Matt. Pâris prend le titre pour le nom. Les Espagnols ont emprunté aux Maures le mot d'alcade.

perdre un seul homme. La ville fut purgée des ordures de l'idolâtrie. L'évêque de Porto dédia à la mère de Dieu la grande mosquée des Sarrasins, consacrée à Mahomet, et y établit, pour évêque, un prêtre, venu de Flandre, qui avait accompagné les pèlerins.

Assemblée de Saumur. — Prise de Tours. — Henri II subit une paix humiliante. — Cette même année, la veille de la fête des apôtres Pierre et Paul, le comte de Flandre Philippe, Guillaume, archevêque de Reims, et Hugues, duc de Bourgogne, se rendirent à Saumur, auprès du roi d'Angleterre, pour négocier la paix entre lui, le roi de France, et le comte de Poitiers Richard. Mais le comte Richard, à la tête des Bretons ligués avec les Poitevins, avait reçu des lettres patentes du roi de France, qui lui enjoignaient de ne pas traiter avec le roi d'Angleterre, à moins que lui, Philippe, et ledit roi, n'eussent conclu la paix.

Cependant le roi de France et Richard, comte de Poitiers, vinrent assiéger la ville de Tours, le premier lundi après la fête dont j'ai parlé. Et comme dans la partie de la ville baignée par la Loire le fleuve était très-bas, ils appliquèrent des échelles aux murs, et s'emparèrent à la pointe de l'épée de la ville, avec les soixante-neuf chevaliers et les cent sergents qui y étaient renfermés. Alors le roi d'Angleterre, dans une position désespérée, se vit obligé de consentir à une paix honteuse. Le roi d'Angleterre devait se mettre à la merci du roi de France ; le roi d'Angleterre devait exécuter, sans contestation, ce que le roi de

France jugerait bon et convenable de faire; le roi d'Angleterre devait faire hommage au roi de France, hommage auquel il avait renoncé au commencement de cette guerre. Il fut stipulé en outre qu'Aliz, sœur du roi de France, serait remise en la garde du comte Richard, qui la prendrait pour épouse à son retour de la Terre-Sainte. Il fut stipulé que le comte Richard recevrait l'hommage pour toutes les terres de son père, en deçà et au delà de la mer : qu'aucun des barons ou chevaliers qui s'étaient attachés au parti du comte Richard pendant la guerre, ne retournerait au roi d'Angleterre que dans le dernier mois avant le départ des rois pour la Terre-Sainte, départ fixé à la mi-carême. Henri devait en outre payer au roi de France vingt mille marcs d'argent, pour les dépenses et travaux faits dans l'intérêt du comte Richard. Le roi de France et le comte Richard devaient détenir les villes de Tours et du Mans, ainsi que Troë et Château-du-Loir, jusqu'à l'exécution des conditions sus-énoncées.

Par cet événement parut accomplie la prophétie ou pour mieux dire le pronostic de Merlin ainsi conçu : « On lui mettra aux dents un mors forgé sur les « rives du golfe armoricain. » En effet, le mors fut mis à la bouche de Henri, roi d'Angleterre, puisqu'il soumit à la suzeraineté d'un autre ce que ses prédécesseurs avaient possédé de droit héréditaire, puisqu'il souffrit bon gré mal gré, que des transfuges tels que Geoffroi de Mayenne, Guy du Val, Raoul de Fougères, restassent sous l'hommage lige et sous le

pouvoir de son fils Richard : c'étaient des traîtres qui, habitant sur les côtes du golfe armoricain c'est-à-dire du golfe de Bretagne, se montraient faciles et commodes [1] pour ceux qui voulaient passer de Bretagne en France, en évitant de traverser la Normandie. Mais à parler plus vrai, on doit regarder l'abaissement de Henri comme un effet de la vengeance de Dieu, auprès de qui le sang du bienheureux martyr Thomas criait encore ; car le roi n'avait pas accompli toutes les promesses qu'il avait faites publiquement à Dieu et à la sainte église, surtout en confisquant les revenus des bénéfices vacants : ce qui est contre la liberté de l'église. Vers la même époque, le jour de la fête de saint Georges, Frédéric, empereur des Romains, partit pour aller visiter les lieux de la passion du Sauveur ; il se mit en route à Ratisbonne, dans l'intention de traverser la Hongrie et la Bulgarie.

Mort de Henri II. — Son épitaphe. — Mort de sa fille Mathilde. — Le roi Henri, fort chagrin du traité qu'il venait de conclure, se rendit à Chinon, où, étant tombé gravement malade, il maudit le jour où il était né. Trois jours après la conclusion du traité, il expira dans le plus affreux désespoir, pendant l'octave des apôtres Pierre et Paul, après avoir régné trente-quatre ans, sept mois et cinq jours. Le lendemain on le porta au lieu de sa sépulture couvert de ses habits royaux, une couronne d'or sur la

[1] Nous proposons et traduisons le pluriel au lieu du singulier.

tête et des gants aux mains, ayant aux pieds des chaussures tissues d'or et des éperons ; au doigt un grand anneau, à la main un sceptre, un glaive au côté, et le visage découvert [1]. Richard, son fils, ayant appris la mort de son père, accourut en toute hâte, le cœur plein de remords. Dès qu'il arriva, le sang se mit à couler des narines du cadavre, comme si l'âme du défunt s'indignait à la venue de celui qui passait pour être cause de sa mort, et comme si ce sang criait à Dieu. A cette vue, le comte eut horreur de lui-même et se prit à pleurer amèrement. Saisi d'une inexprimable angoisse, il suivit jusqu'à Fontevrault [2] la bière qui transportait son père, et il fit ensevelir honorablement le corps du roi défunt par les archevêques de Tours et de Trèves qui célébrè-

[1] Le récit de la mort de Henri II, tracé par M. Aug. Thierry d'après d'autres autorités, diffère en quelques circonstances du récit de Matt. Pâris. « Quand il eut expiré, son corps fut traité par ses serviteurs « comme l'avait été autrefois celui de Guillaume-le-Conquérant; tous « l'abandonnèrent, après l'avoir dépouillé de ses derniers vêtements et « avoir enlevé ce qu'il y avait de plus précieux dans la chambre et dans « la maison... On eut peine à trouver des gens pour l'envelopper d'un « linceul et des chevaux pour le transporter... Le comte de Poitiers se « leva après l'intervalle d'un *Pater noster*, et sortit pour ne plus re- « venir... Le lendemain de ce jour eut lieu la cérémonie de la sépulture ; « on voulut décorer le cadavre de quelques-uns des insignes de la « royauté ; mais les gardiens du trésor de Chinon les refusèrent, et, « après beaucoup de supplications, envoyèrent seulement un vieux sceptre « et un anneau de peu de valeur. Faute de couronne, on coiffa le roi « d'une espèce de diadème fait avec la frange d'or d'un vêtement de « femme, et ce fut dans cet attirail bizarre, etc. » (*Hist. de la Conq.*, tome III, à la fin.)

[2] Adopté l'addition *Ebraudi*.

rent, avec la solennité convenable, les offices divins.

En son vivant, le roi Henri avait coutume de dire (ce qui convenait à son esprit ambitieux) que l'univers entier ne pouvait suffire à combler les vœux d'un grand prince. C'est ce qui donna lieu à l'inscription suivante mise sur son tombeau :

J'étais le roi Henry : j'ai conquis plusieurs états ; j'ai gouverné à différents titres comme roi, comme duc et comme comte. L'étendue du monde était trop petite au gré de mes vœux, et maintenant huit pieds de terre me suffisent. Toi qui lis ces mots, réfléchis aux terribles changements de la mort, vois en ma personne un exemple de ce qu'est l'homme. Un tombeau suffit à celui à qui l'univers ne suffisait pas.

Je mentionnerais ici les lois que ce même roi Henri a établies pour l'utilité du royaume, si je ne craignais par trop de prolixité d'abuser de la patience du lecteur. — Vers le même temps, Mathilde, épouse du duc de Saxe, et fille dudit roi Henri, mourut, dit-on, de la douleur que lui causa ce funeste événement.

RICHARD Ier.

Premiers actes de Richard. — Il est reconnu en Normandie. — La reine Éléonore sort de prison. — Explication d'une prophétie de Merlin. — Après la mort du roi Henri second, Richard, son fils, fit saisir Étienne de Turnham, sénéchal d'Anjou, et le fit enfermer dans un cachot, jusqu'à ce qu'il eût livré les châteaux et les trésors du roi défunt, dont il était le gardien. Quant à tous les serviteurs de son père, dont il connaissait la fidélité, il les garda honorablement près de lui, et récompensa chacun selon son mérite, pour le dévouement qu'il avait montré au roi Henri, depuis longues années. Son frère Jean s'étant présenté à lui, il le reçut aussi avec honneur; puis se rendant en Normandie, il arriva à Rouen. Là, le treizième jour avant les calendes d'août, en présence des évêques, comtes, barons et chevaliers, il reçut le glaive, insigne qui l'établissait duc de Normandie, des mains de l'archevêque, devant l'autel de la bienheureuse vierge Marie. Après que le clergé et le

peuple lui eurent juré fidélité, il confirma libéralement à son frère Jean les terres que son père lui avait données en Angleterre, et qui se composaient d'une terre rapportant quatre mille marcs, et de tout le comté de Moreton[1]. Il accorda en outre l'archevêché d'York à son frère [naturel] Geoffroi, qui jadis avait été nommé évêque de Lincoln ; celui-ci y ayant envoyé aussitôt ses clercs avec des lettres du duc, mit l'archevêché sous sa main, et en éloigna ceux qui le gardaient au nom du feu roi et d'Hubert Gaultier, doyen de cette même église. Trois jours après son avènement au duché de Normandie, Richard eut une entrevue avec le roi de France, entre Chaumont et Trie. Dans cette entrevue, le roi de France réclama le château de Gisors et toute la province adjacente. Mais comme sa sœur Aliz devait être l'épouse du duc, ledit roi se désista pour un temps de ses prétentions, moyennant quatre mille marcs, qui lui furent promis par le duc, outre la somme stipulée dans le précédent traité et promise par le feu roi.

Cependant la mère de Richard, la reine Aliénor, qui pendant seize années avait été éloignée du lit de son époux et détenue dans une étroite prison, reçut de son fils la permission d'agir comme bon lui semblerait. Et l'ordre fut en même temps donné aux principaux

[1] C'était réellement le comté de Mortain, en Normandie ; mais on disait Moreton ou Morton en Angleterre. Il en était de même des grands propriétaires d'origine française, qui gardaient le titre même, après avoir perdu leurs fiefs en France : le comte d'Aumale (d'Albemarle); le baron d'Aubigny (d'Albiny), de Neuilly (de Nevil), etc.

du royaume d'obéir à toutes les volontés de la reine. Sitôt que ce pouvoir lui eut été accordé, elle délivra de captivité tous les prisonniers détenus en Angleterre : car elle avait appris par expérience combien il est dur pour les hommes de souffrir les tourments de la captivité. Alors se trouva expliquée la prophétie de Merlin, qui commence ainsi : « L'aigle.... » Cette désignation s'applique à la reine : d'abord, parce que, comme une aigle, elle étendit en quelque sorte ses deux ailes sur deux royaumes, à savoir, la France et l'Angleterre ; ensuite il y a allusion entre l'aigle, connue pour sa rapacité, et cette beauté fameuse qui entraîna après elle les âmes et les corps. Le roi de France s'en sépara pour cause de parenté : le roi d'Angleterre fit divorce avec elle, et l'enferma dans une étroite prison, à cause de la défiance qu'elle lui inspirait. Ainsi des deux parts, elle se trouva « l'aigle de l'alliance rompue [1]. » Merlin ajoute : « Et elle se réjouira de sa troisième couvée. » Ces paroles trouvent ainsi leur explication : le premier né de la reine, nommé Guillaume, mourut encore dans l'enfance. Son second fils, Henri, celui qui devint roi, et qui fit la guerre à son père, paya aussi tribut à la nature. Son troisième fils, Richard, celui qu'indiquent ces mots « troisième couvée », fut la joie de sa mère, puisqu'il la délivra, ainsi que nous l'avons dit, des horreurs d'une longue prison, et la traita honorablement comme il convenait.

[1] Ce sont probablement les termes mêmes de la prophétie.

Arrivée de Richard en Angleterre. — Ses libéralités envers son frère Jean. — Mort de l'évêque d'Ély. — Après avoir tout disposé sur le continent, et rendu à chacun des hommes son dû, le duc Richard se rendit à Barfleur. Là il s'embarqua, et aborda à Portsmouth, aux ides d'août. Le bruit de son arrivée s'étant répandu en Angleterre, le clergé et le peuple s'en réjouirent. Quoique quelques-uns eussent vu avec douleur la mort du roi Henri, ils se consolèrent, en répétant les paroles suivantes :

« Je vais dire une chose miraculeuse : le soleil s'est couché, et cependant la nuit n'est pas venue. »

Aussitôt après son débarquement, le duc se rendit à Winchester, où il fit peser et inventorier tous les trésors de son père. On y trouva plus de neuf cent[1] mille livres en or et en argent, sans compter les meubles, les joyaux et les pierres précieuses. Ensuite, il se dirigea vers Salisbury, et de là passa de ville en ville, rendant à chacun son dû, octroyant et donnant libéralement des terres à ceux qui n'en avaient pas. Il fit épouser à son frère Jean la fille de Robert, comte de Glocester ; lui donna ce comté, ainsi que les châteaux de Marleborough, de Luttgershall, de Pecq, de Bolesonere, de Nottingham et de Lancastre, avec les honneurs qui y étaient attachés, et avec la tutelle[2] de Guillaume Peverel, en lui confirmant ces dons par une charte. Alors le comte Jean épousa la fille du

[1] *Nongenta*, peut-être faut-il lire *nonaginta*.

[2] *Onus* veut ordinairement dire *tribut*, *prestation*. Mais je crois plus naturel le sens que j'ai adopté ici.

comte de Glocester, malgré la défense de Baudouin, archevèque de Cantorbéry, qui prohibait ce mariage, parce qu'ils étaient parents au troisième degré de consanguinité[1]. Vers le même temps, Geoffroi, évêque d'Ély, mourut sans testament, le douzième jour avant les calendes de septembre. Aussi on confisqua, au profit du trésor royal, les trois mille marcs d'argent et les deux cents marcs d'or qu'il laissa, sans compter son trésor particulier, qui se composait de meubles précieux, de joyaux et d'or.

Cérémonie du couronnement de Richard. — Le duc Richard se rendit à Londres, lorsque tout fut préparé pour son couronnement. Là, il trouva réunis les archevêques de Cantorbéry, de Rouen et de Trêves, par qui, après son adhésion à la croisade, il avait été absous sur le continent pour avoir porté les armes contre son père. L'archevêque de Dublin était aussi présent, avec tous les évêques, comtes, barons et seigneurs du royaume. L'assemblée étant au complet, il reçut le diadème avec les cérémonies suivantes. Les ar-

[1] A la même époque quelques chanoines de l'église d'York élurent Geoffroy, frère (naturel) du duc (Richard). Après avoir chanté une hymne d'actions de grâces, ils confirmèrent la charte d'élection en y apposant leurs sceaux. Cependant maître Barthélemy, official d'Hubert Gaultier, doyen de cette même église, et qui avait été choisi l'un des premiers pour veiller à ce que l'élection n'eût point lieu en l'absence de l'évêque de Durham et dudit doyen Hubert Gaultier à qui il appartenait d'y assister, interjeta appel en cour de Rome. » Cette intercalation, fournie par le texte de Wendover, ne mentionnant qu'une circonstance d'un fait déjà connu, nous a semblé pouvoir être rejetée en note. — Il paraîtrait aussi, d'après deux variantes, qu'Hubert Gaultier avait été élu lui-même par une portion du chapitre d'York.

chevêques, les abbés et les clercs se présentèrent d'abord revêtus de leurs chapes, qui servent au chœur, la croix, l'eau bénite et les encensoirs en tête; ils s'avancèrent jusqu'à la porte de l'appartement intérieur, et conduisirent le duc en procession solennelle jusqu'au maître-autel, dans l'église de Westminster. Au milieu des évêques et des clercs marchaient quatre barons, portant des candélabres avec des cierges allumés. Après eux venaient deux comtes dont l'un portait le sceptre royal surmonté du sceau en or, et l'autre, la verge royale ayant à son extrémité une colombe. Après eux venaient deux autres comtes, avec un troisième au milieu, lesquels portaient des épées renfermées dans des fourreaux d'or et qu'on avait tirées du trésor royal. Ils étaient suivis par six comtes et barons portant une table de marqueterie sur laquelle étaient placés les insignes et les vêtements royaux. Venait ensuite le comte de Chester, qui tenait élevée une couronne d'or enrichie de pierreries. Enfin paraissait le duc Richard, ayant à sa droite un évêque et un autre évêque à sa gauche; au-dessus d'eux quatre barons soutenaient un dais en soie supporté lui-même par quatre bâtons dorés. Le cortége étant parvenu devant l'autel, Richard, en présence du clergé et du peuple, jura, la main étendue sur les saints Évangiles et sur les reliques d'un grand nombre de saints, que pendant tous les jours de sa vie il conserverait à Dieu, à la sainte église et à ses prêtres la paix, l'honneur et le respect; il promit en outre de rendre bonne justice au peuple qui lui était

confié, de réformer les coutumes mauvaises et iniques s'il s'en trouvait dans son royaume et d'observer les bonnes. Ensuite on le dépouilla de ses habits excepté des braies[1] et de la chemise qui fut décousue aux épaules à cause de l'onction qu'il allait recevoir. En effet, l'archevêque de Cantorbéry Baudouin, quand Richard eut chaussé des sandales tissues d'or, l'oignit comme roi avec l'huile sainte en trois endroits, à la tête, à l'épaule et au bras droit avec les formules de prières usitées en pareille circonstance; puis il lui posa sur la tête un voile de lin consacré, et plaça dessus le bonnet. Alors on le revêtit de ses habits royaux, de la tunique et de la dalmatique, et l'archevêque lui ceignit le glaive qui sert à réprimer les ennemis de l'église; ensuite deux comtes lui chaussèrent les éperons et lui mirent sur les épaules le manteau royal. En même temps l'archevêque lui adressa une allocution au nom de Dieu et lui défendit même d'accepter la couronne s'il n'avait la ferme volonté de tenir les serments qu'il avait faits. Richard répondit qu'avec l'aide de Dieu il les observerait tous de bonne foi; puis, comme on lui remettait la couronne qui était sur l'autel, le roi la donna à l'archevêque qui la plaça lui-même sur la tête du roi, lui mit le sceptre dans la main droite, la verge royale dans la main gauche, et ainsi couronné, il fut conduit à sa place par les évêques et les barons, les candélabres, la croix et les trois épées en tête. On commença aussitôt

[1] Au lieu de *baccas*, nous lisons *braccas* : braies, haut-de-chausses.

à célébrer une messe solennelle. Quand on fut arrivé à l'offertoire de la messe, les deux évêques vinrent le prendre pour le conduire à l'offrande et le ramenèrent : même cérémonie au baiser de paix[1]. Enfin lorsque la messe eut été chantée avec pompe et que tout se fut passé dans l'ordre, les évêques dont j'ai parlé reconduisirent le roi portant la couronne en tête, le sceptre à la main droite, la verge royale à la main gauche, puis ils rentrèrent dans le chœur en procession. De retour à son palais, le roi déposa ses vêtements royaux, prit des habits plus légers et une couronne moins lourde, et se dirigea ensuite vers la salle du festin. L'archevêque de Cantorbéry était placé sur un siége plus élevé que les autres à la droite du roi, et ensuite venaient les autres archevêques, les évêques, les comtes, les barons, chacun selon son rang et sa dignité. Des représentants du clergé et du peuple avaient pris part aussi à ce festin qui fut très-splendide. Le vin répandu en profusion inonda les murailles et le pavé. Ce couronnement eut lieu un jour de dimanche, le 3 avant les nones de septembre. Les offices des prélats et des seigneurs qui leur sont attribués par les antiques droits et coutumes et qu'ils

[1] *Ad pacem*, dit le texte. « Paix est aussi ce qu'on va baiser par vénération à l'église, soit en allant à l'offrande, soit lorsqu'on se souhaite la paix l'un l'autre après la consécration. Quand un prélat officie, il donne à baiser son anneau. Le curé donne à baiser la patène après le *Pax Domini*. On donne au clergé à baiser des images ou reliquaires, et on dit de toutes ces choses qu'on baise la paix. En cet endroit de la messe, on se donne le baiser de paix, selon le cérémonial romain, etc. »
(*Dict.* de TRÉVOUX, art. *Paix*.)

revendiquent comme des priviléges, lors de la cérémonie du couronnement des rois, se trouvent énumérés dans les rôles de l'échiquier.

DÉSOBÉISSANCE DES JUIFS. — ILS SONT ÉGORGÉS A LONDRES ET DANS PLUSIEURS AUTRES VILLES. — Beaucoup de Juifs assistèrent à ce couronnement, malgré la défense du roi. Le jour précédent, un édit avait interdit généralement aux Juifs et aux femmes de paraître à la cérémonie, parce qu'on redoutait les artifices magiques auxquels se livraient, à l'époque du couronnement des rois, les Juifs et quelques sorcières mal famées. Des gens du cortége s'étant aperçus que quelques Juifs (dont l'habitude est de faire ce qu'on leur a défendu) s'étaient glissés pour leur malheur dans la foule, mirent la main sur eux et les dépouillèrent. Les officiers royaux, de leur côté, les bâtonnèrent de la bonne façon, et les jetèrent hors de l'église à demi morts. Alors la populace de la ville, apprenant le traitement fait aux Juifs par les gens du roi, se précipita indistinctement sur tous ceux qui étaient restés chez eux, en tua une multitude, tant hommes que femmes, détruisit et brûla leurs maisons, pilla leur or, leur argent, leurs papiers et leurs vêtements précieux. Ceux qui échappèrent se réfugièrent dans la tour de Londres, ou chez des amis dont les maisons étaient placées dans des lieux plus sûrs. Cette persécution, qui fut apaisée avec peine, même au bout d'un an, commença à l'époque de leur jubilé, que les anciens Juifs appelaient l'année de

rémission, et qui devint pour eux l'année de la désolation. Le lendemain, le roi apprenant l'attentat commis contre les Juifs, le prit à cœur comme si lui-même en avait été victime : il fit saisir et pendre trois d'entre les coupables, et quelques autres qui s'étaient distingués par leur emportement dans l'émeute. Un fut pendu parce qu'il avait volé dans la maison d'un chrétien, les deux autres, parce qu'ils avaient mis le feu à un bâtiment de la Cité, et que cet incendie avait consumé quelques maisons appartenant à des chrétiens. Cependant sur différents points du royaume, les chrétiens connaissant le traitement fait aux juifs à Londres, se jetèrent partout sur eux, en firent un affreux carnage, et joignirent le pillage à ces massacres sans pitié. Le roi, le lendemain de son couronnement, après avoir reçu l'hommage et le serment de fidélité des grands de son royaume, avait cependant défendu qu'on leur fît aucune violence, et leur avait garanti sécurité pour leurs personnes dans toutes les villes d'Angleterre. Toutes les marchandises dont on faisait commerce dans le royaume furent soumises à une loi irrévocable, l'unité de poids et de mesure. Le magnifique et libéral roi Richard donna cent marcs d'argent, qui devaient être touchés annuellement, aux moines de Cîteaux, qui venaient de contrées éloignées pour assister au chapitre général, et il leur confirma ce don par une charte. Ce revenu dut être perçu sur l'église que le roi avait à Scarborough [1].

[1] Nous adoptons la variante.

Nomination de plusieurs évêques. — La veille de l'exaltation de la sainte croix, à Pipewell, le roi Richard se rendant aux avis des archevêques, des évêques et des autres grands de l'état, accorda libéralement à son frère Geoffroi l'archevêché d'York, à Godefroi de Lucy, l'évêché de Winchester, à Richard, archidiacre d'Ély, l'évêché de Londres; à Hubert Gaultier, celui de Salisbury, à Guillaume de Longchamp, celui d'Ély. Les nouveaux prélats ayant été élus dans le rite exigé, ne tardèrent pas à être consacrés comme évêques [1] : il faut remarquer cependant qu'au moment où les élections venaient d'être terminées, Baudouin, archevêque de Cantorbéry, défendit à Geoffroi, élu à York, de recevoir de tout autre que de lui-même l'ordination sacerdotale et la consécration épiscopale; et il en appela sur ce point au saint-siége apostolique.

Déposition d'officiers royaux. — Orgueil de l'évêque de Durham. — Prédiction de Godrik. — Faits divers. — Vers le même temps, le roi Richard dépouilla de leurs bailliages le justicier Ranulf de Glanville et presque tous les vicomtes d'Angleterre ainsi que leurs officiers, qu'il obligea tous à lui payer une grosse rançon. Sous prétexte de délivrer la terre promise de la domination des infidèles, Richard mettait en quelque sorte tout en vente : donations, châ-

[1] Nous modifions ici légèrement le texte, puisque leur consécration ne fut pas immédiate et n'eut lieu qu'à la fin de cette année 1189 (*Voyez* plus bas).

teaux, villages, forêts, métairies, vicomtés et autres choses semblables; c'est ce qui fit que Hugues de Pusat, évêque de Durham, homme fastueux et mondain, acheta pour lui et pour son église un domaine du roi appelé Sedgefield avec le Wapentak [1], et toutes ses dépendances, ainsi que le comté de Northumberland, sa vie durant. Il prit en effet le titre de comte lorsque le roi lui eut ceint le glaive, insigne de sa nouvelle dignité. En lui conférant l'épée, le roi se mit à rire et dit à ceux qui l'entouraient : « D'un vieil évêque j'ai fait un jeune comte. » Enfin, pour comble de scandale, l'évêque Hugues donna au roi Richard mille marcs d'argent, afin d'obtenir le titre de justicier d'Angleterre et d'être dispensé du voyage de la Terre-Sainte. Pour ne trouver d'opposition nulle part, il envoya à Rome une grande somme d'argent, et comme la cour apostolique ne manque jamais à qui la paie bien, il obtint d'elle la permission de rester, quoiqu'il eût d'abord fait spontanément le vœu de pèlerinage. Ainsi un évêque, séduit par l'amour des choses mondaines, renonça à la croix du Seigneur. Par cette conduite de l'évêque de Durham, se trouva accomplie la prophétie du saint ermite Godrik que ledit évêque était allé visiter au commencement de sa promotion et à qui il avait demandé ce que l'avenir lui réservait et quelle serait la durée de sa vie. « Il appartient à Dieu, aux « saints apôtres, et à ceux qui leur ressemblent,

[1] Même signification que *Hundred* (centurie) : de *wapen-tack*, *arma tangere*.— Nous aurons occasion de revenir sur ce mot.

« mais non pas à moi, avait répondu l'ermite, de « déterminer votre état futur et la durée de votre « vie ; car moi je fais ici pénitence pour mes péchés, « et je pleure parce que je ne suis qu'un misérable « pécheur. Je puis cependant vous dire qu'avant votre « mort vous serez frappé d'une cécité qui durera sept « ans. » Après avoir quitté l'homme de Dieu, l'évêque réfléchit souvent à la réponse qu'il en avait reçue. Fort rassuré par ces paroles, il ne songea qu'à consulter des médecins et à user pour ses yeux des remèdes qui pouvaient le mieux les conserver, attachant la durée de sa vie à la durée de sa vue. Néanmoins lorsque au bout de plusieurs années il fut atteint de la maladie dont il mourut et qu'il demanda avec inquiétude aux médecins ce qu'il avait à faire, ceux-ci lui donnèrent unanimement le conseil de pourvoir au salut de son âme, et cela avec d'autant plus de diligence qu'il devait se préparer à une mort prochaine. A ces mots, l'évêque s'écria : « Godrik « m'a trompé puisqu'il m'avait promis une cécité de « sept ans avant de mourir. » Mais ses amis, dont l'esprit était éclairé, lui répondirent : « Le saint vous « a dit avec raison que vous seriez aveugle et vous « l'avez été : vous qui étiez pontife de Dieu et pasteur « des âmes vous avez par orgueil et à prix d'argent « recherché les vains titres de comte et de justicier ; « vous avez désiré les honneurs mondains, et vous « leur avez sacrifié la gloire d'un pieux pèlerinage. « Oui, le saint a dit vrai, en vous menaçant de la « cécité ; bien plus, vous êtes tombé tout entier dans

« les ténèbres par un aveuglement qui est plutôt « l'aveuglement de l'esprit que l'aveuglement du « corps, et celui-là est avec raison beaucoup plus « dangereux que l'autre. » Cette même année, mourut Guillaume de Mandeville, et cette mort fut un sujet de douleur pour beaucoup de gens. Aux nones de mars d'horribles coups de tonnerre se firent entendre, et la foudre causa de grands ravages.

Combats livrés devant Ptolémais. — Cette même année, le 4 octobre, une bataille fut livrée entre les chrétiens et les Sarrasins. Le roi de Jérusalem, les templiers, les hospitaliers, le marquis de Montferrat, les Francs avec Thibaut leur général, Pierre de Léon, le landgrave avec les Teutons et les Pisans, formaient, toutes troupes réunies, quatre mille hommes combattant à cheval et cent mille[1] fantassins du côté des chrétiens. Saladin avait avec lui cent mille chevaux et une nombreuse multitude de fantassins. Armés du signe de la sainte croix les chrétiens engagèrent la bataille vers la troisième heure du jour. Dieu favorisant leur parti, ils repoussèrent les païens jusque dans leur camp, les poursuivirent l'épée dans les reins, brisèrent et mirent en pleine déroute sept bataillons d'infidèles, tuèrent Baudouin, fils de Saladin, blessèrent mortellement son frère Thacaldin, et massacrèrent en outre cinq cents hommes de bonnes troupes. Tandis qu'ils combattaient victorieusement de cette manière, cinq mille cavaliers

[1] Il faut ajouter évidemment *millia*.

sortent du camp à l'improviste et tombent sur les chrétiens. A cette vue, Saladin anime et encourage les siens. Pressés de chaque côté par les païens, les chrétiens, bon gré mal gré, se voient obligés de rentrer dans leurs tentes : ils perdirent dans cette journée le grand-maître du Temple et plusieurs gens de marque.

Accord de Richard avec le roi d'Écosse. — Vers le même temps, Guillaume, roi d'Écosse, fit hommage au roi d'Angleterre Richard, pour les possessions qu'il avait en Angleterre. Le roi lui rendit les citadelles de Berwick et de Roksbourg. De son côté, ledit roi d'Écosse donna au roi d'Angleterre dix mille marcs d'argent pour le rachat de ces places, pour la renonciation dudit roi à l'hommage et allégeance imposés au royaume d'Écosse, et pour la confirmation de cette nouvelle charte. Vers le même temps, le roi Richard donna à son frère Jean les comtés de Cornouailles, de Devon, de Sommerset et de Dorset[1]. Il assigna à sa mère Aliénor, outre son douaire accoutumé, des honneurs et des terres nombreuses.

Richard promet de partir pour la croisade. — Il règle le gouvernement du royaume pendant le temps de son absence. — Au mois d'octobre, Rotrou, comte du Perche, vint en Angleterre de la part du roi de France, annoncer au roi Richard et à ses barons anglais, que le roi et les seigneurs français, convoqués en assemblée générale à Paris, y avaient juré de

[1] Adopté la variante pour cette phrase.

se trouver tous, par la volonté de Dieu, à Vezelay, et que le départ pour Jérusalem était irrévocablement fixé aux fêtes de Pâques. En témoignage de ce serment, le roi Philippe envoyait sa charte au roi d'Angleterre, et lui demandait d'en faire autant lui et ses barons, pour être assuré de sa présence au rendez-vous donné. Le roi d'Angleterre convoqua les évêques et les grands du royaume à Westminster. Les ambassadeurs prêtèrent serment sur l'âme du roi de France qu'il partirait définitivement; et au nom de Richard, le comte Guillaume, son maréchal, jura sur l'âme de son roi que ledit roi, au terme fixé et avec l'aide de Dieu, se trouverait à Vezelai avec le roi de France pour se rendre ensemble à la Terre-Sainte. Munis de cette promesse, les ambassadeurs retournèrent chez eux.

Vers le même temps, le cinquième jour de décembre, le roi Richard passa par Cantorbéry, où il jeûna, veilla, pria, fit des offrandes, et promit d'observer, pour l'honneur de l'église et selon le désir constant du martyr, les libertés que le bienheureux Thomas avait défendues au prix de son sang. De là, étant parti pour Douvres afin de s'y embarquer, il aborda en Flandre, la veille de Sainte-Lucie. Dans la traversée il fit vœu de bâtir en Terre-Sainte une chapelle en l'honneur du martyr, afin que le bienheureux Thomas fût son guide et son patron sur terre et sur mer, vœu qu'il accomplit dans la suite à Ptolémaïs comme nous le dirons plus bas. Il fut reçu en Flandre avec grande joie et liesse par le comte Phi-

lippe, que le roi emmena en Normandie avec lui. En partant, Richard avait partagé le gouvernement de l'Angleterre entre Hugues évêque de Durham, Guillaume, évêque d'Ély, son chancelier, Hugues Bardolf et Guillaume Bruer, en les chargeant d'observer les bonnes et louables coutumes d'Angleterre, et de rendre à tout plaignant exacte justice. Mais ceux qu'il avait investis de la plus grande autorité, étaient Hugues, évêque de Durham, et Guillaume, évêque d'Ély. L'évêque de Durham avait la haute justice depuis le grand fleuve Humber [1] jusqu'à la mer d'Écosse; l'évêque d'Ély avait la haute justice depuis le fleuve Humber jusqu'aux côtes méridionales et jusqu'à la mer de Gaule. Il avait aussi sous sa garde le sceau du roi et la tour de Londres. L'évêque de Durham supportait avec peine le pouvoir de l'évêque d'Ély, et commençait à comprendre que le roi ne l'avait pas établi justicier par zèle pour la justice, mais pour lui extorquer de l'argent, comme nous l'avons dit. Aussi le chancelier et lui étaient-ils rarement d'accord, selon le mot du poëte :

Tout homme au pouvoir ne peut souffrir de rival....

Consécration des évêques élus. — Jean-sans-Terre relevé de l'interdit. — Exactions de Richard. — Cette même année, aux calendes de novembre, Godefroi de Lucy, élu à Winchester, et Hubert Gaultier, élu à Salisbury, reçurent la consécration épiscopale des mains de Baudouin, archevêque de Can-

[1] Adopté l'addition *Humbræ*.

torbéry, dans la chapelle de sainte Catherine, à Westminster.

Vers le même temps, Jean, frère du roi, se plaignit amèrement devant le légat du pape et devant les évêques de ce que, malgré l'appel qu'il avait interjeté en cour de Rome, l'archevêque de Cantorbéry avait mis toute sa terre sous interdit, pour avoir épousé la fille du comte de Glocester, qui était sa parente au troisième degré. Le légat écouta sa plainte, confirma son appel, et leva la sentence d'interdit lancée sur ses possessions. — Vers le même temps on leva dans toute l'Angleterre un impôt général du dixième sur les biens meubles, sous prétexte d'employer ce subside aux besoins de la Terre-Sainte. Cette exaction violente qui mécontenta le clergé et le peuple, n'était sous le nom d'aumône, qu'un acte de véritable rapacité. Ce ne fut pas assez de cette vexation que l'Angleterre eut alors à subir : le roi, dont l'avidité cherchait tous les moyens de se procurer de l'argent, feignit d'avoir perdu le sceau royal, et en fit fabriquer un neuf. Alors il fit publier et proclamer dans chaque comté, par la voix des crieurs, que quiconque désirait posséder en sécurité les biens qu'il tenait par charte, eût à venir au plus tôt faire signer ces chartes du nouveau sceau. Il fallut par conséquent qu'une foule de personnes, ne trouvant plus le roi en Angleterre, passassent la mer, et entrassent en composition avec lui, au prix qu'il lui plut, pour obtenir que le nouveau sceau fût appliqué sur les chartes déjà signées. Vers le même temps, Ri-

chard, élu à Londres, et Guillaume, élu à Ély, furent consacrés à Lambeth, la veille des calendes de janvier.

ACCORD DU ROI DE FRANCE ET DU ROI D'ANGLETERRE, POUR LE VOYAGE DE JÉRUSALEM. — TENEUR DE LA CONVENTION. — RICHARD I[er] OBTIENT DU PAPE LE TITRE DE LÉGAT POUR GUILLAUME LONGCHAMP. — L'an de la nativité du Christ 1190, le roi d'Angleterre, Richard, arriva à Bure[1], en Normandie, vers les fêtes de Noël, et il y tint cour plénière, avec les barons de cette province. Après les fêtes de Noël il y eut une entrevue entre les rois de France et d'Angleterre, au gué de saint Remy, et il fut convenu entre eux que, sous la conduite du Seigneur, ils partiraient de compagnie pour le voyage de Jérusalem. Le pacte d'alliance fut confirmé par caution juratoire, le jour de la fête de saint Hilaire, en présence des évêques et des grands de chaque royaume. Ce pacte fut ensuite rédigé par écrit sous cette forme : « Moi, Philippe, roi de France, je garderai bonne foi à Richard, roi d'Angleterre, comme à mon ami et féal pour sa vie, ses membres et l'honneur de sa terre. Et moi, Richard, roi d'Angleterre, j'agirai de même à l'égard du roi de France, pour sa vie et ses membres, comme à l'égard de mon seigneur et ami. Nous établissons que chacun de nous portera aide à l'autre, si besoin en est pour la défense de sa terre, ainsi que chacun de nous défendrait la sienne propre, et la maintiendrait intacte. » Les

[1] Château près de Caen.

comtes et barons des deux royaumes jurèrent qu'ils ne s'écarteraient pas de la fidélité promise aux deux rois, ni n'exciteraient guerre jusqu'à ce que les deux rois fussent revenus de leur pèlerinage, et eussent séjourné en paix dans leurs terres pendant quarante jours. Chacun des deux rois jura la même chose pour son compte. Les archevêques et les évêques des deux royaumes jurèrent qu'ils lanceraient sentence d'excommunication contre les transgresseurs de ce pacte. Il fut établi en outre que si l'un des deux rois mourait en route, celui qui survivrait disposerait de l'argent et des hommes du défunt, pour continuer le service de Dieu. Comme le traité conclu entre les deux rois ne pouvait avoir toute sa force au terme précédemment fixé, ils convinrent d'un délai, jusqu'à la nativité de saint Jean-Baptiste, époque où définitivement les deux rois, ainsi que tous ceux qui avaient pris la croix, devaient se trouver au rendez-vous de Vezelay, afin de se mettre en route pour le pèlerinage de Terre-Sainte. Enfin il fut statué que quiconque oserait venir à l'encontre dudit pacte, serait puni dans sa terre par l'interdit ecclésiastique, et dans sa personne par la peine de l'excommunication. Ces conventions faites, l'assemblée fut rompue. Vers le même temps, Baudouin, archevêque de Cantorbéry, tint un concile à Westminster, et là, disant adieu à ses frères, il se mit en route pour Jérusalem en superbe équipage.

Le roi d'Angleterre Richard envoya au pape Clément des ambassadeurs chargés de parler au nom de

Guillaume, évêque d'Ély [1]; ils obtinrent un rescrit conçu en ces termes : « Clément, évêque, etc., d'après le recommandable désir de notre très-cher fils en Jésus-Christ, Richard, illustre roi d'Angleterre, nous avons jugé bon, en vertu de l'autorité apostolique, de confier à votre fraternité les fonctions de légat, dans toute l'Angleterre et le pays de Galles, vous donnant pouvoir, tant dans l'archevêché de Cantorbéry que dans celui d'York, et même dans ces contrées de l'Irlande, où le noble sire Jean, comte de Mortain, frère du roi, tient puissance et seigneurie. Donné aux nones de juin, l'an troisième de notre pontificat. »

Absolution de l'évêque de Coventry. — Massacre de Juifs en Angleterre. — Résolution héroïque des Juifs d'York. — (Cette même année, Baudouin, archevêque de Cantorbéry, écrivit à l'évêque de Londres, en ces termes : « Pendant notre séjour à Rouen, nous avons suspendu du service divin notre frère Hugues, évêque de Coventry, qui avait recherché et obtenu la charge de vicomte : ce qui est contre la dignité de l'état épiscopal. Comme depuis, il nous a fermement promis de résigner cet office de vicomte entre les mains du roi, et de ne plus s'immiscer, à l'avenir, dans des affaires de cette nature, il a mérité que nous lui accordions le bénéfice d'absolution. Nous vous envoyons donc ledit évêque, avec des lettres de nous, vous recommandant de vous adjoindre l'évêque de Rochester

[1] Nous adoptons la variante pour cette phrase.

et le chapitre de Cantorbéry, de fixer audit évêque Hugues un lieu et un jour déterminés, et de ne pas oublier de statuer, ainsi qu'il vous semblera juste, sur les articles qui ont motivé sa suspension[1].»)

Cette même année, beaucoup de gens qui se disposaient en Angleterre à faire le voyage de Jérusalem, résolurent de faire d'abord la guerre aux Juifs. Tous les Juifs qu'on trouva dans leurs maisons, à Norwich, furent massacrés : quelques-uns trouvèrent un refuge dans la citadelle. Plus tard, aux nones de mars, à Stanford, il y en eut beaucoup de tués à l'époque de la foire. Le quinzième jour avant les calendes d'avril, dans le bourg de Saint-Edmund, il y en eut, dit-on, cinquante-sept d'égorgés. Enfin, partout où se trouvaient des Juifs, ils tombèrent frappés par la main des croisés. Ceux-là seuls échappèrent, qui trouvèrent un asile derrière les murailles des forteresses. Ces cruautés contre les Juifs n'étaient pas approuvées des hommes éclairés, puisqu'il est écrit : « Ne les tuez pas, de peur qu'un jour ils n'oublient mon peuple. »

Cette même année, au temps du carême, le dix-septième jour avant les calendes d'avril, les Juifs de la ville d'York, au nombre de cinq cents, sans compter les petits enfants et les femmes, redoutant contre eux un soulèvement des habitants, s'enfermèrent dans la tour, avec le consentement du vicomte

[1] Intercalation fournie par le manuscrit de Cotton et le texte de Wendover. Nous ne traduisons que ce qui est en dehors du texte de Matthieu Pâris.

et du châtelain lui-même. Ceux qui étaient chargés de la garder la leur ayant redemandée , les Juifs ne voulurent pas la rendre : mais voyant qu'on assiégeait la tour sans relâche le jour et la nuit, ils rentrèrent en eux-mêmes, et offrirent une grande somme d'argent pour obtenir la vie sauve. Le peuple refusa de l'accepter. Alors un des leurs, savant dans leur loi, se leva et dit : « Enfants d'Israël, écoutez « mon conseil. Mieux vaut mourir pour notre loi, « que de tomber dans les mains de nos ennemis. « C'est notre loi qui l'ordonne. » Tous adoptèrent cet avis. Chaque chef de famille se saisit d'un rasoir bien aiguisé et commença par couper la gorge à sa femme, à ses fils, à ses filles et à tous les siens. Puis ils jetèrent du haut des murailles, sur la tête des chrétiens, ces morts qu'ils avaient sacrifiés aux démons. Quant à eux, ils s'enfermèrent avec le reste des cadavres dans la citadelle, et y mettant le feu, ils se brûlèrent eux-mêmes avec le palais du roi. De leur côté, les habitants et les soldats détruisirent par l'incendie les habitations des Juifs, anéantirent les cédules de créance et se partagèrent les trésors.

IMPÔT ORDONNÉ PAR L'ÉVÊQUE D'ÉLY. — L'ARCHEVÊQUE D'YORK, GEOFFROI, EST ORDONNÉ PRÊTRE. — A la même époque, Guillaume, évêque d'Ély, chancelier du roi et justicier d'Angleterre, exigea pour le service du roi, de chaque ville du royaume, deux palefrois et autant de chevaux de charge; de chaque abbaye, un palefroi et un cheval de charge. Vers le même

temps, Jean, évêque de Withern [1], suffragant de l'église d'York, ordonna prêtre Geoffroi qui avait été élu archevêque d'York. Vers le même temps, ledit élu Geoffroy, fut confirmé par le pape Clément, qui écrivit à ce sujet au chapitre d'York, et terminait en disant. « Nous vous avertissons tous tant que vous ètes, et nous vous recommandons par cet écrit apostolique de vous empresser de rendre à celui-ci, comme à votre prélat, honneur et respect, afin qu'à cause de cela vous puissiez paraître louables aux yeux de Dieu et des hommes. Donné au palais de Latran [2], aux nones de mars, l'an troisième de notre pontificat. »

Disposition de l'armée des chrétiens au siége d'Acre. — Les chefs de l'armée de Saladin. — Vers le même temps, l'armée des chrétiens devant Acre était disposée de la manière suivante. Devant la montagne de Musard, le long de la mer, s'étendaient les lignes des Génois, des hospitaliers et du marquis de Montferrat; venaient ensuite et successivement Henri, comte de Champagne, Guy de Dampierre, le comte de Brienne, le comte de Bar, puis le comte de Châlons [3], puis Robert de Dreux et l'évêque de Beauvais, puis l'évêque de Besançon. A partir de ce point, du côté de la plaine, s'élevaient les tentes du comte Thibaut, du comte de Clermont, d'Hugues de Gour-

[1] En latin *Candida casa*, ville d'Écosse, au pays de Galloway.

[2] Adopté l'addition.

[3] *Calunsis comes*. Guillaume, comte de Châlons-sur-Saône, figurait en effet parmi les croisés.

nay et d'Othon de Trésoni, de Florent de Haugi et de Gaulcelin de Ferrières, puis les quartiers des Florentins, puis ceux de l'évêque de Cambray et non loin l'évêque de Salisbury avec tous les Anglais; après eux le grand maître d'hôtel de Flandre avec Jean de Nesles, Eudes de Ham et les Flamands. Se présentaient ensuite le seigneur d'Issoudun, le vicomte de Turenne; près d'eux le roi de Jérusalem, Hugues de Tabari avec ses frères, puis les templiers, puis Jacques d'Avesnes, puis le Landgrave et le comte de Gueldre accompagnés des Allemands, des Daces, des Teutons et des Frisons. Au milieu d'eux le duc de Souabe avait placé ses tentes sur la colline de Mahameria. Le Turon était occupé par le patriarche, l'évêque de Césarée[1], l'évêque de Bethléem, le vicomte de Châtellerault, Regnauld de la Flèche et Humfroi de Thoron, et les changeurs de l'armée. A l'extrémité, du côté du port, se tenaient l'archevêque de Pise avec les Pisans, et enfin les Lombards. Vers cette époque, au commencement du siége d'Acre, un chapelain nommé Guillaume, Anglais de nation et ami de Raoul de Diceto[2], doyen de Londres, fit vœu, en se rendant à Jérusalem, de construire à ses frais, s'il entrait heureusement dans le port d'Acre, une chapelle en l'honneur du bienheureux martyr Thomas, et d'y joindre le terrain consacré d'un cimetière : ce qu'il fit. Beaucoup de concurrents se présentant pour desservir cette cha-

[1] Ou d'Accaron, qui est le vieux nom de Césarée.

[2] Adopté *Diceto*, au lieu de *Cliseto*. Il s'agit de l'historien de ce nom.

pelle, le jugement des chrétiens y établit ce même Guillaume sous le titre de prieur. Ce dernier se montra le fidèle soldat du Christ : il s'occupait surtout de soulager les pauvres, et il pourvoyait avec un soin infatigable à la sépulture de ceux qui mouraient tant de leur fin naturelle que moissonnés par le glaive.

Celui qui commandait à Acre au nom de Saladin s'appelait Karacoush. Il avait été revêtu de l'armure militaire de la main de Corboran, au siége d'Antioche ; c'était lui qui avait élevé Saladin. Il avait sous ses ordres Gemaladin, Gurgi, Suchar, Simcordoedar, Belphagessemin, Fecardincer et Ceraütegadin [1]. Les principaux chefs de l'armée de Saladin étaient ses quatre frères, Saphadin, Felkedin, Sefelselem, Melcallade [2]; ses trois fils, Methalech, Meralis, Melcalethis; ses deux neveux, Neheaedin et Benesemedin ; après eux Conlin, Élaisar, Bederim, Mustop, Hazadinnersel. Tous ces chefs ont sous leur pouvoir les provinces de Roum (?), de Korasan et de Bir [3] ; les Persans, les Turcs, ceux d'Émèse, Alexandrie, Damiette, le pays d'Alep, le pays de Damas,

[1] Même observation pour tous ces noms que pour ceux des chefs de l'armée de Corboran, à la première croisade. (Page 170 du premier volume.)

[2] On lirait volontiers Melek-Adhel, s'il ne fallait pas réserver à ce prince le nom de Saphadin, que lui donnent tous les historiens des croisades. Nous avons cherché à mettre quelque ordre dans ce passage mal orthographié et mal ponctué, pour lequel les autres éditions ne fournissent pas de secours.

[3] *Birenses* nous semble bien indiquer les habitants du Diarbeck, dont

toute la terre jusqu'à la mer Rouge et au delà du côté de la Barbarie. Métalech gouverne la Babylonie, et les quatre frères de Saladin gouvernent l'Abyssinie, l'Yémen, le pays des Maures et la Nubie ; l'émir Élaisar, le pays d'Ascalon ; l'émir Bederim, Nazareth, Naplouse et Ramla ; Mustoplice, Manith et Hazadinnersel, Montréal, Krach[1], le Kurdistan (?), et une partie de l'Arménie ; au-dessus de tous règne et commande Saladin.

Les machines de guerre des chrétiens détruites par les Sarrasins. — Trahison de quelques chrétiens. — Pouvoirs donnés a l'évêque d'Ély. — Cette même année, les Sarrasins, assiégés dans la ville d'Acre, lancèrent du haut des murs le feu grégeois sur trois machines que les chrétiens avaient construites à grands frais pour soumettre la ville. En un instant elles furent brûlées complétement et réduites en cendres, le troisième jour avant les nones de mai. Vers le même temps, Ansier de Montréal avait trahi la cause des chrétiens ainsi que l'évêque de Beauvais, le comte Robert son frère, Guy de Dampierre, le Landgrave et le comte de Gueldre. Ils avaient reçu de Saladin trente mille besants et cent marcs d'or. Le Landgrave eut en outre quatre chameaux, deux léo-

Bir est la capitale. Nous ne pouvons que proposer avec doute Roum pour *Joramenses*.

[1] Ou mieux Karrac ; car Krach est aussi le nom de Montréal. Il y avait deux villes du nom de Karrac ou Krach, comme l'atteste la lettre du templier Thierry à Henri II, dans Roger de Hoveden.

pards, et quatre éperviers [1]. Corrompus par ces présents et par d'autres encore, il différèrent l'assaut et laissèrent brûler les ouvrages qu'ils avaient construits. Vers le même temps, Richard, roi d'Angleterre, écrivit à tous ses féaux, en Angleterre, une lettre dont voici la teneur : « Richard, par la grâce de Dieu, etc. Nous vous recommandons et vous enjoignons d'obéir en tout, si vous nous aimez, nous et notre royaume, et si vous tenez à vous-mêmes et à tout ce que vous possédez, à notre amé et féal chancelier, l'évêque d'Ély, sur tous les points qui sont de notre ressort, et d'agir à son égard comme vous agiriez envers nous, si nous étions dans le royaume, sur tout ce qu'il vous commandera en notre nom. Fait sous nos yeux à Bayeux. »

JUSTICIERS CHOISIS PAR RICHARD POUR LA FLOTTE QUI SE RENDAIT A LA TERRE-SAINTE. — LA CHARTE QUI LEUR FUT DONNÉE. — Vers la même époque, Richard, roi d'Anglerre, sur l'avis de ses barons, choisit Girard, archevêque d'Auch, Bernard, évêque de Bayeux [2], Robert de Sable, Richard de Canville et Guillaume de Forêt, qu'il établit justiciers sur toute la flotte d'Angleterre, de Normandie, de Bretagne et de Poitou, qui devait se rendre à la Terre-Sainte. Il leur donna une charte ainsi conçue : « Richard, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, à tous ses hommes qui doi-

[1] Ne serait-ce pas quatre de ces faucons de chasse si précieux? Douze faucons blancs furent au moyen âge la rançon d'un roi.

[2] *Barvia* n'a point de sens. Nous lisons *Bajocia*.

vent aller par mer en Terre-Sainte, salut. Sachez que, sur l'avis de nos prud'hommes, nous avons établi les règlements suivants : Que celui qui aura tué un homme sur le vaisseau, soit lié au mort et jeté à la mer ; que celui qui aura tué un homme sur terre, soit lié au mort et enterré avec lui. Si quelqu'un a été convaincu d'avoir tiré un couteau pour frapper un autre, ou de l'avoir frappé jusqu'au sang, qu'il ait le poing coupé. Que celui qui aura frappé avec la paume de la main, soit plongé trois fois dans la mer. Si quelqu'un prononce contre son compagnon opprobre, insulte ou malédiction de Dieu, qu'il lui paie autant d'onces d'argent qu'il l'aura insulté de fois. Si quelqu'un est dénoncé et convaincu pour vol, qu'on lui verse sur la tête de la poix bouillante, et qu'on y secoue de la plume d'oreiller[1] afin de le reconnaître ; qu'il soit ensuite abandonné sur la première terre où le vaisseau touchera. » Il fit prêter serment à tous d'observer ces constitutions et d'obéir aux justiciers que nous avons nommés. Ensuite il ordonna aux chefs de sa flotte de mettre à la voile aussitôt et de venir le retrouver à Marseille.

Les rois de France et d'Angleterre a Vezelay. — Leur départ pour la Terre-Sainte. — Accident arrivé a Lyon ou les deux rois se séparent. — Richard refuse d'aller a Rome. — Vers le même temps, les deux rois de France et d'Angleterre se réunirent pendant l'octave de saint Jean-Baptiste à

[1] Nous traduisons cette phrase avec l'addition de la variante.

Vezelay, où repose le corps de sainte Marie-Magdeleine, et ils s'y arrêtèrent deux jours. Le roi d'Angleterre y reçut la besace et le bourdon dans l'église de Saint-Denis[1]. Ensuite les rois s'étant mis en marche avec leur armée, se rendirent à Lyon sur le Rhône. Au moment où ils venaient de traverser le pont du Rhône avec la plus grande partie de leurs troupes, ce pont s'écroula et fit tomber dans les flots plusieurs individus hommes et femmes. A Lyon, les deux rois se séparèrent à cause de la trop grande multitude qui les accompagnait; car cette masse d'hommes ne pouvait être contenue dans le même lieu. Aussi le roi de France se dirigea-t-il vers la cité de Gênes, et le roi d'Angleterre vers Marseille. Lorsqu'il y fut arrivé, il trouva un grand nombre de pèlerins qui, ayant demeuré longtemps dans cette ville, avaient dépensé tout leur argent. Le roi Richard en retint la plupart auprès de lui, et les incorpora dans son armée. Cependant il resta huit jours à Marseille, attendant à chaque instant l'arrivée de sa flotte. Trompé dans son espoir, il loua dix vaisseaux de haut bord et neuf galères bien armées sur lesquelles il s'embarqua, fort inquiet du retard de sa flotte. Mais, pour qu'on ne pût l'accuser d'inaction, il passa, accompagné d'une troupe nom-

[1] Cette assertion n'est pas admissible, et l'on doit soupçonner quelque faute de texte. Le roi de France alla prendre le bourdon bénit à l'abbaye de Saint-Denis, et le roi d'Angleterre à celle de Saint-Martin de Tours. On remarqua, comme un mauvais augure, que Richard, en voulant s'appuyer sur le bourdon, le rompit.

breuse et bien armée, par l'île de Saint-Étienne, par Aquilée (?), par Noirmont (?)[1], par l'île de Saint-Honorat, par la ville de Nice et par celle qu'on nomme Vintimille. De là, il se rendit au château qu'on appelle Savone (?), et s'y entretint le même jour avec le roi de France, qui y était tombé malade. Le quatorzième jour du mois d'août, le roi d'Angleterre se rendit à Porto-Fino, et y resta cinq jours. Là, le roi de France lui envoya demander qu'il lui prêtât cinq galères. Le roi d'Angleterre lui en offrit trois que le roi de France refusa. Le 24 août, le roi d'Angleterre arriva à Porto-Venere, qui se trouve à moitié chemin entre Marseille et Messine, et ainsi parcourant divers lieux, il arriva à l'embouchure du Tibre dont l'entrée est défendue par une fort belle tour. Là, Octavien, évêque d'Ostie, vint se présenter au roi, et lui dit que le seigneur pape serait charmé de le voir à Rome; mais le roi refusa, reprocha à Octavien sa simonie, s'emporta contre la concupiscence romaine, et, entre autres réprimandes, il lui dit que la cour papale avait reçu sept cents marcs pour la consécration de l'évêque du Mans, quinze cents marcs d'argent pour nommer légat Guillaume, évêque d'Ely, et une somme énorme de l'archevêque de Bordeaux, qui était accusé par ses clercs du crime de simonie. Le roi Richard ayant donc refusé d'aller à Rome, entra dans l'Apulie près de Capoue.

[1] Plusieurs points de cet itinéraire sont contestables. Pour ne pas multiplier ici les remarques, nous renvoyons à la note 1, à la fin du volume.

Paix entre Tancrède, roi de Sicile, et Richard Ier. — Arthur, neveu de Richard, est choisi pour son héritier. — Faits divers. — Mort de Frédéric Barberousse. — Vers le même temps, Tancrède, roi de Sicile, qui avait succédé au roi Guillaume, fit la paix avec le roi Richard. Il lui donna vingt mille onces d'argent et vingt mille onces d'or pour qu'il se relâchât de toutes ses prétentions; pour qu'il n'élevât plus aucune réclamation à cause du testament que le roi Guillaume avait fait en faveur du roi Henri, père de Richard; et, enfin, pour qu'eût lieu le mariage stipulé entre Arthur, duc de Bretagne, et la fille dudit roi Tancrède. C'est alors que le roi Richard institua pour son héritier légitime ce même Arthur, dans le cas où il viendrait à mourir sans enfants. Après la conclusion de ce traité, Richard se hâta de continuer sa route. Vers le même temps, la reine Aliénor, qui voulait d'abord accompagner le roi son fils à la croisade, passa à Montejan, et, après avoir traversé les plaines d'Italie, elle rejoignit enfin son fils. Mais, quand elle eut resté quatre jours auprès de lui, elle obtint la faculté de retourner en Angleterre, et elle partit, laissant Bérengère, fille du roi de Navarre, que le roi Richard devait prendre pour épouse; car ledit roi avait donné dix mille livres au roi de France, pour qu'il n'élevât plus aucune réclamation au sujet du mariage de sa sœur. Par le même traité, Philippe se désista à perpétuité de toutes les prétentions qu'il avait sur le château de Gisors et sur tout le Vexin. Cette même année, Frédéric, empereur des

Romains, dans la quarantième année de son règne, s'était mis en route pour Jérusalem : il traversa la Bulgarie, arriva à Iconium; mais, au moment où il se dirigeait d'Iconium vers Antioche, et pendant que son armée traversait heureusement le fleuve Sélef, son cheval le renversa dans les eaux : il s'y noya[1].

APPARITION DE THOMAS AUX CHEFS DE LA FLOTTE DE RICHARD I[er]. — ARRIVÉE DE LA FLOTTE A MARSEILLE. — Cette même année, la flotte du roi d'Angleterre, après avoir éprouvé de violentes tempêtes, se dirigea vers Lisbonne, dépassa une pointe de terre qui s'avance dans la mer, et qu'on nomme Godester[2], se trouva avoir Saint-Matthieu de Finistère à sa gauche, et la grande mer par laquelle on va à Jérusalem, à sa droite. Après avoir côtoyé à gauche le Poitou et la Gascogne, la flotte entra dans la mer d'Espagne, où le jour de l'ascension du Seigneur elle fut assaillie par une épouvantable tempête qui en un moment sépara les vaisseaux les uns des autres. Au plus fort de l'orage, pendant que tous les passagers, plongés dans l'angoisse, criaient vers le Seigneur, le bienheureux martyr Thomas, archevêque de Cantorbéry, apparut visiblement par trois fois à trois personnes

[1] Une version, généralement accréditée, parce qu'elle établit un rapprochement entre le héros macédonien et Frédéric Barberousse, prétend que ce dernier prince mourut pour s'être baigné tout en sueur dans le Cydnus. Mais Frédéric ne pénétra pas si loin en Asie; et l'autre version, celle qui est conforme au récit de Matt. Pâris, a été reconnue pour la seule qu'on pût admettre.

[2] Nous adoptons cette variante.

qui se trouvaient sur le vaisseau des habitants de Londres, et leur dit : « N'ayez point peur, car le bien-
« heureux martyr Edmond, le saint confesseur Nicolas
« et moi, avons été envoyés par le Seigneur, pour
« protéger cette flotte du roi d'Angleterre. Si les hom-
« mes et les chefs de cette flotte se gardent des œuvres
« mauvaises et font pénitence de leurs fautes passées,
« le Seigneur leur accordera une route heureuse, et
« dirigera leurs pas dans ses sentiers. » Après avoir fait entendre ces paroles par trois fois, l'apparition s'évanouit, et la tempête cessa aussitôt. Sur ce vaisseau étaient montés Guillaume, fils d'Osbert, et Geoffroi l'orfèvre, et avec eux plusieurs citoyens de Londres. Après avoir dépassé Lisbonne et le cap Saint-Vincent, ils arrivèrent près de la ville de Sylves. C'était à cette époque la ville qui bornait les possessions chrétiennes en Espagne. La foi du Christ y était établie tout récemment, puisque Sylves n'avait été arrachée par les chrétiens aux mains des infidèles que l'année précédente. Lorsqu'ils eurent navigué quelque temps en vue de la ville, et qu'ils eurent connu, à des signes certains, qu'elle était habitée par des chrétiens, le vaisseau monté par les habitants de Londres y aborda, et les nouveaux venus furent reçus avec de grands honneurs par l'évêque et par tous les fidèles. Il y avait sur ce vaisseau plus de quatre-vingts soldats bien armés que le peuple de la ville et le roi de Portugal retinrent à leur service, en crainte de l'empereur de Maroc. Ils leur donnèrent toute sûreté pour le paiement de la solde fixée, et ils fournirent

de plus avec luxe et abondance à tous leurs besoins. Dix autres vaisseaux du roi d'Angleterre qui avaient été dispersés de côté et d'autre avec les chefs qui les montaient, arrivèrent enfin à la ville de Lisbonne, guidés par le Seigneur, et y entrèrent en remontant le fleuve qu'on appelle le Tage. Bientôt l'archevêque d'Auch, Robert de Sable, Richard de Canville, et Guillaume de Forêt en partirent avec la flotte; ils naviguèrent entre l'Afrique et l'Espagne; et après plusieurs tempêtes abordèrent à Marseille pendant l'octave de sainte Marie, avec toute la flotte qui leur avait été confiée. Ils y trouvèrent le roi d'Angleterre, et s'y arrêtèrent quelque temps pour les réparations dont la flotte avait besoin.

L'ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY ET QUELQUES AUTRES ABORDENT A TYR. — L'ÉVÊQUE DE NORWICH ACHÈTE SON ABSOLUTION AU PAPE ET REVIENT EN ANGLETERRE. — CONFLIT ENTRE LES DEUX ARMÉES A MESSINE. — Vers le même temps, Baudouin, archevêque de Cantorbéry, Hubert, évêque de Salisbury, et Ranulf de Glanville, jadis justicier d'Angleterre, qui s'étaient joints au roi Richard pour se rendre à Jérusalem, prirent le chemin direct, laissèrent à gauche la Sicile; et enfin après beaucoup de périls, ils abordèrent à Tyr vers la fête de saint Michel. Quant à Jean, évêque de Norwich, il alla trouver le pape, et lui offrit une somme d'argent que le seigneur pape reçut de grand cœur. Alors ayant vidé ses coffres de peur qu'ils ne fussent trop lourds, et ayant obtenu facilement la permission

de rebrousser chemin, il revint absous en Angleterre. Mais cette conduite était honteuse, et cet exemple dangereux pour l'armée des croisés.

Vers le même temps, le roi de France Philippe aborda à Messine, le seizième jour avant les calendes d'octobre, et fut logé dans le palais du roi Tancrède. Lorsque Richard arriva à son tour, le neuvième jour avant les calendes du même mois, il ne put obtenir l'entrée de la ville, car les Français craignaient que les vivres ne pussent suffire aux armées si nombreuses qui accompagnaient les deux rois. Le roi Richard, à cette nouvelle, envoya ses maréchaux aux chefs de la ville pour leur demander qu'ils fissent établir un marché où les vivres seraient vendus au prix coûtant à son armée, sans quoi il était exposé à mourir de faim. Les chefs de la ville voulurent ouvrir leurs portes à un si grand prince, et le recevoir honorablement. Mais les Français orgueilleux (et tout orgueilleux ne peut souffrir de rival) s'y opposèrent formellement, et ils coururent en armes sur le rempart, pour fermer toutes les entrées. Le roi Richard, enflammé de colère, et non sans raison, ordonna à ses chevaliers de s'armer, d'attaquer les ennemis, et d'ouvrir le passage pour lui et pour eux. Ceux-ci, obéissant à l'ordre de leur roi, attaquèrent vivement les portes, et entrèrent de force, après avoir tué quelques Français. Ceux qui avaient eu à souffrir de cette violence, en ayant porté la nouvelle au roi de France, celui-ci en conçut contre Richard un profond ressentiment, qu'il garda toujours vif et im-

placable dans son cœur. Quoiqu'il le dissimulât, ce ressentiment ne fit qu'augmenter de jour en jour. Le vieil ennemi des hommes sut l'allumer et l'entretenir.

Premières opérations de Richard en Sicile. — Règlements pour l'église en Normandie.—Vers le même temps, c'est-à-dire le huitième jour avant les calendes d'octobre, le roi de France s'embarqua ; mais comme le vent lui était contraire, il rentra le jour même à Messine. La veille des calendes d'octobre, le roi Richard passa le fleuve nommé Phare[1] et prit en Calabre un lieu très-fortifié qu'on nomme Bagnara. Il y établit sa sœur Jeanne, jadis reine de Sicile. Le lendemain il s'empara d'un château entre la Calabre et Messine, château qu'on appelle le monastère des Griffons. Les Griffons y ayant attaqué Hugues-le-Brun, comte de la Marche, furent repoussés par le roi Richard. Alors ils s'enfermèrent dans la ville, se portèrent sur les remparts et sur les murailles, tuèrent au roi beaucoup d'hommes et de chevaux, et en blessèrent plus encore. Richard, irrité, brisa les portes de la ville, s'en empara de force, et y établit ses hommes, le quatrième jour avant les nones d'octobre. Le troisième jour avant les nones du même mois, les chefs de la ville lui donnèrent des otages pour le maintien de la paix. Ensuite il fortifia dans ce lieu un château qu'il

[1] Les opérations de Richard en Sicile présentent des faits historiques assez difficiles à éclaircir. (*Voir* la note 1 à la fin du volume.) Ici nous ne faisons que traduire.

appela Mategrive[1]. A cette époque, un concile provincial fut tenu à Westminster, sous la présidence de Guillaume, évêque d'Ély, légat du saint-siége apostolique, aux ides d'octobre; mais on y fit fort peu de chose, ou pour mieux dire rien, relativement à l'édification de l'église d'Angleterre.

A cette époque aussi, l'église de Dieu, en Normandie, fut délivrée du long joug de la servitude, de l'aveu et par le bon vouloir du glorieux roi Richard. Il fut décidé, en premier lieu, et octroyé par le roi, que les clercs ne seraient saisis en aucun cas par le pouvoir séculier, comme cela avait lieu ordinairement, si ce n'était pour homicide, vol, incendie, ou énormité de pareille sorte. Ceux-ci, sur la première réquisition des juges ecclésiastiques, devront être remis, sans réclamation et sans délai, à la cour ecclésiastique pour y être jugés. *Item*, toutes les affaires généralement relatives au manque de foi, ou à la transgression de serment, devront être traitées dans la cour ecclésiastique. *Item*, les affaires relatives aux dots ou donations, à cause de noces[2], quand il s'agira

[1] Allusion sans doute à la défaite des Griffons.

[2] *Quæstiones de dote vel donatione propter nuptias.* (Texte *hic.*) On voit que le droit canon accepte les termes du droit romain. Nous renvoyons aux *Institutes* de Justinien, lib. II, titul. VII, 3, et au *Commentaire* de M. Ducaurroy, pour l'explication de ce genre de contrat. Rappelons seulement qu'on entendait par là la donation faite par le fiancé à la fiancée ou par le mari à l'épouse, et que c'était en quelque sorte un échange de la dot. La donation *propter nuptias* différait essentiellement des présents réciproques faits entre fiancés (*sponsalitia largitas*), lesquels n'avaient d'effet que si le mariage était contracté. Au moyen âge,

de meubles, ou de choses qui se meuvent, devront être déférées à l'église. *Item,* dans les églises conventuelles, les abbés, ou prieurs, ou abbesses, devront être élus avec l'assentiment de leur évêque. *Item,* aucune enquête juridique n'aura lieu dans la cour séculière, si l'on peut prouver, par charte ou par toute autre manière, que la possession contestée aux ecclésiastiques provient d'aumône; mais il faudra en référer aux juges ecclésiastiques. *Item,* le partage des biens laissés par testament se fera par l'autorité de l'église, et la dixième partie n'en sera point soustraite comme auparavant. *Item,* quant aux biens des clercs, s'ils ont la réputation d'avoir été usuriers, de quelque manière qu'ils soient morts, rien n'en pourra revenir au pouvoir séculier; mais ces biens seront distribués en œuvres pieuses par l'autorité épiscopale. *Item,* tout ce que les laïques auront cédé en donations

la donation *propter nuptias* se confond souvent avec le douaire (*dotalitium*), et en Allemagne, nous la trouvons appelée *morgengave* (*morganaticum*, *morganegiba*), don du matin, défini ainsi dans une charte de 1163 : « *Pretium in mane quandò surrexit* (*uxor*) *de lecto.* » Nous voyons, dans le passage du texte, que le tribunal ecclésiastique se réserve les procès soulevés par suite de conventions matrimoniales. Cependant cet usage, en France du moins et au treizième siècle, n'était point absolu; car on lit dans un arrêt du parlement de Paris, à l'année 1269 : « Comme, selon la coutume de France, les dames ont la fa-« culté de s'adresser pour leurs douaires à la cour qu'elles voudront, soit « à la cour ecclésiastique, soit à la cour du seigneur féodal, soit à la cour « du seigneur supérieur, etc. » La donation *propter nuptias* est souvent désignée sous les noms d'*agentiamentum*, *antefactum*, *augmentum dotis*, quelquefois même simplement sous celui de *dos*, comme on le voit ici.

pendant leur vie, ou auront aliéné à un titre quelconque, ne pourra être révoqué après leur mort, même quand ils auraient la réputation d'avoir été usuriers. Quant aux biens qui ne se trouveront pas aliénés après la mort du propriétaire, ils seront confisqués, s'il est prouvé que celui-ci ait été usurier à l'époque de sa mort. *Item,* si un mort a eu un certain gage, dont il ait retiré son principal, la portion libre de ce gage reviendra à celui qui s'était engagé ou à ses héritiers. Même chose aura lieu à l'égard des portions de sa femme et de ses enfants, après la mort de ceux-ci. Si quelqu'un a été surpris par une mort subite, ou par tout autre accident, en sorte qu'il n'ait pu disposer de ses biens, la distribution de ses biens sera faite par l'autorité ecclésiastique.

Mort de Baudouin, archevêque de Cantorbéry. — Résistance de la ville d'Acre. — Accusations contre Richard. — Vers le même temps, Baudouin, archevêque de Cantorbéry, étant tombé malade sous les murs d'Acre, et se voyant à l'extrémité, légua tous ses biens à l'entretien de la Terre-Sainte. Après sa mort, Hubert, évêque de Salisbury, nommé par lui son exécuteur testamentaire, distribua fidèlement les biens du défunt, d'après ses pieuses intentions. Il s'occupa surtout de ceux qui veillaient à la sûreté du camp. Pendant longtemps, et comme l'avait décidé l'archevêque en son vivant, il paya la solde à vingt chevaliers et à cinquante sergents. Il prit aussi soin des pauvres, abaissa ses regards sur ceux qui avaient

besoin de secours, et remplit enfin tous les devoirs d'un bon prélat[1]. Cependant la ville d'Acre résistait vigoureusement à des assauts qui se multipliaient de toutes les manières; car elle était munie de bons remparts, pleine de soldats, et bien garnie de vivres. En outre, Saladin harcelait sans cesse les assiégeants, avec son immense armée, et faisait le plus de mal possible aux chrétiens, qui voyaient la désertion se mettre dans leurs rangs, et qui ne pouvaient enlever leurs morts. Cependant les chrétiens, plaçant dans le Christ leur confiance et leur consolation, espéraient être en état de soutenir les fatigues et les incommodités du siége jusqu'à l'arrivée des deux rois, pourvu, toutefois, que cette arrivée eût lieu à la prochaine fête de Pâques; autrement toutes les ressources leur auraient manqué, et l'espérance d'être secourus par les hommes se serait évanouie pour eux[2]. On assure (faut-il le croire?) que le roi Richard reçut secrètement, devant Acre, des dons et des présents de Saladin. C'étaient des pierreries fort précieuses, des trésors, de l'or épuré par le feu, de première qualité et d'une grande valeur, et un hoqueton[3] assez léger, impénétrable à tout javelot. Cependant le roi Richard, pour s'excuser de son avarice, disait à ses serviteurs : « Laissez-le perdre en prodigalités ce qui « est à lui. »

[1] Adopté l'addition pour cette phrase.

[2] Nous donnons, pour ce passage, plus de développement au texte, en suivant les variantes de Cotton et de Wendover.

[3] *Alcatto*, dit le texte.

Orgueil de Guillaume, évêque d'Ely. — Son avarice. — Vers le même temps, Guillaume, évêque d'Ely, justicier d'Angleterre et légat du siége apostolique, fit environner la tour de Londres d'un fossé très-profond, espérant pouvoir conduire dans la ville les eaux de la Tamise. Mais, après d'énormes dépenses prises sur le fisc, il fut obligé de renoncer à ce travail inutile. Ce chancelier était en ce moment l'homme le plus puissant de l'occident : il était à la fois le roi et le pontife d'Angleterre. Néanmoins il comptait pour rien cette élévation : non content de la dignité épiscopale, il montra bientôt qu'il portait son ambition plus haut. Dans la première des lettres qu'il écrivit, il prouva cette vanité et cet orgueil qu'il étalait impudemment; il disait : « Guillaume, par la grâce de Dieu, évêque d'Ély, chancelier du seigneur roi, justicier de toute l'Angleterre, et légat du saint-siége apostolique, salut, etc. » Il se servait de toutes ces dignités acquises à prix d'argent pour exercer d'intolérables exactions. Il voulait remplir ses coffres, qu'il avait vidés afin d'obtenir de si hautes charges. Il prêtait son argent au mois, pour que cet argent lui revînt accru par les usures qu'il extorquait. En remplissant les fonctions de légat, fonctions qu'il avait achetées pour mille livres d'argent, il se conduisit avec tant de violence qu'il était devenu insupportable à toutes les églises d'Angleterre, tant couvents que cathédrales. Il ne voyageait jamais qu'accompagné de quinze cents chevaux, d'une foule de clercs, et entouré d'une haie d'hommes d'armes : il

se plaisait à outrepasser l'appareil permis à un évêque. Il avait à sa table tous les jeunes gens de race noble, qu'il avait alliés par mariage à ses nièces et aux jeunes filles de sa famille. On s'estimait heureux d'être admis dans sa familiarité : il n'y avait pas de terre à vendre qu'il ne l'achetât; d'église ou d'abbaye vacante qu'il n'en disposât ou ne la retînt entre ses mains; de châteaux ou de manoirs à garder qu'il n'en devînt le maître, soit à prix d'argent, soit par l'effroi qu'il inspirait. Par ces moyens et d'autres semblables, il était pour tout le monde un objet de terreur. L'Angleterre se taisait devant sa face, et il n'y avait personne qui murmurât : car tout le monde était à lui. Il se faisait suivre par :

> Un cortége de musiciennes courtisanes, de charlatans,
> De mendiants, d'histrions, de farceurs et autres gens de même espèce [1];

Tous l'accompagnaient au son des instruments et des chansons : et cet homme, sur la terre, voulait être loué, comme Dieu dans le ciel est célébré par les cantiques des anges. Il semblait, dans toute sa conduite, vouloir rivaliser avec le Seigneur. Nous n'oublierons pas, dans la suite du récit, et quand il sera temps, de montrer comment cet orgueil fut abaissé. En vertu du titre de légat qu'il avait obtenu du pape, il tint un concile à Londres dans l'église de Westminster. Le cinquième jour avant les calendes d'avril, mouru-

[1] Horace, livre I, satire 2.

rent Guillaume, évêque de Worcester, et Guillaume, abbé de Westminster.

Morts illustres au siége d'Acre. — Départ du roi de France. — Richard aborde en Chypre et détrône Isaac. — Son mariage avec Bérengère. — Faits divers. — L'an de la nativité du Seigneur 1191, après la mort du vénérable Baudouin, archevêque de Cantorbéry, de nobles et braves seigneurs moururent au siége d'Acre : Ranulf de Fougères, Robert, comte du Perche, Thibaut de Blois, le comte Étienne son frère, le comte Frédéric, fils de l'empereur Frédéric, le comte de Ferrières, Robert, comte de Leicester, (Ranulf de Glanville, Raoul de Hauterive, l'archidiacre de Colchester, et une foule d'autres avec eux, qui furent emportés, dit-on, par un air pestilentiel. Cependant les deux rois de France et d'Angleterre étaient toujours en Sicile, jusqu'à ce qu'arrivât l'époque du printemps, alors que la mer offre moins de dangers)[1]. Cette même année, le pape Clément, après avoir occupé la chaire romaine pendant un [2] an et deux mois, expira, et eut pour successeur Célestin, appelé précédemment Hyacinthe.

Cette même année, le quatrième jour avant les calendes d'avril, le roi de France s'embarqua à Messine, et se dirigea en ligne droite vers Jérusalem. Le

[1] Tout le passage compris entre parenthèses est intercalé d'après les variantes.

[2] Nous ne pouvons nous expliquer cette erreur. Clément fut pape trois ans et trois mois, de 1187 à 1191. D'ailleurs on lit dans les lettres précédentes : « L'an troisième de notre pontificat. »

roi Richard partit glorieusement à son tour, le quatrième jour avant les ides d'avril. Sa flotte était composée de treize vaisseaux de haut bord, qui présentaient au vent une triple rangée de voiles ; il avait en outre cent vaisseaux de charge et cinquante galères à trois rangs de rames. Après vingt jours de navigation, il toucha à Rhodes, et, dix jours après, il aborda dans l'île de Chypre. Cursac[1], qui en était maître et qui prenait le titre d'empereur, se présenta sur le rivage avec une troupe nombreuse de soldats, pour interdire le débarquement au roi. Il se saisit de plusieurs croisés dont les vaisseaux avaient échoué sur le rivage; il les dépouilla et les jeta en prison pour qu'ils y mourussent de faim. A cette nouvelle, l'illustre roi d'Angleterre entra dans un violent courroux ; il présenta la bataille à l'ennemi, remporta la victoire en un instant, s'empara de Cursac, qu'il enchaîna, et devint maître de la fille unique de l'empereur, ainsi que de l'île entière et de toutes les places fortes. Cursac était convenu avec le roi qu'il ne serait pas chargé de chaînes de fer : le roi, fidèle observateur de sa parole, le fit charger de chaînes d'argent et enfermer dans un château près de Tripoli, qu'on appelle Margeth[2]. Quant à la fille de

[1] Ce prince, nommé Isaac, appartenait par sa mère à la famille impériale des Comnènes. L'empereur Manuel l'avait fait gouverneur de l'île de Chypre ; mais ce gouverneur se révolta, prit même la qualité d'empereur, et, sous le faible règne d'Isaac l'Ange, il demeura maître absolu de cette île. Richard, après l'avoir vaincu, se fit couronner roi de Chypre en présence de Guy et de Geoffroi de Lusignan.

[2] Probablement Margat.

Cursac, il la donna en garde aux deux reines, et veilla à ce qu'elle fût traitée avec égards. Le roi Richard, dans sa sagesse, avait voulu aborder en Chypre sans nuire à personne, avec l'intention de se refaire lui et les siens, et de se procurer des vivres frais, après les fatigues et les ennuis d'un voyage sur mer. Mais comme ledit Cursac s'était opposé à ce qu'on entrât sur son territoire; comme il avait défendu à ses sujets de vendre aucunes provisions à l'armée du roi d'Angleterre et de faire aucun commerce avec elle, Richard avait été indigné, et l'avait chassé du trône en punition des outrages qu'il en avait reçus. Richard ayant obtenu toutes les richesses de l'île et y ayant établi des gouverneurs à son gré, y célébra son mariage[1] avec la fille du roi de Navarre nommée Bérengère, que la reine Aliénor avait amenée au roi pendant son séjour en Sicile. Vers le même temps, pendant les solennités de Pâques, quatrième férie, le pape Célestin consacra empereur Henri, fils de l'empereur Frédéric. Vers le même temps, le comte de Flandre Philippe, qui avait accompagné le roi de France à la Terre-Sainte, mourut sans enfants.

Geoffroi, archevêque d'York, consacré a Tours. Se rend en Angleterre. — Il est emprisonné a

[1] Richard devait d'abord épouser Aliz, sœur de Philippe. Mais quand il eut prouvé par témoins que Henri II, selon son usage, avait séduit ou violé cette jeune fille commise à sa garde, le roi de France, comme on l'a vu, dispensa Richard de sa promesse, moyennant une pension de dix mille livres « et lui octroya à ce prix, dit Roger de Hoveden, licence d'épouser la femme qu'il voudrait. »

Douvres. — Puis mis en liberté. — Éclipse de soleil. — A la même époque, sur un ordre exprès du souverain pontife, Barthélemy, archevêque de Tours, consacra Geoffroi élu archevêque d'York. Celui-ci, après sa consécration, fit voile vers l'Angleterre, et aborda à Douvres avec les siens. Matthieu de Clare, gouverneur du comté, avait reçu peu auparavant de Guillaume, évêque d'Ély et chancelier, une lettre ainsi conçue : « Si celui qui a été élu à York ou quelqu'un de ses messagers aborde à l'un des ports de votre bailliage, faites-le saisir, jusqu'à ce que nous vous ayons fait savoir notre volonté à ce sujet; et nous vous enjoignons semblablement de faire saisir toutes les lettres du seigneur pape ou de quelque autre grand personnage qui auraient été apportées par cette voie. » Matthieu de Clare, apprenant le débarquement de l'archevêque, s'occupa d'exécuter les ordres qui lui avaient été transmis, et y fut décidé par la sœur de l'évêque d'Ély, laquelle avait alors le château sous sa garde. Pendant six jours[1], il le fit méchamment assiéger dans le prieuré de Saint-Martin, et il le tint si étroitement serré, qu'à peine, dans cet espace de temps, Geoffroi et ses amis purent-ils se procurer des vivres obtenus de la charité publique. Cependant la malice de ces perfides ayant été poussée au comble, les soldats de l'évêque d'Ély se précipitèrent dans ladite église, accompagnés d'une multitude de gens armés d'épées ou de bâtons, et ils déclarè-

[1] Il nous a paru nécessaire, pour la clarté du récit, de traduire la fin de cet alinéa, en intercalant les additions à mesure.

rent formellement à l'archevêque qu'il eût à sortir du royaume au plus tôt et à faire voile vers la Flandre, s'il ne voulait qu'il lui arrivât pire mal. L'archevêque s'y étant refusé, fut arraché de l'autel, quoiqu'il eût l'étole au cou et la croix à la main, fut tiré par les pieds, par les jambes, par les bras ; sa tête heurta violemment sur le pavé, et enfin il fut traîné jusqu'à la citadelle par un chemin boueux, par des lieux remplis d'immondices, lui, ses clercs et tous les religieux qui étaient venus le voir à son arrivée : alors il fut jeté en prison et gardé étroitement pendant huit jours. A cette nouvelle, l'évêque de Londres se rendit en toute hâte auprès du chancelier, et, après beaucoup de supplications, il obtint enfin la liberté de l'archevêque, en mettant son évêché en gage. L'archevêque étant sorti de prison, se rendit à Londres où il fut reçu en procession solennelle par l'évêque de Londres, par le clergé et le peuple de la ville qui le comblèrent de témoignages de respect. Cette arrestation violente fut (comme nous le verrons dans la suite) une des principales causes de la chute du chancelier. L'archevêque excommunia alors tous ceux qui l'avaient outragé et qui avaient osé porter sur lui des mains impies et violentes.

Cette même année, au mois de juin, la veille de saint Jean-Baptiste, un jour de dimanche, le jour de la lune étant XXVII[1], le soleil étant entré dans le si-

[1] Il est évident qu'il faut entendre ici ce qu'on appelle vulgairement l'âge de la lune, et non ses quartiers. Pour trouver l'âge de la lune, disent les computistes, à un ou deux jours près, il faut ajouter l'épacte

gne de l'Écrevisse, il y eut une éclipse de soleil qui commença à la septième heure du jour et qui dura jusqu'à la huitième.

Le roi de France a Saint-Jean-d'Acre. — Richard s'y rend a son tour. — Prise du vaisseau le Dromant. — Prise de la ville. — Vers le même temps, le roi de France Philippe débarqua à Saint-Jean-d'Acre, le douzième jour avant les calendes d'avril. Le roi Richard mit à son tour à la voile dans l'île de Chypre, après s'être abondamment pourvu de vivres. En effet, apprenant que l'armée des croisés souffrait sous les murs d'Acre d'une famine et d'une disette terribles, en sorte qu'un setier de froment se vendait soixante marcs, il chargea plusieurs vaisseaux de nombreuses provisions, et se hâta d'aller porter remède à tant de misère et de souffrances. Pendant qu'il naviguait vers Acre avec un vent favorable, il rencontra, le huitième jour avant les ides de juin, un gros vaisseau nommé Dromant, que Saphadin, soudan de Babylone et frère de Saladin, envoyait chargé de richesses de Beryte à Acre, pour porter secours aux assiégés. Ce vaisseau était défendu par le feu grégeois, par un grand nombre de vases remplis de serpentins enflammés[1], et il était monté par quinze

courante au nombre des jours du mois dont il s'agit et au nombre des mois écoulés depuis le mois de mars inclusivement. Si ces trois nombres ajoutés ensemble ne dépassent point trente, c'est le jour de la lune; s'ils vont au delà, on retranche trente jours.

[1] Adopté *ignitorum*, au lieu d'*ignotorum*.

cents guerriers. Aussitôt le roi Richard fit armer ses soldats : le vaisseau est entouré par les galères chrétiennes, et un combt acharné s'engage. Cependant le navire sarrasin, n'étant pas secondé par le vent, restait immobile ; alors un des rameurs du roi Richard, habile plongeur, nage sous les flots et s'approche du Dromant qu'il perce en plusieurs endroits. Bientôt l'eau s'élance en bouillonnant, et remplit non-seulement la carène et la sentine du Dromant, mais encore les sabords et le pont. Le vaisseau fut pris sans espoir d'échapper ; et le roi fit noyer treize cents de ceux qui le montaient, s'én réservant deux cénts en vie pour en tirer rançon.

Le roi Richard, après avoir fait transporter sur ses galères les dépouilles du Dromant, s'approcha, poussé par un bon vent, de la ville d'Acre, but de son voyage. Enfin, le sixième jour avant les ides de juin, il entra dans le port au son des clairons et au bruit des trompettes. Le fracas de tous les joueurs d'instruments remplissait le rivage, et retentissait dans tous les lieux d'alentour. Cette entrée triomphale, qui annonçait dignement l'arrivée d'un grand prince, ranima le courage des chrétiens, et jeta au contraire la terreur dans l'âme des Sarrasins assiégés [1]. Alors le roi Richard donna à tous la preuve de sa générosité, en distribuant des vivres à cette armée affamée. Les deux rois, accompagnés de leurs chevaliers et soldats, disposèrent autour de la ville leurs pierriers et leurs

[1] La variante ajoute : *superbia Francorvm obgrunnivit* : la vanité des Français en grogna.

machines. Jour et nuit ils battirent les murailles à coups de pierres énormes, et bientôt la consternation se mit chez les infidèles, qui perdirent l'espoir de pouvoir résister plus longtemps. Enfin ils délibérèrent et résolurent de traiter de la paix; elle fut conclue, à condition que Saladin rendrait pour leur rançon la vraie croix, dont il s'était emparé dans la guerre, qu'il mettrait en liberté quinze cents captifs chrétiens, au choix des vainqueurs, et que les infidèles paieraient de plus, pour assurer la paix, sept mille besants. Alors la ville fut remise aux deux rois, le quatrième jour avant les ides de juillet, avec toutes les armes et toutes les richesses qu'elle contenait : les Sarrasins eurent seulement la vie sauve. Quand arriva le jour fixé pour les restitutions, Saladin n'accomplit aucune de ses promesses. En punition de cette violation du traité, deux mille six cents Sarrasins eurent la tête coupée [1]. On n'en épargna que les principaux, qui furent chargés de fers et mis à la disposition des rois.

Jalousie de Philippe-Auguste. — Il veut revenir en France. — Motifs de dissension entre les deux rois. — Après la prise de la ville d'Acre, le roi de France se disposa à retourner dans ses états, comme

[1] Geoffroi de Vinisauf donne à peu près le même nombre. Roger de Hoveden dit cinq mille. Le duc de Bourgogne et surtout Richard signalèrent leur cruauté en cette circonstance. On assure que Richard exerça son adresse en décapitant de sa main plusieurs prisonniers; mais Jacques de Vitry assure que Philippe-Auguste consentit à rendre la liberté à ses prisonniers, moyennant rançon.

si le but de la crosiade était atteint. Il ressentait au fond du cœur un violent dépit de voir que tout ce qui se faisait de grand dans l'armée chrétienne était attribué au roi Richard ; aussi, prétextant la pauvreté et la pénurie de ses finances, il annonça qu'il ne pouvait rester plus longtemps. L'illustre roi d'Angleterre Richard, qui désirait ardemment mettre à terme la grande affaire de l'expédition, promit au roi de France de partager avec lui, par moitié, tout ce qu'il possédait en or, en argent, en amas de vivres, en chevaux, en armes et en vaisseaux, s'il voulait rester et travailler avec lui à chasser de la Terre-Sainte les ennemis du Christ. Mais le roi de France, qui avait juré de revenir, et qui avait pris irrévocablement cette détermination, malgré les réclamations des siens et au milieu de la consternation de toute l'armée, s'embarqua accompagné de peu de monde, pour revenir dans son royaume. Il y avait en outre entre les deux rois une cause secrète de dissension. Le roi de France voulait et s'était mis en tête de donner au marquis de Montferrat la ville d'Acre et toutes les villes, châteaux ou terres qui seraient prises par la suite, et d'établir ledit marquis, roi de la Terre-Sainte. Le marquis avait épousé la fille du roi Amaury, sœur de la reine de Jérusalem, morte récemment. Le roi Richard s'était constamment opposé à ce projet. Il lui remontrait, avec raison, qu'il était plus juste de rendre au roi Guy un royaume, dont il était depuis longtemps dépouillé, que d'y établir un autre du vivant même de Guy, puisqu'il était constant d'ailleurs,

qu'il avait perdu son royaume, non point par lâcheté, mais plutôt par trop de courage, en affrontant avec une armée peu nombreuse une multitude d'ennemis, et en succombant dans une terrible bataille, où il avait été pris, lui et la sainte-croix, par les Sarrasins. Nous avons déjà dit qu'il existait entre les deux rois des semences de discorde, qui dataient de la querelle élevée à Messine, et ce désaccord, longtemps dissimulé, s'était encore accru à l'occasion d'un jeu de cannes [1]. En partant, le roi de France laissa le duc de Bourgogne avec mille hommes d'armes [2], sous prétexte d'aider le roi Richard, mais en effet

[1] « Pendant le cours du siége, dit M. Michaud, on célébra dans la « plaine de Ptolémaïs plusieurs tournois, où les musulmans furent in- « vités. Les champions des deux partis, avant d'entrer en lice, se ha- « ranguaient les uns les autres. Le vainqueur était porté en triomphe, « et le vaincu, racheté comme prisonnier de guerre. Dans ces fêtes « guerrières, qui réunissaient les deux nations, les Francs dansaient sou- « vent au son des instruments arabes, et leurs ménestrels chantaient en- « suite pour faire danser les Sarrasins. » Nous ne pensons pas néanmoins que ce soit une de ces joutes qui ait donné lieu au ressentiment dont il s'agit ici, et nous trouvons dans la chron. de Brompton et dans le Père d'Orléans (*Hist. des Rév. d'Angl.*) un renseignement très-circonstancié, qui explique évidemment la brève indication du texte. Un soir, à Messine, Richard s'amusa à rompre des cannes avec Guillaume des Barres, chevalier français. Irrité de ce que celui-ci n'avait pas eu la complaisance de se laisser abattre de cheval, il lui adressa de dures paroles, et lui défendit de reparaître en sa présence. Quelques instances que pût faire Philippe-Auguste, Richard refusa de pardonner à des Barres, et donna un nouvel exemple de cette opiniâtreté hautaine qui devait ruiner l'amitié de deux rois.

[2] Tous les historiens disent dix mille soldats et cinq cents chevaliers.

pour le trahir méchamment : car il lui donna en partant des instructions de trahison. Chaque jour le roi de France voyait tous les pèlerins, qui se rendaient en foule à la Terre-Sainte, se mettre sous la protection du roi Richard. Chaque jour la réputation de son rival augmentait. Richard était plus riche en trésors, plus libéral à octroyer des présents, accompagné d'une armée plus nombreuse, plus ardent à attaquer les ennemis : aussi Philippe, redoutant pour sa propre gloire cette concurrence désavantageuse, voulait s'embarquer au plus tôt [1]. Ce qui décidait encore Philippe à hâter son départ, c'était la mort du comte de Flandre, dont ledit roi de France convoitait la terre. Enfin, après avoir prêté caution juratoire qu'il n'envahirait point à main armée la terre du roi d'Angleterre ou celle des autres seigneurs qui restaient avec lui, il partit. Le roi Richard, resté seul, fit déblayer les fossés d'Acre, réparer les brèches des murs, et y établit une bonne garnison.

Richard continue la guerre. — Il rend compte des opérations de l'armée a l'archevêque de Rouen. — Après avoir mis Acre en état de défense, le glorieux Richard sortit fièrement de la ville à la tête de ses compagnons d'armes, la veille de l'assomption de la bienheureuse Vierge, pour assiéger et soumettre les villes maritimes. Il fit placer ses tentes en vue de l'armée de Saladin, qui était près de là, dans le lieu

[1] Nous n'avons traduit de l'intercalation que ce qui n'était point dans le texte de Matthieu Pâris.

même où avaient été décapités, ainsi que nous l'avons dit, les deux mille six cents Sarrasins qui faisaient partie de la garnison de Ptolémaïs. Dès que les Sarrasins qui occupaient les villes maritimes eurent appris l'expédition de Richard, ils craignirent d'être victimes de sa colère, comme l'avaient été ceux de Ptolémaïs; et, ne comptant pas être secourus par Saladin, qui avait refusé de payer la rançon stipulée pour la garnison d'Acre, ils abandonnèrent leurs villes et prirent la fuite, à la nouvelle de l'arrivée du roi. C'est ce que firent ceux qui habitaient Cayphas, Césarée, Arsuth, Joppé, Ascalon et Gaza. Ainsi par la volonté de Dieu, tout le pays qui formait la côte maritime fut pris par les chrétiens qui s'y établirent; mais ce ne fut pas sans de grandes peines, car les cavaliers de Saladin voltigeaient sur les flancs de l'armée chrétienne, et tombaient vigoureusement sur l'arrière-garde dans les lieux étroits et de difficile abord. Aussi y eut-il souvent des morts de chaque côté. Après avoir établi des garnisons dans les villes que j'ai nommées, l'illustre roi Richard rentra triomphant dans Acre.

Mais ce que nous racontons ici sera mieux compris si nous reproduisons la lettre que le roi écrivit à ce sujet à Guillaume, archevêque de Rouen : « Richard, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, etc..... Vous saurez qu'après le départ du roi de France pour ses états, et la réparation des ruines et brèches de la ville d'Acre, nous nous sommes dirigés vers Joppé, afin de travailler pour la cause du Christ et pour l'ac-

complissement de notre vœu. Nous étions accompagnés du duc de Bourgogne avec les Français, du comte Henri avec les siens, et de beaucoup d'autres comtes et barons. Mais comme entre Acre et Joppé il y a un grand espace et une longue route à parcourir, nous sommes descendus à Césarée avec de grandes peines et de grandes fatigues. Saladin lui-même, en nous attaquant en chemin, a perdu plusieurs de ses soldats. L'armée du Christ, après s'être reposée quelque peu à Césarée [1], a repris sa marche. Notre avant-garde précédait et devait prendre les mesures du camp près d'Arsuth. En ce moment, Saladin et ses païens sont tombés avec impétuosité sur notre arrière-garde ; mais, par la grâce favorable de la miséricorde divine, ils ont été mis en fuite, quoiqu'ils n'eussent en tête que quatre corps de bataille, et poursuivis dans leur fuite l'espace d'une lieue. La veille de la fête de la bienheureuse Marie, les nôtres ont fait près d'Arsuth un si grand carnage d'illustres Sarrasins, que depuis quarante ans Saladin n'avait pas éprouvé un pareil désastre. Enfin, guidés par le Seigneur, nous sommes arrivés à Joppé ; nous avons fortifié la ville par des fossés et par des murs, ayant bien l'intention d'avancer l'affaire de la croisade, selon notre pouvoir, dans tous les lieux où nous pourrions parvenir. Depuis le jour de sa défaite, Saladin n'a plus osé attaquer les chrétiens de près ; mais il se tient toujours caché, en embuscade, comme un lion dans sa

[1] Il y a *Ioppen* dans le texte ; mais c'est une faute évidente.

caverne, afin d'égorger les amis de la croix ainsi que des agneaux qui tombent sous le couteau. Ayant appris que nous nous dirigions en toute hâte vers Ascalon, il a détruit cette ville, et l'a complétement rasée. Il semble privé de conseils et de secours; déjà il renonce à défendre la Syrie et nous l'abandonne : c'est pourquoi nous avons bon sujet d'espérer que dans peu, avec la protection de Dieu, l'héritage du Seigneur sera pleinement recouvré. Portez-vous bien, portez-vous bien. »

Le roi Richard donne le royaume de Jérusalem a son neveu Henri. — Il achète toutes les reliques de la Terre-Sainte. — Le roi Richard étant rentré, comme nous l'avons vu, à Ptolémaïs, donna à son neveu Henri le royaume de Jérusalem, avec la femme du marquis de Montferrat, héritière de ce royaume, comme sœur de la feue reine de Jérusalem. Guy de Lusignan, l'ancien roi de ce pays, consentit à céder ses droits : et pour l'établissement de la paix, l'île de Chypre, dont le roi [Isaac] avait été dépouillé par le roi Richard, fut abandonnée à Guy, qui dut prêter hommage. Or, le marquis de Montferrat venait d'être tué à Tyr par les Assissins Sarrasins : aussi le royaume de Jérusalem revenait-il à sa femme par droit héréditaire, comme nous l'avons dit plus haut.

Lorsque Guy, roi de Jérusalem, eut été pris avec la sainte croix dans la bataille de Tiberiade, et que Saladin fut venu mettre le siége devant Jérusalem, les habitants qui occupaient la ville étaient tombés

dans la consternation ; et, désespérant de pouvoir résister à Saladin, s'étaient empressés de lui rendre la ville. Celui-ci n'avait permis à personne d'en sortir qu'il n'eut payé auparavant dix besants pour rançon : les riches se rachetèrent, mais il y eut encore quatorze mille hommes à Jérusalem qui n'avaient pas le moyen de se racheter. Les premiers, compatissant à leur malheur, disposèrent, sur l'avis commun, des croix d'or et d'argent, des calices et des reliquaires[1]. Ils dépouillèrent le Saint-Sépulcre de sa garniture précieuse, prirent dans les églises tous les ornements qui s'y trouvaient, et rachetèrent les pauvres. Les habitants réunirent aussi toutes les reliques des saints qu'ils purent trouver dans les lieux consacrés, et ils les déposèrent dans quatre grands coffres d'ivoire. Saladin les ayant aperçus au milieu du butin de la ville conquise, voulut savoir ce qu'ils contenaient, et ordonna qu'on les fît porter à Bagdad et qu'on les remît au calife, afin que les chrétiens ne se glorifiassent plus sur des os de morts, et qu'ils ne s'imaginassent plus avoir pour intercesseurs dans le ciel ceux dont ils vénéraient les os sur la terre. Cependant le prince d'Antioche, le patriarche et d'autres fidèles, ne voulant pas être privés d'un si grand trésors promirent, sous la foi du serment, de racheter ces reliques pour cinquante deux mille besants ; et ils s'engagèrent à les remettre entre les mains de Saladin, s'ils ne pouvaient acquitter cette somme au temps fixé. Il arriva donc que le prince d'Antioche emporta avec lui

[1] Nous lisons *philacteria*, au lieu de *philaterna*.

lesdites reliques, dans un coffre scellé; mais quand le terme fixé par Saladin approcha, ous les fidèles de la chrétienté tombèrent dans une grande douleur et dans une grande consternation. Le prince d'Antioche allait se voir forcé de rendre les reliques à Saladin, bien scellées, comme il les avait reçues. Le glorieux roi d'Angleterre Richard, se trouvant à Furbie (?), apprit l'embarras des chrétiens; il s'informa des conditions du traité, et bientôt paya la somme à Saladin, pour le rachat desdites reliques, gages sacrés qu'il garda pieusement, afin que les saints dont il avait racheté les restes sur la terre, des mains des impies, servissent, par leurs prières dans le ciel, au salut de son âme. Le coffre qui les contenait était d'une telle capacité et d'une telle lourdeur, que, pour le porter un peu de temps, quatre hommes suffisaient à peine.

On découvre les restes du roi Arthur. — Disgrace du chancelier d'Angleterre. — Suites de cet événement. — Fuite du chancelier. — Son déguisement. — Anecdote relative a un aigle marin. — Cette même année, furent découverts près de Glaston[1] les ossements du fameux roi de Bretagne Arthur[2]. Ils étaient

[1] *Glasconiam*, évidemment *Glastoniam*.

[2] M. Aug. Thierry révoque en doute, avec raison, l'authenticité de cette découverte. Il raconte ainsi ce fait, qu'il place à l'année 1189 : « Un « neveu du roi, nommé Henri de Sully, gouvernait le couvent de Glas- « tonbury, situé au lieu même où la tradition populaire racontait que le « grand chef cambrien s'était retiré pour y attendre la guérison de ses « blessures. Cet abbé publia tout à coup qu'un barde du pays de Pem- « broke avait eu des révélations sur la sépulture du roi Arthur; et l'on

enfermés dans un sarcophage de la forme la plus antique, à côté duquel s'élevaient deux vieilles pyramides qui portaient une inscription ; mais la barbarie du langage et la mutilation des lettres rendaient cette inscription illisible. Voici à quelle occasion cette découverte eut lieu. En creusant la terre pour ensevelir un moine qui pendant sa vie avait manifesté le plus vif désir d'avoir ce lieu pour sépulture, on trouva un sarcophage surmonté d'une croix de plomb sur laquelle étaient tracés ces mots : « Ci-gît « l'illustre roi des Bretons Arthur, enterré dans l'île « d'Avalon. » Ce lieu, entouré de marais de toutes parts, s'appelait en effet, dans les temps anciens, l'île d'Avalon, c'est-à-dire l'île des fruits. Cette même année, Robert, chanoine de l'église de Lincoln, et fils de Guillaume, sénéchal de Normandie, fut consacré évêque de Worcester à Cantorbéry, par Guillaume, légat du saint-siége apostolique.

A cette époque, des plaintes violentes et multipliées, causées par l'orgueil du chancelier et par les injustices dont il avait accablé beaucoup de gens, furent portées aux oreilles du roi, qui écrivit en ces

« commença des fouilles profondes dans l'intérieur du monastère, en « ayant soin d'enclore le terrain où se faisaient les recherches, pour écar- « ter les témoins suspects. La découverte ne manqua pas, etc. » Tom. IV, page 25. — Arthur n'était pas mort, disait-on. On l'avait vu au pied du mont Etna, ou dans les forêts de la Basse-Bretagne. Il reviendrait pour délivrer glorieusement la race cambrienne. Quoique les conquérants appelassent cet espoir patriotique « l'erreur ridicule des brutes Bretons », ils n'en conservaient pas moins un vague effroi, que cette découverte devait faire cesser, en détruisant une superstition populaire.

termes à quelques grands d'Angleterre. « Richard, roi d'Angleterre, à Guillaume, maréchal ; à Geoffroi, fils de Pierre ; à Hugues Bardolf et à Guillaume Bruer, pour valoir en circulaire [1], salut. S'il arrive que notre chancelier, à qui nous avons confié les affaires de notre royaume, ne gère pas fidèlement, nous vous autorisons à agir comme vous l'entendrez sur ce qu'il y aura à faire dans le royaume, vous donnant pouvoir tant sur nos échutes [2] que sur tous autres droits. » Vers le même temps, Guillaume, archevêque de Rouen, se rendit en Angleterre avec des lettres du roi qui portaient : « Richard par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, à Guillaume, maréchal, et autres pour valoir

[1] *Patribus salutem* (texte *hic*). Nous adoptons la variante *apparibus*, confirmée d'ailleurs par le texte de Raoul de Diceto. Ducange voit dans ce mot *apparibus* une formule usitée surtout par la chancellerie romaine pour signifier une lettre dont les copies conformes doivent être répandues (une circulaire), et y lit *à paribus*, ἰσοτύπως. Il cite même, pour exemple, la lettre de Richard. Cependant la nature de la phrase nous ferait douter de cette interprétation. Ne peut-on pas voir dans *apparibus* le même mot que *comparibus* (*pares*, pairs)? N'est-ce point là un titre d'honneur donné à des tenanciers immédiats qui, égaux en droits, sont dans des circonstances plus favorables pour s'unir sans rivalité? Ce qui semble le prouver, c'est qu'il y a plus bas : *aliis Angliæ patribus* (lisez *apparibus*) On sait qu'en Angleterre le titre de pairs resta commun à tous les grands barons qui tenaient à raison d'hommage ; et si quelques chroniqueurs anglais et écossais parlent de pairs restreints au nombre de douze, ils ajoutent *ad modum Franciæ*, sans qu'on puisse y voir aucune modification légale et reconnue de la pairie primitive.

[2] Proprement *droits casuels*. Nous renvoyons à Ducange, pour les nombreux sens du mot *Eschaeta*. Sa signification la plus ordinaire est saisie des biens meubles ou immeubles pour forfaiture, refus de service militaire ou autre délit. La fiscalité anglo-normande avait fait de l'échute la principale source du revenu royal.

en circulaire, salut. Sachez que nous chérissons notre vénérable père Guillaume, archevêque de Rouen : il vient d'être rappelé de Terre-Sainte par le consentement du souverain pontife, et nous avons jugé bon de vous l'envoyer pour qu'il protége et dirige notre royaume. Aussi nous vous recommandons et vous enjoignons formellement de traiter nos affaires en prenant son avis, voulant et ordonnant que, tant que nous serons en ce pèlerinage, tout soit fait par lui d'après votre conseil, par vous d'après le sien. » Cette même année mourut le pape Clément, qui eut pour successeur Célestin. Ce dernier couronna Henri empereur, la veille de saint Jean-Baptiste [1].

Hugues de Nunant ayant expulsé les moines de l'église de Coventry, y établit des clercs séculiers. Vers le même temps, à l'instigation du comte Jean, frère du roi d'Angleterre, les seigneurs du royaume se trouvèrent réunis au pont de Loedon [2], entre Reading et Windsor, le premier samedi après la fête de saint Michel, pour aviser aux grandes et difficiles affaires du roi et du royaume. Le lendemain, les archevêques de Rouen et d'York, ainsi que tous les évêques qui s'étaient rassemblés à Reading afin d'assister à l'entrevue, excommunièrent dans la forme la plus terrible, à la lueur des cierges, tous ceux qui avaient donné conseil, aide ou ordre pour que l'archevêque d'York fût tiré hors de l'église, indignement traîné

[1] Ce fait est déjà mentionné plus haut.

[2] Ou plutôt au pont du Loddon, petite rivière en Barkshire, qui se jette dans la Tamise.

dans les rues, enfin jeté en prison ; et nominalement Albert de Marines et Alexandre Puintil. Le lundi suivant, ledit comte Jean, dont le chancelier redoutait la violence, lui offrit, pour dissiper sa méfiance, de venir à une entrevue dans un lieu sûr, près du château de Windsor, comme lui-même l'avait demandé ; et il lui fit remettre auparavant un sauf-conduit par l'évêque de Londres. Mais le chancelier, ne se contentant pas de cette assurance, prit aussitôt la fuite et alla s'enfermer dans la tour de Londres. Le comte, apprenant la fuite du chancelier, se rendit à son tour à Londres; mais, au moment où il voulut entrer dans la ville, il en fut empêché par plusieurs chevaliers de la suite du chancelier, qui, armés de toutes pièces et l'épée nue, se jetèrent sur lui et sur les siens : ils tuèrent même un noble seigneur appelé Roger de Planes. Le mardi, ledit comte Jean tint séance dans l'église de Saint-Paul, avec les archevêques, les évêques, les comtes et les barons, en présence du chancelier. Après de longs débats, tous jurèrent fidélité au roi Richard : le comte Jean le premier, les deux archevêques et les évêques après lui, enfin tous les comtes et barons qui composaient l'assemblée. Le jeudi suivant, une entrevue eut lieu dans la partie orientale de la tour de Londres, en présence des seigneurs dont nous avons parlé, et qui tous avaient décidé unanimement qu'il n'était plus possible de laisser le gouvernement de l'Angleterre à un homme qui couvrait de honte l'église de Dieu, et qui réduisait le peuple à la misère ; car le chancelier et ses satellites

avaient commis dans le royaume de si épouvantables rapines, que pas un chevalier ne pouvait garder son baudrier plaqué d'argent, ni une femme son collier, ni un noble son anneau d'or, ni un juif ses marchandises ou son argent. Ils avaient tellement pillé le trésor du seigneur roi, qu'au bout de deux ans, il n'y avait plus que les clefs aux cassettes et des sacs vides dans les coffres. Alors il fut stipulé que tous les châteaux dont le chancelier avait arbitrairement confié la garde à ses satellites seraient restitués, à commencer par la tour de Londres : le chancelier jura de se conformer à cette décision. Après cette capitulation, il sortit de la tour de Londres avec toutes ses richesses, le jeudi de la semaine suivante, et se rendit à Bermundshei, après avoir traversé la Tamise : ses deux frères Henri et Osbert furent donnés en otages, jusqu'à la reddition des châteaux; lui-même avait juré de ne pas sortir du royaume avant d'avoir fait cette remise. De là il se rendit à Cantorbéry, et quitta pour la croix de pèlerin la croix de légat qu'il avait portée pendant un an et demi, depuis la mort du pape Clément, au grand préjudice tant de l'église de Rome que de l'église d'Angleterre; ensuite il se dirigea vers Douvres, accompagné de Gilbert, évêque de Rochester, et de Henri de Cornouailles, vicomte de Kent. Là, il essaya de se dérober aux yeux des matelots, en recourant à un nouveau genre de ruse : d'homme il se fit femme et changea l'habit de prêtre en un habit de coureuse. Par-dessus ses vêtements d'homme, il mit une jupe de femme de couleur verte,

endossa une cape de même couleur, se couvrit la tête d'un voile épais, comme en portent les femmes, et descendit sur le rivage, tenant, comme une marchande, un ballot de toile sous le bras. Le prélat, ainsi transformé, alla s'asseoir sur une pierre au bord de la mer, attendant que le vent permît de mettre à la voile. Un matelot, voyant une femme, s'approcha pour badiner avec elle; mais, sous la jupe, il remarqua avec étonnement un haut de chausses; aussitôt il se mit à crier : « Accourez, accourez tous! venez voir une « chose fort drôle, un homme en femme! » A sa voix, une troupe de femmes accourut, et lui demanda malignement le prix de la toile qu'elle avait à vendre. Comme le chancelier ne répondait rien, faute de savoir un seul mot d'anglais, elles se mirent à bavarder entre elles, et, se doutant de quelque tour, elles soulevèrent le voile qui lui couvrait la bouche et le menton; puis, se baissant pour lui voir le bas de la figure, elles aperçurent un visage d'homme dont la barbe noire était fraîchement rasée; elles crièrent à leur tour : « Holà! ici! que nous lapidions cet ani« mal monstrueux, qui n'est ni d'un sexe ni d'un au« tre! » A leur voix, il se fit un grand concours d'hommes et de femmes : les uns lui enlevèrent le voile qui lui couvrait la tête, les autres le jetèrent par terre, et le tirant par les manches et par le capuce, le traînèrent ignominieusement à travers le sable et les cailloux, au grand détriment de la dignité pontificale. Enfin ses serviteurs accourent pour délivrer leur maître, ils n'y réussissent pas; la

populace le poursuit avec une joie cruelle, l'accable d'outrages et de soufflets, le couvre de crachats, l'entraîne par les rues, et finit par l'enfermer dans une cave attenante à la prison de la ville. Ainsi il devint pour tout le peuple un objet de risée. Plût à Dieu que dans cette aventure l'homme seul eût été maltraité, et que la dignité sacerdotale n'eût point été souillée! Celui qui avait traîné l'archevêque d'York fut traîné à son tour; celui qui l'avait saisi fut saisi; celui qui l'avait enchaîné[1] fut enchaîné; celui qui l'avait emprisonné fut emprisonné; afin que cette indigne violence fût punie par une juste ignominie. Après avoir de cette façon compromis les otages, violé le serment qu'il avait fait de ne pas sortir du royaume avant d'avoir fait la remise des châteaux, le chancelier obtint enfin la permission de passer en Normandie, le quatrième jour avant les calendes de novembre.

Cette même année, un jeune homme qui faisait partie de la maison de l'évêque de Londres, avait un aigle de mer qu'il avait dressé à poursuivre de près les crécerelles. Aussi, au son de cet instrument que les moissonneurs appellent Thabur[2], une crécerelle partit tout à coup, et prit son vol à tir d'ailes.

[1] Nous traduisons *ligatus*, *ligaverat*, au lieu de *lignatus*, *lignaverat*.

[2] C'est très-probablement le même mot que *taburcinus*, tambour ou tambourin. *Ripatores*, que nous traduisons par moissonneurs, répond à *reapers* plutôt qu'à *ripiers* (*riparii*), nom donné aux marchands de marée qui parcouraient les rues à cheval. Nous ne voyons cependant pas de rapport naturel entre *ripator* et *thabur*.

L'aigle, se trompant de direction, arrêta un loup marin et un brochet qui nageaient sous les eaux, s'en saisit et traîna sur la plage cette proie d'une nouvelle espèce, l'espace de quarante pas environ. L'évêque, étonné de la nouveauté d'un fait si extraordinaire, envoya au comte Jean, le onzième jour avant les calendes de novembre, le loup marin et l'aigle mémorable dans les siècles futurs.

MORT DE REGNAULT ÉLU ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY. — RETOUR DU ROI DE FRANCE. — RICHARD PREND LE CHATEAU DE DAROUN. — D'ACCORD AVEC LE DUC DE BOURGOGNE, IL SE DIRIGE VERS JÉRUSALEM. — FAITS DIVERS. — L'an de l'incarnation de notre Seigneur 1192, Regnault, évêque de Bath, qui avait été élu archevêque par le chapitre de Cantorbéry, expira le jour de Noël, quarante-neuf jours après celui de sa nomination. Il fut enterré à Bath, dans son église, près du maître autel.

Vers le même temps, le roi de France, de retour de son pèlerinage, fut reçu à Paris en procession solennelle, le sixième jour avant les calendes de janvier.

Cette même année, après la solennité de Paques, le roi Richard se rendit au château de Daroun, qui est sur la limite des possessions chrétiennes, du côté de Babylone[1]. Il l'assiégea cinq jours, le prit

[1] On sait que les historiens des croisades nommaient Babylone le vieux Caire en Égypte. On ne devra donc pas s'étonner, si l'on voit, dans la suite, Matt. Pâris appeler sultan de Babylone le sultan d'Égypte.

de force, et permit aux assiégés de se retirer, moyennant une grosse rançon.

Après cette victoire, le duc de Bourgogne et les chevaliers qu'il commandait comme général et chef suprême, en vertu de l'autorité du roi de France, vint se joindre au roi Richard. Ce dernier lui avait précédemment donné, dans la fête de Pâques, trente mille besans pour qu'il agît vigoureusement et de concert avec lui contre les ennemis du Christ. Tous deux, après en avoir conféré, résolurent de marcher définitivement sur Jérusalem. Le roi Richard était arrivé avec toute son armée à Châtel-Ernauld[1] et à Betonoble, près d'Emmaüs, lorsque quelques Bédouins qui s'étaient voués à son service vinrent lui annoncer qu'une nombreuse troupe de marchands, appelée vulgairement caravane, se dirigeait de Babylone vers Jérusalem, avec sept mille chameaux chargés de toutes sortes de richesses, et surtout de vivres[2] : froment, dattes, figues, raisins cuits au soleil, et autres choses semblables. Cette caravane était conduite par cinq guerriers d'élite détachés de l'armée de Saladin. Le roi, accompagné de quelques hommes d'armes, s'élança à la rencontre du convoi, l'attaqua près de la Citerne Trouble[3], s'empara des chameaux, ainsi

[1] On l'appelait aussi la Roche-Arnaud. La nature du passage nous fait penser qu'il s'agit du lieu nommé Château-Bernard à la page 297 du premier volume. (*Bernardi* au lieu d'*Ernaldi*.) — Il y avait aussi une autre Nebo au delà du Jourdain, probablement la même que Bethnopolis (tribu orientale de Manassé.) *Voir* Lamartinière.

[2] Nous adoptons, pour cette phrase, les additions et variantes.

[3] Trois variantes donnent *rubeam* au lieu de *turbatam*.

que des richesses qu'ils portaient, dont il fit libéralement la distribution à son armée ; la plus grosse part cependant fut donnée aux Normands, qu'il affectionnait plus que tous les autres. Ensuite il revint au château dont nous avons parlé, et mit avec prudence des garnisons dans les villes et dans les châteaux d'alentour.

Le duc d'Autriche se rend a la Terre-Sainte. — Comment il est accueilli. — Il quitte la Terre-Sainte. — Vers le même temps, le duc d'Autriche se rendit à la Terre-Sainte pour accomplir son vœu de pèlerinage, servir fidèlement le Seigneur dans l'armée chrétienne, et y adorer la trace des pas du Sauveur. Il avait fait prendre les devants à ses maréchaux, pour qu'ils lui préparassent des logements et tout ce qui était nécessaire. Un chevalier, Normand de nation, et familier du roi Richard, survint précipitamment, et avec la sotte et bouillante jactance de son pays, prétendit qu'il avait plus de droit sur ce logement que qui ce fût, puisqu'il y était arrivé le premier, et qu'il avait retenu la place pour lui et ses compagnons. Des deux parts on en vint aux injures, et le bruit arriva aux oreilles du roi. Richard, dont l'esprit partial était tout disposé à donner gain de cause au Normand, se mit en colère contre les vassaux du duc : il ne se rappela pas les paroles douces et modérées du Sauveur : « Je descendrai et je verrai. » Il ordonna avec précipitation, et au mépris de toute convenance, que la bannière du duc, pla-

cée comme signal sur le logement, fût jetée dans un égout. Lorsque le duc, chassé du lieu qu'il avait choisi, et poursuivi par les huées du Normand, eut appris ce nouvel outrage, il alla se plaindre au roi ; mais il n'y gagna que des railleries. Alors le duc, méprisé par le roi, se tourna vers le roi des rois, et invoqua en pleurant le seigneur Dieu, demandant à celui qui a dit : « C'est à moi qu'est réservée la vengeance, et je l'exercerai, » qu'il le consolât d'un si grand affront, en punissant et en abaissant l'orgueilleux. Bientôt après le même duc, couvert de confusion et la rougeur au front, se hâta de revenir dans ses états. Richard eut honte plus tard de son emportement, quand il lui fut amèrement reproché.

Avis donnés a Richard par une religieuse. — Le duc de Bourgogne séduit par les présents de Saladin. — Colère de Richard. — Départ du duc. — Un ermite prédit a Richard qu'il ne délivrera pas la Terre-Sainte. — Cependant le roi Richard était revenu vainqueur et joyeux avec tout son butin à Chatel-Ernauld, qui est éloigné de Jérusalem de trois milles seulement. Alors il exhorte vivement chacun des chefs à marcher sur Jérusalem, et à l'assiéger en ce moment où l'armée est abondamment fournie de vivres et de provisions, ainsi que d'animaux pour le transport des fardeaux. Il leur rappelle tous les bienfaits dont la clémence divine les a comblés dans le cours de leur pèlerinage. Le roi était surtout encouragé à l'entreprise par une religieuse Syrienne

de nation qui habitait à Jérusalem : cette femme lui faisait passer des avis sur l'état intérieur de la ville ; elle lui mandait que les Sarrasins étaient devenus timides ; que le bruit de son arrivée les avait plongés dans la consternation ; que toutes les portes étaient bouchées avec de la terre, excepté la porte de Saint-Étienne, du côté du nord, contre laquelle elle lui conseillait de diriger les efforts de son armée. Elle lui envoyait enfin une clef avec laquelle le roi pouvait ouvrir la serrure. Mais au moment où tous les chefs avaient résolu d'assiéger Jérusalem, le duc de Bourgogne tint conseil avec les templiers et les chevaliers français, et fut détourné de ce projet : on lui remontra qu'il tomberait, lui et tous les Français, dans la disgrâce du roi de France, si le roi Richard triomphait d'une si grande et si fameuse cité, par leur secours, et qu'il ne leur reviendrait à lui et aux siens aucune portion de la gloire causée par la prise de Jérusalem, quand bien même ils l'auraient conquise eux-mêmes.

Cependant des messagers furent envoyés par le duc à Saladin : ce qu'ils firent, les faits et œuvres qui vont suivre nous l'expliquent. Le roi d'Angleterre était alors à Châtel-Ernauld, le duc avec les siens à Betonoble. Une nuit, un espion du roi Richard, appelé Jumas, entendit des pas de chameaux et d'hommes qui descendaient la montagne. Il se glissa à leur suite, et il s'aperçut que c'étaient des messagers envoyés au duc par Saladin avec cinq chameaux chargés d'or, d'argent, de trésors, de ballots de soie

et autres présents. L'espion revint en grande hâte au camp du roi, lui raconta tout, et se faisant accompagner par quelques chevaliers de Richard, il alla se poster en embuscade sur la route par laquelle les messagers devaient s'en retourner; ils furent en effet saisis et amenés au roi. Richard en fit mettre un à la torture et lui arracha l'aveu de tout ce que Saladin avait envoyé ou fait dire au duc. Au lever de l'aurore, le roi, après avoir fait mettre à l'écart les messagers, manda auprès de lui le duc, le patriarche et le prieur de Bethléem. Après les avoir amenés dans un lieu retiré, le roi jura aussitôt en leur présence et sur les saintes reliques, qu'il était prêt, lui et son armée, à marcher sur Jérusalem, à s'en emparer ainsi que de la ville de Béryte (?), sans la possession de laquelle le roi de Jérusalem ne peut être couronné, à exécuter enfin ce qu'ils s'étaient tous proposé, ce qu'ils avaient juré même d'accomplir. Le roi, après avoir prêté ce serment, demanda au duc d'en faire autant que lui. Celui-ci s'y refusa; aussitôt le roi entra dans une furieuse colère; il l'appela traître, lui reprocha les dons qu'il avait reçus de Saladin, ainsi que leurs ambassades et leurs confidences réciproques. Comme le duc s'en défendait et niait la vérité de ces accusations, le roi fit amener les messagers que l'espion avait arrêtés en route; puis lorsqu'ils eurent été introduits et qu'ils eurent eux-mêmes porté formellement témoignage, il ordonna à ses serviteurs de les percer de flèches à la vue de toute l'armée, qui s'étonna fort de cet acte de

cruauté, ignorant ce qu'avaient fait ces hommes et d'où ils venaient. Le duc, convaincu de trahison, couvert de honte et la rage dans le cœur, se dirigea en toute hâte vers Acre accompagné des Français. Mais, à cette vue, le roi Richard manda aux gouverneurs de la ville qu'ils n'y laissassent entrer aucun Français. Ceux-ci furent obligés de camper hors de la ville.

La nuit qui suivit le départ du duc, un religieux vint trouver le roi Richard, et lui fit part du désir d'un saint ermite qui voulait recevoir sa visite. Richard se leva au milieu de la nuit, et se faisant accompagner de cinq cents hommes d'armes, il se rendit à la demeure de l'homme de Dieu. Ce dernier demeurait depuis longues années sur une montagne près de Saint-Samuël, et il avait le don de prophétie. Depuis le jour où la croix du Seigneur avait été prise et la Terre-Sainte perdue, il ne vivait plus que d'herbes et de racines : sa tête n'était couverte que par ses cheveux épars, et il avait une barbe en désordre. Le roi, après l'avoir longtemps considéré avec admiration, lui demanda ce qu'il désirait de lui. Joyeux de l'arrivée du roi, l'ermite le conduisit dans son oratoire, et enlevant une pierre de la muraille, il tira de la cachette une croix de bois longue d'une coudée, qu'il présenta pieusement au roi, en lui affirmant qu'elle était faite avec le bois de la vraie croix du Sauveur. Il dit au roi, entre autres choses, que, malgré sa noble et courageuse conduite, il ne lui était pas réservé de délivrer la Terre-Sainte; et

pour que le roi ne pût pas douter de la vérité de ses paroles, « Cela est aussi vrai, ajouta-t-il, qu'il est « vrai que dans sept jours je ne serai plus de ce « monde. » Richard l'emmena avec lui dans son camp afin de voir si l'événement justifierait la prophétie. L'ermite expira en effet le septième jour, comme il l'avait prédit.

Mort misérable du duc de Bourgogne. — Richard va au secours de Joppé. — Il bat, avec une poignée de soldats, soixante-deux mille infidèles. — Le lendemain, Richard leva son camp, et suivant la même route que le duc de Bourgogne, il vint placer ses tentes près de celles du duc, hors de l'enceinte d'Acre. Après s'être reposé là trois jours avec son armée fatiguée, il vit arriver des députés, que ceux de Joppé envoyaient à la reine [Bérengère ?]; ils annoncèrent avec douleur que Saladin, avec toute son armée, était venu assiéger Joppé, et qu'à moins d'un prompt secours qui délivrât les habitants, la ville ne pouvait manquer d'être bientôt prise, et les chevaliers et sergents chargés de la défendre, massacrés par les infidèles. A cette nouvelle, toute l'armée fut saisie de terreur et de tristesse; Richard, lui-même, partageant la consternation générale, chercha à se rapprocher du duc de Bourgogne, qu'il avait offensé, et voulut le ramener à la paix par des démarches qu'il tenta lui-même, ou qu'il fit tenter par d'autres. Le duc, dédaignant toutes leurs prières, et sans s'occuper de leur demande, partit pour Tyr, la nuit même, avec

les siens. Mais à son arrivée, frappé par la main terrible du Seigneur, il perdit la raison, et termina sa vie par une mort misérable.

Après la mort ignominieuse du duc, le roi Richard, accompagné de peu de monde, s'embarqua en toute hâte sur des navires à éperons, et s'empressa d'aller porter secours aux assiégés de Joppé. Mais les vaisseaux, contrariés par le vent, et poussés en sens inverse par la fureur des flots, semblaient devoir aborder en Chypre. A cette vue, ceux qui étaient restés à Acre crurent un instant que Richard avait l'intention de retourner dans ses états. Mais le roi et ceux qui étaient avec lui ramèrent vigoureusement, et fendant les flots de côté, afin de triompher de la violence des vents, abordèrent enfin au port de Joppé avec trois vaisseaux seulement, le troisième jour, aux premiers feux de l'aurore. Pendant ce temps, Saladin, par des assauts réitérés, avait forcé la ville et en avait massacré tous les défenseurs infirmes ou blessés, à qui leur épuisement n'avait pas permis de prendre la fuite. Cinq[1] chevaliers plus hardis, à qui le roi avait confié la garde de la ville, cherchèrent un asile dans le château et s'occupèrent d'en faire remise aux infidèles, avant qu'il fût pris de force et d'assaut. Ils eussent exécuté ce projet, si le patriarche, qui restait libre de ses mouvements entre les deux armées, ne fût venu leur dire que, quand bien même ils auraient reçu de Saladin la permission de se retirer sans être inquiétés,

[1] Si l'on maintient *quinque*, il faut entendre avec une troupe d'hommes d'armes.

les soldats de Saladin avaient juré de les mettre tous à mort, pour venger leurs amis et leurs parents à qui, en plusieurs occasions, le roi d'Angleterre avait fait couper la tête sans pitié. Cette nouvelle, qui leur annonçait un grand danger de mort, les mit dans un terrible embarras. Ils voyaient leur petit nombre, la multitude et la férocité de leurs ennemis, et n'espéraient plus être secourus par le roi. Mais lorsqu'ils apprirent le débarquement de Richard, leur courage se ranima et ils se défendirent avec intrépidité. Le roi, sachant qu'après un furieux combat entre les assiégeants et les assiégés, le château de la ville n'était pas encore pris, s'élança aussitôt tout armé, ainsi que les siens, hors de son navire, et se jeta audacieusement au milieu des troupes ennemies, comme un lion qui égorge à droite et à gauche. Les Turcs, surpris, cédèrent à ce choc impétueux, et, pensant qu'il avait amené avec lui une armée nombreuse, abandonnèrent leurs lignes de siége en toute hâte, s'exhortant mutuellement à la fuite, et s'annonçant les uns aux autres l'arrivée de leur terrible ennemi. Ils ne s'arrêtèrent, dans leur déroute, qu'à leur entrée dans la ville de Ramla : Saladin, monté sur son char, les précéda tous dans sa fuite rapide. Le roi, après la défaite des infidèles, fit audacieusement planter ses tentes dans une plaine hors de la ville, à la grande et soudaine joie des assiégés.

Le lendemain, lorsque Saladin apprit que le roi était arrivé avec une petite armée et qu'il n'avait avec lui que quatre-vingts chevaliers et un corps de

quatre cents arbalétriers, il entra dans une violente fureur et s'indigna contre ses troupes, en voyant que tant de milliers d'hommes s'étaient laissé battre par une poignée de soldats. Alors, pour les combler de honte, il fit le dénombrement de ses troupes, qui s'élevaient à soixante-deux mille; il leur ordonna, par un édit souverain, de retourner au plus vite à Joppé, et de lui amener, le lendemain, le roi vivant et prisonnier. Richard et les siens avaient passé la nuit dans leurs tentes, ne soupçonnant aucun événement funeste. Au point du jour, toute cette race de mécréants arrive et entoure le camp du roi. Afin de couper toute retraite du côté de la ville, une grande partie des Sarrasins va se poster entre Joppé et les tentes du roi. Réveillés en sursaut par le bruit et par les clameurs, l'illustre Richard et tous les chrétiens furent plongés dans la stupeur en se voyant cernés de tous côtés par les ennemis du Christ. A ce péril soudain et imprévu, le roi revêt aussitôt son armure, monte à cheval avec la légèreté d'un oiseau, et, loin de craindre aucunement la mort, il anime, par des paroles d'encouragement, les siens à bien combattre. La multitude des ennemis semble accroître son audace : alors il s'élance intrépidement au milieu des Sarrasins, accompagné de onze cavaliers, qui seuls avaient des chevaux. Sa lance se brise; il tire aussitôt son épée du fourreau, et semble lancer la foudre par les coups vigoureux qu'il assène sur les casques des ennemis. Il fait vider les arçons à plusieurs Sarrasins, et donne leurs chevaux arabes à ses chevaliers qui

combattaient à pied. Ceux-ci montent avec agilité sur leurs nouveaux coursiers, et toujours guidés par le roi, sèment la mort à droite et à gauche dans les rangs ennemis, et tuent sans pitié tous ceux qui se présentent à eux. Les païens, en tombant, poussent d'affreux mugissements, et rendent au milieu des flots de leur sang leurs âmes, que les démons emportent. En tête marchaient les arbalétriers, qui, dans cette journée, méritèrent les plus grands éloges. Leur incomparable courage repoussait le choc des ennemis, dont l'audace et la férocité tombaient peu à peu. En effet, tandis que les Sarrasins cherchaient à se garantir de leurs traits, ils ne voyaient pas venir[1] les assaillants et ne pouvaient éviter leur choc. L'intrépidité que le roi déploya dans cette journée, le courage de ses chevaliers, tant de milliers d'ennemis obligés de quitter le champ de bataille, tout cela donnerait lieu à un récit qui paraîtrait incroyable, si l'on ne faisait attention que la main de Dieu était là. Qui croirait en effet que quatre-vingts chevaliers, luttant un jour entier contre soixante-deux mille hommes, exposés aux coups de tant de flèches, aux atteintes de tant de lances, aient pu l'emporter tellement sur leurs ennemis, que non-seulement ils échappèrent sains et saufs, mais que même ils ne reculèrent point d'un pas du poste qu'ils s'étaient choisi ? Qui pourrait imaginer qu'ils renversèrent partout leurs adversaires, et qu'ils remportèrent, par la fuite de leurs ennemis, une victoire aussi

[1] Nous adoptons la variante *incircumspectiùs*, pour cette phrase un peu confuse.

heureuse qu'inespérée, si l'on ne voyait dans cet événement un effet de la puissance de Dieu et de la protection qu'il accorde aux siens? Enfin, ceux qui étaient restés dans la ville de Joppé pour la garder, s'apercevant que le roi et les siens ont été invincibles, sortent de la ville et tombent par derrière sur les ennemis : cette attaque soudaine, l'infatigable activité de Richard et des siens, portent dans leurs rangs le plus affreux désordre. Ils tournent dos, après avoir perdu une grande partie des leurs, et vont se cacher dans les antres et dans les cavernes.

L'ARMÉE DES CHRÉTIENS VA AU SECOURS DE RICHARD. — SALADIN TRANCHE LA TÊTE D'UN CROISÉ. — PESTE. — LE ROI SE DISPOSE A REVENIR DANS SES ÉTATS. — TRÊVE ENTRE LES CHRÉTIENS ET LES INFIDÈLES. — (Saladin, en apprenant cette étonnante victoire, ne put s'empêcher, quoique malgré lui, de rendre gloire au Christ, Seigneur et Dieu des chrétiens; il ajouta que de tous les princes de l'univers, le plus digne, sans contredit, d'admiration, serait le roi Richard, s'il était moins prodigue de sa propre vie; car il prétendait qu'un roi ne devait pas s'exposer à tous les périls qui se présentaient; mais si quelque illustre souverain, s'écriait-il, avait avec lui mille compagnons d'armes pareils au roi Richard, en peu de temps il soumettrait le monde entier[1]). Pendant ce temps, l'armée qui était restée à Ptolémaïs, apprit que le roi, à

[1] Nous n'avons pas voulu négliger cette intercalation, qui confirme ce que nous savons du caractère de Saladin.

Joppé, était entouré de tous côtés par les ennemis, et qu'il était en grand danger de succomber si on ne lui portait secours en toute hâte. Alors la crainte et le chagrin s'emparèrent si bien de tous les chrétiens, qu'ils méditaient dejà de fuir. Cependant les plus braves chevaliers de l'armée se réunirent et se demandèrent s'ils devaient faire quelques démonstrations pour secourir le roi. Enfin ils partirent d'un commun accord pour Césarée; mais ils n'osèrent pas aller plus loin par la crainte que les ennemis leur inspiraient. Quand ils eurent appris en ce lieu la victoire inespérée du roi, ils furent transportés de la joie la plus vive et rendirent des actions de grâces au Seigneur qui délivre ceux qui sont à lui. Cette bataille fut livrée le jour de la fête de saint Pierre, surnommé aux liens. Le même jour, Saladin, comme pour se venger de sa défaite, se fit amener un captif chrétien, jadis prince d'Antioche, et qu'une longue captivité avait affaibli. Alors le regardant d'un œil courroucé, il lui dit : « Si par la protection de ton « Dieu il arrivait que je fusse enchaîné devant toi « comme tu l'es aujourd'hui devant moi, que fe« rais-tu ? » Le captif ayant gardé quelque temps le silence, Saladin l'adjura de nouveau de ne lui déguiser en rien sa pensée. Alors le prisonnier lui répondit avec fermeté : « Vous subiriez de ma part une « sentence capitale ; comme vous êtes le plus cruel « ennemi de mon Dieu, aucun trésor ne pourrait « vous racheter ; et comme vous persistez dans votre « loi qui est bonne pour des chiens, je vous cou-

« perais la tête de ma propre main, quoique vous « soyez roi et que vous ne soyez pas mon inférieur. » « Je ne pense pas que tu aies jamais un tel pouvoir, « reprit Saladin, aussi je te condamne par ta propre « sentence, et c'est moi qui vais te couper la tête au « même instant. » Il se fit alors apporter son sabre nu. Le captif bondit de joie, et s'approchant de lui avec un visage serein, il lui tendit le cou en disant : « Voilà ce que j'ai souhaité ; prenez ma tête, vous « n'aurez rien de plus. Je me glorifie et du motif qui « cause ma mort et de la grandeur de celui qui va « me frapper. » Aussitôt Saladin fit tomber la tête du captif dont les mains étaient liées derrière le dos. Qui peut douter que ce ne soit là un glorieux martyr? (Ce fait a été raconté par un témoin oculaire, maître Ranulf Besace, physicien du roi Richard, qui fut attaché dans la suite à l'église de Saint-Paul à Londres, mais qui, à cette époque, était chargé de veiller sur la santé du roi, car il fournit une longue carrière. Il était venu avec un sauf-conduit de Saladin visiter et soigner quelques captifs malades. Il vécut encore plus de soixante ans, privé fort longtemps de la vue[1]).

Après avoir remporté cette admirable victoire, le roi Richard rentra à Joppé où il demeura sept semaines. Pendant ce temps un maladie pestilentielle, provenant d'un air corrompu, fit courir de grands dangers au roi et à presque tous les siens. Tous ceux

[1] Matt. Pâris revient plus tard sur ce détail et assure l'avoir entendu de la bouche de Ranulf lui-même.

qui furent frappés de ce fléau contagieux moururent en peu de temps; mais le Seigneur accorda la santé au roi et le garda sain et sauf. Cependant Richard voyait diminuer peu à peu son trésor qu'il avait distribué inconsidérément et d'une main trop libérale à ses chevaliers : les troupes de Français et d'autres qu'il avait louées pour un an, et qu'il avait gardées auprès de lui à grands frais, songeaient à le quitter depuis la mort du duc de Bourgogne. Sa propre armée diminuait considérablement et par les combats qu'elle avait livrés, et par les ravages de la peste; les forces des ennemis augmentaient au contraire de jour en jour. Aussi les frères du Temple, les Hospitaliers et les autres chefs qui étaient avec lui, lui conseillèrent-ils de retourner pour le moment dans ses états, afin d'y faire une nouvelle levée d'hommes et d'argent qui lui permît de revenir plus riche et mieux accompagné faire le siége de la sainte cité : engagement qu'il devait prendre en prêtant caution juratoire. Ce qui déterminait encore Richard à se rendre à ces raisons, c'est qu'on lui avait appris que le comte son frère, qu'il avait laissé en Angleterre, cherchait à le supplanter dans ce royaume. Les faits qui suivirent, prouvèrent en effet que tel était son vouloir. Mais comme le départ d'un si grand prince et d'une si belle armée ne pouvait se faire sans grand danger pour ceux qui restaient, et sans grand dommage pour le territoire conquis, à la demande et sur l'avis des deux armées, une trêve fut conclue entre les chrétiens et les païens : elle devait courir

à partir de Pâques prochain et durer l'espace de trois ans. Cette convention déplut beaucoup à Dieu parce que le désaccord des chrétiens en était cause.

Départ du roi. — Tempête. — Circonstances de ce voyage. — Aventures en Allemagne. — Richard a Vienne. — Pendant la saison d'automne, les navires étant prêts et toutes choses convenablement disposées, le roi Richard s'embarqua donc avec la reine sa femme, sa sœur Jeanne, reine de Sicile, et les autres seigneurs. Ils cinglaient à travers la mer Méditerranée, lorsque tout à coup s'éleva une affreuse tempête qui assaillit violemment les passagers au moment où ils allaient aborder : plusieurs furent submergés; plusieurs eurent leurs vaisseaux brisés et furent jetés sur le rivage presque nus et privés de tout. Un petit nombre aborda heureusement au port du salut. Ceux qui avaient échappé aux périls de la mer, rencontrèrent sur le rivage des troupes ennemies qui le bordaient : ils furent saisis, dépouillés sans pitié, et plusieurs eurent à payer une grosse rançon. Nulle part aucun moyen de fuir : on eût dit que la terre et que la mer conspiraient contre les fugitifs de la croix ; ce qui prouve fort clairement que le Seigneur n'avait nullement été satisfait de les voir partir sans qu'ils eussent atteint le but de leur pèlerinage, lui qui avait résolu de les glorifier sur cette terre au bout de quelque temps, en les rendant vainqueurs de leurs ennemis et en leur accordant la délivrance de ces saints lieux pour lesquels ils avaient entrepris

un si pénible voyage. En effet, dans le carême qui suivit le départ des croisés, Saladin, cet ennemi de la chrétienté, ce conquérant de la Terre-Sainte, termina sa vie criminelle par une mort misérable. Si les croisés eussent été plus persévérants, ils se seraient emparés très-facilement de la Terre-Sainte : car les fils et les parents de Saladin se divisèrent après sa mort, et se disputèrent à main armée l'héritage paternel.

Le roi Richard, accompagné de quelques-uns des siens, après avoir souffert aussi de la violence de la tempête, se trouva, au bout de six semaines, à la hauteur des côtes de Barbarie, éloigné de Marseille d'environ trois journées de marche. Alors, ayant appris que le comte de Saint-Gilles et d'autres seigneurs sur les terres desquels il devait passer, s'étaient unanimement ligués contre lui et avaient préparé partout des embuches sur ses pas, il se décida à regagner ses états en traversant la Germanie incognito, et fit tourner les voiles de ce côté. Enfin, il prit terre sur les côtes d'Esclavonie, près d'une ville appelée Zara, n'ayant pour compagnons que Baudouin de Béthune, maître Philippe, son clerc, Anselme, son chapelain, et quelques frères du Temple. Aussitôt ils envoyèrent un messager au château le plus voisin pour obtenir un sauf-conduit du seigneur de la province, qui se trouvait être le neveu du marquis de Monferrat. Le roi Richard, à son retour, avait acheté à un négociant de Pise, pour la somme de neuf cents besants, trois pierres précieuses de la nature des escarboucles,

et qu'on appelle vulgairement rubis. Pendant la traversée, il avait fait enchâsser un de ces rubis dans un anneau d'or qu'il chargea ledit messager de remettre au seigneur du château. « Qui sont ceux qui t'envoient me demander passage? » demanda le seigneur de Zara au messager. — « Des pèlerins revenant de Jérusalem, répondit-il. Et comme le seigneur insistait pour savoir leurs noms : « L'un s'appelle Baudouin de Béthune, reprit le messager, et l'autre Hugues, le marchand qui vous offre cet anneau. » Le seigneur ayant considéré longtemps l'anneau avec attention : « Ce n'est pas Hugues qu'il se nomme, s'écria-t-il, c'est le roi Richard ; » et il ajouta : « Quoique j'aie juré de me saisir de tous les pèlerins qui aborderaient sur mes côtes, et de ne recevoir aucun présent de leur part, je ne veux point l'arrêter, parce que c'est un prince magnifique et qu'il m'a honoré de ses dons sans me connaître ; je lui renvoie son présent et le laisse libre de partir. » Le messager, de retour, raconta cette aventure au roi. Richard et ses compagnons, fort inquiets, firent seller leurs chevaux, sortirent secrètement de la ville pendant la nuit, et cheminèrent quelque temps sans obstacle. Cependant le seigneur de Zara, après leur départ, avait envoyé prévenir son frère que le roi d'Angleterre devait passer sur son territoire, et qu'il pouvait le prendre. Le roi était à peine entré dans la ville où commandait le frère du seigneur dont nous avons parlé, que ce dernier fit venir auprès de lui un homme en qui il avait la plus grande confiance. C'était un Normand nommé

Roger, natif d'Argentan, qui lui était attaché depuis vingt ans, et qui même avait épousé sa nièce. Il lui donna aussitôt commission de visiter avec le plus grand soin toutes les hôtelleries où les pèlerins s'arrêtaient, et de voir s'il ne reconnaîtrait pas le roi d'Angleterre au langage ou à quelque autre signe, lui promettant, s'il réussissait à le faire saisir, la moitié de sa ville à gouverner. Le Normand, ayant parcouru toutes les hôtelleries, finit par découvrir le roi. Richard essaya d'abord de cacher qui il était; mais enfin, poussé à bout par l'importunité des prières et par les larmes de cet homme qui ne le cherchait que pour le sauver, il fut contraint de tout avouer. Roger le conjura en pleurant de prendre sur-le-champ la fuite, et lui fournit même une très-bonne monture; puis il retourna vers son seigneur, lui dit que la nouvelle de l'arrivée du roi n'était qu'un faux bruit, et qu'il n'avait trouvé qu'un certain Baudouin de Béthune et quelques autres qui revenaient de pèlerinage. Le seigneur, furieux, les fit tous arrêter; mais le roi était sorti secrètement de la ville, accompagné seulement de Guillaume de l'Étang et d'un valet qui savait parler la langue allemande. Pendant trois jours et autant de nuits, ils voyagèrent sans prendre de nourriture. Enfin, pressé par le besoin, Richard s'arrêta dans une ville d'Autriche, nommée Vienne[1], près du Danube; pour comble de malheur, celui qui y régnait alors était le duc d'Autriche [Léopold].

[1] *Gynatia*, dit le texte. Nous n'avons pu maintenir cette étrange leçon, devant l'unanimité des témoignages historiques.

LE DUC D'AUTRICHE SE VENGE DE L'INJURE QUE LUI A FAITE RICHARD A SAINT-JEAN-D'ACRE. — LE ROI PRISONNIER. — CONSÉCRATION DE L'ÉVÊQUE DE BATH. — Après être arrivé en Autriche, le roi Richard envoya son valet à la ville de Vienne, pour qu'il y échangeât sa monnaie étrangère et qu'il rapportât des vivres aux voyageurs mourant de faim. Celui-ci étant venu au change, étala plusieurs besants d'or, et prit un air de dignité et des manières d'homme de cour; aussitôt les habitants l'arrêtèrent et lui demandèrent qui il était : il répondit qu'il était le domestique d'un riche marchand qui devait arriver dans trois jours. Mis en liberté sur cette réponse, il se rendit le plus secrètement possible au logis du roi, et lui conseilla de partir au plus vite, lui racontant ce qui lui était arrivé; mais le roi, après avoir éprouvé tant de fatigues sur mer, désira prendre du repos et demeura encore quelques jours. Cependant le serviteur dont nous avons parlé se présentait souvent au marché public pour y acheter les objets nécessaires. Le jour de saint Thomas, apôtre, on remarqua à sa ceinture des gants du seigneur roi qu'il y avait mis imprudemment; à cette vue, les magistrats de la ville le firent saisir de nouveau : ils le mirent à la torture, l'exposèrent à divers tourments, le couvrirent de blessures, et menacèrent de lui couper la langue, s'il ne révélait sur-le-champ la vérité. Contraint par d'intolérables supplices, il leur raconta la chose telle qu'elle était. Aussitôt les magistrats font prévenir le duc : l'hôtellerie du roi est cernée; les hommes d'armes le pressent de se

rendre de bon gré. A toutes les clameurs qu'ils poussaient dans leur langage barbare, Richard restait impassible; mais, sentant que tout son courage personnel ne pouvait rien contre cette foule d'ennemis, il dit qu'on fît venir le duc, et déclara qu'il ne se rendrait qu'à lui seul. Lorsque le duc se présenta, le roi marcha à sa rencontre et lui remit son épée et sa personne. Le duc, joyeux de cette bonne prise, emmena le roi en le traitant avec égards; mais il ne l'en fit pas moins enfermer dans une prison où des soldats d'élite le gardaient de très-près jour et nuit, et l'épée nue. On doit croire que ce malheur arriva au roi Richard par la volonté du Dieu tout puissant, volonté que nous ne pouvons comprendre; soit que Dieu voulût punir les péchés que la faiblesse humaine avait fait commettre au roi, soit qu'il voulût châtier ses sujets de leurs fautes, soit que ce fût un moyen d'amener Richard à se repentir et à donner satisfaction dans son cœur, pour la conduite qu'il avait tenue envers le roi Henri, son père selon la chair. En effet, il l'avait assiégé dans la ville du Mans, avec l'aide et le conseil du roi de France, tandis qu'il était couché et malade; et, s'il ne l'avait pas réellement frappé avec un glaive parricide, au moins n'est-il pas douteux que, par ses attaques réitérées, il l'avait forcé de quitter la ville, et qu'il avait causé sa mort par les chagrins qu'il lui donnait. Cette même année, Savaric, archidiacre de Northampton, fut élu évêque de Bath; il partit pour Rome où il fut ordonné prêtre, et, le treizième jour avant les calendes

d'octobre, il reçut la consécration des mains d'Alban, évêque d'Albano.

LE DUC D'AUTRICHE VEND SON PRISONNIER A L'EMPEREUR. — COURAGE DU ROI. — ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE LUI. — IL LES REPOUSSE AVEC HABILETÉ. — L'an de la nativité du Christ 1193, le roi Richard, après être resté quelque temps sous la garde du duc d'Autriche, fut vendu par lui à Henri, empereur des Romains, pour une somme de 60,000 livres d'argent, poids de Cologne. L'empereur fit emmener son prisonnier, la troisième férie après la fête des Rameaux, et le fit garder avec le plus grand soin. Afin de déterminer le roi à payer une somme énorme pour sa rançon, il lui donna pour prison une forteresse du pays des Triballiens[1]. Jusqu'alors, quiconque avait mis le pied dans cette prison, n'en était plus sorti. (La province où cette forteresse est située renferme trois vallées très-profondes et très-sombres : c'est là que les vieillards ou les malades étaient ordinaire-

[1] Richard fut transféré de Vienne à Worms. Philippe-Auguste, depuis l'assassinat du marquis de Montferrat, crime dont il accusait le roi d'Angleterre, ne se montrait plus en public qu'entouré de sergents d'armes, pour se garantir du poignard des assassins. Il songeait à mettre à profit l'absence de Richard, et excitait habilement l'esprit remuant et ambitieux de Jean-sans-Terre. Aussi, quand il apprit la captivité de Richard, « il écrivit aussitôt à l'empereur, dit M. Aug. Thierry, pour le féliciter de sa prise et l'engager à la garder avec soin, parce que, disait-il, « le monde ne serait jamais en paix si un pareil brouillon réussissait « à s'évader. En conséquence, il proposait de payer une somme égale « ou même supérieure à la rançon du roi d'Angleterre, si l'empereur « voulait le lui donner en garde. »

ment précipités par leurs fils qui croyaient accomplir un devoir religieux. Les vieillards étaient amenés sur des chars ornés pompeusement, selon la dignité de chacun; puis ils assistaient à un dernier repas, faisaient leurs adieux, et étaient lancés au fond de ces précipices[1].)

Aussi Aristote, au livre V, a dit : « C'est une vertu « d'égorger son père, chez les Triballins. » Et un poëte après lui :

Il y a des lieux, il existe des hommes chez qui c'est la coutume d'égorger les vieillards.

Dans tous les lieux où Richard s'arrêta sur la route, il se vit entouré d'une foule nombreuse de chevaliers et de sergents, qui le gardaient jour et nuit l'épée nue. Des gens apostés environnaient le lit du roi et ne permettaient à personne de passer la nuit avec lui. Ces vexations ne purent altérer la sérénité du prince. Celui qui se montrait terrible et intrépide dans l'action, savait se montrer aussi aimable et joyeux dans ses paroles, selon que l'exigeaint les temps, les lieux, les choses et les personnes. Que de fois il couvrit ses gardiens de ridicule, en se moquant d'eux? Que de fois il s'amusa à les enivrer? Que de fois il défia en jouant ces hommes au corps gigantesque? Ce sont là des détails que je laisse à d'autres le soin de raconter.

[1] Cet usage barbare subsistait encore parmi plusieurs hordes slaves et venèdes au commencement du quatorzième siècle; nous ignorons comment Matt. Pâris peut placer Worms ou Haguenau dans le pays des anciens Triballes.

L'empereur, qui depuis longtemps avait des motifs d'inimitié et de colère contre le roi, ne daigna ni l'admettre en sa présence ni lui parler : mais il rassembla contre lui et contre les siens plusieurs motifs d'accusation, qu'il se proposait bien de faire valoir. Enfin, par la médiation d'amis communs, et principalement par celle de Henri, abbé de Cluny, et de Guillaume, chancelier du roi, l'empereur se décida à convoquer les évêques, les ducs et les comtes de l'Allemagne : il fit traduire le roi devant eux, et l'accusa en leur présence sur plusieurs chefs : il se plaignit d'abord d'avoir perdu le royaume de Sicile et d'Apulie, qui lui revenait de droit héréditaire après la mort du roi Guillaume, et cela par le conseil et l'aide du roi Richard. Pour acquérir ce royaume, disait-il, il avait levé une grosse armée qui lui coûtait beaucoup d'argent, et Richard lui avait d'abord promis de lui prêter fidèle appui, pour enlever ce royaume à Tancrède. En second lieu, il élevait des plaintes au sujet du roi de Chypre, qui lui était uni par quelques liens de parenté. Richard l'avait chassé injustement de son royaume, et avait donné son île à un étranger pour de l'argent. En troisième lieu, il l'accusa de la mort du marquis de Montferrat, héritier [du royaume de Jérusalem], et prétendit qu'il avait été tué par les Assissins[1], sur les trahisons et machinations de Richard. Il l'accusa aussi d'avoir

[1] Nous adoptons la variante. Néanmoins le mot *Arsacidæ* du texte est remarquable, puisqu'il semblerait indiquer qu'on connaissait déjà l'existence des Assissins de Perse.

envoyé des gens chargés de tuer le roi de France, son seigneur, à lui Richard, et envers qui, dans leur commun pèlerinage, il n'avait pas gardé la fidélité qu'il devait, comme le serment juré en avait fait une loi pour tous deux. Enfin il lui reprocha de l'avoir outragé dans la personne du duc d'Autriche, son cousin, dont il avait fait jeter la bannière dans un égout, à Joppé, et qu'il avait couvert, lui et ses Teutons qui voulaient visiter la Terre-Sainte, d'injures et d'humiliations. Le roi d'Angleterre, sommé par l'empereur de répondre sur ces accusations et sur d'autres de même nature, se leva aussitôt et prit la parole au milieu de l'assemblée. Alors il réfuta avec tant de noblesse et d'habileté les différents reproches qu'on lui adressait, que tous l'écoutèrent avec admiration et respect, et que bientôt il ne resta plus dans le cœur des assistants aucun doute sur son innocence. En répondant par ordre à tous les points, il présenta à l'appui, des assertions et une argumentation si justes, qu'il fit tomber clairement tous les reproches qu'on lui adressait, sans pour cela déguiser en rien la vérité. Il repoussa avec fermeté l'imputation de trahison quelle qu'elle fût, et le reproche qu'on lui faisait d'avoir comploté la mort du marquis ou du roi : il jura que sur de telles insinuations il serait toujours prêt à prouver son innocence, par les moyens que la cour impériale jugerait convenables. Enfin, lorsqu'il eut longuement plaidé sa cause, avec l'habileté d'un homme vraiment éloquent, en présence de l'empereur et des princes de l'empire, l'em-

pereur fut saisi d'admiration en entendant la noble défense de Richard : il se leva, le fit venir auprès de lui et se jeta dans ses bras [1]. Désormais il se montra doux et affable envers lui : depuis lors il ne cessa de traiter le roi avec les égards les plus bienveillants.

Le Vieux de la Montagne essaie de disculper Richard du meurtre du marquis de Monferrat. — (Le [2] roi Richard se voyant injustement accusé de la mort du marquis, comme nous l'avons dit, envoya une ambassade solennelle au chef des Assissins, le priant d'écrire au duc d'Autriche ou à l'empereur une lettre qui témoignât de son innocence à ce sujet; il en obtint la lettre suivante : « A Limpold, duc d'Autriche, le Vieux de la Montagne, salut. Attendu que plusieurs rois et princes, dans les pays d'outre-mer, imputent à Richard, roi et seigneur d'Angleterre, la mort du marquis, je jure par le Dieu qui règne éternellement, et par la loi que nous observons, que

[1] Cette réconciliation, apparente toutefois, fut hâtée par la complaisance que mit Richard à se reconnaître vassal de l'empereur et à flatter la vanité du prétendu successeur des Césars. De son côté, Henri VI lui donna, par charte authentique, le Viennois, le Lyonnais, Marseille, Arles, provinces et villes sur lesquelles il n'avait que des droits incertains et contestés, ou pour mieux dire repoussés par les habitants. Mais celui que les Normands d'Italie surnommaient le Cyclope se laissait rarement guider par la bonne foi et la générosité. Il fallut que la seconde diète, tenue à Haguenau, usât de son pouvoir pour faire mettre Richard en liberté; et, pendant que ce prince attendait à Anvers un vent favorable, Henri VI, gagné par les intrigues de Philippe et de Jean-sans-Terre, l'aurait fait arrêter de nouveau, si Richard n'eût été averti à temps de cette trahison.

[2] Tout cet alinéa compris entre parenthèses forme une intercalation importante fournie par le texte de Wendover.

le roi Richard n'a eu aucune participation à ce meurtre. La cause de la mort du marquis est celle-ci : un de nos frères, qui était parti de Satalie [1] sur un vaisseau pour venir vers nous, fut poussé par la tempête sur les côtes de Tyr ; le marquis le fit saisir et tuer, et s'empara de tout son argent. Nous envoyâmes alors des députés audit marquis, pour qu'il s'accordât avec nous relativement à l'argent de notre frère ; mais il s'y refusa, méprisa nos députés, et voulut rejeter la mort de notre frère sur Regnault, seigneur de Sidon ; cependant nous fîmes tant, par nos amis, que nous obtînmes la certitude que le marquis lui-même l'avait fait tuer et l'avait dépouillé ; nous lui envoyâmes de nouveau un messager nommé Edriz, qu'il voulut faire jeter à la mer ; mais les amis que nous avions à Tyr le firent sauver promptement ; il revint vers nous en toute hâte, et nous raconta tout. Dès ce moment nous résolumes la mort du marquis, et nous envoyâmes à Tyr deux de nos frères qui le tuèrent ouvertement et presque sous les yeux de tout le peuple de la ville. Telle a été la cause de la mort du marquis ; et nous vous le disons en vérité, le seigneur roi Richard est totalement étranger à cette mort ; c'est à grand tort et fort injustement qu'on veut mal au roi Richard à ce sujet ; sachez pour sûr que nous ne tuons aucun homme par le désir d'une récompense ou d'une somme d'argent quelconque, mais seulement quand il nous a offensés le premier ;

[1] *Saltelcia*. Nous lisons *Saltaleia*.

sachez que nous avons fait les présentes en notre maison et château de Messiac, à la mi-septembre, en présence de nos frères, et les avons scellées de notre sceau, l'an 1500 après Alexandre [1].)

Impôts levés en Angleterre pour payer la rançon du roi. — Faits divers. — On songea alors, par la médiation d'amis communs, à traiter de la rançon du roi. Après de longues négociations on finit par convenir que pour ladite rançon, cent quatre-vingt mille marcs d'argent, poids de Cologne, seraient payés à l'empereur. Cette somme devait être soldée avant la délivrance du captif; et l'on devait encore y ajouter tous les frais que cette négociation avait causés à l'empereur et aux autres, avant la convention faite. Le jour des apôtres Pierre et Paul, les évêques, ducs et barons promirent en prêtant serment, que du moment où le roi aurait payé ladite somme, il pourrait en liberté regagner ses états. La nouvelle de cet accord fut portée en Angleterre par Guillaume, évêque d'Ély, chancelier du roi, qui était chargé aussi

[1] Cette bizarre dépêche qu'on prétendait autographe et qui était écrite en caractères hébraïques, grecs et latins, ne fut publiée qu'en 1195, pendant la guerre de Richard et de Philippe Auguste. Guillaume de Longchamp, redevenu chancelier, l'envoya officiellement aux princes étrangers et aux moines qui étaient connus pour s'occuper de rédiger la chronique du temps; sa fausseté manifeste ne fut point remarquée dans un temps où la critique historique et la connaissance des mœurs orientales étaient peu répandues en Europe. Elle affaiblit même à ce qu'il semble l'effet moral des imputations du roi de France. Cette lettre se trouve aussi dans les *Script. rer. Francic*, tome XVII, avec de légères variantes. Elle y porte pour date MDV. *ab Alexandro*. (*Voy.* M. Aug. Thierry, tome IV, liv. XI, et les notes de M. Michaud, *Hist. des Crois.*)

d'une lettre du seigneur roi, et d'une bulle d'or de l'empereur. Aussitôt après son arrivée, les justiciers royaux rendirent un édit par lequel tous les évêques et clercs, comtes et barons, abbés et prieurs devaient contribuer pour un quart de leur revenu à la rançon du roi. On enleva pour cette œuvre pieuse les calices d'or et d'argent. Jean, évêque de Norwich, prit dans tout son diocèse la moitié du prix des calices, et donna [aussi] au roi la moitié des biens acquis. Guarin, abbé de Saint-Albans [1], tira de tous ceux de son église et de son diocèse une somme de cent marcs. L'ordre de Cîteaux, qui jusqu'alors avait été libre de tout impôt, donna toute sa laine pour la rançon du roi. Enfin aucune église, aucun ordre religieux ne fut dispensé de contribuer à cette délivrance. Le rang, le sexe n'étaient pas un motif d'exemption. Ce grand malheur fut présagé par des orages épouvantables, des inondations, des coups de tonnerre accompagnés d'éclairs terribles, qui se répétèrent trois ou quatre fois par mois pendant l'hiver. Cette année fatale fut suivie par une infertilité qui frappa les fruits de la terre et les fruits des arbres.

Vers le même temps, Hugues évêque de Chester, s'était mis en route pour aller trouver le roi avec de grands présents qu'il s'était plu à lui réserver. Mais la nuit, pendant son sommeil, il fut attaqué près de Cantorbéry, et dépouillé de tous ses biens. Mathieu de Clare, gouverneur de Douvres, qui avait prêté son appui aux voleurs, fut excommunié par l'archevêque : on ignore s'il donna satisfaction.

[1] Nous adoptons l'addition pour cette phrase.

MORT DE SALADIN. — SON FRÈRE SAPHADIN LUI SUCCÈDE, APRÈS AVOIR TUÉ SES NEVEUX. — PARTAGE DE L'EMPIRE ENTRE SES FILS. —Vers le même temps, Saladin, cet ennemi juré de la vérité et de la croix, fut frappé par la main vengeresse de Dieu; il mourut subitement dans un festin à Nazareth[1] : son frère Saphadin s'empara aussitôt de son empire. Avec lui se trouvaient sept fils de Saladin[2], contre lesquels les fils de Noradin, que Saladin avait privés de l'héritage paternel, se soulevèrent bientôt avec la multi-

[1] Il est certain que Saladin mourut à Damas, au commencement de mars 1193. Vertot, dans son *Histoire des chevaliers de Malte*, raconte que Saladin, en expirant, fit distribuer également ses aumônes aux sectateurs des trois religions juive, chrétienne et mahométane, et qu'il fit déployer un drap mortuaire au lieu d'étendard, pour avertir les hommes de l'instabilité de la grandeur humaine. Mais Gibbon, d'après le silence des historiens orientaux, doute de la vraisemblance de cette relation.

[2] *Fuerunt autem cum eo septem filii Salaadini : contra quos*, etc. Peut-être faut-il lire *Saphadini* : ce qui signifierait simplement, Saphadin aidé de ses sept fils. Autrement cette phrase nous semble incompréhensible. Matt. Pâris veut-il dire que sept fils de Saladin secondaient les projets ambitieux de Saphadin? Pourquoi en compte-t-il neuf un peu plus bas? Nous savons que Saladin laissa seize ou dix-sept enfants mâles et une fille. De tous ces fils, trois seulement eurent un état considérable : Aziz fut sultan du Caire; Afhdal, sultan de Damas, avec Jérusalem et la Palestine; Dhaher eut en partage Alep et Bosra; c'est sans doute celui qui est désigné dans le texte sous le nom de Noradin. Un quatrième fils fut établi à Hama. La famille de Shiracouh domina à Émesse; un petit-fils d'Ayoub, à Balbek; divers émirs, dans les villes de la Syrie septentrionale et de la Mésopotamie, entre autres à Tell-Bascher, Kafartab, Adjiloun, etc. Malek-Adel (Saphadin) eut les contrées au delà de l'Euphrate (Mésopotamie proprement dite). Après s'être emparé de presque tout l'empire de Saladin, par la violence, il est vrai, mais non pas aussitôt après la mort de son frère, comme le dit Matt. Pâris, il abdiqua volontairement.

tude des Persans. Il est bon pour la clarté de ce récit, de dire quelques mots de ces deux frères Saladin et Saphadin, de leur race, de la succession de leurs enfants. Cette famille, en effet, l'emportait en habileté sur tous les princes du paganisme. Saladin mourut, nous l'avons dit, laissant neuf fils héritiers de son empire. Saphadin, son frère puîné, tua tous ses neveux, à l'exception d'un seul qu'on appelait Noradin : celui-ci occupait le territoire d'Alep avec toutes les villes, forteresses et châteaux d'alentour, au nombre de plus de deux cents. Saphadin, après s'être emparé du royaume de son frère et s'être débarrassé de ses neveux, choisit sept d'entre les quinze fils qu'il avait, et leur partagea cet héritage acquis par l'homicide. Au premier de ses fils, nommé Melealin, il donna Alexandrie, Babylone, le Caire, Damiette, Canise[1] (?), avec toute l'Égypte, s'en réservant la suzeraineté. Son second fils, nommé Coradin, eut Damas, Jérusalem et tout le territoire des chrétiens, qui renferme plus de trois cents villes, châteaux et forteresses, sans compter les bourgades. Le troisième fils Melchiphaïs, occupa la terre de la Chamelle[2], avec

[1] *Canisia*, dit le texte. Nous n'avons retrouvé aucune explication sur ce nom qui semble se rapprocher de Kéné, l'ancienne Coptos. Peut-être faut-il lire simplement *Thanis*.

[2] Le texte donne *Gemella;* mais nous lisons *Kamela* qui revient plusieurs fois dans le texte de Matt. Pâris et dans les lettres qu'il cite. Tout en adoptant la traduction suivie par Vertot et par d'autres écrivains, nous ne prétendons pas fixer exactement la position de ce pays. Lamartinière, dans son dictionnaire, parle d'un peuple nommé *Camelitæ*, cité par Strabon, et qui habitait, dit ce géographe, à trois journées de l'Euphrate. Raynaldi, d'après Jordan, dit que les Tartares furent dé-

toute la province, qui comprend plus de quatre cents villes et forteresses, sans compter plus de six cents bourgades. Le quatrième fils Mehemodain, gouverna l'Asie et plus de cinq cents forteresses [1]. Le cinquième, nommé Methisemachat, eut sous son pouvoir le territoire de Sarcho, où mourut Abel. Là se trouvent plus de neuf cents villes, forteresses et châteaux, sans compter les bourgades. Le sixième fils, nommé Machinoth, règne sur la terre de Bagdad : c'est là qu'habite le pape des Sarrasins, qu'ils appellent calife. Dans leur religion, il est craint et respecté par eux comme le pontife romain l'est par nous. Ce calife ne se laisse voir que deux fois par mois. Alors, accompagné de ses sectateurs, comme le pape de ses cardinaux, il se rend à la Mosquée, où réside Machomet, le dieu des Agaréniens [2]. Là, incli-

faits par le soudan d'Égypte, en 1282, dans le pays de *Calamela*, en Syrie. Nous inclinerions donc à penser que ce nom était donné au pays qui s'étend au nord de Damas jusqu'à l'Euphrate.

[1] Nous ne savons d'après quelle relation Matt. Pâris donne les noms et les états des fils de Malek-Adel. Les quatre premiers, qui seuls jouent un rôle dans l'histoire des croisades, sont appelés différemment dans Vertot, et dans le chap. des Croisades : « Melic-el-Kamel, l'aîné de tous, dit « Vertot, eut l'Égypte, et Coradin, la Syrie ; Haran, ville de la Mésopo- « tamie, fut le partage d'Achrof, et Bostra en Arabie, celui de Salech-Is- « maël. » Dans l'autre ouvrage, nous trouvons : « Kamel, son fils aîné, « eut l'Égypte, la Palestine, une grande partie des villes de la Syrie et de « la Mésopotamie ; Moadham-Scharfeddin-Issa, nommé mal à propos Con- « radin, fut sultan de Damas ; Nodgemeddin fut roi de Khelath ; Scheha « beddin-Ghazi obtint le royaume de Miafarekin. »

[2] Fils d'Agar, c'est-à-dire Ismaéliens. Les musulmans n'ont jamais adoré Mahomet comme un Dieu. Mais Matt. Pâris partage l'opinion accréditée de son temps, lui qui plus bas, donne à l'article arabe *al* le sens teutonique de *tout*. Au reste, *lex* est la traduction exacte de Coran, en remontant à l'étymologie (*legere*, lire.)

nant la tête, le cortége fait une oraison selon le rite de la loi sarrasine, puis mange et boit avant de sortir du temple : ensuite le calife retourne, la couronne en tête, à son palais. On va visiter et adorer ce Machomet, comme le peuple chrétien visite et adore le Christ mort sur la croix. Or, cette ville de Bagdad, où est le temple de Machomet, et où réside le calife, est regardée comme la capitale de la race des Agaréniens, ainsi que Rome est la capitale de la chrétienté. Le septième fils de Saphadin, nommé Salaphat, n'eut pas de terre en héritage; mais il dut rester avec son frère Melealin, et porter son étendard. Chacun de ses frères fut aussi chargé de lui payer par an mille [livres] sarrasines, et cent bezans [d'or], et de lui fournir deux destriers complétement harnachés. Saphadin leur père, toutes les fois qu'il venait les visiter, avait la tête couverte d'un voile de soie rouge. Ses fils venaient à sa rencontre en se prosternant quatre fois à terre et en lui baisant le pied. Alors celui-ci leur donnait son visage et sa main à baiser. Chaque année il restait trois jours avec chacun d'eux. Tous ses fils avaient au doigt un anneau sur lequel était sculpté le portrait de leur père. Quand Saphadin montait à cheval, il avait toujours la tête couverte, et ne montrait son visage que dix fois dans l'année. Quand il devait recevoir les ambassadeurs d'un prince, il chargeait ses esclaves armés de les introduire le premier jour dans son palais; le lendemain il leur rendait réponse, selon l'objet de leur mission, et ne se les faisait présenter qu'au bout du troisième jour. Quant à ses huit autres fils, leur père

leur assigna des revenus, de cette façon : deux d'entre eux étaient préposés à la garde du saint sépulcre. Ils touchaient toutes les offrandes que les pèlerins déposaient sur le tombeau, et se les partageaient ; ce qui formait un revenu de vingt mille livres sarrasines. Quatre autres fils avaient le revenu du Nil, et ce revenu s'élevait à plus de quarante mille [livres] sarrasines. Les deux plus jeunes frères, à cause de la chasteté de leur âge, étaient chaque jour présentés à Mahomet, et ils percevaient toutes les offrandes faites à Mahomet ; ce qui leur valait trente mille livres sarrasines. Saphadin avait quinze fils et autant de femmes : il couchait alternativement avec chacune ; quand l'une d'elles avait enfanté un fils, il couchait avec elle, à la vue de toutes les autres. Si l'une de ces quinze femmes mourait, il en reprenait aussitôt une autre, selon la coutume de sa loi. Cette loi que les Sarrasins prétendent avoir été écrite par Mahomet, est contenue dans un livre qu'ils appellent Alcoran : *al* en arabe veut dire *tout,* et *choran* veut dire *loi*. Cette nation profane observe inviolablement les préceptes de ce livre, comme nous autres chrétiens observons le texte de l'Évangile.

Le comte Jean, frère de Richard, aspire a la couronne. — Le roi de France veut s'emparer de la Normandie. — Il épouse Ingelburge et la répudie. — Tandis que le roi Richard, ainsi que nous l'avons vu, était détenu par l'empereur, le comte Jean son frère, apprenant le malheur qui lui était arrivé, et

pensant qu'il ne reviendrait plus, fit alliance et amitié avec le roi de France Philippe ; poussé par un méchant dessein, il voulut se faire couronner en Angleterre à la place de son frère : mais il en fut empêché par la louable résistance des Anglais.

A cette époque, le roi de France Philippe déploya partout sa bannière contre le roi d'Angleterre, et entra avec une nombreuse armée en Normandie. Rang, sexe et âge, rien ne peut arrêter sa fureur. Gilbert de Vascueil l'appelle à Gisors, qu'il lui livre par trahison, ainsi que la chose était depuis longtemps convenue entre eux. Ensuite il soumet, soit par la trahison, soit par la force, tout le Vexin normand, le comté d'Aumale jusqu'à Dieppe et Vaudreuil, ainsi que les principaux châteaux. Il range aussi sous son obéissance la terre d'Hugues de Gournay, et de quelques autres qui s'étaient donnés à lui. Il vient assiéger Rouen avec ses chevaliers : mais la grande valeur du comte de Leicester, et le courage des habitants, l'obligent de se retirer avec honte et perte. Enfin il s'empare de la ville d'Évreux, et la donne en garde au comte Jean [1].

Vers le même temps, le roi de France prit pour épouse une jeune fille d'une admirable beauté, qui était sœur du roi des Danois, et qui s'appelait Ingelburge. Mais, quelque temps après son mariage, il la répudia, la relégua dans un monastère de religieuses à Soissons, et ordonna à tous les Danois qui étaient venus avec elle de retourner dans leur pays. Cette

[1] Adopté l'addition *Joanni*.

même année, Hubert Gaultier, évêque de Salisbury, fut élu canoniquement archevêque de Cantorbéry, et fut installé dans son siége la veille de Saint-Léonard. Un ordre du roi Richard confia à son habileté l'administration du royaume d'Angleterre, en remplacement de Gaultier, archevêque de Rouen, que le roi appela auprès de lui. Ce dernier passa en Allemagne et fut accompagné par la reine Aliénor, qui s'était mise en route pour revoir son fils.

Retour de Richard.— Phénomène céleste.— Soumission de Jean-sans-Terre. — Le roi passe en Normandie. — Il chasse les Français de Verneuil. — L'an de la nativité du Seigneur 1194, le roi Richard, après avoir donné la plus grande partie de sa rançon, et avoir livré des otages pour ce qui restait à payer, fut mis en liberté le jour de la purification de la bienheureuse Marie; et après être sorti des prisons de l'empereur, il se dirigea tranquillement vers ses états. Accompagné de sa mère et du chancelier, il traversa le territoire du comte de Louvain, et arriva sur les bords de la mer Britannique, où il s'embarqua, et aborda en Angleterre au port de Sandwich, au milieu de l'enthousiasme de tous, le dimanche après la fête de saint George. A l'heure où le roi aborda avec les siens, qui était la seconde heure du jour et le moment où le soleil brille de tout son éclat, un corps lumineux parut au milieu d'un ciel serein, à quelque distance du soleil. Ce phénomène avait la longueur et la largeur du corps humain : son éclat était d'un

blanc tirant sur le violet, à peu près de la couleur de l'iris. A la vue de ce prodige, plusieurs pensèrent qu'il annonçait le débarquement du roi. Aussitôt Richard partit pour Cantorbéry, et se rendit pieusement au tombeau du bienheureux Thomas : de là il arriva à Londres, où il fut reçu avec des transports de joie. Toute la ville était décorée et ornée magnifiquement : pour recevoir son roi elle avait déployé la plus grande pompe. Lorsque la nouvelle se fut répandue, les nobles, les vilains marchèrent dans une allégresse commune à la rencontre du roi. Ils avaient le plus vif désir de revoir, à son retour de la captivité, celui sur l'arrivée duquel ils ne comptaient plus. Geoffroi, surnommé Hakesalt, l'un des serviteurs de l'abbé de Saint-Albans Guarin, se présenta de sa part au roi Richard, à Westminster. Il apportait au roi, au nom dudit abbé, de riches présents en or et en argent, bien capables, non-seulement de satisfaire, mais encore de charmer la munificence royale. Le roi, mesurant l'amitié au cadeau, chargea Geoffroi de remercier l'abbé comme un ami infatigable et comme un bon père qui ne peut oublier son fils; et il appela l'abbé son très-cher père, car il en avait l'habitude, à cause de l'amitié qui existait entre eux. Dès lors, le roi ayant conçu pour l'abbé une bienveillance plus grande qu'auparavant, le gratifia en toutes choses de son aide et de sa faveur. Le roi, après avoir demeuré un jour à peine à Westminster, se rendit au bourg de Saint-Edmond pour s'y mettre en prières, et de là marcha sur Nottingham, pour y assiéger

et y prendre ceux qui avaient conspiré contre lui, et qui s'étaient unis au comte Jean. Déjà l'armée anglaise s'était emparée de tous les châteaux dudit comte; celui seul de Nottingham tenait encore : il se défendait même vaillamment, et les assiégés faisaient des sorties fréquentes; mais, lorsqu'ils furent bien certains de l'arrivée inattendue du roi, ils lui rendirent le château, se remettant, eux et tous leurs biens, à sa volonté et à sa merci. Il mit les uns en prison; il imposa aux autres de fortes rançons, car la nécessité du moment le rendait très-avide d'argent. Deux projets le préoccupaient surtout : le premier, c'était de délivrer, du côté de l'empereur, les otages qu'il avait laissés à sa place; le second, de lever aussitôt une armée nombreuse contre le roi de France, qui dévastait sa terre par les incendies et les rapines. C'est pourquoi, si, dans cette occasion, il exigea de l'argent de ses sujets avec plus d'avidité qu'il ne convient à un roi, on doit lui pardonner d'en avoir agi ainsi plutôt que de manquer à ses devoirs de souverain.

Après avoir en peu de temps soumis tous ses ennemis d'Angleterre, le roi Richard, par le conseil des grands de son royaume, et quoiqu'il s'y refusât d'abord, se fit couronner à Winchester pendant l'octave de Pâques. Hubert, archevêque de Cantorbéry, célébrait la messe, et Guillaume, roi d'Écosse, était présent. Il s'embarqua ensuite à Porstmouth, le jour de la fête de saint Nérée et de saint Achillée; il aborda en Normandie, et passa la nuit à Bruis (?)[1]. C'est là que le

[1] Nous lirions plus volontiers Bure. Tout les historiens disent Barfleur.

comte Jean, son frère, poussé par une sage résolution, vint se présenter au roi en suppliant ; il se jeta humblement à ses pieds avec plusieurs chevaliers, et il implora la merci de son frère en versant d'abondantes larmes. Il s'accusa, en beaucoup de choses, d'avoir été guidé par sa propre folie et par la malice des mauvais conseils, et avoua qu'il avait été poussé par une sorte d'entraînement inévitable : l'opinion commune étant que le roi ne reviendrait pas [1]. Richard, dont le caractère était généreux, s'apitoya sur le malheur de son frère et ne put retenir ses larmes. Il le releva de cette posture humiliante et lui rendit son ancienne bienveillance : cependant il ne restitua point tout d'abord au comte Jean les terres qui lui avaient été enlevées.

Le roi Richard, apprenant que le roi de France avait assiégé Verneuil, et que depuis huit jours il ne cessait de faire dresser des pierriers, de faire apporter de grosses pierres, de faire miner les murailles par des excavations souterraines, et de blesser les assiégés dans leurs membres; Richard, dis-je, s'y rendit en toute hâte. Le grand jour de la Pentecôte approchait; mais, pour que dans ce saint jour les Français ne pussent se vanter d'avoir remporté la victoire, ils apprirent à la tombée de la nuit, que le roi d'Angleterre s'était préparé pour le combat, et qu'il arriverait le lendemain matin. Cette nouvelle épouvanta les Français qui, ayant souvent éprouvé l'intrépidité de Richard, pensèrent qu'il valait mieux

[1] Nous adoptons la variante pour cette phrase, en supprimant *non* avant *malitiam*.

fuir que combattre, et abandonnèrent en effet leur camp à leur grand désavantage et opprobre.

Herbert, élu évêque de Salisbury.—Richard s'empare de Loches. — Le roi de France est repoussé de toutes les provinces anglaises. — Trêve. — Tournois en Angleterre. — Révolution a Constantinople. — Vers le même temps, Herbert, surnommé le Pauvre, archidiacre de Cantorbéry, fut élu canoniquement évêque de Salisbury. Il fut ordonné prêtre le samedi de la Pentecôte, et le lendemain consacré évêque à Westminster par Hubert, archevêque de Cantorbéry. Vers le même temps, le roi de France, en quittant Verneuil, détruisit avec rage un château qu'on appelle Fontaines, afin de ne pas rester sans rien faire, et il rentra dans ses états avec la gloire d'un succès, tout mince qu'il fût.

Après cela, le roi Richard, en se dirigeant vers Tours, reçut, à titre de présent, deux mille marcs d'argent des bourgeois de Neufchâtel, où répose le corps du bienheureux Martin. De là, il marcha vers le château de Loches, sur les frontières de la Touraine. Le roi de France se l'était fait livrer par les baillis du roi d'Angleterre à titre d'otage, pendant la captivité de ce dernier, et à une époque où ils n'osaient résister à ses sommations. Il l'avait confié à la garde de soixante chevaliers et de quatre vingts sergents, avec des provisions suffisantes. En ce moment le fils du roi de Navarre vint se joindre comme auxiliaire au roi d'Angleterre; il lui amenait une nom-

breuse armée et un corps de cent cinquante arbalétriers qui lui servaient d'escorte. Les troupes de Richard dévastèrent le territoire de Geoffroy de Rancon [1] et celui du comte d'Angoulême.

Quelque temps après, le roi de France, Philippe, entra dans le pays de Tours, et vint poser ses tentes près de Vendôme ; mais ayant appris par ses espions que le roi d'Angleterre arrivait, il décampa de grand matin et se rendit à Fréteval en toute hâte. Le roi d'Angleterre le poursuivit, et s'empara de tous les chariots et bagages du roi ainsi que de ceux des comtes et barons qui combattaient avec lui. Il se rendit maître aussi de l'or, de l'argent, des machines de siége, des tentes et d'un immense butin qu'il emmena avec lui. Alors passant dans le Poitou, Richard fit en quelques jours reconnaître ses lois dans le territoire et le château de Taillebourg et dans toutes les possessions de ses adversaires, du comte d'Angoulême, par exemple, et de Geoffroy de Rancon ; en sorte que depuis le château de Verneuil jusqu'à Charroux [2], il n'y eut plus aucun rebelle.

Vers la même époque, le roi de France envoya quatre messagers au roi d'Angleterre, pour lui proposer par artifice des paroles de paix. Il lui demandait d'épargner avec compassion les peuples qui étaient soumis à chacun d'eux. En effet, les deux rois avaient vidé leur bourse à force d'y puiser l'or et

[1] *De Ravenna*, dit le texte ; mais c'est évidemment le même que celui dont il est question à l'année 1180.

[2] *Ad crucem Caroli*. Le récit des historiens plutôt que le texte même nous fait adopter cette traduction.

l'argent pour subvenir aux désastres de la guerre, et ils avaient déjà versé le sang de beaucoup de gens nobles des deux partis : c'est pourquoi il le priait de s'en remettre, pour les questions qui les divisaient, à l'examen de cinq personnes. Les seigneurs des deux royaumes ont confiance dans cet expédient, disait-il, et attendent que, les armes une fois déposées, les arbitres prononcent sur ce qu'il convient à chacun des rois de céder en bonne justice. Cette proposition plut très-fort au roi d'Angleterre, pourvu que le roi de France, accompagné de quatre chevaliers, consentît à paraître en champ clos devant le roi Richard, accompagné du même nombre de champions, afin qu'à nombre égal et avec les mêmes armes, ils se mesurassent corps à corps ; ce que le roi de France refusa de faire, au grand ébattement de plusieurs. Cette même année, Robert, comte de Leicester, fut pris par le roi de France et par le comte du Perche. Cette même année, Henri Maréchal, frère de Guillaume Maréchal l'aîné, devint évêque d'Exeter. Enfin, par la médiation d'hommes religieux, une trêve fut conclue entre le roi de France et d'Angleterre ; mais des deux côtés le commerce des marchands fut prohibé.

Vers le même temps, le roi Richard repassa en Angleterre et institua des tournois dans des lieux déterminés. Son motif était peut-être celui-ci : les chevaliers des deux royaumes qui s'y rendraient en foule exerceraient leurs forces en courant en cercle les uns contre les autres ; de façon que s'ils avaient à faire la guerre aux ennemis de la croix ou à leurs voisins,

ils deviendraient plus agiles au combat et plus lestes aux exercices militaires. A cette époque, un certain Alexis, fils de Manuel, anciennement empereur de Constantinople, réunit une troupe de gens armés, attaqua Cursac [1] qui régnait alors à Constantinople, s'en empara, lui fit crever les yeux, puis le fit châtrer, l'enferma dans une prison perpétuelle et monta sur le trône à sa place.

Richard se plaint au pape de sa captivité en Autriche. —Le duc d'Autriche est excommunié. —Sa mort déplorable.—L'an de la nativité du Seigneur 1195, le roi Richard envoya une ambassade à lcour apostolique : les députés, admis en présence du seigneur pape, formulèrent devant lui une plainte ainsi conçue : « Saint « père, notre seigneur, Richard, roi d'Angleterre, « salue votre excellence et vous demande de faire « justice de ce duc d'Autriche qui a mis la main sur « lui au retour de son laborieux pèlerinage, qui l'a « traité autrement qu'il ne convenait de l'être pour « un prince tel que lui; qui l'a vendu à l'empereur « comme on vendrait un bœuf ou un âne; qui enfin, « de concert avec l'empereur, a frappé son royaume « d'une rançon dont l'énormité est intolérable. Tous « deux, quoiqu'ils fussent initiés aux lois de la foi « chrétienne, ont prononcé contre un roi captif et « malheureux une plus dure sentence que Saladin

[1] Isaac l'Ange. Alexis était son propre frère, quoique cet usurpateur eût rejeté le nom de ses pères pour le nom pompeux des Comnènes, dont il descendait par les femmes. Tous deux étaient fils d'Andronic l'Ange, et non de l'empereur Manuel.

« lui-même ne l'aurait fait, si notre seigneur, par « semblable infortune, fût tombé dans ses mains ; « et cependant pour le combattre il était parti de « l'extrémité du monde, abandonnant un royaume « qu'il venait d'obtenir, une patrie, des parents, des « amis. Mais Saladin aurait su, à n'en pas douter, « ce qu'il devait de déférence tant à la générosité et « à la valeur du roi, qu'à la majesté royale ; tandis « que cette nation barbare et intraitable s'est mon- « trée sur ce point d'une brutale ignorance. Sans « doute ils ont agi ainsi, pour que la prise d'un si « grand roi leur fût comptée comme une louable « victoire, eux qui n'auraient jamais osé l'attaquer « de bonne guerre, s'il eût été entouré de sa vail- « lante armée ; ou bien ils pensent peut-être que l'hu- « miliation du roi ne doit pas leur être attribuée ; ils « disent que c'est là un effet de la main divine, qui n'a « qu'à faire un geste pour que la roue de la fortune « fasse monter les uns en haut, et précipite les autres « en bas, abaisse celui-ci, élève celui-là. Mais ce qui « émeut vivement notre seigneur le roi, c'est qu'on « s'est emparé de lui au moment où, à l'abri de votre « paix et de la protection que vous avez accordée aux « pèlerins pour trois ans, protection octroyée et con- « firmée sous peine d'excommunication, il revenait « de pèlerinage avec l'intention de retourner en « Terre-Sainte ; c'est qu'ils l'ont mis en prison sous « bonne garde, et lui ont imposé une énorme ran- « çon. Que votre excellence veuille donc ordonner « que les otages de notre seigneur le roi, livrés en

« gage pour la partie de la rançon qui reste à payer, « et détenus encore aujourd'hui dans les fers, re-« çoivent du duc la permission de s'en aller libre-« ment. Qu'elle ordonne aussi au duc de restituer « intégralement la somme qu'il a reçue de notre « seigneur, malgré l'excommunication, et de don-« ner satisfaction convenable pour l'injure qu'il lui a « faite, à lui et aux siens. »

Après que les messagers royaux eurent donné connaissance au souverain pontife de ces plaintes et de beaucoup d'autres, le seigneur pape prononça par trois fois une admonition que le duc[1] refusa d'entendre; puis, se levant lui et ses cardinaux, il excommunia le duc nominalement, et généralement tous ceux qui avaient porté des mains violentes sur le roi et sur les siens. Il plaça sous l'interdit ecclésiastique toute la terre du duc, et donna mission à l'évêque de Vérone de faire publier, chaque dimanche et chaque fête, dans tout le duché d'Autriche, la sentence d'interdit et d'excommunication. « Si le duc, lui dit-il, se résout à obéir à nos injonctions, ordonnez-lui, au nom de Dieu, de mettre en liberté tous les otages du roi d'Angleterre, de regarder comme nulles les conditions du traité, de rendre intégralement non-seulement ce qu'il a enlevé au roi par lui-même ou par les siens, mais encore ce qu'il a touché sur l'injuste rançon imposée au roi Richard; enfin de faire conduire en sûreté les susdits otages dans leur pays;

[1] C'est-à-dire ses représentants; car il n'était probablement pas présent, d'après ce qu'on lit plus bas.

qu'il ne retombe plus dorénavant dans de pareils attentats, et que, néanmoins, il donne satisfaction convenable pour les injures et les torts dont il s'est rendu coupable. »

L'évêque de Vérone transmit au duc les instructions qu'il avait reçues du pape; mais le duc ayant accueilli avec mépris les ordres apostoliques, sa terre fut frappée d'une stérilité comme on n'en avait jamais vu : la famine et la peste exercèrent de concert leurs ravages. Le fleuve même du Danube s'enfla tout à coup sur un point de son cours, et, dans l'inondation qui eut lieu, dix mille hommes furent engloutis. Ces calamités ne purent vaincre l'endurcissement du duc, et ne firent qu'augmenter sa fureur. Alors il fut lui-même frappé terriblement par le jugement de Dieu. En effet, le jour de saint Étienne, tandis qu'il faisait une partie de cheval avec ses compagnons, le cheval sur lequel le duc était monté fit un faux pas, et, en tombant, lui fracassa sans remède la jambe et le pied. Aussitôt la blessure devint noire : il s'ensuivit un gonflement qui ne put céder à tous les cataplasmes des médecins, et bientôt le duc souffrit d'intolérables douleurs : le feu qu'on appelle infernal s'était joint à l'enflure. Le duc, hors d'état de supporter les tourments qu'il endurait, voulut qu'on lui coupât le pied; mais il fut obligé de se servir lui-même de l'instrument tranchant, tous s'y étant refusés, tant était grande l'horreur qui les glaçait. Cependant il n'échappa point pour cela à la douleur : bientôt ce feu abominable gagna la cuisse

et le reste du corps. Enfin, il reconnut l'injustice et la méchanceté de sa conduite envers le roi et les siens; sur le conseil des évêques qui étaient présents, il promit de délivrer les otages, s'engagea à remettre ce qu'il avait reçu sur la rançon du roi et sur ce qui restait encore à recevoir, et jura de se soumettre désormais aux censures ecclésiastiques. Alors les évêques présents, le voyant dans une position si fâcheuse et si désespérée, le relevèrent de la sentence d'excommunication, et l'admirent à la communion des fidèles. Peu après, il rendit le dernier soupir au milieu des plus atroces souffrances. Son corps resta longtemps sans être enseveli, et il fournissait déjà une horrible pâture aux vers; car le fils du duc se refusait à exécuter la promesse de son père, lorsque, enfin, pressé par ses amis, il mit les otages en liberté, et leur accorda la permission de revenir dans leur patrie.

L'EMPEREUR HENRI S'EMPARE DU ROYAUME DE POUILLE ET DE SICILE. — LE ROI DE MAROC ENVAHIT L'ESPAGNE. — MORT DE L'ABBÉ DE SAINT-ALBANS. — FAITS DIVERS. — L'empereur Henri, à cette époque, subjugua les royaumes d'Apulie et de Sicile, après la mort de Tancrède, successeur illégitime de Guillaume. L'empereur, en effet, avait épousé la sœur du roi Guillaume, et le royaume revenait de droit à cette princesse[1].

[1] La postérité mâle légitime de Tancrède de Hauteville s'était éteinte par la mort de Guillaume II; mais sa tante Constance, fille de Roger II,

Vers le même temps, le très-puissant roi de Maroc, appelé ordinairement l'Admirable-du-Monde ou mieux l'Admiral-Murmelin[1], ce qui veut dire l'admiral belliqueux et victorieux, aborda en Espagne, accompagné de trente rois et d'une innombrable armée. Il désola toutes les provinces qu'il traversa par le pillage et l'incendie, n'épargna ni sexe, ni rang, ni âge : ceux-là seuls trouvèrent grâce, qui reconnurent ses lois impies. Son armée se composait de seize fois cent mille combattants. L'arrivée soudaine de cette multitude fit trembler et épouvanta toute la chrétienté : un déluge d'eaux avait présagé cette invasion amenée par le courroux de Dieu. Les moissons avaient été détruites, et une famine terrible en résulta. (Ces barbares apprirent enfin que le pape avait réuni un concile, qu'il y avait proposé la prédication d'une croisade générale contre eux, et que le chef de l'expédition serait l'illustre roi des Anglais, Richard, dont la renommée avait rempli tout l'Orient, et inspiré la plus grande terreur aux Africains. Or, ils avaient eu connaissance de son emprisonne-

avait épousé Henri VI. L'habileté et la valeur du bâtard Tancrède retardèrent la conquête du royaume des Deux-Siciles. Après lui, sa femme et son fils en bas âge tombèrent du trône sans résistance. Henri marcha en vainqueur de Capoue à Palerme, viola les tombeaux, dispersa les ossements de Tancrède, fit périr dans d'affreux supplices le comte Giordano et les principaux défenseurs d'une cause malheureuse, et signala sans rougir cette cupidité insatiable dont il avait donné la preuve pendant la captivité de Richard.

[1] *Mirabilem mundi, admiralium Murmelin* (Emir al moumenin), par corruption et vulgairement Miramolin.

ment et de sa délivrance, et savaient qu'à son retour il avait forcé le roi de France à la retraite; aussi tous ces incrédules retournèrent-ils dans leur pays[1].)

Cette même année, maître Guarin, renommé pour sa science et ses bonnes mœurs, abbé de l'église du bienheureux Albans, qu'il avait gouvernée onze ans huit mois et huit jours, ferma les yeux le troisième jour avant les calendes de mai. Il eut pour successeur maître Jean, dit de la Chapelle, homme de grande religion et de grande science, moine de cette même église, prieur de la chapelle de Wallingford, qui fut élu abbé le treizième jour avant les calendes d'août; il reçut la bénédiction le troisième jour avant les calendes du même mois, des mains de Richard, évêque de Londres. Vers le même temps, le prieur de l'Hôpital, à Jérusalem, devint évêque de Bangor. Cette même année, mourut Hugues de Pusat, évêque de Durham, ainsi que Henri, évêque de Worcester.

Hubert, archevêque de Cantorbéry, légat du pape. — Le roi de France admonesté par le pape pour avoir répudié Ingelburge.—Les évêques d'Angleterre excités a la prédication de la croisade.—Pieux zèle de Richard. — Vers le même temps, le pape Célestin écrivit en ces termes à tous les prélats d'Angleterre : « Célestin, évêque, à ses vénérables frères l'archevêque d'York, les évêques, abbés, prieurs et autres pré-

[1] Intercalation fournie par le manuscrit de Cécil.

lats d'églises institués dans le royaume d'Angleterre, salut, etc..... Comme nous sommes tenu, d'après les devoirs de sollicitude pastorale dont nous sommes chargé, de pourvoir à toutes les églises, et que nous considérons spécialement, pour le moment, l'église anglicane avec les yeux d'une attention paternelle, nous avons décidé pour son salut, et sur le conseil commun de nos frères, que notre vénérable frère Hubert, archevêque de Cantorbéry, dont les mérites, la vertu, la sagesse et la science, sont un sujet de joie pour l'église universelle, serait investi des fonctions de légat ; qu'il nous remplacerait dans tout le royaume d'Angleterre pour l'honneur de l'église, le salut et la paix du royaume ; et cela librement, sans qu'il ait besoin de s'arrêter à aucun privilége ou à aucune exception faite en votre faveur, ou en faveur de votre église, frère archevêque, ou en faveur de tout autre. C'est pourquoi, par l'autorité des présentes, nous vous recommandons à vous tous tant que vous êtes, et vous enjoignons par ce rescrit apostolique de témoigner audit Hubert, comme légat du saint-siége apostolique, l'honneur et le respect que vous lui devez. »

A peu près à la même époque, le pape Célestin écrivit, entre autres choses, cette lettre à l'archevêque de Sens : « ..... Aussi comme nous portons le roi de France spécialement dans les entrailles de notre charité, nous l'avons fait prier par la bouche de notre cher fils Cincio [1], sous-diacre, légat du saint-siége

[1] Il y avait deux légats : celui-ci et Melior, cardinal-prêtre, nommé par Fleury. Cincio est seulement désigné par l'initiale C. dans le texte.

apostolique, et envoyé *ad hoc,* de traiter avec une affection maritale la reine qu'il avait éloignée de lui par une résolution mauvaise, et de ne pas prêter l'oreille aux paroles de ceux qui pensent qu'ils recueilleront beaucoup en semant parmi les hommes la haine et la discorde. C'est pourquoi, d'après le conseil de nos frères, nous déclarons nulle et de nul effet la sentence de divorce prononcée au mépris de tout droit, et recommandons, enjoignons même à votre fraternité, par ce rescrit apostolique, d'avoir grand soin, en vertu de l'autorité apostolique, de faire défense audit roi, dans le cas où il voudrait prendre une autre épouse, du vivant de celle-ci. »

Vers la même époque, le pape Célestin écrivit à Hubert, archevêque de Cantorbéry, et à ses suffragants, relativement à l'affaire de la Terre-Sainte, une lettre dont voici un passage : « Pour vous, mon frère l'archevêque et mes frères les évêques, à qui le soin et la sollicitude des âmes ont été confiés, engagez sans cesse, par vos ardentes prières au Seigneur, les populations qui vous sont soumises à prendre le signe de la croix et à s'armer pour confondre les persécuteurs de la foi chrétienne. Nous espérons en effet, et vous devez espérer comme moi, que le Seigneur, par le moyen de vos prédications et de vos prières, étendra le filet pour la capture. Ceux-là surtout se lèveront pour la défense du royaume chrétien d'Orient en qui Dieu se réjouira plutôt par la grandeur des mérites que par la confiance des armes; ses ennemis seront dissipés, et ceux qui le haïssent fuiront de-

vant sa face. Quant à ceux qui, par amour pour la Divinité, se feront un devoir d'entreprendre ce laborieux pèlerinage et de le mettre à terme autant qu'il sera en eux, nous leur accorderons, en vertu de cette autorité que le Seigneur nous a conférée, la rémission de la pénitence que le ministère sacerdotal pourrait leur avoir imposée ; rémission que nos prédécesseurs ont accordée de leur temps ; en sorte que ceux qui entreprendraient ce pèlerinage avec un cœur contrit et un esprit humilié, et qui se mettraient en route en pénitence de leurs péchés, obtiennent, dans le cas où ils décéderaient dans la foi, indulgence plénière pour leurs crimes et espérance de la vie éternelle. Que leurs biens, à partir du jour où ils auront reçu la croix, eux et les leurs, soient placés sous la protection de l'église romaine, ainsi que des archevêques et autres prélats de l'église ; qu'ils n'éprouvent ni perte, ni contestation, ni enquête sur les biens qu'ils possédaient tranquillement à l'époque où ils auront pris la croix, jusqu'à ce qu'on ait quelque nouvelle certaine de leur retour ou de leur mort ; mais que leurs biens restent, pendant ce temps, intacts et libres de toute contestation ; que ceux qui auront pris sur leurs biens pour subvenir aux frais de l'entreprise obtiennent grâce pour leurs péchés, selon que leurs [1] prélats le jugeront possible. C'est à vous, frère archevêque, que nous avons songé pour vous confier ce pieux fardeau, vous recommandant d'agir auprès de notre

[1] Adopté la var. *suorum*, au lieu de *sua*.

très-cher fils en Jésus-Christ, l'illustre roi d'Angleterre, qui a établi dans la Terre-Sainte une trêve de trois ans, afin qu'il envoie à la défense des lieux consacrés des chevaliers et des fantassins bien équipés. Ainsi donc ne vous faites faute d'exhortations assidues : parcourez la province d'Angleterre; semez partout les prédications opportunes ou importunes, pour que beaucoup de gens défendent la chrétienté, prennent le signe de la croix, et aillent visiter la terre d'outre-mer. » Lorsque ces faits furent venus à la connaissance du roi, il se sentit enflammé d'un zèle ardent et enflamma par ses paroles les braves comme lui à entreprendre cette œuvre de la croix, à laquelle[1] il avait déjà tant contribué. Il leur conseilla de s'armer sans tarder pour cette glorieuse expédition, et leur parla tant au nom du salut de leur roi et de celui de leurs propres âmes, qu'au nom de la glorification de l'église. Et comme il en trouva quelques-uns qui se montraient peu touchés de cet avertissement salutaire, il les réprimanda d'une manière gracieuse en prenant le rôle de prédicateur, et en répétant plusieurs fois aux assistans la parabole suivante.

Aventure d'un habitant de Venise. — En ce temps-là, il arriva à un habitant de Venise, riche et avare, une aventure digne d'être racontée; et nous avons jugé bon de l'insérer dans cette histoire, à cause de la multitude des ingrats. Cet habitant, nommé Vitalis, était sur le point de marier sa fille, et voulait donner

[1] Nous lisons *quod*, au lieu de *quos*.

un festin splendide. Il alla donc chasser dans une forêt très-vaste et très-déserte, située au bord de la mer. Tandis qu'il errait seul, à travers les détours de la forêt, portant son arc tendu et ses flèches, et désirant vivement tuer quelques bêtes fauves, il tomba par malheur, dans une fosse, piége adroitement préparé pour prendre les lions, les ours et les loups; il y trouva deux animaux féroces, un lion et un énorme serpent qui avaient été pris au même piége; mais tout affamés et cruels qu'ils étaient, ils ne firent aucun mal à Vitalis, qui leur avait opposé le signe de la croix. Il y resta toute la nuit et le jour suivant, criant, se lamentant douloureusement, et se désolant de la mort ignominieuse qui l'attendait. Il arriva pourtant, qu'un pauvre charbonnier qui demeurait dans la forêt entendit des cris et des gémissements qui semblaient venir de dessous terre, tandis qu'il était occupé à ramasser, de côté et d'autre, des brins de bois. Il marcha dans la direction de la voix, arriva au bord de la fosse, et y jetant les yeux : « Qui es-tu? « dit-il. Quel est celui que j'entends? » Vitalis, ranimé et joyeux au delà de toute expression, se hâta de lui répondre : « Je suis un malheureux Vénitien, nommé « Vitalis ignorant qu'il y avait ici des piéges et des « fosses, j'y suis tombé, pour devenir sans doute la « proie des bêtes féroces : je meurs de faim et de « peur; car il y a ici deux animaux, un lion et « un serpent dont je redoute la cruauté. Jusqu'ici « j'ai fait le signe de la croix qui porta le Seigneur, et « le Seigneur m'a protégé. Ils ne m'ont pas fait de mal :

« et j'ai été sauvé pour t'être utile : tire-moi d'ici et « tu t'en trouveras bien : je te donne la moitié de mes « biens, c'est-à-dire cinq cents talents, car j'en possède « mille. » Alors le pauvre homme : « Si les faits ré- « pondent aux paroles, je ferai ce que tu désires et ce « que tu attends de moi. » Vitalis prononça aussitôt les serments les plus solennels, et prit en quelque sorte Dieu pour caution de sa parole et de sa promesse. Tandis qu'ils s'entretenaient, le lion fit un mouvement de queue et un saut joyeux, le serpent se roula doucement et avec grâce : ils semblaient chercher à intéresser le charbonnier et lui demander comme Vitalis leur délivrance. Le paysan retourna en toute hâte à sa cabane ; il s'y munit précipitamment d'une échelle et des cordes qu'il croyait nécessaires, revint à la fosse et y jeta l'échelle. Aussitôt le lion et le serpent montèrent, l'un après l'autre, à l'aide des échelons, s'approchèrent du pauvre homme, se roulèrent à ses pieds, lui témoignant leur joie, et en quelque sorte leurs actions de grâces pour leur délivrance. Vitalis monta le dernier, le pauvre lui tendit la main, et lui dit en l'embrassant : « Vive cette main ! Ah ! « ah ! que je suis content : j'ai mérité que mes vœux « fussent comblés. » Alors il le conduisit, jusqu'à ce qu'il l'eût remis dans son chemin. Lorsque Vitalis fut sur le point de le quitter, le pauvre Sylvain lui dit : « Quand et où vous acquitterez-vous envers moi? « Dans quatre jours, lui répondit Vitalis ; à Venise, « dans mon palais : il est bien connu et facile à trou- « ver. » Sylvain retourna dans sa cabane pour y dîner.

Au moment où il se mettait à table, voici que le lion qu'il avait délivré entre dans la hutte tenant à la gueule un faon, qu'il pose sur la table avec les signes de la plus grande douceur. Il venait apporter son présent en récompense du bienfait qu'il avait reçu, et il s'en alla avec tranquillité, sans rugir et sans faire la moindre manifestation hostile. Sylvain le suivit, tandis que l'animal jouait devant lui et lui léchait les pieds, afin de savoir où était sa tanière (car il s'étonnait d'une si grande douceur dans un lion); puis il revint pour dîner. Au moment où il se servait à manger, le serpent qu'il avait sauvé se présente, portant à sa gueule une pierre précieuse, qu'il pose devant Sylvain, comme devant son libérateur, et après l'avoir placée dans son assiette, il se roule autour de lui en spirales, semble l'applaudir en se jouant, comme s'il le remerciait pour le bienfait qu'il en avait reçu; enfin il se retire en poussant un gracieux sifflement et sans lui faire le moindre mal. Fort surpris, Sylvain le suivit aussi, afin de savoir où était sa caverne. Lorsque deux ou trois jours se furent écoulés, Sylvain emporta avec lui la pierre précieuse que le serpent lui avait apportée, et se rendit à Venise, pour réclamer de Vitalis l'exécution de sa promesse. Il le trouva à table avec les habitants ses voisins, et célébrant son heureuse délivrance. Sylvain le prit à l'écart et lui parlant bas (car il fit semblant d'être un étranger pour lui) : « Mon ami, dit-il, rendez-moi « ce que vous me devez. » Vitalis le regardant de travers, lui répondit : « Qui es-tu ? que veux-tu ? — Je

« veux les cinq cents talents que vous avez promis et « juré de me payer pour le service que je vous ai rendu. « —Eh ! mais, à ce compte, tu t'enrichirais très-com- « modément avec un argent que j'ai amassé avec tant « de peine et de fatigue. » En même temps, Vitalis ordonna à ses valets de s'emparer de cet homme : « C'est « un fou, s'écria-t-il, et sa témérité mérite la prison. » Sylvain, en entendant ces paroles, fit un brusque mouvement en arrière, et sortant de la maison, il se rendit au tribunal, où il raconta la chose tout au long aux juges de la ville. Comme sa narration leur paraissait incroyable, qu'ils hésitaient à y ajouter foi, il leur montra la pierre précieuse que le serpent lui avait donnée par reconnaissance. Aussitôt un des habitants, connaissant la valeur de cette pierre, en fit l'acquisition pour une grosse somme. Enfin, pour dissiper tous les doutes des assistants, Sylvain prit avec lui quelques-uns des citoyens, et les conduisit à la tanière du lion et à la caverne du serpent. Ces animaux témoignèrent de nouveau leur gratitude à Sylvain comme à leur libérateur. Les juges de la ville ayant alors acquis la certitude de la vérité du fait, forcèrent Vitalis à payer ce qu'il avait promis, et à donner satisfaction pour l'outrage qu'il avait fait éprouver à Sylvain. Telle est l'histoire que l'illustre roi Richard se plaisait à raconter pour confondre les ingrats.

Richard a Poitiers. — Convention de Louviers entre le roi de France et Richard. — Le roi de France

ROMPT LA CONVENTION. — HOSTILITÉS. — L'an de la nativité du Seigneur 1196, le roi d'Angleterre Richard se rendit dans la ville de Poitiers, le jour de Noël. Le mois suivant, le jour de la fête de saint Hilaire, Philippe, roi de France, et Richard, roi d'Angleterre, eurent une entrevue à Louviers. Voici ce qui fut convenu entre eux : le roi de France renonça, en faveur du roi Richard et de ses héritiers, à toutes ses réclamations sur la ville d'Issoudun et sur ses dépendances, ainsi que sur les droits qu'il avait en Berri, en Auvergne et en Gascogne. Il lui restitua aussi le château d'Arques, le comté d'Aumale et plusieurs autres châteaux dont il s'était emparé après son retour de la Terre-Sainte, pèlerinage qu'il voulait recommencer. De son côté, le roi d'Angleterre se désista de toutes prétentions sur le château de Gisors et sur tout le Vexin Normand. Pour ratifier et confirmer ces conventions, des cautions furent données de part et d'autre, et il fut stipulé qu'en cas de dédit quinze mille marcs d'argent seraient payés. Peu après, le roi Richard ayant exercé ses nouveaux droits, le roi de France se repentit de l'arrangement auquel il avait consenti, et réunissant une nombreuse armée, vint mettre le siége devant Aumale. A cette nouvelle, le roi d'Angleterre fit confisquer à son profit tous les biens et possessions des abbés du grand monastère de Cluny, de Saint-Denis, du prieur de la Charité qui s'étaient constitués cautions du côté du roi de France, pour le traité dont nous avons parlé. Ceux-ci, qui s'étaient engagés

à payer la somme au roi d'Angleterre, si le roi de France n'observait pas la convention, en voulurent beaucoup à ce dernier pour cette énorme violation de la foi promise. Cependant le roi de France s'était emparé du château d'Aumale et l'avait détruit. Le roi d'Angleterre lui donna trois mille marcs d'argent sur la somme stipulée, pour la rançon de ses chevaliers et de ses sergents, afin qu'ils eussent la permission de se retirer librement avec leurs chevaux et leurs armes. Ensuite le roi de France, enflé et glorieux de sa victoire, se saisit de Nonantcourt : le roi Richard, de son côté, prit le château de Jumiéges. Ainsi de jour en jour s'envenimait une inimitié sanglante entre les deux rois et les deux royaumes. Le vieil ennemi du genre humain semait le mauvais grain de la haine et l'ivraie de la discorde.

Sédition a Londres. — Mort de Guillaume-Longue-Barbe. — A cette époque il s'éleva un différend et une querelle dans la cité de Londres, entre les pauvres et les riches, relativement à la perception d'un taillage que les officiers royaux avaient imposé au grand avantage du fisc. Les chefs de la bourgeoisie, qu'on appelle chez nous maires et aldermen, ouvrirent la délibération dans leur Husting, et cherchèrent à se décharger de tout paiement, ou bien à ne pas se fouler beaucoup, et à rejeter tout le fardeau sur les plus pauvres gens. Un certain Guillaume, fils de Robert, et surnommé *à la barbe* (car, d'après une coutume observée par sa famille, il négligeait de se

raser la barbe, en haine des Normands), s'opposa vivement à cette répartition, et s'écria que les maires de la ville étaient traîtres au roi. Il en résulta une sédition violente, qui alla jusqu'à faire prendre les armes au peuple. Guillaume, en effet, excitait et animait contre le maire et les aldermen, une foule de pauvres et de gens d'humble condition. Mais il se trouva parmi eux des hommes pusillanimes et au cœur dégénéré : bientôt la société des habitants confédérés avec Guillaume, se trouva dissoute et hors d'état de résister aux oppresseurs. Profitant de l'inertie des humbles et des pauvres, le roi, les officiers royaux et les chefs de la bourgeoisie de Londres firent retomber tout le crime sur Guillaume. Bientôt il se vit cerné par des gens armés, que les justiciers avaient envoyés pour le prendre. Mais Guillaume qui était un homme de bonne race et de grande réputation dans la ville, et outre cela qui était grand, vigoureux et intrépide, se défendit à l'aide de son long couteau, et réussit à leur échapper. Il s'enfuit dans l'église de Sainte-Marie-des-Arcs, afin de se soustraire à la captivité ou à une mort imminente. Là il implora la paix et la protection du Seigneur, de la bienheureuse Vierge et de la sainte église : il assura qu'il n'avait eu d'autre motif en résistant à l'inique jugement des puissants, que de réclamer pour tous une charge égale, et de faire taxer chacun selon ses moyens. On n'écouta pas ses raisons ; les aldermen eurent gain de cause, et l'archevêque ordonna, non sans exciter de vifs murmures, que Guillaume fût tiré hors de

l'église, afin de subir un jugement comme provocateur de sédition et perturbateur de la paix publique. Guillaume ayant appris cette nouvelle, se retira en toute hâte dans le clocher de l'église : car il savait bien que les maires auxquels il avait osé résister, en voulaient à sa vie. Ceux-ci, persévérant dans leur cruel projet, firent mettre le feu à l'église, qu'ils brûlèrent en grande partie, sans s'inquiéter d'un pareil sacrilége. Guillaume se vit contraint de descendre du clocher à demi suffoqué par la chaleur et par la fumée. Aussitôt il fut saisi, tiré violemment hors de l'église, et dépouillé de ses vêtements; on lui garrotta les pieds, on lui lia les mains derrière le dos, enfin on l'attacha à la queue d'un cheval, et on le traîna ainsi jusqu'à la prison de la tour de Londres. Alors l'archevêque, dont la colère était excitée par les chefs de la bourgeoisie, et par les officiers royaux, ordonna qu'il fût à l'instant lié de nouveau à la queue du même cheval, et traîné de la tour de Londres, par les rues, jusqu'aux Ormes[1]; spectacle douloureux pour ses concitoyens et pour sa famille, qui était illustre dans la ville. Enfin il fut pendu au gibet avec une chaîne. Ainsi fut livré à une mort ignominieuse, et par ses concitoyens, Guillaume, surnommé longue barbe ou le barbu; il périt pour avoir embrassé la défense de la vérité et la cause des pauvres. Si la cause fait le martyr, nul mieux que lui et à plus juste titre ne peut être appelé martyr. Neuf personnes de

[1] *Ulmetum* (*ulmus*), c'est sans doute le lieu connu sous le nom des ormes de Tyburn. Wendover dit *ad Furcas propè Tiburcinam*.

son voisinage ou de sa maison, qui avaient été les zélés compagnons de Guillaume dans cette affaire, furent pendus avec lui [1]. — Cette même année, Jean, doyen de Rouen, fut élevé à l'évêché de Worcester. Il reçut la consécration des mains de l'archevêque de Cantorbéry, le treizième jour avant les calendes de novembre.

La Normandie mise en interdit. — L'empereur et le chapitre de Citeaux. — Hugues de Chaumont, prisonnier, puis sauvé. — Brigandages des routiers au

[1] Matt. Pâris omet ou ignore quelques circonstances de ce drame, remarquable en ce qu'il représente une des dernières luttes de la population vaincue contre les Normands. Les mots mêmes employés dans le texte indiquent combien était incomplète encore la fusion de la société. Maire (*major*) est un mot normand; Aldermen, un mot saxon, comme husting (maison du conseil). Guillaume à la longue barbe alla trouver le roi Richard sur le continent et se plaignit à ce prince, qui promit de faire justice et oublia sa promesse. Le Saxon organisa alors une société où s'engagèrent, dit-on, cinquante mille personnes, prépara des armes et des moyens de résistance, et harangua fréquemment cette multitude. Mais Hubert Gaultier, archevêque de Cantorbéry et grand justicier d'Angleterre, trouva moyen de semer la défiance et le découragement parmi les confédérés, et réussit à se faire livrer des otages. Dès lors tout le poids de l'animosité des Normands et de la haute bourgeoisie retomba sur Guillaume, qui fut pris dans l'église que Roger de Hoveden appelle Sainte-Marie de l'Arche (texte *hic* des Arcs). Mais le peuple, qui l'avait laissé périr, le révéra comme un saint. Le gibet fut enlevé et les morceaux en devinrent des reliques. La terre même qui avait touché le pied du bois fut regardée comme un objet sacré, et chacun voulut s'en procurer. Il y eut un pèlerinage assidu à ce lieu, où la piété des Saxons avait formé une excavation profonde; et il fallut que les Normands employassent la force pour mettre un terme à ces honneurs, qui leur faisaient affront. (*Voir* M. Aug. Thierry, livre XI, pag. 120 à 137.)

SERVICE DE RICHARD. — L'ÉVÊQUE DE BEAUVAIS ET SON ARCHIDIACRE PRISONNIERS. — DÉBORDEMENT DE LA SEINE. — Cette même année, Richard, roi d'Angleterre, fortifia un château neuf dans l'île d'Andely, contre la volonté de Gaultier, archevêque de Rouen ; et, comme il refusa d'interrompre ces constructions, malgré de fréquents avertissements, ledit archevêque, à l'instigation du roi de France, mit en interdit la Normandie tout entière, et se rendit ensuite à la cour de Rome.

Vers le même temps, l'empereur légua au chapitre de Cîteaux trois mille marcs d'argent, sur la rançon du roi Richard, destinés à la confection d'encensoirs d'argent pour toutes les abbayes de l'ordre. Mais les abbés, détestant l'empereur aussi bien que son présent, refusèrent d'accepter un don provenant d'un gain si honteusement acquis. Le roi Richard, ayant appris cette conduite, en tint grand compte aux abbés qui, dans cette occasion, avaient fait taire leur avarice habituelle.

Cette même année, dans une rencontre qui eut lieu entre des chevaliers anglais et français, Hugues de Chaumont, ami intime et chéri du roi de France, fut pris et présenté au roi d'Angleterre. Celui-ci en confia la garde à Robert de Ros, lui recommandant de veiller sur lui comme sur sa propre vie. Robert, à son tour, donna secrètement la garde du prisonnier à Guillaume d'Espinet, son serviteur. A force de présents et de promesses plus magnifiques encore, Hugues corrompit Guillaume : il descendit du haut des murs et s'enfuit, au grand détriment du roi. Puis,

joyeux et se moquant de ses gardiens, il salua du derrière le château de Bonneville sur la Touque, où il avait été renfermé. Le roi d'Angleterre fut violemment irrité et non sans raison contre Robert de Ros; il exigea de lui douze cents marcs, pour le punir de sa négligence et de sa désobéissance aux recommandations royales : c'était la somme qu'il avait l'intention d'imposer à Hugues de Chaumont pour sa rançon. Quant à Guillaume d'Espinet, il le fit pendre.

Vers la même époque, le comte Jean, frère du roi Richard, que ledit roi excitait à guerroyer, quoiqu'il ne restât pas cependant dans l'inaction, et les féroces chefs de routiers Markade, Algais et Lupescare, provençaux de nation, qui comptaient pour rien l'effusion du sang humain, le pillage et l'incendie, portèrent, par les ordres du roi Richard, d'épouvantables ravages sur le territoire du roi de France, sans épargner les églises, sans s'occuper de l'âge ni du rang. Ils en voulaient surtout à Philippe, évêque de Beauvais, et à son archidiacre, qui, respectant beaucoup moins qu'il ne convenait les bornes imposées à leur état, se livraient avec assiduité aux travaux guerriers, et avaient fait supporter de grands dommages au roi Richard. En effet, à la tête d'une armée nombreuse, ils s'étaient emparés par force de plusieurs châteaux appartenants au roi Richard, avaient mis la main sur ses chevaliers et sur ses sergents, avaient massacré ceux qui leur résistaient : ni jour ni nuit, ils ne cessaient de guerroyer de cette façon; car ils étaient braves, puissants et de grande nais-

sance. Un jour, lesdits Markade et Lupescare, chefs de ces bandes qu'on appelle routiers, sous les ordres du comte Jean, frère du roi Richard, firent une course de cavalerie aux portes de la ville de Beauvais, se livrant au pillage et s'emparant de ce qu'ils rencontraient. L'évêque de la ville, Philippe, et son archidiacre s'indignèrent de cette audace, et ils sortirent avec une troupe d'habitants armés de pied en cap pour repousser et punir vigoureusement les agresseurs. Guillaume de Mello que le roi de France chérissait à juste titre, à cause de sa valeur, se joignit à eux avec de braves et nombreux chevaliers, quoiqu'ils semblassent n'en avoir pas besoin, tant leurs cavaliers et leurs fantassins étaient bien armés et bien rangés. Un combat furieux s'engagea : beaucoup de gens des deux côtés restèrent sur la place. Enfin, dans cette mêlée, les Français eurent le dessous; tous les personnages de marque furent pris. Parmi les fantassins, la plus grande partie fut tuée, les uns criblés de traits, les autres percés par la lance ou par l'épée, d'autres encore foulés aux pieds des chevaux. L'évêque de Beauvais et son archidiacre furent pris par Markade qui les présenta, tout armés qu'ils étaient encore, au roi Richard, en lui disant[1] : « Roi Richard, je vous ai pris et je vous donne « l'homme aux cantiques et l'homme aux répons;

[1] Le manuscrit de Cecil diffère peu du texte que nous suivons. On y trouve seulement cette indication : Markade présenta son prisonnier a Richard en lui disant, par dérision, dans la langue de son pays : *Prins ai le canthathur e le respondethur.*

« tenez-les et gardez-les bien, si vous le savez faire. » Le seigneur pape, à qui le chapitre de Beauvais adressa des plaintes amères à ce sujet, écrivit gracieusement au roi Richard, lui demandant qu'il mît l'évêque en liberté, et, pour décider le roi à y consentir, il se servit, en parlant de l'évêque, des termes de très-cher frère, très-cher fils de lui-même et de l'Église. Le roi, par respect pour le pape, fit enlever à l'évêque son armure, et chargea les messagers de la lui présenter, en lui disant : « Voyez si « c'est la tunique de votre fils ou non. » Alors le pape : « Celui-là n'est point mon fils ni le fils de l'é- « glise ; qu'il soit mis à rançon selon la volonté du « roi, car c'est plutôt un soldat de Mars qu'un sol- « dat du Christ. » Cette année, la Seine sortit de son lit habituel, et l'inondation effraya tellement les habitants de Paris, que le roi, abandonnant son palais, se retira à Sainte-Geneviève avec son fils Louis, et l'évêque Maurice à Saint-Victor.

Vision miraculeuse d'un moine. — Détails curieux. — Description du purgatoire, de l'enfer et du paradis. — A la même époque, un moine d'Evesham, étant tombé en langueur depuis un an et trois mois, souffrait d'une terrible incommodité : il avait un tel dégoût pour la nourriture et pour la boisson, que, pendant neuf jours durant, il ne se soutint qu'avec une petite portion d'eau tiède. Tout l'art des médecins ne pouvait le guérir ; il ne vivait que par l'esprit et ressemblait à un spectre : les remèdes de la médecine

ne pouvaient rien à son mal. Il était donc étendu dans son lit, accablé d'une langueur et d'une faiblesse telles qu'il ne pouvait changer de place sans le secours de de ses serviteurs. Lorsque le jour de la résurrection du Seigneur approcha, il se sentit un peu mieux et réussit à marcher dans l'infirmerie, appuyé sur un bâton. La nuit qui précèda le jour de la cène du Seigneur, il se rendit, appuyé sur son bâton et poussé par une dévotion ardente, dans l'église de l'abbaye, ne sachant s'il tirait sa force de son corps ou d'un pouvoir étranger à lui. Là, tandis que le couvent récitait l'office de nuit et chantait les louanges du Seigneur, le moine se sentit tellement rempli du sentiment de la miséricorde divine et de la grâce céleste, qu'il donna les signes d'une dévotion extraordinaire : en effet, depuis minuit jusqu'à la sixième heure du jour suivant il ne put s'empêcher de pleurer et de louer le Seigneur. Puis il fit venir auprès de lui, l'un après l'autre, deux des frères qu'on appelle en religion confesseurs. Il fit à chacun d'eux l'aveu des fautes même les plus légères, et des infractions quelles qu'elles fussent qu'il pouvait avoir faites aux règles de son ordre et aux commandements de son Dieu. Après s'être confessé avec une grande pureté et une parfaite contrition de cœur, il reçut l'absolution qu'il avait sollicitée en versant d'abondantes larmes et en manifestant le plus ardent désir. Ainsi il passa toute la journée dans une sainte dévotion, occupé à louer le Seigneur.

La nuit suivante, après avoir goûté quelques instants

de sommeil, il sortit de son lit, lorsque les tablettes [1] de bois eurent appelé la communauté à matines, et se dirigea vers l'église. Ce qu'il y fit, la suite du récit le montrera. Dans la journée, de grand matin (c'était le vendredi saint), les frères se rendaient à Prime et en se dirigeant vers l'église ils passèrent devant le chapitre. Là ils aperçurent le moine dont nous avons parlé, étendu nu-pieds et prosterné le visage contre terre devant le siége de l'abbé, où d'ordinaire les moines demandent pardon. On eût dit qu'il implorait un être invisible assis dans la stalle. A cette vue tous les frères stupéfaits accoururent et, en voulant le relever, ils le trouvèrent évanoui, privé de tout mouvement, les yeux profondément creusés et hagards. Il avait les yeux et les narines couverts de sang. Tous s'écrièrent qu'il était mort et que depuis longtemps le sang ne battait plus dans ses veines. Cependant après avoir observé qu'il respirait encore, quoique très-faiblement, ils lui baignèrent le visage, la poitrine et les mains avec de l'eau froide. Alors il éprouva un léger tremblement par tout le corps : ce tremblement cessa bientôt et il retomba dans une immobilité complète. Incertains de ce qu'ils devaient faire de cet homme, qui n'était pas tout à fait mort, mais qu'ils ne pouvaient faire revenir à lui, les frères furent tous d'avis de le porter à l'infirmerie, où ils le placèrent

[1] Il parait qu'on se servait de cet instrument dans les monastères et même dans les églises, avant l'usage général des cloches. — Καὶ κρούσαντος τοῦ κανονάρχου τὸ ξύλον. Joann. Moschus *in prato spirituali*. cap. II.

dans son lit et confièrent aux gardiens le soin de veiller attentivement sur lui. On lui appliqua un emplâtre sur la poitrine, on lui piqua la plante des pieds avec un instrument aigu ; rien n'avait le pouvoir de le ranimer et il ne donnait toujours aucun signe de vie. Il resta de cette manière, immobile dans son lit, pendant deux jours, depuis le vendredi saint à minuit jusqu'au lendemain samedi à l'heure de complies. Mais à l'heure du samedi saint où le couvent se réunit pour chanter complies, on remarqua un mouvement dans les cils des yeux du malade ; on vit s'échapper de ses paupières comme des larmes qui coulaient doucement sur ses joues. Semblable à un homme qui pleure en dormant, il exhalait de fréquents soupirs du fond de sa poitrine, et peu après il fit entendre des sons caverneux, à peine intelligibles et qui mouraient dans son gosier. Enfin, peu à peu le sens lui revint et il se mit à invoquer la sainte Vierge en disant : « O sainte Marie ! ô sainte Marie, ma dame « et maîtresse ! qu'ai-je fait pour perdre une si im- « mense joie ? » Et il ne cessait de répéter les mêmes paroles : ce qui indiquait aux assistants qu'il se croyait privé de quelque grand bonheur. Ensuite, il sembla s'éveiller d'un sommeil profond, secoua la tête et se mit à pleurer amèrement et à verser des larmes entrecoupées de sanglots. Puis il se frappa les mains l'une contre l'autre, se serra les doigts, se souleva tout à coup, se mit sur son séant, et, cachant son visage sur ses mains et sur ses genoux, il ne cessa de se livrer aux plaintes douloureuses qu'il avait commencé

de faire entendre. Les frères l'ayant supplié de prendre quelque chose après un jeûne et une abstinence si prolongés, il accepta un morceau de pain et s'absorba de nouveau dans les prières. Comme on lui demandait s'il espérait échapper à l'infirmité qui le tourmentait : « Je vivrai assez, répondit-il ; car je « suis déjà tout à fait guéri. » La nuit suivante, qui était celle de la résurrection de notre Seigneur, au moment où retentit le signal qui appelait à matines, il se rendit, sans s'appuyer sur rien, à l'église du monastère, et il entra dans le chœur, ce qu'il n'avait pas fait depuis onze mois. Dans la journée, lorsque les offices divins eurent été convenablement célébrés, il mérita d'être admis à la sainte communion.

Après ces faits surprenants, les moines se réunirent et lui demandèrent, avec toutes les instances d'une pieuse sollicitude, qu'il leur racontât pour les édifier ce qui lui était arrivé et ce qu'il avait vu pendant son sommeil. Car ils comprenaient que des choses étranges lui avaient été révélées, d'après les signes qu'ils avaient remarqués en lui, d'après les paroles qu'ils avaient entendues le jour précédent à son réveil, d'après les larmes continuelles qu'ils lui avaient vu verser. Il se refusa longtemps à leur demande; mais comme ils insistaient vivement, il leur fit la narration qui va suivre, narration fréquemment entrecoupée par ses larmes et par ses gémissements. « Lorsque j'étais dans l'état de langueur prolongée où vous m'avez vu, je bénissais le Seigneur de cœur et de bouche, et je lui rendais grâce de ce qu'il daignait me châtier

avec sa verge paternelle, moi, son serviteur indigne. J'avais laissé loin de moi toute espérance de recouvrer la santé, et ne songeais plus autant qu'il était en moi qu'à me prémunir au plus tôt contre les punitions de l'autre monde, alors que mon âme quitterait mon corps. Tandis que je méditais sérieusement sur ce sujet, je fus pris d'une tentation, celle de demander au Seigneur qu'il daignât me révéler d'une manière ou d'une autre ce que c'était que la vie future, et quelle était après cette vie la condition des âmes une fois sorties du corps, afin que cette connaissance me fît voir plus clairement ce que j'avais à espérer ou à craindre après ma mort, que je croyais si prochaine, et que, par ce moyen, je pusse faire des progrès dans l'amour de Dieu, tandis que je flottais entre la vie et la mort. Curieux de satisfaire ce désir qui m'obsédait, j'invoquais tantôt le Seigneur sauveur du monde, tantôt la glorieuse Vierge sa mère, tantôt tous les saints élus de Dieu; mais j'espérais surtout obtenir la satisfaction de ma première demande par l'intercession du bienheureux confesseur saint Nicolas. Une nuit, au commencement du carême que nous venons de terminer, je dormais, lorsque je vis près de moi une apparition gracieuse et belle qui, s'adressant à moi dans les termes les plus doux, me dit : « Mon très-cher fils, la dévotion de tes prières est « grande, et la persévérance de ton intention est « grande aussi. Des supplications si assidues ne pour- « ront rester sans effets devant la clémence du Ré- « dempteur. Cependant continue pieusement tes

« oraisons et aie l'esprit en repos, car sans nul doute « le vœu de ta dévotion sera promptement comblé. » A ces mots l'apparition s'évanouit et le sommeil me quitta.

« A mon reveil, cette vision se grava profondément dans ma mémoire. Au bout de six semaines, m'étant levé pour aller à matines la nuit qui précède la cène de notre Seigneur, et ayant reçu de vos mains les coups de discipline, comme vous pouvez vous en souvenir, je sentis dans tout mon être un tel attendrissement que, le jour suivant, je trouvai le plus grand charme à pleurer abondamment, ainsi que vous l'avez vu de vos propres yeux. La nuit suivante, qui était celle de la Parascève, presqu'à l'heure où je devais me lever pour aller à matines, je tombai dans un paisible sommeil et j'entendis une voix apportée je ne sais comment à mon oreille, qui me disait ; « Lève-toi, entre dans l'oratoire, approche-« toi de l'autel qui est placé sous l'invocation de saint « Laurent : derrière l'autel tu trouveras une croix, « celle que le couvent adore le jour de la Parascève ; « si tu n'en agis pas ainsi, tu ne pourras rien faire « demain ; car il te reste une longue route à par-« courir ; adore cette croix en l'honneur du Sauveur; « offre-lui le sacrifice d'un cœur contrit et humilié : « sache pour sûr que l'holocauste de ta dévotion « plaira au Seigneur ; dans ce lieu même il répandra « sur toi une rosée abondante. » Le sommeil s'étant dissipé, je me réveillai et j'allai rejoindre mes frères pour entendre matines ; je le croyais du moins.

Comme ils étaient déjà réunis et que l'office était commencé, je rencontrai dans le vestibule de l'église un vieillard vêtu d'habits blancs, un de ceux qui, la nuit précédente, m'avaient infligé la discipline. Il m'invita par le geste accoutumé, à subir la pénitence; nous entrâmes dans le chapitre, et quand nous eûmes accompli cet office, nous revînmes dans l'oratoire. Je me dirigeai seul vers l'autel qui m'avait été désigné en songe, j'ôtai ma chaussure, et me prosternant sur le pavé, je m'avançai vers le lieu où je devais trouver la croix du Sauveur. Je la trouvai en effet, ainsi que la chose m'avait été annoncée : aussitôt je fondis en larmes, je m'étendis de tout mon long sur le pavé et je l'adorai avec la plus grande ferveur. Tandis que je baisais à deux genoux le visage du crucifix sur les yeux et sur la bouche, je sentis sur mon front des gouttes qui coulaient doucement et en y portant la main, je m'aperçus à la couleur que c'était du sang; je vis en outre qu'il s'échappait du crucifix autant de sang qu'il s'en échappe de la veine d'un homme à qui l'on a pratiqué une saignée. Je reçus dans la main je ne sais combien de ces gouttes de sang, et je m'en frottai les yeux, les oreilles et le nez. Enfin (j'ignore si j'ai péché en cela) poussé par un désir invincible, j'avalai une de ces gouttes précieuses et je me proposai de garder le reste que j'avais recueilli dans ma main.

« Après avoir adoré ainsi la croix du Seigneur, j'entendis marcher derrière moi : c'était le vénérable vieillard qui m'avait infligé précédemment la disci-

pline. Je laissai près de l'autel ma chaussure et mon bâton, je ne sais trop pourquoi ; je me rendis au chapitre, et, après avoir reçu comme la première fois, six coups de discipline, je fus absous. Le vieillard s'étant assis dans la stalle de l'abbé, je me prosternai devant lui : il s'approcha de moi et me dit seulement : « Suis-moi. » Et m'ayant relevé pour que je me tinsse debout, il prit ma main droite avec autant de force que de douceur. Cette étreinte dura tout le temps que nous restâmes ensemble ; et alors je perdis le sentiment de moi-même et de mon existence. Nous marchâmes dans une route unie, en droite ligne du côté de l'orient, jusqu'à ce que nous fûmes arrivés dans une contrée fort vaste qui présentait un aspect horrible : le sol semblait marécageux et composé d'une boue durcie. Il y avait là une si grande multitude d'hommes ou plutôt d'âmes, que le nombre en dépasse l'imagination. Elle était exposée à des supplices de tout genre, dont l'horreur ne peut être racontée. J'y voyais une troupe innombrable des deux sexes, de toute condition, de toute profession et de tout rang : chacun de ces pécheurs était puni de divers tourments, selon la nature de sa profession et le genre de sa faute. J'ai vu, j'ai entendu dans ce vaste espace dont les bornes échappent à l'œil des troupes de malheureux misérablement réunis et joints par la ressemblance des crimes et la similitude des professions. Leurs souffrances étaient les mêmes, mais les cris qu'ils poussaient dans les supplices formaient un bruit discordant. A chacun de ces malheureux

que je voyais puni pour leurs péchés, je remarquais parfaitement le genre de leurs fautes, la mesure et la nature du châtiment qu'ils subissaient, et comment, soit en se repentant de leurs péchés, soit par les prières des autres, ils mériteraient, dans cet exil terrible, de parvenir enfin à la céleste patrie; car tous les habitants de ce lieu d'horreur avaient l'espérance d'être sauvés un jour. J'en voyais quelques-uns souffrant leur supplice avec constance. La conscience de la récompense qui les attendait leur faisait regarder comme légères les horribles souffrances qu'ils éprouvaient. J'en apercevais quelques-uns aussi qui quittaient avec précipitation le lieu de leur supplice, et qui s'engageaient aussitôt dans un chemin conduisant plus avant: au même instant s'élevait une flamme qui les brûlait cruellement; des tourmenteurs accouraient armés de fourches, de fouets et d'autres instruments de supplices; ils les repoussaient et se préparaient à exercer sur eux toute leur cruauté. Néanmoins ceux qui avaient été ainsi déchirés, brûlés et dont les membres étaient en lambeaux, finissaient par échapper [1]. Tous ceux de la même catégorie parvenaient plus loin, et à d'épouvantables tourments succédaient des tourments plus tolérables. Pour ceux qui n'avaient pas encore passé d'une grande souffrance à une épreuve plus cruelle, il s'en fallait de beaucoup que leur temps de misère fût fini. Chacun était traité selon qu'il avait en aide ou en empêche-

[1] Nous lisons *evadentes*, au lieu d'*evadente*.

ment ses mérites antérieurs, selon aussi que les bonnes œuvres de ses amis le secouraient. La variété des supplices dont j'ai été le témoin était infinie : ceux-ci étaient rôtis au feu, ceux-ci étaient frits dans des poêles, ceux-ci avaient la chair labourée par des ongles de fer qui mettaient à découvert la charpente osseuse; ceux-ci étaient plongés dans des bains de poix et de soufre qui exhalaient une odeur affreuse, et où se trouvaient mêlés de l'airain, du plomb et d'autres métaux fondus; ceux-là étaient rongés par les dents venimeuses de reptiles monstrueux; ceux-là étaient lancés sur des pieux plantés très-près les uns des autres et surmontés de pointes de fer rouge. Les tourmenteurs les déchiraient avec les ongles de fer, les meurtrissaient à grands coups de fouet, leur enlevaient la chair à force de tortures. Je reconnus parmi ces malheureux des gens que j'avais connus et avec qui j'avais été lié dans cette vie; leur sort n'était pas le même pour tous : parmi eux se trouvaient des évêques, des abbés, et autres élevés en dignité, soit dans le clergé, soit dans les emplois séculiers, soit dans le cloître; je remarquai que ceux qui avaient eu le moins de priviléges et d'honneurs dans leur vie terrestre souffraient les peines les moins lourdes. Je vous le dis en vérité; je vis que ceux-là étaient tourmentés plus que les autres, et comme par une aggravation spéciale, que j'avais connus dans le monde prélats ou juges d'autrui. Il serait trop long de vous dire ce que chacun d'eux avait mérité, ce que chacun d'eux souffrait, quoique j'aie observé clairement toutes ces

choses. Aussi, Dieu en est témoin, si je voyais quelqu'un, eût-il tué mes amis les plus chers selon les affections charnelles, destiné à de pareils supplices, je subirais humblement[1] la mort temporelle, s'il pouvait arriver que cette mort dût le délivrer; tant les supplices auxquels j'ai assisté dans ce lieu terrible dépassent le terme et la mesure de la douleur, de l'angoisse, de l'amertume et de la misère.

« Lorsque nous eûmes traversé ce premier lieu de peines, nous arrivâmes, mon guide et moi, du côté opposé, sans avoir éprouvé aucun mal, et nous fûmes également sains et saufs dans les autres lieux de supplices dont je vais parler. Le second lieu de tortures où nous parvinmes était borné par une montagne dont la hauteur touchait aux nuages; mais nous traversâmes cet obstacle avec autant de facilité que de rapidité. De l'autre côté de la montagne et à son pied s'étendait une vallée très-profonde et ténébreuse, entourée, à son autre extrémité, par une ceinture de rochers dont le regard ne pouvait embrasser l'étendue. Au fond de cette vallée se trouvait un fleuve ou un étang, je ne sais lequel, fort large et fort long, dont les eaux noires étaient horribles à voir, et qui exhalait en tourbillons une vapeur fétide et insupportable. D'un côté de cet étang, sur le flanc de la montagne, des bûchers avaient été construits, et la flamme s'en élevait jusqu'aux cieux; de l'autre côté, sur le haut des rochers, se faisait sentir un froid atroce : la neige,

[1] *Milites*, nous proposons *humiliter*.

la grêle, les vents furieux semblaient y sévir à l'envi. Ce froid terrible me parut être le plus cruel supplice que j'eusse vu jusque-là. La vallée dont je viens de parler, les flancs de chaque chaîne de montagnes, dont l'une était une fournaise et l'autre un glacier, étaient occupés par une aussi grande multitude d'âmes qu'on voit d'abeilles remplir la ruche, lorsque l'essaim est au complet. A cette vue, je conjecturai qu'en général, ces pécheurs étaient plongés dans le fleuve fétide; qu'à leur sortie, ils devenaient la proie des flammes allumées sur le bord; que ces flammes, en se succédant, les emportaient en l'air comme des étincelles échappées d'une fournaise, et qu'ils retombaient dans les profondeurs de l'autre rive où ils étaient entraînés par les vents, morfondus par les neiges, frappés par la grêle; et puis que leur supplice recommençait; qu'ils étaient de nouveau précipités par la violence de l'ouragan dans les flots fétides du fleuve, de nouveau exposés aux flammes dévorantes de l'incendie. Les uns étaient tourmentés par la chaleur ou par le froid plus longtemps que les autres; ceux-là faisaient un plus long séjour dans les eaux fétides du fleuve; d'autres enfin, ce qui est horrible à dire, étaient écrasés dans les flammes comme des olives sous le pressoir, et je voyais leur angoisse interminable. Tous ceux qui étaient tourmentés dans ce lieu subissaient cette loi commune, à savoir que le temps de la purgation de leurs fautes n'expirait que quand ils avaient traversé le lac sur tous ses points, depuis le commencement jusqu'à la fin. De grandes

et nombreuses différences étaient établies dans le sort des suppliciés : à ceux qui avaient pour eux des mérites antérieurs ou de bonnes œuvres faites en leur nom après leur mort, étaient accordées des épreuves moins rudes et moins prolongées ; ceux qui avaient contre eux des fautes plus graves et qui étaient aidés par des prières moins ferventes, étaient punis plus cruellement et plus longtemps. Pour tous, cependant, le supplice allait en s'adoucissant, à mesure qu'ils approchaient de l'extrémité du lac ; car la peine la plus cruelle était celle qu'ils éprouvaient au commencement, quoique, relativement à chacun d'eux, il y eût des degrés dans le supplice : les tourments même les plus légers de ce lieu étaient plus cruels que les plus cruels tourments du lieu précédent. Dans ce second lieu de pénitence, je trouvai et je reconnus un bien plus grand nombre de gens avec qui j'avais été lié que dans le premier purgatoire ; j'adressai la parole à quelques-uns d'entre eux : j'envisageai et je reconnus surtout un orfèvre qui avait été mon ami dans ce monde. Mon guide, voyant que je l'examinais avec attention, me demanda si je le connaissais ; et, sur ma réponse affirmative, il me dit : « Si tu le connais, « parle-lui. » Cet homme nous regarda à son tour, et nous reconnut ; mais, à la vue de celui qui nous conduisait, il fit un geste de plaisir que je ne peux rendre : il étendit les mains, le vénéra en se prosternant de tout son corps et le saluant pour les bienfaits qu'il avait reçus de lui. Il lui rendit des actions de grâces que je ne pouvais comprendre ; mais comme

il répétait fréquemment : « Saint Nicolas, ayez pitié de moi, » et comme, de mon côté, j'avais admiré plusieurs fois le visage angélique de mon guide, je fus saisi d'une joie telle que je n'en avais jamais ressenti en reconnaissant en lui l'illustre saint Nicolas, celui que j'ai toujours aimé, vénéré et chéri, celui par qui j'espérais obtenir le salut de mon corps et de mon âme. Je demandai à l'orfèvre comment il se faisait qu'il eût sitôt traversé les épouvantables supplices que j'avais vus dans le premier purgatoire; il me répondit : « Très-« cher ami, toi et tous ceux qui me connaissaient dans « le monde, avez vu que j'ai été privé, avant ma mort « temporelle, de tous les secours de la foi chrétienne : « je veux parler de la confession et du viatique. Vous « m'avez regardé comme perdu ; car vous ignoriez que « mon seigneur que voici, saint Nicolas, m'avait pris « en pitié, et qu'il n'avait pas souffert que son malheu-« reux serviteur subît la mort méritée d'une damna-« tion éternelle. Depuis l'époque où j'ai été soumis aux « peines du purgatoire, j'ai toujours été ranimé par sa « très-clémente visite, comme je le suis encore aujour-« d'hui, et cela au moment où je subissais les plus « cruels supplices. Cependant, comme, pendant ma « vie, j'ai souvent commis des fraudes dans mon mé-« tier d'orfèvre, j'en porte maintenant la peine terri-« ble : souvent je suis précipité sur un tas de pièces de « monnaie ardentes qui me brûlent horriblement; je « suis forcé d'avaler des deniers chauffés au feu, qui « me dévorent les entrailles. Le plus souvent il faut « que je les compte, et alors, en passant par mes doigts,

« ils me brûlent les mains et me font pousser d'horri- « bles cris. » Je lui demandai si les hommes, par un remède quelconque, pouvaient se soustraire à ce terrible supplice; il me répondit en soupirant : « Si « chaque jour les fidèles écrivaient avec le doigt sur « leurs fronts et sur la région du cœur : Jésus de Na- « zareth, roi des Juifs, ils se conserveraient sans au- « cun doute exempts de toute peine, et entreraient « après leur mort dans les lieux où règne une éclatante « lumière. » Voilà ce qu'il m'apprit et beaucoup d'autres choses encore ; mais qu'il suffise de ce que je viens de dire, et laissez-moi continuer mon récit.

« Nous quittâmes, mon guide et moi, cette vallée de larmes que j'ai appelée le second purgatoire, et nous arrivâmes dans une plaine immense située dans les profondeurs de la terre, et dont l'accès semblait fermé à tout autre qu'aux démons qui torturent, et qu'aux âmes qui sont torturées. Sur cette plaine s'étendait un chaos épouvantable : c'était un mélange et comme un tournoiement d'une fumée de soufre, d'une vapeur intolérable et fétide, d'un noir tourbillon de poix enflammée ; et ce mélange s'élevant comme une montagne, remplissait ce vide horrible. Cette plaine était couverte d'une multitude de reptiles, en aussi grande quantité que les tuyaux de paille dont on jonche les cours des maisons. Ces bêtes hideuses, monstrueuses, et dont l'imagination ne peut se figurer les formes étranges, effrayaient par le feu qui sortait de leurs naseaux et de leur gueule horriblement distendue. Leur insatiable voracité s'acharnait sur les mal-

heureux pécheurs. De leur côté arrivaient des démons courant çà et là comme des furieux, et augmentant les supplices. Tantôt ils les coupaient par morceaux avec des instruments de fer rougis au feu; tantôt ils leur enlevaient la chair jusqu'aux os; tantôt ils les jetaient dans un brasier, et les faisaient fondre comme on fait fondre des métaux, ou les rendaient rouges comme la flamme elle-même. Ce que je vous dis des peines de ce troisième purgatoire est peu de chose, ou plutôt rien, j'en atteste le Seigneur. En effet, Dieu sait qu'en un instant ils subissaient plus de cent supplices différents. Je voyais ces malheureux anéantis, puis reparaissant, perdant de nouveau toute forme humaine, puis reprenant une figure. Tel était le sort de ceux qu'une vie criminelle amenait en ce lieu. Leurs transformations étaient sans fin; nul terme, nulle borne au renouvellement de leur supplice. L'incendie opéré par ce feu était de telle nature, que tous les moyens de combustion par nous connus, ne produisent qu'une chaleur tiède en comparaison. Quelques-uns étaient étendus sur des tas de vers écrasés, morts et coupés par morceaux, qui exhalaient au loin une puanteur si fétide et une odeur si empestée, que cette atroce invention excédait tous les supplices dont j'ai parlé. Il me reste à vous dire qu'il y a un supplice abominable, honteux et horrible plus que les autres, auquel dans ce lieu quelques-uns sont condamnés : ce sont ceux qui, dans leur vie mortelle, se sont rendus coupables de ce crime qu'un chrétien

ne peut nommer, dont les païens mêmes et les gentils avaient horreur. Ces misérables étaient assaillis par des monstres énormes, qui paraissaient de feu, dont les formes hideuses et épouvantables dépassent tout ce que l'imagination peut concevoir. Malgré leur résistance et leurs vains efforts, ils étaient contraints de souffrir leurs abominables attouchements. Au milieu de ces hideux accouplements, la douleur arrachait à ces infortunés palpitants des lamentations et des rugissements. Bientôt ils tombaient privés de sentiment et comme morts; mais il leur fallait revenir à la vie et renaître de nouveau pour le supplice. J'ai horreur du récit que je vous fais et je suis confondu de l'obscénité du crime. Je ne savais pas jusque-là et je n'aurais pas même présumé que l'un et l'autre sexe se fussent jamais souillés de pareilles turpitudes. O douleur! la foule de ces infâmes était aussi nombreuse que leur supplice était épouvantable. Dans cet horrible lieu je ne reconnus ni ne cherchai à reconnaître personne; tant l'énormité du crime, l'obscénité du supplice et la puanteur qui s'exhalait m'inspiraient un insurmontable dégoût. Aussi me fut-il excessivement pénible de rester même quelques instants dans ce lieu, ou d'y regarder ce qui s'y passait. Pour vous faire une idée de ces lamentations, de ces plaintes, de ces hurlements, de ces cris poussés par chacun : « Malheur à moi, parce que j'ai péché, parce « que je n'ai pas réparé mes fautes en me repen- « tant! » enfin, de ce concert de sanglots qui re-

doublait avec le supplice, figurez-vous tous les humains ensemble poussant d'épouvantables et continuelles vociférations.

« Quoique je cherchasse à éviter autant qu'il était en moi cet affreux spectacle, je me trouvai cependant en présence d'un clerc que j'avais connu jadis. Dans son temps il était regardé comme le plus habile de ces gens que nous appelons légistes et décrétistes. Il s'était enrichi dans l'administration des revenus ecclésiastiques et chaque jour il avait vu s'augmenter sa fortune. En le trouvant exposé à ces épouvantables châtiments, je m'étonnai beaucoup du terrible malheur qui l'accablait : je lui demandai s'il espérait obtenir bientôt miséricorde ; il me répondit : « Malheur à moi ! malheur à moi ! je sais que je n'obtiendrai pas miséricorde avant le jour du jugement : « j'ignore même si je l'obtiendrai à cette époque. Car, « depuis le moment où j'ai été jeté dans cet abîme de « maux, mon châtiment ne fait que s'accroître et je « suis de plus en plus tourmenté. » Alors je lui dis : « Et « pourquoi à l'extrémité ne vous êtes-vous pas confessé « de vos péchés et n'avez-vous pas fait pénitence ? » Mais « lui : J'avais l'espoir de recouvrer la santé ; le diable « m'a trompé : j'ai rougi de confesser des crimes trop « honteux, afin de ne pas encourir le mépris de ceux « parmi lesquels j'avais vécu honoré et considéré quoi- « qu'à tort. J'ai confessé mes fautes les plus légères à un « prêtre ; mais, quand il m'a demandé si j'en avais de « plus graves à avouer, je lui ai dit de s'en aller, pro- « mettant de le rappeler si ma mémoire me fournis-

« sait quelques nouveaux péchés. Il partit, et il n'était « pas encore bien loin lorsque je me sentis mourir ; mes « serviteurs le rappelèrent, mais il ne trouva plus qu'un « cadavre. De tous les genres de supplices que je souf- « fre aujourd'hui, aucun ne me tourmente plus cruel- « lement que le souvenir de ma déplorable erreur qui « se représente à mes yeux : car je suis forcé mainte- « nant de m'abandonner à la turpitude de mon ancien « vice. Outre la violence d'un supplice impossible à « rendre, je suis saisi d'une confusion plus intolérable « encore, en me voyant aux yeux de tous chargé d'une « ignominie si exécrable. » Au moment même où il par- lait, je vis qu'on le torturait de toutes les manières ; bientôt il perdit toute forme à mes yeux et je n'aper- çus plus qu'une masse liquide fondue comme le plomb par la violence du feu. J'interrogeai saint Nicolas, qui était à mes côtés, pour savoir s'il y avait quelque remède à de pareils tourments. Il me dit : « Quand viendra le jour du jugement la volonté du « Christ sera faite ; car, seul il connaît le cœur de tous, « et alors il rendra à chacun ce qu'il trouvera juste. » Cet exemple a fait, qu'en revenant de mon évanouis- sement, je me suis adressé au prêtre à qui je m'é- tais confessé seulement de fautes légères, et devant plusieurs assistants j'ai pris le Seigneur à témoin que j'avais dit toute la vérité, puisque nul, excepté Dieu, ne connaît les péchés des hommes. » (Je passe sous silence une foule d'autres supplices dont le moine fut témoin [1], craignant, si j'entrais dans trop de détails,

[1] Nous proposons et traduisons *vidit*. Car il nous semble que le pas

de fatiguer le lecteur dont l'esprit attend d'autres événements. Que cet extrait d'un récit beaucoup plus circonstantié lui suffise.)

« Maintenant que je vous ai raconté en partie ce que j'ai vu dans les différents purgatoires sur les peines des méchants, je dois vous parler de la consolation des bons et de l'éternelle gloire des bienheureux ; spectacle dont j'ai été le témoin oculaire. Après avoir traversé, comme je vous l'ai dit, les divers lieux de supplices et avoir assisté aux douleurs de tous ces malheureux, nous nous sommes dirigés vers l'intérieur, mon guide et moi. Peu à peu une lumière douce commença à poindre ; nous ressentîmes un incroyable bonheur à respirer une odeur suave qui s'exhalait de belles campagnes, où la verdure du printemps et des fleurs de toute espèce charmaient les yeux. Dans ces campagnes nous trouvâmes une multitude infinie d'hommes, ou plutôt d'âmes, qui, après avoir traversé de cruelles épreuves, se réjouissaient dans un heureux repos. Ceux qui se tenaient au bord de ces campagnes étaient revêtus d'habits blancs, mais d'une couleur peu éclatante. Il n'y avait sur ces habits ni noirceur ni tache, mais enfin ils n'étaient point d'une blancheur parfaite. J'aperçus là quelques personnes que je connaissais, et entre autres une abbesse qui venait de sortir du lieu des supplices : ses vêtements étaient sans taches, mais d'une blancheur équivoque. Je vis et je reconnus aussi dans ce lieu un

sage que nous renfermons entre parenthèses est une réflexion de Matth. Pâris, comme l'indique *lect. ribus*. Le récit recommence à l'alinéa.

prieur de mes amis qui partageait, délivré de toutes les peines du purgatoire, le tranquille repos des bienheureux : il était transporté d'une joie incomparable parce qu'il avait l'espérance certaine d'être bientôt récompensé par la vue de Dieu. J'y vis aussi un prêtre qui avait joint aux exemples d'une bonne vie une prédication si entraînante, qu'il avait préservé de tout péché mortel, non-seulement ses paroissiens, mais encore les populations d'alentour : Dieu l'avait aidé ; et maintenant une gloire ineffable lui était réservée à lui et à ceux qui lui devaient leur salut.

« De là nous nous avançâmes encore plus dans l'intérieur de ces lieux de délices. La lumière commençait à avoir plus de clarté, les parfums plus de douceur : les habits de ceux qui y demeuraient étaient plus blancs, et leur joie plus vive encore. Tous ceux qui séjournent en ce lieu sont inscrits comme citoyens de la Jérusalem céleste. Ils avaient traversé plus facilement les peines du purgatoire, parce que les vices mondains avaient eu moins de prise sur eux. Le langage est insuffisant pour retracer ce que nous vîmes en avançant encore : la faiblesse humaine ne peut en faire dignement le récit. C'est un spectacle que la parole ne peut rendre : ainsi que sur la terre, dans la sainte solennité de la passion du Seigneur, on voyait au milieu de tous ces esprits bienheureux, dont la multitude était infinie, le Rédempteur du genre humain attaché au bois de la croix, saignant par tout le corps des coups de fouets qu'il avait reçus, couvert de crachats, couronné d'épines, percé de clous, blessé

au côté par la lance. De ses pieds et de ses mains coulait un ruisseau de couleur pourpre ; le sang et l'eau dégouttaient de son côté. Sa sainte mère, non plus triste et inquiète, mais joyeuse et le regard serein, assistait à cette scène miraculeuse et ineffable. Qui peut se figurer avec quel empressement tous accouraient à ce spectacle ? Quelle dévotion dans tous les yeux ! quel concours d'adoration ! quelles actions de grâces pour tant de bienfaits ! Cette vue se gravait dans ma pensée ; la douleur et la dévotion se partageaient ma pauvre âme ; la stupeur et l'admiration me mettaient hors de moi-même : j'étais comme un homme qui a perdu la raison. Qu'est-ce que la dévotion de l'homme devant ces humiliations divines qui ont vaincu le diable, qui ont subjugué l'enfer, qui ont arraché au mauvais esprit ses armes et le butin des âmes ; qui ont relevé l'homme perdu ; qui ont délivré les humains des cachots du Tartare pour les placer dans le ciel parmi les chœurs des anges. Je crains de raconter tout ce que j'ai vu et entendu dans ce lieu, tant la chose est inouïe et peut paraître incroyable à beaucoup de gens. Enfin, après que quelque temps se fut écoulé dans cette contemplation céleste, la vision disparut tout à coup. Tous adorèrent le lieu où s'était passé le renouvellement du grand sacrifice, et retournèrent joyeux dans leurs demeures. Pour moi, en suivant mon guide qui s'avançait encore plus loin, je traversai, saisi d'admiration, le séjour des bienheureux. La blancheur de leurs habits

était éclatante [1], les odeurs suaves, et l'on entendait un harmonieux concert de voix qui chantaient les louanges de Dieu.

« Nous parcourûmes de nouveau un long espace. A chaque instant l'aménité des lieux devenait plus riante encore. Enfin, nous vîmes de loin comme un mur de cristal dont l'œil ne pouvait mesurer la hauteur ni embrasser l'étendue. A mesure que nous approchions, j'aperçus une porte qui jetait une clarté brillante. Elle était ouverte; une croix seule en barrait le passage. Une foule immense s'approchait de cette porte; ceux qui étaient les plus voisins désiraient entrer. La croix qui se trouvait au milieu de la porte [2] s'élevait en l'air, et laissait ainsi l'entrée libre à ceux qui arrivaient, ou bien descendait sur le sol pour mettre obstacle à l'entrée de autres. Avec quelle joie entraient ceux qui étaient admis! avec quel respect s'arrêtaient ceux qui étaient exclus! Je ne saurais vous dire avec quelle ardeur ils demandaient que la croix s'élevât en l'air! Mon guide s'arrêta quelque temps avec moi dans cet endroit; mais enfin lorsque nous arrivâmes près de la porte, la croix s'éleva et l'entrée parut libre. Mon compagnon passa le premier, je le suivis; cependant tout à coup la croix descendit sur mes mains et sembla vouloir m'empêcher du marcher sur ses traces. A cette vue,

[1] *Hic consistentiam candor*. Nous modifions légèrement le texte en lisant *consistentium*.

[2] Nous lisons *et* pour *nec*.

je fus saisi d'effroi ; mais j'entendis alors ces paroles rassurantes de mon guide : « Ne crains rien, place « seulement ta confiance dans le Seigneur et entre « hardiment. » La confiance me revint : la croix ne m'arrêta plus et j'entrai. Que personne ne m'interroge sur les flots d'éblouissante clarté, sur les torrents de lumière qui se répandaient dans l'intérieur de ces lieux : ce sont choses que non-seulement ma bouche ne peut rendre, mais que même mon imagination ne me retrace que confusément. Cette splendeur douce et brillante me faisait subir, en la regardant, une espèce d'entraînement intime; cette immensité de lumière me transportait hors de moi-même. Tout ce que j'avais vu jusqu'alors n'était rien en comparaison d'un pareil spectacle. En effet, cette splendeur, toute prodigieuse qu'elle fût, ne fatiguait pas la vue par un éclat trop fort, mais lui donnait plutôt de la vigueur. En regardant en bas, on ne voyait autre chose que la lumière, et ce mur de cristal dont j'ai parlé. Dans ce mur, depuis le bas jusqu'au haut, avaient été pratiqués des degrés d'une admirable beauté. Les âmes heureuses y montaient dès qu'elles avaient été introduites par la porte. Il n'y avait dans cette ascension nulle fatigue, nulle peine, nul retard, parce que le degré supérieur comme le degré inférieur était franchi avec une allégresse toujours croissante. En levant les yeux en haut, j'aperçus le Seigneur assis sur le trône de gloire, et à ses côtés notre Sauveur, sous la figure humaine. Les esprits bienheureux, au nombre de cinq cents ou de sept

cents, qui, après avoir suivi le même chemin que nous, pouvaient s'élever jusqu'au trône céleste, montaient en cercle et adoraient le Seigneur avec des actions de grâces. Je suis fermement convaincu que ce que j'ai aperçu n'était pas encore le ciel des cieux, là où le Dieu des Dieux de Sion sera vu dans toute sa majesté réelle; mais de ce point on doit monter sans difficulté ni délai à ce ciel rempli par l'éternelle vision de la Déité. Cependant tels étaient mes transports de joie, de bonheur, de calme intérieur et d'exaltation, que toutes les paroles inventées par les hommes ne peuvent rendre la joie du cœur qui m'inondait en ce lieu.

« Lorsque j'eus assisté, par la vue et l'ouïe, à ces prodiges et à beaucoup d'autres, saint Nicolas me dit en peu de mots : « Tes vœux sont accomplis en partie, ô mon fils ; tu as vu autant que cela t'était possible, la condition de l'homme, les dangers de « ceux qui faillissent, les supplices des méchants, la « tranquillité de ceux qui sont délivrés, la joie de « ceux à qui il est donné de parvenir à la cour céleste et enfin les mystères de la passion de notre « Seigneur. Il faut que tu retournes maintenant à « ce combat qu'on appelle la vie. Si tu persévères « dans la crainte du Seigneur, tu éprouveras par « toi-même ce que tu n'as vu qu'avec tes yeux ; et « encore ton sort sera-t-il bien plus beau, si tu te « présentes au jour du dernier appel avec la chasteté « du corps et l'innocence de l'âme. » Tandis qu'il me parlait ainsi, j'entendis tout à coup le son admi-

rablement doux d'une trompette. On eût dit que toutes les cloches de l'univers et tous les instruments qui résonnent, s'unissaient dans un même accord. Le son de cette trompette, d'une admirable douceur, et composé d'accents variés et mélodieux, avait autant de charme que de grandeur. A cette harmonie inaccoutumée, je restai attentif, immobile, le sens suspendu; mais lorsqu'elle cessa, mon guide avait disparu. Peu à peu mes forces revinrent, mes yeux s'ouvrirent et recouvrèrent la faculté de voir : je n'éprouvais plus aucune atteinte de mon ancienne infirmité; ma langueur m'avait entièrement quitté. J'étais fort et vigoureux, quoique triste et inquiet : et c'est alors que je me suis mis sur mon séant devant vous. Revenu tout à fait à moi, j'appris de vous, mes frères, que nous nous trouvions dans le saint jour de Pâques. Je remarquai le rapport certain qu'il y avait entre cette trompette à l'harmonie ineffable, et la solennité sainte où l'on célèbre le mystère du salut de l'homme; c'est dans ce grand jour que sur la terre a été opéré ce mystère divin par Notre-Seigneur Jésus-Christ; celui qui, au même moment, a créé de rien le ciel et la terre; celui qui est adoré et qui règne coéternellement avec le Père et avec l'Esprit-Saint dans l'infinité des siècles des siècles. Amen. »

Jean de Brienne nommé roi de Jérusalem. — Vers le même temps, Henri de Champagne, roi de Jérusalem, qui avait succédé au roi Guy, tomba du haut d'une fenêtre de la salle où il mangeait sur le pavé

de la rue, et s'étant brisé la tête, rendit le dernier soupir. Il était neveu des deux rois de France et d'Angleterre, Philippe et Richard; car il était fils d'une fille de Louis, roi de France, père de Philippe, qui l'avait eue de sa première femme Aliénor; celle qu'avait ensuite épousée le roi des Anglais Henri, père du roi Richard. Après la mort dudit roi, les intérêts de la Terre-Sainte exigeaient qu'un nouveau roi fût nommé[1]. Les suffrages unanimes du clergé et du peuple se réunirent sur un illustre seigneur français, Jean de Brienne, fort expérimenté dans l'art militaire. Il fut couronné roi. Grâce à son habileté, les affaires du royaume prospérèrent entre ses mains.

Le roi d'Angleterre envoie à Rome des députés au sujet de l'interdit lancé par l'archevêque de Rouen sur la Normandie. — Paix entre cet archevêque et le roi. — Teneur du traité. — L'an de grâce 1197, le roi d'Angleterre Richard, se trouvant au château de Bure, en Normandie, fut dans une position désagréable et embarrassante, à cause de l'interdit lancé par l'archevêque de Rouen sur la province de Normandie. Les cadavres des morts gisaient sans sépulture dans les rues des villes et dans les carrefours. Un air empesté menaçait l'existence des vivants. Le roi

[1] Jean de Brienne ne fut pas le successeur immédiat de Henri de Champagne. Isabelle, veuve de ce dernier prince, épousa, sur l'avis du grand maître des Hospitaliers, Amaury, frère et successeur de Guy de Lusignan, dans l'île de Chypre, et ils furent proclamés tous deux roi et reine de Jérusalem et de Chypre.

envoya alors à la cour de Rome Guillaume, évêque d'Ély, son chancelier, et les évêques de Durham et d'Exeter[1], pour y plaider sa cause contre ledit archevêque. Mais Guillaume, évêque d'Ély, en se rendant à Rome, expira à Poitiers. Il fut enterré dans l'abbaye du Pin, de l'ordre de Cîteaux, le quatrième jour avant les calendes de février. Les évêques dont j'ai parlé et qui devaient l'accompagner, continuèrent leur voyage commencé, et arrivèrent à Rome. Les deux parties ayant été citées en présence du seigneur pape, et ayant exposé leurs raisons, qui furent écoutées attentivement, le seigneur pape et les cardinaux délibérèrent longuement, et prenant en considération les torts et dommages que le roi pourrait éprouver en Normandie, si la place d'Andely n'était point fortifiée, ils conseillèrent à l'archevêque de se réconcilier à l'amiable avec son seigneur le roi, et de consentir à recevoir de lui une compensation suffisante pour ce qu'il perdait; compensation qui serait fixée par des prud'hommes. Ils se fondaient sur ce que tout homme puissant et par conséquent le roi d'Angleterre, avait bien le droit de fortifier les endroits faibles de sa terre, de peur que cette négligence ne lui causât désagrément ou dommage. Les députés du roi et ceux de l'archevêque étant de retour, obtinrent que la sentence d'interdit fût levée et que la paix fût conclue.

Le traité de paix et concorde entre le seigneur roi

[1] Le texte dit *de Lisieux*; nous adoptons la variante.

d'Angleterre, et entre l'église et l'archevêque de Rouen, fut rédigé en ces termes : « Richard, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, etc. Comme la très-sainte et sacrée église est la seule et chère épouse du roi éternel, par qui les rois règnent et de qui les princes tiennent leur gouvernement, nous voulons lui rendre une dévotion et un respect d'autant plus grands, que nous savons avec plus de certitude que non-seulement la puissance royale, mais encore toute puissance vient du Seigneur Dieu. C'est pourquoi, de même que la vénérable église de Rouen brille au premier rang entre toutes les églises de notre terre, de même nous avons jugé bon, la regardant comme notre mère, de pourvoir dignement, par une juste compensation, à ses avantages et accroissements. Le bourg d'Andely et plusieurs lieux adjacents qui dépendaient de l'église de Rouen, ne se trouvant pas suffisamment munis, offraient à nos ennemis une entrée facile sur nos terres de Normandie. Par ce moyen, ils se livraient fréquemment et sans obstacles, dans ladite province, aux incendies, aux rapines et aux autres genres d'hostilités. Aussi, comme notre vénérable père Gaultier [1], archevêque de Rouen, et le chapitre de cette église, ont pris en considération convenable le tort qui en pouvait résulter pour nous et pour notre terre, un échange a été conclu entre l'église de Rouen et l'archevêque Gaultier d'une part,

[1] Nous lisons ici *Walterus*, pour l'initiale W. en avertissant qu'il faut modifier également le nom de Guillaume donné à cet archevêque dans la circulaire de Richard, année 1191.

et nous d'autre part, relativement au manoir d'Andely, sous cette forme : Ledit archevêque, sur l'avis et l'injonction de notre seigneur le pape Célestin III, et d'après l'assentiment du chapitre de l'église de Rouen, déclare s'abstenir de toute réclamation et nous céder perpétuellement à nous et à nos héritiers, ledit manoir d'Andely, ainsi que le château neuf de la Roche, la forêt, toutes les autres dépendances et libertés, excepté les églises et les prébendes des chevaliers, excepté aussi le manoir de Fresnes avec ses dépendances. Ledit archevêque, au nom de l'église de Rouen, tiendra [1] toutes ces possessions pour lui et pour ses successeurs avec toutes libertés, libres coutumes et intégrité complète à perpétuité. Aussi, en échange dudit manoir d'Andely et de ses dépendances, nous nous désistons de toute réclamation à perpétuité, et accordons à l'église de Rouen, audit archevêque et à ses successeurs, tous les moulins que nous avons à Rouen [2]. A partir du jour de cet échange, ils lui appartiendront intégralement avec tous leurs accessoires et instruments de mouture, sans qu'on puisse retenir rien de ce qui regarde ou le moulin ou la mouture, et avec toutes les libertés et libres coutumes qu'ils ont d'ordinaire et doivent avoir. Faculté est retirée à tous de construire un moulin au détriment des moulins ci-désignés. Nous accordons en outre la ville de Dieppe et celle de Bouteille avec toutes dépendances et libertés, les manoirs de

[1] *Retinuit* : nous lisons *retinebit*.

[2] Ces moulins étaient appelés moulins de Robeq.

Louviers, la forêt d'Haliermont avec les mines de fer [1] et toutes les autres dépendances et libertés. L'église de Rouen, ledit archevêque et ses successeurs posséderont toutes ces choses à perpétuité en échange dudit manoir d'Andely. Cet échange a été conclu à Rouen, l'an de grâce 1197 et de notre règne le huitième [2]. » A cette époque parut en France un fameux prédicateur, par la bouche de qui le Seigneur opérait les bonnes œuvres. Ce saint homme s'efforça surtout d'extirper l'usure de la France. Ce fléau était venu d'Italie [3] en France, il y avait fait de grands ravages et le noble royaume de France en était souillé. Ce prédicateur avait nom Foulques [4]. Il envoya en

[1] Nous proposons ce sens pour le mot *ferris*.

[2] Voyez aussi, pour cette négociation, l'*Hist. littér.*, art. *Gautier de Coutances*. Cet archevêque de Rouen était l'oncle de Jean de Coutances, évêque de Worcester. Comme Célestin III avait été le médiateur de ce traité, son autorité fut aussi invoquée pour le confirmer : ce qui eut lieu par une bulle en date du 26 avril, rapportée par Raoul de Diceto.

[3] Matt. Pâris appelle constamment *caursini* ces usuriers plus connus en France sous le nom de Lombards. La critique moderne a déjà reconnu l'exactitude de la remarque de notre auteur qui, dans plusieurs passages, dit que les usuriers chrétiens étaient pires que les juifs. Et cependant les papes se firent les patrons et les chefs de ces banquiers si redoutés. Dès le treizième siècle, l'économie industrielle avait fait de grands progrès en Italie. On connaissait à Milan le papier-monnaie, et à Florence, les jeux de bourse. (*Voy.* M. LIBRI, *Hist. des mathém.*, tome II, pag. 265 et suiv. ainsi que les notes qui y sont jointes.) Au reste l'histoire du commerce et de la valeur de l'argent, au moyen-âge, est encore à faire, et offrirait sans nul doute beaucoup d'intérêt.

[4] Foulques, curé de Neuilly, celui qui prêcha avec tant d'ardeur la quatrième croisade. Il avait pour compagnon de sa mission Pierre de Roucy, prêtre du diocèse de Paris.

Angleterre un homme religieux, l'abbé de Flaix, pour que le commerce n'eût plus lieu le jour du dimance. L'abbé y étant arrivé, fit cesser ce scandale en plusieurs lieux. Vers le même temps, Robert de Shrewsbury fut consacré évêque de Bangor.

Richard transporte en Angleterre les reliques de saint Valery. — Il brule des vaisseaux anglais. — Il gagne a son parti le comte de Flandre et plusieurs autres. — Le roi de France est mis hors de combat et obligé de traiter avec le comte. — Traité rompu. — Diverses constitutions de Richard. — Vers le même temps, on annonça au roi Richard que des navires anglais avaient coutume d'aborder au port de Saint-Valery, et qu'ils amenaient des vivres destinés au roi de France et à ses autres ennemis. Il fit de ce côté une course de cavalerie, brûla le bourg, chassa les moines, et fit transporter en Normandie la châsse de saint Valery ainsi que les reliques. Dans le port, il trouva des vaisseaux anglais chargés de froment et de vivres : il fit pendre les matelots, livra les vaisseaux aux flammes et distribua les vivres à ses chevaliers.

Vers le même temps, le roi Richard, à force de présents, entraîna dans son parti plusieurs seigneurs puissants du royaume de France : il fournit à Baudouin, comte de Flandre, un secours de cinq mille marcs d'argent. Le comte, de son côté, s'engagea, en livrant des otages, à ne point entrer en composition avec le roi de France sans l'aveu de Richard. Les Champenois et les Bretons abandonnèrent aussi le

parti du roi de France pour se joindre au roi Richard. Guillaume Crispin, connétable d'Eu[1], se vit forcé de rendre ledit château au roi d'Angleterre qui s'empressa de le fortifier. Le roi de France rassembla des troupes, et vint mettre le siége devant la place. Pendant ce temps, le roi d'Angleterre entra à main armée dans l'Auvergne[2], s'empara de dix châteaux

[1] *Angi*, mieux *Augi*.

[2] L'Auvergne, à peu près indépendante sous des comtes nationaux, reconnaissait toutefois la suzeraineté des rois d'Angleterre comme ducs d'Aquitaine. En cette circonstance, Richard agit avec sa légèreté ordinaire. Il céda l'Auvergne à Philippe; puis, quand le roi de France se fut saisi des meilleurs châteaux, il excita les Auvergnats à se révolter, et les abandonna à la vengeance de Philippe. Une nouvelle guerre ayant éclaté, Richard sollicita le comte d'Auvergne de se joindre à lui; mais cette fois il n'y put réussir, et le comte répondit aux couplets satiriques de Richard par des vers malicieux et fiers :

Reis pus vos de mi chantatz
Trovatz avetz chantador..
Anc non fuy vostre juratz
E conoissi ma folor.
Qu'ien no soiy reis coronatz
Ni hom de tangran ricor. . .
Pero Dieus m'a fag tan bon
Qu'entr'el Puey et Albusson
Puesc remaner entr'els mieus,
Qu'ien no soi sers ni Juzieus.

M. Augustin Thierry, qui nous fournit ces détails, ne parle pas de l'invasion de Richard en Auvergne. Au reste, nous ne nous arrêterons pas à relever toutes les omissions ou toutes les inexactitudes qu'on peut trouver dans le récit de Matthieu Pâris; ce qui entraînerait des notes beaucoup trop multipliées. Nous nous bornerons à faire remarquer qu'en général les événements si variés et si rapides qui signalèrent la rivalité des deux rois sont traités avec confusion par les chroniqueurs contemporains, et avec quelque négligence par la plupart des historiens modernes.

qui appartenaient au roi de France, ainsi que de leurs nombreux défenseurs; mais, avant que le roi d'Angleterre eût pu revenir en Normandie, le roi de France prit le château de Dangu[1]. Il accorda, pour une rançon de cinquante marcs d'argent, la vie et les membres, ainsi que la possession de leurs chevaux et de leurs armes, aux chevaliers qui se trouvaient dans la forteresse : il y mit garnison et la fortifia.

Cependant le comte de Flandre était venu mettre le siége devant le château d'Arras. A cette nouvelle, le roi de France s'y rendit avec une armée nombreuse. Au bruit de son arrivée, le comte leva le siége et se retira sur ses terres où le roi de France le poursuivit. Lorsque ce dernier se fut avancé dans les marais et dans les anses formées par la mer, le comte de Flandre fit briser les ponts devant et derrière lui, et fit ouvrir les écluses; en sorte que son ennemi ne pouvait ni avancer ni reculer, et que les vivres ne pouvaient parvenir jusqu'à lui. Dans cette fâcheuse position, le roi fit savoir au comte qu'il était venu dans l'intention de traiter à l'amiable avec lui, et de le faire renoncer à la foi qu'il avait jurée au roi d'Angleterre : « Vous êtes mon homme-lige, ajoutait-il, « et, comme tel, attaquer ma couronne n'est chose « ni permise ni convenable. » Il n'en fallut pas moins

[1] Dangu, ancien château de Normandie, à une lieue de Gisors. Dutillet, *Recueil des Traictez*, dit aussi que Philippe assiégea et prit Dangu. Mais le sens du paragraphe, comme l'analogie des noms, ne permettrait-il pas de lire *de Angi* (d'Eu.)

qu'avant d'obtenir du comte la permission de se retirer, le roi jurât de rendre tant au comte lui-même qu'au roi d'Angleterre tous les châteaux et autres droits qu'il avait obtenus dans la guerre. Il fut stipulé en outre que, pour l'exécution de ce traité, le comte et les deux rois de France et d'Angleterre se réuniraient à une entrevue entre Gaillon et Andely, la quatrième férie après l'exaltation de la sainte croix. Le roi, après avoir ainsi échappé à la captivité que lui préparait le comte, revint dans ses états. De retour à Paris, il reçut de son conseil l'avis de ne pas observer le traité ; et il ne se regarda pas comme tenu à l'exécution d'un serment qu'il avait fait par force et par contrainte.

Cette même année, sur les instances de Hubert, archevêque de Cantorbéry et justicier d'Angleterre, le jour de saint Edmund, roi et martyr, à Westminster, le roi Richard établit que dans toute l'Angleterre, dans les villes et hors des villes, les mesures de blé et autres graines auraient la même capacité ; que cette loi s'appliquerait surtout aux mesures d'huile et de vin, et que les marchands ne pourraient se servir que des mêmes poids. Il fut établi aussi que le drap fabriqué en laine dans tous les ateliers du royaume aurait deux aunes de largeur entre chaque lisière, et qu'il serait dans le milieu d'aussi bonne qualité que sur les côtés. Aucun marchand ne dut suspendre à la devanture de sa boutique des étoffes de couleur rouge ou noire, qui pussent tromper l'œil des chalands sur la qualité du drap qu'ils

achetaient. Le droit de teindre (en couleur noire excepté) était restreint aux villes capitales ou aux bourgs; et si quelqu'un était convaincu d'avoir enfreint cet arrêté, il devait être pris, mis en prison, et tout ce qui était à lui saisi au profit du fisc. Cette même année, Philippe, clerc du roi, Poitevin de nation et élu à Durham, fut consacré par le pape Célestin, dans le palais de Latran.

OTHON, NEVEU DE RICHARD, COURONNÉ ROI D'ALLEMAGNE. — INNOCENT III, PAPE. — FONDATION DE L'ORDRE DES JACOBINS. — ADMIRABLE PÉNITENCE DE L'ÉVÊQUE DE CHESTER. — LE PAPE RESTITUE AUX MOINES L'ABBAYE DE COVENTRY. — L'an de grâce 1198, qui est la neuvième année du règne de Richard, son neveu, Othon fut, par les soins dudit roi, couronné roi d'Allemagne ou de Germanie, à Aix-la-Chapelle : il venait d'épouser la fille du duc de Louvain. Le jour de son couronnement, il se mit à table avec elle sur le même siége ; mais elle ne fut pas couronnée ce jour-là. Le pape Célestin étant mort, Innocent III, son successeur, fut consacré pape et placé dans la chaire de saint Pierre, le jour de l'installation[1] du même saint. Innocent favorisa, en Italie, un nouvel ordre de prédicateurs qui voulurent être appelés Jacobites[2], parce

[1] *Dies Cathedræ*, dit le texte. Nous doutons du sens.

[2] Jacobites ou plutôt Jacobins. Cet ordre est plus connu sous celui de dominicains ou frères prêcheurs. Il fut fondé par Dominique de Guzman, archidiacre d'Osma, en Vieille-Castille, qui prêcha la croisade des Albigeois

qu'ils avaient résolu d imiter le genre de vie des apôtres. (Ce nom, dans le principe, était anticipé ; car il ne commença à leur être appliqué que quand maître Jean, physicien du roi de France, et qui était né en Angleterre, au bourg de Saint-Albans, leur eut donné une maison qu'il avait consacrée, à Paris, aux pèlerins qui avaient besoin d'hospitalité. Cette demeure était appelée la maison de saint Jacques, et c'est pour cela que ces prédicateurs sont aujourd'hui nommés Jacobites.[1]) Simples dans leur nourriture, modestes dans leurs habits, ils ne possédaient en propre ni or ni argent ni aucune autre chose : ils allaient par les villes, les bourgades et les châteaux, prêchant la parole de l'Évangile. Cette pauvreté volontaire leur fit en peu de temps de nombreux prosélytes dans tous les pays. Ils se rendaient dans les villes capitales, au nombre de dix-sept, et y demeuraient sans s'occuper du lendemain : le soir, ils ne gardaient rien pour le matin. Ces prédicateurs de l'Évangile vivaient selon la règle évangélique : si l'abondance des aumônes fournissait quelque superflu à leur table, ils distribuaient sur-le-champ ce superflu aux pauvres. Ils prêchaient l'Évangile, les pieds chaussés, dormaient

conjointement avec un autre Espagnol, Diégo d'Azebèz. Dominique et ses disciples furent chargés par Innocent III de rechercher dans la France méridionale les crimes d'hérésie et de sortilége ; c'est l'origine de l'inquisition, tribunal permanent, dont les membres étaient pris d'abord exclusivement parmi les dominicains. L'ordre des dominicains, favorisé par Innocent, ne fut confirmé et constitué définitivement qu'au concile de Latran, en 1215.

[1] Intercalation fournie par le manuscrit de Cécil.

tout habillés, s'étendaient sur des nattes et reposaient leurs têtes sur des oreillers de pierre.

Cette même année, Hugues de Nunant, évêque de Coventry ou de Chester, en se dirigeant vers Rome, tomba gravement malade en Normandie. Ayant compris, aux envahissements du mal, que la mort était proche, il fit réunir autour de lui tous les religieux, abbés et prieurs qu'on put trouver en Normandie; puis devant tous les assistants, il fit l'aveu, à haute voix, avec pureté, grande contrition de cœur et abondante effusion de larmes, de tous les péchés, crimes et énormités qui lui revenaient en mémoire. Il donna tant de marques de contrition et de repentir, que tous les témoins de cette scène ne purent retenir ni leurs sanglots ni leurs larmes. Il pleurait, il se lamentait, il joignait les mains, il adjurait tous les prélats, au nom de Dieu, de lui infliger une pénitence et une satisfaction convenables pour de si nombreux et si énormes désordres. Les religieux qui entouraient son lit, voyant tout à la fois dans un évêque une vie si licencieuse et une si admirable contrition, se regardaient les uns les autres : tous se taisaient, ne sachant quel conseil lui donner ou que répondre sur-le-champ. Alors l'évêque leur dit : « Je sais, je sais qu'en apprenant de telles énormités, vous hésitez entre vous « sur la pénitence à m'infliger; mais, je vous en « supplie au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, au « lieu de m'infliger maintenant une pénitence et de « m'accorder ensuite la rémission de mes péchés, or« donnez-moi de rester dans les peines du purgatoire « jusqu'au jour du jugement, à la volonté de Dieu ; et

« peut-être serai-je sauvé par la miséricorde de notre « Rédempteur, miséricorde qui l'emporte sur la sévé- « rité du jugement. » Ce moyen fut adopté par tous les assistants qui s'en reférèrent pour lui à la clémence divine, qui désire que tous soient sauvés et qui veut que personne ne périsse. Puis l'évêque, devant tout le monde, se reconnut coupable, avec tous les signes du plus violent repentir, d'avoir chassé les moines de Coventry, et d'avoir mis à leur place, pour comble de maux, des clercs peu religieux. Le seul moyen qui se présentât à lui, de donner satisfaction de cet attentat, ce fut de finir sa vie sous l'habit de ces moines qu'il avait persécutés autant que possible, poussé qu'il était par l'esprit malin; qu'il avait forcés de mendier leur pain, qu'il avait enfin poursuivis de la haine la plus cruelle. Aussi il supplia avec de grandes lamentations l'abbé du Bec, qui était présent au milieu des autres, de lui procurer, en vue de la charité et pour la confusion du diable, l'habit des moines de Coventry; afin qu'il eût pour patrons dans la vie future ceux dont il avait été le persécuteur en ce monde. Son vœu ayant été accompli, il distribua aux maisons religieuses et aux pauvres tout ce qu'il possédait en or, en argent, en pierreries et en objets précieux. Enfin, encouragé par tous les assistants, versant lui-même d'abondantes larmes, il expira avec plus de tranquillité qu'on n'aurait pu l'espérer[1].

[1] *Fine insperato* a peut-être le sens de fin imprévue, mort subite. Mais le mot *quievit*, a déterminé notre traduction.

En ce moment se trouvait à la cour de Rome un moine de l'abbaye de Coventry, nommé Thomas, qui, après avoir été chassé, ainsi que nous l'avons dit, lui et ses frères par l'évêque Hugues, s'était efforcé d'intéresser le souverain pontife à la réunion des moines dispersés çà et là et au rétablissement de leur couvent. Quelques-uns des frères étaient morts : les autres, accablés d'ennui et pressés par la misère, avaient quitté Rome. Lui seul persévérait dans son entreprise, quoique maintes fois la plus grande détresse l'eût forcé de mendier son pain. Mais, lorsqu'il eut reçu la nouvelle désirée de la mort de l'évêque, il éleva son cœur vers le Seigneur, qui donne sa protection à ceux qui espèrent en lui et qui agissent avec persévérance. Un jour, tandis que le nouveau pape Innocent siégeait dans le consistoire avec ses cardinaux, ledit moine Thomas se présenta hardiment au milieu d'eux et remit entre les mains du pape une pétition où il exposait la nature de sa réclamation. Lorsque Innocent y eut jeté les yeux, il répondit sur-le-champ au moine : « Mon frère, est-ce que cette « demande n'a pas été souvent repoussée par mes « prédécesseurs Clément et Célestin? N'ai-je pas « été moi-même témoin de leur refus. Et toi, qui « n'as pu les surprendre, crois-tu me trouver en dé- « mence? « Puis il ajouta avec colère : « Retire-toi, « mon frère, retire-toi : c'est en vain que tu at- « tends. » En entendant ces paroles, le moine se mit à verser des larmes amères et reprit : « Très-saint- « père, ma demande est juste et honnête en tout

« point : et je ne peux attendre en vain. Car j'attendrai votre mort comme j'ai attendu la mort de « vos prédécesseurs ; sans doute votre futur successeur écoutera ma demande et y fera droit. » A ces mots, le pape resta stupéfait au delà de toute expression, et dit aux cardinaux qui l'entouraient : « Eh « bien ! n'avez-vous pas entendu les paroles de ce « diable intrépide? il dit qu'il attendra ma mort « comme il a attendu celle de mes prédécesseurs. » Puis, se tournant vers le moine : « Par saint Pierre, « mon frère, tu n'attendras pas ma mort : dès ce « jour ta demande est exaucée. » En effet, avant de prendre de la nourriture, le pape enjoignit à Hubert, archevêque de Cantorbéry, de se rendre en personne, aussitôt sa lettre reçue, à l'église de Coventry ; d'en expulser les clercs et d'y rétablir les moines. Alors ledit archevêque, appuyé de l'autorité du souverain pontife, chassa les clercs et y installa les moines le quinzième jour avant les calendes de février. Mais, comme le prieur de ce lieu était mort pendant l'exil de ses frères, Hubert leur donna pour prieur un certain Joïbert, Normand de nation, à qui son habileté supérieure dans les affaires du siècle, avait valu le gouvernement de trois prieurés, ceux de Davintre, de Weneloc et de Bermundshei. Celui-ci, ayant réuni les moines en conseil, s'occupa de l'élection d'un évêque. Cette délibération commune eut pour résultat la nomination de Geoffroi de Muschamp. Vers le même temps, le prieur de Bermundshei étant mort, Hubert, archevêque de Cantorbéry, satisfit à l'avarice

dudit Joibert, en ajoutant ce quatrième prieuré[1] aux trois qu'il possédait déjà.

FAITS DIVERS. — HUBERT, ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY, RÉVOQUÉ DES FONCTIONS DE JUSTICIER. — COMBAT ENTRE LES ANGLAIS ET LES GALLOIS. — A la même époque, le dimanche où l'on chante : Réjouis-toi, Jérusalem, Eustache, doyen de Salisbury, reçut la consécration comme évêque d'Ély des mains de Hubert, archevêque de Cantorbéry, à Westminster, dans la chapelle de sainte Catherine. Ensuite Geoffroi, élu à Coventry, fut consacré par le même archevêque de Cantorbéry, le onzième jour avant les calendes de juillet. Peu de temps auparavant, aux ides de mai, une pluie de sang était tombée sur les travailleurs qui élevaient une tour au manoir d'Andely, en Normandie. Elle annonçait peut-être la mort prochaine du roi Richard. Enfin, vers le même temps, Geoffroi, archevêque d'York, fit sa paix avec le roi Richard en Normandie. Celui-ci était irrité contre lui, à cause du soulèvement qui avait renversé son chancelier Guillaume, tandis qu'il était retenu dans les prisons de l'empereur.

A cette époque, une dissension et une querelle s'élevèrent entre l'archevêque de Cantorbéry et les moines de la Sainte-Trinité à Cantorbéry, relativement à une église que ledit archevêque avait construite récemment à Lambeth. En effet, les moines

[1] Évidemment ce ne peut être *Bermondsey*. Nous renvoyons à Dugdale (*Monast. Anglic.*) pour ce point peu important.

craignaient qu'il n'y transportât le siége cathédral ; (et, ce qui était pire, qu'il n'y instituât des chanoines réguliers à l'exclusion des moines, ce qui eût tourné à la honte et à l'opprobre de tout l'ordre monastique. Ils pensaient qu'en le laissant parvenir à son but, ce serait un signe injurieux d'ingratitude envers les moines qui l'avaient élu et envers les saints de l'église de Cantorbéry, dont la plupart avaient été moines.[1]). Aussi ils partirent pour Rome et se plaignirent au pape Innocent que l'archevêque, contrairement à la nature de sa dignité, se fût constitué justicier d'Angleterre et juge de mort, en sorte que, négligeant les affaires ecclésiastiques, il donnait plus de soin qu'il ne convenait aux choses du monde, malgré cet avis de l'apôtre qui dit : Que personne d'entre les serviteurs de Dieu ne se mêle des affaires séculières. Ils accusèrent en outre l'archevêque d'avoir fait violer l'église de Sainte-Marie-des-Arcs, à Londres, parlèrent de Guillaume à la longue barbe, qui en avait été tiré par force, qui avait été lié à la queue d'un cheval, traîné dans les rues de la ville et enfin suspendu à un gibet. Les moines réussirent à dénigrer l'archevêque par ces accusations, qu'ils appuyaient en versant l'argent à pleines mains (argent que le pape ne se fit pas scrupule d'accepter, quoiqu'il provînt des offrandes que les pauvres déposaient sur la tombe du bienheureux Thomas.) Aussi le pape, en ayant pris connaissance, écrivit au roi d'Angleterre

[1] Intercalation fournie par le manuscrit de Cécil.

pour lui enjoindre, sous peine d'interdit, de destituer, aussitôt sa lettre reçue, ledit archevêque des fonctions de justicier, se fondant sur ce qu'il n'était pas permis aux évêques de se mêler d'affaires séculières. L'archevêque ayant donc été destitué, le roi Richard mit à sa place Geoffroi, fils de Pierre.

Vers le même temps, pendant le séjour du roi Richard dans les provinces d'outre-mer, Geoffroi, fils de Pierre, grand justicier d'Angleterre, réunit une nombreuse armée et se dirigea vers le pays de Galles, pour y secourir Guillaume de Brause et ses chevaliers que le roi des Gallois Waunuben [1] tenait assiégés dans le château de Mathilde. Lorsqu'il y fut arrivé, il lui livra une bataille en plaine. (Tous les Gallois du pays s'étaient réunis, après avoir juré de tenir ferme, tant que le cœur leur battrait dans la poitrine, pour se défendre eux, leur patrie et leur liberté, contre l'insolence des Anglais. Ils avaient donc réuni contre les Anglais une nombreuse armée, et se préparaient à les attaquer de front, lorsque le grand justicier [Geoffroi fils de] Pierre, chevalier brave et prudent, arriva pour les combattre avec des troupes bien disciplinées et aguerries. Au moment où il engageait ses soldats à bien faire leur devoir, et où il cherchait à déterminer quelque homme intrépide à prendre les devants, pour porter le désordre dans la multitude qui formait l'avant-garde des ennemis ; un de ses ser-

[1] Waunuben, et selon les variantes Wamumuvem, Wenunuven, est probablement le nom du roi gallois. Mais le texte paraît fautif ou du moins le mot y est transposé.

gents, nommé Gaultier de Hame, natif de Trumping-ton, prit la parole devant le justicier et les autres chefs : « Seigneur, dit-il, pourquoi quelque chevalier « noble et fameux irait-il de gaieté de cœur s'exposer « à un péril si imminent? Convient-il et est-il bon « qu'un personnage de marque soit si prodigue de sa « vie? Pour moi qui ne suis que votre pauvre sergent, « si je meurs, il n'y aura pas grand mal, et les enne-« mis ne se réjouiront pas beaucoup de ma chute. » A ces mots, sans attendre de réponse, il s'élance sur un magnifique cheval qu'il possédait, lui enfonce les éperons dans les flancs, et se précipite la lance en arrêt sur le front de l'armée ennemie; il renverse mortellement blessé le premier qu'il rencontre et qui paraissait un chef; il tombe sur un second et met en pièces homme et cheval, il saisit hardiment un troisième par son casque, et le secoue si violemment, qu'il le laisse à demi mort sur la place. Puis se re-tournant, il crie à ceux qui l'avaient suivi : « Gens du « du roi! gens du roi! approchez, frappez, nous triom-« phons! » Avant qu'il eût fini, les Gallois étaient en désordre, le premier corps de bataille des Anglais était entré dans leurs rangs, les ennemis tombaient massacrés à droite et à gauche[1].) Aussi les Gallois, hors d'état de résister aux Anglais furent mis en fuite, et jetant leurs armes pour s'échapper plus facilement, ils animèrent les Anglais d'une nouvelle ardeur. On dit que plus de trois mille sept cents Gallois périrent

[1] Intercalation importante fournie par le manuscrit de Cécil.

dans cette déroute, sans compter les prisonniers et ceux qui étaient blessés mortellement. Du côté des Anglais il n'y eut qu'un seul mort, et encore fut-il blessé par un de ses camarades qui avait laissé partir sa flèche sans précaution. (Le sergent Gaultier, dont nous avons raconté le courage, fut aussi blessé au pied; atteint légèrement, il ne boita que huit jours, et depuis ce temps, il passa le reste de sa vie auprès du justicier, qui honora de son amitié ce fidèle vassal.)

COMBAT ENTRE LE ROI DE FRANCE ET LE ROI D'ANGLETERRE. — VICTOIRE MÉMORABLE DE RICHARD A GISORS. — NOMS DES PRINCIPAUX PRISONNIERS. — TRÊVE ENTRE LE ROI DE FRANCE ET RICHARD. — FAITS DIVERS. — Vers le même temps, le roi de France Philippe, et le roi d'Angleterre Richard, se rencontrèrent entre Gaillon et Vernon. Dans ce combat, le roi de France et les siens furent mis en fuite, et grâce à la rapidité de leurs chevaux, qu'ils dirigeaient vers le château de Vernon, ils étaient près d'entrer dans cet asile, lorsque le roi Richard, qui les avait poursuivis l'épée dans les reins, arriva et leur prit vingt chevaliers et plus de soixante sergents. Vers le même temps, Richard, évêque de Londres, paya la dette commune à l'humanité.

A la même époque, l'illustre roi d'Angleterre Richard, ayant réuni toutes ses forces, prit d'assaut trois châteaux qui appartenaient au roi de France, ceux de Sérifontaine, de Boury et de Courcelles, aidé dans cette occasion par la grande valeur des An-

glais. De son côté, le roi de France Philippe partit de Mantes avec quatre cents chevaliers, une foule de sergents et toutes ses communes [1], pour secourir le château de Courcelles, dont il ignorait encore la prise. Le roi Richard, ayant sû par ses espions l'arrivée de Philippe, marcha à sa rencontre, et lui livra un combat en plaine, entre Courcelles et Gisors. Le roi de France ne pouvant soutenir ce choc terrible, chercha à gagner avec les siens le château de Gisors; mais au moment où les fuyards se trouvaient sur le pont, ce pont se rompit, à cause de la foule qui s'y était précipitée, et le roi lui-même, ainsi qu'un grand nombre de Français, tomba avec son cheval et ses armes dans la rivière d'Epte, où, tout couvert de vase, il courut grand danger de mort; mais pendant ce temps, une troupe de chevaliers d'élite, qui voulaient protéger la retraite de leur seigneur et le soustraire aux mains de Richard, qui le poursuivait, tournèrent bride et vinrent attaquer de front le roi Richard, avec une impétuosité furieuse, sans craindre de s'exposer au péril de mort pour délivrer leur seigneur [2]. Alors un combat terrible s'engage; les épées étincellent en tombant sur les casques; les éclairs brillent sous les coups qui redoublent. La pointe des lances s'enfonce dans la poitrine d'une foule de guerriers; mais nous n'avons pas le temps de nous amuser à des descriptions. La fureur des combattants ne cessa que

[1] Voir la note 2 à la fin du volume.

[2] Une var. ajoute : *more Francigenarum* : avec la témérité française.

quand le roi d'Angleterre tint en son pouvoir la troupe [1] qui lui avait résisté. Dans cette mêlée, le roi Richard fit vider les arçons à trois chevaliers d'élite, Mathieu de Montmorency, Alain de Ruscy et Foulques de Gilernalles. Il les garda prisonniers, ainsi qu'une foule d'illustres barons français, dont voici les noms : Gallois de la Porte, Gérard de Chory, Philippe de Nanteuil, Pierre des Eschans, Robert de Saint-Denis, Thibault de Wallangard, Cédunal de Trie, Roger de Meulan, Aime Triers, Renaud de Ascy, Baudouin de Lérim, Thomas d'Asgent, Ferry de Paris, Pierre de Laton, Guy de Nevers, Froment de Champagne, Thierry d'Anceis, Hamfroy de Balon, Ébrard de Montigny, Funcard de la Roche, Gaultier le Roux, Ernulf de Kerny, Guillaume de Merlin, Jean de Gangis, Thibaut de Brienne (?), Roger de Beaumont, Gilbert de Brai, Pierre de Maidul, Jean de Cerny, Alard de Louviers, Raoul Valencel, Ferry de Bounay, Thomas de Castel, Guillaume de Rochemont, Thibaut de Miscy. Le roi Richard s'empara encore de cent chevaliers, outre ceux dont j'ai parlé, de deux cents chevaux couverts de fer, et enfin d'un si grand nombre de sergents, de cavaliers, de fantassins et d'arbalétriers, que le nombre en était immense [2]. Après ce grand succès, le très-victorieux roi Richard invita à dîner ses amis et compagnons d'armes, qui n'avaient

[1] *Arcem*, évidemment *Aciem*.

[2] Matt. Pâris procède ici avec son exagération habituelle. Tous les historiens s'accordent à dire que Philippe Auguste n'avait avec lui que fort peu de monde.

point déposé les armes depuis trois jours, et envoya des lettres à tous les prélats d'Anglelerre, pour qu'ils glorifiassent le Seigneur, et qu'ils rendissent grâce au Dieu des armées, qui avait accordé à son serviteur indigne de remporter sur ses ennemis un si glorieux triomphe. Il distribua aussi à ses compagnons, les objets précieux du butin, afin que ceux qui avaient partagé le péril en partageassent le profit [1].

Le roi de France Philippe, voyant que les forces du roi d'Angleterre s'accroissaient de jour en jour et que les siennes diminuaient dans la même proportion, se vit forcé d'envoyer secrètement [2] des ambassadeurs au souverain pontife. Ils étaient chargés de lui dire qu'il désirait traiter avec le roi d'Angleterre, ou du moins différer les hostilités pour un temps, en concluant une trêve; afin qu'au moyen de cette trêve, confirmée par l'autorité papale, les croisés des deux royaumes pussent accomplir le vœu de pèlerinage qu'ils avaient fait au Seigneur, et délivrer la terre de promission du joug des ennemis du Christ, avec sa coopération. Pour que ce projet pût s'exécuter avec sécurité et stabilité, le roi demandait que le pape envoyât dans les royaumes d'Occident un cardinal plénipotentiaire qui eût faculté, au besoin, de lancer sentence ou interdit contre celui des deux rois qu'il trouverait peu disposé pour la paix et la concorde. Statuant sur cette demande et sur beaucoup d'autres du même genre, le pape, Innocent qui désirait une

[1] Nous adoptons et traduisons la variante pour ce passage.

[2] Adopté *latenter*, au lieu de *lætanter*.

croisade par-dessus tout, s'y décida, gagné plutôt par l'argent que par les prières [du roi de France]; et il envoya le cardinal Pierre de Capoue pour établir la paix entre les deux rois. Lorsque le prélat fut arrivé auprès du roi de France, il prit pour compagnons, par le conseil de ce dernier, quelques évêques des deux royaumes, alla trouver le roi d'Angleterre, lui exposa à combien de malheurs les deux royaumes avaient été exposés, combien de misères ils auraient à souffrir encore si la paix n'était faite au plus tôt entre les deux souverains. Le roi Richard répondit avec colère qu'il n'était nullement tenu de faire quelque chose par égard pour le pape, à qui il avait adressé tant de fois des sollicitations pour qu'il obligeât le roi de France, par le moyen des censures ecclésiastiques, à lui rendre les terres et les châteaux dont il s'était injustement emparé, au mépris de son serment, tandis que lui Richard était occupé à combattre les ennemis de la croix dans la terre de promission, et à rendre aux lieux saints leur ancienne splendeur. « Pour recouvrer mon héritage, ajoutait-« il, et puisque le pape me refusait son appui, j'ai été « obligé de dépenser des sommes énormes. C'est le « roi Philippe qui mérite d'être accusé de parjure et « d'encourir sentence d'excommunication : d'ailleurs « qui me prouve que le roi de France veuille conclure « une trêve avec moi? » Alors le cardinal prit à part le roi d'Angleterre et lui confia, sous le sceau du secret, qu'il avait été envoyé par le pape sur les instances du roi de France lui-même, pour rétablir la paix entre eux. Il conseilla aussi au roi d'acquiescer en

cette circonstance à la demande du seigneur pape; lui disant d'avoir pour certain que le seigneur pape serait disposé à l'écouter favorablement, tant pour ses démêlés avec le roi de France que pour toutes les autres demandes qu'il pourrait lui adresser. Le roi Richard qui désirait ardemment que son neveu Othon, nommé récemment roi d'Allemagne, fût couronné par le pontife, céda aux prières et consentit à se prêter à la trêve, afin d'obtenir un titre auprès du pape pour la consécration de son neveu comme empereur. Les deux rois eurent donc une entrevue où ils jurèrent une trêve de cinq ans, aux conditions suivantes : il sera permis aux sujets des deux rois et aux marchands d'aller et de venir, sans être inquiétés, sur le territoire et aux foires des deux royaumes; permission de vendre et d'acheter librement est octroyée. Cette trêve conclue, le roi d'Angleterre envoya à Rome l'abbé de Certsey [1] et Raymond, moine de Saint-Albans; (ce dernier s'était rendu récemment auprès du roi en Normandie, pour diverses affaires relatives à son église). Il les chargea de mener à bon terme la négociation dont nous avons indiqué l'objet. Pour aider aux frais nécessaires, le roi imposa dans toute l'Angleterre un tribut de cinq sols par chaque charruaige ou hyde de terre. Cette même année, le jour de sainte Marguerite, il y eut un orage qui s'annonça par des coups de tonnerre, des éclairs et une pluie telle qu'on n'en avait jamais vu. (A cette époque, le roi eut recours à une ruse qui lui fut suggérée par des conseils

[1] Dans le comté de Surrey (Camden).

pervers. Il feignit d'avoir perdu son sceau royal, en fit fabriquer un autre et fit proclamer partout qu'ayant perdu son sceau il en avait un neuf; ajoutant que quiconque voulait conserver ce qui avait été accordé précédemment, eût à venir pour faire signer de nouveau ses titres, en donnant une certaine somme : faute de quoi les anciennes chartes seraient regardées comme nulles. Par cette fourberie insigne, il extorqua d'immenses richesses [1]).

Destruction de l'église de Lambeth. — Faits divers. — Mort de Richard. — L'an de grâce 1199, Hubert, archevêque de Cantorbéry, fit raser à ses frais (ce qui lui causa du dépit, à lui et à beaucoup d'autres), l'église de Lambeth que son prédécesseur Baudouin avait fondée en l'honneur du bienheureux martyr Thomas, et que lui-même avait presque achevée. Il y fut contraint par l'ordre formel que les moines de Cantorbéry avaient obtenu du souverain pontife.

Vers le même temps, après la conclusion de la trêve dont nous avons parlé entre le roi de France Philippe, et le roi d'Angleterre Richard, ledit roi d'Angleterre tourna sa bannière et ses armes contre quelques barons rebelles du Poitou. Étant entré dans le duché d'Aquitaine, sur le territoire du vicomte de Limoges, il vint mettre le siége devant le château

[1] Nous traduisons dans le texte cette variante plus explicite. Du reste, ce moyen odieux avait déjà été employé par Richard avant son départ pour la croisade. (Voir plus haut.)

de Chaluz. Le septième jour avant les calendes d'avril, il y fut blessé par Pierre de Basile [1] d'un trait qu'on prétendit empoisonné; mais sans s'inquiéter nullement de sa blessure, il n'en continua pas moins à boire et à manger de tout ce qu'on servait à sa table. Pendant les douze jours qu'il survécut, il poussa vivement le siége du château, s'en empara, et mit sous bonne garde les chevaliers et les sergents qui le défendaient. Il fit occuper la place par une garnison à lui, et y éleva des fortifications suffisantes. Cependant la blessure qu'il avait reçue et qu'il n'avait nullement soignée, commença à produire de l'enflure. Des taches noires parurent aux bords de la plaie: Richard éprouva bientôt des douleurs intolérables. Enfin ce roi très-prudent, voyant qu'il était en danger de mort, se prépara à quitter la vie en se confessant de tous ses péchés avec un cœur contrit, et en se fortifiant par le corps et le sang du Sauveur. Il pardonna à Pierre, celui qui l'avait frappé et qui avait causé sa mort, et il ordonna qu'on le laissât aller en liberté; il voulut que son corps fût enseveli à Fontevrault aux pieds de son père, qu'il s'accusait d'avoir trahi, et il légua à l'église de Rouen son cœur invincible; il voulut aussi que ses entrailles fussent déposées dans l'église de Chaluz, comme un présent qu'il faisait aux Poitevins. Il révéla à ses amis intimes, sous le sceau du secret, les motifs qui lui faisaient faire un tel partage de son corps: il donnait

[1] On le trouve ordinairement appelé Bertrand de Gourdon. Malgré la prière de Richard, il fut pris et écorché vif par l'ordre de Markade.

son corps à son père pour la raison que nous avons dite ; il faisait présent de son cœur aux habitants de Rouen pour l'incomparable fidélité qu'ils lui avaient toujours témoignée ; quant aux Poitevins dont il avait éprouvé la malveillance, il ne leur léguait que le réceptacle des excréments [1], ne les jugeant pas dignes de posséder une autre partie de son corps. Après cette conversation, le mal ayant envahi la région du cœur, ce prince, livré aux travaux de Mars, le 8 avant les ides d'avril, le jour de mars, rendit le dernier soupir dans le château de Chaluz. Il fut enseveli à Fontevrault comme il l'avait ordonné de son vivant, et avec lui furent ensevelis, au jugement de plusieurs, la gloire et l'honneur de la chevalerie. On fit cette épitaphe sur sa mort et sur ses funérailles :

La terre de Poitou et le sol de Chaluz couvrent les entrailles [2] du duc. Il a voulu que son corps fût renfermé sous le marbre de Fontevrault. Neustrie, c'est toi qui possèdes le cœur invincible du roi. Cette vaste ruine s'est dispersée elle-même en trois lieux différents ; et cet illustre mort n'est pas de ceux qu'un seul lieu puisse contenir.

Un autre versificateur a composé ces vers élégants à l'occasion de ce trépas funeste et irréparable :

Le roi Richard, le pivot du royaume, est tombé à Chaluz : pour les uns il était terrible, pour les autres il était doux : pour ceux-ci c'était un agneau, pour ceux-là un léopard. Chaluz voulait dire chute de la lumière. Ce nom n'avait pas été compris dans les siècles passés : ce qu'il présageait était inconnu et c'était chose close aux yeux du vulgaire. Mais

[1] *Stercora sua reliquit.* Nous prenons le contenant pour le contenu.
[2] Le sens et la mesure exigent *exta*, au lieu d'*extrà*.

quand la lumière tomba, ce secret fut mis en lumière, comme pour compenser la lumière qui s'éteignait[1].

Un autre encore fit, à ce sujet, ce distique satirique :

O Christ, celui qui fit sa proie de tes calices est devenu la proie de la mort à Chaluz. Tu as rejeté de ce monde avec un peu d'airain (au bout d'une flèche ?) celui qui a pillé l'airain de tes croix[2].

[1] Ces vers difficiles et prétentieux roulent sur un jeu de mots intraduisible entre *Chalus* et *Casus lucis*. Les voici tels qu'ils se trouvent dans le texte ; nous modifions seulement la ponctuation :

Ad Chalus cecidit rex regni cardo Richardus ;
His ferus, his humilis, his agnus, his leopardus.
Casus erit lucis Chalus. Per secula nomen
Non intellectum fuerat ; sed nominis omen
Non potuit : res clausa fuit ; sed, luce cadente,
Prodiit in lumen, pro casu lucis ademptæ.

Nous suivons la variante pour ce dernier mot (le texte donne *adeptæ*), sans répondre de notre interprétation.

[2] *Christe, tui calicis prædo fit præda Calucis*
Ære brevi rejicis qui tulit æra crucis.

Il y a dans ces deux vers trois jeux de mots. *Prædo*, *præda* ; *calicis*, *Calucis* (génit. altéré de *Chaluz*) *ære*, *æra* : *ære brevi*, est une énigme. Intercalation fournie par le manuscrit de Cécil.

JEAN-SANS-TERRE.

Premiers actes de Jean. — Partisans d'Arthur. — Jean est reconnu en Normandie. — Lorsque le très-victorieux roi Richard fut allé où va toute créature, Jean son frère, comte de Mortain, retint auprès de lui, par la déférence qu'il leur témoigna et les présents qu'il leur promit, tous les serviteurs et tous les soldats[1] à gage du feu roi. Il envoya aussitôt en Angleterre, Hubert, archevêque de Cantorbéry, et Guillaume Maréchal, pour qu'ils s'entendissent avec Geoffroi, fils de Pierre, grand justicier, et les autres seigneurs du royaume, à l'effet d'y proclamer et d'y maintenir ses droits. Ceux-ci étant arrivés dans le royaume, firent jurer fidélité au comte Jean, et s'étant réunis à Geoffroi, fils de Pierre, dans la ville de Northampton, ils y convoquèrent tous les sei-

[1] J'ai renoncé pour ce passage au sens ordinaire de *milites*. Sans doute on doit entendre ici les routiers et Brabançons mercenaires, ainsi que les Gallois.

gneurs dont l'adhésion était douteuse : ils leur donnèrent leur foi que le comte Jean rendrait à chacun son dû. Sur cette assurance, les seigneurs jurèrent fidélité audit comte contre tous hommes. Ils envoyèrent aussi à Guillaume, roi d'Écosse, Eustache de Vescy, pour lui annoncer qu'à son retour en Angleterre, le comte Jean lui donnerait satisfaction pour son droit dans le royaume ; le priant en attendant, de lui conserver fidélité et paix. Ainsi dans le royaume d'Angleterre, tout mouvement ou sédition se trouva prévenu.

Tandis que ces choses se passaient en Angleterre, le comte Jean se rendit à Chinon, où il se fit remettre les trésors du roi défunt, que Robert de Turnham avait en garde; celui-ci lui rendit les châteaux de Chinon, de Saint-Savin et plusieurs autres forteresses dont il était gouverneur. Quant à Thomas de Furnais, neveu dudit Robert, il livra à Arthur [1], comte de Bretagne, la ville et le château d'Angers, et se dé-

[1] Richard, pendant son séjour en Sicile, avait désigné Arthur pour son héritier présomptif ; mais, en mourant, il songea à maintenir l'unité de l'empire anglais au profit d'un frère, que pourtant il méprisait, et il éloigna de sa succession un jeune prince, dévoué, lui et sa mère, à l'influence française. Les peuples de l'Anjou, du Maine, de la Touraine, et même du Poitou, se séparèrent de Jean, moins par amour pour Arthur que par désir d'obtenir enfin cette indépendance pour laquelle ils avaient si longtemps combattu contre Henri II et Richard. Quant à Philippe-Auguste, il se servit d'Arthur comme d'un instrument utile à ses desseins et à ses intérêts, disposant de l'héritage du jeune duc de Bretagne comme d'une chose à lui, le forçant à se réconcilier avec son oncle, le soulevant ensuite contre Jean, et recueillant enfin cette vaste succession, objet de son ambition constante.

clara pour le parti d'Arthur. Les seigneurs de l'Anjou, du Maine et de la Touraine, reconnurent aussi Arthur pour leur seigneur lige ; déclarant qu'il était juste, d'après les coutumes de ces pays, qu'Arthur, fils du frère aîné, succédât à son oncle dans le patrimoine et dans l'héritage qui lui étaient dus, puisque Geoffroi, père dudit Arthur, eût recueilli cette succession, s'il avait survécu au feu roi Richard. En outre, Constance, mère d'Arthur, vint trouver à Tours le roi de France, et lui confia son fils, que le roi envoya aussitôt à Paris, bien escorté ; il prit aussi sous sa garde toutes les villes et châteaux, qui appartenaient à Arthur. Mais le comte Jean et sa mère Aliénor ayant rassemblé une armée nombreuse, se rendirent au Mans, s'emparèrent de la ville et du château, firent démolir toutes les maisons bâties en pierre ; et pour punir les habitants de s'être attachés à Arthur, ils les emmenèrent captifs, et les enfermèrent sous bonne garde.

Après ce succès, le comte Jean passa le jour de Pâques à Beaufort, dans l'Anjou. Le lendemain, il envoya la reine Aliénor, avec Markade, assiéger la ville d'Angers : s'en étant emparés par force, ils la dévastèrent et emmenèrent ignominieusement les citoyens captifs. Pendant ce temps, le comte Jean se rendit à Rouen ; et dans l'octave de Pâques, il reçut l'épée ducale de Normandie des mains de Gaultier, archevêque de Rouen, dans l'église cathédrale. Là, ledit archevêque, lui posa sur la tête, devant le maître-autel, un cercle d'or, au sommet duquel avaient été

ciselées en rond des roses d'or artificielles. En présence du clergé et du peuple, le duc jura sur les reliques des saints et sur les sacrés Évangiles, qu'il défendrait la sainte église et les dignités de ladite église, de bonne foi et sans mal engin, et qu'il honorerait ceux qui en feraient partie ; il jura aussi qu'il annulerait les lois injustes, s'il y en avait, et qu'il en établirait de bonnes. Vers le même temps, Guillaume, normand de nation, et chanoine de l'église Saint-Paul, à Londres, fut consacré évêque de Londres, le dixième jour avant les calendes de juin, par les mains d'Hubert, archevêque de Cantorbéry, dans la chapelle de Sainte-Catherine.

Couronnement du roi Jean. — Le roi Jean passe en Normandie. — Trêve avec le roi de France. — Vers le même temps, Jean, duc de Normandie, passa en Angleterre : il aborda le huitième jour avant les calendes de juin, à Shoreham, et le lendemain, veille de l'ascension de notre Seigneur, il arriva à Londres, pour s'y faire couronner. Les archevêques, les évêques, les comtes, les barons et tous les autres qui devaient assister à son couronnement s'y trouvèrent réunis. L'archevêque [de Cantorbéry] se leva au milieu des assistants, et dit : « Tous tant que vous êtes, écou-
« tez. Que votre prudence sache que nul n'a de
« royaume en succession par droit acquis, s'il n'est
« élu unanimement, sous l'invocation de la grâce de
« l'Esprit saint, par la totalité du royaume, et choisi
« entre tous pour ce qu'il vaut par lui-même ; à

« l'exemple et similitude de Saül, le premier roi sacré, « que le Seigneur mit à la tête de son peuple, sans « qu'il fût fils de roi, ni même qu'il sortît de race « royale ; à l'exemple aussi de David, fils de Jessé, « son successeur ; l'un fut roi, parce qu'il était brave « et propre à la dignité royale ; l'autre, parce qu'il « était saint et humble. Que de même, celui qui est « au-dessus des autres dans le royaume par la bra- « voure soit au-dessus des autres par le pouvoir et l'au- « torité. Nous vous disons ces choses en vue du noble « comte Jean, ici présent, frère de notre très-illus- « tre roi Richard défunt, qui n'a pas laissé d'héritier « sorti de lui. Comme il est prudent, brave et mani- « festement de noble race, nous l'avons élu unanime- « ment, tous tant que nous sommes, sous l'invocation « de la grâce de l'Esprit saint, tant à raison de ses « mérites que de son origine royale. » L'archevêque était un homme d'un sens profond ; il était regardé comme la colonne du royaume pour sa fermeté et sa sagesse incomparable. Personne n'osa contester ses paroles [1] : car on savait qu'il avait ses motifs pour

[1] Elles le furent cependant par les critiques modernes. Hallam (*Const. d'Angl.*) prétend que l'avénement de Jean ne fut pas considéré en Angleterre comme une usurpation. « La question de succession, dit-il, entre « un oncle et le fils de son frère aîné n'était pas encore réglée, même par « rapport aux héritages privés, comme nous l'apprend Glanville. » Carte rejette les paroles d'Hubert, comme une invention de Matt. Pâris. Dans une charte de la première année de son règne, Jean s'intitule roi par droit héréditaire et par le consentement et la faveur du clergé et du peuple. Mais, à notre avis, cela ne prouve rien contre l'authenticité des paroles de l'archevêque.

présenter l'avénement de Jean sous ce point de vue. Le comte Jean lui-même et ses adhérents semblèrent approuver le discours du prélat ; et bientôt les assistants, choisissant et prenant le comte pour leur roi, s'écrièrent : « Vive le roi! » Quelqu'un ayant demandé dans la suite à l'archevêque Hubert pourquoi il avait parlé de la sorte, il répondit qu'il avait des pressentiments secrets et confirmés par des prophéties infaillibles, que le roi Jean ferait honte un jour à la couronne et au royaume d'Angleterre, et qu'il précipiterait ses sujets dans un abîme de maux ; que par conséquent, pour restreindre sa liberté d'agir, il était bon de lui faire entendre qu'il était roi par élection et non par droit héréditaire. L'archevêque, lui ayant placé la couronne sur la tête, l'oignit roi à Westminster, dans l'église du prince des apôtres, le jour de l'ascension de notre Seigneur, le 6 avant les calendes de juin, Philippe, évêque de Durham, ayant interjeté un appel sur lequel on passa outre, pour que le couronnement n'eût pas lieu en l'absence de Geoffroi, évêque d'York. Dans cette cérémonie, le roi Jean eut à prêter un triple serment : qu'il chérirait la sainte église et ceux qui en faisaient partie, et qu'il la maintiendrait saine et sauve contre les attaques des méchants ; qu'il détruirait les mauvaises lois et en mettrait de bonnes à leur place ; qu'il rendrait droite justice dans le royaume d'Angleterre. Enfin, l'archevêque l'adjura au nom de Dieu, et lui défendit formellement d'avoir la présomption d'accepter le titre de roi, s'il n'avait pas l'intention d'exécuter ce qu'il

avait juré. Jean répondit en promettant d'exécuter de bonne foi, avec l'aide de Dieu, ce qu'il avait juré ; le lendemain après avoir reçu les hommages et les serments de fidélité, il se rendit pieusement à l'église du bienheureux Albans, premier martyr d'Angleterre, pour s'y mettre en oraison. Il ne demeura que fort peu de temps en Angleterre, pour y régler avec le conseil des barons les affaires pressantes.

Aux approches de la fête du bienheureux Jean-Baptiste, où l'on célèbre sa nativité, le roi Jean passa en Normandie. Lorsqu'il fut arrivé à Rouen, il se vit entouré d'une multitude de gens armés, soit à pied, soit à cheval, dont il accepta les services avec joie. Il eut ensuite une entrevue avec le roi de France : une trêve y fut conclue, qui devait se prolonger jusqu'au lendemain de l'assomption de la Vierge Marie ; dans cet intervalle, on devait aviser aux moyens de faire la paix. Cependant le comte de Flandre et plusieurs autres seigneurs français vinrent trouver le roi Jean à Rouen, et ils firent avec lui contre le roi de France un pacte d'amitié, comme ils en avaient fait un avec le roi Richard. Et s'étant donné réciproquement des garanties, ils se retirèrent chacun dans leurs domaines.

Conférence entre le roi de France et le roi d'Angleterre. — Faits divers. — Othon, empereur d'Allemagne. — La France mise en interdit. — Vers le même temps, le roi de France ceignit le baudrier militaire au comte de Bretagne Arthur, le lendemain

de l'assomption de la bienheureuse Marie; et, séance tenante, le même Arthur fit hommage au roi de France pour l'Anjou, le Poitou, la Touraine, le Maine, la Bretagne et la Normandie; de son côté, le roi promit à Arthur de l'aider fidèlement pour conquérir ces provinces. Ensuite une nouvelle entrevue eût lieu entre les deux rois, près du château de Boutavant et de celui de Gaillon. Ils firent retirer les seigneurs des deux royaumes qui les avaient accompagnés, et ils s'entretinrent tête à tête l'espace d'une heure, personne, hors eux-mêmes, n'entendant leurs paroles. Dans cette entrevue, le roi de France demanda pour lui tout le Vexin, c'est-à-dire le territoire qui s'étend entre la forêt de Lyons et la Seine d'un côté, les rivières d'Andely et d'Epte de l'autre; se fondant sur ce que Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, aïeul de Jean, l'avait donné à Louis-le-Gros, pour obtenir son aide dans la conquête de la Normandie sur le roi Étienne. Il réclama en outre, pour Arthur, le Poitou, l'Anjou, le Maine, la Touraine et la Normandie, et mit en avant beaucoup d'autres prétentions auxquelles le roi Jean ne voulait ni ne devait accéder : la conférence fut rompue, et ils se séparèrent en mauvaise intelligence. Lorsque les amis du roi de France lui demandèrent pourquoi il s'était montré si dur pour le roi Jean qui n'avait jamais mal agi envers lui[1], il répondit que le roi Jean avait occupé la Normandie et les autres provinces sans sa

[1] Matt. Pâris ignorait-il ou voulait-il oublier le massacre de la garnison d'Évreux ?

permission, puisqu'après la mort du roi Richard, il aurait dû commencer par se présenter à lui, et par lui prêter hommage, ainsi que de droit. Après le départ du roi de France, Guillaume des Roches, noble chevalier, eut l'adresse d'enlever Arthur à la garde du roi de France, et le réconcilia avec le roi d'Angleterre, à qui il remit aussi la ville du Mans, que le roi de France lui avait confiée avec Arthur. Mais, le jour même, on avertit ledit Arthur que le roi d'Angleterre avait l'intention de se saisir de lui et de l'enfermer dans une prison perpétuelle ; ce qui fit que le jeune prince s'échappa secrètement et retourna auprès du roi de France.

A la même époque, l'élection du duc de Souabe et des autres prétendants ayant été cassée, Othon, roi d'Allemagne, fut reconnu par le pape Innocent et par tous les Romains et fut admis à prendre possession de l'empire romain. Son élection ayant été confirmée par le seigneur pape, Philippe, duc de Souabe, fut excommunié ainsi que tous ses adhérents, à moins qu'ils ne cessassent de persécuter Othon. Le Capitole et la ville de Rome tout entière retentirent de cette acclamation : « Vie et santé à l'empereur Othon. » Celui-ci, voyant son pouvoir reconnu, se souvint que c'était au roi Richard qu'il devait un aussi grand honneur, et il écrivit au roi Jean qu'il ne se pressât pas de faire la paix avec le roi de France, parce que, sous peu de temps, avec l'aide du Seigneur, il irait le secourir suivi de forces telles qu'il convenait à la grandeur impériale d'en amener.

Vers le même temps, Pierre de Capoue, cardinal et légat du saint-siége apostolique, mit le royaume de France en interdit, à cause de l'emprisonnement de Frère Pierre de Douai, élu à Cambrai; mais, avant que la sentence eût été levée, Pierre fut délivré et mis en liberté par le roi de France. Vers le même temps, le même légat vint trouver le roi d'Angleterre et lui demanda, en le menaçant de l'interdit, qu'il donnât permission de s'en aller à l'évêque de Beauvais, détenu depuis deux ans dans une captivité très-rigoureuse. Mais comme ledit évêque avait été pris les armes à la main contre les règles de son ordre, ainsi qu'un chevalier ou qu'un routier, il dut, avant d'obtenir la liberté, satisfaire à la cupidité royale, en comptant et payant au fisc six mille marcs d'argent, poids de sterlings[1]. Ledit évêque dut jurer en outre qu'il ne porterait jamais, tant qu'il vivrait, les armes contre des chrétiens.

Contestation entre les églises de Tours et de Dol. — Lettre du pape Nicolas a ce sujet. — Décision d'Innocent III. — Cette même année, à Rome, le pape Innocent jugea la vieille querelle des églises de Tours et de Dol par sentence définitive; l'archevêque de Tours exigeant soumission de la part de l'évêque de Dol et l'évêque de Dol s'y refusant. L'église de Dol est la métropole de la petite Bretagne; et ses prélats, à l'époque de saint Martin, longtemps avant lui et longtemps après lui, ainsi que les prélats des autres églises de la

[1] Voir la note 5 à la fin du volume.

petite Bretagne, avaient été les suffragants de l'église de Tours. Mais voici le motif pour lequel, dans la suite, ils renoncèrent à cette obédience. Au temps où la nation des Angles vint dans la grande Bretagne pour la subjuguer, le roi des Bretons, Uterpendragon, se trouvait gravement malade et couché à Vérulamium [1] : en sorte qu'il ne pouvait défendre son royaume contre la fureur des Barbares; et les Angles idolâtres prirent bientôt une telle supériorité, qu'ils dévastèrent l'île d'une mer à l'autre, s'attaquant surtout aux saintes églises, qu'ils rasaient jusqu'au sol. Les pontifes et les prélats des églises, voyant la désolation de la patrie et la ruine de la sainte église, se retirèrent dans des lieux plus sûrs, ayant décidé en commun qu'il valait mieux se soustraire pour un temps à la rage des Barbares, que de rester sans profit pour personne au milieu de ces peuples rebelles à la foi chrétienne. Parmi eux se trouvait Sampson, archevêque d'York, homme d'une sainteté reconnue, qui se réfugia parmi les Bretons de l'Armorique, qui avaient, avec ceux de la grande Bretagne, communauté de race et d'origine. Il emporta avec lui le pallium qu'il avait reçu du pontife de Rome. Lorsqu'il y fut arrivé et qu'il eut été reçu honorablement par ses compatriotes, ceux-ci l'élevèrent à la dignité d'évêque de Dol, (cette église ayant perdu récemment son pasteur); l'élection, faite en commun, fut ratifiée par le roi du pays, et Sampson

[1] Verulam, lieu cité par tous les géographes, qui le placent près de Saint-Albans.

fut installé malgré sa résistance. Tant qu'il vécut, il se servit dans son église du pallium qu'il avait apporté d'York, et grand nombre de ses successeurs s'en servirent comme lui. C'est pourquoi les rois du pays, fiers d'avoir eu un archevêque dans leur province, ne permirent plus à leurs évêques, qui jusqu'alors avaient été suffragants de Tours, de reconnaître la suprématie de cette église; et établirent que désormais les prélats de la petite Bretagne n'auraient pas d'autre métropolitain que l'évêque de Dol. Plus de trois cents ans après, le pape Nicolas, sur les instances de l'archevêque de Tours, qui voulait réformer cet abus, écrivit à Salamon, roi des Bretons, une lettre qui se trouve dans Gratien, aux Décrets, Cause 3, Question 6, sous cette forme :

« .... Or, il est dans la règle d'ordination de votre père [spirituel] et dans la loi de l'église, votre mère, que vous ne refusiez pas d'envoyer les évêques de votre royaume à l'archevêque de Tours et que vous ne dédaigniez pas de reconnaître sa juridiction. En effet, il est votre métropolitain et tous les évêques de votre royaume sont ses suffragants, comme les rescrits de mes prédécesseurs le montrent évidemment. Ils se sont déjà efforcés de ramener, par de fortes raisons, vos prédécesseurs qui s'étaient soustraits à l'obédience dudit archevêque; et nos décrets à cet égard n'ont pas manqué non plus.... » Et plus bas : « Puisqu'il y a une grande discussion parmi les Bretons pour savoir qui doit être métropolitain, et puisque nul ne se souvient qu'il y ait eu jamais

dans votre pays une église métropolitaine, vous serez libre, lorsque le Dieu tout-puissant aura rétabli la paix entre vous et notre cher fils le glorieux roi Charles, de juger plus aisément de notre décision. Si cependant vous y trouvez encore un sujet de discussion, empressez-vous d'en avertir le saint-siége apostolique, afin que, dans l'examen que nous ferons, nous apercevions plus clairement encore quelle doit être chez vous l'église archiépiscopale; et que, dès lors, toute contestation étant terminée, vos évêques reconnaissent sans délai à qui ils auront à obéir. » Malgré cette admonition adressée audit roi Salamon, il persista dans son projet; et, dans la suite, ses successeurs, ainsi que lui, se refusèrent à reconnaître la suprématie de l'église de Tours. La contestation dura sans interruption entre les deux prélats de Tours et de Dol jusqu'à l'année où nous sommes parvenus. A cette époque, le pape Innocent prononça une sentence définitive, qui portait que l'évêque de Dol, comme les autres évêques de Bretagne, devait obéir à l'archevêque de Tours et se conformer à perpétuité à ses commandements canoniques. En prononçant cette sentence définitive, ledit pape, qui était un homme fort savant et un hardi jurisconsulte, commença ainsi : « Que le prélat de Dol s'afflige, et que celui de Tours se réjouisse. »

La reine Aliénor envoyée pour marier Blanche, princesse de Castille, a Louis, fils du roi de France. — Mariage. — Le roi Jean, après son divorce,

ÉPOUSE ISABELLE. — L'an de grâce 1200, le roi de France, Philippe, et le roi d'Angleterre, Jean, eurent une entrevue après la fête de saint Hilaire, entre les châteaux de Boutavant[1] et de Gaillon. Il y fut convenu entre les deux rois, sur l'avis des seigneurs des deux royaumes, que Louis, fils et héritier du roi de France, épouserait la fille d'Alphonse, roi de Castille, nièce du roi Jean. Le roi d'Angleterre, pour déterminer cette union, s'engagea à donner à Louis, avec sa nièce Blanche, un douaire qui se composerait de la ville et du comté d'Évreux, avec trente mille marcs d'argent. Le roi de France exigea en outre du roi d'Angleterre l'assurance qu'il ne donnerait à son neveu Othon ni secours d'hommes ni secours d'argent pour l'aider à conquérir l'empire : car il faut dire que Philippe, duc de Souabe, par la connivence et l'aide du roi de France, faisait audit Othon une guerre à outrance et ne s'embarrassait nullement de la sentence d'excommunication lancée contre lui par le pape. Les conventions dont nous avons parlé ayant été faites entre les deux rois, on prit terme pour la fête prochaine de saint Jean-Baptiste, afin qu'à cette époque elles eussent leur réalisation irrévocable. Au sortir de cette conférence, le roi Jean, espérant obtenir par ce mariage une paix de longue durée telle qu'il la souhaitait, envoya la reine Aliénor, sa mère, avec un sauf-conduit pour ramener la jeune fille à l'époque fixée. Pendant ce temps, le roi d'Angleterre

[1] Château construit par Richard pour tenir en alarmes les possessions du roi de France (*bouter en avant*).

repassa la mer et imposa sur chaque hyde de terre, dans tout le royaume, un tribut de trois sols d'aide. Après avoir terminé quelques autres affaires, il retourna de nouveau en Normandie.

Sur ces entrefaites, la reine Aliénor revint avec la jeune fille qui devait épouser Louis et la présenta au roi d'Angleterre. Les deux rois se réunirent encore entre Gaillon (?) [1] et Boutavant, le 11 avant les calendes de juillet. Le roi de France rendit au roi d'Angleterre la ville et le comté d'Évreux, ainsi que toutes les terres dont il s'était emparé pendant la guerre tant en Normandie que dans les autres provinces du roi d'Angleterre. Le roi Jean, séance tenante, fit hommage au roi de France, donna en même temps à Louis lesdites possessions et sa nièce en mariage, et, enfin, reçut l'hommage de Louis pour ses nouveaux domaines. Le lendemain, la jeune fille fut mariée à Louis, à Purmor [2], en Normandie, par le ministère de l'archevêque de Bordeaux : car, à cette époque, le royaume de France se trouvait en interdit, au sujet de la reine Botilde, que le roi de France avait répudiée. Aussitôt après son mariage, Louis emmena sa nouvelle épouse à Paris, au milieu de la joie et de l'enthousiasme tant du clergé que du peuple des deux royaumes.

[1] Ce lieu est appelé dans le texte tantôt *Wailim*, tantôt *Guletune*, tantôt *Games*.

[2] Aujourd'hui Portmort, village sur la Seine à trois lieues environ des Andelys. — Matt. Pâris appelle ici Botilde la reine qu'il nomme plus haut Ingelburge.

Vers le même temps, le divorce ayant été prononcé entre le roi d'Angleterre et sa femme Hawise, fille du comte de Glocester, parce qu'ils étaient parents au troisième degré de consanguinité, le même roi épousa, par le conseil du roi de France, Isabelle, fille du comte d'Angoulême, qui avait déjà été accordée à Hugues, surnommé le Brun, comte de la Marche[1]. Le dimanche qui précéda la fête de saint Denis, elle fut sacrée reine à Westminster : fatal mariage, qui fit grand tort au roi et au royaume d'Angleterre. Peu après, les deux rois, ayant eu une entrevue à Vernon, Arthur y fit hommage au roi d'Angleterre pour la Bretagne et pour ses autres possessions ; mais, comme il soupçonnait quelque trahison de la part du roi Jean, il resta sous la garde du roi de France.

Lettre venue du ciel touchant l'observation du dimanche. — Prédication d'Eustache de Flaix a ce sujet. — Miracles de cet abbé. — Vers le même temps, à Jérusalem, on aperçut une lettre venue du ciel au-dessus de l'autel de Saint-Siméon, au Golgotha, là où le Christ fut crucifié pour la rédemption du monde. Elle était suspendue en l'air, et tous ceux qui la

[1] Isabelle était alliée à la maison de France par sa mère Adélaïde de Courtenay, fille de Pierre, fils de Louis VI. La jeune fille, selon l'usage du temps, avait été donnée en garde au comte de la Marche, qui devait l'élever jusqu'à ce qu'elle fût en âge nubile. Le comte céda sa fiancée en frémissant; et cet affront entraîna bientôt un nouveau soulèvement des Poitevins, auquel le roi de France ne resta pas étranger, et qu'il avait peut-être préparé à dessein par ce mariage, comme les termes de Matthieu Pâris semblent l'indiquer.

virent pendant trois jours et pendant trois nuits, se prosternèrent sur le sol et prièrent le Seigneur miséricordieux de daigner leur manifester sa volonté. Le troisième jour après la troisième heure, l'archevêque Zacharie et le patriarche, qui priaient à genoux, se relevèrent et étendirent sur le saint autel une nappe où ils reçurent la missive céleste. L'ayant examinée, voici ce qu'ils y trouvèrent : « Moi, votre Dieu, qui vous ai commandé d'observer le saint jour du dimanche où je me suis reposé de mes œuvres, afin que tous les mortels aussi le consacrassent éternellement au repos, j'ai vu que vous ne l'observiez pas et que vous ne vous repentiez pas de vos péchés. Je vous l'ai dit dans mon Évangile : « Le ciel et la terre « passeront, mais mes paroles ne passeront pas. » J'ai envoyé des hommes pour vous prêcher la pénitence, et vous n'avez pas cru. J'ai déchaîné contre vous les païens et les gentils qui ont versé votre sang sur la terre, et vous n'avez pas cru. Et comme vous n'avez pas observé le saint jour du dimanche, vous avez eu la famine pendant quelques jours, puis je vous ai rendu l'abondance, et vous n'en avez fait que pire. Je veux donc que depuis la neuvième heure du samedi jusqu'au lundi au lever du soleil, nul ne travaille, si ce n'est à ce qui est bon ; et que si quelqu'un travaille, il se corrige en faisant pénitence. Et si vous n'obéissez pas à ce commandement, je vous le dis en vérité, et je vous le jure par mon siége et par mon trône, et par les chérubins qui le gardent, je ne vous enverrai plus d'autre lettre, mais j'ouvrirai les cieux,

et, au lieu de pluie, je ferai pleuvoir sur vous des pierres, des morceaux de bois et de l'eau chaude pendant les nuits, en sorte que personne ne pourra s'en préserver, parce que je détruirai tous les hommes méchants. Je vous le dis, vous mourrez de mort, à cause du saint jour de dimanche et des autres fêtes de mes saints que vous n'aurez pas observés. J'enverrai contre vous des bêtes qui auront des têtes de lion, des cheveux de femme et des queues de chameau, et elles seront si affamées, qu'elles dévoreront votre chair; et vous voudrez fuir vers les sépulcres des morts et vous cacher par la crainte de ces bêtes; mais je déroberai à vos yeux la lumière du soleil et j'enverrai sur vous les ténèbres, afin que vous vous tuiez les uns les autres sans vous voir, et je retirerai ma face de vous, et je n'aurai pas merci avec vous; car je brûlerai vos corps et les cœurs de ceux qui n'observent pas le jour du dimanche. Écoutez ma voix, afin que vous ne périssiez pas sur la terre à cause du saint jour du dimanche. Retirez-vous loin du mal, et faites pénitence pour vos péchés. Si vous ne le faites pas, vous périrez comme Sodome et comme Gomorrhe. Sachez maintenant que vous êtes sauvés par les prières de ma très-sainte mère Marie, et par celles de mes anges saints qui intercédaient chaque jour pour vous. Je vous ai donné du froment et du blé en abondance, et vous ne m'avez pas obéi; car les veuves et les orphelins crient vers moi chaque jour, parce que vous n'avez pour eux aucune compassion; les païens ont de la compassion,

et vous, vous n'en avez pas. A cause de vos péchés, je dessécherai les arbres qui portent du fruit ; les fleuves et les fontaines ne fourniront plus d'eau. Je vous ai donné une loi sur le mont Sinaï, mais vous ne l'avez pas observée. Je suis venu ensuite vous en apporter moi-même une nouvelle, mais vous ne l'avez pas observée non plus : hommes pervers, vous ne respectez pas le jour du dimanche qui est celui où je suis ressuscité. Vous enlevez le bien d'autrui, et vous n'en avez nul souci. A cause de cela, j'enverrai contre vous des bêtes plus cruelles que les autres, qui dévoreront les mamelles de vos femmes. Je maudirai ceux qui agissent injustement envers leurs frères ; je maudirai ceux qui condamnent méchamment les pauvres et les orphelins. Vous m'avez abandonné et vous suivez le prince de ce monde. Entendez ma voix et vous aurez bonne miséricorde ; mais vous ne renoncez pas aux œuvres mauvaises et aux œuvres du démon, puisque vous commettez des adultères et des parjures ; c'est pour cela que les gentils vous entoureront, et ils seront comme des bêtes qui vous dévoreront. »

Le patriarche et tout le clergé de la Terre-Sainte ayant réfléchi avec attention au contenu de cette lettre, résolurent, sur l'avis commun, de la soumettre au jugement du pontife de Rome, afin que tous adoptassent ce qu'il jugerait bon de faire. Lorsque la lettre fut venue à la connaissance du seigneur pape, il désigna sur-le-champ des prédicateurs qui se rendirent dans les différentes parties du monde,

pour y prêcher la teneur de la missive divine, le Seigneur aidant et confirmant leurs paroles par une foule de miracles. Parmi eux se trouvait l'abbé de Flaix, nommé Eustache, homme religieux et d'un profond savoir, qui, étant venu en Angleterre, s'y distingua par beaucoup de prodiges. Il aborda non loin de la ville de Cantorbéry, et commença ses prédications dans une bourgade nommée Wi. Ce saint homme ayant béni une fontaine qui se trouvait dans ce lieu, le Seigneur, en faveur de ses mérites, accorda à cette fontaine la propriété de rendre la vue aux aveugles. Dès qu'ils en avaient goûté, les boiteux marchaient droit, les muets, par un bienfait céleste, recouvraient la parole et les sourds l'ouïe. Tout malade qui approchait de cette fontaine avec confiance et qui buvait de son eau, se voyait heureusement guéri. Une femme possédée par les démons et enflée comme par l'hydropisie, vint un jour trouver Eustache et lui demanda la santé. Il lui dit : « Ayez con-
« fiance, ma fille ; rendez-vous à la fontaine de Wi,
« qui a été bénie par le Seigneur ; buvez de son eau, et
« vous recouvrerez sur-le-champ la santé. » La femme s'y rendit, but de l'eau à la fontaine comme le lui avait recommandé l'homme de Dieu, et fut prise aussitôt de vomissements. A la vue de tous ceux qui s'étaient rendus à la fontaine pour y être guéris, elle rejeta deux gros crapauds tout noirs qui, comme de vrais démons qu'ils étaient, se transformèrent sur-le-champ en deux énormes chiens noirs qui apparurent bientôt sous la forme d'ânes. La femme resta d'abord

stupéfaite, puis elle se mit à courir après eux, furieuse, et voulant les saisir ; mais l'homme qui était préposé à la garde de la fontaine y puisa de l'eau, et la jeta entre la femme et les démons, qui aussitôt s'évanouirent dans les airs, en laissant après eux une horrible puanteur.

Dans le cours de ses prédications, le même homme de Dieu arriva au village de Rumesnel, où l'on manquait d'eau douce. Cédant aux prières du peuple, il frappa avec son bâton une des pierres de l'église du lieu : une source abondante en jaillit, et beaucoup de gens qui en burent furent guéris des infirmités qui les tourmentaient. Il continua sa route, passant de lieu en lieu, de province en province, de ville en ville. Il décida les uns à renoncer à l'usure ; les autres à prendre la croix du Sauveur. Par ses prédications, il réveilla dans bien des cœurs le désir des œuvres pieuses. Il défendit que les foires et les marchés se tinssent le jour du dimanche et régla que toutes les affaires dont on s'occupait en Angleterre, le jour du dimanche, seraient traitées dans la semaine, les jours suivants. Ainsi le peuple des fidèles dut consacrer le dimanche aux offices divins seulement, et s'abstenir complétement de toute œuvre servile. Mais, dans la suite des temps, la plupart revinrent à leurs anciennes habitudes, comme les chiens reviennent manger ce qu'ils ont vomi. Il enjoignit aussi aux pasteurs des églises, aux prêtres et aux fidèles qui leur étaient soumis, d'entretenir toujours un luminaire dans l'église devant l'eucharistie, afin que celui

qui donne la clarté à tous ceux qui viennent au monde accorde la lumière éternelle en récompense d'une lumière temporelle. Il recommanda aussi aux riches, aux grands, et surtout aux bourgeois et aux marchands, d'avoir sur leur table le plat du Christ, à l'intention des pauvres, et d'adoucir la misère des indigents, en prenant sur leur superfluité habituelle. Il ordonna qu'on s'abstînt de toute œuvre servile le samedi après la neuvième heure, aussi bien que le dimanche. Enfin ce repos, figure de notre repos perpétuel, dut être observé le dimanche et la nuit suivante, espace de temps qu'on appelle le jour naturel[1].

Vers le même temps, une femme du canton de Norfolk, méprisant les avertissements de l'homme de Dieu, se mit à laver son linge un samedi après la neuvième heure. Au moment où elle s'occupait le plus activement de sa besogne, un homme d'un âge respectable, et qu'elle ne connaissait nullement, s'approcha d'elle et lui demanda sévèrement comment, après la prohibition de l'homme de Dieu, elle était assez audacieuse pour laver son linge après la neuvième heure, et pour violer le saint jour du samedi

[1] On distingue le jour naturel du jour artificiel : le jour naturel est l'espace de temps que met la terre à présenter toute sa surface aux rayons du soleil dans son mouvement de rotation sur elle-même : ce qui forme, pour nous, le jour et la nuit. Le jour artificiel est simplement l'espace de temps pendant lequel le soleil nous éclaire. Le jour naturel ou solaire se divise en jour astronomique et jour civil. Le jour civil est déterminé par rapport à son commencement et à sa fin, selon l'usage de chaque nation. On sait que, pour nous, il commence à minuit.

par un travail illicite. Il ajouta que, si elle ne cessait au plus tôt, elle ne serait pas longtemps sans ressentir la colère de Dieu et la vengeance du ciel. Mais cette femme, répondit à ces reproches, en s'excusant sur sa profonde misère; elle dit que c'était là son seul moyen de gagner sa pauvre vie, et que si elle interrompait son travail, elle serait en danger de mourir de faim. L'apparition s'étant évanouie, elle recommença à laver son linge avec plus d'ardeur qu'auparavant, et le fit sécher au soleil; mais la vengeance divine la punit bientôt : en effet, un cochon de lait de couleur noire parut tout à coup s'attacher à la mamelle gauche de cette femme; aucun effort ne put l'en arracher : à force de sucer, l'animal fit venir le sang, et réduisit à un épuisement affreux le corps de cette malheureuse. Réduite à un dénûment complet, elle se vit forcée de mendier son pain de porte en porte, jusqu'à ce qu'elle terminât misérablement sa misérable vie. Plusieurs furent témoins de sa mort, et apprirent à redouter la vengeance divine.

Vers le même temps, dans la province de Northumberland, un homme du peuple dit à sa femme, un jour de samedi, de lui cuire du pain pour le lendemain. Celle-ci n'osa désobéir à son mari. Le lendemain, quand elle lui apporta le pain, celui-ci prit un couteau pour en couper; mais il arriva un miracle inouï jusqu'à ce jour. Du sang frais se montra à mesure que le couteau pénétrait dans le pain, et jaillit avec autant d'abondance que du corps d'un animal qu'on viendrait d'égorger. Lorsque le bruit de ce pro-

dige se fut répandu, bien des gens se promirent d'observer la loi de Dieu.

GEOFFROI, ARCHEVÊQUE D'YORK, EST DÉPOUILLÉ DE TOUS SES BIENS. — FAITS DIVERS. — A la même époque, Geoffroi, archevêque d'York, sur l'ordre du roi Jean, fut dépouillé de tous les biens de son archevêché. Jacques, vicomte d'York, et ses officiers, s'emparèrent violemment des manoirs des clercs et des possessions des religieux, et eurent l'audace de piller leurs biens. Ledit archevêque excommunia nominativement le vicomte Jacques, et généralement tous les complices de cette violence. Geoffroi s'était attiré la haine et la colère du roi. Les motifs de cette animosité étaient d'abord l'opposition que Geoffroi avait mise à ce que le vicomte levât dans son diocèse les trois sols par charrue imposés à toute l'Angleterre pour l'aide du roi. En second lieu, il avait refusé de passer avec le roi en Normandie, pour marier à Louis la nièce dudit roi, et pour négocier la paix avec le roi de France. Enfin il avait excommunié ledit vicomte, et mis sous l'interdit ecclésiastique toute la province d'York.

Vers le même temps, le roi Jean, après avoir terminé ses affaires dans les provinces d'outre-mer, repassa en Angleterre avec sa nouvelle épouse, et aborda à Douvres, le huitième jour avant les ides d'octobre. Lorsqu'ils furent arrivés à Londres, Geoffroi, archevêque d'York, fit sa paix avec le roi dans l'église de Westminster, en présence d'Hubert, archevêque de Cantorbéry, et des grands du royaume. A la même

époque, le roi Jean fit savoir à Guillaume, roi d'Écosse, qu'il l'attendrait à Lincoln, la veille de Saint-Edmund, pour lui donner en ce lieu satisfaction sur son droit.

Mort de Hugues, évêque de Lincoln. — Détails sur sa vie et ses miracles. — Entrevue des rois d'Angleterre et d'Écosse a Lincoln. — Nouveaux évêques. — Phénomène. — Vers le même temps, Hugues, de vénérable mémoire, évêque de Lincoln, à son retour d'outre-mer, fut pris des fièvres quartes, à Londres, dans l'église vieille, et le seizième jour avant les calendes de décembre, il termina par une fin glorieuse le cours de sa vie exemplaire. La sainte carrière qu'il fournit parmi les hommes peut servir à réformer les mœurs et à donner l'exemple des bonnes œuvres. Elle mérite que nous en parlions brièvement dans cet ouvrage. Ce saint homme naquit dans le fond de la Bourgogne ; sa famille était obscure, et il dut son illustration à son caractère. Dès son enfance, il s'adonna à l'étude des lettres. Il fut confié, à l'âge de dix ans, aux chanoines réguliers, pour être élevé dans les sciences célestes. Au bout de seize ans, son caractère et son érudition méritèrent qu'on lui confiât les fonctions de prieur dans une abbaye. Tout lui ayant réussi jusqu'à ce jour, il résolut de réprimer avec fermeté les faiblesses et les tentations de la chair, et entra par la volonté du Seigneur dans l'ordre des Chartreux. Tout en conservant l'austère gravité de l'ordre, il se montra bienveillant et affable pour tous,

et, peu de temps après, il fut nommé économe de la maison. Sur ces entrefaites, l'illustre roi d'Angleterre Henri, ayant construit en Angleterre une abbaye de l'ordre des Chartreux, désira ardemment la confier à l'homme de Dieu. A force de prières, il réussit à le fléchir et à lui faire accepter le gouvernement de cette abbaye. Installé dans son nouveau prieuré, Hugues ne songea qu'à augmenter chaque jour la sainteté de sa vie. Bientôt, par le mérite de ses pieuses conversations, il obtint la faveur du roi, qui se plaisait à s'entretenir avec lui. Depuis plusieurs années, le roi tenait dans sa main l'église de Lincoln, veuve des consolations pastorales. Pour racheter cette violation de pouvoir, Henri recourut à l'honorable moyen de faire élire le saint homme Hugues au gouvernement de cette église. Ainsi fut-il fait; mais quand l'homme de Dieu reçut la nouvelle de son élection, il répondit qu'il n'accepterait pas la dignité pontificale avant d'être bien assuré qu'il la tenait du consentement commun des chanoines de l'église de Lincoln, et avec la permission du prieur des Chartreux. Pour lui prouver que son désir était exaucé, le doyen de Lincoln, avec les principaux de l'église, vint trouver l'homme de Dieu. Celui-ci s'attira tellement leur affection dans le premier entretien qu'il eut avec eux, qu'ils souhaitèrent avec le zèle d'une dévotion sincère de l'avoir pour pasteur et pour père spirituel. Ils l'élurent sur-le-champ, afin que leur consentement lui fût notifié d'une manière plus claire encore; c'est alors qu'il accepta. La première nuit

où, après avoir reçu la consécration pontificale, il s'endormit, ses prières étant achevées, et goûta le repos comme évêque, il entendit une voix qui lui disait : « Tu es sorti pour le salut de ton peuple et « pour le salut avec le Christ, ton Dieu. »

Le serviteur de Dieu, Hugues, après sa consécration, illustra tellement l'église par l'éclat de ses mérites, et réforma si bien par ses paroles et par ses exemples le peuple qui lui était confié, qu'on vit que le titre d'évêque lui avait été déféré justement. Il eut soin de n'introduire dans l'église cathédrale que des personnes élues, et construisit en pierres vivantes un temple au Seigneur. Il s'attachait avec tant de fermeté à briser les efforts du pouvoir séculier qui s'attaquait aux choses de l'église, qu'il semblait mépriser le péril pour ses biens ou pour sa vie; et cette conduite lui réussit, car il reconquit des droits perdus et délivra son église d'une servitude très-onéreuse. Ce saint homme avait coutume d'entrer dans les maisons de lépreux qui se trouvaient sur son passage; il embrassait les lépreux, quelque hideux que le mal les eût rendus, et laissait en partant d'abondantes aumônes. A cette occasion, Guillaume de pieuse mémoire, chancelier de l'église de Lincoln, voulut éprouver si la vanité n'avait pas de prise sur l'âme de l'évêque, et il lui dit : « Martin a guéri un « lépreux en l'embrassant; vous, vous ne guérissez « pas les lépreux que vous embrassez. » L'évêque lui répondit sur-le-champ : « Le baiser de Martin a guéri « la chair d'un lépreux; mais le baiser d'un lépreux

« guérit mon âme. » Il montrait aussi un zèle si humain pour ensevelir les morts, qu'il ne négligeait jamais aucun de ceux à la sépulture desquels son ministère paraissait nécessaire. Il arriva qu'au temps où ce saint homme, comme un pasteur qui a soin de son troupeau, parcourait les paroisses de son diocèse, et était arrivé dans un village nommé Alcmundbury, des parents vinrent lui apporter leur enfant presque mort, et demandèrent avec larmes le secours du pontife. « Que voulez-vous? » leur dit l'évêque. Alors la mère de l'enfant : « Ce petit est notre « fils : en jouant avec un morceau de lame de fer qui « a plus d'un pouce en longueur et en largeur, il l'a « approché de sa bouche comme font les enfants, et « il l'a avalé. Ce morceau de fer s'est attaché à son « gosier, et le met en danger de mort; le Seigneur « t'a envoyé, saint père, pour que tu nous rendes « notre fils qui est dans les convulsions de la mort. » L'évêque regarda l'enfant, lui toucha le gosier, bénit le malade, souffla sur lui, le marqua avec le doigt du signe de la croix, et le renvoya. Lorsque les parents eurent reçu leur enfant des mains de l'évêque, le morceau de fer sortit tout sanglant de son gosier, et le malade fut guéri sur l'heure. Une autre fois, tandis que le saint homme passait par un village qu'on appelle Cestrehunte, les parents d'un furieux qu'on était obligé d'attacher depuis trois semaines vinrent le supplier d'entrer dans leur maison et de bénir leur fils. Aussitôt le saint homme descendit de cheval et s'approcha de ce furieux. La tête de

ce malheureux était attachée au jambage de la porte ; de chaque côté ses mains et ses pieds étaient liés à des pieux fichés en terre. L'évêque fit lui-même de l'eau bénite dont il aspergea le malade, qui se moquait de lui en lui tirant la langue. Il lut au-dessus de lui l'évangile : « Au commencement était le Verbe, » lui donna sa bénédiction, et se retira. Lorsque l'évêque fut parti, le malade tomba dans un profond sommeil, et à son réveil la raison et la santé lui étaient revenues. Vers le même temps, le pieux pontife se trouvant à Lincoln le jour de la Parascève, et assistant à la construction de l'église métropolitaine dont il avait jeté les premiers fondements, portait sur ses épaules, ainsi qu'il le faisait souvent, un gros moellon et des pierres dans une hotte, lorsqu'un boiteux, soutenu sur deux béquilles, manifesta l'ardent désir de porter aussi une hotte avec le même fardeau, espérant recouvrer la santé par les mérites du bienheureux évêque. Enfin il obtint de celui qui présidait aux constructions qu'une hotte lui serait donnée. On y mit des pierres et un moellon que le boiteux porta à l'aide de ses béquilles. Peu de jours après, il ne se servit plus que d'une seule béquille ; puis il rejeta la seconde, et bientôt ses jambes guéries le soutinrent assez pour qu'il aidât aux constructions en portant sa hotte sans s'appuyer sur rien. Après sa guérison, il s'attacha tellement à sa hotte, que rien ne pouvait l'en séparer. Une autre fois, dans la même ville de Lincoln, il arriva qu'un habitant tomba dans un tel état de folie, que huit hommes étaient chargés de

le garder. Tout lié qu'il était, il donnait les signes d'une si violente fureur, qu'il menaçait sa femme et ses enfants de les déchirer avec les dents. Enfin on l'attacha sur un chariot, et on l'amena à l'homme de Dieu. L'évêque, après l'avoir examiné, l'aspergea aussitôt d'eau bénite et adjura l'esprit malin de sortir de cet homme et de ne plus le tourmenter à l'avenir. En même temps le malade tomba à terre comme un homme qui va mourir; l'évêque l'aspergea d'eau bénite en grande quantité : alors ce furieux se leva, tendit vers le ciel ses mains encore liées, rendit grâces à Dieu et au bienheureux pontife. On le débarrassa de ses liens, et il retourna guéri dans sa maison. Une dame de Lincoln avait deux fils; l'un, qui était encore dans l'enfance, souffrait d'une forte tumeur au côté droit. Désespérant de le sauver, sa mère vint trouver le saint évêque et lui demanda qu'il donnât sa bénédiction au malade. Celui-ci imposa les mains sur le siége du mal, et renvoya l'enfant dont la tumeur disparut aussitôt, sans que depuis ce moment il en souffrît jamais, ni que sa mère en aperçût d'autre. Une autre fois, le second fils de cette même dame étant tombé gravement malade d'une jaunisse, elle se souvint du moyen de salut qu'elle avait employé, et présenta son fils à la bénédiction du saint évêque; le malade ayant été béni, recouvra la santé au bout de trois jours.

Il y avait quatorze ans que saint Hugues était évêque, lorsqu'il se rendit à la Chartreuse, chef-lieu de l'ordre, pour y visiter, d'après son ardent désir, le

prieur et les frères du monastère. De retour en Angleterre, il fut pris des fièvres quartes, à Londres, dans l'église vieille. Le roi Jean vint lui rendre visite; mais, avant de se retirer, il fut décidé, par les prédications du saint homme, à confirmer le testament dudit évêque, et il promit, au nom du Seigneur, qu'à l'avenir il aurait pour valables les testaments des prélats faits en état de raison. La maladie de l'évêque s'aggravant de jour en jour, il refusa constamment, quels que fussent ceux qui l'en priaient, de déposer, même pour un instant, le cilice qu'il avait toujours porté. Jusqu'à la mort, il observa la règle des chartreux dans toute sa rigueur, et enfin quand Dieu le voulut, il quitta tranquillement cette vie et s'endormit dans le Seigneur. Tandis que les habitants de Londres portaient le corps du saint homme à Lincoln, où il devait être enseveli, il arriva une chose étonnante à raconter : les cierges qui précédaient le corps et qui avaient été allumés à la sortie de la ville, brûlèrent constamment pendant quatre jours, et il n'y eut pas d'instant où la lumière d'aucun d'eux s'éteignît, quoique plusieurs fois la pluie et le vent eussent rendu le temps affreux. Aussi ne faut-il pas douter que le Seigneur n'ait préparé à cette âme la lumière perpétuelle, lui qui, par respect pour le corps qu'elle avait habité, ne permit pas que les lumières temporelles s'éteignissent. Le serviteur de Dieu Hugues, évêque de Lincoln, mourut l'an mil deux cent de l'incarnation du Verbe, le quinzième jour avant les calendes de décembre.

Pendant ce temps, le onzième jour avant les calendes de décembre, le roi d'Angleterre Jean, et le roi d'Écosse Guillaume, accompagnés de la noblesse tant laïque que religieuse des deux royaumes, se réunirent à Lincoln. Le roi Jean, quoiqu'il en fût dissuadé par plusieurs, entra intrépidement dans la ville ; ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait osé faire[1]. Lorsqu'il fut arrivé à l'église cathédrale, il offrit un calice d'or sur l'autel de saint Jean-Baptiste : c'était dans l'église de nouvelle construction dont ledit saint Hugues avait jeté les fondements. Ce même jour, Jean et le roi d'Écosse eurent une entrevue hors de la ville sur une montagne élevée, et là, en présence de tous les assistants, Guillaume, roi d'Écosse, fit hommage au roi Jean pour toutes ses possessions ; puis il lui jura fidélité sur la croix que tenait Hubert, archevêque de Cantorbéry, quant à sa vie, ses membres et l'honneur de sa terre, contre tous hommes, devant tous les seigneurs du royaume. Ce même jour, arriva à Lincoln le corps du saint évêque Hugues, qui devait y être enseveli. Les deux rois marchèrent à la rencontre du corps de l'évêque, ainsi que trois archevêques Hubert de Cantorbéry, Geoffroi d'York, Bernard de Raguse (?)[2], treize évêques, des comtes, des barons, et une multitude de clercs. Les

[1] Nous n'avons pu retrouver l'origine de cette opinion populaire, fondée sans doute sur une légende analogue à celle de Frédeswithe pour Oxford.

[2] *Raguensis*, dit le texte ; mais la chose paraît difficile à admettre ; nous proposerions *Glascuensis* ou *Rothomagensis*, Glascow ou Rouen. Nous n'avons pu vérifier ce fait.

deux rois, les comtes et les autres seigneurs portèrent la bière sur leurs épaules jusqu'au portique de l'église cathédrale. Le corps fut reçu à la porte de l'église par les archevêques déjà nommés et par les évêques, et il fut porté par les prélats jusque dans le chœur. On passa la nuit à veiller autour de l'évêque ; car ce saint pontife, pendant sa vie, était animé d'un zèle si ardent pour ensevelir les morts, qu'il ne négligeait aucun de ceux à la sépulture desquels son ministère paraissait nécessaire. Aussi le Seigneur, qui sait récompenser les mérites des justes par une rétribution convenable, voulut qu'on rendît à ses restes tous les honneurs qui pouvaient récompenser la charité de l'évêque envers les morts. Avant que l'homme de Dieu fût enterré, tandis qu'on récitait pour lui les prières des trépassés, et lorsque l'évêque, comme cela se pratique pour les prélats, était couché dans sa bière, le visage découvert, la mitre en tête, des gants aux mains et l'anneau au doigt, revêtu enfin de tous ses ornements pontificaux, un chevalier fort connu des chanoines de l'église, dont le bras était tellement rongé par un ulcère que le mal avait mis l'os à nu, posa son bras sur le corps de l'évêque et lui toucha en pleurant le visage à plusieurs reprises. pour obtenir sa guérison : aussitôt le Seigneur, en faveur des mérites du saint, ferma la plaie ; la chair et la peau de son bras reparurent. Le chevalier rendit grâces à Dieu et au saint prélat. Plusieurs fois il montra son bras entièrement guéri au doyen de l'église et à d'autres personnes dignes de foi. A la même heure, une

femme qui n'y voyait plus d'un œil depuis sept ans recouvra la vue : ce qui causa l'admiration de tous ceux qui furent témoins de ce miracle. A la même heure, profitant du tumulte et de la confusion causés par le peuple qui se portait en foule au cercueil de l'homme de Dieu, un coupeur de bourses coupa l'escarcelle d'une femme; mais le bienheureux pontife parut en ce moment recouvrer la vie; de ses deux mains il saisit celles du voleur et lui serra fortement les doigts. Celui-ci jeta sur le pavé de l'église le fruit de son vol qu'il ne pouvait plus garder; et comme il prit en même temps l'air étrange d'un fou, tout le peuple se mit à se moquer de lui. Après avoir été quelque temps agité par l'esprit malin, il revint enfin à lui, resta immobile, se prit à pleurer amèrement, et confessa sa mauvaise action à qui voulut l'entendre. Enfin, n'ayant plus d'autre refuge, il se tourna vers les clercs et leur dit : « Ayez pitié de moi ! ayez pitié « de moi ! vous qui êtes les amis de Dieu. Dès ce jour « je renonce à Satan et à ses œuvres; j'ai été jus« qu'ici son fidèle serviteur; mais priez le Seigneur « pour moi, afin qu'il ne confonde pas celui qui se « repent; qu'au contraire, il en agisse miséricordieu« sement avec moi. » Sur-le-champ on pria le Seigneur à son intention. Les liens de Satan furent rompus, ses mains furent délivrées; et, rendu à la santé, il remercia Dieu et le saint prélat.

Après qu'on eut veillé avec les cérémonies requises autour du corps du pontife, les archevêques et les évêques dont nous avons parlé célébrèrent le lende-

main des messes solennelles, et ensuite procédèrent à la sépulture, qui eut lieu près de l'autel de saint Jean-Baptiste, dans l'église neuve que Hugues lui-même avait fondée et construite en l'honneur de Marie, mère de Dieu. Ils lui rendirent les derniers devoirs avec tous les honneurs possibles ; en sorte que ce paraissait un effet de la volonté divine qu'ils se trouvassent réunis tout exprès en cette occasion. Il fut enterré le huitième jour avant les calendes de décembre ; et sa tombe est signalée par des miracles divins, pour peu qu'on invoque le saint évêque avec confiance. En effet, après les glorieuses funérailles de l'homme de Dieu, un enfant, qui était malade depuis quinze jours à Lincoln, expira après un redoublement de mal ; et à l'instant même son corps devint aussi roide que s'il fût mort depuis plusieurs jours. A cette vue, une femme s'approcha, ferma les yeux de l'enfant et tira les membres comme on fait aux morts. Lorsqu'il fut resté dans cette position depuis l'heure où le coq chante jusqu'au point du jour, sa mère, qui, malgré ses larmes, n'avait point perdu la foi en perdant son fils, s'approcha du corps avec confiance, et prenant un de ces fils qui servent à faire des mèches de cierges [1], elle se mit à mesurer son

[1] Nous adoptons pour ce passage la variante : *Accepto filo candelis faciendis idoneo*. C'était en effet un vieil usage, conforme à la naïve piété du moyen âge, d'étendre un enfant malade ou mort sur la châsse ou sur la tombe d'un saint, et d'offrir à ce même saint un cierge *ex voto* de la longueur de l'enfant. Un usage analogue consistait à suspendre les enfants malades aux châsses des saints et à égaler le poids de l'enfant par du froment, des pains ou autres objets que les parents

enfant dans tous les sens. Quand cela fut fait, elle dit en pleurant et avec la foi dans le cœur : « Et pourtant, « quand bien même mon enfant serait enseveli, Dieu « pourrait lui rendre la vie par les mérites de saint « Hugues. » Dans le courant de la journée on récita des prières et on fit des aumônes pour l'âme de ce petit, et on envoya chercher un prêtre dont la mère de l'enfant réclamait instamment la venue pour le moment des funérailles ; mais, avant que le prêtre qu'on avait fait appeler fût arrivé, cette mère, si préoccupée du salut de son fils, rentra et le trouva plein de vie. Elle ne cessa dès lors de rendre gloire à Dieu et au saint prélat, aux mérites duquel elle attribuait ce miracle. Voilà le récit fort succinct que nous avions à faire sur ce pieux personnage. D'autres faits nous appellent ailleurs. A cette époque, Gilles de Brause fut consacré évêque de Hereford, le 8 avant les calendes d'octobre, à Westminster. Mauger fut nommé évêque de Worcester, et Jean de Gray, évêque de Norwich.

Dans le même mois, peu avant la nativité du Seigneur, pendant la nuit, vers la première veille, on aperçut dans le ciel cinq lunes. La première au nord, la seconde au midi, la troisième à l'occident, la quatrième à l'orient, la cinquième semblait être au milieu des quatre autres ; elle était entourée d'une infinité d'étoiles. Elle fit cinq ou six fois, avec son cortége d'étoiles, le tour des quatre lunes dont j'ai parlé.

voulaient offrir à Dieu ou aux saints. Matt. Pâris rappelle ce second usage dans un autre passage. C'était ce qu'on nommait contrepoiser. « Jeanne N, pour le contrepoids de son enfant, deux Solz. » (*Voir* le Gloz. de Charpentier, aux mots *mensurare* et *ponderare*.

Ce phénomène, qui causa un grand étonnement à tous ceux qui le virent, dura l'espace d'une heure.

Le roi Jean et la reine couronnés a Cantorbéry. — Aventure miraculeuse de Simon de Tournay. — Faits divers. — L'an de grâce 1201, le roi des Anglais, Jean, célébra la naissance du Sauveur à Guildeford et distribua à ses chevaliers une grande quantité de vêtements de luxe. Hubert, archevêque de Cantorbéry, en fit autant pour les siens à Cantorbéry et sembla lutter avec le roi de magnificence; ce qui inspira au roi un vif ressentiment. Jean, s'étant ensuite rendu dans le Northumberland, extorqua aux habitants de cette province une grosse somme d'argent : de retour à Cantorbéry, le roi se fit couronner avec la reine sa femme le jour de Pâques. Dans cette circonstance, l'archevêque de Cantorbéry déploya une magnificence qu'on pourrait qualifier de superflue. A la fête de l'Ascension qui suivit, le roi Jean publia à Teukesbury un édit général qui enjoignait aux comtes, aux barons et à tous ceux qui lui devaient service militaire, de se trouver à Porstmouth avec des chevaux et des armes pour se rendre avec lui dans les provinces d'outre-mer au jour de la Pentecôte prochaine. A l'époque fixée, beaucoup obtinrent la permission de rester, en payant au roi deux marcs d'argent par bouclier.

Vers cette époque se trouvait à Paris un Français nommé maître Simon de Tournay [1]. C'était un homme d'une grande capacité et d'une mémoire prodigieuse.

[1] *Simon cognomento Churnay*. D'après les autorités citées par Oudin,

Après avoir gouverné avec honneur pendant dix ans l'école des arts (car il était fort habile dans le *trivium* et le *quadrivium*)[1], c'est-à-dire dans les sept arts libéraux, il s'adonna à l'étude de la théologie; et au bout de quelques années d'un travail assidu il fit tant de progrès dans cette science, qu'il mérita

nous n'hésitons pas à lire ici Tournay, comme plus bas nous lisons, mais selon la variante, Nicolas de Fernham au lieu de Nicolas de Fulii. Thomas de Cantinpré, dans son livre *de Apibus*, chap. XLVIII, raconte cette anecdote avec des circonstances différentes : selon lui Simon de Tournay aurait dit : ***Moyses primo judaïcum populum infatuavit, secundo, Jesus Christus a suo nomine Christianos, tertio gentilem populum Mahometus***, et aurait été frappé de mutisme de telle sorte : ***ut solum Aleidis concubinæ suæ nomen pronuntiare valeret, nec Boetium olim sibi familiarissimum nominare quidem posset.*** Oudin, d'après un autre témoignage contemporain, celui de Henri Gandave, archidiacre de Tournay, disculpe Simon de ces accusations. Il est possible que Nicolas de Fernham ait été induit en erreur par quelque faux récit et que Thomas de Cantinpré, qui était de l'ordre des prêcheurs, soit bien aise de diffamer un grand défenseur d'Aristote et un adversaire des ordres nouveaux. Quoi qu'il en soit, Duboulay et Cavé sont tombés dans une étrange erreur en ajoutant au Churnay de Matt. Pâris le surnom tout gratuit de Thervay. Ce chanoine de Tournay, professeur à Paris, et auteur d'ouvrages curieux florissait encore en 1216 au rapport de Ducange. (*Voy.* CAS. OUDIN *Commentarius descript. eccl.* in-fol. Leipsik, 1722, tom. III, col. 26 et suiv.)

[1] Le *trivium* comprenait la grammaire, la rhétorique, la dialectique; le *quadrivium*, l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique : l'un répondait aux lettres, l'autre aux sciences. Remarquons que la musique n'était encore que le chant d'église, et que l'astronomie était confondue avec l'astrologie. Cette division des études élémentaires est attribuée à Boèce. Au-dessus du *trivium* et du *quadrivium* se plaçait la philosophie scolastique, c'est-à-dire l'application de la dialectique à la théologie. L'ensemble des études et des connaissances au treizième siècle fut résumé par le dominicain Vincent de Beauvais dans une vaste composition encyclopédique appelée *Speculum majus*.

à tous les titres de monter dans la chaire des maîtres. Il expliquait avec la plus grande subtilité, discutait avec plus de subtilité encore, se tirait de questions fort difficiles et où personne ne s'était hasardé ; son langage était clair et choisi. Il avait autant d'auditeurs que la grandeur de l'enceinte pouvait en contenir. Un jour, qu'il avait discuté avec la plus grande subtilité sur la Trinité, en mettant au jour des raisons profondes, il différa jusqu'au lendemain la décision de la controverse. Tous les écoliers en théologie de la ville se rendirent en foule et par troupes à la fameuse séance, curieux qu'ils étaient d'entendre la solution de ces questions inexplicables. L'instant venu, le maître prononça sa décision sur toutes les questions qu'il avait abordées la veille et qui paraissaient insolubles, et cela avec tant de clarté, tant d'élégance et en même temps une doctrine si orthodoxe, que tous les auditeurs restèrent stupéfaits. Après la leçon, ceux qui étaient le plus dans son intimité et ceux qui se montraient ses disciples les plus assidus, entourèrent le maître et lui demandèrent d'écrire sous sa dictée les solutions qu'il venait de donner, lui disant que ce serait une perte irréparable si le souvenir d'une science si profonde venait à périr. Simon de Churnay, exalté par ces éloges et encore dans l'enivrement de son succès, leva les yeux au ciel, et se permettant une audacieuse plaisanterie : « Jésus, mon petit Jésus, « s'écria-t-il, aujourd'hui j'ai rendu grand service à ta « loi par la question que j'ai éclaircie ; mais si je vou- « lais te faire la guerre et me tourner contre toi, je

« trouverais des raisons et des arguments bien plus « forts pour accabler ta religion et pour la réduire à « rien. » A peine avait-il prononcé ces mots qu'il resta court : non-seulement il était devenu muet, mais idiot et complétement imbécile ; désormais il ne put ni expliquer ni conclure, et il ne fut plus qu'un objet de dérision et de moquerie pour tous ceux qui avaient été témoins de sa vanité. Quand la vengeance divine se fut un peu apaisée, cet homme si savant mit deux ans pour apprendre à lire, et malgré tous les soins de son fils, qui cherchait à lui enseigner quelque chose [1], il put à peine apprendre, retenir et réciter en balbutiant le *Pater noster* et le Symbole. Ce prodige rabattit l'arrogance des gens de l'école et mit un terme à leur orgueil. Maître Nicolas de Fernham, qui devint depuis évêque de Durham, homme d'un grand poids, fut témoin de ce fait : c'est sur son rapport et d'après son récit certain qu'à sa persuasion, je l'ai inséré dans cette histoire pour qu'un si grand miracle ne fût pas enseveli dans l'oubli. Son témoignage est tout à fait digne de foi.

Le roi Jean et la reine passent en Normandie. — Le roi Jean vient a Paris. — Traité de paix. — Après avoir célébré à Portsmouth la solennité de la Pentecôte, le roi et la reine sa femme s'embarquèrent, et, après une navigation difficile, abordèrent enfin en Normandie. Ensuite les rois d'Angleterre et de France eurent une entrevue près de l'île d'Andely,

[1] *Quodam*. Nous lisons *quoddam*.

et ils y prirent des arrangements pour la paix. Trois jours après, le roi Jean, sur la demande du roi de France, se rendit à Paris. Il y demeura dans le palais du roi, Philippe s'étant retiré dans une autre demeure. Après y avoir été reçu avec tous les honneurs qui conviennent à un roi, Jean partit de Paris pour se rendre à Chinon. Vers le même temps, pour assurer la paix entre les deux rois, il fut convenu et confirmé par des chartes, que, si le roi de France violait en quelque point la paix dont nous avons parlé, les barons français qui s'étaient portés pour cautions du roi seraient déliés de leur serment de fidélité, et se rangeraient du côté du roi d'Angleterre pour faire la guerre au roi de France, et le forcer à rétablir la susdite paix. La même clause fut insérée pour le roi d'Angleterre. Cette année, d'épouvantables orages, des coups de tonnerre, des éclairs, des torrents de pluie mêlés de grêles, frappèrent vivement l'imagination des hommes, et causèrent des désastres en plusieurs lieux. Vers la même époque, sur les instances du pape Innocent, un impôt d'un quarantième fut levé sur tous les revenus ecclésiastiques, pour subvenir à la terre de promission, et tous ceux, grands comme petits, qui avaient déposé la croix, furent forcés de la reprendre, sous peine d'interdiction apostolique.

BROUILLE ENTRE LE ROI DE FRANCE ET LE ROI D'ANGLETERRE. — VICTOIRE MÉMORABLE DE MIREBEAU. — LE ROI DE FRANCE LÈVE LE SIÉGE DU CHATEAU D'ARQUES. —

Mort d'Arthur de Bretagne. — Faits divers. — L'an de grâce 1202, le roi d'Angleterre Jean célébra la fête de Noël à Argentan en Normandie; et, dans le carême qui suivit, il y eut une entrevue entre les rois de France et d'Angleterre, près du château de Gaillon (?). Le roi de France, animé contre le roi d'Angleterre d'une haine mortelle, lui enjoignit avec colère de rendre incontinent au comte de Bretagne Arthur toutes les terres qu'il occupait dans le pays d'outremer, c'est-à-dire la Normandie, la Touraine, l'Anjou et le Poitou; et il exigea beaucoup d'autres choses encore [1]. Mais le roi d'Angleterre répondit qu'il n'en ferait rien. L'entrevue n'ayant point eu de succès, le roi de France se présenta tout à coup le lendemain devant le château de Boutavant, qu'il prit d'assaut et qu'il rasa. De là il s'avança avec une troupe nombreuse vers la ville d'Eu, qu'il prit, ainsi que le château de Lyons et plusieurs autres châteaux. Il assiégea aussi pendant huit jours le château de Radepont; mais le roi d'Angleterre survint, et Philippe fut obligé de battre en retraite. Cependant peu de jours après, il ramena ses troupes devant Gournay, et brisa

[1] Arthur faisait bon marché de l'unité de l'empire anglais. Jean et sa mère, la vieille Eléonore, rejetèrent des propositions qui les eussent réduits à l'Angleterre; alors la guerre recommença. Jean avait assiégé et pris Driencourt, château qui appartenait au comte d'Eu, frère du comte de la Marche. Les deux frères se plaignirent à Philippe, qui cita Jean devant la cour des pairs, et le fit condamner par défaut. Il fit reparaître Arthur sur la scène politique, lui donna en mariage sa fille Marie, âgée de cinq ans, et le fit proclamer comte des Bretons, des Angevins et des Poitevins, pendant que lui-même envahissait la Normandie.

les barrières de l'étang. L'eau, en s'échappant, renversa la plus grande partie des murs d'enceinte. Tous ceux qui défendaient la place prirent la fuite, et le roi de France y entra et s'en empara sans aucun obstacle. De retour à Paris, il confia Arthur à la garde de seigneurs chargés de veiller sur lui, et lui donna deux cents chevaliers français qui devaient entrer à main armée dans le Poitou, et soumettre par leurs incursions guerrières tout ce pays à Arthur. Tandis qu'ils s'avançaient avec pompe et à grand bruit, on vint leur annoncer que la reine Aliénor était renfermée avec peu de monde dans le château de Mirebeau. Aussitôt les Français, d'un commun accord, résolurent de diriger leurs attaques de ce côté, et vinrent mettre le siége devant ledit château. La ville, où ils trouvèrent fort peu de résistance, se rendit bientôt; mais ils ne purent obtenir la tour où la reine Aliénor s'était retirée avec quelques hommes d'armes. Ils s'occupèrent d'en faire le siége dans les règles, et en ce moment, le parti d'Arthur se trouva renforcé par tous les seigneurs du Poitou et par les plus illustres chevaliers : parmi eux, on distinguait le comte de la Marche Hugues, surnommé le Brun, qui était l'ennemi déclaré du roi d'Angleterre, à cause de la reine Isabelle qu'il avait reçue en sa garde, s'engageant à la prendre pour épouse, avant que le roi d'Angleterre songeât à l'épouser. Ces secours rendirent nombreuse l'armée d'Arthur, et les Français, désirant ardemment s'emparer de la tour de Mirebeau, poussaient vigoureusement les travaux du siége.

La reine, se trouvant dans une position difficile, envoya en toute hâte des messagers au roi, qui demeurait alors en Normandie : elle le supplia et l'adjura, au nom de la piété filiale, de venir secourir sa mère désolée. A cette nouvelle, le roi se hâta de rassembler une puissante armée, marcha nuit et jour, parcourut la distance avec une inconcevable rapidité, et parut devant Mirebeau bien plus tôt qu'on n'aurait pu le croire. Lorsque les Français et les Poitevins eurent appris son arrivée, ils marchèrent en grande pompe à sa rencontre, pour engager la bataille avec lui. Les deux armées s'étant déployées et en étant venues aux mains, le roi Jean sut réprimer l'arrogante témérité de ses ennemis, et les mit tous en fuite : il les poursuivit même si rapidement et de si près, qu'il entra dans la place pêle-mêle avec eux[1]. Alors s'engagea dans la ville une mêlée furieuse ; mais le courage éclatant des Anglais remporta bientôt l'avantage. Dans ce combat, furent pris deux cents chevaliers français, Arthur lui-même, tous les nobles poitevins et angevins : enfin, il n'échappa point un seul fantassin qui pût retourner chez lui et raconter ce désastre

[1] Les Bretons avaient promis d'envoyer aux insurgés poitevins et à Arthur cinq cents chevaliers et quatre mille fantassins. Arthur eut le tort de ne pas attendre ce secours. Mais Matt. Pâris est contredit par la plupart des historiens dans la manière dont il raconte la défaite d'Arthur. Lorsque Guillaume des Roches, sénéchal du Poitou et général des troupes d'Arthur, vit le roi Jean arriver soudainement devant Mirebeau, il négocia avec lui soit par trahison, soit par fausse politique, et introduisit le roi dans la ville à la pointe du jour. Le jeune duc et les autres seigneurs urent surpris dans leur lit.

à ses compatriotes. Les prisonniers furent enchaînés, les fers aux pieds et aux mains, et placés sur des chariots à deux chevaux : nouvelle manière, et fort étrange pour eux, de ne pas voyager à pied. Le roi Jean envoya les uns en Normandie, les autres en Angleterre, pour qu'ils fussent gardés dans des châteaux forts, et qu'il n'eût pas à redouter leur évasion. Quant à Arthur, il fut enfermé à Falaise, sous bonne garde.

Tandis que ces choses se passaient au château de Mirebeau, le roi de France, avec une armée nombreuse, se rendit devant le château d'Arques, et se prépara à en faire le siége. Il disposa ses machines autour de la place, et, pendant quinze jours, à l'aide des pierriers et des balistes, s'efforça de battre les murailles en brèche. Les assiégés, de leur côté, résistaient avec vigueur : à coups de pierres et de traits, ils forçaient les ennemis à se tenir à distance; mais enfin le bruit de la prise d'Arthur et de ses amis étant parvenu aux oreilles du roi de France, il leva le siége en toute hâte et comme un furieux. Dans sa retraite, il détruisit et livra aux flammes tout ce qu'il rencontra sur son passage, incendia et réduisit en cendres les monastères des religieux. De retour à Paris, il passa dans l'inaction le reste de l'année.

Quelque temps après, le roi Jean se rendit au château de Falaise, et se fit amener son neveu Arthur. Lorsque le jeune homme fut en sa présence, le roi lui adressa des paroles flatteuses, lui promit de le combler d'honneurs, l'exhorta enfin à renoncer à

l'appui du roi de France et à le reconnaître, en lui jurant fidélité, pour son seigneur et oncle. Arthur, par une présomption insensée, répondit au roi avec colère et menaces; il demanda la restitution du royaume d'Angleterre et de toutes les provinces que le roi Richard avait en sa possession au jour de son décès; il prétendit que toutes ces terres lui étaient dues de droit héréditaire, et affirma avec serment qu'à moins d'une prompte restitution de tout ce qu'il exigeait, son oncle ne jouirait jamais d'une paix solide. En entendant ces paroles, le roi Jean fut grandement troublé : il ordonna qu'Arthur fût conduit à Rouen, et renfermé plus étroitement encore dans la tour neuve. Mais, peu après, Arthur disparut tout à coup, sans que personne pût savoir ce qu'il était devenu. Dieu veuille qu'il n'en soit pas ainsi que le rapporte la mauvaise renommée[1] ! — Cette même année, le pape

[1] Matt. Pâris rapporte lui-même plus bas le bruit populaire qui accusait Jean d'avoir poignardé son neveu de sa propre main, et d'avoir jeté le cadavre avec une pierre dans la Seine. Mais rien ne prouve que Jean, irrité des paroles hautaines d'Arthur, alors enfermé à Falaise, ait envoyé ordre, de l'avis même de son conseil, à Hubert de Bourg (d'autres disent à Guillaume de Bray), de tuer le jeune homme, ou du moins de lui crever les yeux, ordre qui n'aurait pas été exécuté. Toutefois Shakespeare, s'emparant de cette tradition, y a trouvé les matériaux d'une des plus belles scènes de sa pièce (*Vie et Mort du roi Jean*, acte IV, scène 1re). Selon le père d'Orléans, Jean, après avoir commis le crime, aurait fait répandre le bruit que son neveu s'était noyé en voulant s'évader par une fenêtre de la tour de Rouen. Nous retrouvons encore cette tradition dans Shakespeare. Voici la scène qu'il place à Northampton :

(*Arthur paraît sur les murs de sa prison, déguisé en mousse.*)

« Le mur est bien haut ! Je vais sauter en bas. O terre ! prends pitié

Innocent se proposa d'extorquer une somme énorme aux moines de Cîteaux. Pour voiler son avarice, il aurait mis en avant les besoins de la Terre-Sainte; mais il fut frappé par la bienheureuse Vierge, et, saisi de crainte, il renonça à son dessein. Il avait aussi l'intention de lever dans toute l'Angleterre un tribut d'un quarantième sur les revenus pécuniaires, pour contribuer à l'expédition des croisés. A cette époque, mourut un homme illustre, Guillaume d'Estouteville. Cette même année, Jean, s'étant rendu en Angleterre, fut couronné à Cantorbéry par Hubert, archevêque de Cantorbéry[1], le 18 avant les calendes de mai, et il repassa aussitôt en Normandie. Lorsqu'il fut arrivé, tout le royaume de France et toutes les provinces d'outre-mer n'avaient qu'une voix, relativement à la mort d'Arthur : l'opinion s'accordait à dire que le roi Jean avait tué son neveu

« de moi et ne me blesse pas. Peu de gens me connaissent, ou plutôt « personne; et d'ailleurs ce travestissement me rend tout à fait méconnaissable. Je suis effrayé, cependant je vais risquer. Si je puis toucher « la terre sans me briser, je trouverai mille nouveaux moyens pour m'évader. Autant fuir et mourir que rester ici pour mourir. (*Il se précipite « et se brise les membres.*) Hélas ! le cœur de mon oncle est dans ces « pierres. Ciel, reçois mon âme; et toi, Angleterre, conserve mon corps ! »

(*Vie et mort du roi Jean*, scène VI.)

[1] C'était la troisième fois qu'il se faisait couronner. On prétend que Jean, qui n'aimait point l'archevêque depuis le moment où il lui avait refusé le titre de roi légitime et héréditaire, était bien aise de vexer Hubert en l'obligeant aux dépenses considérables qu'entraînait une pareille cérémonie; mais ce ne pouvait être là son principal motif; et Jean, devenu le seul maître par un crime malheureusement trop probable, espérait sans doute imposer silence aux murmures par un appareil imposant, et faire croire que la volonté divine confirmait sa victoire.

de sa propre main. Ce bruit fit perdre au roi beaucoup de partisans, qui le poursuivirent désormais, autant qu'ils le purent, de la haine la plus noire.

Tarif du pain établi par le roi Jean. — Cette même année, le roi fit publier, par proclamation générale, l'assise suivante relative au tarif du pain, pour être observée inviolablement, sous peine de la hart : laquelle ordonnance fut vérifiée par le pannetier Geoffroi [1], fils de Pierre, justicier d'Angleterre, et par le pannetier Robert (?) de Turnham ; de telle sorte que les boulangers purent vendre comme il suit, et gagner sur chaque quartier [2] trois deniers, sans compter le son et deux pains pour celui qui enfourne, ainsi que quatre oboles pour quatre serviteurs, un quart de denier pour deux petits gars, une obole pour le sel, une obole pour le levain, un quart de denier pour la

[1] Je lis : *Pistorem Galfridum, filium Petri justitiarium*, etc., au lieu de *pistorem Galfridi filii P. justitiarii.*

[2] Mesure de huit boisseaux désignée plus bas sous le nom de *quarterium londinense*, comme mesure de blé uniforme. Le quartier était censé peser cinq cent douze livres. Le profit net du boulanger devait être de trois pence. On forma une échelle des prix du blé, en portant à deux shillings le prix le plus bas du quartier et à six shillings le plus haut. A chacun de ces prix correspondait le prix du pain ou de la quantité qui devait en être donnée pour un farthing (*quadrans*). (*Voy.* la table dans Lingard, note, 3e vol., p. 16.) La livre était ou monnaie divisée en 20 shillings ou 240 pence ; ou poids divisé en 12 onces ou 240 *penny weights* (deniers de poids). En 1256, une nouvelle taxe fut établie du prix de 1 shilling à 12 shillings le quartier ; et comme le profit du boulanger était fixé à une plus petite somme, le poids du pain fut un peu augmenté. (*Voir* la note 3 à la fin du volume.)

chandelle, trois deniers pour le bois à brûler, et une obole pour le bluteau. Quand le froment se vend six sols, alors le pain blanc et bien cuit, au prix d'un quart de denier, pèsera seize sols de vingt ores [1]; et le pain fait entièrement de blé doit être bon et bien cuit, en sorte qu'on ne retranche rien [sur le poids], et il pèsera vingt-quatre sols [2]. Quand le froment se

[1] *Ponderabit sexdecim solidos de viginti lora* (texte *hic*). Les autres éditions donnent également cette leçon, qui nous paraît fautive. Il est évident qu'il faut lire *ora*, ancienne monnaie danoise dont le nom survécut à la conquête des Normands. Toutefois Spelman et Sommer y voient non pas une monnaie, mais plutôt un poids (*unciam*) de 20 deniers. On trouve dans le *Domesday Book : Tale manerium reddit* 10, 20, *vel* 30 *libras denariorum de* 20 *in ora*. Au reste, la valeur de l'*ora* varie selon les différentes chartes : tantôt l'*ora* vaut seize deniers ; tantôt quinze ores font une livre ; tantôt vingt ores égalent deux marcs d'argent. (*Voy.* Ducange, Gloss. ad verb. *Ora*, et les auteurs qu'il cite.) Hallam évalue l'*ora* à cinq shillings.

[2] On voit clairement dans cette charte, malgré le silence de Ducange et des autres glossaires, que le *solidus*, comme la *libra*, était non-seulement une valeur numéraire, mais aussi un terme usité pour désigner un certain poids ; ce qui prouve l'analogie naturelle et ordinaire des poids et des monnaies. On trouve dans les Capitulaires de Charlemagne, *centum solidos ponderis*, cent sols pesant. Dans l'ordonnance qui nous occupe, on doit entendre par ces mots, *panis* et *frumentum*, fréquemment répétés, pain valant un quart de denier (*panis de quadrante*), quartier de froment (*quarterium frumenti*). Remarquons aussi que moins le froment est cher, plus le pain, dont le prix est invariable (*quadrans*), augmente en poids ; et cela dans une proportion de 8, 8, 8, 10, 10, 12, 16, 18, 20, et 13 pour le dernier cas, entre les deux espèces de pain, pain blanc et pain *tout blé*, c'est-à-dire de toute espèce de farine. Or, cette dernière qualité était celle qu'on estimait le moins, puisqu'au même prix de vente le pain tout blé pèse beaucoup plus que l'autre. Ce calcul facile prouve aussi qu'il fallait vingt sols pesant pour faire une livre pesant. Le glossaire du texte assure en cette occasion qu'on doit entendre,

vend cinq sols et six deniers, le pain blanc pèsera vingt sols, et le pain fait entièrement de blé pèsera vingt-huit sols. Quand le froment se vend cinq sols, le pain blanc pèsera vingt-quatre sols, et le pain fait entièrement de blé, trente-deux sols. Quand le froment se vend quatre sols et six deniers, le pain blanc pèsera trente-deux sols, et le pain fait entièrement de blé, quarante-deux sols. Quand le froment se vend quatre sols, le pain blanc pèsera trente-six sols, et le pain fait entièrement de blé, quarante-six sols. Quand le froment se vend trois sols et six deniers, le pain blanc pèsera quarante-deux sols, et le pain fait entièrement de blé, cinquante-quatre sols. Quand le froment se vend trois sols, le pain blanc pèsera quarante-huit sols, et le pain fait entièrement de blé, soixante-quatre sols. Quand le froment se vend deux sols et six deniers, le pain blanc pèsera cinquante-quatre sols, et le pain fait entièrement de blé, soixante-douze sols. Quand le froment se vend deux sols, le pain blanc pèsera soixante sols, et le pain fait entièrement de blé, quatre livres. Quand le froment se vend seize deniers, le pain blanc pèsera soixante-dix-sept sols, et le pain fait entièrement de blé, quatre livres et huit sols. Cette ordonnance fut proclamée dans tout le royaume.

Hostilités du roi de France. — Le roi Jean est abandonné par les seigneurs d'Angleterre. — L'an de

par pain *de toto blado*, le pain fait avec la farine telle qu'elle arrive du moulin, avant qu'elle ait été passée au crible.

grâce 1205, le roi Jean célébra à Caen en Normandie les fêtes de Noël : et là, sans s'inquiéter des soins de la guerre, il passait les journées, assis avec la reine sa femme, à de splendides banquets, et prolongeait le sommeil du matin jusqu'à l'heure du dîner. Après la solennité de Pâques, le roi de France, ayant réuni une nombreuse armée, s'empara de plusieurs châteaux qui appartenaient au roi d'Angleterre. Il rasa les uns jusqu'au sol, et se réserva les plus forts sans y rien détruire. Des messagers vinrent trouver le roi Jean et lui dirent : « Le roi de France est entré à main « armée sur votre terre ; il vous a déjà pris tels et tels « châteaux ; il a emmené vos châtelains après les avoir « attachés ignominieusement à la queue des chevaux ; « il dispose de vos possessions à son gré et sans obsta-« cles. » Le roi Jean répondit seulement : « Laissez-le « faire : je reprendrai en un jour tout ce qu'il m'a en-« levé maintenant. » Ce message fut suivi de beaucoup d'autres semblables. A toutes les sollicitations il fit toujours la même réponse. Alors les comtes, les barons et les autres seigeurs d'Angleterre, qui jusque-là l'avaient servi fidèlement, entendant ces paroles et comprenant que son inertie était incorrigible, obtinrent permission de s'en aller, promettant de revenir bientôt. Ils retournèrent chez eux, abandonnant le roi en Normandie, seul avec quelques chevaliers. Hugues de Gournay rendit au roi de France le château de Montfort, où le roi Jean l'avait établi gouverneur, avec tous les honneurs attachés à ce titre ; il y introduisit secrètement les Français, et

ainsi il se tourna du côté du roi de France, abjurant la fidélité qu'il devait à son seigneur lige. Pendant ce temps, le roi d'Angleterrre restait tranquille à Rouen. Tous le croyaient ensorcelé et frappé de quelque maléfice, en le voyant au milieu de tant de dommages et de tant d'humiliations conserver un visage joyeux, comme s'il n'avait pas sujet de s'alarmer. Quant au roi de France, suivi de troupes nombreuses, il se rendit à Vaudreuil, où il y avait un fort château dont il se prépara à faire le siége. Il avait déjà disposé ses machines autour de la place; mais avant qu'il eût donné l'assaut, Robert, fils de Gaultier, et Saër de Quincy, seigneurs à qui la garde du château avait été confiée, le rendirent au roi; et de même que ce château n'avait point souffert dans la plus petite pierre de ses murailles, de même ses défenseurs ne perdirent pas un seul cheveu de leurs têtes. Mais le roi de France, qui n'en était pas moins irrité vivement contre eux, les fit enchaîner étroitement et resserrer à Compiègne dans une rigoureuse captivité. Pour se soustraire à cette ignominie, il leur fallut payer une grosse rançon. La Normandie et les autres provinces d'outre-mer se trouvant sans aucun moyen de défense, le roi de France parcourut le pays en toute liberté et facilité, et soumit à ses lois une foule de châteaux. L'excellent château de la Roche, à Andely, que le roi Richard avait fondé et construit, fut asssiégé par le roi de France vers le même temps; mais la valeur et l'incomparable fidélité de Roger de Lasci, à qui la défense de la place avait été confiée,

arrêtèrent les succès du roi de France, qui ne réussit qu'à bloquer les assiégés de manière à leur ôter tout moyen de subsistance. Pendant que ces choses se passaient, les uns parmi les vassaux normands abandonnaient ouvertement la cause du roi d'Angleterre, les autres lui paraissaient encore attachés; mais ce n'était qu'en apparence.

Enfin le roi Jean, voyant la défection se mettre parmi les siens, et tous ses chevaliers l'abandonner, s'embarqua en toute hâte, et aborda à Porsmouth, le jour de saint Nicolas. Puis il accusa les comtes et les barons de l'avoir laissé seul au milieu des ennemis dans les provinces d'outre-mer, et prétendit que cet abandon avait causé le perte de ses châteaux et de ses terres. Il leur prit pour les punir la septième partie de leurs biens meubles, et il ne ménagea dans sa violence et dans sa rapacité ni les églises conventuelles ni les églises paroissiales. Il eut pour instruments de cette exaction, Hubert, archevêque de Cantorbéry, pour les biens ecclésiastiques; et Geoffroi, fils de Pierre, grand justicier d'Angleterre, pour les biens laïques : ceux-ci accomplirent leur mission sans épargner personne. Le roi de France, apprenant que le roi d'Angleterre avait quitté le continent, se présenta tour à tour, suivi d'une nombreuse armée, devant les villes et les châteaux qui appartenaient au roi Jean; il représentait aux bourgeois et aux châtelains que leur seigneur les avait abandonnés; il leur remontrait qu'il était le seigneur suzerain de toutes ces contrées : « C'est par lâcheté que le roi d'Angle-

« terre vous a quittés, disait-il ; il est de mon droit, « comme seigneur principal, de vouloir me conserver « ma chose sans dommage : reconnaissez-moi donc « pour seigneur, je vous en prie avec amitié, puisque « vous n'en avez point d'autre. Agissez-en ainsi de « bonne grâce, car je vous affirme et vous jure que si « vous entreprenez guerre contre moi, et que si je vous « prends à main armée, je vous ferai tous pendre ou « écorcher vivants. » Après bien des négociations de part et d'autres, bourgeois et châtelains convinrent unanimement qu'ils donneraient des otages au roi de France moyennant une trêve d'un an ; et que si, dans ce laps de temps, ils n'étaient point secourus par le roi d'Angleterre, ils reconnaîtraient dorénavant le roi de France pour seigneur, et lui remettraient les villes et les châteaux. Après que cette convention fut faite, le roi de France retourna dans ses états.

Cette même année, maître Guillaume, chanoine et précenteur de l'église de Lincoln, fut consacré évêque de cette même église, le jour de saint Barthélemy, apôtre, à Westminster, par Guillaume, évêque de Londres, Gilbert, évêque de Rochester, ayant formé appel, mais non pas opposition ; en ce moment, l'archevêque de Cantorbéry, Hubert, était retenu par une grave maladie.

Contributions militaires accordées au roi Jean. — Miracles de l'image de la Vierge a Sardenay. — Faits divers. — Conquêtes de Philippe-Auguste. — Inaction du roi Jean. — Phénomène céleste. — Pierre

DES ROCHES, ÉVÊQUE DE WINCHESTER. — L'an de grâce 1204, le roi Jean célébra la fête de Noël à Cantorbéry : Hubert, archevêque de Cantorbéry, fournit à tous les frais que nécessitait la réception du roi. Ensuite, le lendemain de la Circoncision, le roi et les seigneurs d'Angleterre s'assemblèrent à Oxford. On y accorda au roi, comme aide militaire, un impôt de deux marcs et demi par bouclier. Les évêques eux-mêmes, les abbés et toutes les personnes constituées en dignité ecclésiastique ne se retirèrent qu'en promettant de contribuer.

Cette même année, à la troisième férie qui précède la solennité de Pâques, eut lieu un miracle digne d'admiration. Il a rapport à l'huile qui découle de l'image de la Vierge à Sardenay. Le voici : parmi les chevaliers chrétiens détenus dans le château de Damas, se trouvait un chevalier qui tira un jour de son armoire une fiole où il conservait de l'huile qui découle, à Sardenay, de l'image de la mère de Dieu. En considérant attentivement la fiole, au lieu de l'huile qu'il y avait mise et qui était aussi claire et aussi limpide que l'eau d'une fontaine, il aperçut comme une substance charnue séparée en deux portions; une moitié était attachée à la partie inférieure de la fiole, l'autre à la partie supérieure. Le chevalier, ayant pris son couteau, essaya de détacher une des moitiés et de les réunir. Mais, dès que la pointe du couteau eut touché cette huile, qui s'était faite chair, des gouttes de sang jaillirent au grand étonnement des chapelains, des chevaliers captifs et de tous

ceux qui furent témoins du prodige. Comme bien des gens ignorent la véritable histoire de cette image miraculeuse, nous la raconterons à la louange de la mère de Dieu et pour ceux qui ne la connaissent pas, en remontant au commencement.

Il y avait dans la ville de Damas, métropole de la Syrie, une vénérable dame qui, ayant pris l'habit de religieuse, ne s'occupa plus que de servir Dieu avec dévotion. Pour n'être point troublée dans ses occupations pieuses, elle voulut se soustraire au tumulte des villes, et se retira dans un lieu nommé Sardenay, éloigné de six milles de Damas. Là, elle se construisit une maison et un oratoire, en l'honneur de la bienheureuse Marie, mère de Dieu, et elle y offrait pieusement l'hospitalité aux pauvres et aux pèlerins. Il arriva qu'un moine qui venait de Constantinople et qui se rendait à Jérusalem, pour y prier et pour visiter les saints lieux, passa par Sardenay et y fut reçu charitablement dans la maison de la religieuse. Lorsqu'elle eut appris que son hôte se rendait à la cité sainte, elle lui demanda humblement et pieusement qu'à son retour il lui rapportât de la sainte ville de Jérusalem une image, c'est-à-dire une feuille peinte, qu'elle placerait dans son oratoire et qui lui représenterait la mère de Dieu lorsqu'elle serait en prières. Le moine promit de lui rapporter fidèlement l'image qu'elle demandait. Lorsqu'il fut arrivé à Jérusalem et qu'il y eut terminé ses oraisons, il se prépara au retour, et ne se souvint plus de sa promesse. Il se mit en route; mais au moment où il sortait de

la ville, une voix qui venait du ciel lui dit : « Comment peux-tu revenir ainsi? où est l'image que tu as « promise à la religieuse ? » Le moine, à qui la mémoire revint alors, rentra dans la ville. Il se rendit au lieu où l'on vendait les images, acheta celle qui lui plut, et l'emporta. Bientôt il arriva dans un lieu qu'on appelle Gith, où se trouvait la caverne d'un lion très-féroce, qui avait dévoré beaucoup d'hommes : mais l'animal marcha à la rencontre du moine, se mit à lécher ses pieds d'un air soumis, et ne lui fit aucun mal, car le pèlerin était protégé par la grâce divine. Il tomba ensuite dans une embuscade de brigands ; mais au moment où ils se préparaient à mettre la main sur lui, ils en furent empêchés par la voix d'un ange, qui les effraya au point, qu'ils ne purent plus ni parler ni remuer. Alors le moine considérant attentivement l'image qu'il portait, comprit qu'il y avait en elle quelque vertu divine, et il pensa en lui-même à frustrer la religieuse et à rapporter l'image dans sa patrie ; mais c'était un vain projet. Arrivé dans la ville d'Acre, il s'embarqua pour retourner, s'il le pouvait, dans sa patrie. Après avoir navigué plusieurs jours à pleines voiles, une tempête s'éleva tout à coup, et le vaisseau se trouva dans un tel danger, que tous les passagers jetèrent leurs bagages à la mer. Le moine s'apprêtait à lancer, comme les autres, son sac dans les flots, lorsqu'un ange du Seigneur lui dit : « N'en fais rien, prends l'image et élève-la vive-« ment vers le Seigneur. » Celui-ci obéit à l'ordre de l'ange, éleva l'image en l'air, et aussitôt la tempête

s'apaisa. Ignorant où l'orage les avait poussés, les passagers rentrèrent à Acre. Alors le moine comprenant la volonté de Dieu sur l'image, et désirant accomplir sa promesse, revint trouver la sainte femme, et en fut reçu avec hospitalité. Cependant elle ne le reconnut pas, à cause des hôtes différents qui se succédaient chez elle, et par conséquent elle ne lui redemanda pas l'image. Le moine voulut profiter de cet oubli, et songea de nouveau à rapporter l'image dans sa patrie. Le matin, après avoir pris congé, il entra dans l'oratoire pour s'y mettre en prières ; ses prières achevées, quand il voulut sortir, il ne put trouver la porte. Alors posant sur l'autel de l'oratoire l'image qu'il tenait, il aperçut la porte ouverte. Aussitôt il reprit l'image, voulut sortir de nouveau : il ne trouva pas plus d'issue que la première fois. Enfin, le moine reconnaissant qu'il y avait dans cette image une vertu divine, la posa sur l'autel de l'oratoire, se rendit auprès de la sainte femme, et lui raconta en détail les faits miraculeux que nous venons de rapporter. « C'est « la volonté divine, lui dit-il, que l'image reste en ce « lieu et y reçoive les honneurs qui lui sont dus. » La religieuse reçut donc l'image, et bénit le Seigneur et sa sainte mère, à cause de tout ce que le moine lui avait révélé. Le moine résolut aussi de passer le reste de sa vie dans cet endroit; tant il était frappé des prodiges que le Seigneur avait opérés par l'image de sa sainte mère. L'image commença à être l'objet de la vénération de tous, et dès ce jour on admira les merveilles qu'elle fit.

La sainte femme ayant fait préparer un lieu qui lui semblait plus convenable pour recevoir l'image, pria un prêtre, qu'elle connaissait pour un homme irréprochable et qu'elle regardait comme plus digne qu'elle-même de se revêtir des habits consacrés, de s'approcher de l'image et de la transporter dans le lieu qui lui était destiné. Le prêtre craignait fort de la toucher; car depuis le moment où elle avait été déposée sur l'autel, elle avait laissé découler sans interruption une espèce d'huile de la plus grande limpidité. La religieuse avait essayé d'abord de faire disparaître cette humidité en l'essuyant avec un linge blanc; ensuite elle prépara un vase d'airain pour recevoir cette liqueur qu'elle distribuait aux malades au nom du Seigneur et de sa mère. Ceux-ci étaient aussitôt guéris de leurs diverses infirmités, et ils sont guéris encore aujourd'hui. Le prêtre dont nous avons parlé s'étant approché audacieusement pour changer l'image de place, n'eut pas plutôt touché la liqueur qui en découlait, que ses mains furent desséchées : lui-même expira au bout de trois jours. Dans la suite personne, excepté la sainte femme, n'osa toucher l'image ou la changer de place. Celle-ci mit au-dessous de l'image un vase de verre pour que la liqueur qui découlait y fût reçue et servît au besoin des malades.

Dans la suite des temps, il arriva une chose admirable à dire, et vraiment inouïe. Car, au grand étonnement de tous, on s'aperçut que des mamelles de chair avaient poussé à l'image et qu'elle s'était

miraculeusement revêtue de chair. L'image avait revêtu cette nouvelle forme depuis les mamelles jusqu'aux pieds ; et elle n'a pas cessé de laisser couler cette liqueur miraculeuse. Les frères du Temple vont en chercher et en rapportent chez eux quand ils ont trêve avec les païens, pour la distribuer aux pèlerins qui se rendent à Jérusalem, afin que ceux-ci proclament dans les différentes parties du monde les louanges de la mère de Dieu. Une partie du monastère de Sardenay est habitée par des moines qui y célèbrent l'office divin ; mais c'est aux religieuses que sont conférés l'honneur et le commandement, en mémoire de la sainte femme qui, la première, habita dans ce lieu et y fonda un oratoire sous l'invocation de la bienheureuse Marie mère de Dieu.

Il arriva à cette époque, que le soudan de Damas, qui était borgne, fut attaqué d'une infirmité qui se jeta sur l'œil qui lui restait et le rendit tout à fait aveugle. On lui parla de cette image par laquelle Dieu opérait de si grands miracles ; il se rendit en ce lieu et entra dans l'oratoire. Tout païen qu'il était, il eut confiance dans le Seigneur, crut fermement que l'image de la Vierge lui rendrait la santé, et, se prosternant sur le sol, il y resta longtemps en prières. Quand il se releva, il aperçut la lampe allumée qui brillait suspendue devant l'image de Marie, mère de Dieu, et il se réjouit d'avoir recouvré la vue. Il glorifia donc le Seigneur, lui et tous ceux qui furent témoins de ce miracle ; et comme le premier objet qui avait frappé ses regards était la lumière de la lampe,

il fit vœu au Seigneur de donner désormais, par an, soixante mesures d'huile pour entretenir les luminaires de cet oratoire, où il avait recouvré la vue par les mérites de la bienheureuse mère de Dieu. Cette même année, le seizième jour avant les calendes de mai, après minuit, eut lieu une éclipse de lune qui dura fort longtemps. Simon de Wells fut nommé évêque de Chicester. Baudouin, comte de Flandre, devint empereur de Constantinople. L'abbaye de Beaulieu fut fondée par le roi. La ville de Rouen qui, moyennant une somme d'argent, avait obtenu une suspension d'armes, tomba définitivement sous la domination française. Vers cette époque, l'armée du roi de France, qui assiégeait depuis près d'un an le château de la Roche à Andely, renversa, au moyen des mineurs, une grande partie des murs. Roger, constable de Chester, brave et illustre chevalier, repoussait vivement les Français qui voulaient pénétrer dans le château. Enfin les vivres lui manquèrent, et quand il se vit réduit à une si grande disette qu'il n'avait pas à manger même pour un seul repas, il aima mieux mourir les armes à la main que par la famine; il s'arma donc lui et ses compagnons, monta à cheval, et fit une sortie. Ils tuèrent un grand nombre des assiégeants, et ne furent pris qu'avec beaucoup de peine. Le château de la Roche à Andely tomba ainsi au pouvoir du roi de France, la veille des nones de mars. Roger de Lasci et ses compagnons, conduits en France par ordre du roi, furent retenus sous libre garde, à cause de la bravoure qu'ils avaient

montrée dans la défense du château. A cette nouvelle, tous les châtelains des provinces d'outre-mer, ainsi que les bourgeois et autres sujets du roi d'Angleterre, envoyèrent des députés en Angleterre pour lui remontrer dans quel embarras ils se trouvaient : « La « trêve va expirer, disaient-ils, et il faudra ou que « nous rendions nos villes et nos châteaux au roi de « France, ou que nous laissions périr les otages que « nous lui avons donnés. » Le roi Jean leur répondit lui-même ou leur fit répondre qu'ils n'avaient aucun secours à attendre de lui et qu'ils s'arrangeassent comme ils l'entendraient. Alors, privées de toute consolation et de tout espoir de secours, les provinces de Normandie, de Touraine, d'Anjou, de Poitou, avec leurs villes, leurs châteaux et autres places, excepté La Rochelle, Thouars et Niort, tombèrent sous le domaine du roi de France. Lorsqu'on vint annoncer ce malheur au roi d'Angleterre, il n'en continua pas moins la vie de délices qu'il menait avec son épouse : en la possédant, il croyait tout posséder. Il comptait, en outre, sur les grosses sommes d'argent qu'il avait ramassées ; avec cet argent il espérait reprendre toutes les terres qu'il avait perdues.

Cette même année, aux calendes d'avril, à la première veille de la nuit, du côté du nord et du côté de l'orient, le ciel parut d'un rouge si ardent, que tous pensaient voir un incendie véritable, et ce qu'il y a d'étonnant, c'est que, malgré cette couleur de feu, on distinguait les étoiles qui brillaient. Ce phénomène dura jusqu'à minuit. Vers le même temps

expira Godefroi, évêque de Winchester; il eut pour successeur Pierre des Roches, chevalier fort expérimenté dans la guerre. Élu évêque par la faveur du roi Jean, il partit pour Rome; il y sema les présents avec libéralité, et revint à Winchester pour s'y faire consacrer. Il fut en effet [consacré] cette année même, à la fin du temps pascal, le jour de saint Marc évangéliste [1].

FAITS DIVERS. — ARMEMENT INUTILE DU ROI JEAN. — MORT D'HUBERT, ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY. — ÉLECTION DE SON SUCCESSEUR NON CONFIRMÉE. — L'ÉVÊQUE DE NORWICH EST ÉLU A SON TOUR. — L'an de grâce 1205, le roi Jean célébra les fêtes de Noël à Teukesbury, mais il n'y passa qu'un jour. Dans ce même mois de janvier, la terre fut gelée très-fortement. Cette gelée, qui dura depuis le dix-neuvième jour avant les calendes de février jusqu'au onzième jour avant les calendes d'avril, suspendit tous les travaux d'agriculture : aussi, dans l'été qui suivit, le blé se vendit-il douze sols les huit boisseaux [2]. Cette même année, vers la Pentecôte, le roi Jean réunit une armée nombreuse, comme s'il allait passer la mer; et malgré l'opposition de

[1] 25 avril.

[2] Le Glossaire donne à *summa* (charge d'une bête de somme) le même sens qu'à *quarterium*, et par conséquent la même valeur comme mesure (huit boisseaux). Le blé se trouvait donc d'une cherté excessive, puisque dans l'ordonnance précédente sur le pain, le législateur a pris comme point de départ, et, par conséquent, pour le taux le plus élevé, le cas où les huit boisseaux se vendaient six sols.

l'archevêque de Cantorbéry et de beaucoup d'autres, il fit rassembler à Porstmouth une grande multitude de vaisseaux. Ensuite le roi, accompagné de peu de monde, s'embarqua aux ides de juillet et se confia aux flots en faisant déployer toutes les voiles; puis, changeant brusquement de résolution, il aborda le troisième jour à Studland près de Warham. Le roi, de retour, extorqua des sommes énormes aux comtes, aux barons, aux chevaliers et aux religieux, prétendant qu'on avait refusé de le suivre dans les provinces d'outre-mer et de l'aider à reconquérir son héritage. Vers le même temps, le château de Chinon se rendit, la veille de la fête de saint Jean-Baptiste.

Vers le même temps, Hubert, archevêque de Cantorbéry, mourut à Lenham le troisième jour avant les ides de juillet, au grand contentement du roi Jean, qui le soupçonnait d'être intimement lié avec le roi de France. Après la mort de l'archevêque et avant même que son corps eût été enseveli, quelques jeunes moines du couvent de Cantorbéry, sans demander le consentement du roi, élurent archevêque un certain Regnault, sous-prieur dudit couvent. Quand l'élection fut faite, au milieu de la nuit, ils entonnèrent l'hymne *Te Deum laudamus,* et installèrent le sous-prieur d'abord devant le maître-autel, ensuite dans le siége archiépiscopal; car ils craignaient que si le roi venait à savoir l'élection qu'ils méditaient et qu'il n'y consentît pas, il ne cherchât à y mettre obstacle. Aussi, cette nuit même, le sous-prieur leur donna-t-il caution juratoire qu'il ne divulguerait pas

son élection sans la permission ou sans des lettres spéciales du couvent, et qu'il ne montrerait à personne les lettres de créance dont il était en possession. Alors Regnault, ayant pris avec lui quelques moines du couvent, se rendit à la cour de Rome. Toutes ces précautions étaient gardées, afin que le roi ignorât l'élection jusqu'à ce qu'on pût la publier, si les moines de Cantorbéry parvenaient à faire approuver de la cour de Rome le choix qu'ils avaient fait. Mais dès que Regnault eût abordé en Flandre, il ne tint pas le serment qu'il avait prêté ; il se déclara sans ménagement archevêque élu de Cantorbéry, annonça qu'il se rendait en cour de Rome pour y faire confirmer ladite élection, montra enfin à tout venant les lettres de créance qu'il avait reçues du couvent, se figurant que c'était là un bon moyen d'avancer ses affaires. Lorsqu'il fut arrivé à Rome, il notifia sur-le-champ son élection au seigneur pape et aux cardinaux, et faisant parade à tout le monde de ses lettres de créance, il prétendit exiger du seigneur pape qu'il confirmât son élection par un effet de la bienveillance apostolique : le pape lui répondit sans tarder qu'il voulait délibérer jusqu'à plus ample information.

En même temps le pape Innocent écrivit en ces termes aux suffragants de l'église de Cantorbéry, pour protéger les moines de ladite église : [1] « Innocent, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses vénérables frères tous les

[1] Cette lettre est placée à sa date réelle (8 déc. 1205) Innocent III ayant été élu le 8 janvier 1198. Mais pour en comprendre le but, il faut connaître les faits exposés à la page 372.

suffragants de l'église de Cantorbéry, salut et bénédiction apostolique. Au temps de la loi de Moïse, tout imparfaite qu'elle fût, les parents selon la chair étaient l'objet d'un si grand respect et d'une si grande vénération de la part de leurs enfants selon la chair, que celui qui leur disait une parole injurieuse était condamné à mourir de mort d'après l'ordre du Seigneur. A plus forte raison, maintenant que nous sommes gouvernés par cette loi de grâce qui, toute rougie du sang très-précieux de Jésus-Christ, nous a ouvert les portes du paradis, il convient de veiller à ce que nous n'encourions pas damnation de mort en transgressant cette loi, et d'y faire d'autant plus attention qu'il est d'autant plus certain que le supplice de l'âme est plus à redouter que celui du corps. Si donc nous devons avoir tant de respect pour nos parents selon la chair, que sera-ce de nos parents selon l'esprit? De même que l'esprit l'emporte en dignité sur le corps, les parents spirituels ne devront-ils pas de même obtenir de nous plus de respect et de vénération que les parents charnels? Nous avons commencé par vous dire ces choses, mes frères, parce que, d'après le désir de votre salut qui doit nous animer, nous craignons que la tribulation présente suscitée par vous (on le dit du moins) à l'église de Cantorbéry, votre mère, que vous devez honorer comme telle, n'engendre pour vous péril des âmes, et pour ladite église un détriment tel que les maux auxquels donneront lieu vos prétentions fâcheuses, ne puissent être guéris dans un long intervalle de

temps. C'est pourquoi nous vous avertissons instamment, vous engageons dans le Seigneur tous tant que vous êtes, et vous recommandons par cet écrit apostolique de faire attention à ce qui convient dans cette affaire à votre honneur et à votre salut, et de ne pas molester à tort l'église de Cantorbéry, votre mère, dont vous êtes tenus de défendre avec fidélité les honneurs et les droits, de peur qu'elle ne se plaigne à juste titre et qu'elle ne vous dise : « J'ai nourri des « fils et je les ai élevés ; et eux non-seulement ne me « connaissent plus, mais encore me persécutent très-« cruellement. » Ce n'est pas qu'en vous parlant ainsi je prétende vous détourner d'exercer vos droits; mais notre pieuse affection nous fait craindre qu'en ne vous renfermant pas dans les limites établies par vos pères, vous n'agissiez en cette occasion de manière à blesser les droits d'autrui [1], préoccupés que vous êtes de vos propres droits. Au reste, mes frères, que le Seigneur tout-puissant illumine vos âmes ; qu'il fasse que vous écartiez tout sujet de discussion et que vous ne refusiez pas à votre mère l'obéissance et le respect que vous lui devez : souvenez-vous, enfin, de ne pas agir contre ce précepte de la loi divine et de la loi naturelle : « Ne faites pas aux autres ce que vous ne « voudriez pas qu'on vous fît. » Donné à Rome, à

[1] *Alii faciatis injuriam* : nous pensons que la chancellerie romaine laisse avec intention dans le vague les réclamations du chapitre dont il sera question tout à l'heure. Peut-être même Innocent III indique-t-il qu'il saurait prendre l'initiative dans l'élection, le cas échéant.

Saint-Pierre, le sixième jour avant les ides de décembre, l'an huitième de notre pontificat. »

Cependant, les moines de Cantorbéry, ayant appris que leur sous-prieur avait violé le serment qu'il avait fait ; qu'aussitôt après son arrivée en Flandre, il avait divulgué son élection et découvert ce qu'il devait tenir secret, furent vivement irrités contre lui et députèrent sur-le-champ au roi quelques moines de leur couvent pour lui demander la permission de se choisir un pasteur convenable. Le roi la leur accorda volontiers et même sans aucune condition. Seulement il les prit à part, leur fit entendre que l'évêque de Norwich était son conseiller le plus intime, que seul de tous les prélats d'Angleterre il était initié à ses pensées les plus secrètes, qu'il serait fort avantageux pour lui et pour son royaume qu'ils parvinssent à l'élever à l'archiépiscopat de Cantorbéry. Il pria donc les moines de faire part de son désir à leur couvent, eux et les clercs qu'il chargerait de les y accompagner ; enfin, il promit toute sa faveur royale à leur couvent, si son vœu était exaucé. Les moines, de retour, exposèrent au chapitre le désir et la demande du roi. Le couvent, pour se réconcilier avec le roi qu'il avait offensé, s'assembla aussitôt. Jean, évêque de Norwich, fut élu d'un commun accord, et quelques moines du couvent furent députés vers le nouvel élu, qui se trouvait alors à York, pour quelques affaires dont le roi l'avait chargé, afin de l'engager à se rendre à Cantorbéry en toute hâte. Les députés, s'étant mis en route, rencontrèrent l'évêque Jean à Nottingham. Après

avoir terminé les affaires du roi, il s'était dirigé vers le midi ; il alla trouver le roi, et, tous ensemble, partirent pour Cantorbéry. Le lendemain, au milieu de la foule réunie dans l'église métropolitaine, en présence du roi, au vu et su de tous, le prieur de Cantorbéry proclama l'élection de Jean de Gray, évêque de Norwich ; les moines vinrent le chercher en chantant l'hymne *Te Deum laudamus*, le portèrent au maître-autel et le placèrent enfin dans le siége archiépiscopal. Telle fut l'origine de la discorde dont nous aurons à nous occuper et qui causa pour des siècles un dommage et des malheurs irréparables à l'Angleterre. Cela fait, le roi, en présence de tous les assistants, mit le nouvel élu en possession de tous les biens appartenants à l'archevêché : puis chacun se retira chez soi. De cette élection, il s'ensuivit un nouveau scandale pire que le premier, comme la suite des faits nous le montrera évidemment.

Controverse au sujet de l'élection de l'archevêque de Cantorbéry. — Le roi Jean conduit une armée a La Rochelle. — Attaque et prise de Montauban. — Le légat du pape en Angleterre. — Trêve de deux ans entre le roi d'Angleterre et le roi de France. — L'an de grâce 1206, le roi Jean célébra la fête de Noël à Oxford, et, vers le même temps, dépêcha à la cour de Rome quelques moines de l'église de Cantorbéry, à la tête desquels se trouvait maître Élie de Brantefeld. Le roi Jean leur donna de fortes sommes sur le trésor public pour qu'ils obtinssent à tout prix

du seigneur pape la confirmation de l'élection faite en faveur de l'évêque de Norwich. De leur côté, les évêques suffragants de l'église de Cantorbéry envoyèrent des ambassadeurs à Rome pour exprimer au seigneur pape leurs vifs motifs de plainte. « Les moines « de l'église de Cantorbéry, disaient-ils, ont eu la « présomption et la hardiesse de proclamer l'élection « qu'ils avaient faite sans que nous y eussions participé, « tandis que, d'après le droit commun et l'antique « coutume, nous devons assister comme eux à ladite « élection. » En outre, les ambassadeurs dont nous avons parlé, alléguaient des décrets, s'appuyaient sur des exemples, et produisaient des témoins ainsi que des preuves testimoniales par écrit, pour prouver que les suffragants, de concert avec les moines, avaient élu trois métropolitains. De son côté, le chapitre de Cantorbéry prétendait que, par un privilége spécial des pontifes romains, et d'après l'usage ratifié depuis longtemps, il pouvait faire les élections sans le concours des évêques; ce qu'il offrait de prouver par des témoins compétents. Après avoir entendu les raisons des deux parties, et avoir examiné attentivement les témoignages pour ou contre, le seigneur pape fixa pour le prononcé de la sentence le douzième jour avant les calendes de janvier, pour qu'alors ils vinssent entendre la réponse que la justice lui aurait dictée.

Cette même année, le roi d'Angleterre Jean réunit une armée nombreuse à Porstmouth, dans la semaine de la Pentecôte, et s'étant embarqué, le

septième jour avant les calendes de juillet, il aborda à La Rochelle le septième jour avant les ides de juillet. A cette nouvelle, les habitants de ce pays se réjouirent, se rendirent avec empressement auprès du roi et lui firent de grandes promesses d'aide et de secours. Le roi s'avança alors avec plus de confiance, et soumit à ses lois une grande partie de cette contrée. Enfin il parut devant Montauban, château très-fort où s'étaient enfermés tous les nobles et chevaliers du pays, et surtout beaucoup de seigneurs du royaume ennemi. Le roi Jean se disposa aussitôt à en faire le siége. Pendant quinze jours ses pierriers, ses balistes, ses machines battirent les murs en brèche. Les chevaliers anglais qui, dans cette occasion, méritèrent les plus grands éloges, montèrent à l'assaut, donnant et recevant des coups terribles. Enfin les Anglais l'emportèrent, et les assiégés étant aux abois, le château si bien fortifié de Montauban fut pris, lui dont jadis Charlemagne n'avait pu s'emparer après un siége de sept ans[1]. Le roi d'Angleterre, dans la

[1] Matt. Pàris prend la légende et la poésie chevaleresque pour de l'histoire. Le type du héros dans l'épopée féodale n'est point Charlemagne, mais Roland, mais Renaud, et le fameux poëme d'Arioste est dans cet ordre d'idées « L'idéal est placé dans un homme seul, dans Renaud, Renaud de Montauban, le héros sur sa montagne, sur sa tour ; « dans la plaine les assiégeants, roi et peuple, innombrables contre un « seul et à peine rassurés. Ce roi, cet homme-peuple, fort par le nombre « et représentant l'idée du nombre, ne peut être compris de cette poésie « féodale ; il lui apparaît comme un lâche. Déjà Charlemagne a fait une « triste figure dans l'autre cycle, il a laissé périr Roland ; ici il poursuit « lâchement Renaud, Gerard de Roussillon ; il prévaut sur eux par la « ruse. Il joue le rôle du légitime et indigne Eurysthée, persécutant

lettre qu'il écrivit aux justiciers, aux évêques et aux autres seigneurs du royaume, marqua les noms de tous les nobles et illustres hommes qui furent pris dans ce château avec leurs chevaux, leurs armes et des dépouilles immenses. Ce château fut pris le jour de saint Pierre dit aux liens.

Cette même année, Jean de Ferentino, légat du saint siége apostolique vint en Angleterre. Il la parcourut et y ramassa une grosse somme d'argent. Enfin il tint un concile à Reading, la veille de la fête de saint Luc, évangéliste. Puis, après avoir fait préparer ses bagages avec la plus grande précaution et avoir adressé de prudentes recommandations à ceux qui les escortaient, le voyageur gagna la mer en toute hâte et remercia l'Angleterre en lui tournant le dos. Vers le même temps, des religieux dans les pays d'outre-mer prirent à cœur de rétablir la paix entre les deux rois, et, à force de négociations, firent conclure, le jour de la Toussaint, une trêve de deux ans. Alors le roi Jean revint en Angleterre, et aborda à Porstmouth la veille des ides de décembre. Cette même année, Guillaume, évêque de Lincoln, la veille de l'Ascension, alla où va toute créature. Cette même année, Jocelin de Wells fut nommé à Reading évêque de Bath, et fut consacré par le ministère de Guillaume, évêque de Londres.

« Hercule et le soumettant à de rudes travaux. » M. MICHELET, *Histoire de France*, tom. II, dern. chap., pag. 645. *Voy.* aussi le passage de Guillaume *au court nez* qu'il cite en note, manuscrit de Gérard de Nevers.

Sentence du pape Innocent notifiée aux évêques suffragants de l'église de Cantorbéry. — Vers la même époque, le pape Innocent notifia sa sentence en ces termes aux évêques suffragants de l'église de Cantorbéry : « Que les causes importantes de l'église soient portées au saint siége apostolique, c'est ce que commande l'autorité canonique et ce qu'un usage approuvé de tous confirme. Or, comme une discussion s'est élevée entre vous et nos chers fils le prieur et les moines de l'église de Cantorbéry au sujet du droit d'élection de l'archevêque, vous avez exposé d'une part que d'après le droit commun, et d'après l'antique coutume, vous deviez concourir avec eux à l'élection de l'archevêque de Cantorbéry; ils ont répondu, d'autre part, que d'après le droit commun, d'après un privilége spécial et d'après un usage antique et approuvé, ils avaient le droit d'élire l'archevêque de Cantorbéry sans vous : la question contestée a été plaidée devant nous dans toutes les formes requises et par procureurs convenables, et nous avons écouté attentivement les raisons que les parties ont alléguées en notre présence. Vos députés ont présenté des decrets et des exemples, ont produit différents témoins et exhibé des preuves testimoniales tendant à prouver que, de concert avec les moines, vous aviez élu trois métropolitains; lettres et témoignages d'où il est aussi résulté qu'en aucun lieu ou qu'en aucun temps vous n'avez célébré d'élection pareille sans leur concours. Les témoins produits du côté des moines ont prouvé légitimement que le prieur et le couvent de l'église

de Cantorbéry, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, ont célébré, dans leur chapitre, l'élection de leurs archevêques sans votre concours, et ont obtenu du saint siége apostolique la confirmation d'élections ainsi faites. De plus, nous et nos prédécesseurs leur avons accordé un bref de privilége qui établit, qu'à la mort de l'archevêque de Cantorbéry, nul ne devra être nommé dans le chapitre par surprise, astuce on violence, et que le légitime élu sera celui sur qui se seront réunis les suffrages unanimes de la plus grande et de la plus saine partie du couvent, qui aura pourvu à l'élection selon le Seigneur et selon les statuts des saints canons. C'est pourquoi, après avoir entendu ces raisons et beaucoup d'autres alléguées devant nous, et après y avoir mûrement réfléchi ; considérant qu'il est de toute évidence que vous ne pouvez, comme vous le prétendez, faire élection sans le concours des moines, et que votre élection sans leur concours n'est pas valable, tandis que l'élection faite par les moines sans votre concours est valable, puisqu'elle à mérité [souvent] d'être confirmée par le siége apostolique ; voyant enfin qu'il est nécessaire de nous prononcer pour l'une ou l'autre partie, ayant pris l'avis commun de nos frères, nous vous imposons, à vous et à vos successeurs, silence perpétuel sur le droit que vous prétendiez avoir dans l'élection de l'archevêque de Cantorbéry, et nous déclarons, par sentence définitive, les moines de Cantorbéry hors de toute réclamation ou attaque de votre part ou de celle de vos successeurs ; décidant, en

vertu de l'autorité apostolique, que les moines de l'église de Cantorbéry et leurs successeurs à l'avenir, ont droit d'élire l'archevêque sans votre concours. Donné à Rome, à Saint-Pierre, le douzième jour avant les calendes de janvier, l'an neuvième de notre pontificat »

VOYAGE DE THURCILL AU PURGATOIRE, A L'ENFER ET AU PARADIS. — Cette année, dans le village de l'évêché de Londres qu'on appelle Tidstude, vivait un homme simple, adonné aux travaux rustiques, et aussi hospitalier que la médiocrité de sa fortune le lui permettait. Un soir, la veille de la fête des apôtres Simon et Jude, tandis qu'il préservait de l'inondation son petit champ qu'il venait d'ensemencer le jour même, et creusait des rigoles pour détourner les eaux, il aperçut tout à coup, en levant les yeux, un homme encore éloigné et qui paraissait se diriger vers lui : en l'apercevant, il se mit à réciter l'oraison dominicale ; le visiteur qui s'était approché presque aussitôt, lui dit qu'il désirait lui parler quand sa prière serait achevée. L'oraison terminée, ils se saluèrent. Alors le nouveau venu lui demanda : « Chez lequel « de vos voisins pourrai-je le mieux trouver l'hospita- « lité pour cette nuit ? » Le villageois répondit en lui citant quelques-uns de ses voisins et en vantant leur zèle hospitalier ; mais à chaque nom qu'il citait, le nouveau venu refusait d'entrer sous leur toit. Le villageois comprenant que l'étranger connaissait le caractère de ses voisins, se mit à le supplier in-

stamment de daigner venir chez lui. « Ta femme, « lui répondit son interlocuteur, a déja donné l'hos- « pitalité à deux pauvresses. Cette nuit je me rendrai « dans ta maison pour te conduire à ton patron, le « bienheureux Jacques, que tu invoques si souvent « avec ferveur. Car je suis Julien l'hospitalier, et je « suis envoyé vers toi afin que des secrets qui sont « ignorés des hommes vivants dans la chair, te soient « révélés. Rends-toi au plus tôt dans ta maison et « prépare-toi au voyage. » A ces mots, l'apparition qui lui avait parlé, disparut. Thurcill (tel était le nom de cet homme) se hâta de retourner à son logis, se lava les pieds, et trouva chez lui les deux pauvres femmes comme le lui avait annoncé saint Julien. Ensuite il se coucha hors de la chambre dans un lit que, par continence, il avait préparé à part et s'endormit. Lorsque tous les habitants de la maison goûtèrent le repos du sommeil, saint Julien se présenta, et réveillant notre homme, il lui dit : « Me voici, « ainsi que je te l'avais promis; partons, il est temps. « Que ton corps repose dans ce lit, ton âme seule « doit venir avec moi, et pour que ton corps ne pa- « raisse pas mort, je lui enverrai le souffle qui in- « dique la vie. » Ils quittèrent alors la maison : Thurcill suivait saint Julien qui lui montrait la route.

Tandis qu'ils marchaient dans la direction de l'orient, au centre du monde (comme son guide l'avouait lui-même), ils entrèrent dans une basilique d'une structure admirable, dont le dôme était seulement soutenu sur trois colonnes. Cette basilique

était grande et fort spacieuse. Tout autour se trouvait une galerie sans murailles comme dans un cloître de moines. Cependant, du côté nord, il y avait un mur assez peu haut, puisque son élévation ne dépassait pas six pieds, et qui se trouvait joint au faîte de la basilique par trois colonnes. Au milieu de la basilique il y avait une sorte de grand baptistère d'où s'échappait une flamme vive qui ne brûlait pas, mais qui répandait sans interruption, sur toute la basilique et sur tous les lieux d'alentour, une splendeur éclatante semblable aux feux du soleil à midi. Cette splendeur provenait de la dîme des justes, ainsi que saint Julien l'apprit à son compagnon. Lorsqu'ils entrèrent dans la basilique, saint Jacques se présenta à eux avec une espèce de mitre sur la tête. En apercevant le pèlerin, objet de son message, il dit à saint Julien et à saint Domnin [1], qui étaient les gardiens de ce lieu, de montrer à son pèlerin les lieux de supplices des méchants ainsi que les demeures des justes. Alors saint Julien annonça à celui qu'il avait amené que cette basilique était la demeure des âmes à leur sortie du corps, et qu'on fixait en ce lieu, tant aux âmes qui devaient être damnées, qu'à celles qui devaient être sauvées en passant par le purgatoire, le séjour que Dieu leur avait destiné, d'après leurs mérites. Ce lieu avait été construit miséricordieusement par le Seigneur Sauveur sur les instances de la glo-

[1] *Domnius*, nous lisons *Domninus*, saint Domnin, martyr au temps de Maximien.

rieuse Vierge Marie, afin que toutes les âmes retrempées dans le Christ, pussent s'y réunir aussitôt après leur sortie du corps sans être inquiétées par les démons, et y attendre leur jugement selon leurs œuvres. Dans cette basilique, due à sainte Marie et qu'on appelle la congrégation des âmes, Thurcill vit beaucoup d'âmes justes qui étaient complétement blanches et qui avaient des figures de jeunes gens. Ayant été conduit au delà du mur septentrional, il aperçut un grand nombre d'âmes qui se tenaient près de ce mur. Elles étaient couvertes de taches blanches et de taches noires. Les unes avaient plus de blanc que de noir; chez les autres, c'était le contraire. Celles en qui le blanc dominait, se tenaient très-près du mur; celles qui en étaient le plus éloignées, n'avaient en elles rien de blanc, et présentaient un spectacle hideux.

Non loin du mur se trouvait l'entrée du puits de la géhenne : de ce puits s'échappaient continuellement une fumée et une vapeur noire, qui allaient s'engouffrer dans des cavernes, en offusquant le visage des assistants : cette fumée provenait des dîmes injustement gardées, ou des dîmes injustement levées sur les fruits de la terre. Cette odeur fétide causait d'inexprimables angoisses, en soulevant le cœur de tous ceux qui étaient coupables de ce péché. Dès que Thurcill fut arrivé dans ce lieu, cette puanteur l'affecta si violemment, que l'ayant sentie par deux fois, il toussa par deux fois comme s'il eût été pris à la gorge. Plus tard, ceux qui à Tidstude étaient couchés près de son corps, affirmèrent qu'au même moment son corps avait

toussé semblablement par deux fois. Alors saint Julien : « Il paraît, dit-il, que tu n'as pas payé exactement « la dîme de ta moisson : c'est pour cela que tu as « senti cette puanteur, » et comme l'autre s'en excusait sur sa pauvreté, le saint reprit : « Ton champ aurait « produit des fruits plus abondants, si tu avais payé « tes dîmes exactement, » et le saint lui recommanda de se confesser de ce péché publiquement dans l'église, et d'en recevoir l'absolution d'un prêtre.

Dans la partie orientale de la basilique dont nous avons parlé, se trouvait une immense fournaise allumée entre deux murs. L'un de ces murs s'élevait du côté du septentrion, l'autre du côté du midi ; ils étaient séparés en largeur par un vaste espace, et s'étendaient en longueur, bien loin du côté de l'orient, jusqu'à un étang d'une prodigieuse grandeur. Dans cet étang étaient plongées les âmes qui venaient de passer par le feu expiatoire. L'eau de cet étang était incomparablement salée et froide, comme cela fut ensuite prouvé à Thurcill. Il y avait ensuite un grand pont tout planté de pieux et de pointes de fer, que devait traverser quiconque voulait arriver à la montagne de la joie. En gravissant cette montagne, on arrivait à une vaste église, d'une admirable structure, et qui paraissait assez grande pour contenir tous les habitants du monde. Le bienheureux conduisit son compagnon à travers le feu, et sans que celui-ci fût aucunement blessé, jusqu'à l'étang dont nous avons parlé, et ils s'avancèrent par la route qui, à partir de la basilique, s'étendait au milieu des flammes. Ce feu

était alimenté par des combustibles qui ressemblaient à du bois : on eût dit la flamme qui embrase un four violemment chauffé, tant elle remplissait tout cet espace avec une égale intensité. Elle brûlait plus ou moins longtemps, selon la mesure de leurs fautes, les âmes noires et les âmes tachées de noir. A leur sortie du feu, les âmes descendaient dans cet étang si froid et si salé, sur un signe de saint Nicolas, qui présidait à ce purgatoire. Les unes étaient plongées entièrement, les autres jusqu'au cou, celles-ci jusqu'à la poitrine et aux bras, celles-là jusqu'au nombril et aux reins; d'autres jusqu'aux genoux, d'autres enfin jusqu'à la cheville des pieds. Après l'épreuve de l'étang, reste le passage du pont : ce pont conduit au vestibule, et est en face de l'église dont nous avons parlé, du côté de l'occident. En traversant ce pont, les âmes vont ou difficilement et lentement, ou librement et vite, sans éprouver ni aucun délai ni aucune angoisse dans ce passage. Or il y en qui ne sortent de ce feu qu'après avoir été brûlées par lui pendant plusieurs années. Ceux qui ne sont aidés ni par des messes spéciales ni par des aumônes faites à leur intention, ceux qui pendant leur vie n'avaient pas cherché à racheter leurs péchés par des œuvres de miséricorde envers les pauvres, ceux-là, lorsqu'ils arrivaient au pont et qu'ils désiraient le traverser, pour obtenir le repos tant souhaité, s'avançaient nu-pieds sur des pieux, sur des clous aigus, dont le pont était hérissé, et ressentaient d'horribles douleurs. Ne pouvant supporter plus longtemps l'atroce souffrance

qui leur déchirait la plante des pieds, ils cherchaient dans leur épuisement à s'aider avec leurs mains. Mais aussitôt leurs mains étaient percées de clous, et dans l'angoisse qui les dévorait, ils tombaient à plat ventre, se roulaient sur les pointes de fer, et arrivaient enfin, en se traînant, à l'extrémité du pont, tout couverts de sang, et ne formant plus qu'une plaie. Cependant, dès qu'ils étaient arrivés dans le vestibule de l'église, ils ne pensaient plus qu'à l'heureuse entrée qui leur était promise, et oubliaient complétement les maux terribles qu'ils avaient soufferts.

Après avoir vu ces choses, saint Julien et celui qu'il avait amené revinrent à travers les flammes à la basilique de la bienheureuse Marie, et là, ils s'arrêtèrent avec les âmes blanches qui venaient d'arriver : pour les rendre plus blanches encore, saint Julien et saint Domnin les aspergèrent d'eau bénite. Le matin du samedi, vers la première heure, l'archange saint Michel et les apôtres Pierre et Paul arrivèrent pour distribuer aux âmes rassemblées au dedans ou au dehors de l'église, les demeures que Dieu leur avait fixées, à chacune selon ses mérites. Saint Michel emmena toutes les âmes blanches, à travers les flammes du purgatoire et les autres lieux du supplice, sans qu'elles ressentissent aucune douleur, jusqu'à l'entrée de cette grande basilique, qui est sur la montagne de joie, et qui dans sa partie occidentale a une porte toujours ouverte. Quant aux âmes qui étaient tachées de blanc et de noir, et qui assiégeaient hors de la basilique le mur septentrional, le bien-

heureux Pierre les introduisit dans le feu expiatoire, sans examiner préalablement leurs œuvres, et les fit passer par une porte qui se trouvait à l'orient de la basilique, afin que les flammes de la fournaise pussent faire disparaître les taches dont le contact du péché les avait souillées.

Cependant le bienheureux apôtre Paul s'assit à l'extrémité du mur septentrional, dans l'intérieur de la basilique ; hors du mur, en face de l'apôtre, se tenait le diable avec ses satellites. Le trou aux flammes dévorantes, qui était l'entrée du puits de la géhenne, s'ouvrait aux pieds du diable. Une balance parfaitement juste était suspendue au mur entre l'apôtre et le diable. Un des plateaux de cette balance pendait en dehors, en face du diable. L'apôtre avait à la main deux poids, l'un plus gros, l'autre plus petit, mais tous deux aussi brillants que l'or : le diable en avait aussi deux qui étaient ternes et de couleur de suie. Les âmes complétement noires s'approchèrent alors l'une après l'autre, avec grande crainte et grand tremblement : car on allait peser leurs œuvres bonnes et mauvaises, et elles devaient assister à ce spectacle. En effet, les poids dont nous avons parlé servaient à peser les œuvres de chaque âme, selon qu'elle avait fait le bien ou le mal. Lorsque le plateau penchait du côté de l'apôtre, et que les poids qu'il y avait mis l'emportaient, l'apôtre emmenait l'âme, et l'introduisait dans le feu du purgatoire, par la porte orientale qui touchait à la basilique, pour qu'elle expiât ses crimes. Au contraire, lorsque l'autre plateau était

le plus pesant et penchait du côté du diable, celui-ci, avec ses satellites, se saisissait de l'âme malheureuse, qui jetait des cris, et qui maudissait son père et sa mère, leur reprochant de l'avoir engendrée pour une éternité de supplices. Les démons la précipitaient, avec de grands éclats de rire, dans le puits profond et enflammé qui se trouvait aux pieds du diable. On trouve, dans les écrits des saints pères, cet équilibre entre le bien et le mal très-souvent mentionné.

Le jour de samedi, vers le soir, tandis que saint Domnin était avec saint Julien dans la basilique dont j'ai parlé, un démon arriva du côté de l'occident : il était monté sur un cheval tout noir dont il hâtait la course; il le forçait avec des applaudissements dérisoires à parcourir une foule de cercles. A cette vue, une troupe d'esprits malins allèrent en grand nombre à la rencontre de la proie qu'on leur amenait, lui prodiguant l'insulte et la moquerie. Saint Domnin ordonna alors au démon de s'approcher et de lui dire quelle était l'âme qu'il amenait. Comme celui-ci tardait à répondre, tant il était content d'avoir en son pouvoir cette malheureuse âme, le saint prit aussitôt un fouet et en appliqua quelques bons coups sur le démon, qui le suivit alors jusqu'au mur septentrional, là où les mérites des âmes avaient été pesés. Le saint demanda au démon quelle était cette âme qu'il avait tourmentée ainsi en la prenant pour monture. Celui-ci répondit : « C'est un seigneur du « royaume d'Angleterre, mort la nuit précédente sans

« être confessé et sans avoir reçu le corps du Seigneur.
« Entre autres crimes dont il s'est rendu coupable,
« il s'est montré surtout fort cruel envers les hom-
« mes, et en a réduit un grand nombre à la dernière
« misère; il a agi ainsi principalement à l'instigation
« de sa femme, qui l'a toujours poussé à l'inhuma-
« nité. J'ai transformé cette âme en cheval, parce qu'il
« nous est permis de donner la forme que nous vou-
« lons aux âmes des damnés; et maintenant je des-
« cendrais avec elle dans le lieu des supplices éter-
« nels, si la nuit qui précède le dimanche n'allait
« venir : c'est le moment où il faut que nous don-
« nions nos représentations théâtrales, et où nous
« devons châtier les âmes malheureuses par des sup-
« plices plus cruels encore. » Après avoir ainsi parlé,
le démon fixa les yeux sur Thurcill, et dit au saint :
« Quel est ce villageois qui se tient à vos côtés? — Ne
« le connais-tu pas? » reprit le saint. Alors le démon :
« En effet, j'ai vu cet homme dans l'église de Tids-
« tude, au comté d'Essex, le jour de la dédicace de
« cette église. » Le saint lui dit : « Sous quel habit
« t'étais-tu introduit dans cette église? — Sous l'habit
« d'une femme, répondit le démon. Je m'étais avancé
« jusqu'au baptistère; mais, quand je voulus dépas-
« ser la balustrade, je rencontrai un diacre tenant à la
« main son goupillon; il m'aspergea d'eau bénite, et
« aussitôt je me mis à fuir en poussant un grand cri :
« je ne fis qu'un saut depuis l'église jusqu'à la prai-
« rie, qui en est éloignée d'environ deux stades. »
Thurcill affirma que lui et la plupart des paroissiens

avaient entendu ce cri, mais sans en connaître nullement la cause.

Saint Domnin dit ensuite au démon : « Nous vou-« lons aller avec toi pour assister à vos jeux. — Si « vous voulez venir avec moi, répondit le démon, « gardez-vous d'amener ce villageois avec vous ; car, « à son retour parmi les siens, il dévoilerait aux vi-« vants ce qui se passe parmi nous, les raffinements « de supplices que nous tenons secrets, et cela nous « ferait perdre bien des gens qui pratiquent nos œu-« vres. — Va et hâte-toi, reprit le saint. Saint Julien « et moi nous te suivons. » Le démon marchait le premier ; les saints le suivaient, accompagnés de Thurcill, caché derrière eux. Ils arrivèrent par un chemin qui allait, en montant, à une plaine du côté du nord. Sur le revers de cette montagne, se trouvait une vaste maison couleur de suie et entourée de vieux murs : il y avait dans cette maison plusieurs grandes cours remplies de siéges[1] de fer rougis au feu. Or, ces siéges, hérissés de clous et auxquels étaient adaptés des cercles de fer chauffés à blanc, étaient placés en haut et en bas, à droite et à gauche. Des hommes et des femmes, sans distinction de rang, y étaient misérablement assis ; de tous côtés, ils étaient percés par les clous ardents ; les cercles de fer rouge les maintenaient sur ces siéges de douleur et les brûlaient horriblement. Ces siéges étaient si nombreux, et la multitude de ceux qui y étaient placés était telle, que le

[1] *Sudibus*, nous lisons *sedibus*, à cause de ce qui suit.

langage ne peut suffire à les compter. Ces cours étaient entourées par des murs de fer entièrement noirs, et, près de ces murs, se trouvaient d'autres siéges où les démons, assis en rond comme à un joyeux spectacle, se moquaient les uns les autres des tourments de ces malheureuses âmes, et leur reprochaient leurs anciens péchés. Sur le revers de la montagne dont nous avons parlé et non loin de l'entrée de cet affreux séjour, s'étendait un mur haut de cinq pieds, au-dessus duquel on voyait parfaitement tout ce qui se passait dans ce lieu de supplices. Saint Julien et saint Domnin se placèrent en dehors, regardant par dessus le mur et voyant l'horrible spectacle de l'intérieur. Le villageois était caché entre eux et voyait aussi parfaitement tout ce qui se passait.

Lorsque les ministres du Tartare eurent pris place à ce spectacle récréatif, le chef de la cohorte infernale dit à ses satellites : « Que l'orgueilleux soit arraché « de son siége, et qu'il vienne jouer devant nous. » A ces mots, un malheureux fut amené par les démons : il était couvert d'un vêtement noir, et il reproduisit, au grand plaisir des démons qui applaudissaient à l'envi tous les gestes habituels à l'homme orgueilleux. Il redressait la tête, se présentait la face haute, regardait de travers et les sourcils froncés, prononçait impérieusement des paroles vaniteuses ; il haussait ses épaules, qui ne semblaient pas pouvoir supporter ses bras, croisait ses bras sur sa poitrine, rejetait la tête en arrière ; son visage pâlissait, ses yeux enflammés annonçaient la colère ; il approchait son doigt de son

nez, et semblait faire de grandes menaces. Cet orgueil grotesque, qui naissait sans motif, faisait pousser de grands éclats de rire aux esprits impurs. Au moment où il se glorifiait de ses habits et serrait son manteau autour de lui, comme c'est l'usage [1] des vaniteux; ses vêtements parurent tout à coup être de feu, et brûlèrent le corps de ce malheureux. Ensuite les démons, armés de fourches et de crocs de fer rouge se jetèrent avec fureur sur lui et le déchirèrent, membre à membre. Un des démons fit bouillir dans une poêle de la graisse, de la poix et d'autres corps huileux, et arrosa avec le liquide brûlant les membres en lambeaux du malheureux. A chaque aspersion du démon, les membres faisaient entendre un bruit semblable à celui que fait l'eau froide versée dans du sang bouillant. Après que les membres divisés eurent été ainsi brûlés, ils se réunirent, recomposèrent un tout, et l'orgueilleux reprit sa première forme. Bientôt les forgerons de l'Érèbe s'approchèrent du malheureux avec des marteaux et trois lames de fer rouge garnies de trois rangs de clous. Sur la partie antérieure du corps, à droite et à gauche, ils lui appliquèrent deux de ces lames, et lui enfoncèrent dans la chair les clous rougis à grands coups de marteau. Ces lames partaient des pieds, couvraient les jambes et les cuisses, et se prolongeaient jusqu'aux épaules, en se recourbant sur le col. La troisième lame fut appliquée depuis les parties de la gé-

[1] *Manicasque consuendo constringeret*, nous donnons le sens probable en lisant *manicamque consueto constringeret*.

nération jusqu'au sommet de la tête, en passant sur le ventre. Lorsque le malheureux eut subi très-longtemps les supplices que nous avons détaillés, il fut traîné cruellement jusqu'à son siége; on l'y assujettit, et des clous, longs de cinq doigts et chauffés à blanc, le torturaient horriblement de toutes parts. Enfin, on l'emmena hors de ce lieu de supplices, et on le replaça sur le siége qu'il s'était fabriqué lui-même de son vivant : il était réservé à de nouvelles tortures.

Après lui, un prêtre fut arraché cruellement de son siége enflammé, et amené par les ministres d'iniquité devant les esprits impurs pour leur servir de jouet. Aussitôt ils lui fendirent le gosier par le milieu, et en tirèrent la langue, qu'ils coupèrent à la racine. Cet homme n'avait récité, lorsqu'il le pouvait, ni messes ni prières pour le peuple qui lui était confié, et, en récompense des biens temporels qu'il en avait reçus, il ne lui avait été utile ni par de saintes exhortations ni par l'exemple des bonnes œuvres. Les démons le déchirèrent ensuite membre à membre, ainsi qu'ils avaient fait pour l'orgueilleux, et quand son corps eut repris sa forme, ils le replacèrent sur son siége de douleurs.

Ils amenèrent ensuite un chevalier qui avait passé sa vie à massacrer des innocents, à se battre dans les tournois, et à commettre des rapines. Ce chevalier, armé de toutes pièces, était monté sur un cheval noir : et toutes les fois qu'il lui faisait sentir l'éperon, ce cheval rendait par la bouche et par les naseaux une

flamme mêlée de fumée et de cette puanteur qu'exhale la poix. C'était un supplice pour son cavalier. La selle était hérissée de très-longs clous rougis au feu. La cuirasse, le casque, l'écu et les bottines étaient de feu, et en même temps d'un poids accablant pour celui qui les portait. Ce qui s'ajoutait au supplice déjà terrible d'être brûlé jusqu'aux os. Cependant le chevalier faisait prendre le galop à son coursier, et dirigeait sa lance contre les démons qu'il rencontrait, et qui se moquaient de lui ; mais tandis qu'il donnait une représentation de ses anciens exercices militaires, il fut jeté en bas de son cheval, et déchiré par les démons, qui l'arrosèrent de l'abominable mélange dont j'ai parlé. Quand ses membres brûlés se furent réunis, on cloua sur eux les trois lames que j'ai décrites. Enfin, il fut entraîné violemment vers son siége, ayant recouvré la vie pour de nouveaux supplices.

(Ils entraînèrent aussi, pour servir de jouet, un marchand qui s'était servi de fausses balances et de faux poids, et quelques-uns de ceux qui, en tirant violemment dans leurs boutiques des étoffes neuves, les déchirent en long ou en large, puis les recousent avec adresse et les vendent dans des lieux qu'ils ont soin de tenir obscurs. Ces misérables furent arrachés de leurs siéges, et forcés de reproduire les manœuvres frauduleuses qu'ils employaient : ce qui les couvrait de honte et ce qui aggravait leur supplice : or, les démons les torturaient comme les précédents [1].)

[1] Intercalation fournie par le manuscrit de Cotton et le texte de Wendover.

A la suite de ces marchands on amena dans l'assemblée un homme fort habile dans les lois mondaines, après qu'on l'eut arraché avec de grandes tortures de son siége qu'il s'était fabriqué lui-même pendant longues années, en vivant dans le crime et [en vendant] la justice. Cette homme avait occupé le premier rang parmi les plus fameux [légistes] d'Angleterre; mais il venait de terminer misérablement sa vie, l'année même où cette vision eut lieu. Comme il mourut sans avoir en aucune façon disposé de ses biens, tout ce qu'il avait enlevé à autrui par son insatiable rapacité fut confisqué et complétement pillé. Il avait coutume de siéger dans l'échiquier du roi, et se faisait donner des présents par chacune des deux parties. Dès qu'il fut amené devant les esprits immondes sur cet affreux théâtre, l'ironie et les insultes des démons le forcèrent à représenter les actes de sa vie passée. Alors il se tournait tantôt à droite, tantôt à gauche, engageant les uns à exposer leur plainte, fournissant aux autres des moyens contradictoires; et en même temps, il présentait à celui-ci et à celui-là ses mains habituées à recevoir des présents, comptait l'argent qu'il venait d'obtenir, et le mettait dans sa bourse. Lorsque les démons se furent amusés quelque temps du spectacle de ce malheureux, les pièces d'argent devinrent tout à coup brûlantes, et elles lui causèrent de cruelles douleurs, parce qu'il était forcé de les mettre toutes rouges dans sa bouche et de les avaler. Lorsqu'il les eut avalées, deux démons s'approchèrent avec une roue de chariot en fer, hérissée tout autour de piquants

et de clous : ils la firent tourner cruellement sur le dos du pécheur, le lui écrasèrent par une rotation rapide et flamboyante, et le forcèrent à rejeter en vomissant et avec d'horribles angoisses les pièces de monnaie qu'il avait avalées avec tant de douleur. Lorsqu'il les eut rejetées, un démon les lui fit ramasser pour qu'il les avalât une seconde fois avec les mêmes souffrances. Ensuite, les ministres du Tartare entrèrent en fureur, et exercèrent sur lui toutes les tortures dont nous avons parlé. Sa femme aussi était attachée sur un siége ardent et hérissé de pointes; parce qu'elle avait fait prononcer dans plusieurs églises l'excommunication, à cause d'un certain anneau qu'elle avait placé par mégarde dans son écrin, et qu'elle prétendait lui avoir été volé. Comme elle avait été prévenue par une mort subite, elle n'avait jamais été absoute de cet abus de pouvoir.

On amena ensuite, pour servir de spectacle aux démons furieux, un homme et une femme adultères. Il furent obligés de s'unir dans un accouplement hideux, et de reproduire les poses les plus lascives et les gestes les plus impudiques. Cette scène les couvrait de honte et leur attirait les reproches des démons. Ensuite ils devinrent comme furieux, se déchirèrent et se mordirent l'un l'autre. Cet amour des sens qui les enflammait auparavant semblait s'être changé en cruauté et en haine. Bientôt la troupe furieuse les déchira membre par membre, et épuisa sur eux tous les précédents supplices. Les fornicateurs qui parurent ensuite éprouvèrent des tortures pareilles, mais

tellement abominables, que l'écrivain doit garder le silence.

Parmi d'autres malheureux, deux hommes de la race des calomniateurs furent amenés par les démons. Leurs bouches étaient horriblement fendues jusqu'aux oreilles, et quand ils approchaient leurs visages, ils se lançaient des regards furieux. Alors, on leur mit dans la bouche deux fers rougis au feu qui formaient l'extrémité d'une même lance, et chacun d'eux, rongeant ce fer avec d'horribles grimaces, arrivait rapidement au milieu du bois de la lance; alors, leurs visages se rencontraient; ils se déchiraient à belles dents, et faisaient couler leur sang sous leurs morsures.

On amena enfin, parmi beaucoup d'autres, des voleurs, des incendiaires, des violateurs des lieux saints. Ils étaient placés par les ministres du Tartare sur des roues de fer ardent, garnies de pieux et de piquants; et ces roues avaient été chauffées si violemment qu'elles lançaient une pluie d'étincelles. Ces malheureux étaient entraînés dans leur tournoiement et souffraient d'horribles tortures.

Non loin de l'entrée de l'enfer souterrain, Thurcill aperçut quatre autres places. La première contenait d'innombrables fournaises et d'énormes chaudières remplies jusqu'au bord de poix et d'autres matières bouillantes. Les âmes y étaient entassées et la force de l'ébullition faisait venir à la superficie des têtes qui semblaient être celles de poissons noirs, puis les rejetait au fond. La seconde place contenait aussi des chaudières; mais celles-là étaient remplies de

neige et de glace congelée. Les âmes qui y étaient plongées ressentaient l'intolérable tourment d'un froid atroce. Les chaudières qui se trouvaient dans la troisième place contenaient de l'eau sulfureuse bouillante et d'autres liqueurs qui jettent une odeur et une fumée fétides. Elles étaient réservées spécialement aux âmes qui avaient fini leur vie dans de fétides débauches. Dans la quatrième place, il y avait des chaudières pleines d'une eau très-noire et très-salée, et l'âcreté de cette eau aurait suffi pour enlever instantanément l'écorce d'un morceau de bois qu'on y aurait plongé. Dans ces chaudières étaient jetés en masse les pécheurs, les homicides, les voleurs, les ravisseurs, les femmes empoisonneuses, les riches qui avaient accablé leurs hommes d'injustes exactions. Ils étaient condamnés à bouillir sans cesse, et les démons étaient là avec des fourches de fer chauffées à blanc pour les rejeter dans les chaudières ardentes s'ils tentaient de s'en échapper. Ceux qui avaient bouilli pendant sept jours dans les liqueurs brûlantes étaient plongés le huitième jour dans l'horrible froid de la seconde place ; et au contraire ceux qui avaient souffert le tourment du froid étaient jetés dans la poix bouillante : semblablement ceux qui avaient bouilli dans l'eau salée avaient à subir l'épreuve du soufre fondu et fétide. Ces changements dans les supplices avaient constamment lieu de huit jours en huit jours.

Après avoir assisté à ces terribles spectacles, l'aurore du dimanche commençant à poindre, saint Ju-

lien et saint Domnin accompagnés de Thurcill, se dirigèrent vers la montagne de joie ; ils traversèrent le feu du purgatoire, l'étang, le pont semé de piquants, et ils arrivèrent au vestibule qui se trouvait dans la partie occidentale du temple dont nous avons parlé. Ce temple, situé sur la montagne, avait une porte vaste et brillante toujours ouverte ; c'était par là que saint Michel introduisait les âmes complétement blanches. Dans ce vestibule étaient réunies toutes les âmes qui avaient accompli leur expiation : elles attendaient avec le plus ardent désir qu'il leur fût permis de faire leur heureuse entrée dans ce temple. Hors du temple, dans la plaine méridionale, Thurcill aperçut une infinité d'âmes qui toutes, les regards tournés vers la basilique, se fatiguaient à attendre et à désirer les prières des amis qu'elles avaient laissés sur la terre. C'était là ce qui pouvait leur mériter l'entrée de la basilique ; et plus chaque âme trouvait un aide spécial dans le souvenir des vivants, plus elle approchait de la basilique. Dans ce lieu, Thurcill reconnut bien des gens avec qui il avait été lié et même tous ceux qu'il n'avait vus autrefois que très-légèrement. A chaque âme que Thurcill examinait, saint Michel lui disait par combien de messes elle pourrait être délivrée et admise à entrer dans le temple. Toutes les âmes qui attendaient en ce lieu n'avaient à subir aucune peine : leur seule anxiété consistait dans le désir où elles étaient d'obtenir quelque secours spécial de la part de leurs amis. Néanmoins toutes les âmes qui attendaient ainsi, avançaient de jour en

jour plus près de la basilique : ce qu'elles devaient aux prières que l'église catholique récite pour les morts en général.

Le villageois ayant été introduit dans le temple par saint Michel, aperçut beaucoup d'âmes blanches qui avaient appartenu à des hommes et à des femmes qu'il avait connus pendant leur vie. Toutes montaient les degrés du temple et paraissaient goûter des transports de joie. A mesure que ces âmes montaient les degrés du temple du côté de l'orient, il remarqua qu'elles devenaient plus blanches et plus brillantes. Dans la grande basilique se trouvaient de magnifiques demeures où résidaient les âmes des justes, plus blanches que la neige. Leurs visages et leurs couronnes brillaient éclairés comme par des rayons d'or. Chaque jour, à heure fixe, ils entendaient les concerts des cieux : on eût dit les accords réunis de tous les instruments connus. Cette harmonie, par sa douceur suave, anime et nourrit tous ceux qui habitent dans ce temple, aussi bien que s'ils étaient alimentés par les mets les plus délicats. Les âmes qui restaient en dehors de la basilique, dans le vestibule, n'étaient pas encore dignes d'entendre ces célestes concerts. C'est dans ce temple que la plupart des saints avaient en quelque sorte fixé leur domicile ; c'est là qu'ils recevaient avec joie ceux qui, après le Seigneur, les avaient invoqués spécialement, pour présenter ensuite ces âmes, dont ils étaient les patrons, devant le trône de Dieu.

Thurcill et ses guides se dirigèrent bientôt vers la

plaine qui s'étendait à l'orient du temple, et parvinrent dans un lieu délicieux, émaillé des fleurs les plus variées ; les plantes, les arbres et les fruits y exhalaient de suaves parfums. Ce lieu était arrosé par une fontaine limpide, qui se partageait en quatre ruisseaux de liqueur et de couleur différentes. Au-dessus de cette fontaine s'élevait un arbre superbe, dont les rameaux étaient immenses et la hauteur prodigieuse. Cet arbre était abondamment chargé de fruits de toute espèce qui charmaient la vue et l'odorat. Sous cet arbre, près de la fontaine, était étendu un homme dont les formes étaient belles et gigantesques. Il était revêtu depuis les pieds jusqu'à la poitrine d'une tunique de diverses couleurs, tissue avec un art infini ; d'un œil il semblait rire et de l'autre il semblait pleurer. « Tu vois, dit saint Michel, le premier père du « genre humain, Adam : en riant d'un œil, il manifeste la joie qu'il ressent pour l'ineffable glorification « de ceux de ses enfants qui doivent être sauvés ; en « pleurant de l'autre, il annonce la douleur que lui « causent ceux de ses enfants qui doivent être repoussés « et damnés par le jugement du Dieu de justice. Le vêtement dont il est couvert ne forme pas encore une « tunique complète : c'est le vêtement d'immortalité « et de gloire dont il a été dépouillé à cause de sa première désobéissance. Mais depuis Abel, le juste « d'entre ses fils, jusqu'aujourd'hui, ce vêtement a été « refait par les générations de justes qui se sont succédé. Selon que ces élus ont brillé par différentes « vertus, ce vêtement s'est composé de diverses cou-

« leurs. Quand le nombre des élus sera complet, la « robe de gloire et d'immortalité sera aussi achevée ; « alors le monde finira. »

En quittant ce lieu et en s'avançant un peu, ils arrivèrent à une porte extrêmement brillante, ornée de diamants et de pierres précieuses. Le mur d'enceinte rayonnait comme s'il était d'or. Aussitôt qu'ils eurent passé sous cette porte, ils virent un temple d'or beaucoup plus magnifique que le premier. Tout y était si beau, si charmant, si éclatant de splendeur, qu'en comparaison les lieux qu'ils avaient vus d'abord semblaient avoir perdu tout leur prix. Thurcill, en entrant dans ce temple, aperçut sur le côté une espèce de chapelle dont l'éclat était admirable, et où résidaient trois vierges belles d'une ineffable beauté. C'étaient, ainsi que le lui apprit l'archange, sainte Catherine, sainte Marguerite et sainte Osithe. Tandis qu'il était occupé à les contempler avec admiration, saint Michel dit à saint Julien : « Hâte-toi « de faire rentrer cette âme dans son corps ; car si « tu ne la ramènes promptement sur la terre, ton « protégé sera étouffé par la quantité d'eau froide « que ceux qui entourent son lit ne cessent de « lui jeter au visage. » A ces mots, Thurcill reprit, sans savoir comment, ses sens corporels et se retrouva dans son lit. Il y avait deux jours et autant de nuits qu'il était plongé dans cette extase ; et depuis le soir de la sixième férie jusqu'au soir du dimanche suivant, il était resté dans ce sommeil léthargique. Le lendemain au matin, il se hâta de se rendre à

l'église ; le prêtre et les autres paroissiens qui l'avaient vu peu auparavant dans cet état d'anéantissement lui demandèrent instamment de vouloir bien leur raconter ce qui lui avait été révélé. Thurcill, à cause de la simplicité de son esprit, s'en excusa constamment, jusqu'à ce que saint Julien lui eût apparu et lui eût commandé de raconter tout ce qu'il avait vu : « Car il ne l'avait entraîné, lui dit-il, au-delà de ce monde que pour qu'il publiât ce qu'il avait vu et entendu. » Dès lors le villageois obéit aux ordres sacrés. Le jour de la Toussaint et d'autres fois encore, il raconta sa vision gravement, clairement et en bon anglais : ce qui causa une grande surprise à tous ceux qui l'entendirent. Tous admiraient l'éloquence extraordinaire de cet homme qui, jusqu'alors, n'avait paru qu'un paysan pauvre d'esprit et tout à fait étranger à l'art de la parole. Thurcill ne cessa point de raconter la vision qu'il avait eue ; et chacun, en l'écoutant, se lamentait et poussait de profonds soupirs.

Geoffroi, archevêque d'York, refuse l'impot établi par le roi Jean. — Faits divers. — Ordre des frères mineurs. — L'an de grâce 1207, le roi Jean célébra la fête de Noël à Winchester en présence des grands du royaume. Puis, à l'époque de la Purification de la bienheureuse Marie, il imposa dans toute l'Angleterre un treizième sur tous les biens meubles et autres, et les ecclésiastiques et prélats y furent compris tout aussi bien que les laïques ; tous murmuraient, mais personne n'osait résister. L'archevêque

d'York, Geoffroi, fut le seul qui, non-seulement ne se prêta pas à cette mesure, mais encore s'y opposa ouvertement; il quitta secrètement l'Angleterre, et en se retirant il lança sentence d'anathème spécialement sur ceux qui exerceraient cette rapine dans l'archevêché d'York, et généralement sur tous les envahisseurs de l'église ou des choses ecclésiastiques. Vers le même temps, le sixième jour avant les calendes de février, un vent violent qui survint tout à coup renversa les édifices, déracina les arbres et engloutit les troupeaux de gros et de menu bétail sous des monceaux de neige. Cette même année, l'empereur Othon se rendit en Angleterre, eut une entrevue avec le roi son oncle, et revint dans ses états, après avoir reçu dudit roi un présent de cinq mille marcs d'argent.

Vers le même temps, des prédicateurs, qu'on appelle les frères Mineurs, commencèrent à paraître, et, favorisés par le pape Innocent, ils se répandirent sur la terre. Ils séjournaient dans les villes et dans les cités au nombre de dix-sept; ils ne possédaient rien absolument, vivaient selon l'Évangile, se contentaient pour leur nourriture et pour leurs habits, du strict nécessaire, marchaient nu-pieds, et donnaient à tous un exemple frappant d'humilité. Les dimanches et fêtes, ils sortaient de leurs habitations, allaient prêcher dans les églises paroissiales l'évangile du Verbe, mangeant et buvant ce qu'ils trouvaient chez ceux envers qui ils s'acquittaient[1] du soin

[1] *Impendebat*, nous lisons *impendebant*.

de la prédication. Les frères Mineurs étaient d'autant plus éclairés dans la contemplation des choses célestes, qu'ils étaient plus étrangers aux affaires de ce monde et aux délices des sens. Chez eux, on ne garde pour le lendemain aucune espèce d'aliment, afin que tous les actes extérieurs soient d'accord avec cette pauvreté intérieure qui est le vœu de leur âme.

Le pape casse la double élection de l'archevêque de Cantorbéry. — A la place des deux prétendants, on élit le cardinal Étienne de Langton. — Suites curieuses de cette promotion. — Négociations et lettres entre le roi et le pape. — Faits divers. — Naissance de Henri (III). — Vers la même époque, les moines de l'église de Cantorbéry parurent devant le seigneur pape, pour faire décider par lui leurs prétentions scandaleuses. En effet, une partie des moines, munie de lettres de créance, présenta Regnault, sous-prieur de Cantorbéry, comme élu à la dignité d'archevêque, et demanda instamment, ainsi qu'elle l'avait fait plusieurs fois, la confirmation de cette élection. L'autre partie des moines du même couvent, également munie de lettres de créance, présenta Jean, évêque de Norwich : mais ceux-ci alléguaient que l'élection du sous-prieur était nulle pour plusieurs motifs : d'abord parce qu'elle avait été faite pendant la nuit, clandestinement et sans le consentement du roi, ensuite parce que la majeure et la plus saine partie du couvent n'y avait pas assisté. S'appuyant sur ces raisons, ils demandèrent au pape de

confirmer l'élection qui avait été faite à la clarté du jour, en présence et de l'aveu du roi, confirmée enfin par les témoins nécessaires. Celui qui portait la parole pour le sous-prieur, voyant que le pape avait écouté attentivement ces raisons et y réfléchissait, allégua de son côté que la seconde élection était nulle et de nul effet, parce que, quelle que fût la première élection, légitime ou non, elle eût dû être cassée avant qu'on procédât à une seconde; aussi n'en persistait-il pas moins à ce que la première élection fût reconnue pour bonne. Enfin, après de longues discussions de part et d'autre, le seigneur pape ayant compris que les deux parties ne pouvaient s'accorder sur la personne, et que d'ailleurs les deux élections étaient vicieuses et n'avaient point été faites selon les statuts des sacrés canons, les cassa l'une et l'autre, sur l'avis de ses cardinaux. Il défendit à chacun des prétendants d'aspirer désormais à la dignité d'archevêque, et le leur interdit par sentence définitive et apostolique. Voilà en quelques mots la cause et l'origine d'une grande querelle. Le roi Jean s'était engagé verbalement auprès des douze moines députés par le couvent de Cantorbéry, à accepter celui qu'ils éliraient, mais en même temps il avait été convenu entre le roi et eux, sous la foi du serment, et par promesse solennelle, qu'ils n'éliraient en aucune façon un autre que Jean, évêque de Norwich. Ils avaient aussi des lettres du roi. Mais lorsqu'ils eurent compris que l'élection de Jean de Gray déplaisait au pape et avait été cassée par lui, ils se ren-

dirent aux suggestions des cardinaux et du seigneur pape, qui les assurèrent que liberté leur serait donnée d'élire qui ils voudraient, et de tenir cette élection secrète, pourvu qu'ils choisissent un homme capable et surtout un Anglais. Alors, par le conseil du pape, ils élurent maître Étienne de Langton, cardinal, qui tenait le premier rang dans la cour de Rome, et qui n'avait point son pareil pour les mœurs et la science. Le pape ne pouvait manquer de soutenir le nouvel archevêque dans les tribulations de toute espèce qu'il eut à subir.

Le seigneur pape[1], après avoir cassé les deux élections dont nous avons parlé, n'avait pas voulu que le troupeau du Seigneur restât plus longtemps sans pasteur; il engagea donc les moines de Cantorbéry qui avaient été envoyés vers lui relativement aux affaires de ladite église, à élire maître Étienne de Langton, prêtre-cardinal, homme (nous l'avons dit) fort instruit dans les lettres, prudent, et de mœurs irréprochables; assurant en outre aux moines que ce choix serait fort avantageux tant pour le roi lui-même que pour toute l'église anglicane. Les moines répondirent à cela en alléguant qu'il ne leur était point permis de faire une élection canonique sans le consentement du roi et celui de leur couvent. Mais le pape leur arrachant en quelque sorte la parole de la bouche, leur dit : « Sachez que vous avez plein

[1] Matt. Pâris expose le fait; puis donne les détails. Il procède ainsi quelquefois.

« pouvoir dans l'église de Cantorbéry, et que le con-
« sentement des princes n'est pas requis pour les élec-
« tions qui se font à la cour apostolique. C'est pour-
« quoi nous vous commandons, à vous dont le
« nombre et la qualité suffisent pour légitimer l'é-
« lection, et cela en vertu de l'obéissance que vous
« nous devez et sous peine d'anathème, d'élire pour
« archevêque celui que nous vous donnons comme
« le père et le pasteur de vos âmes. » Les moines, craignant d'encourir sentence d'excommunication, cédèrent enfin, quoique à contre-cœur et en murmurant. Seul d'eux tous, maître Élie de Brantefeld, qui était venu à Rome au nom du roi et de l'évêque de Norwich, refusa de participer à l'élection. Tous les autres portèrent à l'autel le nouvel élu en chantant l'hymne : *Te Deum laudamus.* Ensuite, le quinzième jour avant les calendes de juillet, Langton fut sacré par le pape lui-même dans la ville de Viterbe.

Vers la même époque, le pape Innocent, désirant disposer l'esprit du roi Jean en faveur de son protégé, et sachant que ledit Jean était cupide et en même temps fort curieux et fort amateur de pierres précieuses, lui envoya un présent de pierreries avec une lettre qui servait d'explication : « Innocent, pape, troisième du nom, à Jean, roi d'Angleterre, etc. Parmi les richesses terrestres que l'œil mortel voit avec envie et désire comme les plus précieuses, nous pensons que l'or fin et les pierreries obtiennent le premier rang. Quoique votre excellence royale abonde en richesses de cette nature et en beaucoup d'autres,

nous avons destiné à votre grandeur quatre anneaux d'or où sont enchâssées diverses pierres précieuses, en signe de notre bienveillance et de notre tendresse. Et, afin que vous regardiez plutôt ce que ce présent signifie que ce qu'il vaut, nous désirons spécialement que vous en considériez la forme, le nombre, la matière et la couleur. La rondeur de l'anneau marque l'éternité, qui n'a ni commencement ni fin. Ainsi votre prudence royale a dans cette figure de quoi s'élever des choses terrestres aux choses célestes, de quoi passer du temporel à l'éternel. Le nombre de quatre forme un carré qui marque la fermeté d'un cœur que l'adversité ne peut abattre ni la prospérité élever; ce qui arrive glorieusement quand il est soutenu par les quatre vertus principales, je veux dire la justice, la force, la prudence et la tempérance : la justice qu'on exerce dans les jugements, la force dont on a besoin dans les événements fâcheux, la prudence qui sert de guide dans les conjonctures douteuses, la tempérance qui modère le cœur dans la bonne fortune. Par l'or, qui est la matière des anneaux, est marquée la sagesse qui excelle parmi tous les dons du ciel, comme l'or parmi les métaux. Aussi le prophète a-t-il dit: « L'esprit de sagesse reposera sur lui, etc.; » et il n'y a rien en effet de plus nécessaire à un roi : ce qui fit que le pacifique roi Salomon la demanda à Dieu préférablement à toute autre chose, comme le meilleur moyen de bien gouverner son peuple. Enfin le vert de l'émeraude vous marque la foi, la pureté du saphir l'espérance, le rouge du grenat la charité,

la clarté de la topaze les bonnes œuvres; car le Seigneur a dit : « Que votre lumière luise. » Vous avez donc dans l'émeraude de quoi vous élever à croire, dans le saphir de quoi vous encourager à espérer, dans le grenat de quoi vous porter à aimer, dans la topaze de quoi vous exciter à agir; jusqu'à ce que, ayant monté par degrés de vertus en vertus, vous parveniez à voir le Dieu des dieux dans la céleste Sion. » Ce présent, ayant été offert au roi, parut d'abord lui plaire; mais peu de jours après, comme la suite du récit le fera voir, l'or pur se changea en scorie et en dérision, les pierreries en gémissements, l'amour en rancune[1].

Ce présent fut suivi d'une nouvelle lettre adressée par le pape Innocent au roi d'Angleterre, par laquelle il l'exhortait humblement et pieusement à recevoir avec bonté maître Étienne de Langton, prêtre-cardinal de Saint-Chrysologone, élu canoniquement à l'archevêché de Cantorbéry : « c'est un homme, disait-il, qui est né dans votre royaume. Non-seulement il a mérité le titre de maître par sa science dans les lettres séculières, mais encore il a été jugé digne d'être docteur en théologie. Son caractère et ses mœurs sont encore bien au-dessus de sa vaste science. Enfin, sa personne sera de la plus grande utilité tant à votre âme qu'à votre corps. » Après avoir ainsi cherché à obtenir le consentement du roi par des paroles aussi gracieuses que persuasives, il écrivit au prieur et aux

[1] Il y a là plusieurs jeux de mots intraduisibles en français : *aurum-scoriam*; *obrizum-derisum*; *gemmæ-gemitus*; *amor-rancorem*.

moines de Cantorbéry, leur enjoignant, en vertu de la sainte obédience, de reconnaître ledit archevêque pour leur pasteur, et de lui obéir humblement dans les choses temporelles comme dans les choses spirituelles. Lorsque les lettres du seigneur pape furent parvenues au roi d'Angleterre, il entra dans le plus violent courroux, tant à cause de la promotion de maître Étienne que pour l'annulation de l'élection faite en faveur de l'évêque de Norwich. Il brûla de se venger sur les moines de Cantorbéry, qu'il accusait de trahison; il leur reprocha d'avoir, au mépris de tous ses droits et sans sa permission, élu d'abord leur sous-prieur; d'avoir ensuite nommé l'évêque de Norwich, pour pallier leur faute et lui donner en quelque sorte satisfaction; d'avoir reçu de l'argent sur le fisc, pour couvrir les frais de leur voyage et pour obtenir du siége apostolique la confirmation de la nouvelle élection faite en faveur dudit évêque; d'avoir enfin, pour comble d'iniquité, élu à Rome Étienne de Langton, son ennemi public, et de l'avoir fait sacrer archevêque. Aussi, transporté de fureur et d'indignation, il envoya Foulques de Canteloup et Henri de Cornouailles, chevaliers cruels et dépourvus de toute humanité, avec des hommes d'armes, pour chasser d'Angleterre ou pour punir de la peine capitale les moines de Cantorbéry, comme criminels de lèse-majesté. Ils se hâtèrent d'obéir aux ordres de leur seigneur, partirent pour Cantorbéry, entrèrent l'épée nue dans le monastère, ordonnèrent, au nom du roi et d'un ton furieux, au prieur

et aux moines de sortir sur-le-champ du royaume d'Angleterre, comme traîtres à la majesté royale; et ils affirmèrent avec serment que, s'ils refusaient de le faire, ils mettraient le feu tant au monastère qu'aux autres bâtiments, et les brûleraient eux et leurs édifices.

Les moines agirent avec trop de précipitation, et se retirèrent tous sans qu'on leur fît aucune violence et sans qu'on mît la main sur eux. Il n'en resta que treize que la maladie retenait à l'infirmerie, et qui ne pouvaient marcher. Aussitôt ils passèrent en Flandre, et ils furent reçus honorablement dans l'abbaye de Saint-Bertin et dans d'autres monastères d'outre-mer. Ensuite, par l'ordre du roi, des moines de Saint-Augustin vinrent prendre possession de l'église de Cantorbéry où ils furent installés par les soins de Foulques, qui pillait et confisquait tous les biens des moines chassés. Les terres tant de l'archevêché que du couvent restèrent incultes. Les religieux dont j'ai parlé quittèrent leur monastère et allèrent en exil, la veille des ides de juillet[1].

Les moines de Cantorbéry ayant été chassés de cette manière, le roi d'Angleterre Jean, envoya au pape des messagers chargés de lui remettre une lettre de reproches et de menaces : « C'est peu d'avoir rejeté, à notre honte, l'élection de l'évêque de Norwich; vous avez fait consacrer archevêque de Cantorbéry un certain Étienne de Langton, homme qui nous est

[1] Nous adoptons l'addition.

tout à fait inconnu, et qui a longtemps demeuré en France parmi nos ennemis déclarés; et ce qui est encore plus contraire et préjudiciable aux libertés de notre couronne, vous avez pris sur vous de faire élire cedit Étienne, sans requérir notre consentement, que ces moines auraient dû demander. Nous ne saurions assez nous étonner comment vous en particulier, et toute la cour de Rome en général, avez pu oublier combien notre amitié royale vous a été jusqu'ici nécessaire, et que vous n'ayez pas fait réflexion que vous tirez plus de profit du seul royaume d'Angleterre que de tous les autres pays d'en deçà les Alpes. Au reste, soyez persuadé que nous combattrons jusqu'à la mort, s'il le faut, pour les prérogatives de notre couronne, et que nous sommes fermement décidé à ne nous relâcher en rien touchant l'élection et la promotion de l'évêque de Norwich, que nous regardons comme très-utile pour nous. » Enfin il concluait en disant : « Si vous vous refusez à notre vœu, nous fermerons la route de la mer à tous ceux qui voudraient aller à Rome; de peur que notre terre ne perde ses ressources, et que nous ne soyons affaiblis pour en repousser nos ennemis. Et même, comme nous avons, tant en Angleterre que dans les autres pays de notre obéissance, des archevêques, des évêques, et d'autres sortes de prélats d'une capacité et d'une instruction profondes, nous empêcherons, si la nécessité nous y oblige, qu'on aille mendier auprès d'étrangers des décisions ou des jugements qui peuvent être rendus chez nous. »

Lorsque les députés du roi eurent annoncé sa réponse à l'audience du seigneur pape, il écrivit en ces termes au roi d'Angleterre : « Innocent, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à son très-cher fils en Jésus-Christ, Jean, illustre roi d'Angleterre, salut et bénédiction apostolique. Nous vous avions écrit relativement à l'affaire de l'église de Cantorbéry une lettre humble, attentive et bienveillante, pleine d'exhortations et de prières : vous nous avez répondu (ce que je dis n'est pas pour vous offenser) presque en nous menaçant, et en nous adressant des reproches pleins d'opiniâtreté et d'insolence. Tandis que nous nous étions attaché à avoir pour vous plus de déférence que nous n'y sommes tenu, vous ne vous êtes pas attaché à avoir pour nous la simple déférence à laquelle vous êtes tenu; et vous n'avez point fait attention à ce qui était de convenance. Vous dites que votre amitié nous est très-nécessaire : mais la nôtre ne vous l'est pas moins. Tandis que dans cette occasion nous vous accordons un honneur que nous n'avons accordé à aucun prince, vous cherchez à porter atteinte à l'honneur qui nous est dû, autant que jamais aucun prince n'a prétendu le faire en pareille occasion; vous vous appuyez sur de frivoles prétextes, en assurant que vous ne pouvez donner votre consentement à l'élection que les moines de Cantorbéry ont faite de notre cher fils maître Étienne, prêtre-cardinal du titre de Saint-Chrysologone, disant qu'il a demeuré parmi vos ennemis, et que sa personne vous est tout à fait inconnue. Certes on peut appliquer ici

le proverbe de Salomon : « En vain le filet est tiré devant les yeux des oiseaux ailés. » Car notre avis est qu'on doit non-seulement ne pas lui faire un crime, mais plutôt lui faire un titre de gloire de ce que, dans les études auxquelles il s'est adonné longtemps à Paris, il a fait assez de progrès pour mériter d'être docteur, non-seulement dans les sciences libérales, mais encore dans la théologie. Comme en outre de bonnes mœurs viennent se joindre à son érudition, il a été jugé digne d'obtenir une prébende à Paris. Aussi sommes-nous fort étonné, qu'un homme de si grand renom, qui est né dans votre royaume, vous soit inconnu même de réputation, surtout puisque vous lui avez écrit trois fois depuis que nous l'avons promu à la dignité de cardinal; lui disant que vous aviez eu l'intention de l'appeler auprès de vous pour faire partie de vos conseils intimes, et que vous vous réjouissiez de le voir élevé à un plus haut rang. Vous auriez dû plutôt faire attention qu'il est né dans votre terre, de parents qui vous étaient fidèles et dévoués, et qu'il avait été pourvu d'une prébende dans l'église d'York, qui est bien plus illustre et plus importante que celle de Paris. D'où il est prouvé que ledit Etienne vous chérit, vous et votre royaume, d'affection sincère, par des motifs de chair et de sang, et par égard pour son bénéfice et office ecclésiastique. Vos députés nous ont exposé un autre motif, à cause duquel vous n'avez pas donné votre consentement à l'élection : c'est que votre consentement n'a pas été requis par ceux qui devaient le requérir de vous, et il nous ont

assuré, que les lettres par lesquelles nous vous engagions à nous envoyer des procureurs pour cette affaire ne vous sont point parvenues. Les moines de Cantorbéry, quoiqu'ils se soient présentés à vous pour d'autres affaires, n'ont demandé votre consentement ni par lettres ni par message. Aussi vos députés nous ont-ils supplié, avec grande instance, de daigner accorder un délai convenable, puisqu'il nous avait plu de vous réserver cette distinction honorifique, je veux dire la demande du consentement royal faite par les moines de Cantorbéry, formalité qui n'avait pas été remplie : pendant ce délai, elle devait l'être, afin qu'on ne semblât pas déroger à votre droit. Enfin, quand ils se sont adressés à la personne même de l'élu, et cela publiquement, ils auraient mieux fait de se taire. En effet, quand même leurs griefs eussent été vrais, cela n'aurait pu empêcher la promotion. Quoiqu'on n'ait pas coutume d'attendre le consentement des princes pour les élections qui se font à Rome, deux moines cependant furent envoyés avec la mission spéciale de requérir votre assentiment ; mais ils ont été retenus à Douvres, sans pouvoir exécuter leur mandat ; et les lettres par lesquelles nous demandions que vos procureurs fussent dirigés vers nous, ont été remises à vos gens pour qu'ils vous les présentassent fidèlement. Et nous, qui avons pouvoir sur ladite église de Cantorbéry, nous avons daigné invoquer dans cette affaire la bienveillance royale. Notre courrier qui vous a présenté nos lettres apostoliques a remis aussi à votre sublimité royale, relativement au consente-

ment requis, des lettres du prieur et des moines qui ont célébré ladite élection, sur l'ordre de tout le chapitre de Cantorbéry. Après toutes ces démarches, nous avons jugé qu'il n'était plus besoin de solliciter le consentement royal, et nous avons agi, sans dévier à droite ou à gauche, selon que nous le marquent les statuts canoniques des saints Pères, qui veulent qu'on n'apporte [1] ni retard ni difficulté à de légitimes dispositions, quand elles ont pour but de donner un pasteur au troupeau du Seigneur qui en a été longtemps privé. Maintenant suggère qui voudra à votre discrétion, ou à votre royale prudence, un motif qui puisse vous empêcher en quelque façon, de donner les mains à la consommation de cette affaire. Quant à nous, nous ne pouvons différer plus longtemps, sans perdre de notre réputation, et sans mettre notre conscience en péril, de ratifier une élection canonique, faite unanimement sans violence ni dol, et s'appliquant à une personne convenable. C'est donc à vous, mon très-cher fils, à vous, envers qui nous avons eu plus de déférence que nous n'y étions tenu, de vous efforcer d'avoir envers nous la simple déférence qui nous est due, afin que vous méritiez plus abondamment la faveur de Dieu et la nôtre : songez qu'en agissant autrement, vous vous mettriez dans un embarras tel, que vous ne pourriez plus vous en tirer facilement ; songez aussi qu'il faut que celui-là soit victorieux « devant qui s'inclinent tous les

[1] *Auferatur*, évidemment *afferatur*.

êtres[1] célestes, terrestres et infernaux ; »devant celui dont nous occupons la place sur la terre, tout indigne que nous en sommes. Ne vous laissez donc pas dominer par les conseils de ceux qui ne désirent que de vous mettre dans un état fâcheux ; parce qu'il est beaucoup plus commode de pêcher en eau trouble. Au contraire, rapportez-vous-en à notre bon plaisir, qui ne peut que vous procurer louange, gloire et honneur. En effet, il serait dangereux pour vous de vous révolter contre Dieu et l'église en cette occasion. C'est une cause pour laquelle le bienheureux martyr et glorieux pontife Thomas a versé dernièrement son sang ; souvenez-vous surtout que votre père et votre frère, d'illustre mémoire, alors rois d'Angleterre, ont été forcés à la fin de renoncer aux iniques coutumes [de Clarendon] entre les mains des légats du saint-siége apostolique. Mais si vous acquiescez humblement à ce que nous attendons de vous, nous aurons soin de veiller suffisamment pour vous et pour les vôtres, à ce qu'il ne vous arrive à cet égard aucun préjudice. — Donné au palais de Latran, l'an dixième de notre pontificat. » Vers le même temps, Simon, évêque de Chicester, mourut. Tous les biens des moines de Cantorbéry furent confisqués, le jour de la translation de saint Swithun.

Cependant Geoffroi, archevêque d'York, avait quitté secrètement le royaume, ne voulant pas consentir à l'exaction du treizième. Le soleil subit une

[1] *Genu*, nous lisons *genus*.

éclipse qui dura depuis la sixième heure jusqu'à la neuvième. Cette même année la lune en subit une semblable.

Cette même année, le jour de saint Remy, la reine Isabelle donna au roi Jean son fils aîné, qui fut appelé Henri, du nom de son aïeul, le jour de la lune étant XI, un jour de lundi, la lettre dominicale se trouvant être G [1].

FAITS DIVERS. — LE PAPE ADMONESTE LE ROI JEAN AU SUJET DE SON REFUS DE RECONNAITRE L'ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY. — LE ROYAUME D'ANGLETERRE EST INTERDIT. — L'an du Seigneur 1208, le roi Jean célébra la nativité du Christ à Windsor, et distribua à ses che-

[1] On entend par lettre dominicale la lettre de l'alphabet qui sert à marquer les dimanches pendant le cours de l'année. Il y en a sept : A, B, C, D, E, F, G ; et c'est pour trouver l'ordre de ces lettres qu'a été inventé le cycle solaire, parce qu'au bout de vingt-huit ans les lettres dominicales reviennent dans le même ordre. Ces sept lettres dominicales se suivent et se succèdent pour marquer le dimanche par un ordre contraire et rétrograde, en sorte qu'en supposant A la lettre dominicale d'une année, G devenait la lettre dominicale de l'année suivante, ensuite F puis E, etc., en remontant jusqu'à A. En effet, supposé A la lettre du trois cent soixante-cinquième jour de l'année (dimanche), A sera aussi la lettre du lundi, premier jour de l'année suivante, et le dimanche, septième jour de cette même année, tombera sous la lettre G. Ce cercle s'achèverait en sept ans, si l'année bissextile ne dérangeait l'ordre des lettres, en exigeant deux lettres dominicales pour l'année intercalaire, l'une jusqu'au bissexte (24 février), et l'autre pour le reste de l'année, ce qui a donné lieu au cycle solaire. La réforme du calendrier sous Grégoire XIII a troublé l'ordre des lettres dominicales, de telle sorte que la lettre A de l'ancien calendrier répond à la lettre D du nouveau. (*Voir* le *Dict.* de Trévoux, art. *Lettre dominicale.*)

valiers beaucoup de vêtements de fête. Puis, le lendemain de la purification de la bienheureuse Marie, la lune éprouva une éclipse : elle parut d'abord d'un rouge sanglant et ensuite complétement noire. Vers le même temps, Philippe, évêque de Durham, et Geoffroi, évêque de Chester, payèrent tribut à la nature humaine et cessèrent d'être corporellement. Cette même année, Isabelle, reine d'Angleterre, donna au roi Jean un fils légitime qu'elle appela Richard.

Cette même année, le pape Innocent, voyant le cœur du roi Jean tellement endurci, que ni la douceur des avertissements ni la sévérité des menaces ne pouvaient l'amener à reconnaître Étienne pour archevêque de Cantorbéry, fut touché de douleur, et, sur le conseil de ses cardinaux, donna mission à Guillaume, évêque de Londres, à Eustache, évêque d'Ély, à Mauger, évêque de Worcester, d'aller trouver le roi et d'appeler son attention avec une pieuse sollicitude sur l'état de l'église de Cantorbéry. Ils devaient l'exhorter au nom du Seigneur à se laisser vaincre par Dieu, parce que c'était une victoire que d'être vaincu ainsi, et que par ce moyen il s'attirerait la faveur du Dieu dont on peut dire que celui qui le sert est roi. Dans le cas où ils le trouveraient rebelle et opiniâtre à cet avis (comme cela eut lieu en effet), ils lanceraient l'interdit sur tout le royaume d'Angleterre et lui annonceraient au nom de l'autorité apostolique, que si ce moyen ne suffisait pas pour le corriger de son opiniâtreté, le pape appesantirait encore sa main sur lui; parce qu'il fallait nécessairement que

celui-là fût vainqueur, qui, pour le salut de la sainte église, avait dompté le diable et les anges rebelles et enlevé leur proie aux cachots du Tartare. Le pontife écrivit aussi des lettres apostoliques aux évêques suffragants de l'église de Cantorbéry et aux autres prélats de ce diocèse, leur commandant, en vertu de l'obéissance qu'ils lui devaient, de reconnaître pour leur père et pasteur ledit archevêque et d'avoir soin de lui obéir avec la charité convenable.

Les évêques de Londres, d'Ély et de Worcester allèrent trouver le roi Jean d'après l'ordre qui leur avait été transmis. Ils lui exposèrent fidèlement le message apostolique, le supplièrent humblement et en versant des larmes d'avoir le Seigneur devant les yeux, de rappeler dans leur église l'archevêque et les moines de Cantorbéry, de les honorer et de les aimer avec charité parfaite, d'éviter le scandale d'un interdit, afin que celui qui récompense les mérites daignât augmenter sa puissance temporelle et lui accordât après sa mort la gloire qui n'a point de fin. Mais, au moment où les évêques qui parlaient dans son intérêt allaient continuer, le roi entra en fureur, vomit des torrents de blasphèmes contre le pape et contre ses cardinaux, et jura par les dents de Dieu que si eux ou d'autres avaient l'audace de mettre ses terres en interdit, il renverrait sur-le-champ au pape tous les prélats, clercs ou prêtres ordonnés d'Angleterre et confisquerait tous leurs biens; ajoutant qu'il ferait arracher les yeux et couper le nez à tous les Romains quels qu'ils fussent qui se trouveraient dans

ses états, afin qu'à ces marques d'ignominie on les distinguât entre toutes les nations. Puis, s'adressant aux évêques eux-mêmes, il leur ordonna de sortir au plus vite de sa présence, s'ils voulaient éviter quelque scandaleux châtiment corporel. Les trois évêques s'étant retirés et voyant que le repentir ne germait pas dans le cœur du roi, ne craignirent point, dans le carême suivant, d'exécuter la sentence du souverain pontife, et le premier lundi de la passion de notre Seigneur, qui tombait le dixième jour avant les calendes d'avril, ils lancèrent l'interdit général sur toute l'Angleterre; et cet interdit, selon le bref formel du pape, devait être observé sans aucune exception et nonobstant tout privilége. Alors en Angleterre tous les sacrements ecclésiastiques furent suspendus, excepté la confession et le viatique pour les moribonds et le baptême pour les enfants. Les corps de ceux qui mouraient étaient portés hors des villes et des bourgs et jetés comme des chiens dans les ornières ou dans les fossés, sans que les prêtres leur accordassent le secours de leurs prières. Que dirai-je? Guillaume, évêque de Londres, Eustache, évêque d'Ély, Mauger, évêque de Worcester, Jocelin, évêque de Bath, et Gilles, évêque de Hereford, quittèrent secrètement l'Angleterre; pensant qu'il valait mieux éviter pour un temps la colère du roi irrité que de rester sans profit pour personne dans une terre interdite.

Le roi Jean ordonne la confiscation de tous les

BIENS DU CLERGÉ. — IL S'ASSURE DE LA FIDÉLITÉ ET DE L'APPUI DES GRANDS DU ROYAUME. — REFUS DE GUILLAUME DE BRAUSE. — FAITS DIVERS. — Le roi d'Angleterre devint furieux à la nouvelle de l'interdit. Il envoya ses vicomtes et autres ministres d'iniquité dans toutes les contrées du royaume avec ordre de déclarer tant aux prélats qu'aux personnes de leur juridiction et avec les menaces les plus terribles, qu'ils eussent à quitter le royaume sur-le-champ et à aller demander au pape qu'il leur fît rendre justice. Il mit les évêchés, les abbayes, les prieurés sous la garde des laïques, et fit confisquer tous les revenus ecclésiastiques. Mais en cette occasion la généralité des prélats agit avec grande sagesse; ils déclarèrent qu'ils ne sortiraient de leurs monastères qu'expulsés par la violence. Les officiers royaux, étant instruits de cette résolution, ne voulurent faire violence à aucun d'eux, car ils n'avaient point d'ordres du roi à cet égard. Mais ils se saisirent de tous leurs biens au profit du roi et leur donnèrent à peine, sur ce qui leur appartenait, de quoi se nourrir et se vêtir. Les greniers des clercs furent fermés partout sur l'ordre du roi et devinrent la propriété du fisc. Les concubines des prêtres et des clercs furent saisies dans toute l'Angleterre par les officiers royaux et forcées à payer de grosses rançons. Tout religieux ou tout homme appartenant à l'église qui était rencontré voyageant sur les routes, était jeté à bas de son cheval, dépouillé, maltraité par les gens du roi et il n'y avait personne qui rendît justice aux opprimés. Un jour, tandis que le roi Jean se trouvait sur

les limites du pays de Galles, les officiers d'un certain vicomte lui amenèrent, les mains liées derrière le dos, un brigand qui avait volé et tué un prêtre sur la grand'route; ils demandèrent au roi ce qu'il fallait faire de cet homme. Il leur répondit aussitôt : « Il « m'a débarrassé d'un de mes ennemis, lâchez-le et « laissez-le aller. » Les parents de l'archevêque et ceux des évêques qui avaient prononcé l'interdit furent saisis par l'ordre du roi : on les dépouillait de tous leurs biens et on les jetait dans les prisons. Au milieu de ces calamités, les évêques dont nous avons parlé passaient leur temps au delà de la mer, vivant dans l'abondance et les plaisirs. Ils ne se présentaient point comme un rempart pour la maison du Seigneur, et justifiaient cette parole du Rédempteur : « Lorsqu'ils ont vu le loup venir à eux, ils ont laissé « là les brebis, et se sont enfuis. »

Au milieu de ces œuvres de violence et d'impiété, le roi Jean commença à réfléchir et à craindre que le seigneur pape, ne se contentant pas de l'interdit, n'appesantît sa main sur lui en l'excommuniant nominalement, ou en déliant les seigneurs anglais du serment de fidélité. Aussi, pour ne pas paraître avoir rien perdu de sa puissance royale, il envoya une troupe de gens armés vers les plus puissants barons, et surtout vers ceux dont il suspectait la fidélité, et il exigea d'eux des otages afin de pouvoir les maintenir dans le devoir, si par la suite ils tentaient d'abjurer sa cause. Beaucoup d'entre eux acquiescèrent aux ordres du roi, et livrèrent à ses officiers les uns

leurs fils, les autres leurs neveux et leurs proches parents selon la chair. Les gens du roi s'étant présentés à Guillaume de Brause, noble seigneur, et lui ayant demandé des otages comme ils avaient fait aux autres, ils rencontrèrent un obstacle auquel ils ne s'attendaient pas. En effet, l'épouse de Guillaume, nommée Mathilde, leur coupa la parole en s'écriant avec l'emportement de la femme : « Je ne confierai « pas mes enfants à votre maître le roi Jean, lui qui « a tué lâchement son neveu Arthur qu'il aurait dû « garder honorablement. » Son mari ayant entendu cette parole, réprimanda Mathilde et dit : « Vous avez « tenu contre notre seigneur le roi le langage d'une « femme folle. Si je l'ai offensé en quelque point, je « suis prêt à lui donner satisfaction comme à mon « seigneur et maître, par moi-même et sans otages, « en me présentant au jugement de sa cour et de mes « pairs les barons, au jour et au lieu qui me seront « assignés. » Les messagers, de retour auprès du roi, lui racontèrent ce qu'ils avaient entendu. Le roi, violemment courroucé, envoya secrètement ses chevaliers et ses sergents pour s'emparer de Guillaume et de toute sa famille, et pour les lui amener au plus vite. Mais Guillaume, averti par ses amis, s'était réfugié en Irlande avec sa femme, ses enfants et ses proches. Cette même année, les moines blancs qui avaient observé l'interdit dans le principe, prirent ensuite sur eux, d'après l'ordre de leur principal abbé, de célébrer les offices divins. Mais lorsque cette témérité fut parvenue à la connaissance du souve-

rain pontife, celui-ci les suspendit à leur grande confusion. Cette même année, Philippe, duc de Souabe, qui disputait l'empire à Othon, fut tué.

Faits divers. — Paix entre le roi Jean et le roi d'Écosse. — L'an du Seigneur 1209, le roi d'Angleterre Jean, passa les fêtes de Noël à Bristol, et là interdit dans toute l'Angleterre la chasse aux oiseaux. Henri, duc de Souabe [1], s'étant rendu en Angleterre et s'étant présenté au roi Jean au nom d'Othon, roi d'Allemagne, en obtint une grosse somme d'argent pour subvenir aux besoins dudit Othon, et se hâta de retourner dans son pays.

Cette même année, par la médiation d'Étienne, archevêque de Cantorbéry, la permission de célébrer une fois par semaine les offices divins fut accordée aux églises conventuelles d'Angleterre; mais les moines blancs furent exceptés de cette faveur, parce qu'après avoir observé d'abord l'interdit, ils avaient ensuite célébré les offices sur l'ordre de leur principal abbé, mais sans l'aveu du pape. Vers le même temps, Louis, fils aîné et légitime héritier de Philippe, roi de France, reçut à Compiègne le baudrier militaire des mains de son père, et cent autres seigneurs furent créés chevaliers avec lui. Vers la fête de saint Michel, le roi Jean transporta son échiquier de Westminster à Northampton, en haine des gens de Londres.

[1] Nous pensons qu'il s'agit de Henri Ier, duc de Lothier et de Brabant, qui avait embrassé le parti d'Othon.

Vers le même temps, le roi Jean ayant rassemblé une nombreuse armée, dirigea ses armes et ses bannières du côté de l'Écosse. Étant arrivé dans la province de Northumberland, il rangea ses troupes en bataille près d'un château qu'on appelle Norham. Lorsque le roi d'Écosse reçut cette nouvelle, il craignit de se mesurer avec le roi Jean, dont il connaissait le caractère emporté et cruel. Il marcha à sa rencontre, et offrit de traiter de la paix. Mais le roi d'Angleterre entra en fureur et lui reprocha amèrement d'avoir donné asile dans son royaume à ses fugitifs et à ses ennemis déclarés, et de leur avoir accordé aide et faveur à son grand préjudice; quand le roi d'Angleterre eut exhalé ainsi sa colère, des amis communs interposèrent leur médiation, et la bonne harmonie fut rétablie aux conditions suivantes : Le roi d'Écosse donnera au roi d'Angleterre, pour le bien de la paix, onze mille marcs d'argent; pour plus grande sécurité, il livrera ses deux filles en otages, afin que, par ce moyen, une paix plus solide soit conclue. Le roi d'Angleterre, en quittant le château de Norham, le quatrième jour avant les calendes de juillet, ordonna que dans toutes les forêts d'Angleterre, les broussailles fussent brûlées et les fossés comblés, livrant ainsi les fruits de la terre aux ravages des bêtes fauves. Ensuite il reçut l'hommage de tous les hommes libres-tenanciers, et voulut que, dans tout le royaume, les enfants de douze ans vinssent lui jurer fidélité; après quoi il leur donna le baiser de paix et les renvoya. Les Gallois aussi

(chose inouïe jusqu'alors!) se rendirent auprès du roi à Woodstock, et lui firent hommage ; mais leur séjour fut aussi onéreux aux riches qu'aux pauvres. Cette même année, Othon, fils du duc de Saxe et neveu du roi d'Angleterre, fut sacré à Rome empereur romain par le pape Innocent III, le quatrième jour avant les nones d'octobre.

DISPERSION DE L'UNIVERSITÉ D'OXFORD. — LE ROI JEAN EST EXCOMMUNIÉ NOMINATIVEMENT. — SA CRUAUTÉ. — IL EST ENCOURAGÉ DANS SA RÉSISTANCE PAR UN THÉOLOGIEN NOMMÉ LE MAÇON. — CONSÉCRATION DE L'ÉVÊQUE DE LINCOLN. — Vers le même temps, un clerc qui s'occupait d'études libérales tua à Oxford, une femme par accident ; et voyant qu'elle était morte, il pourvut à son salut par la fuite. Le gouverneur de la ville et beaucoup d'autres accoururent, et, à la vue de la femme morte, ils se mirent à chercher le meurtrier dans sa maison ; car elle la louait au clerc dont j'ai parlé et à trois autres clercs de ses amis. Ne trouvant pas le véritable coupable, ils s'emparèrent des trois autres clercs qui ne savaient pas même de quoi il s'agissait, et ils les jetèrent en prison. Peu de jours après, sur l'ordre du roi d'Angleterre, et au mépris des libertés ecclésiastiques, on les conduisit hors de la ville, et on les pendit. A la nouvelle de cette iniquité, trois mille clercs, tant maîtres qu'écoliers, quittèrent Oxford ; en sorte qu'il ne resta plus personne dans l'université. Les uns se retirèrent à Cambridge, les autres à Reading, et s'y livrèrent à

l'étude des lettres. L'université d'Oxford fut complétement déserte. Cette même année, Hugues, archidiacre de Wells et chancelier du roi, fut élu, par les soins dudit roi, à l'évêché de Lincoln. Aussitôt après l'élection faite, il reçut du roi la libre disposition de tout l'évêché.

Il y avait déjà près de deux ans que le roi Jean, à cause de l'interdit, exerçait dans toute l'Angleterre une persécution furieuse et infatigable tant contre les gens d'église que contre plusieurs laïques : on ne pouvait plus espérer qu'il voulût se corriger ou donner satisfaction. Enfin le pape Innocent ne put souffrir plus longtemps que de tels excès restassent impunis. Aussi, sur l'avis de ses frères les cardinaux, il songea à extirper radicalement le scandale de l'église, et donna mission aux évêques de Londres, d'Ély et de Worcester, de lancer l'excommunication sur le roi Jean nominalement, et de faire publier solennellement, chaque dimanche et chaque jour de fête, dans toutes les églises conventuelles d'Angleterre, la sentence qui devait le rendre pour tous un objet d'horreur dont on évite le contact. Mais, quand les évêques dont j'ai parlé eurent transmis aux évêques, leurs confrères, et aux autres prélats d'Angleterre qui étaient restés en Angleterre l'ordre apostolique, et qu'ils les eurent chargés de publier la sentence, la crainte qu'inspirait le roi, ou le désir de conserver sa faveur les rendit tous muets, comme des chiens qui n'osent aboyer. Aussi ils différèrent de remplir le devoir qui leur avait été imposé, et n'exé-

cutèrent nullement le mandat apostolique, selon les règles du droit. Néanmoins la sentence fut bientôt connue : elle se répandit dans les rues et dans les places publiques. Partout où les hommes s'assemblaient, elle était l'objet des entretiens les plus secrets, et passait de bouche en bouche. Un jour que Geoffroi, archidiacre de Norwich, siégeait à Westminster dans l'échiquier, relativement aux affaires du roi, il se mit à s'entretenir à voix basse avec ses collègues assis près de lui, sur la sentence lancée contre le roi, et dit qu'il n'était point sûr à des bénéficiers d'être plus longtemps les officiers d'un roi excommunié ; et, à ces mots, il retourna chez lui sans demander son congé. Peu de temps après, ces faits étant venus à la connaissance du roi, il fut violemment courroucé, et envoya le chevalier Guillaume Talbot avec une troupe d'hommes d'armes qui se saisirent de l'archidiacre, le chargèrent de lourdes chaînes et le jetèrent dans un cachot. Au bout de quelques jours, sur l'ordre du roi Jean, on le revêtit d'une chape de plomb, et le malheureux expira tant par la faim qu'on lui avait fait souffrir que par la pesanteur d'un pareil fardeau.

A l'époque de l'interdit, un faux théologien, maître Alexandre dit le Maçon, s'était introduit dans les conseils du roi. Cet homme, par ses encouragements iniques, ne contribuait pas peu à entretenir le roi dans ses dispositions cruelles. Il disait que le fléau qui désolait l'Angleterre ne provenait pas de la faute du roi, mais des désordres commis par les sujets. Il

prétendait qu'un roi était la verge de la fureur du Seigneur ; qu'un prince était fait pour gouverner ses peuples et ses autres sujets avec une verge de fer, et pour les briser tous comme un vase de potier ; pour mettre dans les entraves les pieds des puissants, et pour attacher les fers aux mains de ses nobles. Il ajoutait qu'il n'appartenait pas au pape de s'immiscer dans les affaires laïques des rois ou des princes, ou de se mêler du gouvernement, et il s'appuyait sur quelques arguments vraisemblables, en répétant que le Seigneur n'avait donné au prince des apôtres, Pierre, d'autre puissance que celle qui doit s'exercer sur l'église et sur les choses ecclésiastiques. Par ces raisonnements spécieux et d'autres semblables, il s'attira tellement la faveur du roi, que ce même roi dépouilla par violence plusieurs religieux de leurs bénéfices pour les lui donner. Mais, dans la suite, lorsque le pape eut été informé de la perversité de cet homme, il eut soin qu'on le dépouillât de tous ses biens et de tous ses bénéfices, et il fut bientôt réduit à une si grande misère, que, vêtu de mauvais haillons et couvert de honte, il se vit forcé de mendier son pain de porte en porte. En le voyant ainsi, bien des gens disaient pour se moquer : « Voici l'homme qui n'a pas « pris le Seigneur pour aide, mais qui a mis son es« poir dans la multitude de ses richesses et sa force « dans sa vanité. Maintenant, qu'il soit toujours en « haine au Seigneur, et que son souvenir disparaisse « de la terre, parce qu'il ne s'est pas souvenu de ce « que c'était que la miséricorde ! C'est pourquoi Dieu

« le détruira à la fin, sa prière lui sera réputée à « péché, et son habitation sera rasée de la terre des « vivants. »

Vers le même temps, Hugues, élu à Lincoln, obtint du roi la permission de passer en France pour s'y faire consacrer par l'archevêque de Rouen; mais il n'eut pas plutôt abordé en Normandie, qu'il alla trouver Étienne, archevêque de Cantorbéry, et après lui avoir promis obéissance canonique, il fut consacré par lui, le treizième jour avant les calendes de janvier. Lorsque le roi en eut été informé, il mit la main sur l'évêché de Lincoln, et en détourna à son profit tous les revenus. Le roi confia aussi son sceau à Gaultier de Gray, et le nomma chancelier. Dans ces nouvelles fonctions, Gaultier ne songea qu'à faire en tout la volonté du roi.

Exactions sanglantes contre les Juifs. — Histoire d'un juif de Bristol. — Démêlé entre l'empereur Othon et le pape. — Excommunication d'Othon. — L'an 1210 de la nativité du Sauveur, aux fêtes de Noël, le roi Jean tint sa cour à Windsor. Malgré la sentence prononcée contre lui, tous les seigneurs d'Angleterre étaient présents et communiquaient avec lui. Ce n'est pas qu'ils n'eussent point connaissance de cette sentence, qui, sans avoir été publiée hautement, ne s'était pas moins répandue de bouche en bouche et d'oreille en oreille dans toutes les contrées d'Angleterre; mais c'est que le roi tendait des embûches, et faisait tout le mal possible à

ceux qui refusaient de venir. Ensuite, sur l'ordre du roi, on se saisit de tous les juifs d'Angleterre, hommes et femmes ; on les emprisonna et on les maltraita cruellement, jusqu'à ce qu'ils eussent payé sur leurs biens ce qu'exigeait la rapacité du roi. Quelques-uns d'entre eux, exposés à d'affreuses tortures, donnaient tout ce qu'ils possédaient et promettaient plus encore, afin d'échapper à tant de supplices. Il y en eut un à Bristol, qui, après avoir subi des tortures de toute espèce, refusait constamment de se racheter et de mettre fin à ses douleurs. Le roi ordonna alors à ses bourreaux de lui arracher tous les jours une dent mâchelière, jusqu'à ce qu'il eût payé dix mille marcs d'argent. Pendant sept jours il se laissa arracher sept dents, en souffrant d'intolérables angoisses ; mais le huitième jour, au moment où les bourreaux allaient se mettre à l'œuvre, ce juif, tardif conservateur d'instruments si utiles, donna l'argent qu'on lui demandait, afin qu'il lui fût permis, après avoir perdu sept dents, de garder la huitième.

A cette même époque, Othon, empereur des Romains, se souvint du serment qu'il avait fait lorsque le pape l'avait élevé à l'empire, et par lequel il s'était engagé à conserver les dignités de l'empire, et à recouvrer, selon son pouvoir, les droits qui en auraient été détachés. Il chargea, en conséquence, les hommes loyaux de l'empire de faire une enquête sur ses châteaux seigneuriaux, et s'efforça de ramener en son pouvoir tout ce qui, d'après l'enquête, paraissait appartenir à l'empire. Cette mesure fit

naître une grande discussion entre le seigneur pape et ledit empereur, parce qu'à l'époque où l'empire était vacant, le pape s'était emparé de plusieurs châteaux et autres possessions qui étaient du ressort de la dignité impériale. Aussi l'empereur, en voulant recouvrer ce qui était sien, s'attira la haine injuste du pape. L'empereur Othon ne ménagea pas non plus Frédéric, roi de Sicile, qui, également pendant la vacance de l'empire, s'était saisi de quelques forteresses et les avait gardées. A ce sujet, le pape Innocent adressa à l'empereur Othon lettre sur lettre, et message sur message pour l'exhorter à cesser de persécuter l'église romaine et à ne pas dépouiller de son héritage le roi de Sicile, dont la tutelle avait été confiée au saint siége apostolique. On assure que l'empereur répondit ainsi aux messagers pontificaux : « Si le souverain pontife désire posséder injustement « ce qui appartient à l'empire, qu'il me délie du ser- « ment que lui-même m'a fait prêter à l'époque de « ma consécration ; serment par lequel je m'enga- « geais à faire recouvrer à la dignité impériale les « droits qui en avaient été détachés. » Le pape ne voulut pas délier l'empereur du serment qu'il avait prêté, et que tous les empereurs sont tenus de jurer sur les saints Évangiles le jour de leur consécration. L'empereur, de son côté, refusa de se dessaisir des droits impériaux qu'il avait déjà en grande partie recouvrés à la tête d'une armée puissante. Le pape lança alors contre l'empereur une sentence d'excommunication, et délia du serment de fidélité tous les

seigneurs d'Allemagne et tous ceux de l'empire romain ; ce qui augmenta encore la haine et la colère du roi Jean.

Le roi Jean conduit une armée en Irlande. — Nouvelles cruautés et nouvelles exactions du roi. — Cette même année, le roi d'Angleterre Jean réunit à Pembroke, dans le pays de Galles, une nombreuse armée. Il partit pour l'Irlande, et y aborda le huitième jour avant les ides de juin. A son arrivée dans la ville de Dublin, plus de vingt rois du pays se rendirent auprès de lui, saisis de la plus vive terreur, lui firent hommage et lui jurèrent fidélité. Cependant quelques autres rois du pays restèrent chez eux et dédaignèrent de venir trouver le roi, parce qu'ils occupaient des positions où ils ne craignaient point d'être forcés. Le roi fit publier en Irlande les lois et coutumes anglaises ; il y établit des vicomtes et d'autres officiers qui devaient rendre la justice au peuple de cette île d'après les lois anglaises. Déjà Jean de Gray, évêque de Norwich, qu'il avait établi justicier dans ce pays, avait fait fabriquer le denier irlandais conformément au poids de la monnaie anglaise, et avait ordonné que l'obole aussi bien que le quart d'as fussent fondus dans des moules ronds. Le roi Jean voulut qu'en Irlande comme en Angleterre la monnaie fût la même pour tous et d'un usage commun, et que, dans ses trésors, on reçût le denier frappé dans l'une et l'autre contrée. Le prophète Merlin avait prédit cette forme ronde donnée à la monnaie,

quand il disait : « Ce qui sert aux échanges du commerce sera coupé en deux : la moitié sera ronde [1]. » Après avoir ainsi organisé le gouvernement, le roi Jean s'avança dans le pays avec une nombreuse armée. Il s'empara de plusieurs forteresses dont ses ennemis étaient maîtres : car Gaultier de Lasci, noble baron, et beaucoup d'autres, redoutaient de tomber entre ses mains et fuyaient devant sa face. Enfin le roi étant venu dans un canton d'Irlande qu'on appelle Meath, assiégea et prit, dans une forteresse du pays, Mathilde, épouse de Guillaume de Brause, ainsi que Guillaume son fils, et la femme de ce dernier. Les captifs s'étant échappés secrètement, furent repris dans l'île de May et présentés au roi qui les fit charger de lourdes chaînes, les envoya en Angleterre, les fit renfermer sous bonne garde dans le château de Windsor, où ils moururent tous de faim par son ordre. Alors le roi Jean, ayant fait reconnaître ses lois dans la plus grande partie de l'Irlande, remonta triomphant sur ses vaisseaux, et aborda en Angleterre, le troisième jour avant les calendes de septembre, puis s'étant rendu à Londres en toute hâte, y fit convoquer tous les prélats d'Angleterre. Vinrent à cet appel général, les abbés, les prieurs, les abbesses, les templiers, les hospitaliers, les gardiens des possessions de l'ordre de Cîteaux et des autres ordres d'outre-mer, quels que fussent leur rang et leur règle ; et le roi Jean exigea d'eux une

[1] Voir la note 3 sur les monnaies à la fin du volume.

rançon si énorme et une si horrible dilapidation des choses ecclésiastiques, que la somme qu'il leur extorqua monta, dit-on, à plus de cent mille livres sterling. Les moines blancs d'Angleterre [1] durent contribuer à ce taillage, et durent payer à part au roi, bon gré, mal gré, et nonobstant tout privilége, une somme de quarante mille livres d'argent, (et il ne souffrit pas que les abbés des moines blancs se rendissent au chapitre annuel de leur ordre, de peur que leurs plaintes ne soulevassent le monde entier contre lui. Ceux qui donnèrent au roi Jean ces conseils de rapiner à Sainte-Brigite de Londres, étaient Guillaume Bruer, Robert de Turnham, Regnault de Cornouailles et Richard du Marais, qui, tous, périrent malheureusement [2].) Enfin, si l'on racontait en détail cette série d'exactions, il y aurait de quoi arracher des larmes aux yeux des tyrans eux-mêmes, et exciter l'indignation chez tous ceux qui en entendraient le récit. Cette même année, Gaultier de Gray fut élu évêque de Chester, et Henri, archidiacre de Stafford, évêque d'Exeter. Une foule de juifs, pour se soustraire à la persécution, abandonnèrent le royaume.

Le roi Jean soumet le pays de Galles. — Députés du pape. — Regnault, comte de Boulogne, proscrit

[1] Les moines de Cîteaux, ainsi nommés parce qu'ils portaient l'habit blanc, par opposition aux moines noirs, les bénédictins. Saint-Albans était une abbaye de bénédictins.

[2] Intercalation fournie par le manuscrit de Cotton.

PAR LE ROI DE FRANCE. — MORT DE GUILLAUME DE BRAUSE. — LES SUJETS DU ROI DÉLIÉS DU SERMENT DE FIDÉLITÉ. — NOMS DE SES PRINCIPAUX CONSEILLERS. — L'an de grâce 1211, le roi d'Angleterre Jean, à l'époque de Noël, tint sa cour à York, en présence des comtes et barons du royaume. Cette même année, le même roi réunit une nombreuse armée à Leominster (?)[1], et entra dans le pays de Galles, le 8 avant les ides de juillet. Suivi de forces puissantes, il pénétra dans l'intérieur du pays jusqu'au Snowdon, détruisant tout sur son passage. Il soumit sans obstacle les rois et les seigneurs du pays. Il se fit livrer vingt-huit otages qui devaient répondre de leur fidélité à l'avenir; puis, le jour de l'assomption de la bienheureuse Marie, il revint victorieux à Leominster. De là, il se rendit à Northampton où il fut joint par deux députés que le pape lui envoyait avec des lettres apostoliques. C'était le sous-diacre Pandolphe, conseiller intime du seigneur pape, et frère Durand de la milice du Temple. Ils venaient pour rétablir la paix entre la royauté et le sacerdoce. Sur les exhortations des députés, le roi consentit volontiers à ce que l'archevêque et les moines de Cantorbéry, ainsi que les évêques bannis d'Angleterre, revinssent dans le royaume sans être inquiétés. Mais quand il fut question des torts que ceux-ci avaient soufferts et de leurs biens confisqués, le roi refusa de donner satisfaction à l'archevêque et aux évêques; et

[1] *Album monasterium*, dit le texte. Ne retrouvant pas ce lieu dans Camden, nous donnons la traduction la plus probable.

les députés revinrent en Gaule sans avoir rien conclu. Ensuite le roi Jean imposa un escuage de deux marcs d'argent à tous les chevaliers qui n'avaient point fait partie de l'expédition dans le pays de Galles. Cette même année mourut un noble seigneur, un illustre chevalier, Roger, constable de Chester.

Vers le même temps, Regnault, comte de Boulogne, homme d'une grande bravoure et d'une grande expérience dans la guerre, fut injustement chassé de son comté et privé de tous ses biens par Philippe, roi de France. Après l'expulsion du comte, le roi de France fit épouser à son fils Philippe la fille et la légitime héritière dudit Regnault, et lui donna le comté de Boulogne en propriété perpétuelle. Regnault étant venu en Angleterre, fut reçu honorablement par le roi Jean, qui lui donna par une largesse vraiment royale trois cents livrées[1] de terre, pour lesquelles ledit comte fit hommage et jura fidélité au roi. Léolin, prince de Nortwalles, est forcé à la soumission. Robert de Turnham meurt à cette époque.

Vers le même temps, le vieux Guillaume de Brause, qui, fuyant devant le roi d'Angleterre Jean, s'était sauvé d'Irlande en France, mourut à Corbeil[2] la veille de saint Laurent. Son corps fut porté à Paris et enseveli honorablement dans l'abbaye de Saint-Victor. Cette même anne, le pape Innocent, voyant que le roi d'Angleterre Jean avait dédaigné les avis

[1] Chaque livrée exprimait un revenu annuel d'une livre d'argent (*Voir* la note 2 à la page 406 du premier volume.

[2] *Ebulam*, nous adoptons la var. *Corbulam*.

salutaires des députés qu'il lui avait envoyés, et courroucé de son opiniâtreté extraordinaire, délia du serment de fidélité et de la soumission qu'ils avaient jurée au roi les princes et autres, grands comme petits, qui étaient du ressort de la couronne d'Angleterre; défendant formellement, et sous peine d'excommunication, à tous en général et à chacun en particulier, de communiquer en aucune façon avec lui, soit dans les repas, soit dans les conseils, soit dans les entretiens. A l'époque de l'interdit, le roi était entouré d'iniques conseillers que je nommerai ici en partie : Guillaume, frère du roi et comte de Salisbury, Albéric de Ver, comte d'Oxford, Geoffroi, fils de Pierre, justicier d'Angleterre; trois évêques courtisans Philippe, évêque de Durham, Pierre, évêque de Winchester, Jean, évêque de Norwich, Richard du Marais, chancelier du roi, Hugues de Neuilly, grand forestier, [1] Guillaume de Wrotham, gardien des ports maritimes, Robert de Vieux-Pont et Hyon son frère, Brien de l'Isle, Geoffroi de Luci, Hugues de Bailleul et Bérard son frère, Guillaume de Canteloup et Guillaume son fils, Foulques de Canteloup, Regnault de Cornouailles, vicomte de Kent, Robert de Braibroc et Henri son fils, Philippe de Vletores, Jean de Bassingburn, Philippe Marci, châtelain de Nottingham, Pierre de Maulei, Robert de Gaugi, Gérard d'Athies et Ingelard son neveu, Foulques et Guillaume Bruer, Pierre, fils de Hére-

[1] *Protofestarius*, nous lisons *Protoforestarius*.

bert, Thomas Basset, et beaucoup d'autres qu'il serait trop long d'énumérer : tous s'efforçaient de plaire au roi, et en toute occasion lui donnaient non pas des conseils dictés par la raison, mais ceux qu'ils savaient devoir lui plaire. Vers le même temps, Geoffroi, archevêque d'York, quitta ce monde et eut pour successeur Gaultier. Mort du comte d'Albemarle et de l'abbé de Saint-Edmond, Sampson, qui avait construit un aqueduc et fait beaucoup de bien à son église.

Alexandre, fils du roi d'Écosse, est créé chevalier. — Nouvelles hostilités des Gallois. — Le roi Jean est averti d'une trahison contre sa personne. — Prophétie d'un ermite. — L'an du Seigneur 1212, le roi Jean passa les fêtes de Noël à Windsor, et dans le carême suivant, le dimanche où l'on chante : Réjouis-toi, Jérusalem, le même roi ceignit le baudrier militaire à Alexandre, fils et légitime héritier du roi d'Écosse. C'est à Londres, à Sainte-Brigitte et dans le repas donné à l'occasion de la fête des hospitaliers de Clarkenvell, que cette cérémonie eut lieu. Cette même année, Mauger, évêque de Worcester, exilé et proscrit d'Angleterre, parce qu'il défendait les libertés de l'église anglicane et qu'il désirait la justice, expira à Pontigny.

Vers le même temps, les Gallois sortirent à main armée des lieux où ils étaient cachés, s'emparèrent de quelques châteaux appartenant au roi d'Angleterre, coupèrent la tête à tous les chevaliers et sergents qu'ils y rencontrèrent, désolèrent une foule de

bourgades qu'ils livrèrent aux flammes, et se retirèrent chez eux chargés de dépouilles et de butin, sans avoir perdu un seul homme. Lorsque ce fait fut parvenu à la connaissance du roi d'Angleterre, il entra dans une grande colère, et réunissant une immense armée de chevaliers et de soldats, cavaliers ou fantassins, il se prépara à dévaster tout le pays de Galles et à en exterminer les habitants. Lorsque le roi fut arrivé à Nottingham à la tête de ces forces nombreuses, il fit saisir vingt-huit enfants qui lui avaient été livrés comme otages par les Gallois l'année précédente, et pour se venger de cette attaque, les fit tous pendre avant son dîner. Ensuite il se mit à table; mais tandis qu'il buvait et mangeait, il reçut un message du roi d'Écosse qui lui donnait avis d'une trahison méditée contre lui : bientôt arriva un autre messager envoyé par la fille dudit roi Jean, femme du prince de Galles Léolin; et ce second messager lui remit des lettres semblables aux premières, en lui disant que leur contenu était secret. Après son dîner, le roi se retira dans un lieu écarté et se fit exposer la teneur de ces lettres. Quoiqu'elles vinssent toutes deux de pays différents, elles lui mandaient cependant la même chose. Mais le roi Jean s'étant rendu à Chester sans s'inquiéter de ces avis menaçants, reçut de nouveau des messages et des lettres qui lui disaient que s'il persévérait dans son expédition commencée, il serait ou massacré par ses propres barons, ou livré à la haine des Gallois. A cette nouvelle, le roi fut saisi d'inquiétude et de consternation; il se

souvint que les seigneurs anglais avaient été déliés de leur serment de fidélité, et il commença à ajouter foi aux lettres qui lui étaient remises. Alors changeant fort à propos de dessein, il licencia son armée, se rendit à Londres et envoya, vers tous les seigneurs dont la fidélité lui était suspecte, des messagers chargés de leur demander des otages. C'était un moyen de reconnaître ceux qui voudraient ou non obéir à ses ordres. Les seigneurs, n'osant résister aux injonctions du roi, remirent leurs fils, leurs neveux et leurs parents à sa volonté; et la colère du roi Jean se calma pour quelque temps. Cependant Eustache de Vesci et Robert fils de Gaultier, accusés de la trahison dont j'ai parlé et devenus suspects au roi, quittèrent l'Angleterre : Eustache passa en Écosse, et Robert en France.

Vers la même époque, il y avait dans la province d'York un ermite, nommé Pierre, qui avait grande réputation de sagesse parce qu'il avait souvent prédit l'avenir. Entre autres choses qui lui avaient été révélées sur le roi Jean par l'esprit de prophétie, il affirmait et proclamait hautement, publiquement et devant tous ceux qui voulaient l'entendre : « Que « Jean ne serait plus roi à l'Ascension prochaine ni « plus tard; et que, ce jour-là, la couronne d'An- « gleterre serait transférée à un autre. » Le roi, ayant été informé des paroles de l'ermite, se le fit amener, et lui demanda : « Est-ce que je dois mourir ce jour-là? « Par quel autre moyen perdrai-je mon trône? » Celui-ci se contenta de répondre : « Sachez, pour sûr,

« qu'au jour que j'ai dit, vous ne serez plus roi ; et « si je suis convaincu de mensonge, faites de moi ce « qu'il vous plaira. » Alors, le roi lui dit : « Je te « prends au mot, » et il le donna en garde à Guillaume d'Harcourt, qui l'enferma à Corfe, sous bonne garde et chargé de fers, jusqu'à ce que l'événement eût prouvé s'il avait dit vrai. Cette prophétie se répandit bientôt dans les provinces les plus éloignées, et tous ceux qui en eurent connaissance y ajoutèrent autant de foi que si c'eût été parole venue du ciel. Il y avait à cette époque beaucoup de seigneurs dans le royaume d'Angleterre, dont le roi s'était fait des ennemis en violant leurs femmes et leurs filles ; d'autres qu'il avait réduits à la dernière misère par ses criantes exactions ; plusieurs enfin, dont il avait exilé les parents et les amis selon la chair, en s'emparant de leurs héritages ; en sorte qu'il avait autant d'ennemis déclarés qu'il avait de grands dans son royaume. C'est ce qui fit qu'à cette époque ils se réjouirent beaucoup en se voyant déliés du serment de fidélité : ils envoyèrent même au roi de France, si ce que la renommée raconte est vrai, une charte à laquelle étaient apposés les sceaux de tous les seigneurs, pour l'engager à venir sans crainte en Angleterre ; lui promettant qu'il y serait reconnu roi sur-le-champ, et couronné avec gloire et honneur.

Le roi d'Angleterre est déclaré déchu du trône. — Faits divers. — Incendie a Southwark. — Vers la même époque, Étienne, archevêque de Cantorbéry,

Guillaume, évêque de Londres, et Eustache, évêque d'Ély, partirent pour Rome; ils exposèrent au seigneur pape les énormités et tyrannies de tout genre dont le roi Jean s'était rendu coupable depuis le moment de l'interdit jusqu'au présent jour, en faisant sans relâche au Seigneur et à la sainte église une guerre impie et cruelle. Aussi suppliaient-ils humblement le seigneur pape de daigner jeter un regard de pieuse commisération sur l'église d'Angleterre et de la secourir : car elle était à l'extrémité. Alors le pape, douloureusement affecté de la désolation du royaume d'Angleterre prit conseil de ses cardinaux, des évêques et autres prud'hommes, et déclara, par sentence définitive, que le roi d'Angleterre Jean était déchu du trône, et que le pape devait désigner un roi plus digne pour lui succéder. Afin d'exécuter cette sentence, le seigneur pape écrivit au très-puissant roi de France, Philippe; l'engageant à se charger de cette entreprise pour la rémission de tous ses péchés, et à chasser le roi d'Angleterre d'un trône et d'un royaume que lui, Philippe et ses successeurs posséderaient à perpétuité. Il écrivit en outre à tous les seigneurs, chevaliers et autres gens de guerre établis dans divers pays « de prendre la croix pour détrôner le roi d'Angleterre; de suivre le roi de France qui serait le chef de l'expédition, et de travailler à venger l'injure de la commune église. » Il déclara aussi « que tous ceux qui contribueraient de leurs biens ou de leur personne à la ruine de ce roi orgueilleux seraient placés sous la protection de l'Église, tout aussi bien que ceux qui vont visiter le

tombeau du Seigneur, et qu'ils auraient paix, tant pour leurs biens que pour leurs personnes et pour le salut de leurs âmes. » Cela fait, le seigneur pape envoya en France le sous-diacre Pandolphe, [nonce] *à latere,* accompagné de l'archevêque et des évêques plus haut nommés, afin de veiller à l'exécution des mesures qui venaient d'être prises. Mais Pandolphe, avant de partir, eut avec le pape un entretien secret et sans témoins, dans lequel il lui demanda quelle conduite il devrait tenir dans le cas où la pénitence aurait germé dans le cœur du roi d'Angleterre, et où il voudrait donner satisfaction au Seigneur, à l'église romaine et à tous ceux qui étaient intéressés dans cette affaire. Le pape remit à Pandolphe un traité de paix tout rédigé qui, si le roi se décidait à l'accepter, le ferait rentrer en grâce auprès du saint-siége apostolique. Ce traité de paix sera plus bas rapporté tout au long. Vers le même temps, le roi fit saisir Geoffroi de Norwich, un de ses clercs, homme fidèle, prudent et distingué, et lui fit subir dans le château de Nottingham un supplice recherché, jusqu'à ce que mort s'ensuivît. A cette vue, maître Guillaume de Neccoto, ami dudit Geoffroi, et illustre comme lui, se sauva en France, et resta longtemps caché à Corbeil, craignant d'être tué aussi injustement que Geoffroi. Vers le même temps, le roi Jean, qui de roi était devenu tyran, appela auprès de lui, pour lui servir d'instrument dans sa haine contre les barons, un aventurier, nommé Falcaise, à qui il avait donné dans la Marche de Galles une forteresse à

garder. Il savait que c'était un homme prêt à tous les crimes. Ce Falcaise était un exécrable routier, Normand de nation, et bâtard [1]. Il dépassait toujours en cruauté les ordres qu'il avait reçus, comme nous en aurons l'exemple plus bas. Ce caractère l'avait rendu cher au roi, qui lui fit épouser une noble dame, Marguerite de Redviers et l'investit en même temps de toutes les terres qui appartenaient à celle-ci. Cette même année, l'église de Sainte-Marie de Southwark, à Londres, le pont de Londres dans tout l'espace compris entre trois piliers, la chapelle élevée sur le pont furent victimes d'un incendie. Le feu traversa la Tamise et ravagea une grande partie de la ville et une partie du faubourg de Southwark. Mille personnes environ, hommes, femmes et enfants, y périrent. Cet incendie arriva pendant la nuit de la translation de saint Bénoît.

Les évêques reviennent de Rome. — Promulgation de la sentence du pape. — Le roi de France se dispose a exécuter la sentence. — Préparatifs du roi Jean. — L'an du Seigneur 1213, le roi Jean tint sa cour à Westminster, à l'époque de Noël; mais il n'avait avec

[1] Les commentateurs de Shakespeare ont pensé que ce personnage qui revient souvent dans le récit de Matt. Pâris lui avait fourni les principaux traits de son Philippe Faulconbridge. (*Vie et Mort du roi Jean*) On sait que Richard Cœur-de-Lion avait laissé un fils naturel Philippe, qui fut vicomte de Cognac. Ce caractère paraît en effet emprunté au récit de Matt. Pâris et à une ancienne pièce, *The troublesome Reign of King John*, imprimée en 1611, attribuée à tort à Shakespeare et dont on croit que Shakespeare a profité pour la sienne.

lui que fort peu de chevaliers. Vers le même temps, Geoffroi, archevêque d'York, qui pendant sept années avait souffert l'exil pour la liberté de l'église et la défense de la justice, quitta ce monde. Cette même année, au mois de Janvier, Étienne, archevêque de Cantorbéry, Guillaume, évêque de Londres, et Eustache, évêque d'Ély, arrivèrent de Rome ; et ayant réuni dans les provinces d'outremer une assemblée, à laquelle assistèrent le roi de France, les évêques français, le clergé et le peuple, ils promulguèrent solennellement la sentence portée à Rome contre la rébellion du roi d'Angleterre. Ensuite, au nom du seigneur pape, ils enjoignirent, tant au roi de France qu'à tous autres, sous promesse de rémission de leurs péchés, de prendre tous, les armes, et de se rendre en Angleterre ; afin de renverser du trône le roi Jean, et d'y placer, en vertu de l'autorité apostolique, un autre qui en serait plus digne. Aussitôt le roi de France accepta ce rôle, qu'il désirait depuis longtemps et se prépara au combat. Il ordonna à tous les hommes de son vasselage, ducs, comtes, barons, chevaliers et sergents de se rendre à Rouen, aux octaves de Pâques, bien accompagnés, munis d'armes et de chevaux, s'ils ne voulaient être traités comme cuiverts [1] et encourir l'exhérédation ; punition du

[1] *Culvertagium, culverta :* en français culvert, cuivert, cuvert. Les glossaires ne s'accordent pas sur l'origine de ce terme. Les uns voient dans cuivert le mot couvert (*coopertus*, *tectus*, *ignotus*), synonyme d'estrange, mescru, méconnu, (aubin). « De hons mesconnu en terre de « gentilhons. » Établiss. de saint Louis. « De home estrange et cuvert. »

crime de lèse-majesté pour celui qui a mérité le nom de traître, vulgairement dit félon. Il fit en outre rassembler tous les navires de ses états et tous ceux qu'il put se procurer ailleurs, les fit garnir de blé, de vin, de viande et d'autres provisions de guerre, afin qu'une si nombreuse armée trouvât des vivres en abondance. Vers le même temps, le roi, avec une adresse de renard et pour pallier ses exactions, se fit donner par toutes les maisons religieuses des chartes, par lesquelles les moines attestaient avoir fourni de bon gré ce qui réellement leur avait été arraché par la violence.

Le roi d'Angleterre Jean, averti par ses espions de ce qui se passait dans les pays d'outremer, songea au moyen de déjouer adroitement les piéges qu'on lui préparait. Ledit roi, au mois de mars, fit faire le dé-

Coutume d'Anjou. « Mors fait franc homme de cuivert. » Hélinand, *Poëme de la mort*. De là l'expression : « couvrir le feu de son fivatter. » (Confisquer.) D'autres font dériver culvert de *culum vertere*, ou par analogie du vieux mot français culvert (colombe, petit d'une colombe). Ce mot aurait donc servi à désigner la lâcheté. Mais une foule de passages prouvent évidemment qu'on attachait à cette épithète l'expression la plus injurieuse. On trouve dans le roman de *la Guerre de Troyes* :

> Culvert, fe telle, Sathanas,
> Vil honteos, et renoiez, etc.

et dans celui d'Alexandre :

> Puis li dis en reprouche, ne s'en pot atenir :
> Outré cuivert vielhart, dieux te puist maleir ;
> Tu voloies ma niéce avoir à ton plésir ;
> Or convient tu lesses un autre o lui jésir.

Nous ne multiplierons pas les citations.

nombrement de tous les navires qui se trouvaient dans tous les ports de toute l'Angleterre par ce message royal envoyé à chaque bailli maritime. « Jean, roi d'Angleterre, etc.... Nous vous ordonnons, au vu de cette lettre, de vous rendre en personne, accompagné des baillis des ports, à chacun des ports de votre bailliage ; d'y faire avec grand soin le dénombrement de tous les navires que vous y trouverez pouvant porter six chevaux ou plus ; et d'enjoindre de notre part aux maîtres des susdits navires, s'ils tiennent à se conserver eux, leurs navires, et tous leurs biens, de nous les amener à Porstmouth vers le milieu du carême, munis de bons et fidèles mariniers, bien armés, qui devront s'employer à notre service pour notre délivrance. Cela fait, vous retiendrez dans votre mémoire et au moyen d'un rôle exact combien vous aurez trouvé de navires dans chaque port, à qui ils appartiennent, et combien de chevaux chacun d'eux peut porter. Puis vous nous ferez savoir le nombre et la nature des navires qui ne seraient point dans leurs ports le premier dimanche après les Cendres, comme nous l'avions ordonné. Ayez et gardez ce bref, fait sous nos yeux, au Temple-Neuf [1], le

[1] Ce mot se représente fréquemment. C'est sans doute la maison que les templiers avaient à Londres, et qui, comme le temple de Paris, servait de demeure aux banquiers de l'ordre et aux banquiers étrangers. C'est du moins de ce lieu que Jean et Henri III datent un grand nombre de leurs ordonnances fiscales. C'est là aussi qu'ils ordonnent souvent le dépôt des sommes qui leur reviennent. *Voir* au texte *passim*. Nous ne serions même pas éloigné de croire que ce lieu était quelquefois le siége de l'Échiquier.

troisième jour de mars. » Après s'être ainsi occupé des navires, le roi envoya d'autres lettres à tous les vicomtes du royaume sous cette forme. « Jean roi d'Angleterre, etc... Faites sommer par bons sommateurs les comtes, barons, chevaliers et tous hommes libres et sergents, quels qu'ils soient et de quelque tenure qu'ils soient, qui doivent avoir des armes ou qui peuvent avoir des armes, et qui nous ont fait serment d'hommage et d'allégeance. S'ils nous aiment et s'ils tiennent à se conserver eux et leurs biens, qu'ils se trouvent à Douvres, le premier dimanche après Pâques prochain, bien équipés avec chevaux et armes, et tout ce qu'ils possèdent pouvant servir à défendre notre tête, leurs têtes et le pays d'Angleterre. Qu'aucun de ceux qui peuvent porter les armes ne reste chez lui sous peine d'être traité comme cuivert et réduit en perpétuel servage. Que chacun suive son seigneur, et que ceux qui n'ont point de terre, mais qui peuvent porter les armes, viennent pour recevoir de nous la paie d'un sol. Et vous, rassemblez toutes les provisions et dites à tous les marchands de vos bailliages de venir à la suite de notre armée, en sorte qu'aucun marché de vos bailliages ne ce tienne ailleurs qu'ici. Vous-même soyez ici à l'époque dite avec les susdits sommateurs, et sachez que nous voulons savoir de quelle manière vos bailliages ont contribué ; quels sont ceux qui sont venus, quels sont ceux qui ne sont pas venus. Et voyez à venir assez bien accompagné et assez bien muni de chevaux

et d'armes, et à exécuter nos ordres avec assez d'exactitude pour que nous ne devions pas nous en prendre à votre corps. Tenez un rôle à ce sujet pour nous avertir des noms de ceux qui seront restés. » Lorsque ces lettres eurent été publiées en Angleterre, des hommes de tout âge et de toute condition qui ne craignaient rien tant que d'être traités comme cuiverts, se rendirent au bord de la mer, sur différents points où le roi devait le plus s'attendre à l'attaque des ennemis, je veux dire Douvres, Féversham et Ipswich. Mais au bout de quelques jours les vivres ayant manqué à une si grande multitude d'hommes, les chefs de la milice en renvoyèrent dans leurs foyers un bon nombre qui ne se composait que d'une populace sans armes, et gardèrent seulement sur les côtes les chevaliers, les sergents et hommes libres avec les arbalétriers et les archers. Bientôt arriva d'Irlande Jean, évêque de Norwich, avec cinq cents chevaliers et une foule de chevaux : il vint rejoindre le roi qui le reçut avec grande amitié. Lorsque tous furent réunis pour la guerre, on fit le dénombrement de l'armée à Barham-Downe[1] : et l'on trouva tant en chevaliers d'élite qu'en sergents braves et bien armés soixante mille hommes de bonnes troupes; et si cette armée n'avait eu qu'un cœur et qu'une âme pour les intérêts du roi d'Angleterre et pour la défense de la patrie, il n'y eût pas eu de prince sous le ciel contre qui le royaume d'Angleterre ne pût se défendre. Le roi Jean résolut de livrer à

[1] Grande plaine entre Cantorbéry et Douvres.

ses adversaires une bataille navale, pour les écraser sur mer, avant qu'ils prissent terre dans ses états. En effet sa flotte était plus nombreuse que celle du roi de France, et il était parfaitement sûr de pouvoir tenir tête à ses ennemis.

ARRIVÉE DE PANDOLPHE, FAMILIER DU PAPE. — PROPOSITIONS CONCILIATRICES. — REPENTIR DU ROI JEAN. — TRAITÉ DE PAIX. — FAITS DIVERS. — Pendant que le roi d'Angleterre, posté sur les côtes avec des forces immenses, attendait l'arrivée du roi de France, deux frères de la milice du Temple abordèrent à Douvres et se présentant d'un air riant au roi, ils lui dirent : « C'est le sous-diacre Pandolphe, familier du seigneur pape, qui nous envoie vers toi, ô « roi très-puissant : il désire avoir avec toi une entre- « vue qui concerne tes intérêts et ceux de ton royaume ; « car il a à te proposer certain traité de paix par lequel « tu pourras te réconcilier avec Dieu et avec l'église ; « bien que la cour romaine t'ait déclaré déchu du « trône et t'ait condamné par sentence. » En entendant les paroles des templiers, il renvoya lesdits templiers en les chargeant d'engager Pandolphe à passer la mer le plus tôt possible. Pandolphe se rendit à l'invitation du roi, et étant venu le trouver à Douvres, il lui dit : « Voici que le très-puissant roi de France a « rassemblé à l'embouchure de la Seine une innom- « brable quantité de navires et, entouré d'un grand « nombre de chevaliers, de cavaliers et de fantassins, il « attend que de nouvelles forces viennent encore le re-

« joindre pour fondre alors sur vous et votre royaume, « pour vous chasser par la force du trône comme re« belle au Seigneur et au souverain pontife, et pour « s'emparer à titre de possession perpétuelle, du « royaume d'Angleterre, en vertu de l'autorité du saint« siége apostolique. Il est accompagné par tous les évê« ques proscrits depuis longtemps hors de l'Angleterre, « ainsi que par les clercs et les laïques exilés, qui veu« lent sous sa conduite recouvrer malgré vous leurs « siéges épiscopaux ainsi que tous leurs biens, et qui « sont disposés à avoir désormais pour le roi de France « le respect et la soumission qu'ils ont eus jadis pour « vous et pour vos prédécesseurs. En outre, ledit roi se « vante d'avoir reçu de presque tous les seigneurs d'An« gleterre des chartes qui lui promettent fidélité et « obéissance. Aussi a-t-il pleine sécurité de conduire « son entreprise à un excellent résultat. Veillez donc au « moins maintenant à vos intérêts qui sont dans l'état « le plus fâcheux; revenez à résipiscence et ne différez « plus d'apaiser le Seigneur dont vous avez excité con« tre vous l'indignation violente. En effet, si vous « voulez donner garantie suffisante que vous obéirez « au jugement de l'église et que vous vous humilierez « sous la main de celui qui s'est humilié pour vous, « vous pourrez recouvrer votre royaume de la clé« mence du saint-siége apostolique qui, pour votre « opiniâtreté, vous a déclaré déchu à Rome. Aujour« d'hui, donc, pour que vos ennemis ne se réjouis« sent pas de votre abaissement, rentrez dans votre « cœur; ou craignez de tomber dans un tel em-

« barras, que vous ne puissiez plus vous en tirer, « même quand vous le voudriez. »

Le roi Jean, en entendant ces paroles qui le firent profondément réfléchir, fut couvert de confusion et saisi d'une grande inquiétude; car il se voyait de toutes parts entouré de dangers. Il y avait quatre motifs principaux qui l'amenèrent à se repentir et à donner satisfaction : le premier, c'est qu'étant excommunié depuis cinq ans et ayant offensé si grièvement Dieu et la sainte église, il en était venu à désespérer tout à fait du salut de son âme ; le second, c'est qu'il redoutait l'arrivée du roi de France, qui, en expectative sur les bords de la mer et accompagné d'une nombreuse armée, se préparait à le détrôner ; le troisième, c'est qu'il craignait que, s'il en venait à une bataille avec les ennemis, les barons d'Angleterre et ses propres vassaux ne le laissassent tout seul ou ne le livrassent même à la haine de ses adversaires ; le quatrième enfin (et c'était là ce qui le troublait plus que toute autre chose), c'est qu'il redoutait que la prophétie de l'ermite Pierre, dont nous avons parlé, ne s'accomplît au jour de l'ascension de Notre-Seigneur, qui approchait, et qu'alors il ne perdît avec la vie le royaume temporel et le royaume éternel. Ces motifs et d'autres semblables le firent tomber dans le désespoir ; il se rendit aux conseils de Pandolphe, et accéda non sans grand regret au traité de paix dont nous allons parler. Le roi jura donc, en étendant la main sur les très-saints évangiles et en présence de Pandolphe, qu'il obéirait au jugement

de l'église ; seize comtes et barons d'entre les plus puissants du royaume jurèrent avec lui sur l'âme de leur roi, que si ledit roi venait à se repentir de la présente convention, eux le forceraient, selon leur pouvoir, à donner satisfaction.

Le treizième jour de mai, le lundi avant l'ascension de Notre-Seigneur, le roi Jean, Pandolphe, les comtes, les barons, et une grande foule se trouvèrent réunis à Douvres, et là on convint unanimement du traité de paix que voici :

« Jean, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, à tous ceux qui verront ces présentes, salut. Par ces lettres patentes munies de notre sceau, nous voulons qu'il soit notoire qu'en notre présence quatre de nos barons, Guillaume, comte de Salisbury, notre frère, Regnault, comte de Boulogne, Guillaume, comte de Warenne, et Guillaume, comte de Ferrières, ont juré sur notre âme que nous observerions de bonne foi et en tous points le traité de paix que voici. En premier lieu, nous avons juré d'une manière solennelle et sans restriction d'obéir aux injonctions du seigneur pape, par-devant son légat ou son nonce, sur tout ce qui a motivé notre excommunication de sa part. Nous donnerons paix véritable et sécurité entière aux vénérables hommes Étienne, archevêque de Cantorbéry, Guillaume, évêque de Londres, Eustache, évêque d'Ély, Gilles, évêque de Hereford, Jocelin, évêque de Bath, et Hubert, évêque de Lincoln ; au prieur et aux moines de Cantorbéry, ainsi qu'à Robert, fils de Gaultier, et à Eustache de Vesci, y

compris tous autres clercs et laïques intéressés dans cette affaire; prêtant en même temps, devant ledit légat ou délégué le serment public, que nous ne léserons ni eux ni les leurs; que nous n'ordonnerons ni ne permettrons qu'ils soient lésés dans leurs personnes ou dans leurs biens; que nous abjurerons toute colère contre eux; que nous les recevrons dans notre faveur et les y garderons de bonne foi; que nous n'empêcherons ledit archevêque et lesdits évêques, ni n'ordonnerons ni ne permettrons qu'ils soient empêchés dans le libre exercice de leur office, et dans le plein usage de l'autorité et de la juridiction qui leur appartiennent. Sur ces points, nous exhiberons nos lettres patentes tant au seigneur pape qu'à l'archevêque et à chacun des évêques, et nous enjoindrons aux évêques, comtes et barons de notre royaume, en aussi grand nombre et de quelque qualité que l'archevêque et que les susdits évêques le puissent demander, de s'engager par serment et en exhibant des lettres patentes, à veiller de bonne foi sur la ferme observation de cette paix et sécurité. Et si, par malheur, ce dont Dieu nous garde, nous allons à l'encontre par nous-même ou par d'autres, ils pourront s'en référer au saint-siége apostolique, dans l'intérêt de l'église et contre les violateurs de la sécurité et de la paix; et nous perdrons à perpétuité la garde des églises vacantes. Si par hasard nous ne pouvons amener nos barons à prêter ce dernier serment, les susdits prélats, tout aussi bien que si nous étions allé à l'encontre par nous-même ou par

d'autres, pourront s'en référer au saint-siége apostolique dans l'intérêt de l'église et contre les violateurs de la sécurité et de la paix. C'est pourquoi nous avons engagé, auprès du seigneur pape et de l'église romaine, par nos lettres patentes tout le droit de patronage que nous avons sur les églises anglicanes ; et nous ferons passer audit archevêque et auxdits évêques, avant leur entrée en Angleterre, toutes les lettres qui doivent être exhibées pour leur sécurité. D'autre côté, si nous le jugeons bon, l'archevêque et lesdits évêques nous prêteront caution par serment et par lettres, sauf l'honneur de Dieu et de l'église, qu'ils n'attenteront rien ni par eux ni par autres contre notre personne ou notre couronne, tant que nous conserverons inviolablement la paix et sécurité que nous leur promettons. Nous donnerons à tous pleine restitution de ce qui leur a été enlevé, et compensation suffisante pour les torts qui ont été faits tant aux clercs qu'aux laïques intéressés dans cette affaire ; et cela non-seulement pour leurs biens, mais pour toutes leurs libertés, et nous maintiendrons les libertés que nous leur aurons rendues. Cette restitution datera, pour l'archevêque et pour l'évêque de Lincoln, de l'époque de leur consécration, et pour les autres du commencement de cette discorde. Ni convention, ni promesse, ni concession, tant de morts que de vivants, ne pourront empêcher la compensation des dommages et la restitution des choses enlevées. Nous ne retiendrons rien sous prétexte du servage auquel nous avions droit, mais do-

rénavant la compensation qui nous est due pour le servage nous sera payée. Nous ferons mettre en liberté sur-le-champ tous les clercs que nous détenons en prison, et nous les ferons rendre à leur liberté propre, ainsi que les laïques qui sont détenus à l'occasion de cette affaire. Aussitôt après l'arrivée de celui qui doit nous absoudre, nous ferons assigner aux délégués dudit archevêque, des évêques et des moines de Cantorbéry une somme de huit mille livres sterling, titre légal, à compter sur la restitution stipulée pour dettes à payer et frais à faire; laquelle somme leur sera remise librement et sans obstacle par les moyens qui sont en notre pouvoir, afin qu'après leur rappel honorable, les susdits prélats reviennent en Angleterre sans que rien les retienne. Cette somme sera répartie ainsi qu'il suit : à Étienne, archevêque de Cantorbéry, deux mille cinq cents livres ;à Guillaume, évêque de Londres, sept cent cinquante livres; à Eustache, évêque d'Ély, sept cent cinquante livres; à Jocelin, évêque de Bath, sept cent cinquante livres; à Hubert, évêque de Lincoln, sept cent cinquante livres; au prieur et aux moines de Cantorbéry, mille livres. Dès que nous aurons eu avis de l'acceptation de cette paix, nous agirons sans délai pour faire remettre à l'archevêque, aux évêques et aux clercs de toutes les églises, par les mains de leurs délégués ou procureurs, tous leurs biens meubles avec la libre administration d'iceux, et veillerons à ce que cette remise se fasse en paix. Nous révoquerons publiquement l'interdit, vulgairement

l'outlagation [1], que nous avions prononcé contre les personnes ecclésiastiques, en protestant, par nos lettres patentes qui doivent être données à l'archevêque, que cet interdit est hors de notre compétence, et que nous n'en prononcerons plus à l'avenir en aucune façon contre les gens d'église; révoquant en outre l'outlagation prononcée contre les laïques intéressés dans cette affaire, et restituant tout ce que nous avons reçu des gens d'église depuis l'interdit, au mépris des coutumes du royaume et des libertés de l'église. Si une question de fait s'agite relativement ... dommages et aux choses enlevées, à leur quan... leur estimation, elle sera résolue par le légat ou ...né du seigneur pape, après preuves reçues; ...nd toutes ces choses auront été accomplies d... ...les, la sentence d'excommunication sera levée. ... quelque doute sur les autres articles, et que ...s méritent véritablement discussion, et qu'ils ... être tranchés, sur le gré des parties, par le ... délégué du seigneur pape, qu'ils soient port... ...itrage du pape lui-

[1] C'était à proprement parler la mise ... *outlaw* (saxon), en latin *exlex*, en anglais moderne *outlaw* ... est synonyme de celui de banni, forbanni, forban. Par extens... comme forban, a fini par désigner un brigand retranché de la so... pour ses crimes. Mais dans les premiers temps de la conquête, le brigandage avait une couleur patriotique qui attachait une longue célébrité aux noms de Robin Hood, de Petit-Jean, d'Adam Bel, de Clément de la Vallée, de William Cloudesly, et de tant d'autres *outlaws*, intrépides chercheurs d'aventures, vivant gais et libres au jour le jour sous le bois verdoyant où l'on n'a *d'ennemis que l'hiver et l'orage*, comme dit Shakespeare.

même, et qu'on observe ce qu'il aura décidé à ce sujet. Fait en ma présence, à Douvres, le treizième jour du mois de mai, l'an quatorzième de notre règne. »

Vers le même temps, le roi Jean accusa de trahison et de rébellion Robert, fils de Gaultier, et fit raser le château Baynard, à Londres, le lundi, veille de saint Hilaire, par la main des habitants de Londres. Le jeudi qui suivit, Nicolas, évêque de Tusculum, vint en Angleterre avec le titre de légat. Il se rendit d'abord à Westminster, où il demeura pendant huit jours, et il s'occupa attentivement avec le couvent de l'église de la réformation des choses spirituelles et temporelles. Ce même Nicolas étant venu à Evesham, le jour de la fête de saint Edmond, déposa, pour des raisons plausibles, Roger, abbé de cette église, et mit à sa place Raoul, prieur de Worcester. Vers le même temps, mourut Geoffroi, fils de Pierre, grand justicier d'Angleterre[1].

Le roi Jean résigne son royaume et le royaume d'Irlande entre les mains du pape. — Formule de l'hommage. — Supplice de l'ermite Pierre. — Après les faits dont nous avons parlé, le roi d'Angleterre, Par- dolphe et les seigneurs du royaume se réunire[illegible] nouveau à Douvres dans la maison des ch[illegible] du Temple, le quinzième jour du mois d[illegible] la veille de l'ascension de Notre-Seigneur [illegible] roi

[1] Le grand justicier ne mourut que le 2 octobre [illegible] née. Ce qui suit rend cette remarque nécessaire.

Jean, ainsi que cela avait été décidé en cour de Rome, résigna sa couronne ainsi que les royaumes d'Angleterre et d'Irlande entre les mains du seigneur pape, que ledit Pandolphe représentait en cette occasion. Après cette résignation, il fit don au pape et à ses successeurs des royaumes plus haut nommés, et confirma cette donation par la charte que voici : « Jean, par la grâce de Dieu, rôi d'Angleterre, etc., à tous les fidèles chrétiens qui cette charte verront, salut dans le Seigneur. Nous voulons que par cette charte, munie de notre sceau, il soit notoire à vous tous tant que vous êtes, que nous avions offensé en beaucoup de cas Dieu et notre sainte mère l'église ; que nous avions grand besoin à cause de cela de la miséricorde divine ; et que, pour la satisfaction que nous devions faire à Dieu et à l'église, nous ne pouvions rien offrir de mieux que de nous humilier, nous et notre royaume ; voulant donc nous humilier pour celui qui s'est humilié pour nous jusqu'à la mort, et la grâce de l'Esprit-saint nous inspirant, décidé que nous sommes non par la violence de l'interdit ou par la crainte, mais de bonne volonté et spontanément, ainsi que sur l'avis commun de nos barons, nous avons conféré et concédons librement à Dieu, à ses saints apôtres Pierre et Paul, à la sainte église romaine notre dame, au seigneur pape Innocent et à ses successeurs catholiques tout le royaume d'Angleterre et tout le royaume d'Irlande, avec tous droits et toutes dépendances, pour la rémission de tous nos péchés et de ceux de toute notre race tant morte que

vivante. Désormais nous recevrons et tiendrons lesdites possessions comme feudataire du pape et de l'église romaine : donation faite en présence du prud'homme Pandolphe, sous-diacre et familier du seigneur pape. En raison de quoi nous avons fait et juré hommage lige, en présence dudit Pandolphe, au seigneur pape Innocent, à ses successeurs catholiques et à l'église romaine selon la forme plus bas mentionnée. Nous ferons cet hommage entre les mains du seigneur pape lui-même si nous le pouvons; obligeant à perpétuité nos héritiers et successeurs nés de notre épouse à prêter sans résistance serment de fidélité et à faire hommage de semblable façon à l'église romaine et au souverain pontife qui se trouvera selon le temps. Pour marque de notre perpétuelle dépendance et concession, nous voulons et établissons que sur nos propres et spéciaux revenus des susdits royaumes, pour tout servage et redevance auxquels nous sommes tenu à cause d'eux, l'église romaine reçoive par an mille marcs sterling, outre le denier du bienheureux Pierre; cinq cents marcs à la fête de saint Michel, cinq cents à Pâques : sur cette somme il y a sept cents marcs pour l'Angleterre et trois cents marcs pour l'Irlande; à la réserve pour nous et pour nos héritiers de nos justices, libertés et régales. Voulant que tout ce qui a été convenu ci-dessus soit fixe et irrévocable, nous nous engageons pour nous et pour nos successeurs à ne pas aller à l'encontre; et si quelqu'un de mes successeurs ose changer quelque chose à la présente disposition, qu'il

soit déchu de la couronne, quel qu'il soit, si, après les avertissements ordinaires, il ne remet les choses dans leur premier état. Et que cette charte qui établit notre dépendance et notre concession soit fixe à jamais. Fait sous nos yeux, dans la maison des chevaliers du Temple à Douvres, en présence de Henri, archevêque de Dublin, de Jean, évêque de Norwich, de Geoffroi, fils de Pierre, de Guillaume, comte de Salisbury, de Guillaume, comte de Pembroke, de Regnault, comte de Boulogne, de Guillaume, comte de Warenne, de Saer, comte de Winchester, de Guillaume, comte d'Arondel, de Guillaume, comte de Ferrières, de Guillaume Bruer, de Pierre, fils d'Hérebert, de Guarin, fils de Gérold, le quinzième jour du mois de mai, l'an quatorzième de notre règne.

Lorsque cette charte eut été rédigée par écrit comme nous l'avons dit, le roi la remit à Pandolphe pour qu'il la fît passer au pape Innocent à Rome; et séance tenante en présence de tous il prêta l'hommage que voici: « Moi Jean, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre et seigneur d'Irlande, à partir de ce jour et dorénavant, je serai fidèle à Dieu et au bienheureux Pierre et à l'église romaine et à mon seigneur pape, le seigneur Innocent, et à ses successeurs catholiquement élus. Je ne contribuerai ni en action, ni en paroles, ni en consentement, ni en conseils, à ce qu'ils perdent la vie ou les membres, ou à ce qu'ils soient pris méchamment. J'empêcherai qu'il ne leur soit fait tort si j'en suis instruit, et j'y mettrai terme, si je le puis: en outre, je les en avertirai le plus tôt que

je pourrai, ou j'en donnerai avis à telle personne par qui je croirai que cet avis doive être transmis certainement. Je tiendrai secrètes les communications qu'ils m'auront confiées soit par eux-mêmes, soit par leurs messagers, soit par leurs lettres, et personne, moi le sachant, n'en aura connaissance à leur détriment. Je serai en aide pour le maintien et la défense du patrimoine du bienheureux Pierre, et spécialement du royaume d'Angleterre et du royaume d'Irlande, contre tous hommes, selon mon pouvoir. Que Dieu et les saints évangiles que voici me soient pareillement en aide : ainsi soit-il. » Ces faits se passèrent, comme nous l'avons dit, la veille de l'ascension de Notre Seigneur en présence des évêques, comtes et seigneurs plus haut nommés. Pandolphe foula aux pieds l'argent que le roi lui avait remis comme le premier paiement de la redevance : l'archevêque [de Cantorbéry] s'en plaignit et s'y opposa [1]. Cependant le jour de l'ascension du Seigneur approchait : c'était le lendemain même ; et non-seulement le roi, mais encore tous les autres tant absents que présents, étaient dans l'attente à cause de la prophétie de l'ermite Pierre qui (nous l'avons dit) avait annoncé au roi qu'au jour de l'Ascension et dans la suite il ne serait plus roi. Mais lorsque le jour fixé se fut écoulé et que le roi se vit sain et sauf, il fit attacher à la queue d'un cheval l'ermite qui était détenu et enchaîné dans le

[1] Matt. Pâris omet ici un fait avéré : c'est que Jean remit sa couronne à Pandolphe qui la garda cinq jours. La tradition était si bien établie que Shakespeare l'a conservée.

château de Korfe[1], le fit traîner par les rues dans le bourg de Warham, et pendre au gibet lui et son fils. Beaucoup de gens trouvèrent indigne qu'il fût puni d'une mort si cruelle pour avoir dit la vérité. Car en appliquant à sa prophétie les faits que nous avons rapportés plus haut, il restera prouvé que Pierre n'avait pas menti.

Pandolphe passe en France. — Colère de Philippe-Auguste. — Rébellion du comte de Flandre. — Pandolphe ayant obtenu les chartes susdites, repassa en France, emportant avec lui huit mille livres sterling qu'il devait remettre à l'archevêque, aux évêques et aux moines de Cantorbéry et à tous les autres exilés, à cause de l'interdit, à compter sur la restitution qui leur serait faite. Comme ils agréèrent la teneur des chartes et la forme de la paix conclue, Pandolphe les engagea fort à rentrer pacifiquement en Angleterre, où ils recevraient pleine et entière restitution. Ensuite il s'adressa au roi de France, qui était sur le point d'entrer à main armée en Angleterre, et l'exhorta instamment à se désister de son entreprise et à rentrer paisiblement dans ses états. Il ne pouvait plus, disait Pandolphe, sans offenser le souverain pontife s'attaquer à l'Angleterre et à son roi, puisque ce dernier était prêt à donner satisfaction à Dieu, à la sainte église et à ses prêtres, et à obéir aux ordres canoniques du seigneur pape. A ces paroles, le roi de France se mit en colère et dit qu'il avait déjà dé-

[1] Korfe ou Corfe-Castle sur la baie de Pool.

pensé plus de soixante mille livres à s'approvisionner de navires, de vivres et d'armes, et qu'il s'était engagé dans cette affaire sur l'ordre du seigneur pape, et au nom de la rémission de ses péchés. Aussi, pour dire la vérité, le roi de France n'aurait-il tenu aucun compte des suggestions de Pandolphe, si le comte de Flandre Philippe[1] n'avait refusé de le suivre. En effet, il s'était confédéré avec le roi d'Angleterre, et il ne voulait pas rompre son pacte. Ledit comte prétendait que cette guerre était injuste, et l'expulsion du roi d'Angleterre illicite, puisque jusqu'alors aucun des prédécesseurs du roi de France n'avait fait valoir le moindre droit sur le royaume d'Angleterre. Il ajouta en outre que le roi de France s'était emparé injustement de ses terres et de ses châteaux, et détenait contre tout droit son héritage : aussi refusa-t-il absolument de le suivre en Angleterre.

Le roi de France envahit la Flandre. — Le roi Jean envoie sa flotte au secours du comte de Flandre. — Bataille de l'Écluse. — Lorsque le roi de France eut appris cette résolution, de la bouche même du comte de Flandre, il entra en fureur, et le défiant, lui enjoignit de quitter sa cour en toute hâte. Puis il jura par tous les saints de France, ou que la France serait Flandre, ou que la Flandre serait France. Après le départ du comte, le roi de France entra sur ses terres,

[1] Le comte de Flandre était alors ce fameux Ferrand, fils de don Sanche roi de Portugal, à qui Philippe-Auguste avait fait épouser l'aînée des deux héritières du comte Baudouin, devenu empereur de Constantinople.

et ravagea par le fer et par le feu tout ce qu'il rencontra sur son passage. Il envoya ordre aux matelots et aux gardiens de sa flotte, qui étaient en expectative, comme nous l'avons dit, à l'embouchure de la la Seine, avec des vivres et des armes, de cingler sans aucun délai vers l'Écluse [1], port de la Flandre, et de venir le trouver en diligence. Ce qui fut fait. Le comte de Flandre qui redoutait fort l'attaque du roi de France, envoya un prompt message au roi d'Angleterre, pour lui annoncer ce qui avait eu lieu à son sujet, et pour lui demander avec instance qu'il daignât lui envoyer des secours. A cette nouvelle, le roi d'Angleterre s'occupa d'envoyer des renforts audit comte. Il choisit Guillaume, comte de Salisbury, son frère; Guillaume, comte [2] de Holland; Regnault, comte de Boulogne, tous trois guerriers d'élite. Il leur donna cinq cents vaisseaux, sept cents chevaliers, et une suite nombreuse de cavaliers et de fantassins. Cette flotte, après une heureuse navigation, arriva en Flandre et se présenta devant le port de l'Écluse. Les Anglais s'étonnèrent fort, en y trouvant une grande quantité de vaisseaux et restèrent supéfaits : bientôt, sur le rapport de leurs espions, ils apprirent que c'était la flotte du roi de France, qu'elle venait d'arriver, et qu'à l'exception d'un petit nombre de marins, elle était dégarnie de tous ceux qui devaient

1 *Swine* (texte. *hic*.) probablement Sluis, l'Écluse. D'autres historiens disent Dam, qui en est tout près.

2 Nous ne pouvons admettre le mot *ducem* que donne le texte. Le titre de comte convient également aux seigneurs de Holland en Angleterre, et aux souverains de Hollande sur le continent.

la garder ; car les chevaliers français à qui la défense de la flotte avait été confiée, étaient descendus à terre pour porter le ravage dans le pays du comte de Flandre. Lorsque les chefs de la flotte anglaise eurent reçu cet avis, ils s'armèrent sur-le-champ, attaquèrent les vaisseaux français avec impétuosité ; en quelques instants ils s'emparèrent des matelots, coupèrent les cordages et dirigèrent vers l'Angleterre trois cents navires français, chargés de froment, de vin, de farine, de viande, d'armes et de beaucoup d'autres munitions[1]. En outre ils mirent le feu à plus de cent vaisseaux qui avaient été tirés à sec, et les brûlèrent complétement après y avoir fait un grand butin. Dans ce désastre, le roi de France et presque toute la noblesse d'outre-mer, perdirent ce qu'ils avaient de plus précieux ici-bas. Ensuite les comtes anglais, emportés par une ardeur inutile, sortirent de leurs vaisseaux avec leurs armes et leurs chevaux de guerre, et poursuivirent vivement ceux des Français qui avaient pu prendre la fuite ; mais le roi de France, qui n'était pas éloigné du lieu de la bataille, détacha les chevaliers sur lesquels il comptait

[1] Philippe-Auguste, pour empêcher les ennemis de détruire à leur profit cet armement formidable, brûla lui-même les vaisseaux qui lui restaient. Ils étaient, dit-on, au nombre de mille. Plusieurs historiens portent à dix-sept cents voiles le nombre total de l'armement rassemblé dans le port de Gravelines. Quelque petits qu'on doive supposer ces bâtiments, ils indiquent cependant de combien de ressources la royauté capétienne pouvait déjà disposer. Cet effort de Philippe-Auguste pour remettre en honneur la marine totalement négligée depuis Charlemagne, est remarquable malgré son mauvais succès.

le plus, afin de chasser ces nouveaux ennemis et de savoir habilement qui ils étaient. Les Français s'armèrent à la hâte et marchèrent rapidement à la rencontre de leurs adversaires : une bataille s'engagea, et les comtes, après avoir perdu beaucoup des leurs, prirent la fuite et regagnèrent à grand'peine leurs vaisseaux. Lorsqu'ils y furent entrés, les Français retournèrent vers le roi Philippe qui leur demanda ce qui s'était passé, et d'où venaient ces ennemis inattendus. Les chevaliers lui répondirent que c'était l'armée du roi d'Angleterre, envoyée par lui au secours du comte de Flandre ; et ils racontèrent au roi avec détail le dommage irréparable que sa flotte avait éprouvé. A la nouvelle de cet événement, le roi Philippe abandonna la Flandre[1], fort troublé de la perte qu'il avait subie, lui et les siens.

Projets du roi Jean contre la France. — Il est relevé de l'excommunication. — Ordonnances diverses. — Fermeté d'Étienne Langton. — Lorsque le roi d'Angleterre eut appris par un message ce qui s'était passé en Flandre, il en fut très-joyeux et surtout fort rassuré, parce qu'il sentit que l'expédition du roi de France se trouvait différée pour un temps. Alors il licencia les seigneurs et toute la multitude de gens de guerre qu'il avait rassemblée sur les côtes pour la défense de la patrie, et permit à chacun de retourner

[1] Philippe ne quitta pas la partie sans se venger de l'échec qu'avait éprouvé sa flotte à Dam. Il imposa de fortes rançons aux villes opulentes, telles que Bruges, Ypres, Gand et Courtray; détruisit les fortifications de plusieurs autres places, et couvrit de ruines la Flandre du midi.

chez soi. Puis il fit passer une grande somme d'argent à ses chevaliers qui se trouvaient en Flandre, leur promettant les secours de l'empereur, afin qu'ils entrassent à main armée sur les terres du roi de France et qu'ils s'y livrassent à l'incendie et aux rapines. Le roi lui-même réunit une nombreuse armée à Porstmouth pour passer en Poitou. Ainsi, il se proposait d'attaquer le roi et le royaume de France à l'occident, tandis que ceux qui étaient en Flandre y entreraient à l'orient. Tous leurs efforts devaient tendre à faire rentrer les terres perdues sous la domination de leur ancien seigneur. Mais il en arriva autrement que le roi Jean ne l'espérait : car les seigneurs d'Angleterre refusèrent de le suivre avant qu'il eût été absous de la sentence d'excommunication. Arrêté par cet obstacle, le roi envoya les chartes de vingt-quatre comtes et barons à l'archevêque et aux évêques proscrits, pour leur inspirer plus grande sécurité et pour les déterminer à venir sans crainte en Angleterre, où ils recevraient sur-le-champ, selon le traité de paix dont nous avons parlé, tous leurs biens et toute compensation pour les torts qui leur avaient été faits. Sous la médiation de Pandolphe et après avoir préparé tous leurs bagages pour rentrer dans leur patrie, Étienne, archevêque de Cantorbéry, Guillaume, évêque de Londres, Eustache, évêque d'Ély, Hubert, évêque de Lincoln, Gilles, évêque de Héreford, s'embarquèrent ainsi que tous les clercs et laïques exilés à cause de l'interdit ; ils abordèrent à Douvres le 17 avant les calendes d'août, le jour de

la bienheureuse vierge Marguerite, et se rendirent à Winchester auprès du roi. Le roi, ayant appris leur arrivée, alla à leur rencontre; et, à la vue de l'archevêque et des évêques, il se prosterna à leurs pieds, versant des larmes, et les priant d'avoir pitié de lui et du royaume d'Angleterre. L'archevêque et les évêques, touchés de la grande humilité du roi, le relevèrent en pleurant aussi, puis l'escortant à droite et à gauche, ils le conduisirent à l'entrée de l'église cathédrale. Là, on entonna le cinquantième psaume [de David]; puis ils lui donnèrent l'absolution, selon le rite ecclésiastique en présence de tous les seigneurs qui versaient des larmes de joie. Cette absolution fut célébrée dans le chapitre de Winchester. Dans cette cérémonie, le roi jura, la main étendue sur les très-saints Évangiles, qu'il chérirait, défendrait et aurait en sa garde, contre tous adversaires, selon son pouvoir, la sainte église et ses prêtres; qu'il rétablirait les bonnes lois de ses prédécesseurs, et principalement les lois du roi Édouard, et qu'il détruirait les mauvaises; qu'il jugerait tous ses hommes selon les justes jugements de sa cour, et qu'il rendrait à chacun son droit. Il jura aussi que sous Pâques prochain, il ferait pleine restitution de leurs biens enlevés à tous ceux qui avaient souffert à cause de l'interdit, sous peine d'encourir de nouveau sentence d'excommunication. Il jura enfin fidélité et obéissance au pape Innocent et à ses successeurs catholiques, comme cela était exprimé dans l'écrit mentionné plus haut. Ensuite l'archevêque conduisit le roi à

l'église et célébra la messe. La messe dite, l'archevêque, les évêques et tous les seigneurs s'assirent à table avec le roi; le repas fut égayé par la joie et l'allégresse. Le lendemain, le roi envoya des lettres à tous les vicomtes du royaume d'Angleterre, leur ordonnant de prendre dans chacune des villes de leur domaine quatre loyaux hommes avec le prévôt, et de leur donner rendez-vous à Saint-Albans pour la veille des nones d'août, afin de faire par eux et par leurs autres officiers une enquête exacte sur les dommages et pertes éprouvés par chacun des évêques, et sur ce qui leur était dû. Le roi Jean se rendit ensuite en toute hâte à Porstmouth pour passer de là en Poitou; il confia le gouvernement de l'Angleterre à Geoffroi, fils de Pierre, et à l'évêque de Winchester, leur enjoignant de prendre l'avis de l'archevêque de Cantorbéry sur toutes les affaires du royaume. Bientôt une grande foule de chevaliers vinrent trouver le roi et se plaignirent du long séjour qu'ils avaient fait dans ce lieu et pendant lequel ils avaient dépensé tout leur argent; d'où il résultait qu'ils ne pouvaient le suivre en Poitou, s'il ne leur fournissait sur le fisc les sommes nécessaires. Le roi Jean refusa plein de colère, et s'embarqua avec ses vassaux particuliers. Au bout de trois jours, il aborda à l'île de Jersey; mais comme les seigneurs retournèrent chez eux, et que le roi se vit abandonné, il fut contraint de revenir en Angleterre.

Pendant que ces faits se passaient, Geoffroi, fils de Pierre, l'évêque de Winchester, l'archevêque, les

évêques et les seigneurs du royaume assistèrent à l'assemblée de Saint-Albans. La paix faite avec le roi y fut publiée, et il y fut ordonné au nom du roi, que les lois de Henri, son aïeul, seraient observées par tous dans le royaume, et que les lois mauvaises seraient complétement abolies. Il fut expressément enjoint aux vicomtes, aux forestiers et autres officiers royaux, s'ils tenaient à conserver leur vie et leurs membres, de ne rien extorquer à personne par violence, de ne commettre aucune injustice envers qui que ce fût, et de ne pas exercer le monopole des tavernes à cervoise[1], comme ils en avaient l'habitude. Lorsque le roi Jean se vit abandonné (ainsi que nous l'avons dit) par un grand nombre de ses barons, il réunit une nombreuse armée, pour faire rentrer les rebelles dans le devoir. Pendant qu'il faisait ses armements, l'archevêque vint le trouver à Northampton, et lui remontra que faire la guerre contre ses hommes, sans jugement préalable de sa cour, était une grave atteinte portée au serment qu'il avait prêté le jour de son absolution. A ces mots, le roi fit grand bruit; il dit qu'il n'allait pas retarder les affaires de son royaume à cause de l'archevêque, qui, d'ailleurs, intervenait sans raison dans des jugements laïques. Le lendemain, au point

[1] En latin *scotallum*. Ce mot dérive naturellement de *scot*, *scotum*, tribut, prestation (le gloss. du texte dit *decor*), et de *ala*, ale, ancienne boisson d'orge fermentée, commune à tous les peuples germains. Les habitants de la forêt ou des environs se trouvaient dans l'obligation de venir boire à la taverne que tenait le forestier ou l'officier royal, sous peine de perdre les bonnes grâces d'un homme à qui le code arbitraire et barbare des forêts donnait une si redoutable importance.

du jour, il se mit en route comme un furieux, et se dirigea vers Nottingham. L'archevêque l'y suivit, et lui représenta, avec fermeté, que s'il ne renonçait au plus tôt à son entreprise, lui, Étienne, envelopperait dans les liens de l'anathème, tous ceux, le roi seul excepté, qui agiraient hostilement contre qui que ce fût, avant la levée de l'interdit. Les paroles de l'archevêque firent rentrer le roi en lui-même, et ledit Étienne ne se retira qu'après avoir obtenu la fixation d'un jour où les barons se présenteraient à la cour du roi et obéiraient à ce qui serait statué.

Conspiration des comtes et des barons contre le roi Jean. — Renouvellement de la charte de Henri I. — Cette même année, le huitième jour avant les calendes de septembre, Étienne, archevêque de Cantorbéry, ainsi que les évêques, abbés, prieurs, doyens et barons du royaume se réunirent dans la ville de Londres, à Saint-Paul. Dans cette assemblée, l'archevêque permit tant aux églises conventuelles qu'aux prêtres séculiers[1] de chanter à voix basse les heures canoniques dans leurs églises, en l'assistance de leurs paroissiens. On assure que ledit archevêque profita de cette réunion pour prendre à part les principaux seigneurs du royaume, et qu'il leur parla secrètement en ces termes : « Vous savez comment j'ai absous « moi-même le roi à Winchester, comment aussi je l'ai « obligé de jurer qu'il abolirait les mauvaises lois, et

[1] *Séculiers* par opposition à *conventuels*. En effet ceux-là seuls étaient regardés comme entièrement séparés du siècle, qui vivaient à l'ombre des monastères et avaient fait vœu de religion.

« qu'il retablirait et ferait observer par tous dans le « royaume les bonnes lois, c'est-à-dire celles du roi « Édouard. Je viens de découvrir récemment une charte « de Henri Ier, roi d'Angleterre, par laquelle, si vous le « voulez, vous pourrez rétablir dans leur ancien état « vos libertés depuis longtemps perdues. » Alors il déploya une charte, et la fit lire au milieu de l'assemblée : voici quelle en était la teneur : « Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, à Hugues de Bocland, justicier d'Angleterre, et à tous ses féaux, tant Français qu'Anglais, en Hartfordshire, salut. Sachez que par la miséricorde de Dieu et le commun consentement des barons du royaume d'Angleterre, j'ai été couronné roi de ce même royaume. Et comme le royaume était opprimé par d'injustes exactions, moi, en vue de Dieu, et par l'amour que j'ai pour vous tous, je commence par déclarer libre la sainte église de Dieu; en sorte que, je ne vendrai ni ne donnerai en ferme aucune église, ni, après la mort d'un archevêque, d'un évêque ou d'un abbé, ne prendrai rien sur le domaine de l'église ou sur ses hommes, jusqu'à ce qu'un successeur soit investi de cette église. J'abroge, dès à présent, toutes les mauvaises coutumes qui opprimaient injustement le royaume d'Angleterre : et je vais rappeler ici, en partie, ces mauvaises coutumes. Si quelqu'un de mes barons, comtes ou autres, qui tiennent de moi, vient à mourir, son héritier ne rachètera point sa terre, comme il avait coutume de le faire sous le règne de mon père; mais il la relèvera par juste et légitime relief.

Semblablement, les hommes de mes barons relèveront leurs terres de leur seigneur par juste et légitime relief. Si quelqu'un de mes barons ou de mes autres hommes veut donner sa fille ou sa sœur ou sa nièce en mariage à quelqu'un, qu'il s'en entretienne avec moi; mais je ne prendrai rien sur son bien pour lui accorder mon agrément, et je ne lui défendrai pas de la donner à qui il voudra, à moins que ce ne soit à mon ennemi. Si à la mort d'un baron ou d'un autre de mes hommes, sa fille demeure héritière, je la donnerai elle et sa terre sur l'avis de mes barons. Si à la mort d'un mari, sa femme lui survit et est sans enfant, elle aura sa dot et son douaire tant qu'elle gardera légitimement son corps; et, je ne la donnerai pas à un mari si ce n'est de son bon gré : le gardien de la terre des enfants sera soit la femme, soit le plus proche parent selon le droit[1]. Et j'ordonne que mes barons se conduisent semblablement à l'égard des fils, des filles et des épouses de leurs hommes. Le droit commun sur les monnaies qui était pris dans les villes ou dans les comtés, droit qui n'existait point au temps du roi Édouard, est formellement aboli désormais. Si quelque monnayeur ou autre est saisi avec de la fausse monnaie, que bonne justice en soit faite. Je remets toutes les dettes légales ou autres qui étaient dues à mon frère; à l'exception de mes fermes, ou des redevances qui étaient convenues pour héritage d'autrui, ou pour ces choses qui appartenaient à d'au-

1 L'autre texte à l'an 1100 donne : *Qui justus esse debet* : leur défenseur naturel.

tres selon le droit. Et si quelqu'un était convenu de quelque chose pour son héritage, je le lui remets, ainsi que tous les reliefs qui étaient convenus pour héritages directs. Si quelqu'un de mes barons ou de mes hommes tombe malade, je consens à ce que son argent soit donné ainsi qu'il l'a donné lui-même ou a projeté de le donner. Si surpris, soit par une mort violente, soit par la maladie, il n'a ni donné ni projeté de donner son argent, sa femme ou ses enfants, ou ses parents ou ses hommes légitimes en feront le partage pour le salut de son âme, selon qu'il leur semblera le plus convenable. Si quelqu'un de mes barons ou de mes hommes commet forfaiture, il ne donnera point gage en merci de son argent, comme la chose avait lieu au temps de mon père ou de mon frère, mais selon le mode de forfaiture. Il ne paiera point amende comme il l'aurait payée au temps de mon père ou de mes autres prédécesseurs. Si quelqu'un a été convaincu de perfidie ou de crimes, il paiera amende selon la faute. Je remets tous les meurtres qui ont été commis avant le jour où j'ai été couronné roi. Ceux qui auront été commis depuis seront mis à l'amende d'après le droit, et selon la loi du roi Édouard. Sur l'avis commun de mes barons je retiens les forêts en ma main, ainsi que mon père les a eues. Quant aux chevaliers qui défendent leurs terres par cuirasses, je leur octroie en pur don l'exemption de tout tribut et de tout ouvrage propre, pour leurs terres, tenues sous charruage seigneurial ; afin que, se trouvant allégés d'une si lourde charge, ils s'équipent bien

en armes et en montures, pour être aptes et prêts à mon service et à la défense de mon royaume. J'établis dans tout mon royaume une paix solide, et j'en exige désormais l'observation. Je vous rends la loi du roi Édouard avec les corrections que mon père y a introduites sur l'avis de ses barons. Si quelqu'un a pris quelque chose qui soit à moi ou à tout autre après la mort du roi Guillaume, mon frère, que le tout soit rendu au plus tôt sans amende; si quelqu'un désormais retient quelque chose, celui qui sera trouvé en possession de cette chose me paiera une grosse amende. Fait en présence de Maurice, évêque de Londres, de Guillaume, élu à Winchester, de Girard, évêque de Héreford, du comte Henri, du comte Simon, du comte Gaultier Giffard, de Robert de Montfort, de Roger Bigod et de beaucoup d'autres. » A la lecture de cette charte que les barons écoutèrent et comprirent, ils manifestèrent la joie la plus vive, et jurèrent tous, en présence de l'archevêque, souvent nommé, que, lorsque les temps de la faire valoir seraient venus, ils combattraient jusqu'à la mort, s'il le fallait, pour obtenir ces libertés. L'archevêque, de son côté, leur promit de très-fidèles secours, selon son pouvoir; et, cette confédération étant ainsi faite, l'assemblée fut rompue.

Hérésie des Albigeois. — Le pape ordonne de prendre la croix contre eux. — Croisade. — Siége de Béziers. — Prise et pillage de la ville. — Reddition de la ville de Carcassonne. — Sommation faite a la ville de Toulouse. — Croisade d'enfants. — Vers

le même temps, la méchanceté des hérétiques qu'on appelle Albigeois fit tant de progrès dans la Gascogne, dans le Rouergue [1], dans l'Albigeois, dans le pays de Toulouse et dans le royaume d'Aragon, qu'ils ne se cachaient plus comme en d'autres temps pour se livrer à leurs désordres, mais qu'ils prêchaient publiquement leurs erreurs, et entraînaient dans leur parti les simples et les faibles. Or ils sont nommés Albigeois, de la ville d'Alby où cette erreur a, dit-on, pris naissance [2]. Leur perversité et leur dédain du courroux de Dieu en étaient venus à ce point qu'à la vue des

[1] Nous ne pouvons que proposer cette traduction pour le mot *Arumpnia*, que donne le texte.

[2] Les Albigeois, héritiers des doctrines manichéennes, croyaient que Dieu avait d'abord créé Lucifer et ses anges. Lucifer s'étant révolté contre Dieu, fut banni du ciel et produisit le monde visible sur lequel il régnait. Dieu, pour rétablir l'ordre, créa un second fils, Jésus-Christ, qui devait être le génie du bien comme Lucifer était le génie du mal. Bientôt les Albigeois se divisèrent en plusieurs sectes : les Vaudois ou pauvres de Lyon, qui méprisaient les richesses du clergé catholique, et se vouaient à une pauvreté oisive; les Apostoliques qui se vantaient d'être le seul corps mystique de Jésus-Christ; les Popelicains qui détestaient l'Eucharistie, le mariage et les autres sacrements; les Aymeristes qui annonçaient l'établissement futur d'un culte purement spirituel, et niaient l'existence de l'enfer et du paradis, persuadés que le péché trouve en soi sa peine et la vertu sa récompense. Aussi les croisés ne sachant que distinguer dans cette confusion, les appelèrent tous du nom d'une ville, Albigeois. (*Voy.* M. Michaud : *Hist. des Crois.*, et M. Michelet, *Hist. de France*, tome II.) Les historiens modernes ont vengé les Albigeois des reproches que l'ignorance ou la haine adressait à leurs mœurs. Jamais une secte ne se présente aux hommes en faisant ouvertement appel aux passions des sens. Matt. Pâris ne parle pas du meurtre du légat Pierre de Castelnau, qui fut poignardé dans une hôtellerie sur les bords du Rhône, au mois de janvier 1208, par un des chevaliers de Ray-

évêques et des prêtres eux-mêmes, ils jetaient dans les égouts les livres des Évangiles, et employaient aux plus vils usages les calices et les vases sacrés, sans respect pour le corps et pour le sang du Christ. A ces nouvelles, le pape Innocent fut douloureusement affligé. Il envoya des prédicateurs dans les pays d'Occident, et enjoignit aux princes comme à tous les chrétiens, au nom de la rémission de leurs péchés, de prendre la croix pour l'extirpation de ce fléau, de s'opposer à ce débordement, et de défendre par la force des armes le peuple chrétien. Il ajouta qu'en vertu de l'autorité du saint-siége apostolique, quiconque entreprendrait ce labeur afin d'exterminer ces hérétiques serait assimilé à ceux qui vont visiter le tombeau du Seigneur, et obtiendrait sécurité de toute incursion ennemie tant pour sa personne que pour ses biens. Sur l'ordre du pape, tant de gens prirent la croix, que je ne sais si jamais nos climats virent rassemblée une si grande foule.

Lorsque tous furent réunis et bien préparés pour le combat, l'archevêque de Narbonne, qui était le légat du saint-siége apostolique [1] dans cette expédition, et les chefs des chevaliers, à savoir le duc de Bourgogne, le comte de Nevers, et le comte de Montfort, levèrent leur camp et se disposèrent à attaquer et à prendre

mond VI, meurtre qui rappelle celui de Thomas Becket. Ce crime fut cependant la cause immédiate de la guerre terrible qui allait dévaster la Gaule méridionale.

[1] Le légat et le chef spirituel de cette nouvelle croisade était Arnaud abbé de Cîteaux.

la ville de Béziers[1]. Avant qu'ils fussent arrivés devant la place, plusieurs seigneurs châtelains, qui ne se sentaient pas la conscience nette, prirent la fuite à l'approche des croisés. Les chevaliers et autres féaux qu'ils avaient laissés dans leurs châteaux vinrent se présenter à l'armée avec confiance comme bons catholiques, ils se remirent sous la main des croisés, eux, leurs biens et les susdits châteaux. La veille de la bienheureuse Marie Magdelaine, ils livrèrent à un certain moine le puissant château de Servian[2] dont le maître, possesseur de plusieurs autres places fortes, avait pris la fuite. Les croisés firent signifier aux citoyens de Béziers par l'évêque de la ville qu'ils eussent à choisir entre deux alternatives sous peine d'excommunication : ou ils livreraient les hérétiques et leurs biens entre les mains des croisés, et au moins, s'ils ne pouvaient y parvenir, feraient en sorte de se séparer d'eux ; ou ils seraient excommuniés, et leur sang retomberait sur leurs têtes. Les habitants unis étroitement avec les hérétiques refusèrent de se rendre à cet avis, et jurèrent mutuellement de défendre leur ville. Dans leur folle confiance ils espéraient soutenir longtemps les efforts des croisés. Le siége fut mis devant la ville le jour de Sainte-Marie-Magdelaine ; et tandis que les barons s'occupaient d'assurer le sort de ceux des assiégés qui étaient catholiques, les ribauds

[1] *Bituricensis* voudrait plutôt dire Bourges ; mais ce serait contraire au témoignage de tous les historiens. D'ailleurs Biterra (Béziers) s'en rapproche beaucoup.

[2] A quatre lieues de Béziers.

et autres gens sans aveu se précipitèrent à l'assaut de la ville, sans attendre l'ordre ou le signal des chefs. En entendant crier : Aux armes ! les chrétiens s'étonnèrent et sortirent de tous côtés pour prendre part à l'attaque. Pendant ce temps ceux qui dans l'intérieur de la ville défendaient les murs jetèrent hors des remparts le livre des Evangiles, blasphémant le nom du Seigneur et prodiguant l'insulte aux assiégeants : « Voilà, disaient-ils, votre loi, nous n'en avons que faire : gardez-la. » Animés par ces blasphèmes et excités par ces outrages, les fidèles, sous la conduite du Seigneur, franchirent en trois heures avec autant de valeur que de succès les fossés et les murailles de la ville. La ville fut prise, pillée et brûlée le jour même : la vengeance divine voulut qu'on fît un grand carnage des infidèles. Mais le Seigneur protégea les catholiques, et il n'y en eut qu'un petit nombre qui périt [1]. Au bout de quelques jours, le bruit de ce succès qui tenait du prodige se répandit dans tout le pays, et Dieu dispersa devant la face des croisés, sans qu'ils eussent besoin d'agir, ceux qui avaient blasphémé son nom et sa loi. En effet les sectateurs de cette détestable hérésie furent tellement effrayés, qu'ils se sauvèrent dans les retraites des montagnes. On prétend qu'ils abandonnèrent plus de cent châteaux entre Béziers et Carcassonne, tous pleins de vivres et

[1] On doit entendre *du côté des catholiques assiégeants*, car si l'on comprenait *du côté des catholiques qui se trouvaient dans la ville*, il faudrait se rappeler le mot féroce de l'abbé de Cîteaux qui, dans l'embarras où l'on était de distinguer les hérétiques des orthodoxes, s'écria : « Tuez-les tous, le Seigneur connaîtra bien ceux qui sont à lui. »

de diverses provisions, qu'ils ne pouvaient emporter avec eux dans leur fuite.

Les croisés ayant levé leur camp arrivèrent heureusement devant Carcassonne le jour de la fête de saint Pierre aux liens. C'était une ville très-peuplée et qui se glorifiait de sa rébellion à la foi, confiante qu'elle était dans la multitude de ses richesses et dans la force de sa position. Le lendemain les catholiques ayant donné l'assaut franchirent en deux ou trois heures de temps et avec une intrépidité inexprimable les premiers fossés et les premiers retranchements, malgré les traits des arbalètes, malgré les lances et les épées des hérétiques. Les croisés ayant ensuite dressé leurs machines, s'emparèrent le huitième jour du grand faubourg, après avoir perdu beaucoup des leurs qui se jetèrent imprudemment au milieu des ennemis. Le faubourg qui paraissait être plus grand que le corps de la ville, fut démoli complétement. Les ennemis resserrés dans les limites de la ville se virent forcés, tant à cause de la multitude renfermée dans leurs murs qu'à cause de la disette qui les tourmentait cruellement, de rendre leur ville et de se remettre eux et tous leurs biens, entre les mains des croisés; à cette seule condition qu'ils auraient la vie sauve à merci et qu'ils auraient sécurité dans leur retraite pour un jour au moins. Les barons tinrent conseil et acceptèrent, presque malgré eux, la reddition de la ville à cette condition; mais deux raisons les décidèrent : c'est que d'abord la ville passait pour imprenable et qu'ensuite si on la détruisait de fond

en comble, il ne se trouverait personne parmi les seigneurs croisés qui voulût accepter le gouvernement de ce pays, puisqu'il n'y aurait plus de lieu dans la terre conquise où il pût résider. Alors, pour que la terre que le Seigneur avait livrée aux mains de ses serviteurs fût consacrée à l'honneur de Dieu et au progrès de la chrétienté, les prélats et barons élurent d'un commun accord, prince de ce pays, Simon de Montfort, comte de Leicester. On lui remit prisonnier l'ancien vicomte et seigneur de cette terre, le noble Roger et on l'investit de toute la province où se trouvaient plus de cent châteaux qu'en un mois le Seigneur avait daigné rendre à l'unité catholique. Parmi ces châteaux il y en avait plusieurs dont la position était si forte qu'au dire de chacun ils redoutaient peu les assauts de toute une armée. Après cela le comte de Nevers et un grand nombre de chevaliers retournèrent chez eux ; mais le duc de Bourgogne et les autres seigneurs avec le reste de l'armée poussèrent plus avant afin d'extirper ce fléau hérétique ; ils s'emparèrent soit par la persuasion soit par la crainte, de plusieurs châteaux extrêmement forts qu'ils remirent ensuite à Simon comte de Montfort.

Comme la ville de Toulouse avait depuis longtemps la réputation d'être souillée par cette hérésie, les barons envoyèrent aux citoyens de cette ville une députation solennelle composée de l'archevêque [1] de Saintes, de l'évêque de Fréjus (?), du vicomte de Saint-

[1] Il n'y a jamais eu qu'un évêché à Saintes.

Florent, et du seigneur Accald de Roussillon, avec des lettres par lesquelles ils leur enjoignaient de livrer entre les mains des croisés les hérétiques de Toulouse et les biens de ceux-ci, ajoutant que si ces gens-là prétendaient n'être point hérétiques, ceux qui seraient désignés et appelés par leur nom n'auraient qu'à se présenter à l'armée, et à faire devant elle profession de foi selon la formule chrétienne. Si les habitants de Toulouse refusaient d'en agir ainsi, les mêmes lettres portaient excommunication contre leurs consuls et les conseillers de la commune, et mettaient sous l'interdit ecclésiastique la ville de Toulouse, ainsi que toutes ses dépendances.

Dans le cours de cette même année, pendant l'été qui suivit, une chose étrange et inouïe se passa en France[1]. Possédé par l'ennemi du genre humain, un enfant, véritablement enfant par son âge, et d'une naissance tout à fait obscure, se mit à parcourir les villes et les châteaux du royaume de France, comme

[1] Ce fait singulier est rapporté par M. Michaud et par l'auteur du *Chapitre des Croisades*. Ces enfants n'étaient pas seulement Français, mais aussi Allemands; des clercs et même des prêtres s'étaient mis à leur tête. Un grand nombre de vagabonds avaient porté à cinquante mille cette jeunesse enthousiaste qui voulait délivrer le tombeau du Christ. Ceux d'Allemagne périrent presque tous de faim et de misère; ceux de France qui purent arriver à Marseille, furent trompés par deux marchands nommés Hugues de Fer et Guillaume Porc. Ces deux scélérats, après avoir promis à ces enfants de les conduire gratuitement en Palestine, les firent monter sur sept de leurs vaisseaux. Deux périrent en route, et les enfants qu'ils portaient furent noyés. Les autres enfants qui échappèrent au naufrage furent vendus comme esclaves en Égypte. (*Voy*. la lettre de M. Jourdain à M. Michaud.)

s'il eût été inspiré de Dieu; il chantait en mesure dans le langage français : « Seigneur Jésus-Christ, rends-nous ta sainte croix ; » et il ajoutait plusieurs autres invocations. Lorsque les autres enfants de son âge le voyaient et l'entendaient, ils le suivaient en foule. On eût dit que les prestiges du diable leur faisaient perdre la tête ; ils abandonnaient pères, mères, nourrices et amis, et se mettaient à chanter la même chose, et sur le même ton que leur chef. On ne pouvait les garder sous clef (ce qui est étonnant à dire), et les prières de leurs parents n'avaient aucun effet sur eux : rien, ne réussissait à les empêcher de suivre leur guide vers la mer Méditerranée, comme s'ils allaient la traverser [1] ; ils s'avançaient processionnellement en chantant et en modulant leur refrain ; aucune ville ne pouvait les contenir, tant ils étaient nombreux. Leur chef était placé sur un char orné de draperies ; il était entouré de ses compagnons armés et psalmodiant. La multitude de ces enfants était telle, qu'ils s'écrasaient les uns les autres en se pressant. Celui d'entre eux qui pouvait emporter quelques brins ou quelques fils arrachés aux vêtements de leur chef, se regardait comme heureux. Mais enfin, le vieil imposteur, Satan, fit si bien, qu'ils périrent tous sur la terre ou sur la mer.

MORT DE GEOFFROI, GRAND JUSTICIER D'ANGLETERRE. — LE ROI JEAN SE REPENT DE LA PAIX QU'IL A SIGNÉE

[1] *Quod trajicientes.* Nous adoptons la variante *quasi transfretaturi.*

AVEC LE PAPE. — IL ENVOIE DES AGENTS AU MIRAMOLIN POUR LUI FAIRE HOMMAGE, ET LUI OFFRIR D'EMBRASSER LA LOI DE MAHOMET. — DÉTAILS SUR CETTE AMBASSADE. — Cette même année, Geoffroi, fils de Pierre, grand justicier d'Angleterre, homme très-influent et très-puissant, expira le second jour d'octobre. Ce fut une grande perte pour le royaume dont il était le plus ferme soutien. En effet, c'était un homme de haute naissance, fort habile dans les lois, fort riche en trésors, en revenus et en toute sorte de biens : allié, soit par le sang, soit par l'amitié, à tous les seigneurs d'Angleterre. Loin de l'aimer, le roi Jean le redoutait plus que tout autre; car Geoffroi tenait véritablement les rênes du gouvernement. Après sa mort, l'Angleterre devint comme un vaisseau sans gouvernail pendant la tempête. Le commencement de cette tempête date de la mort d'Hubert, archevêque de Cantorbéry, homme magnifique et fidèle. Après la mort de ces deux hommes, l'Angleterre ne put pas respirer. Lorsqu'on vint annoncer la mort de Geoffroi au roi Jean, il dit en se moquant : « Lorsqu'il « sera descendu dans l'enfer, qu'il aille saluer Hu- « bert, archevêque de Cantorbéry; il l'y trouvera sans « nul doute. » Puis se tournant vers les assistants, il ajouta : « Par les pieds du Seigneur, je commence « aujourd'hui à être roi et maître en Angleterre. » Dès lors il eut plus grande facilité de contrevenir aux serments et aux pactes qu'il avait faits par la volonté[1]

[1] *Dolente*. Le sens nous paraît plus naturel avec *volente*.

de Geoffroy, et de se délivrer de ces liens où il s'était engagé lui-même. En effet, il commençait à se repentir très-vivement et très-amèrement d'avoir pu consentir à la paix qu'on lui avait proposée.

Il envoya donc en toute hâte un message très-secret à l'émir Murmelin, très-puissant souverain d'Afrique, de Maroc et d'Espagne, que le vulgaire appelle Miramolin. Thomas de Herdington, Raoul, fils de Nicolas, tous deux chevaliers, et Robert de Londres, clerc, étaient porteurs des lettres du roi Jean, qui offrait au Miramolin de se remettre entre ses mains, lui et son royaume, de lui donner ses états, de les avoir en les tenant de lui, s'il agréait la proposition, et enfin de lui payer tribut [1]. « Je renoncerai, ajou-

[1] La plupart des historiens révoquent en doute cette ambassade. Cependant, à part même les assertions formelles de Matt. Pâris, ce que nous savons de Jean ne rend pas le fait improbable. Il était allié secrètement aux Albigeois et leur avait envoyé un corps de troupes sous les ordres de Savary de Mauléon. Des seigneurs de sa cour défendirent contre Montfort Castelnaudary et Marmande. Il témoigna une grande colère à ceux de ses barons qui étaient allés guerroyer contre Raymond son beau-frère. Or, l'alliance des Albigeois était plus odieuse peut-être à cette époque que celle des Almohades. Quoi qu'il en soit, le passage a semblé assez remarquable à M. Michelet, pour qu'il l'ait traduit en grande partie. Tom. II, pag. 511, note.)—Lingard, tout en admettant le fait, croit devoir le placer pendant l'interdit, et se fonde sur un autre passage de Matt. Pâris (*Vie de l'abbé Jean I*er, page 72), dans lequel il est fait allusion à cette ambassade, qui appartiendrait ainsi à l'année 1211 ou 1212 au plus tard. Lingard, pour seconde raison, dit que cette ambassade précéda la grande bataille de Muradel ou de Tolosa qui détruisit la puissance de Mohammed-Al-Nessir (livrée en 1212). *Voy.* le texte un peu plus loin. Mais ici s'élèverait la question de déterminer la date de cette bataille placée par plusieurs historiens, entre autres par Bigland, au mois de juillet 1210.

« tait-il, à la loi chrétienne, que je regarde comme « absurde, et j'adopterai de tout cœur la loi de « Mahomet. » Lorsque les ambassadeurs, chargés de cette négociation secrète, furent arrivés à la cour du prince dont nous avons parlé, ils trouvèrent à la première porte une garde armée qui en défendait l'entrée l'épée nue : à la seconde porte, qui était celle du palais, il y avait un plus grand nombre de guerriers, armés de pied en cap avec plus de magnificence que les autres ; ils gardaient également l'entrée, l'épée nue, et paraissaient plus robustes et de plus haut rang que les premiers. Enfin, à la porte de l'appartement intérieur, étaient postés d'autres guerriers encore, qui semblaient être plus vigoureux, plus farouches et plus nombreux. Les ambassadeurs ayant été introduits pacifiquement sur la permission qu'en donna l'émir, qu'on appelle le grand roi, le saluèrent avec respect, au nom de leur seigneur le roi d'Angleterre ; ils lui exposèrent pleinement la cause de leur venue, et lui présentèrent l'écrit royal. Un interprète, qui était présent, fut appelé, et en reproduisit le sens. Après avoir entendu la lecture de cette lettre, le roi ferma le livre qu'il était occupé à parcourir ; car il étudiait, assis près de son pupitre. Le Miramolin était un homme de moyen âge et de moyenne taille, aux gestes graves, à la parole élégante et sage. Après s'être parlé quelque temps à lui-même, comme s'il délibérait, il répondit avec retenue : « Je lisais « tout à l'heure un livre écrit en grec, par un Grec « fort sage qui était chrétien, et qu'on appelait Paul :

« ses actes et ses paroles me plaisent infiniment, et
« je prends plaisir à cette lecture : la seule chose qui
« me déplaise en lui, c'est qu'il n'est point resté sous
« la loi dans laquelle il était né, et qu'il en a em-
« brassé une autre comme un transfuge et un in-
« constant. Je dis cela à cause de votre seigneur le
« roi d'Angleterre, qui veut abandonner la très-sainte
« et très-pure loi des chrétiens, sous laquelle il est
« né, et qui désire y renoncer comme un homme
« qui n'a ni consistance ni solidité. » Et il ajouta :
« Le Dieu tout-puissant, qui n'ignore rien, sait bien
« que si j'étais sans loi, je choisirais la foi chrétienne
« de préférence à toute autre, et l'adopterais de tout
« mon cœur. » Ensuite il demanda aux ambassadeurs
des renseignements sur le roi d'Angleterre et sur son
royaume. Thomas, comme le plus éloquent des trois,
prit la parole : « Notre roi est d'illustre et bonne
« naissance ; il a de grands rois pour ancêtres ; son
« royaume est riche et se contente de ses biens ; il
« abonde en terres cultivées, en pâturages et en fo-
« rêts. Il y a chez nous des mines de toute sorte de
« métaux que l'industrie sait fondre et mettre en
« œuvre. Notre nation est gracieuse et spirituelle.
« Dans son langage elle se sert de trois idiomes, le
« latin, le français et l'anglais. Elle est pleinement
« instruite dans tous les arts libéraux et mécaniques.
« Notre terre ne produit par elle-même ni vignes,
« ni oliviers, ni sapins ; mais elle se procure en abon-
« dance le vin, l'huile et le bois, par son commerce
« avec les régions voisines. L'air y est salubre et tem-

« péré. Elle est située entre l'Occident et le Septen-
« trion; elle prend à l'Occident sa chaleur, au Sep-
« tentrion son froid, ce qui produit une température
« moyenne fort agréable. Elle est entourée de tous
« côtés par la mer, ce qui lui a mérité le nom de
« reine des îles. Le royaume est gouverné par un roi
« oint et couronné; il est libre de toute antiquité, et
« l'on n'y reconnaît d'autre domination que celle de
« Dieu. L'église et le culte de notre religion y pro-
« spèrent plus qu'en aucune autre partie du monde;
« elle est gouvernée pacifiquement par les lois du
« pape et du roi. » Le Miramolin répondit, en pous-
sant un profond soupir : « Je n'ai jamais ni lu ni
« entendu dire qu'un roi, possesseur d'un si beau
« royaume, qui lui est soumis et qui lui obéit, ait
« ainsi voulu anéantir son autorité; faire d'un
« royaume libre un royaume tributaire; d'un royaume
« qui est sien un royaume étranger; d'un royaume
« heureux un royaume misérable; enfin, se livrer à
« la volonté d'un autre, comme un homme qui s'a-
« voue vaincu sans avoir été blessé. Au contraire, j'ai
« bien souvent lu et entendu dire que beaucoup de
« gens ont versé jusqu'à la dernière goutte de leur
« sang (ce qui est louable) pour la défense de leur
« liberté; d'où je conclus que votre maître est un
« malheureux, un paresseux et un lâche, un homme
« qui est moins que rien, lui qui désire devenir es-
« clave, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus ignominieux
« sur la terre. » Il demanda ensuite, mais avec un
air de mépris, quel âge avait ce roi, s'il était grand

et vigoureux. On lui répondit qu'il avait cinquante ans, qu'il avait les cheveux tout blancs, et que, sans être grand, il avait les membres ramassés et vigoureusement taillés. A ces mots le Miramolin reprit : « La force de la jeunesse et de l'âge mûr commence « à se refroidir et à s'éteindre en lui. Avant dix ans, « en supposant qu'il vive jusque-là, il ne sera plus « bon à rien de grand, et s'il entreprenait quelque « chose maintenant, la force lui manquerait, et il ne « pourrait point réussir. A l'âge de cinquante ans il « est usé secrètement, à soixante il le sera ostensi- « blement; qu'à l'avenir il reste en paix et se tienne « tranquille. » Alors, passant en revue les demandes qu'il avait faites et les réponses des ambassadeurs, il garda quelque temps le silence, puis il dit, avec un sourire qui exprimait toute son indignation contre le roi Jean : « Cet homme-là n'est le roi de personne ; « ce n'est qu'un roitelet qui vieillit et qui radote, et « je ne me soucie de lui ; il est indigne de s'allier « avec moi. » Et, regardant de travers Thomas et Raoul, le Miramolin s'écria : « Ne paraissez plus en « ma présence, et que vos yeux ne voient plus ma « face ; le nom, ou plutôt le mauvais renom de votre « maître, qui est un apostat et un fou, me fait soule- « ver le cœur. » Au moment où les ambassadeurs se retiraient, couverts de confusion, le Miramolin envisagea le clerc Robert, le troisième des ambassadeurs ; c'était un petit homme noir, qui avait un bras plus long que l'autre, les doigts mal rangés (car deux d'entre eux étaient unis l'un à l'autre), et un vrai vi-

sage de juif. Le roi jugeant qu'un homme de si chétive mine n'aurait pas été chargé d'une négociation si importante, s'il n'eût été sage, habile et intelligent; voyant de plus sa tête couronnée et tonsurée, et s'apercevant à ce signe qu'il était clerc, l'appela auprès de lui; car jusque-là Robert avait gardé le silence tandis que les autres parlaient, et s'était tenu à l'écart. Lorsque les autres se retirèrent, il lui dit de rester, et eut avec lui un long et secret entretien, que plus tard Robert révéla à ses amis. Le Miramolin lui demanda si le roi d'Angleterre Jean avait réellement quelque mérite; s'il avait donné naissance à des enfants vigoureux, et s'il était habile aux fonctions génératives. Il ajouta que si Robert lui déguisait la vérité dans ses réponses, il ne voudrait plus ajouter foi à un chrétien, et surtout à un clerc. Alors Robert jura, par la foi du Christ, qu'il répondrait sans détour à toutes ses questions. Il lui déclara positivement que Jean était un tyran plutôt qu'un roi, qui savait détruire bien mieux que gouverner; oppresseur des siens et fauteur des étrangers; lion pour ses sujets, agneau pour les étrangers et pour les rebelles. « Par son incurie, lui dit-il, il a perdu « le duché de Normandie et beaucoup d'autres « terres; il n'aspire plus qu'à perdre ou à détruire « le royaume d'Angleterre; dans sa rapacité insa« tiable, il envahit et ravage les possessions de ses « sujets naturels. Il a engendré peu ou point d'en« fants vigoureux, dignes fils de leur père. Il a une

« épouse qu'il déteste et qui le déteste pareillement ; « femme incestueuse, sorcière [1], adultère, et con« vaincue plusieurs fois de tous ces crimes. En effet, « le roi, son mari, a fait étrangler sur son lit les « amants qu'il a surpris avec elle. De son côté, le roi « a deshonoré [2], par force, les femmes de plusieurs « de ses grands, même de ses propres parents ; il a « souillé ses sœurs et ses filles nubiles. Quant à la « religion chrétienne, vous pouvez juger combien il « est flottant et plein de doute. » A ces paroles de Robert, le Miramolin ne se borna plus à mépriser le roi Jean, comme auparavant; mais il le détesta, le maudit, comme on maudit dans sa loi, et s'écria : « Comment ces misérables Anglais souffrent-ils qu'un « tel homme règne sur eux et les gouverne? Ce sont « vraiment des femmes et des esclaves. » Robert répondit : « Les Anglais sont les plus patients de tous « les hommes, jusqu'à ce que la mesure des outrages « et des torts qu'on leur fait subir soit comblée ; mais « aujourd'hui ils se mettent en colère, comme le lion « ou comme l'éléphant qui se sent blessé et qui voit « son sang couler; aujourd'hui ils s'efforcent, quoi-

[1] *Malefica*, dit le texte.

[2] *Zelotypavit consanguineos.... filias corrupit nubiles....* (Texte *hic.*) Nous adoptons, pour cette phrase, l'interprétation de M. Michelet. En effet, *zelotypare* exprime ordinairement envier la femme d'autrui, commettre un adultère. Faisons remarquer cependant qu'il n'y a point *suas filias*, et qu'on peut comprendre également *dont il a souillé les sœurs et les filles.*

« qu'un peu tard, de soustraire leurs cous au joug « qui les opprime. » Après avoir entendu cette explication, le Miramolin se récria sur la trop grande patience des Anglais, qu'il exprima par un mot que l'interprète, présent à toute cette scène, traduisit nettement par celui de lâcheté. Ledit roi eut encore plusieurs autres entretiens et conversations avec ce même Robert, qui, dans la suite, en fit confidence à ses amis d'Angleterre. Le Miramolin, après avoir comblé Robert de présents précieux en or, en argent, en pierreries et en pièces de soie, le renvoya en paix. Mais il ne voulut ni saluer les autres ambassadeurs à leur départ, ni leur faire le moindre cadeau. Lorsque les députés furent de retour en Angleterre et qu'ils racontèrent à leur maître ce qu'ils avaient vu et entendu, leur maître, le roi Jean, s'affligea beaucoup, dans l'amertume de son âme, en se voyant méprisé ainsi par le Miramolin, et arrêté dans le projet qu'il avait conçu. Robert offrit au roi une partie des présents qu'il avait reçus, afin de lui montrer que, si d'abord il avait gardé le silence et s'était tenu à l'écart, il avait ensuite été accueilli plus favorablement que les autres. Aussi le roi Jean lui fit-il plus d'honneur qu'à ses compagnons, et lui donna-t-il pour récompense la garde de l'abbaye de Saint-Albans, quoiqu'elle ne fût pas vacante; mais comme un homme habitué aux exactions violentes, et qui n'a ni foi ni Dieu, il ne se fit pas faute de récompenser son clerc avec le bien d'autrui. Ledit Robert disposa à sa volonté, et prit possession de tout ce qu'il trouva dans

l'église et dans la cour [1] du monastère, sans prendre l'avis, et malgré la résistance de l'abbé qui vivait à cette époque, et qui était Jean du Prieuré [2], homme très-religieux et très-lettré. Dans chaque bailliage (ce que nous appelons obédience) il établit, surtout à la porte, un portier qui exerçait sur tout le monde ses insolentes investigations. Aussi ledit clerc Robert, par son astuce, tira-t-il plus de mille marcs de la maison de Saint-Albans. Il chérit cependant et eut pour amis quelques-uns des principaux officiers de l'abbé, ainsi qu'un moine de Saint-Albans; c'étaient le seigneur Laurent Sénéchal, chevalier, un autre Laurent, clerc, et maître Gaultier, moine peintre. Il leur montra les pierreries qu'il avait reçues du Miramolin et leur raconta l'entretien secret qu'il avait eu avec lui, en présence de Matthieu qui a transcrit ces détails.

Le roi Jean ne pouvant rompre son traité avec

[1] *Curia*, en vieux langage *curtes*, la cour du monastère, dans le sens d'*atrium*, *ambitus*, *incinctus domûs*, dit Ducange :

> *Curia planities in terris; curia regum :*
> *Sed curtis propriè dicitur canonicorum.*

Ce mot veut quelquefois dire aussi le chapitre, et souvent la manse ou métairie d'un monastère.

[2] *Johannes de cella*, dit le texte. Nous traduisons ainsi d'après le sens que nous donnons ordinairement à *cella*. Jean, né d'une pauvre famille près du village de Stodham, avait fait de brillantes études à l'université de Paris et avait été prieur de Wallingford avant d'être abbé de Saint-Albans, dont dépendait l'église (*cella*) de Wallingford. Chapelle est souvent pris aussi dans ce sens.

Rome, songe a en profiter contre les seigneurs d'Angleterre. — Impiété du roi. — L'émir Murmelin vaincu en Espagne. — Le roi Jean, qui avait espéré être à même de rompre le traité qu'il avait fait, changea de projet et résolut de mettre à profit la position dépendante où il était placé pour aggraver les malheurs du royaume. Il avait pour tous les nobles seigneurs d'Angleterre la haine qu'on a pour la race des vipères ; il détestait surtout Saër de Quency, Robert, fils de Gaultier, et l'archevêque de Cantorbéry Étienne. Or il savait et avait appris maintes fois par expérience qu'entre tous les hommes le pape Innocent était le plus ambitieux et le plus superbe ; qu'il avait une soif inextinguible d'argent ; qu'il était enfin disposé à tous les crimes et aussi maniable que la cire pour peu qu'on lui fît des présents et des promesses. Il lui envoya donc en toute hâte des messagers chargés de lui remettre une grosse somme. Il lui promit de plus grandes richesses encore et s'engagea à être toujours comme maintenant son sujet et son tributaire, à condition que, sous un prétexte habilement trouvé, il confondrait l'archevêque de Cantorbéry et excommunierait les barons d'Angleterre dont jadis il avait été le fauteur. En effet, le roi Jean désirait ardemment de pouvoir sévir contre eux une fois qu'ils seraient excommuniés, en les déshéritant, en les incarcérant, en les faisant périr. Le dessein qu'il avait conçu [1] méchamment fut mis à exé-

[1] *Subarrare*, *subarare*, fouir, creuser par dessous, par extension jeter les fondements.

cution plus méchamment encore, comme la suite des faits nous le montrera.

A cette époque, le roi Jean en était venu à ce point de déraison qu'il doutait de la future résurrection des morts et mettait en question plusieurs autres points de la foi chrétienne. Souvent il laissait échapper d'horribles paroles : nous n'en citerons qu'une. Un jour, qu'un cerf fort gras qui avait été pris à la chasse était dépouillé de sa peau en présence du roi, celui-ci s'écria avec un sourire moqueur : « Voyez comme « cet animal se porte bien : il n'a cependant jamais « entendu la messe! »

Vers le même temps ce roi ou émir Murmelin, dont nous avons parlé, réunit une immense armée et se proposa de conquérir l'Espagne, projet que le roi Jean, dit-on, seconda de tous ses vœux. Ce qui donnait bonne espérance au Miramolin, c'était la foi douteuse du roi Jean et l'interdit de son royaume; mais à la nouvelle de son arrivée, les rois chrétiens d'Espagne, secondés par plusieurs prélats, lui opposèrent une vive résistance, mirent toute son armée en désordre, l'obligèrent à quitter leur pays, après lui avoir tué son fils aîné et lui avoir pris son étendard royal. Dans cette circonstance, le roi d'Aragon aurait mérité une gloire éternelle, si, fier de la victoire qu'il venait de remporter, il n'eût exigé avec hauteur que Simon de Montfort, possesseur des terres conquises sur les Albigeois, le reconnût pour suzerain, malgré la défense du pape qui avait la même

prétention : le roi d'Aragon s'attira par là une guerre qui lui devint funeste.

LE ROI D'ARAGON SECOURT LES ALBIGEOIS. — IL EST BATTU ET TUÉ A MURET. — Lorsque ce dit roi d'Aragon avait été couronné à Rome par le pape Innocent, défense formelle lui avait été faite de prêter aide ou faveur aux ennemis de la foi ; mais, après la victoire qu'il avait remportée sur le Miramolin, il ne tint nul compte des réprimandes de son père spirituel ; il éleva des prétentions rivales et chercha à faire tout le mal possible au comte Simon ; il se confédéra avec les hérétiques albigeois, se ligua avec les comtes du pays, se rendit à Toulouse dont les habitants s'unirent à lui, fut rejoint par Roger de Béziers et par ses vassaux, ainsi que par une foule innombrable de gens du pays. Enfin, quand cette formidable armée fut rassemblée, il vint assiéger le château de Muret, la troisième férie après la nativité de la bienheureuse Marie. A cette nouvelle, les vénérables pères, évêques de Toulouse [1], de Nîmes, d'Agde, de Béziers, de Lodève, d'Uzès, de Carcassonne, de Perpignan, de Maguelonne, les abbés de Cléry, de Villemagne [2] et de Saint-Gilles, et beaucoup d'autres personnages de marque que l'archevêque de Narbonne, alors légat du saint-siége apostolique, avait appelés à la défense

[1] On sait que l'évêché de Toulouse ne fut érigé en archevêché qu'en 1317, par le pape Jean XXII.

[2] La première de ces abbayes est à deux lieues d'Orléans, la seconde à six lieues de Pezénas.

de la sainte croix, vinrent fortifier l'armée des croisés commandée par Simon de Montfort; et tous ensemble se mirent en route pour secourir avec efficacité le château de Muret. Le mardi qui suivit l'octave susdite, ils arrivèrent à un château qu'on appelle Saverdun, et là les évêques envoyèrent des messagers aux capitaines qui commandaient le siége devant Muret, pour leur annoncer qu'ils étaient venus, afin de traiter de la paix avec eux et pour demander qu'un sauf-conduit leur fût donné. Le lendemain, comme le temps pressait, l'armée des croisés quitta Saverdun et marcha en grande hâte au secours de Muret. Alors les évêques dont nous avons parlé proposèrent de faire halte au château d'Hauterive, qui est à moitié chemin entre Saverdun et Muret, à deux lieues de chacune de ces deux villes, pour y attendre le retour des messagers. Ceux-ci étant revenus trouver les évêques, leur rapportèrent la réponse du roi d'Aragon. Il refusait de leur donner un sauf-conduit, disant qu'ils pouvaient bien s'en passer puisqu'ils étaient venus accompagnés d'une si grande armée. Sur cette réponse, les évêques et l'armée des croisés entrèrent dans Muret le mercredi après les octaves susdites. Mais, persévérant dans leur pieuse sollicitude, ils envoyèrent de nouveau au roi et aux habitants de Toulouse, deux religieux qui n'obtinrent du roi d'Aragon que cette réponse moqueuse : « Pour quatre ribauds que les évêques ont amenés avec eux, ils veulent avoir une entrevue avec moi. » Les Toulousains, de leur côté, répondirent aux messagers qu'ayant

fait alliance avec le roi d'Aragon, ils ne pouvaient agir sans son aveu. Les députés, de retour, ayant fait leur rapport aux évêques, ceux-ci, de concert avec les abbés, résolurent de se présenter au roi sans chaussures. Mais, au moment où l'on venait d'annoncer au roi leur arrivée et où les portes de la ville s'ouvraient pour leur donner passage, tandis que le comte de Montfort et les croisés étaient sans armes, puisque les évêques se rendaient au camp ennemi pour traiter de la paix, les hérétiques essayèrent de se précipiter dans la ville et d'y entrer par trahison. Ils furent trompés, grâce à Dieu, dans leur espoir. Le comte et les croisés, irrités de l'audace des assiégeants, se purgèrent salutairement de leurs péchés en se confessant avec un cœur contrit; puis ils se couvrirent de leurs armes et étant venus trouver l'évêque de Toulouse qui remplissait les fonctions de légat au nom de l'archevêque de Narbonne, ils lui demandèrent humblement la permission de faire une sortie contre les ennemis de la foi. L'évêque leur accorda cette permission, (car toute espérance de conciliation était perdue) au nom de la sainte Trinité, et ils se formèrent en trois corps de bataille. Les ennemis, de leur côté, divisés en plusieurs troupes, sortirent de leurs tentes auxquelles ils servaient de remparts. Quoiqu'ils fussent extrêmement nombreux en comparaison des croisés, les défenseurs du Christ, mettant leur confiance en lui et animés par la force qui vient d'en haut, les attaquèrent intrépidement. Aussitôt la volonté du Très-Haut brisa ses ennemis

par la main de ses serviteurs et les écrasa en un moment. Les hérétiques tournèrent dos et prirent la fuite, dispersés comme la poussière au souffle des vents : les uns échappèrent à la mort par la fuite ; les autres, en évitant le fer, furent engloutis par les eaux [1]. Un grand nombre fut passé au fil de l'épée. On doit déplorer la triste fin de l'illustre roi d'Aragon, qui resta au milieu des morts ; mais il avait eu le malheur de se liguer avec les ennemis de la foi et de troubler méchamment l'église catholique. Le comte Simon avait appris par ses espions que le roi d'Aragon était sur le point de se mettre à table pour dîner : (tant sa sécurité était grande) [2]. Aussi avait-il dit en plaisantant au moment où il sortait de la ville : « Par ma foi, « je lui servirai du premier plat. » En effet, le roi d'Aragon fut tué l'un des premiers et massacré par le glaive avant même d'avoir avalé trois bouchées de pain. On ne peut dire au juste quel fut le nombre précis des morts ; mais du côté des croisés il n'y eut qu'un seul chevalier et quelques sergents de tués. Cette bataille fut livrée la sixième férie après l'octave de la nativité de la bienheureuse Marie, l'an du Seigneur 1213, au mois de septembre.

[1] De la Garonne, sans doute, qui passe à Muret.

[2] Il est difficile d'admettre cette version puisque la bataille fut livrée le matin. Don Pèdre avait passé la nuit avec une de ses maîtresses, et il était si fatigué, que lorsqu'il entendit la messe avant le combat, il ne put rester debout durant l'Évangile ; mais il mourut héroïquement. Quand Montfort lui-même le vit couché par terre, il ne put dissimuler son émotion. (*Voy.* M. MICHELET, tom. II, pag. 504, 505.)

NICOLAS, ÉVÊQUE DE TUSCULUM, ENVOYÉ EN ANGLETERRE PAR LE PAPE, POUR RÉGLER LES DIFFÉRENDS ÉLEVÉS ENTRE LE ROI ET L'ÉGLISE. — LE ROI JEAN RÉSIGNE LA COURONNE ENTRE SES MAINS. — LETTRE DU PAPE A SON LÉGAT. — Cette même année, vers la fête de saint Michel, Nicolas, évêque de Tusculum et légat du siége apostolique, se rendit en Angleterre pour y régler, en vertu de l'autorité apostolique, les dissensions qui s'étaient élevées entre la royauté et le sacerdoce. Malgré l'interdit, il fut reçu partout en procession solennelle ; les prêtres chantaient des cantiques et s'étaient revêtus de leurs habits de fête pour lui faire honneur. Lorsqu'il fut arrivé à Westminster, il écouta la réclamation des moines qui accusaient Guillaume, leur abbé, de dilapidation et d'incontinence, et le dégrada sur-le-champ. Les bourgeois d'Oxford, qui avaient osé faire pendre injustement (comme nous l'avons dit) deux clercs de leur ville, vinrent aussi le trouver et lui demander l'absolution. Entre autres pénitences qu'il leur imposa, il leur enjoignit de se rendre à chacune des églises de la ville en chemise et pieds nus, tenant un fouet à la main, et de demander aux prêtres paroissiens le bénéfice d'absolution en récitant le cinquantième psaume. Il les obligea aussi à ne se rendre dans un jour qu'à une seule église, afin que cette pénitence plusieurs fois répétée, détournât eux et les autres de commettre désormais de pareils attentats. Bientôt le légat qui, à son arrivée en Angleterre n'était accompagné que de sept chevaux, en eut cinquante à sa

suite avec une nombreuse escorte. Enfin, l'archevêque de Cantorbéry, les évêques et les seigneurs du royaume se réunirent à Londres en présence du roi et des cardinaux. On y discuta pendant trois jours les prétentions de la royauté et du sacerdoce, relativement aux torts et dommages éprouvés par les évêques[1]. Le roi offrit aux évêques en pleine restitution cent mille marcs d'argent payables sur-le-champ. Et dans le cas où une enquête donnerait la preuve que les gardiens des églises ou les autres officiers royaux avaient enlevé davantage, le roi s'engagea, en prêtant serment et en fournissant caution, à donner à tous, sous Pâques prochain, pleine satisfaction pour ce qu'ils auraient perdu, d'après l'arbitrage des évêques et du légat lui-même. Le légat y consentit; il voulut que l'accord se fît sur-le-champ, et s'indigna de ce qu'on n'acceptât pas à l'instant les offres du roi : ce qui fit soupçonner le légat de partialité en faveur du roi. Les évêques, au contraire, traînèrent l'affaire en longueur et trouvèrent des obstacles aux conditions qu'on leur offrait. Ils dirent qu'ils avaient besoin de tenir conseil pour s'enquérir d'abord des dommages et des choses enlevées; qu'ils en présenteraient le plus tôt possible le relevé exact au roi, et qu'ils recevraient alors ce qui leur était dû. Le roi, en entendant parler d'un délai qui lui plaisait fort, consentit sur-le-champ à cet arrangement. Ainsi l'assemblée se sépara sur-le-champ sans avoir rien terminé.

[1] *De damnis episcoporum et abbatis.* Je propose et traduis *ablatis*.

Le lendemain, elle se réunit de nouveau à Saint-Paul, dans l'église cathédrale. Après de longues et nombreuses discussions relativement à la levée de l'interdit, le roi condescendit à un acte étrange de soumission ; acte plutôt ignoble que noble [1]. Devant le maître-autel, en présence du clergé et du peuple, le roi Jean remit son diadème [2] entre les mains du seigneur pape, et résigna tant sa seigneurie d'Irlande que son royaume d'Angleterre. La charte du roi, dont nous avons parlé plus haut, qui précédemment avait été scellée avec de la cire et remise à Pandolphe, reçut ce jour-là le sceau d'or, et fut donnée au légat pour servir au seigneur pape et à l'église romaine. On prit jour pour traiter de la restitution des choses enlevées, et on convint de se trouver à Reading, le troisième jour avant les nones de novembre. Lorsqu'au jour convenu tous furent rassemblés, le roi ne comparut point. Trois jours après, on se réunit de nouveau à Wallingford. Là, le roi s'engagea gracieu-

[1] *Illa non formosa sed famosa subjectio.*

[2] Nous avons relevé à la note de la page 462 l'omission de Matt. Pâris. En effet, cette humiliante cérémonie eut lieu deux fois, d'abord dans l'entrevue de Douvres, 13 mai 1213, et ensuite vers la fin de l'année, à Saint-Paul, comme le dit notre auteur, à Wesminster, selon d'autres. La phrase, *archiepiscopo conquerente et reclamante*, que nous avons complétée par les mots *de Cantorbéry*, phrase vague et peu motivée à l'endroit où elle est placée, devrait être mise ici. En effet, Étienne Langton protesta solennellement devant le cardinal Nicolas contre le nouvel engagement que prenait le roi Jean ; et cet acte d'hostilité envers le pouvoir papal explique parfaitement la conduite d'Innocent III, qui donne à son légat le pouvoir de disposer de tous les bénéfices vacants, au mépris des prétentions de l'archevêque.

sement à donner satisfaction aux évêques et aux autres requérants pour tout ce qu'ils avaient perdu. Mais cela ne suffisait pas pour contenter ceux qui avaient eu leurs châteaux détruits, leurs maisons abattues, leurs arbres à fruits ou leurs bois coupés. C'est pourquoi le roi et les évêques consentirent, d'un commun accord, à s'en remettre à l'arbitrage de quatre barons, sur le jugement desquels le roi satisferait à chacun. Le roi, le légat, l'archevêque, les évêques, les seigneurs et tous les religieux intéressés dans l'affaire de l'interdit convinrent une seconde fois de se trouver à Reading le huitième jour avant les ides de décembre. Là, chacun présenta publiquement au roi une cédule qui contenait le relevé de tous les torts et dommages qu'il avait soufferts. Mais comme le légat favorisait le roi, un délai fut accordé pour le paiement : seulement les archevêques et les évêques qui avaient été proscrits longtemps hors de l'Angleterre, touchèrent une avance de quinze mille marcs d'argent.

Vers le même temps, le pape Innocent écrivit à Nicolas, légat du saint-siége apostolique, une lettre que voici : « Comme le meilleur moyen de pourvoir aux églises du Seigneur, est de leur donner de bons pasteurs, qui soient moins sensibles au plaisir de commander qu'à celui d'être utiles, nous enjoignons, par ce rescrit apostolique, à votre fraternité en qui nous avons pleine confiance, d'user de votre pouvoir pour faire nommer, soit par élection, soit par postulation canonique, aux abbayes et évêchés vacants en

Angleterre, des personnes convenables, qui non-seulement soient distinguées par leurs mœurs, mais encore par leur science; qui soient fidèles au roi et utiles au royaume; bons enfin pour l'aide et pour le conseil; et cela, en requérant l'assentiment du roi. Comme, d'un autre côté, nous recommandons aux chapitres des églises vacantes, par les lettres que nous leur écrivons, d'acquiescer à vos conseils, ayez le Seigneur devant les yeux, consultez à ce sujet des hommes prudents et honnêtes, qui connaissent bien les mérites des personnes, de peur que vous ne vous laissiez circonvenir par l'astuce de certaines gens. Ceux en qui vous trouverez contradiction ou révolte, forcez-les, par le moyen de la censure ecclésiastique, sans vous embarrasser d'aucun appel. Donné à Latran, aux calendes de novembre, l'an seizième de notre pontificat. » Muni de cet acte authentique du seigneur pape, le légat usa de son autorité en vrai tyran. Au mépris des conseils de l'archevêque et des évêques du royaume, il se rendit aux églises vacantes accompagné des clercs et des officiers du roi, et prit sur lui de faire nommer, selon les vieux abus d'Angleterre, des personnes fort peu dignes. Il suspendit les ecclésiastiques de divers rangs qui en appelèrent à l'audience du souverain pontife pour vexation manifeste, et il leur dit d'aller se plaindre à la cour de Rome. Il poussa l'inhumanité jusqu'à leur refuser la permission d'emporter un seul denier sur leurs propres biens pour subvenir aux frais de leur voyage. Il distribua à ses clercs les églises paroissiales vacantes

en différents lieux, sans requérir en rien le consentement des patrons. Aussi, au lieu de mériter des bénédictions, s'attira-t-il l'indignation et les malédictions de beaucoup de gens. Car il avait changé la justice en injustice, et l'avantage en désavantage.

APPEL DE L'ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY AU SUJET DE L'INSTITUTION DES PRÉLATS PAR LE LÉGAT DU PAPE. — LE ROI JEAN PASSE EN POITOU. — HOSTILITÉS. — LETTRES DU ROI JEAN A CE SUJET. — L'an du Seigneur 1214, le roi d'Angleterre Jean tint sa cour à Windsor, aux fêtes de Noël, et distribua un grand nombre d'habits de fête à la foule de ses barons. Ensuite, après l'octave de l'Epiphanie, Etienne, archevêque de Cantorbéry et ses suffragants se réunirent à Dunstable pour y traiter des affaires de l'église anglicane; car ils étaient indignés de ce que le légat, comme nous l'avons dit, sans les consulter et seulement pour plaire au roi, avait établi dans les églises vacantes des prélats indignes, plutôt intrus qu'élus canoniquement. Après une longue délibération, l'archevêque de Cantorbéry envoya deux clercs à Burton, sur la Trent, où le légat se trouvait alors, pour lui défendre, en interjetant appel au nom du seigneur de Cantorbéry, de prendre sur lui d'instituer des prélats dans les églises vacantes, au mépris de la dignité dudit archevêque à qui l'ordination des églises de son diocèse revenait de droit. Le légat, loin de déférer à cet appel, envoya à la cour de Rome, avec l'assentiment du roi, le cardinal Pandolphe, souvent

nommé, pour qu'il rendît nulle la réclamation de l'archevêque et des évêques. Lorsqu'il y fut arrivé, il dénigra autant qu'il le put l'archevêque de Cantorbéry aux yeux du souverain pontife, et combla le roi d'Angleterre de si grands éloges, disant qu'il n'avait jamais vu un prince si humble et si retenu, que le roi obtint toute la faveur du seigneur pape. Celui qui répondit aux allégations de Pandolphe fut maître Simon de Langton, frère de l'archevêque. Mais la charte du roi à laquelle était suspendu le sceau d'or et par laquelle le royaume d'Angleterre et d'Irlande était déclaré vassal et tributaire du pape, eut une influence qui rendit le pontife sourd à toutes les réclamations de maître Simon. Ledit Pandolphe assura en outre, à l'audience du seigneur pape, que l'archevêque et les évêques se montraient trop raides et trop avares dans les demandes de restitution qu'ils faisaient à cause de ce qu'ils avaient perdu au temps de l'interdit. Aussi le pape passa outre pour le moment sur l'appel de l'archevêque et des évêques.

Cette même année, le roi d'Angleterre Jean envoya aux chefs de ses chevaliers qui guerroyaient en Flandre une grosse somme d'argent pour qu'ils inquiétassent le roi de France et qu'ils dévastassent ses terres et ses châteaux par leurs incursions hostiles. Ceux-ci, obéissant aux ordres du roi, désolèrent presqu'en entier, par le fer et par l'incendie, le territoire du comte de Guines ; ils assiégèrent et détruisirent le château de Brunchamel[1] (?), dont ils emmenèrent char-

[1] Ce ne peut être le bourg de ce nom à quatre lieues Est de Vervins. Le

gés de fers les chevaliers et les sergents qu'ils avaient forcés à se rendre. Ils mirent le siége devant la ville d'Aire, s'en emparèrent et la livrèrent aux flammes; ils prirent d'assaut le château de Lens, tuèrent un grand nombre de ceux qui le défendaient, et emprisonnèrent le reste. Enfin ils commirent les plus affreux ravages dans ce pays qui était la terre de Louis, fils du roi de France. Quant au roi Jean, après avoir envoyé à Rome des députés relativement à la levée de l'interdit, il s'embarqua à Porstmouth avec la reine sa femme, le jour de la purification de la bienheureuse Marie, et au bout de quelques jours, il aborda à La Rochelle, accompagné d'une nombreuse et vaillante armée. A la nouvelle de son arrivée, beaucoup de barons poitevins vinrent le trouver et lui jurèrent fidélité. Ensuite, le roi déployant ses troupes, s'avança dans le pays et s'empara de plusieurs châteaux qui appartenaient à ses ennemis. Que celui qui veut avoir plus de détails sur ses faits et gestes en cette occasion n'oublie pas de lire la relation suivante qu'il adressa aux justiciers de son échiquier.

« Jean, par la grâce de Dieu, etc. Sachez que, comme la trêve accordée par nous au comte de la Marche et au comte d'Eu allait expirer, et comme nous ne pensions pas que la paix nous convînt, nous nous sommes transporté avec notre armée, le plus prochain vendredi avant la Pentecôte, devant Mervant, château qui appartient à Geoffroy de Lusignan. Quoi-

P. Daniel, conformément au texte de Matt. Pâris, met Brunchamet ajoute en note : « Probablement Bouchain. »

que nous pensions qu'il ne pouvait être pris d'assaut, le lendemain cependant, veille de la sainte Pentecôte, nous nous en sommes emparé au moyen d'un seul assaut qui a duré jusqu'à la première heure. Le jour de la Pentecôte nous avons assiégé un autre château dudit Geoffroi, qu'on appelle Novant[1]. Il s'y était lui-même enfermé avec ses deux fils. Déjà depuis trois jours nous avions dirigé sans interruption contre les murailles les coups de nos pierriers, de façon que la prise de ce château était imminente, lorsque le comte de la Marche est venu nous trouver, et a fait que ledit Geoffroi s'est rendu à notre merci, lui, ses deux fils, son château et tous ceux qui étaient dedans. Tandis que nous y étions encore, on nous a annoncé que Louis, fils du roi de France, assiégeait un château dudit Geoffroi, qu'on appelle Moncontour. A cette nouvelle, nous nous sommes aussitôt dirigé de ce côté pour marcher à sa rencontre : le jour de la Trinité nous étions arrivé à Partenay. Là, le comte de la Marche, le comte d'Eu, et ledit Geoffroi de Lusignan sont venus nous trouver pour nous faire hommage et nous jurer fidélité. Et comme il avait été question depuis longtemps entre nous et le comte de la Marche de notre fille Jeanne, qu'il veut donner pour épouse à son fils, nous lui avons accordé ce point ; quoique le roi de France l'ait demandée pour son propre fils, mais afin de nous faire tort. Car nous n'avons pas oublié notre nièce donnée à Louis,

[1] Mais Novant est près de Loches. Il est évident qu'il faut lire Vouvant qui n'est qu'à une lieue de Mervant, au-dessus de Fontenay.

fils du roi de France et le résultat de cette union; mais plaise à Dieu qu'il nous arrive plus de bénéfice du présent mariage, que nous n'en avons éprouvé de celui-là. Maintenant, par la grâce de Dieu, nous sommes en position favorable pour sortir du Poitou et attaquer notre ennemi capital le roi de France. Je vous écris ces choses pour que vous vous réjouissiez de mes succès. Fait en ma présence à Partenay, l'an seizième de notre règne. » Vers le même temps mourut Gilbert, évêque de Rochester, le huitième jour avant les calendes de juillet.

Lettre du pape au sujet de la levée de l'interdit. — Restitution des dommages causés par l'interdit. — Faits divers a ce sujet. — A la même époque, le pape Innocent écrivit en ces termes à Nicolas, évêque de Tusculum, relativement à la levée de l'interdit : « Innocent, évêque, etc. Notre vénérable frère Jean, évêque de Norwich, notre cher fils Robert du Marais, archidiacre de Northumberland, les nobles hommes, Thomas de Huntingdon[1], et Adam, députés de notre très-cher fils en Jésus-Christ, l'illustre roi d'Angleterre Jean, d'une part; maître Simon[2] de Langton, Alain et Gaultier (?)[3], clercs, députés de notre vénérable frère Etienne, archevêque de Cantorbéry, d'autre part,

[1] Var. Herdington. Ce serait le même que celui dont il est question à l'ambassade envoyée au Miramolim.

[2] *Stephanus* dans le texte. Ce ne peut être l'archevêque lui-même; mais il est naturel de supposer qu'il avait chargé son frère de le représenter.

[3] Le texte donne seulement les initiales A et G.

ayant été admis en notre présence, nous ont assuré unanimement et fermement que, pour éviter grand dommage des choses, et grand péril des âmes, il convenait beaucoup, tant à la royauté qu'au sacerdoce, que la sentence d'interdit fût levée sans délai. C'est pourquoi, d'après notre affection paternelle et notre sollicitude pour tout ce qui tend à la paix et peut procurer salut et utilité, nous nous sommes occupé soigneusement avec eux de cette question, et enfin, de leur aveu, nous avons rédigé et conclu la forme de paix plus bas énoncée : Que ledit roi Jean fasse payer à l'archevêque de Cantorbéry, aux évêques de Londres et d'Ély, ou à des personnes tierces à qui ils donneront pouvoir dans cette affaire, assez d'argent pour former la somme de quarante mille marcs, sauf concurrence des sommes que ledit roi a déjà soldées. Quand ce paiement aura été effectué, et quand la caution déterminée plus bas aura été donnée, vous lèverez sur-le champ la sentence d'interdit sans vous arrêter à aucun appel ou à aucune opposition. Chaque année ledit roi leur fera remettre dans l'église de Saint-Paul, à Londres, douze mille marcs d'argent à deux échéances : six mille marcs à la commémoration de la fête de tous les saints, et autant à la fête de l'ascension de Notre-Seigneur, jusqu'à ce que toute la somme soit acquittée. Ledit roi s'est engagé à exécuter fidèlement cet arrangement par son propre serment et par ses lettres patentes munies de son sceau, ainsi que par la caution des évêques de Winchester et de Norwich, des comtes de Chester

et de Winchester, et du comte Guillaume Maréchal; de façon que les héritiers dudit roi, tout comme ses successeurs, y soient tenus et astreints. Ainsi donc, nous vous recommandons et enjoignons, par ce rescrit apostolique, de ne pas différer d'agir selon la forme prescrite, à moins que les parties, de leur pure et libre volonté, ne fassent d'autres conventions. Donné à Latran. »

A l'époque où Nicolas, évêque de Tusculum et légat du saint-siége apostolique, reçut ce bref authentique qui lui fut remis par les messagers du seigneur pape, le roi d'Angleterre était dans les provinces d'outremer. Mais comme le roi à son départ d'Angleterre avait laissé plein pouvoir, dans cette affaire, audit légat et à Guillaume Maréchal, ledit légat réunit un grand concile dans la ville de Londres, à Saint-Paul. Lorsque les archevêques, les évêques, les abbés, les prieurs, les comtes, les barons et les autres que concernait l'affaire de l'interdit furent tous rassemblés, le légat leur donna lecture de la forme de restitution pour les torts et dommages, rédigée à Rome par le seigneur pape, sur le consentement des parties. Il demanda qu'on lui donnât le chiffre exact des sommes qui avaient été déjà payées aux évêques et à tous les autres, à cause de l'interdit, par les officiers royaux, afin qu'en faisant déduction de l'argent déjà reçu, il connût ce que chacun avait encore à toucher. Il fut prouvé parfaitement qu'avant de revenir d'exil en Angleterre, l'archevêque et les moines de Cantorbéry, les évêques de Londres, d'Ély, d'Héreford,

de Bath et de Lincoln, avaient reçu, par les mains de Pandolphe, douze mille marcs sterling, poids légal [1]; qu'après leur arrivée, les mêmes évêques avec les moines susdits avaient touché, dans le concile tenu à Reading, le 7 avant les ides de décembre, quinze mille marcs qu'ils devaient se partager entre eux; de façon que ces deux sommes réunies formaient un total de vingt-sept mille marcs. Les treize mille marcs qui restaient pour faire le supplément des quarante mille marcs convenus, furent placés sous la caution des évêques de Winchester et de Norwich. Pour plus grande sécurité, le roi y ajouta des lettres patentes, selon la clause insérée dans les lettres du seigneur pape.

Ces conventions faites, Nicolas, évêque de Tusculum et légat du siége apostolique, dans l'église cathédrale, le jour des bienheureux apôtres Pierre et Paul, releva solennellement l'Angleterre de la sentence d'interdit qui avait duré six ans, trois mois et quatorze jours; au tort irréparable de l'église tant dans les choses temporelles que dans les choses spirituelles. Lorsque la levée de l'interdit eut été prononcée, tout le royaume manifesta sa joie en faisant tinter les cloches et en chantant l'hymne : *Te Deum laudamus*.

Après la levée de l'interdit, des abbés, des prieurs,

[1] Le texte dit plus haut huit mille livres sterling; or, nous savons qu'une livre monnaie d'argent, égalait un marc et demi d'argent; il s'ágit donc de la même somme que celle stipulée dans la convention de Douvres. Le marc, d'après l'opinion de Gibbon, répondrait en valeur à deux livres sterling actuelles. (Voir la note III à la fin du volume).

des templiers, des hospitaliers, des abbesses, des religieuses, des clercs, des laïques, enfin une multitude innombrable vinrent trouver le légat et lui demandèrent qu'on leur fît restitution pour les outrages et les torts qu'ils avaient soufferts à l'époque de l'interdit. Il assuraient que, quoi qu'ils ne fussent pas sortis d'Angleterre, ils n'en étaient pas moins restés en proie aux continuelles vexations du roi et de ses officiers et avaient été persécutés dans leurs corps et dans leurs biens. Le légat répondit à toute cette multitude qui se plaignait que dans les lettres du seigneur pape il n'était nullement fait mention des torts et injustices qu'ils prétendaient avoir subis; qu'il ne devait donc ni ne pouvait en droit dépasser les limites du mandat apostolique. Cependant, il leur donna le conseil de s'adresser au seigneur pape touchant les torts et injustices dont ils se plaignaient et de lui demander qu'il leur fît rendre pleine justice. A ces mots, tous les prélats qui avaient fait ces réclamations retournèrent chez eux, sans pouvoir espérer un meilleur succès. Vers le même temps, Jean, abbé de l'église de Saint-Albans, rendit très-saintement le dernier soupir, le jour du bienheureux Kenelm, roi et martyr, dix-neuf ans après sa consécration : c'était un homme illustre par sa sainteté et par sa religion, d'une érudition profonde et qui mourut plein de jours et dans une verte vieillesse. A cette époque, ledit légat procéda à la déposition de Raoul[1] d'Arun-

[1] Ce même abbé est désigné plus haut sous le nom de Guillaume.

del, abbé de Westminster; déposition qui eut lieu le lendemain de saint Vincent. Son sceau fut brisé dans le chapitre, par N., abbé de Westham, agissant au nom du légat : fut élu à sa place Guillaume de Humes, prieur de Fronton et moine de Caen.

Le roi Jean conduit son armée en Bretagne. — Combat a Nantes. — Retraite des deux armées de France et d'Angleterre a la Roche-au-Moine. — Bataille de Bouvines. — Détails.—Vers le même temps, Jean, roi d'Angleterre, fit passer son armée du Poitou dans la petite Bretagne; il marcha trois jours et trois nuits sans s'arrêter. Quand il fut arrivé devant la ville, que les indigènes appellent Nantes, il se prépara à la soumettre; mais, lorsque les citoyens et les chevaliers que le roi de France avait commis à la défense de cette place, eurent appris l'arrivée du roi d'Angleterre, ils firent une sortie et livrèrent bataille aux troupes du roi d'Angleterre à l'entrée d'un pont qui n'était pas fort éloigné de la ville. Le roi Jean eut l'avantage dans cette mêlée; il s'y empara de vingt chevaliers et entre autres du fils et de l'héritier de Robert, comte de Dreux et oncle du roi de France. Il le fit charger de chaînes et l'emmena à sa suite. De là le même roi se porta avec son armée vers la Roche-au-Moine et mit le siége devant ce château. A cette nouvelle, Louis, fils du roi de France, envoyé par son père pour arrêter l'invasion du roi Jean, accourut avec une armée nombreuse et vint porter secours aux assiégés. Le roi d'Angleterre, apprenant l'arrivée de Louis, détacha

de son armée des éclaireurs chargés de s'enquérir adroitement du nombre et des forces des ennemis qui survenaient. Les messagers s'étant acquittés en diligence de l'emploi qui leur était confié, déclarèrent à leur retour que le roi d'Angleterre avait avec lui un bien plus grand nombre d'hommes d'armes. Aussi conseillèrent-ils fortement au roi de livrer aux ennemis une bataille en plaine, parce qu'en agissant ainsi il remporterait sans nul doute le triomphe qu'il souhaitait. Enflammé par le rapport de ses éclaireurs, le roi Jean ordonna aussitôt à ses chevaliers de prendre les armes pour présenter à Louis une bataille en plaine. Mais les barons poitevins refusèrent de suivre le roi et dirent qu'ils n'étaient pas prêts pour une bataille en plaine. Alors le roi Jean, ayant trop de raisons de soupçonner la perfidie ordinaire des Poitevins, leva le siége bien à contre-cœur; car la prise de la Roche-au-Moine était imminente. De son côté, Louis, sachant que le roi d'Angleterre avait levé son camp dans le dessein de l'attaquer, s'était retiré dans le sens contraire; en sorte que les deux armées, se dispersant par une fuite ignominieuse, se saluèrent du dos l'une l'autre.

A cette époque, l'armée du roi d'Angleterre, qui guerroyait en Flandre, se livrait à ses dévastations avec tant de succès, qu'après avoir ravagé plusieurs provinces, elle pénétra sur le territoire du Ponthieu et le désola avec une fureur impitoyable. Ceux qui faisaient partie de cette expédition étaient de vaillants hommes, fort expérimentés dans la guerre, tels que

Guillaume, duc[1] de Hollande, Regnault, ancien comte de Boulogne, Ferrand, comte de Flandre, et Hugues de Boves, intrépide chevalier, mais cruel et superbe, qui sévissait contre ce malheureux pays avec tant de rage qu'il n'épargnait ni la faiblesse des femmes ni l'innocence des petits enfants. Le roi Jean avait établi pour maréchal de cette armée Guillaume, comte de Salisbury : les chevaliers anglais qui l'accompagnaient devaient combattre sous ses ordres et les autres hommes d'armes recevoir une solde prise sur le fisc. Cette armée était renforcée par Othon, empereur des Romains, qui lui donnait aide et faveur, et par les troupes que le duc de Louvain et Brabant avait pu rassembler; tous ensemble s'acharnaient sur les Français avec une égale fureur. Lorsque la nouvelle de ces désastres fut parvenue aux oreilles de Philippe, roi de France, il fut saisi de douleur; car il craignait de n'avoir pas assez de troupes pour suffire à la défense de cette partie du territoire, ayant envoyé récemment en Poitou avec une armée nombreuse son fils Louis pour réprimer les incursions hostiles du roi d'Angleterre. Cependant, quoiqu'il se répétât souvent à lui-même ce proverbe vulgaire :

Celui qui s'occupe à la fois de plusieurs choses a le jugement moins net pour chacune.

il n'en réunit pas moins une grande armée composée de comtes, de barons, de chevaliers et sergents, de

[1] Lisez *comte*. Guillaume Ier, comte de Hollande, combattait à Bouvines comme vassal de l'Empire.

cavaliers et fantassins, et des communes [1] de ses villes et cités. Accompagné de ces forces, il se prépara à marcher à la rencontre de ses adversaires. En même temps il recommanda aux évêques, aux moines, aux clercs et aux religieuses de répandre les aumônes, d'adresser des prières à Dieu et de célébrer les divins mystères pour la conservation de son royaume. Ces dispositions étant prises, il partit avec son armée pour combattre ses ennemis. Ledit roi ayant appris que ses adversaires s'étaient avancés à main armée jusqu'au pont de Bouvines, sur le territoire du Ponthieu, dirigea de ce côté ses armes et ses étendards. Lorsqu'il fut arrivé au pont susdit, il passa la rivière [de Marque] avec toute son armée et se décida à camper dans ce lieu. En effet, la chaleur était extrême; car le soleil est très-ardent au mois de juillet. Aussi les Français prirent-ils position près de la rivière, dont le voisinage était précieux pour les hommes et pour les chevaux. Ils arrivèrent audit fleuve un jour de samedi, vers le soir; et après avoir disposé sur la droite et sur la gauche les chariots à deux et à quatre chevaux, ainsi que les autres véhicules qui avaient transporté les vivres, les armes, les machines et tous les instruments de guerre, cette armée plaça de tous côtés ses sentinelles et passa la nuit en ce lieu.

Le lendemain matin, lorsque les chefs de l'armée du roi d'Angleterre furent instruits de l'arrivée du roi de France, ils s'empressèrent de tenir conseil et

[1] Voir la note II à la fin du volume.

décidèrent unanimement qu'une bataille en plaine serait livrée aux ennemis ; mais comme ce jour-là était un dimanche, les plus sages de l'armée et surtout Regnauld, ancien comte de Boulogne, déclarèrent qu'il était peu séant de livrer bataille dans une si grande solennité, et de souiller un si grand jour par l'homicide et l'effusion du sang humain. L'empereur Othon se rangea à cet avis, et dit aussi qu'il ne se réjouirait jamais de remporter la victoire un dimanche. A ces paroles, Hugues de Boves s'emporta en imprécations, appela le comte Regnauld exécrable traître, et lui reprocha les terres et les vastes possessions qu'il avait reçues de la munificence du roi d'Angleterre. Il ajouta que si l'on différait de livrer bataille ce jour-là, ce serait un dommage irréparable qui retomberait sur le roi Jean, et qu'on avait toujours lieu de se repentir quand on n'avait pas saisi l'occasion favorable. Le comte Regnauld répondit à Hugues, en lui disant d'un air indigné : « Le jour « d'aujourd'hui prouvera que c'est moi qui suis « fidèle, et toi qui es un traître : car en ce jour de « dimanche, je combattrai pour le roi jusqu'à la « mort, si besoin en est ; tandis qu'en ce même jour, « tu montreras, en prenant la fuite à la vue de toute « l'armée, que tu n'es qu'un exécrable traître. » Ces paroles injurieuses provoquées par les paroles semblables de Hugues de Boves, aigrirent les esprits, et rendirent la bataille inévitable. L'armée courut aux armes et se rangea audacieusement en bataille. Lorsque tous se furent armés, les alliés se divisèrent

en trois corps : le premier avait pour chefs le comte de Flandre Ferrand, le comte de Boulogne Regnault et le comte de Salisbury Guillaume[1]; le second était conduit par Guillaume, duc de Hollande, et par Hugues de Boves avec ses Brabançons; le troisième corps de bataille se composait des soldats allemands commandés par l'empereur romain Othon. Dans cet ordre de bataille, ils marchèrent lentement à l'ennemi, et parvinrent jusqu'aux bataillons français. Le roi Philippe voyant que ses adversaires déployaient leurs troupes pour une bataille en plaine, fit briser le pont qui était sur les derrières de son armée, afin que si, par hasard, quelques-uns de ses soldats essayaient de prendre la fuite, ils ne pussent s'ouvrir un passage qu'à travers les ennemis eux-mêmes. Le roi resta dans ses lignes, après avoir rangé ses troupes dans l'espace resserré entre les chariots et les bagages, et là, il attendit le choc de ses adversaires. Enfin les trompettes sonnèrent des deux côtés, et le premier corps de bataille où étaient les comtes dont nous avons parlé, se précipita avec tant de violence sur les Français, qu'en un moment il rompit leurs rangs, et pénétra jusqu'à l'endroit où se tenait le roi de France. Le comte Regnault, qui avait été déshérité et chassé par lui de son comté, l'ayant aperçu, dirigea sa lance contre lui, le jeta à terre, et s'efforça de le tuer en le frappant de son épée. Mais un chevalier qui, avec beaucoup d'autres avait été commis à la garde

[1] Il était frère naturel du roi Jean par Rosamonde Clifford.

du roi, se jeta entre lui et le comte, et reçut le coup mortel. Les Français voyant leur roi dans ce péril, accoururent promptement à son secours, et une troupe nombreuse de chevaliers le replaça, quoique avec peine, sur son cheval. Alors la bataille s'engagea de tous côtés; les épées brillèrent en tombant comme la foudre sur les têtes couvertes de casques, et la mêlée devint furieuse. Cependant les comtes dont nous avons parlé, ainsi que le corps de bataille qu'ils commandaient, se trouvant trop éloignés de leurs compagnons, s'aperçurent qu'ils avaient perdu tout moyen de se dégager; d'où il advint qu'une partie de leurs soldats ne pouvant supporter les forces supérieures des Français, fut accablée sous le nombre, et que les comtes susdits, avec la plupart des leurs, furent pris et chargés de chaînes, après avoir déployé la plus louable valeur et tué un grand nombre d'ennemis.

Pendant que ces choses se passaient autour du roi Philippe, les comtes de Champagne, du Perche et de Saint-Paul, ainsi que beaucoup d'autres seigneurs du royaume de France, attaquèrent à leur tour les deux autres corps de bataille, et mirent en fuite Hugues de Boves, ainsi que tous ses mercenaires rassemblés de côté et d'autre. Tandis qu'ils prenaient lâchement la fuite, les Français les poursuivirent à la pointe de l'épée jusqu'au poste qu'occupait l'empereur. Alors tout l'effort de la bataille se concentra sur ce point. Les chevaliers français l'entourèrent et tâchèrent ou de le tuer, ou de le forcer à se rendre. Mais lui,

armé d'une sorte d'épée aiguisée d'un seul côté et en forme de grand couteau qu'il brandissait à deux mains, assénait sur les ennemis des coups terribles. Tous ceux qu'il atteignait, restaient étourdis ou tombaient sur le sol eux et leurs chevaux. Les ennemis, craignant de s'approcher de trop près, tuèrent sous lui trois chevaux à coups de lances. Mais toujours le louable courage de ses compagnons le replaçait sur un nouveau cheval, et il reparaissait plus animé encore à bien se défendre. Enfin les Français le laissèrent aller sans l'avoir vaincu, et il se retira avec les siens du champ de bataille sain et sauf comme ses soldats. Le roi de France, joyeux d'une victoire si inespérée, rendit grâces à Dieu qui lui avait accordé de remporter, sur ses adversaires, un si grand triomphe. Il emmena avec lui, chargés de chaînes et destinés à être enfermés dans de bonnes prisons, les trois comtes plus haut nommés, ainsi qu'une foule nombreuse de chevaliers et autres [1]. A l'arrivée du

[1] Philippe-Auguste avait fait aussi prisonniers deux comtes allemands ceux de Tecklembourg et de Dortmund, qui furent rachetés comme celui de Salisbury. Quant au comte de Boulogne, qui avait fomenté avec ardeur cette ligue redoutable, il fut enfermé étroitement à Péronne. Ferrand fut conduit à Paris et exposé à la risée du peuple. On connaît les vers populaires :

Quatre ferrans
Portent Ferrand
Bien enferré.

Le roi de France garda au Louvre son turbulent adversaire, qui resta quinze ans prisonnier. Sa femme Jeanne différait sans cesse de payer sa rançon, et Louis VIII, comme Philippe-Auguste, encourageait la fille de Baudouin dans cette odieuse politique. Jeanne gouvernait seule,

roi, toute la ville de Paris fut illuminée de flambeaux et de lanternes, retentit de chants, d'applaudissements, de fanfares et de louanges, le jour et la nuit qui suivit. Des tapisseries et des étoffes de soie furent suspendues aux maisons : enfin ce fut un enthousiasme général. Cette bataille fut livrée au mois de juillet, le sixième jour avant les calendes d'août. Par ce désastre, le roi Jean se trouva avoir dépensé en vain les quarante mille marcs qu'il avait extorqués impudemment aux moine de Cîteaux à l'époque de l'interdit, par le conseil de Richard du Marais et d'autres courtisans de pareille trempe : c'est ce qui prouve la vérité de ce proverbe qui dit :

Bien mal acquis ne profite jamais.

Enfin, lorsque la nouvelle de cette bataille fut parvenue à la connaissance du roi Jean, il fut consterné, et dit à ceux qui l'entouraient : « C'est jouer « de malheur ! depuis que je me suis réconcilié avec « Dieu, et que je me suis soumis, moi et mon « royaume, à l'église romaine, il ne m'arrive que « des disgrâces. » Vers le même temps, Jean, évêque de Norwich, en revenant de la cour de Rome, expira dans le Poitou. Son corps fut transporté en Angleterre, et enseveli avec honneur dans l'église de Norwich.

Trêve entre le roi de France et le roi d'Angleterre. — Les barons anglais demandent la confirma-

et dans l'intérêt de la France. Par ce moyen, la Flandre était neutralisée.

TION DE LA CHARTE DE HENRI I[er]. — GUILLAUME, ABBÉ DE SAINT-ALBANS. — SUCCESSION DES ABBÉS DE CE MONASTÈRE. — Les choses étant dans cet état, des hommes religieux s'interposèrent, et une trêve fut conclue dans les pays d'outre-mer, entre Philippe, roi de France, et Jean, roi d'Angleterre, sous cette forme [1] : « Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France, à tous ceux qui ces présentes verront, salut : Sachez que nous avons donné trêve sincère au roi d'Angleterre, Jean, et à ses hommes qui ont guerroyé ouvertement pour lui; hostilités comprises depuis le commencement de cette dernière guerre jusque [aujourd'hui], premier jeudi après l'Exaltation de la sainte-Croix, en septembre; et cela en notre nom et au nom de nos hommes qui ont guerroyé ouvertement pour nous; laquelle trêve courra jusqu'à Pâques prochain, qui se trouve être dans l'année mil deux cent quinze, et depuis cedit jour de Pâques, pendant cinq années pleines et continues. Sont exceptés, de notre côté, les prisonniers [2] que nous avons en notre pouvoir, et sauf le serment que nous ont fait les villes de Flandre et de Hainaut. Sont exceptés également, du côté du roi d'Angleterre Jean, les prisonniers qu'il a en son pouvoir. Nous et nos hommes seront dans la même tenure qu'au susdit jour de jeudi, jusqu'à l'achèvement des cinq années. Les juges et conservateurs de la présente trêve,

[1] Voir la note IV à la fin du volume.

[2] *Personis*. Nous adoptons la variante *prisonibus*.

faite entre nous et le roi d'Angleterre, sont, de notre côté, Pierre Savari, Guy Turpin, abbé du principal monastère [1], et Gilbert, archidiacre de Tours; du côté du roi d'Angleterre, Hubert de Bourg, sénéchal de Poitou, Robert (?) de Pons, abbé de Saint-Jean-d'Angely, et le doyen de Saintes [2]; et ces hommes ont tous juré, de bonne foi, que si quelque différend ou quelque plainte s'élevait par hasard en Poitou, en Anjou, en Bretagne ou en Touraine, ils s'assembleraient en l'abbaye des dames de Foucheroses; et que, pour les plaintes qui s'élèveraient par hasard dans le Berri, dans l'Auvergne, dans les comtés de la Marche et du Limousin, ils s'assembleraient sur les lieux, afin de corriger les abus. — Vers le même temps, Richard, doyen de Salisbury, et Gaultier de Gray, chancelier d'Angleterre, furent consacrés évêques, l'un de Chicester, l'autre de Worcester, par les mains d'Étienne, archevêque de Cantorbéry. A cette époque le roi d'Angleterre Jean, ayant achevé ce qu'il avait à faire dans les provinces d'outre-mer, revint en Angleterre, le quatorzième jour avant les calendes de novembre.

Vers le même temps les comtes et barons d'Angleterre se réunirent à Saint-Edmond sous prétexte d'y prier; mais en réalité une autre cause les y amenait; car, après avoir longtemps et secrètement délibéré, ils produisirent, au milieu de l'assemblée, une cer-

[1] Probablement Saint-Martin de Tours.

[2] *Cistatonensis*, dit le texte. Nous proposons et traduisons *santonensis*. Une variante donne à tort *christanensis*.

taine charte du roi Henri Ier, qu'Étienne, archevêque de Cantorbéry, leur avait déjà remise, dans une précédente entrevue, qui avait eu lieu à Londres, comme nous l'avons raconté. Or, cette charte contenait quelques libertés et lois du roi Édouard, octroyées par lui à la sainte église d'Angleterre et aux seigneurs du royaume ; sans compter plusieurs autres libertés que ledit roi Henri y avait ajoutées pour son compte. Les barons étant donc tous réunis à Saint-Edmond, jurèrent, à commencer par les plus puissants, et sur le maître-autel de l'église, que, si le roi se refusait à octroyer les lois et libertés susdites, ils lui feraient la guerre, et se regarderaient comme déliés de leur serment de fidélité jusqu'à ce qu'il eût confirmé par une charte, munie de son sceau, la concession de toutes leurs demandes. Ils convinrent ensuite unanimement de se présenter tous ensemble au roi, après la fête de Noël, pour obtenir de lui la confirmation des libertés susdites ; et jusqu'à cette époque de se pourvoir bien en chevaux et en armes, de façon que si le roi (comme ils en étaient presque sûrs) voulait, d'après sa duplicité habituelle, se dégager de son propre serment, ils l'obligeassent aussitôt, par la prise de ses châteaux, à donner satisfaction. Ces conventions faites, chacun se retira chez soi.

Cette même année, Jean, abbé de l'église de Saint-Albans, eut pour successeur Guillaume, moine pris dans le sein de la communauté. Il fut élu solennellement l'illustre jour du bienheureux Edmond, à la cinquième férie ; et le jour de saint André, apôtre, au

premier dimanche de l'Avent, il reçut solennellement et pontificalement la bénédiction des mains d'Eustache, évêque d'Ély, dans l'église du bienheureux Albans, devant le maître-autel. On assure qu'avant son élection quelques moines du monastère avaient eu avis, dans une vision nocturne, de son élection prochaine. Le premier abbé de l'église de Saint-Albans, premier martyr d'Angleterre, fut Willegod. L'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur, sept cent quatre-vingt-quatorze, aux calendes d'août, le très-puissant roi de Mercie, Offa, avait établi des moines à Saint-Albans, lorsqu'on trouva le corps du martyr, et il avait nommé Willegod abbé, en lui enjoignant de vivre sous la règle monastique, avant même que l'église fût construite. A Willegod succéda Eadrik, à Eadrik Wulsin, à Wulsin Ulnoth, à Ulnoth Eadfrid, à Eadfrid Wulsin, à Wulsin Alfrik, à Alfrik Ealdred, à Ealdred Eadmar, à Eadmar Léofrik, qui, à cause de ses vertus, devint archevêque de Cantorbéry, à Léofrik Alfrik, frère uterin de ce même Léofrik, à Alfrik Léofstan, à Léofstan Fréthérik, à Fréthérik Paul, à Paul Richard, à Richard Geoffroi, à Geoffroi Raoul, à Raoul Robert, à Robert Simon, à Simon Guarin, à Guarin Jean, à Jean Guillaume, vingt-deuxième abbé, l'an seizième du règne du roi Jean.

Prétention des barons anglais au sujet des libertés de l'Angleterre. — Noms des chefs de cette ligue. — Refus du roi Jean. — L'an de grâce 1215,

qui est la dix-septième année du règne du roi Jean, ledit roi tint sa cour à Noël, à Worcester; mais il y resta à peine un jour, et de là il se rendit en toute hâte à Londres, où il chercha un refuge dans le Temple-Neuf. En effet, les barons dont nous avons parlé arrivèrent bientôt dans un appareil militaire assez redoutable, et demandèrent la confirmation des lois et libertés du roi Édouard, ainsi que des autres libertés octroyées déjà à eux-mêmes, au royaume d'Angleterre, et à l'église anglicane, telles qu'elles étaient contenues dans les lois d'Édouard et dans la charte du roi Henri Ier. Ils assuraient en outre qu'à l'époque de son absolution à Winchester, il avait promis de rétablir les vieilles lois et libertés, et s'était engagé à les observer par son propre serment. Le roi voyant que les barons étaient fermement résolus dans leurs demandes, et craignant par-dessus tout qu'ils ne l'attaquassent, puisqu'ils se trouvaient là préparés pour le combat, répondit que ce qu'ils demandaient était une grande et difficile chose; qu'il les priait de lui donner trêve jusqu'à Pâques closes [1], afin qu'il en délibérât, et qu'il pût pourvoir à lui-même et à la dignité de sa couronne. Enfin, après de longues négociations de part et d'autre, le roi Jean se vit contraint d'accepter pour cautions l'archevêque de Cantorbéry, l'évêque d'Ély, et Guillaume Maréchal, qui promirent

[1] C'est le dimanche de *Quasimodo*, comme Pâques fleuries est le dimanche des Rameaux.

que, sous la médiation du droit, et au jour fixe, il donnerait satisfaction à tous. Cela fait, les seigneurs retournèrent chez eux. Pendant ce temps, le roi, voulant se prémunir pour l'avenir, se fit jurer à lui seul, contre tous hommes, fidélité dans l'Angleterre entière, et fit renouveler les hommages. Pour prendre une précaution encore plus efficace, il se croisa le jour de la purification de la bienheureuse Marie, afin de se mettre à l'abri sous la protection de la croix; mais il agit ainsi plutôt par crainte que par dévotion : cependant entre deux opinions douteuses on doit adopter celle qui est la plus favorable. — Cette même année, Eustache, évêque d'Ély, homme profondément instruit dans la science divine et humaine, mourut à Reading, et alla où va toute créature.

Vers le même temps, pendant la semaine de Pâques, les seigneurs dont nous avons souvent parlé, se trouvèrent réunis à Stamford; ils étaient bien pourvus d'armes et de chevaux, et avaient déjà entraîné dans leur parti presque toute la noblesse du royaume, et formé une très-nombreuse armée, tant le roi Jean s'était rendu odieux à tout le monde. Cette armée s'élevait à deux mille chevaliers, sans compter les cavaliers, les sergents et les fantassins, tous bien munis d'armes de toute espèce. Les chefs et les agitateurs de cette révolte étaient Robert, fils de Gaultier, Eustache de Vesci, Richard de Percy, Robert de Ros, Pierre de Brus, Nicolas d'Estouteville, Saër, comte de Winchester, Robert, comte de Winchester, Robert, comte de Clare, Henri, comte

de Clare [1], le comte Roger Bigod, Guillaume de Mowbray, Roger de Creissy, Ranulf, fils de Robert, Robert de Ver, Foulques, fils de Guarin, Guillaume Mallet, Guillaume de Montaigu, Guillaume de Beauchamp, Étienne de Kime, Guillaume Maréchal le jeune, Guillaume Manduit, Roger de Montbegon, Jean, fils d'Alain, Gilbert de Laval, Osbert (?), fils d'Alain, Guillaume de Hobregge, Olivier de Hobregge, Olivier des Vallées, Gilbert de Gant, Maurice de Gant, Roger de Brakley, Roger de Lanvaley, Geoffroi de Mandeville, comte d'Essex, Guillaume son frère, Guillaume de Huntinfeld, Robert de Greslei, Geoffroi, constable de Meauton, Alexandre de Puinton, Pierre, fils de Jean, Alexandre de Sutton, Osbert de Bobi, Jean, constable de Chester, Thomas de Muleton, Conan, fils d'Hélie, et beaucoup d'autres. Tous ensemble conjurés et confédérés, avaient pour fauteur principal Étienne, archevêque de Cantorbéry. Le roi se trouvait en ce moment à Oxford, attendant l'arrivée de ses barons. En effet, le lundi qui suit l'octave de Pâques, les susdits barons s'assemblèrent de nouveau au bourg de Brakley. Lorsque le roi en fut informé, il leur envoya l'archevêque de Cantorbéry, Guillaume Maréchal, comte de Pembroke, et quelques autres hommes sages, pour leur demander quelles étaient ces lois et libertés qu'ils réclamaient. Les barons remirent alors aux députés

[1] L'exemple de la famille de Meulan (page 324 du premier volume), prouve qu'il était d'usage dans quelques grandes familles que les deux frères portassent le même titre.

une cédule qui contenait en grande partie les antiques lois et coutumes du royaume, affirmant que si le roi ne les leur octroyait sur-le-champ, et ne les confirmait par une charte scellée de son sceau, ils sauraient bien le forcer, par la prise de ses châteaux, de ses terres et de ses possessions, à leur donner satisfaction convenable sur ce qu'ils demandaient. L'archevêque, de retour avec ses compagnons, présenta la cédule au roi, en lui récitant de mémoire chacun des articles qu'elle contenait. Aussitôt que le roi eut compris la teneur de ces articles, il se prit à rire d'un air moqueur et furieux : « Comment les barons se « contentent-ils de ces exactions iniques, s'écria-t-il? « Ils devraient demander le royaume! ce qu'ils ré- « clament est chose absurde et erronée, et n'est ap- « puyée sur aucun droit. » Puis il ajouta avec un affreux jurement : « Jamais je n'accorderai de tels « priviléges, qui de roi me rendraient esclave. » Or, les articles de lois et de libertés dont les barons demandaient la confirmation sont en partie renfermés dans la charte du roi Henri, rapportée plus haut, en partie tirés des anciennes lois du roi Édouard, comme la suite de cette histoire le montrera en son lieu.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

NOTES.

Note I. Voir les pages 145, 151 du volume.

L'itinéraire de Richard et plusieurs faits particuliers de son séjour en Sicile ont été présentés très-sommairement par la plupart des historiens modernes que nous avons eus sous les yeux. Nous essayons ici de combler cette lacune, en éclaircissant ou rectifiant, au besoin, le récit de Matt. Pâris, à l'aide des trois chroniques de Geoffroy de Vinisauf, de Jean Brompton, et de Roger de Hoveden. (Collections de Gale et de Saville.)

Après leur départ de Vezelay, les deux rois firent route ensemble en passant par Saint-Léonard de Corbigny, Moulins (en Gilbert), Montescot (?), Toulon (sur Arroux), Sainte-Marie-le-Bois, Belleville, Villefranche et Lyon. Dans cette ville ils se séparèrent, et Richard se dirigea seul vers Marseille, en suivant la rive gauche du Rhône, par Auberive, Saint-Bernard de Romans, Valence, Loriol, Valreas, Saint-Paul de Provence, Montdragon, Orange, Sorgues, Bompas près d'Avignon, Senas, Salon, Marignane, et Marseille. Richard y attendit trois semaines, selon Vinisauf, l'arrivée de sa flotte, et se décida en-

fin à partir sur une galère appelée *Pumbone* par Brompton et Hoveden (7 août 1190). Il côtoya la Provence et l'Italie en passant par Saint-Étienne [1], Aquilée (*Aquileia*), Noirmont (*Mons Niger*), Saint-Honorat, Nice, Vintemiglia, Sainte-Marie de Funz (?), Noli. Le 15 août, il arriva à Savone (*Senie* dans Matt. Paris), mais ce fut à Gênes qu'il eut avec le roi de France l'entrevue dont il est question dans le texte. Philippe-Auguste, malade, était logé dans un palais de ville près de l'église de San Lorenzo. Richard toucha successivement à Porto-Fino, à Porto-Venere, à Pise. Le 21 août, il était à l'île Gorgona; le 25, il se fit mettre à terre, et, pour se distraire, fit deux lieues à cheval avec quelques-uns de ses chevaliers jusqu'à Piombino. Là il changea de galère, monta sur celle d'un certain Foulques Rustac, et, poussé par un vent favorable, dépassa les îles d'Argentara et de Gionati. Arrivé à Porto-Ercolo, à mi-chemin entre Marseille et Messine [2], il remonta sur la galère *Pumbone*, toucha à Corneto, à Civita-Vecchia, s'arrêta au phare d'Ostie, où il reçut les députés du pape, et traversa la forêt de Selvedene (?), où il admira une magnifique voie romaine. Le 27, il doubla le cap Circello, toucha à Terracine, reconnut les îles de Palmaria et de Ponza, et le groupe d'îles volcaniques qui sont en avant du promontoire de Pouzzoles. Il entra dans le golfe de Baïa, s'arrêta deux jours à Naples, où il visita, dans l'église de Saint-Janvier, la crypte ou étaient conservés les corps de quelques saints renommés; et, enfin, arriva à Salerne, où après un assez long séjour, il apprit que sa flotte était arrivée à Messine [3]. Il se re-

[1] Probablement une des îles Hières. Nous n'avons pu retrouver sur les cartes ce nom et les deux suivants, ni même aucune approximation.

[2] Ce port est appelé par Brompton *Kerleche*, par Hoveden *Portekere*, et par Matt. Pâris *Portuswere*. Nous avons traduit ce dernier mot par Porto-Venere. Mais nous pensons, après plus mûre comparaison des textes, qu'il faut, malgré la similitude des noms, lire ici Porto-Ercolo.

[3] La flotte, retenue en Portugal, n'arriva à Marseille qu'à l'octave de l'Assomption. N'y trouvant pas Richard, elle y resta huit jours pour se

mit en route probablement par terre, quoique les chroniques ne le disent point, passa par un lieu que Brompton appelle Melfi; puis à Scalea, alla coucher dans un prieuré du Mont-Cassin, près de Santa-Euphemia, arriva ensuite à Mélito [1], à la Bagnara, traversa le Phare, et arriva à Messine le 14 septembre.

Les Français étant logés dans l'intérieur de la ville, Richard, avec ses barons, prit ses quartiers au-dehors, et une partie de son armée resta sur les côtes de Calabre. Le 30 septembre, il repassa le détroit, se saisit de la Bagnara [2], où il y avait une maison de chanoines réguliers, et y établit sa sœur Jeanne. Au milieu du détroit dans un îlot, situé près de l'écueil de Charybde, s'élevait un château fortifié qu'on appelait le Monastère des Griffons. Richard s'en rendit maître le 2 octobre, selon Brompton, qui fixe avec soin la position de ce lieu, y plaça ses magasins de vivres, et y déposa ses trésors. Cependant, devant Messine, la jalousie des Siciliens contre les Anglais n'avait pas tardé à éclater, et c'est ici que le récit de Matt. Paris a besoin de commentaire. Plusieurs croisés avaient disparu, dit Vinisauf, et on avait reconnu qu'ils avaient été jetés méchamment dans les latrines. L'arrogance du roi d'Angleterre qui se saisissait des places à sa convenance, augmenta ces mauvaises dispositions, fomentées d'ailleurs par deux ministres de Tancrède, Giordano

refaire, et cingla ensuite directement vers Messine en passant par le détroit de Bonifacio et en touchant à l'île Stromboli. Il faut donc lire dans le texte *Anglorum rege non invento*; car Matt. Pâris ne peut se contredire aussi étrangement.

[1] Brompton place à Mélito l'anecdote que M. Aug. Thierry met aux environs de Messine. Richard ayant voulu prendre un épervier à un paysan, celui-ci tira son couteau et appela ses voisins à son aide. Le roi voulut se servir de son épée qui se brisa entre ses mains, et il fut forcé de prendre la fuite poursuivi à coups de bâton et de pierres. (*Hist. de la Conq.*, tome IV, liv. IX.) Le père d'Orléans admet en tous points le récit de Brompton. (*Rév. d'Angl.*, tome I, page 267.)

[2] Cette ville est appelée *la Baignare* par Brompton, *Labamare* par Diceto, *Lemba Maris* par Matt. Pâris.

del Pino ou Luppino, et l'amiral Margarit. Apprenant que les Messinois refusaient de vendre des vivres à son armée, Richard prit un bateau, et se fit transporter au logement de Philippe-Auguste, qui habitait le palais du roi Tancrède, à Messine. La discorde parut apaisée, mais recommença le lendemain. Les Messinois se renfermèrent dans leur ville, pendant que les Griffons [1], postés sur une hauteur voisine, attaquaient la maison d'Hugues-le-Brun, hors de Messine, et non pas dans l'île dont Richard s'était emparé, comme le récit de Matt. Pâris pourrait

[1] Il est difficile de se faire une idée exacte de ce qu'étaient ces griffons. Vinisauf, qui paraît bien instruit des faits contemporains relatifs aux Orientaux, dit que les griffons étaient *presque tous* fils des Sarrazins, anciens habitants de l'île. D'après Brompton ils étaient détestés des Italiens et on pouvait les maltraiter et les tuer sans que nul s'en inquiétât. Hoveden donne une autre indication également curieuse : c'est qu'après la prise de Messine cent mille Sarrazins hommes, femmes et enfants se retirèrent dans les montagnes redoutant les projets de Henri VI et les armes de Richard, et qu'ayant appris la conclusion de la paix entre Richard et Tancrède, ils revinrent se mettre au service et à la disposition du roi sicilien. Mais si ces griffons étaient Sarrazins, comment occupaient-ils à titre de moines le monastère où Richard établit ses magasins ? Brompton lui-même raconte que pendant un orage un globe de feu fut aperçu par les Anglais au sommet du clocher du monastère, et que les griffons *Ibi Deo jugiter servientes* leur dirent que ce phénomène avait toujours lieu en temps d'orage. Richard n'avait donc pas chassé ces moines malgré la tache de leur origine. M. Aug. Thierry appelle ces religieux des moines grecs et il a probablement en vue l'explication que donne Ducange au mot *Griffones*. En effet, ce commentateur rappelle que les Latins, voulant contenir les Grecs du Péloponèse, quand ils s'établirent à Athènes, construisirent un château qu'ils appelèrent *Mate-Griffons*. (Voy. à ce sujet les ingénieuses conjectures d'Eus. Salverte : *Essai philosophique sur les noms d'hommes*, tome II, page 141.) Nous pensons, en rassemblant ces indications, qu'on peut voir dans les Griffons une race mêlée de Grecs et de Sarrazins, et que la plupart de ces métis, haïs et dédaignés, servaient comme aventuriers dans les armées des rois normands.

le faire croire. Trois chevaliers anglais et plusieurs sergents périrent dans la lutte. Les griffons furent repoussés et poursuivis jusqu'aux remparts de Messine, dont les portes furent aussitôt brisées malgré la résistance des habitants. Richard prit possession de la ville, en moins de temps, dit Vinisauf, qu'un prêtre n'en mettrait à chanter matines (5 octobre). La bannière de Normandie fut arborée sur toutes les tours. On sait les réclamations de Philippe. Richard consentit à ôter sa bannière et remit la ville en garde aux templiers, jusqu'à ce qu'il eût obtenu satisfaction de Tancrède. Il est évident que Matt. Pâris intervertit l'ordre des faits, pour la prise de Messine.

Même observation sur les négociations qui suivirent, et sur l'arrivée des deux reines. Ces événements sont anticipés dans le texte. Tancrède apprit à Palerme (résidence qu'il n'avait pas quittée depuis l'arrivée des deux rois) ce qui s'était passé à Messine, et les exigences de Richard. Il fit d'abord une réponse vague et ambiguë dont les indigènes s'autorisèrent pour refuser de nouveau des vivres aux Anglais. Richard, alors, fit fortifier le château des Griffons dans l'île, et construire Mategrive sur la montagne qui dominait Messine. Tancrède, intimidé, accéda à toutes les demandes de Richard, et dans une entrevue qui eut lieu près de Catane ou à Catane même, conclut un traité qui fut juré par Giordano, Margarit et les principaux seigneurs siciliens. Avant de retourner à Palerme, Tancrède, pour gage de sa foi, remit à Richard une lettre qu'il prétendait lui avoir été envoyée par le duc de Bourgogne, au nom du roi de France, et dans laquelle il était dit que Richard était un traître, et que si Tancrède voulait l'assaillir pendant la nuit, les Français étaient prêts à le seconder [1]. Richard dissimula quelques temps, et distribua des présents magnifiques à ses chevaliers, et donna un festin splendide à Mategrive, pour célébrer les fêtes

[1] Matt. Pâris ne dit pas un mot de ce fait rapporté par Roger de Hoveden, et qui prouverait plus contre Tancrède que contre Philippe aux yeux de l'historien impartial.

de Noël ; mais ayant reçu avis qu'Éléonore et Bérengère étaient arrivées en Calabre (premiers jours de février 1191), il résolut de s'autoriser de l'avis de Tancrède pour rompre ouvertement son mariage projeté avec Aliz. Nous avons déjà indiqué en note la discussion qui eut lieu entre les deux rois, et nous renvoyons, pour plus de détails, à M. Aug. Thierry, liv. XI, pag. 57 et suiv., et au P. d'Orléans, tom. Ier, pag. 272 et suiv. Quand le traité eut été conclu, il alla chercher sa mère, et sa future épouse à Reggio, pour les amener à Messine; mais les fiançailles ne furent célébrées qu'après le départ de Philippe, qui eut lieu le samedi après l'annonciation de la Vierge (28 mars, selon Matt. Pâris). Avant de partir à son tour, Richard détruisit son château de Mategrive, et quitta Messine le 9 avril.

Note II. Voir les pages 294, 517 du volume.

Les milices communales étaient encore mal aguerries, dit Dutillet, et celles de Beauvais n'avaient pu soutenir le choc des routiers de Richard; mais, si elles eurent le dessous dans quelques engagements particuliers, elles prirent une éclatante revanche à la grande bataille de Bouvines. Les légions des communes, principalement de Corbie, d'Amiens, d'Arras, de Beauvais, de Compiègne, y vinrent en foule précédées par l'oriflamme de Saint-Denis, et se serrèrent autour de l'étendard royal au champ d'azur et aux fleurs de lys d'or. Elles furent opposées aux Allemands de l'armée ennemie : « *et quand Othon vit tels gens, si n'en fut pas moult joyeux... elles outrepassèrent,* au rapport des chroniqueurs, *toutes les batailles des chevaliers.* » Peut-être ces éloges sont-ils un peu exagérés, puisque nous savons qu'elles plièrent d'abord; mais elles revinrent rigoureusement à la charge, et contribuèrent sans nul doute au gain de la bataille.

Les termes dont se sert Ordéric Vital autorisent à penser que Louis-le-Gros eut, le premier, l'idée d'organiser les communes en milices [1], soit pour réprimer les brigandages particu-

[1] *Ludovicus in primis ad comprimendam ejus modi tyrannidem*

liers, soit pour suivre le roi à la guerre. Avant lui les baillis, les comtes ou gouverneurs des villes, les vicomtes, les châtelains levaient seuls et commandaient les troupes féodales du roi. Louis VI concerta avec les évêques et les bourgeois les moyens de lever les milices communales : il fut réglé que les villes lèveraient elles-mêmes des troupes de bourgeois qui marcheraient à l'armée par paroisses, chaque curé en tête, avec la bannière de l'église. Au siége de Bréherval, les curés, suivis de leurs paroissiens, portèrent leurs bannières; les abbés y vinrent aussi avec leurs vassaux. Ces milices furent appelées indifféremment *communiœ* ou *communitates parochiarum;* l'autorité et les fonctions des chefs des troupes féodales furent transportées aux villes elles-mêmes[1].

Ces milices n'étaient obligées de marcher, à leurs frais, que jusqu'à une certaine distance de leurs demeures; si on les menait plus loin, c'était au roi à les défrayer. Il y en avait même qui n'étaient obligées de s'éloigner de leur ville que de manière à y revenir coucher. Tel était le privilége de la commune de Rouen; privilége soigneusement maintenu par les rois d'Angleterre et de France, puisque Rouen en était encore en possession au temps de Philippe-le-Hardi.

Le nombre des soldats que les villes devaient fournir était marqué dans leurs chartes de franchises, et il ne dépassait

prædonum et seditiosorum auxilium totam per Galliam deposcere coactus est episcoporum. Tunc ergo communitas in Franciâ popularis instituta est à præsulibus ut presbyteri comitarentur regi ad obsidionem vel pugnam cum vexillis et parochianis omnibus (*Hist. Norm.*, lib. XI et XII.) Nous n'avons pas besoin d'avertir que notre but étant ici de présenter seulement quelques notions sommaires sur ces milices, nous nous sommes borné à résumer l'excellent chapitre du père Daniel. (*Hist. de la Milice française*, tome Ier, chap. III.)

[1] En effet, le roi convoquant les communes pour le service comme il convoquait ses vassaux, chaque commune comme chaque chevalier banneret représentait un effectif dont le commandement lui appartenait.

guère quatre à cinq cents. Un rôle de 1253, dont un des titres porte : *Communes qui envoyèrent sergents de pied,* donne en liste : Laon, 500; Bruières, 100; Soissons, 200; Saint Quentin, 300; Peronne, 500; Montdidier, 500; Corbie, 400. Malgré l'incertitude des documents, il paraît prouvé que ces milices n'étaient composées que de bourgeois ou de gens faisant à différents titres partie de la commune. Dans la suite, comme on en trouve la preuve dans le continuateur de Nangis et dans Froissard, les milices bourgeoises furent ordinairement commandées par des gentilshommes en renom, mais surtout par les hommes de cette classe qui, frappés des avantages de la commune, s'y étaient fait admettre.

Au temps de Philippe-Auguste, les communes d'un pays formaient, dans l'armée, un corps à part auquel les historiens de ce règne donnent le nom de légion. *Interea,* dit Rigord, *adveniunt legiones communiarum. Legio Troum,* la légion de Troyes, dit Guillaume-le-Breton.

Si de riches abbayes telles que celle de Saint-Denis et celle de Saint-Martin de Tours (Marmoutier), avaient leurs bannières de guerre que les comtes du Vexin et les comtes d'Anjou étaient en possession de porter, les simples paroisses, sous les premiers Capétiens, n'avaient certainement que la croix et non la bannière. Mais quand les milices commencèrent à être levées par paroisses, on ajouta à la croix des bannières (*vexilla*) où était représenté le Saint, patron de la ville. Or l'étymologie de bannière, *bannum* (ban convoqué par le souverain), confirme cette opinion.

Le père Daniel, tout en admettant que la milice communale subsista à peu près jusqu'à Charles VII, pense que la nouvelle organisation introduite par ce prince parmi les gens de guerre n'eut aucun rapport avec les anciennes troupes bourgeoises. Quelques titres militaires, comme ceux de capitaines de quartier, de major de la bourgeoisie, d'archers de la ville, subsistèrent seulement pour rappeler une institution tombée en désuétude, mais qui devait revivre avec éclat.

Note III. Voir les pages 312, 330, 433, 513 du volume.

L'étymologie de *sterling* est une des plus incertaines et des plus controversées ; et quoique quelques-uns fassent remonter ce terme jusqu'aux rois anglo-saxons, on s'accorde généralement à croire que cette appellation monétaire ne date guère que du règne de Jean ou de Richard.

Voici ce que dit le Glossaire latin du texte au sujet de ce mot : « Le sterling a ordinairement la valeur d'un denier anglais ; « douze deniers [d'argent] font un sol. On écrit aussi starling. « D'où je présume que les deniers starlings et la monnaie starling ont pu recevoir leur dénomination du mot *starre*, ou « quittance des juifs ; car les juifs, qui sont les plus exacts de « tous les argentiers et flaireurs d'écus, refusaient probablement de recevoir d'autre argent que des monnaies bien éprouvées, pour leurs marchandises et leurs usures, et de donner « sans cela starre ou quittance à leurs créanciers. Aussi les « monnaies éprouvées pouvaient être nommées starling, c'est-à-dire celles qui étaient de si bon et si pur argent, que les « juifs eux-mêmes ne les refusaient pas. Je sais qu'on donne « d'autres origines au nom de starling. Quant à cette opinion « des Écossais, qui font dériver le nom de notre monnaie de « leur château de Stirling, le savant chevalier Spelmann l'a justement réfutée. Je ne regarde pas comme plus probable la « conjecture de ceux qui pensent que notre mot starling vient « des oiseaux étourneaux (en anglais *starlings*), dont la figure « était gravée sur les monnaies du roi Édouard-le-Confesseur ; « car ce sont tout à fait des colombes, et non des étourneaux, « que nous voyons encore figurées sur les boucliers des armes « du même roi [1]. C'est aussi une colombe, et non un étourneau,

[1] Les numismates pensent que ce que les glossateurs appellent des colombes sont réellement des aigles, dont la figure représente plus ou moins imparfaitement l'aigle impérial qui leur servait de type.

« qui est ciselée à l'extrémité de son bâton ou sceptre. J'avoue « que j'ai plusieurs anciennes monnaies de nos rois marquées « d'étoiles que nous appelons *stars*. L'argent de ces monnaies « est aussi pur (sinon davantage) que notre moderne monnaie « sterling, comme nos monnayeurs l'ont souvent prouvé. Mais « c'est une question de savoir si ces étoiles ont donné à notre « monnaie le nom de *starling*, ou si elle a été plus tard frappée « d'étoiles, parce qu'elle s'appelait précédemment ainsi du starre « des juifs. Pour le dire en passant, cette terminaison *ling* ou « *ing* est employée chez nous, d'habitude, comme diminutif : « *duck*, canard ; *duckling*, petit du canard ; *fond*, *fondling* ; « de même, starling a pu venir de *star*. Le savant Spelmann « adopte plutôt l'opinion de ceux qui font dériver nos sterlings « du nom de ces marchands allemands des environs de Dantzick et d'Elbing, que nous appelons encore *esterlings ;* les-« quels étant venus en Angleterre, auraient perfectionné l'art « de purifier, et même de fondre et de frapper l'argent, et au-« raient ensuite laissé leur nom à ce genre de travail. Ce qui est « assez probable, à moins qu'avant leur arrivée les starres des « juifs ou les étoiles, chez nous *stars*, n'aient donné leur nom « à notre monnaie la plus estimée ; car c'est une question con-« troversée. On écrit aussi *esterling*. Ce mot, pris seul et sans « explication, sert à distinguer la bonne monnaie anglaise, « tant de la monnaie inférieure que de la monnaie étrangère. »

Lorsque les Normands se furent emparés de l'Angleterre, ils changèrent peu de choses soit pour le type, soit pour la valeur, aux monnaies saxonnes ; la seule innovation importante fut l'introduction de la livre à laquelle fut joint presque exclusivement le nom de sterling après le treizième siècle. Jusqu'au règne d'Édouard Ier, les monnaies dont parle Matt. Pâris paraissent avoir été disposées dans la gradation suivante :

La livre monnaie d'argent (*libra*) vaut 1 marc et demi.
— vaut 20 *solidi*.

—	vaut 240 *denarii*.
—	vaut 480 *oboli*.
—	vaut 960 *quadrantes*.
Le marc d'argent [1]	vaut 13 *solidi* plus 1/3 de *solidus*.
—	vaut 160 *denarii*.
—	vaut 320 *oboli*.
—	vaut 640 *quadrantes*.
Le *solidus*, sol d'argent (shilling)	vaut 12 *denarii*.
—	vaut 24 *oboli*.
—	vaut 48 *quadrantes*.
Le *denarius*, vulgairement *nummus* (penny)[2]	vaut 2 *oboli*.
L'*obolus* [3] (half penny)	vaut 2 *quadrantes*.
Enfin le *quadrans* (farthing)[4].	

Jusqu'au temps d'Édouard Ier, le penny était coupé en deux parts (half pence), ou en quatre (farthings) ; mais ce prince interdit ce mode de partage qui prêtait trop à la fraude, et fit

[1] Le marc chez les Saxons était aussi appelé mancuse (*manu cusa*), mais on ne frappait guère que des marcs d'or dont la valeur est incertaine. (Voyez le glossaire de Spelmann au mot *marca*.

[2] Rees (*Cyclopædia*, London, 1819, au mot *penny*) affirme que le denier d'argent fut la plus grande monnaie d'argent frappée en Angleterre jusqu'à Édouard III, et que sa valeur ne varia pas jusqu'au règne de ce prince. Cela confirme l'opinion de la plupart des numismates qui pensent que le sol d'argent ne fut jamais frappé et était seulement monnaie de compte.

[3] Rien dans le mot *obolus*, et dans la manière dont il est ordinairement présenté, n'indiquerait qu'on doive y voir le *half penny*, si outre le passage de Matt. Pâris sur la monnaie irlandaise à l'année 1210, nous ne trouvions dans Charpentier ce renseignement précieux : *Obolus*, *dimidius scrupulus. Item obolus dicitur medalia* (maille), *scilicet medietas nummi*. (*Gloss.*, ad verb. *Obolus*.)

[4] Le farthing était anciennement appelé fourthing comme étant la quatrième partie d'un entier ou penny. Le farthing d'or, monnaie usitée dans tout le moyen âge, contenait en valeur la quatrième partie d'un

frapper des half-pence et des farthings ronds. Telle est l'opinion générale que Lingard semble adopter. Cependant plusieurs historiens ont découvert que les half-pence qu'on attribue exclusivement à Édouard Ier, avaient été frappés par Henri Ier, dont on a vu la sévérité contre les faux monnayeurs (pag. 287, 1er vol.), et que, bien que ce fût l'usage ordinaire pendant le règne de Guillaume-le-Conquérant et de Guillaume-le-Roux, de couper le penny en deux pour en faire des half-pence, les half-pences commencèrent dès lors à être frappés ronds. Plusieurs half-pence ronds de Henri Ier sont conservés dans les cabinets des curieux.

Cette discussion explique parfaitement le passage de Matt. Pâris relatif à la monnaie irlandaise (page 433 de ce volume). Éthelred, dans son invasion en Irlande, avait fait frapper des monnaies à Dublin par un certain Fœneman ou Faereman. Cnut, à son tour, maintint la monnaie éthelredine. Les rois irlandais de race danoise la conservèrent également et même les rois de race erse, entre autres Donald de Monaghan; mais la coutume saxonne de couper les monnaies en deux et en quatre, avait probablement donné lieu à tant d'abus dans ce pays encore sauvage, que Jean pensa qu'il était d'une saine politique de faire frapper des half-pence et des farthings ronds, en leur donnant le poids des mêmes monnaies légales usitées en Angleterre [1].

Quant à la valeur comparative des monnaies du treizième

noble ou 20 deniers d'argent, et en poids la sixième partie d'une once d'or. Il est mentionné dans le statut 9 de Henri V, chap. 7, où il est ordonné que juste et bon sera le poids du noble, du demi noble et du farthing (liard d'or.) *Encyclop.* de Rees au mot *Farthing.* On sait qu'il n'y avait pas encore de monnaie de cuivre, et si la monnaie de billon existait déjà, il n'en est nulle part question dans Matt. Pâris.

[1] Quant au type, le type saxon continua à prévaloir de 1190 à 1279, la plupart des monnaies irlandaises présentant des têtes de face enfermées dans un triangle. (*Voyez* JOACHIM LELEWEL, tome Ier, *Numismatique du moyen-âge considérée sous le rapport du type.*)

siècle avec les monnaies actuelles en Angleterre[1], et au rapport de ces mêmes monnaies avec les monnaies contemporaines de France, nous ne pouvons prétendre à aborder des questions aussi difficiles, et qui exigeraient une discussion très-étendue. Nous indiquons seulement le livre d'Ainslie (*Illustration of the anglo-french Coinage,* London, 1831, in-4°), comme pouvant fournir à cet égard d'excellents renseignements, et nous nous bornerons à tâcher de préciser quelques points, quand l'occasion s'en présentera.

Note IV. Voir la page 524 du volume.

Jean s'était retiré à Parthenay, après avoir levé le siége de la Roche-au-Moine, et paraissait disposé à continuer la guerre, lorsqu'il apprit la défaite de ses alliés à Bouvines. Il conclut alors avec Philippe une trêve de cinq ans, par l'entremise du légat du pape. Voici comment Dutillet, dans son *Recueil des Traictez* (pag. 160, 161, édit. in-4° de 1607), rapporte cette trêve :

« Ledit roi Jean demanda trefve, qui lui fut aisément ac-« cordée pour cinq ans, le jeudy après la saincte Croix, mil deux « cens quatorze; car ladite trefve estoit vtile audit roy Philippes, « après avoir despouillé son ennemy. Elle fut faite pour tous « les subiects et alliez desdits roys, ayans fait guerre ouverte, « exceptez les prisonniers d'vne part et d'autre, et sauf audit « roy Philippes les sermens que les Flamens et Hannuiers (gens « du Hainaut) luy avoient faits auparavant, qui tenoit tien-« droit; les meurtriers et bannis, depuis l'autre trefve de l'an « deux (douze) cens six, ne jouiroient de ceste trefve pour re-« tourner en leur païs, sans le vouloir de leur prince. Ceux des-« quels les terres estoient en la main dudit roy Philippes pour-« roient, pour leurs affaires, venir és païs de son obéissance,

[1] Gibbon, dont les indications sont ordinairement précises, évalue le *solidus* à trois schillings et le marc à deux livres sterling (Hist. de la Décad., tom. XI, pag. 342, de la traduction de M. Guizot, note.). Le rapport serait alors facile à établir d'après la table que nous donnons, en admettant toutefois cette évaluation comme rigoureuse.

« pour y passer sans séjour, sinon qu'il y eust exoine (excuse) « légitime, fors aux havres pour attendre le vent par temps « compétent. Les Angeuins et Bretons adhérans ouvertement « lors de ladite trefve audit roy Jean, pourroient venir demeurer « en Anjou et Bretagne durant ladite trefve, baillans respecti- « vement seureté au sénéchal d'Anjou et comte de Bretagne « qu'aucun dommage n'adviendroit esdits païs par leur demeu- « rance. Le semblable feroient les Poictevins adhérans ouver- « tement audit roy Philippes, lors d'icelle trefve, baillans seu- « reté au sénéchal de Poictou. Les conservateurs de ladite « trefve furent esleus et députez par lesdits roys avec pouvoir, « au nombre de cinq ou plus, cognoistre ou iuger, à la charge « d'en subroger de bonne foy, au lieu des révoquez, malades « ou morts, et s'ils se voyoient peu obeïs en l'exécution de leurs « iugemens, d'en advertir lesdits roys, lesquels soixante iours « après les feroient entretenir. Pour vuider les différens et sur- « prises de Poictou, Anjou et Bretagne, lesdits conservateurs « s'assembleroient en l'abbaye des Dames de Foucheroses, près « Passavant. Pour celles de Berry, Auvergne, Lymosin et « comté de la Marche, s'assembleroient entre Ingrande et Cos- « son[1]. Si ledit roy Jean vouloit quitter la maletôte par luy im- « posée, aussi feroit ledit roy Philippes; autrement il en leve- « roit autant que ledit roy Jean. Lieux furent réservez à Frédéric « et Othon, prétendans l'empire, pour entrer en ladite trefve; « s'ils ou l'un d'eux en faisoient refus, chacun desdits roys « pourroit aider en l'empire celuy qu'il favorisoit, sans faire « rupture de ladite trefve en leurs royaumes et terres. Fut icelle « trefve iurée de la part dudit roy Philippes-Auguste par Vrsion, « chambellan, en l'âme d'iceluy roy, par douze barons ou che- « valiers nommez en leurs âmes par son commandement. Faut « entendre que lors les roys pour leur grandeur iuroient par pro- « cureurs, non en leurs personnes, ores qu'ils fussent présens. »

[1] Ou Cuson, près de Chatellerault; ce château qui appartenait au comte de la Marche ne figure plus sur les cartes.

Tel est, en substance, le traité transcrit dans son entier par Rymer (*Acta publica et Conventiones*, tome Ier), et que Dutillet a traduit presque littéralement. Les négociations auxquelles donna lieu cette trêve ressortent facilement des différentes chartes relatées par l'historiographe anglais. Il fut d'abord question d'échanger Guillaume, comte de Salisbury, pour Robert, fils de Robert, comte de Dreux. Le roi Jean fit partir pour l'Angleterre son fils naturel, Olivier, avec une lettre datée de Saint-Maixent, le 6 septembre, dans laquelle il s'en référait sur cette question à l'avis des évêques et barons d'Angleterre, mais paraissait peu disposé à relâcher son prisonnier. Comme les difficultés que ne pouvait manquer de susciter cette affaire auraient retardé la conclusion de la trêve, les deux rois passèrent outre sur les échanges, et Jean, par une lettre datée de Parthenay, le 13 septembre, nomma pour ses plénipotentiaires l'abbé de Westminster, le maître de la milice du Temple, Ranulf, comte de Chester, frère Alain Martell, Hubert de Bourg, Regnauld de Pons, et Aymeri de Rochefort. Le traité fut conclu à Chinon, le 20 septembre, au plus tard, l'exaltation de la sainte Croix étant toujours le 14. Le jeudi avant la Toussaint, l'original du traité, scellé du sceau de Philippe-Auguste, fut remis à l'évêque de Winchester; Jean était retourné en Angleterre dès les premiers jours d'octobre.

Dutillet néglige de nommer les douze seigneurs qui jurèrent la trêve, outre le chambellan Ursion : c'était Gaulcher, comte de Saint-Paul, Robert, comte d'Alençon, Guy de Dampierre, Guillaume des Barres, Guillaume de Chauvigny, Thibaud de Blaison, Bouchard de Marly, Johel de Mayenne, Hugues de Beaugé, Guy Sénesbald, Aymeri de Craon, Girard Belois. — Nous avons à dessein insisté sur ce traité, parce qu'il est en quelque sorte la consécration des conquêtes de Philippe-Auguste, et signale l'abaissement de Jean, qui retourne dans son royaume pour y trouver ses barons en armes et signer la grande charte.

FIN DES NOTES.

RECTIFICATION.

Voir la page 93, lignes 3 et 4 et la note 2.

Ce passage nous avait paru obscur. En consultant pour d'autres recherches le texte de Geoffroi de Vinisauf, nous sommes tombé sur un passage qui, modifié légèrement, nous semble donner le vrai sens. Au lieu de *quid Archaritana, quid vetus Proretha, quid Spinacius nauclerus* que nous avions corrigé, afin de trouver un sens à ces mots, nous lisons : *quid Anconitania Marchia, quid Venetus proreta, quid Pisanus nauclerus?* et nous traduisons : *et la Marche d'Ancône, et les timoniers de Venise, et les matelots Pisans?*

Cette phrase doit être ainsi rectifiée, et par conséquent la note à laquelle elle donne lieu dans le texte.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

SUITE DE HENRI II.

JEAN-SANS-TERRE.

FIN DE LA TABLE.

